



**HAL**  
open science

## Faire sa médecine au XVIIIe siècle

Hélène Berlan

► **To cite this version:**

Hélène Berlan. Faire sa médecine au XVIIIe siècle : Recrutement et devenir professionnel des étudiants montpelliérains (1707-1789). Presses universitaires de la Méditerranée, 656 p., 2013, Histoire et sociétés, 978-2-36781-008-9. hal-03193751

**HAL Id: hal-03193751**

**<https://hal.science/hal-03193751>**

Submitted on 9 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.





# Faire sa médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle

*Recrutement et devenir professionnel  
des étudiants montpelliérains  
(1707-1789)*

« Histoire et sociétés »

Directeur de collection

Daniel LE BLÉVEC

Comité scientifique

Christian AMALVI, Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE,

Carol IANCU, Daniel LE BLÉVEC

La collection « Histoire et sociétés » est le reflet des objectifs scientifiques des équipes des historiens montpelliérains médiévistes, modernistes et contemporanéistes et de la diversité actuelle de leurs champs de recherche. Les liens noués avec de nombreux chercheurs d'universités françaises et étrangères justifient également la publication, dans la collection, d'ouvrages de qualité rédigés par des historiens extérieurs à l'établissement, retenus en raison de l'originalité de leur démarche et de la nouveauté des sujets qu'ils traitent.

La série « Sem — Études juives et hébraïques », fondée et dirigée par Carol Iancu, a pour objectif la publication de travaux scientifiques dont le principal domaine de recherches concerne l'histoire des Juifs et de la civilisation d'Israël.

Collection « Histoire et sociétés »

# Faire sa médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle

*Recrutement et devenir professionnel  
des étudiants montpelliérains  
(1707-1789)*

Hélène BERLAN

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MÉDITERRANÉE

*Illustration de couverture :*  
Gravure de 1612 représentant le théâtre anatomique de Leyde.

*Tous droits réservés, PULM, 2013*  
ISBN 978-2-36781-008-9

# Introduction

## Abréviations

Ac. méd. P.-S.R.M. = Académie de médecine de Paris. Archives de la Société Royale de Médecine de Paris.

B. I. M. M. = Bibliothèque inter universitaire de médecine de Montpellier.

DULIEU = DULIEU (Louis), *La Médecine à Montpellier, l'époque classique*, t. 3, Première partie, Avignon, Les Presses Universelles, 1986, 1246 p.

JULIA-REVEL = JULIA (Dominique), REVEL (Jacques), *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, E.H.E.S.S., 1989, t. 2, France, 616 p.

ROUXEAU = ROUXEAU (Alfred), *Un Étudiant en médecine quimperrois (Guillaume-François Laënnec), aux derniers jours de l'Ancien Régime (Quimper-Paris-Montpellier-Londres), 1768-1774*, Nantes, 1926, 147 p.



## I- État de la question

Lorsqu'en 1966 Jean Meyer, dans un article des *Annales*<sup>1</sup>, lance une proposition d'enquête concernant les archives encore inédites de la Société Royale de Médecine, il inaugure une période nouvelle dans la mesure où l'histoire de la médecine vient d'acquiescer une légitimité : désormais elle devient objet d'études pour les historiens. D'après lui, ces archives vont permettre de compléter les travaux déjà fort avancés dans le domaine démographique. Il propose d'étudier l'histoire d'une institution, qui, si elle a eu une existence relativement courte (la création date de 1776), est néanmoins tout à fait représentative de cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puisqu'elle se donne pour objectif le Bien Public. La société, sous l'impulsion de gens éclairés, laïcise progressivement la notion de charité pour la transformer en celle de bienfaisance. C'est une manifestation plus affirmée du souci de la monarchie de s'occuper de l'état de santé des habitants en cette période où les autorités craignent une dépopulation à cause de la virulence des accès épidémiques.

Jean Meyer montre l'intérêt de ces archives en tant que « nouveau territoire de l'historien », puisqu'il s'inscrit dans un souci d'étroite collaboration, d'une part entre les médecins des épidémies en relations avec Vicq d'Azyr<sup>2</sup>, et d'autre part entre l'administration monarchique avec ses représentants, intendants et subdélégués, et la société Royale de Médecine. L'ensemble offre l'exemple d'une complémentarité entre gens de l'art, préoccupés par le Bien Public, et hommes de l'administration monarchique dans un souci, toujours réaffirmé, de plus grande efficacité.

---

1. Jean MEYER, « Enquête ouverte, une enquête de l'Académie de médecine sur les épidémies (1774-1794) », *Annales E.S.C.*, 1966, n° 4, p. 729-749.

2. Félix Vicq d'Azyr (1748-1794). Après des études de sciences et de médecine entreprises en 1765, Félix Vicq d'Azyr enseigne dès 1773 l'anatomie comparée et supplée Antoine Petit dans l'enseignement de cette discipline au Jardin des Plantes. Il entre en 1774 à l'Académie des Sciences à laquelle il adresse de nombreux Mémoires. En 1775, il est chargé d'étudier l'épizootie qui frappe les provinces du Midi. L'année suivante, il fonde l'Académie Royale de Médecine qui se fixe pour but d'étudier les maladies épidémiques ; élu secrétaire perpétuel de cette Compagnie (il en sera le seul), il en étend les recherches à l'hygiène publique, la topographie médicale, etc... En 1776, il est chargé par un arrêt du Conseil d'État de « tenir une correspondance avec les médecins pour tout ce qui peut être relatif aux épidémies et aux épizooties ». Jusqu'à sa mort, il recevra les réponses à ces questionnaires et rassemblera les rapports sur les maladies régnantes, les observations météorologiques et climatiques. Il est chargé de prononcer l'éloge des sociétaires défunts, et la qualité de ses écrits lui vaut d'être élu en 1788 au fauteuil de Buffon à l'Académie française. En 1789, il devient le premier médecin de la reine Marie-Antoinette et médecin consultant de Louis XVI.

Ces archives se fondent sur les questionnaires envoyés aux médecins des épidémies et les réponses établies par les praticiens correspondants de la Société Royale de Médecine constituent l'objet d'étude. Ces réponses traduisent un état d'esprit de la science médicale de cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui met en étroite relation, selon les théories de Sydenham<sup>1</sup>, la météorologie avec les affections qui immanquablement doivent en découler.

Les médecins correspondants se portent volontaires, à la fois pour répondre à ce questionnaire, mis au point par Vicq d'Azyr et modifié par Maret, et pour recevoir le matériel adéquat pour effectuer leurs relevés : thermomètre de Réaumur et baromètre.

Jean Meyer s'attache ensuite à montrer la valeur de la documentation. Il met en place un certain nombre de limites. La période d'existence de la Société Royale de Médecine a été relativement courte, car même si elle a été créée officiellement en 1774, il faut attendre 1776 pour que les premiers résultats des correspondants-médecins parviennent à Vicq d'Azyr. La Révolution a tôt fait de supprimer les Académies, et la Société Royale de Médecine n'échappe pas à la règle. Le chercheur est donc confronté à une institution qui a une durée n'excédant pas dix-sept années. Cela est novateur dans la mesure où la recherche, au milieu des années 1970, fait porter son intérêt, selon la tradition de l'École des Annales, sur une approche des temps longs, que ce soit dans les domaines de l'histoire économique ou de l'histoire des mentalités.

Jean Meyer pose ensuite la question de la valeur de tels relevés : tous les correspondants disposaient-ils du matériel adéquat pour les effectuer dans des conditions optimales ? La documentation est certes abondante, mais comment interroger un tel corpus ?

Le projet de recherche que propose Jean Meyer est articulé autour d'un certain nombre de domaines. Il suggère la mise en place d'une équipe de chercheurs cohérente et surtout pluridisciplinaire. Ensuite, le travail peut selon lui se concevoir autour de trois axes essentiels, mais qui éventuellement pourraient être enrichis. Loin d'être un handicap, la

---

1. Thomas SYDENHAM (1624-1689), médecin anglais, restaura les principes de la médecine hippocratique. Toute sa vie, il lutta contre la mode ou les systèmes qui en médecine éloignent la clinique de l'observation et de l'expérience. Plusieurs épidémies survenues à Londres, dont il note les relations avec les conditions atmosphériques, lui permettent d'individualiser la variole, la rougeole, la scarlatine (à laquelle il donne ce nom), la coqueluche. Ses travaux sur les fièvres éruptives en font le plus grand épidémiologiste du XVII<sup>e</sup> siècle.

durée limitée de cette institution est un avantage, puisqu'elle va pouvoir compléter l'histoire des climats. Si Emmanuel Le Roy Ladurie a proposé une histoire des climats sur une période longue<sup>1</sup>, il sera intéressant de les étudier sur une période courte : 17 ans. Cette source est, par ailleurs, un outil pour envisager des études régionales plus poussées dans le domaine du personnel médical notamment en croisant les informations ainsi récoltées avec la série C des intendances particulièrement riche<sup>2</sup>. Puis, Jean Meyer suggère que l'on s'intéresse à des études de cas, il propose la Bretagne qui lui semble représentative et qui pourrait servir de « modèle » à d'autres analyses similaires. Il envisage une recherche sur le personnel médical de cette province qui lui apparaît particulièrement faible du point de vue numérique, exception faite des médecins de la marine, qui, compte tenu du peu de temps qu'ils passent à terre, ne peuvent devenir des correspondants de la Société Royale de Médecine. Ensuite, l'étude des dossiers du médecin Bagot, correspondant à Saint-Brieuc de la Société, peut être un moyen pour esquisser l'évolution sur une courte durée du climat océanique. Enfin, grâce aux renseignements fournis par ce médecin, révélateurs du quotidien économique de cette province, on peut envisager d'intégrer ces informations à une histoire des prix et des récoltes.

L'année suivante, Jean-Pierre Peter affinait la démarche en donnant à la fois une nouvelle dimension aux propositions de Jean Meyer et en dressant un bilan enthousiaste et cependant plus réaliste par rapport aux champs d'études qui s'étaient ouverts l'année précédente<sup>3</sup>. Les territoires sont évidemment neufs, puisque ces archives offrent la possibilité d'écrire un certain nombre d'histoires : de la santé, des états de santé des populations, de la morbidité, des modes de vie ou de l'hygiène aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Jean-Pierre Peter met en cause certaines conclusions qui semblent avoir été un peu trop rapidement avancées. En prenant un exemple significatif, celui de l'apparente rupture de 1793, puisque la Montagne supprime les Académies en 1794 et que Vicq d'Azyr meurt la même année, il montre qu'il faut, au contraire, parler de continuité dans la méthode suivie : les médecins des épidémies ont envoyé les résultats de

---

1. Emmanuel LE ROY LADURIE, « Histoire et climat », *Annales E.S.C.*, 1959.

2. La série C est dans les archives départementales celle de l'Intendance.

3. Jean-Pierre PETER, « Une enquête de la Société Royale de Médecine, 1774-1794. Malades et maladies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales E.S.C.*, 22 (4), 1967, p. 711-751.

leurs enquêtes aux préfets tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Là, l'analogie dans la démarche est flagrante. Il ne faut donc pas avancer trop vite l'idée de la rupture. De même, la source ne saurait être prise comme exemple parfait pour l'étude de la corrélation qui pourrait éventuellement s'établir entre climat et maladies. Mais il souligne l'intérêt de celle-ci dans une optique d'histoire économique : les remarques effectuées par les médecins correspondants de la Société sont une source supplémentaire pour expliciter les mouvements des prix (cherté des grains, etc...), puisque les accidents climatiques sont des phénomènes faisant partie intégrante des questionnaires.

Jean-Pierre Peter souligne la complexité de l'analyse des travaux des 150 médecins correspondants de la Société Royale de Médecine. Ceux-ci ne se sont pas contentés de renvoyer des tableaux météo-nosologiques, mais leur zèle les a poussés à compléter le cadre peut-être un peu trop strict de l'enquête en fournissant un grand nombre d'annexes. En ce qui concerne l'étude du climat sur cette période courte de 17 ans, préconisée par Jean Meyer, Emmanuel Le Roy Ladurie, dans le cadre de la IV<sup>e</sup> Section de l'École Pratique des Hautes Études en Sciences Sociales, a utilisé les tableaux météorologiques ainsi que les résumés annuels élaborés par Vicq d'Azyr.

Par ailleurs, un codage de l'imprimé médical a été envisagé. Mais très vite un certain nombre d'obstacles sont apparus. Fallait-il s'intéresser au résumé annuel ou bien intégrer les nombreux compléments envoyés par les médecins correspondants, mais qui n'entraient pas dans le cadre strict de l'enquête ? Si l'on se limite aux résumés annuels publiés par Vicq d'Azyr et ses collaborateurs, on se prive de la source des envois complémentaires qui sont peut-être plus significatifs et plus éclairants, puisqu'ils échappent au carcan limitatif du questionnaire. Un autre obstacle apparaît, celui de la subjectivité du médecin : ont-ils tous mentionné les diverses affections dont leur aire d'observation était affligée ou bien ont-ils opéré des choix ? Quelle valeur accorder au degré de gravité qu'ils annoncent parfois ? Le médecin d'une province relativement épargnée par les affections épidémiques ne sera-t-il pas tenté d'exagérer la gravité des symptômes de l'épidémie qu'il est amené à décrire ? Peut-on accorder à son témoignage écrit la même valeur qu'à celui d'un médecin breton décrivant les ravages de la dysenterie épidémique en 1779 ? Autant de limites pour lesquelles il n'est pas possible d'apporter des réponses, tant la subjectivité est difficile à saisir et impossible à corriger en l'absence de documents statistiques complémentaires confir-

mant ou infirmant les phénomènes. Ces textes sont de plus silencieux quant au nombre de gens touchés par les différentes affections : dès lors il n'était plus possible d'envisager l'histoire des malades, l'histoire des maladies apparaissait comme le champ d'étude privilégié.

Loin de se laisser abattre par les limites de ce fonds documentaire, l'équipe de Jean-Pierre Peter fait le pari de procéder par étapes : dans un premier temps, avec les résumés de Vicq d'Azyr, élaborer une cartographie de la pathologie et des continus épidémiques ; ensuite, relier cette cartographie assez sommaire aux envois nombreux et détaillés des médecins-correspondants pour compléter l'approche des itinéraires de propagation des maladies. Ainsi, progressivement, l'ensemble du corpus documentaire allait être utilisé.

En 1974 Jean-Pierre Goubert avec sa thèse *Malades et médecins en Bretagne*<sup>1</sup>... s'intéressait à cette province que les contemporains décrivent comme une des plus affectées par les maladies épidémiques. Sa recherche utilise des sources nombreuses et variées, de nature démographique, économique ; il intègre notamment, dans un souci de réaliser une topographie médicale de l'ensemble de la province bretonne, les rapports des médecins des épidémies ainsi que le précieux manuscrit du docteur Bagot sur la topographie médicale de Saint-Brieuc<sup>2</sup>. Son projet est de mettre à jour les différents types de maladies épidémiques en Bretagne et surtout de comprendre d'une part pourquoi cette province a payé un si lourd tribut à la maladie et, d'autre part, quelles ont pu être les attitudes des autorités pour faire face à ce fléau et celles des malades confrontés à l'aide sanitaire et alimentaire que propose l'Intendance. Jean-Pierre Goubert réalise, grâce à l'enquête Terray<sup>3</sup>, des relevés à partir des registres paroissiaux de 1770 à 1789. Très vite apparaissent des mortalités au-dessus de la normale à l'intérieur du pays breton. La raison de ce phénomène est fournie par l'étude des habitudes alimentaires des populations. Alors que la Bretagne des côtes amende les terres avec le goémon et obtient des rendements supérieurs à la moyenne,

---

1. Jean-Pierre GOUBERT, *Malades et médecins en Bretagne, 1770-1790*, Université de Haute-Bretagne, Institut armoricain des recherches historiques, t. 15, Paris, Klincksieck, 1974, 509 p.

2. Le docteur BAGOT est médecin à Saint-Brieuc. Il est un de ceux qui vont participer à la lutte contre les maladies épidémiques dans la province de Bretagne. Il est aussi membre correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris.

3. Abbé Joseph-Marie TERRAY (1715-1778). Contrôleur Général des Finances dès 1769. Il lance au début de 1770 une enquête annuelle pour dénombrer la population. Ces données sont collectées dans les communautés et ensuite transmises à l'Intendance qui les envoie à Paris.

l'intérieur des terres ne pratique pas l'amendement ce qui occasionne des rendements bien inférieurs à la normale. Des corps sous-alimentés, une nourriture peu équilibrée, trop chargée en farines et glucides, voilà qui est un terrain propice aux développements des affection épidémiques en période de soudure. Si Jean-Pierre Goubert a mis en évidence de manière tout à fait convaincante la coupure existant entre la Bretagne des côtes et celle de l'intérieur, il souligne les inégalités entre la côte nord, beaucoup plus riche, et la côte sud.

Confrontées à ces multiples affections épidémiques qui touchent la Bretagne dans les dernières années de l'Ancien Régime (en particulier en 1772, avec les pointes remarquables de la dysenterie de 1779 et les maladies de la décennies 1780), que font les autorités pour tenter d'apporter une aide aux populations ? Jean-Pierre Goubert analyse alors la composition du personnel médical. Les médecins sont peu nombreux et il note une couverture médicale insuffisante, d'autant plus que les médecins habitent en ville à quelques exceptions notables près. Il en est de même pour les chirurgiens qui, eux aussi, choisissent de résider en ville. Il remarque également qu'en Bretagne les autorités peuvent bénéficier de l'aide des chirurgiens de la marine royale, bien formés dans les écoles de chirurgie de Rennes et de Nantes. Pour lutter contre la maladie, l'administration royale travaille tout d'abord avec des moyens classiques : envoi des « boîtes de remèdes d'Helvétius » et fourniture de denrées alimentaires. Puis d'autres instruments sont utilisés. La Société Royale de Médecine a commencé à exister et des médecins bretons se sont portés volontaires pour effectuer les relevés météorologiques et observer la fréquence des maladies épidémiques. L'intendance va compter avec ce personnel médical éclairé et ouvert aux idées de réformes de la monarchie. Les médecins Chotard et Bagot sont, avec les collègues chirurgiens qui leur sont envoyés, de zélés praticiens dans les campagnes. Ils se heurtent à un certain nombre de pesanteurs : problèmes du manque d'hygiène et de l'insalubrité des demeures paysannes, trop proche des cimetières malgré l'ordonnance de 1776 qui invite à les déplacer. Enfin, c'est une véritable incompréhension entre le discours du médecin des Lumières et les habitudes ancestrales du paysan qui refuse tous les traitements et les conseils du praticien, préférant avoir recours à l'empirique du village. Jean-Pierre Goubert souligne cependant les énormes efforts qui ont été faits par les autorités monarchiques ainsi que l'aide appréciable des médecins et des chirurgiens des épidémies. Cette étude de cas s'est donc inspirée des pistes de recherches qui avaient été ouvertes par Jean

Meyer et Jean-Pierre Peter, cependant, peut-être parce que la Bretagne, durement touchée par les épidémies, offrait le meilleur champ d'investigations, il n'y a eu aucune analyse similaire pour les autres provinces du royaume. L'engouement pour la recherche sur les maladies en histoire semble s'être tari vers la fin des années 1970 et c'est sûrement dommageable, car on ne pourra sans doute jamais disposer dans ce domaine de vastes synthèses comme c'est le cas notamment pour l'histoire urbaine.

À la croisée de deux courants, celui de l'histoire de la médecine et celui de l'histoire de l'éducation, est née l'histoire des populations étudiantes. L'histoire de la médecine n'est pas étudiée en tant que telle, mais au travers des hommes qui ont choisi cette carrière. Ces recherches témoignent du souci de s'intéresser à de nouveaux domaines dans la continuité de l'approche élaborée pour l'ensemble des collèges français<sup>1</sup>. Après le nouvel élan donné par Dominique Julia et Jacques Revel, l'histoire de la médecine à travers celle des étudiants en médecine apparaît à nouveau comme un champ d'études privilégié<sup>2</sup>. Le XIX<sup>e</sup> siècle a laissé maintes monographies sur les Facultés de médecine de l'Ancien Régime et en particulier sur leur fonctionnement institutionnel ainsi que sur leurs docteurs célèbres. Le renouveau est venu de l'horizon européen. La recherche française doit ainsi beaucoup aux premières exploitations des matricules universitaires germaniques. L'avance dans ce domaine est notable, puisque de 1881 à 1903 paraissent des matricules qui concernent 9 universités fondées avant 1510. Sur ces 9 universités, 7 étaient allemandes. H. Mayer avait été en quelque sorte pionnier en la matière<sup>3</sup>. À ce jour, l'ensemble des matricules universitaires allemands ont été publiés par K. Goldmann<sup>4</sup> et plus récemment par W. Ribbe et E. Henning<sup>5</sup>. L'école anglo-saxonne au début des années 1970 s'intéressait également à ce phénomène avec les recherches pionnières de

---

1. Marie-Madeleine COMPÈRE, Dominique JULIA, *Les Collèges français, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, répertoire*, t.1 : France du midi, Paris, C.N.R.S., 1984, 759 p.

2. Dominique JULIA, Jacques REVEL, *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t.1, L'Europe, Paris, E.H.E.S.S., 1986, 260 p. Voir aussi JULIA-REVEL

3. H. MAYER, « Mitteilungen aus den Matrikelbüchern der Universität Freiburg Br (XV. und XVI. Jhd.) », in *Mitteilung aus dem 3. Matrikelbuch der Univ. Freiburg*, 17 (1900), p. 23-52.

4. K. GOLDMANN, *Verzeichnis der Hochschulen und hochschulartigen Gebilde sowie ihre Vorläufer und Planungen in deutsch-und gemischtsprachigen Gebieten unter besonderer Berücksichtigung ihrer (Haupt) Matrikeln. Ein Versuch*, Neustadt an der Aisch, 1967.

5. W. RIBBE, E. HENNING, *Taschenbuch für Familiengeschichtsforschung*, 9<sup>e</sup> éd., Neustadt an der Aisch, 1980, p. 141-180.

L. Stone<sup>1</sup> sur les populations étudiantes de Cambridge et d'Oxford, M.-L.-W. Brockliss dans son article : « Dissertation for the degree of doctor of philosophy of the University of Cambridge, Caius college » en février 1976 a étudié leur présence à l'université de Paris aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>2</sup>, tandis que l'américain R.-L. Kagan s'occupait des étudiants espagnols au début de la période moderne<sup>3</sup>, puis des étudiants en droit au XVIII<sup>e</sup> siècle en France<sup>4</sup>.

Sur le modèle de ce qui a été fait en Allemagne et en Angleterre, la recherche française a choisi de s'intéresser à une donnée jamais abordée : l'étude des populations étudiantes : les candidats en droit, théologie et médecine constituent alors un nouveau domaine de recherche. Mais, là encore, peu de synthèses, à l'exception de quelques mémoires de maîtrise français qui se sont efforcés au début des années 1970 de reconstruire les effectifs étudiants. C'est le cas du travail de Jacques Dincher en 1972 sur *L'Université de Dijon au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>5</sup> et de celui de Patrick Ferté, en 1974 sur *L'Université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle*<sup>6</sup>. Depuis ces travaux pionniers français on dispose d'un certain nombre de recherches de qualité qui ont peu à peu élaboré une méthode d'exploitation. Le Centre de Recherches Historiques de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales a lancé un projet de travail collectif et Roger Chartier et Jacques Revel dans leur article : « Université et société dans l'Europe moderne : position des problèmes<sup>7</sup> » ouvraient de nouvelles perspectives en intégrant l'histoire des populations étudiantes dans une dimension démographique et sociologique. Ils mettaient également en garde les chercheurs : il ne faut pas se laisser enfermer dans des modèles explicatifs trop globalisants. Ainsi, l'étude que Patrick Ferté réalisait pour l'Université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles s'intégrait-elle à ce

---

1. R.-L. STONE, *The university in society*, vol. I., Princeton, University Press, 1974.

2. L. BROCKLISS, « Dissertation for the degree of doctor of philosophy of the University of Cambridge, Caius College », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 1976, p. 56-68.

3. R.-L. KAGAN, *Students and Society in Early Modern Spain*, Baltimore et Londres, The John Hopkins Press, 1974.

4. R.-L. KAGAN, « Law students and legal carreers in eighteenth century France », *Past and Present*, 68, 1975 (aug.).

5. Jacques DINCHER, *L'Université de Dijon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Dijon, mémoire de maîtrise, 1971.

6. Patrick FERTÉ, *L'Université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle (1750-1751), le coma universitaire au Siècle des lumières*, Toulouse, Université de Toulouse le Mirail, mémoire de maîtrise, 1972, Toulouse, L'auteur, 1974, 383 p.

7. Roger CHARTIER, Jacques REVEL, « Université et société dans l'Europe moderne : position des problèmes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXV, 1978, p. 355-356.

chantier<sup>1</sup> ; elle reste à l'heure la plus vaste synthèse qui ait été faite sur les populations étudiantes à l'échelle d'une ville universitaire. L'auteur a dans un premier temps évalué le corpus numérique des étudiants des trois Facultés toulousaines, puis il a entrepris une étude très détaillée des différents cursus dans chacune de ces Facultés en intégrant une dimension sociale, c'est-à-dire en essayant de retrouver les origines familiales de bon nombre de ces étudiants. De plus une étude des origines géographiques des étudiants lui a permis de déterminer quels étaient les principaux « diocèses clients » des Facultés toulousaines. Au terme de son étude, il souligne la désaffection progressive pour les études de théologie, alors que les candidats semblent davantage se tourner vers des études de droit. Les contours sociologiques sont mieux précisés : la bourgeoisie saisit sa chance et vient de plus en plus nombreuse garnir les bancs de la Faculté de droit notamment. La Faculté de médecine de Toulouse assez prisée dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, se voit ravir les effectifs par Montpellier, sans que l'auteur puisse indiquer encore dans quelles proportions. Les travaux de J. Revel, D. Julia<sup>2</sup> et des chercheurs qui travaillent en collaboration avec eux offrent maintenant sur la France et sur l'Europe des études d'ensemble tant sur le plan méthodologique que sur les domaines explorés. Chaque type d'étudiant fait l'objet d'un article de synthèse. Cependant, l'essentiel des travaux n'a procédé jusqu'ici que par sondages ne donnant que quelques éléments d'un puzzle qu'il reste en partie à reconstituer. Certes, il ne faut pas non plus dénoncer un peu trop vite le « sondage », car sous de nombreux aspects, il propose une vision de la réalité des recrutements universitaires, comme par exemple l'évolution des origines géographiques des nouveaux étudiants. Il est donc un moyen pour appréhender la réalité et donner une idée, même si elle n'est pas tout à fait rigoureuse, de la vitalité du centre universitaire choisi. On doit également mentionner le travail important sur les matricules du Moyen Âge réalisé par Jacques Paquet<sup>3</sup>.

---

1. Patrick FERTÉ, *L'Université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Étude quantitative de la population étudiante de ses trois Facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, Toulouse, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Toulouse le Mirail, 1978, 477 p.

2. Dominique JULIA, Jacques REVEL, *op. cit.*, t. I. Voir aussi JULIA-REVEL.

3. Jacques PAQUET, *Les Matricules universitaires*, Louvain, Brepols Turhout-Belgium, 1992, 149 p. Il signale la manière dont doivent être étudiés les matricules universitaires et présente une synthèse exhaustive des travaux réalisés dans l'ensemble de l'Europe ainsi qu'une bibliographie très documentée.

En ce qui concerne les étudiants en médecine, peu de choses restent à montrer, même si l'étude de cette catégorie n'a jamais été abordée en tant que telle pour des villes universitaires. En effet, ils sont toujours présentés dans des chapitres annexes par rapport aux étudiants de droit et de théologie. S'ils n'ont pas été objet d'étude, en revanche, l'examen des matricules des Facultés de médecine françaises sous l'Ancien Régime ne peut plus révéler de secrets. Tout le monde s'accorde à concéder à Paris et à Montpellier une primauté sans partage, mais il reste encore à montrer, grâce au dépouillement systématique des matricules sur quels critères se fonde cette renommée et si les deux Facultés évoluent sur le même plan.

Cependant, un obstacle de taille apparaît pour qui veut étudier les matricules : celui de la conservation des sources. Ce problème a nui au travail de Patrick Ferté sur Toulouse, dans la mesure où celui-ci s'est trouvé confronté à des séries lacunaires en ce qui concerne la Faculté de médecine de cette ville, notamment pour la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela ne l'a cependant pas empêché de déduire une relative atrophie de cette Faculté ; là encore, la périodisation qu'il propose est intéressante, puisqu'il montre que Montpellier n'a pas toujours supplanté Toulouse et que ce n'est que progressivement que la deuxième ville du Languedoc a attiré à elle les candidats qui souhaitaient embrasser une carrière médicale<sup>1</sup>.

L'étude des étudiants de la Faculté de médecine de Montpellier se justifie tant par le nombre de ses étudiants que par sa renommée. De plus, la remarquable conservation des archives du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours permet d'envisager une étude sur une période longue sans craindre les lacunes des sources. Parmi les travaux déjà réalisés, on peut signaler ceux d'Alexandre-Charles Germain vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui, comme le voulait la tendance de la recherche à son époque, se sont intéressés aux institutions de la Faculté et à son personnel enseignant. A.-Ch. Germain fait cependant preuve de modernité dans son article « Les pèlerins de la science<sup>2</sup> », car, il commence à signaler la présence des étudiants étrangers venus, à cause de la renommée de Montpellier, prendre leurs grades dans cette ville. Certes son travail reste cantonné à un simple comptage, par ailleurs souvent incomplet, mais il ouvre déjà quelques pistes sur

---

1. Patrick FERTÉ, *op.cit.*, p.171. L'auteur montre que c'est à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais plus probablement au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, que Montpellier commence à ravir les étudiants en médecine à Toulouse.

2. Alexandre-Charles GERMAIN, « Les pèlerins de la science », *Société languedocienne de géographie*, 1878, p. 161-181.

la manière d'étudier les cursus étudiants qui, selon lui, ne doivent être appréhendés qu'à partir de la licence. Le docteur Louis Dulieu a fourni, au cours des années 1950 et 1960<sup>1</sup>, de très nombreux articles sur le personnel médical de la Faculté de médecine de Montpellier ainsi qu'une remarquable étude synthétique sur la médecine à Montpellier qui s'étend sur une très vaste période allant du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. On doit souligner un travail novateur proposé dans le volume III de sa *Médecine à Montpellier : l'époque classique*. Il fournit en effet deux voies de recherches : la première est une tentative de donner pour tous les praticiens des renseignements tant sur le cursus que sur l'environnement familial, la deuxième a été le relevé systématique des thèses de baccalauréat de la Faculté de médecine de Montpellier.

La présente étude sur la population étudiante de la faculté de médecine de Montpellier veut montrer le rayonnement de ce centre universitaire en mettant en évidence, par une étude cartographique, les diocèses d'origine des jeunes gens, puis elle essaiera de saisir les cursus de ces étudiants dans leur quasi-totalité de la première immatriculation au doctorat. Enfin, le croisement des matricules avec une source imprimée : le *Dictionnaire de l'an X*<sup>3</sup> a été réalisé. On tentera alors de donner une idée du rayonnement des centres universitaires français et de la place qu'occupe Montpellier par rapport aux autres facultés qui forment à la carrière médicale. Enfin, en utilisant ce *Dictionnaire*, on montrera quelle est la renommée du centre montpellierain, ainsi que la présence des parentèles médicales, déjà signalées par Jean-Pierre Goubert dans son travail sur la Bretagne.

## II- La nécessaire recherche prosopographique

Les études entreprises depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ont montré qu'un certain nombre d'éléments pouvaient être mis en évidence en ce qui concerne la recherche prosopographique. Depuis cette période, il est possible de distinguer quelques étapes.

---

1. Louis DULIEU, articles sur le corps professoral de la Faculté de médecine de Montpellier, voir bibl.

2. Louis DULIEU, *La Médecine à Montpellier*, t. 1, *Le Moyen Âge*, Avignon, Les Presses Universelles, 1975, t. 2, *La Renaissance*, *Ibid.*, 1979. t. 3, Première partie, *L'Époque classique*, *Ibid.*, 1983. t. 4, *Le XIX<sup>e</sup> siècle*, *Ibid.*, 1989, t.5, *Le XX<sup>e</sup> siècle*, *Ibid.*, 1999.

3. *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus, avant et depuis la fondation de la République française, publié sous les auspices du Gouvernement*, Paris, Chez Moreau, An X, 610 p. Plus les pages des envois tardifs non paginées.

De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, les travaux se sont orientés dans trois directions. En France, tout d'abord, dans le cadre de la recherche relative aux Facultés supérieures et à celles de médecine plus particulièrement, cet objet d'études est longtemps resté la « chasse gardée » des praticiens eux-mêmes. Ceux-ci se sont inspirés des travaux des juristes du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont contribué à proposer une meilleure connaissance du monde universitaire de la période classique en cherchant à mettre en lumière l'appareil institutionnel. En effet, la lecture des bibliographies atteste l'intérêt que le corps médical a porté à ses « ancêtres ». Quelles que soient les références consultées, on constate une sorte de main mise des médecins sur tout ce qui concerne le passé de ces Facultés supérieures. Il s'agissait avant tout de faire œuvre d'historiens pour ces praticiens du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils possédaient en sus, un avantage non négligeable : la connaissance de la chose médicale. C'est donc tout naturellement qu'ils se sont lancés dans ce vaste chantier. Ils se sont intégrés parfaitement aux recherches de l'époque qui abordaient l'histoire événementielle, et histoire politique. Ils ont donc trouvé un terrain privilégié d'observation pour restituer le fonctionnement des institutions et des hommes, médecins et étudiants, aux siècles de l'Ancien Régime. Le docteur O. Guelliot a fait porter ses recherches sur l'université de Reims et ses docteurs régents<sup>1</sup> ; quant au docteur U. Coste, il s'essayait en 1881 à *Quelques mots d'histoire sur la Faculté de médecine de Montpellier*<sup>2</sup>. Quelquefois ces « médecins-chercheurs » ont choisi de tirer de l'anonymat certains étudiants, c'est le cas du docteur Alfred Rouxeau, qui a publié la correspondance que Guillaume-François Laënnec adressait au début des années 1770 à son père et à son frère. Cet ouvrage donne des détails sur le quotidien des étudiants qui font cruellement défaut à celui qui veut tenter de restituer les conditions de vie et d'études dans les villes universitaires sous l'Ancien Régime<sup>3</sup>. Ces documents sont d'une rareté extrême et cette famille n'avait pas été choisie au hasard, puisque ses descendants ont embrassé la carrière médicale. La correspondance de Guillaume-François Laënnec s'insère dans une vaste description du monde universitaire médical au

---

1. DR. O. GUELLIOT, *La Fin de la Faculté de médecine de Reims. Ses derniers docteurs-régents*, Paris, Reims, I. Monce, 1909, XI-239 p.

2. DR. U. COSTE, *Quelques mots d'histoire sur la Faculté de médecine de Montpellier*, Montpellier, Coulet, 1881, 16 p.

3. ROUXEAU.

XVIII<sup>e</sup> siècle, elle restitue avec une grande acuité les débats fondamentaux relatifs aux prérogatives étudiantes face au corps professoral. En outre elle est précieuse, car ce jeune homme a accompli (comme ses prédécesseurs au Moyen Âge) une pérégrination académique qui l'a mené de Paris en passant par Montpellier aux Îles britanniques. Enfin, Guillaume-François donne des renseignements sur ses compagnons d'études et surtout sur la manière dont ces jeunes gens perçoivent les cours qui leur sont dispensés. Il montre que la première place revient à la Faculté de Montpellier, même si celle de Paris lui est bien supérieure.

Le docteur Louis Dulieu est le continuateur de la tradition historiographique médicale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la période de l'entre-deux guerres, il a réalisé des biographies du corps professoral de la Faculté de médecine de Montpellier. Les références bibliographiques abondent et viennent enrichir notre connaissance de ces médecins-professeurs, leur insertion dans le monde professionnel médical du Siècle des lumières, leur renommée au sein du royaume et l'ensemble de leurs travaux. Montpellier dispose également, pour la publication de ces travaux de recherches en histoire de la médecine et du monde médical, d'une revue trimestrielle qui a énormément servi à la vulgarisation des connaissances : *Monspeliensis Hippocrates*. Là, professeurs de la Faculté de médecine de Montpellier et chercheurs ont contribué au cours d'une quinzaine d'années, du début des années cinquante au milieu des années soixante, à diffuser la connaissance de ce monde universitaire auprès d'un plus large public. Mais le docteur Louis Dulieu a également été un précurseur, dans son troisième volume, *La Médecine à Montpellier, l'époque classique*<sup>1</sup>. Si la première partie apporte une foule de renseignements sur la Faculté de médecine de Montpellier, ses maîtres, son fonctionnement et les cours dispensés, en se situant dans la tradition du XIX<sup>e</sup> siècle, la deuxième est très novatrice, car pour la première fois figurent des parcours universitaires qui ne prennent pas seulement en compte le personnel enseignant, mais s'attachent à relever les différentes étapes du cursus d'un certain nombre d'étudiants.

Quand l'auteur a pu enrichir ces données d'éléments biographiques, il propose alors les origines familiales des étudiants. Cependant, L. Dulieu n'a pas procédé de manière systématique pour relever les parcours universitaires des étudiants ayant fréquenté la Faculté de Montpellier au

---

1. DULIEU. Il faut également consulter la 2<sup>e</sup> partie biographique et bibliographique.

xvii<sup>e</sup> siècle ou au xviii<sup>e</sup> siècle. Il semble avancer au gré des informations dont il pouvait disposer. Ainsi, il fait une part assez importante dans ses tables « biographico-estudiantines » aux étudiants étrangers. Il a repris, mais en le complétant de manière beaucoup plus précise, le travail qu'avait entrepris Alexandre-Charles Germain dans le dernier tiers du xix<sup>e</sup> siècle. Ce professeur de la Faculté des Lettres de Montpellier écrit en 1876 un article intitulé : « Les pèlerins de la science à Montpellier... », qui entreprenait de recenser à partir du grade de la licence les étudiants étrangers<sup>1</sup>. Sa définition des étudiants étrangers est assez particulière, car pour lui, il s'agissait de repérer les étudiants qui venaient de loin pour suivre un cursus à Montpellier. Les travaux de Louis Dulieu ont contribué à mieux dénombrer la présence des non régnicoles, puisque son approche a quasiment recensé l'ensemble de ceux-ci. De plus, il a entrepris dans le même volume de répertorier l'ensemble des thèses de baccalauréat que les étudiants, formés à Montpellier, ont soutenues au xviii<sup>e</sup> siècle. Si ce recensement n'est possible qu'à partir du début de la décennie 1770 où existe l'obligation d'imprimer, il propose un extraordinaire corpus des travaux d'étudiants. On peut alors savoir quels étaient les domaines de la recherche médicale qui fournissaient matière à réflexion. Ainsi, le professeur Paul-Joseph Barthez a fait soutenir toute une série de thèses de baccalauréat ayant trait à la doctrine qu'il défendait, à savoir le vitalisme. De même, le docteur Louis Dulieu a été le premier à souligner un phénomène parfois évoqué, mais jamais réellement quantifié, celui des faiseurs de thèses. Si l'on connaît par exemple le cas de Théophile de Bordeu qui selon certains auteurs aurait rédigé la thèse de baccalauréat de son cousin Jean de Brumon-Disse, on ne pouvait jusqu'alors se rendre compte de l'importance de ce phénomène. Il démontre qu'il s'agit d'une pratique courante et il donne toute une série d'indications permettant de repérer les faiseurs de thèses et leurs clients. On le voit, la connaissance de la Faculté de médecine de Montpellier à l'époque classique doit énormément aux travaux patiemment accomplis par ce chercheur. Ces travaux sont également l'aboutissement de cette première période où les recherches dans le domaine des universités, du personnel enseignant et parfois de leurs étudiants au cours de l'Ancien Régime sont restées le « domaine réservé des médecins ».

---

1. Alexandre-Charles GERMAIN, « Les pèlerins de la science à Montpellier *suivi de* [liste des] licenciés en médecine 1585-1795 », *Bulletin de la société languedocienne de géographie*, 1878, p. 161-181.

Entre le début des années soixante-dix et le commencement des années quatre-vingts les travaux concernant les Facultés supérieures vont échapper aux spécialistes professionnels (médecins et juristes) pour devenir le champ d'étude des historiens. À la faveur des vastes chantiers inspirés par l'histoire de l'éducation, notamment les travaux pionniers de Dominique Julia et de Marie-Madeleine Compère<sup>1</sup>, l'histoire de la médecine, avec les recherches de Jean-Pierre Goubert<sup>2</sup> et de Jean-Pierre Peter<sup>3</sup>, l'histoire des populations étudiantes devient aussi, presque naturellement, un nouvel objet d'études pour les historiens au début des années 1970. Ainsi les travaux de Patrick Ferté relatifs aux Facultés supérieures de Toulouse de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle apparaissaient-ils comme fondateurs et novateurs<sup>4</sup> : leur mérite consistant à la fois en un dépouillement systématique des matricules universitaires et à leur confrontation avec la conjoncture économique. Mais l'auteur a également réalisé au sujet des juristes des recherches d'histoire sociale pour situer ces jeunes gradués au sein de leur Université<sup>5</sup>. Pour mieux appréhender la réalité des recrutements étudiants à un échelon plus restreint, celui d'un diocèse, ce chercheur a affiné ses analyses. Il a ainsi envisagé de s'intéresser aux étudiants du diocèse de Tarbes<sup>6</sup> ainsi qu'à ceux du Rouergue<sup>7</sup>. Très vite des enquêtes sont lancées qui aboutissent au début des années 1980 à des premiers résultats publiés en France dans deux volumes sous la direction de Dominique Julia et Jacques Revel<sup>8</sup>. Ces travaux donnaient l'état de la question pour l'ensemble des pays européens. Ils étaient un consi-

---

1. Marie-Madeleine COMPÈRE, Dominique JULIA, *Les Collèges français, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, répertoire*, tome I : *France du midi*, Paris, C.N.R.S., 1984, 759 p.

2. Jean-Pierre GOUBERT, *op. cit.*

3. Jean-Pierre PETER, « Les mots et les objets de la maladie. Remarques sur les épidémies et la médecine dans la société française de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, 246, 1971, p. 13-38.

4. Patrick FERTÉ, *op. cit.*

5. Patrick FERTÉ, « La géographie statistique du recrutement des anciennes universités : un révélateur des effets de la conjoncture économique sur la conjoncture étudiante », *Historical Reflections*, 7 (2-3), Dinald N. Backer et P.-J. Harrigan, éd., *The Making of Frenchmen, Current Directions in the History of Education in France, 1969-1979*, Waterloo, Ontario, p. 313-326.

6. Patrick FERTÉ, « Les étudiants du diocèse de Tarbes à l'Université de Toulouse de 1679 à 1788 », *Congrès de la fédération des sociétés académiques et savantes des Pyrénées-Languedoc-Gascogne*, Tarbes, 1978.

7. Patrick FERTÉ, « La population étudiante du Rouergue au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*. t.2, *France*, sous dir. de Dominique Julia et de Jacques Revel, Paris, E.H.E.S.S., 1989, p. 527-575.

8. Dominique JULIA et Jacques REVEL, *op. cit.*, t.1. Voir aussi JULIA-REVEL.

dérable outil de confrontation et de comparaison pour des recherches qui n'en étaient qu'à leurs balbutiements. En ce qui concernait notamment les facultés de médecine, les auteurs avaient proposé des sondages. Ils mettaient en évidence des perspectives et lançaient un appel à ceux qui souhaitaient continuer les chantiers. D'importants dépouillements s'avéraient indispensables pour confirmer ou infirmer les premiers résultats révélés par les sondages. Après cet élan, la recherche, en France, en ce qui concerne les populations étudiantes, semble s'être essoufflée, à la fin des années 1980. En 1987 paraissait, dans la série des *Atlas de la Révolution française*, celui sur l'*Enseignement*<sup>1</sup> qui utilisait pour les Facultés de médecine des sondages allant du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour la Faculté de Paris (1769-1774), à la période 1780-1784 pour Toulouse, aux périodes révolutionnaires pour Montpellier : 1791-an II, an III-VI et Germinal an VII-Messidor an VIII<sup>2</sup>. Là encore, les résultats proposés avaient pour objectif de montrer que les centres avaient des aires de recrutement spécifiques. Depuis la parution, plus récente, de l'ouvrage collectif *Médecine et santé*, il semble que les recherches concernant le domaine des populations étudiantes se soient assoupies<sup>3</sup>.

La recherche française a pris un certain retard par rapport à ses voisines européennes. C'est du moins ce que souligne d'une certaine manière le volume collectif paru en 1996 : *L'État moderne et les élites XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, apports et limites de la méthode prosopographique*<sup>4</sup>. Cet ouvrage expose une série de travaux réalisés par des médiévistes et des modernistes. Il permet de confronter et d'affiner les méthodes, de délimiter les champs de la recherche. Cette pluridisciplinarité est enrichissante dans la mesure où elle propose de s'interroger sur les « missions » que l'on peut assigner à la recherche prosopographique. Cet ouvrage prend en compte le travail mené par l'ensemble des chercheurs européens dans ce domaine. Deux auteurs sont particulièrement intéressants pour notre propos. Jacques Verger, dans son article : « Prosopographie des élites et montée des gradués : l'apport de la documentation universitaire

---

1. Dominique JULIA, (dir.), *Atlas de la Révolution française*, t. 2 : *L'Enseignement 1760-1815*, Paris, E.H.E.S.S., 1987, 105 p.

2. *Ibid.*, p. 76-77.

3. Jean-Pierre GOUBERT, Roselyne REY et alii, *Atlas de la Révolution française*, t. 7 : *Médecine et santé*, Paris, E.H.E.S.S., 1993, 83 p.

4. Jean-Philippe GENET, Günther LOTTES (éd.), *L'État moderne et les élites XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 488 p.

médiévale », souligne les différences fondamentales qui existent pour ceux qui entreprennent ce type de recherches à l'époque médiévale par rapport aux modernistes<sup>1</sup>. En effet, pour l'époque médiévale, les chercheurs sont obligés de recourir à des sources annexes pour compléter les matricules universitaires lacunaires. Jacques Verger montre l'avancée remarquable, et à ce jour inégalée, des chercheurs britanniques. A.-B. Emden, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, a publié deux ouvrages qui restent des modèles du genre, véritables « dictionnaires biographiques » des étudiants d'Oxford et de Cambridge avant 1500<sup>2</sup> ; et D.-E.-R. Watt a procédé à une analyse identique pour les gradués écossais avant 1410, mais il dépasse la méthode de son prédécesseur en fournissant une liste de l'ensemble des gradués écossais qui ont étudié à l'étranger avant la création de l'université de Saint-Andrew<sup>3</sup>. L'avantage de ce type de démarche, outre le fait qu'elle demeure inédite dans son approche, est de fournir à l'ensemble des chercheurs des ouvrages utilisables. Dans le colloque d'octobre 1991, Hilde de Ridder-Symoens présente un état de la question sur la possibilité d'appliquer la méthode prosopographique aux sources de la période moderne<sup>4</sup> : son article dresse le bilan des nombreuses recherches qui ont été faites dans l'ensemble de l'Europe et note les évolutions et les tendances qui ont pu émerger depuis la fin des années 1960. Dorénavant les chercheurs ne se contentent plus d'établir simplement des répertoires biographiques des étudiants ou de leurs maîtres, certains ont commencé à élaborer des synthèses à l'échelle régionale dépassant le simple stade du répertoire. C'est le cas notamment de H. Bots qui, en 1986, donne une approche plus précise de « l'Intelligentsia du Brabant nord<sup>5</sup> ». Dans son ouvrage publié en 1979, M.-H. Somers recense les étudiants irlandais

---

1. Jacques VERGER, « Prosopographie des élites et montée des gradués : l'apport de la documentation universitaire médiévale », *L'État moderne et les élites XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 363-372.

2. A.-B. EMDEN, *A Biographical Register of the University of Oxford to A.D. 1500*, 3 vol., Londres, 1957-1959. Du même auteur, *A Biographical Register of the University of Cambridge to 1500*, Cambridge, 1963.

3. R. WATT, *A Biographical Dictionary of the Scottish Graduates, to A.D. 1410*, Oxford, 1977.

4. Hilde de RIDDER-SYMOENS, « Reconstruction du milieu universitaire au niveau régional : possibilités et limites », *L'État moderne et les élites XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle[...]*, op. cit., p. 373-386.

5. H. BOTS, « De Noordbrabantse intelligentsia (1550-1750) nader beschouwd : sociale positie en culturele ontwikkeling », W. Frijhoff et M. Hiemstra, eds., *Bewogen en Bewegen. Die historicus in het spanningsveld tussen economie en cultuur. Liber amicorum aangeboden aan Prof. Dr. H.F.J.M. van der Eerenbeemt*, Tilburg, 1986, p. 365-377.

dans les universités de Paris et d'Oxford avant 1500<sup>1</sup>. Presque au même moment, W. Frijhoff étudie les gradués néerlandais entre 1575 et 1814<sup>2</sup> et montre leur intégration à la société de leur temps.

À l'heure actuelle, on constate un rétrécissement des champs de la recherche ; peut-être s'agit-il aussi de réviser des objectifs qui avaient paru trop ambitieux. Sans pour autant perdre de vue la constitution de répertoires biographiques, on peut, grâce aux sources plus abondantes pour la période moderne, envisager à des échelles plus locales l'étude des populations étudiantes. Au total, la recherche a rendu plus compréhensible ce monde des étudiants et leurs maîtres au Moyen Âge et au cours de la période moderne. Il est désormais possible de connaître un certain nombre d'éléments. Ainsi, pour le centre universitaire montpellierain, les travaux précurseurs de Marcel Gouron ont permis de dresser un répertoire biographique des étudiants de la faculté de médecine pour le xvi<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Cette publication pionnière répond à un certain nombre d'interrogations sur le nombre et la répartition des étudiants dans le temps sans que le répertoire procède à une quelconque analyse, puisqu'il s'agit uniquement d'un relevé. Pour le centre montpellierain à ce jour, seul Marcel Gouron envisage une période longue. Même si les sources existent, aucun travail ne s'est intéressé aux effectifs de la faculté de médecine pour le xvii<sup>e</sup> siècle. Pour le xviii<sup>e</sup> siècle, on dispose de sondages sur une période de quelques années dont les résultats ont été publiés dans le volume sur les populations étudiantes de Dominique Julia et Jacques Revel<sup>4</sup> et par la suite cartographiés dans le volume de la série *Atlas de la Révolution française* consacré à *Médecine et santé*<sup>5</sup>.

La présente recherche se propose de quantifier la population étudiante de la Faculté de médecine de Montpellier en élaborant pour chaque étudiant une fiche signalétique type. Il sera alors possible de disposer pour l'ensemble du xviii<sup>e</sup> siècle du nombre exact d'étudiants et de leur répartition dans le temps. De suivre chaque individu au cours de son parcours universitaire en retenant quatre moments

---

1. M.-H. SOMIERS, *Irish Scholars in the Universities at Paris and Oxford before 1500*, Thesis, City University of New-York, 1979.

2. W. FRIJHOFF *La Société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814. Une recherche sérielle sur le statut des intellectuels à partir des registres universitaires*, Amsterdam-Maarssen, 1981.

3. M. GOURON, *Matricule de L'Université de Médecine de Montpellier, 1503-1599*, Genève-Paris, Bibliothèque Humanisme et Renaissance, 1957, 279 p.

4. JULIA-REVEL.

5. Jean-Pierre GOUBERT, Roselyne REY *et alii*, *op. cit.*, 83 p.

essentiels : la première inscription<sup>1</sup>, le baccalauréat, la licence et le doctorat. Pour chaque étudiant, on pourra consulter sa « prosopographie universitaire », c'est-à-dire son cursus de manière très précise. Il sera également possible de savoir dans quelle proportion les étudiants ont cessé leurs études à Montpellier : s'agit-il d'un simple abandon ou d'un transfert vers un autre centre universitaire ? L'ajout de deux rubriques à la fin de la fiche individuelle : « particularité biographique » et « particularité bibliographique » propose d'aller plus loin. Des renseignements individuels, état civil, études antérieures, « parentèles médicales », lieu d'exercice après les études pourront permettre de mieux cerner et saisir ce corps médical à travers quelques bribes de vies. Il faut, dès le départ, souligner que, compte tenu du nombre important des étudiants pour le XVIII<sup>e</sup> siècle : 4682, il est impossible d'entreprendre pour chaque individu des recherches systématiques. En revanche, au hasard des lectures, à chaque fois qu'un élément pouvait être collecté, il a été inséré dans la rubrique adéquate.

Ce travail se propose également de faire appel à d'autres sources pour compléter et affiner la connaissance qu'on peut avoir de ce groupe social. Deux enquêtes ont été privilégiées. D'une part, un mémoire, conservé à la bibliothèque universitaire de la faculté de médecine de Paris qui recense le personnel médical en France, médecins et chirurgiens, entre 1780 et 1785<sup>2</sup>. Cette datation, assez vague, pose des problèmes qui n'ont à ce jour pas été résolus. S'agit-il d'une enquête qui a précédé celle de 1786, bien connue pour le royaume de France ou bien a-t-elle été reconstituée à partir de celle de 1786 en ne retenant que les villes et les principaux bourgs ? La proximité chronologique en fait douter quelque peu. On voit mal le pouvoir central lancer à un intervalle aussi court deux enquêtes identiques. S'agit-il d'une erreur de datation de l'enquête ? Celle-ci comporterait alors une chronologie floue « 1780-1784-85 » mais serait le résultat de l'enquête de 1786 que l'administration centrale aurait recopié, après avoir collecté les informations dans les intendances. En tout état de cause, ce travail qu'il n'est pas possible de dater avec précision, est un meilleur outil que ne

---

1. Sur un total de douze.

2. B.I.U.M. Paris, Ms 2221, « État des médecins et chirurgiens de la province, par ordre alphabétique des lieux » (vers 1780-1785). Le catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur signal que ce document provient probablement de la Société Royale de Médecine. Cette absence de certitude permet d'élaborer l'hypothèse que le manuscrit 2221 a été réalisé à partir du réseau des correspondants.

pourrait l'être l'enquête de 1786, car il aurait fallu aller collecter dans de nombreux dépôts ces renseignements avec les risques de résultats lacunaires alors que le Mémoire recensant le personnel médical vers 1780-1785 permet de disposer de l'ensemble des données. Ce document manuscrit donne une idée du personnel médical formé dans les décennies 1760-1770, même s'il se révèle imparfait sur bien des points. D'autre part, le *Dictionnaire de l'an X*, source imprimée, propose à une date ultérieure le recensement du personnel médical et permet de faire des comparaisons. Ces instruments de travail donnent la possibilité de collecter les informations et de compléter la fiche biographique des étudiants. Enfin, les archives de la Société Royale de Médecine de Paris sont un très précieux outil révélant les principales préoccupations du corps médical dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Les étudiants, devenus praticiens, participent de façon active à ces nouveaux réseaux chargés de diffuser l'information médicale, de proposer et d'échanger leurs expériences. Quel discours les « Montpelliérains » ont-ils de la pratique médicale de leur temps ? Quels sont les sujets qu'ils abordent ?

À l'issue de ce travail, il aura été possible d'intégrer la prosopographie à l'étude de cette population étudiante. Cependant, la présente recherche ne se veut pas une prosopographie complète des étudiants en médecine de la faculté de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle, le chantier aurait été énorme. Elle prétend seulement, en utilisant le croisement de sources multiples, éclairer davantage les actes et les pratiques d'un corps social en devenir. Cette base de données se veut également ouverte. Elle permet de recenser les étudiants en médecine à Montpellier du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle : sur une période de trois siècles, on disposera de dénombremments complets dans une Faculté française<sup>1</sup>. Celle-ci, intégrée sur CD Rom, sera d'une utilisation aisée et reprendra sous une forme plus moderne les répertoires biographiques des gradués établis par les chercheurs anglo-saxons depuis des décennies. L'idéal serait que ce travail puisse être enrichi d'éléments nouveaux et qu'il relance la recherche dans ce domaine des populations étudiantes pour que l'ensemble des centres universitaires, à supposer que les fonds d'archives soient conservés, bénéficient du même traitement des données, ce qui permettrait d'appréhender, par exemple, la pérégrination académique, déjà mise en évidence pour les étudiants de la période médiévale.

---

1. Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, le travail de dépouillement a été réalisé par Marcel Gouron. Pour le XVII<sup>e</sup> siècle, ce dépouillement a été fait en même temps que pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.

La question est de savoir si le monde universitaire, et la Faculté de médecine en particulier, évoluent au cours des siècles ou bien s'ils sont prisonniers de permanences séculaires. Quel rôle a pu jouer la faculté de médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle ? A-t-elle été ou est-elle devenue « la Faculté de médecine du royaume » ou bien sa réputation est-elle usurpée ?

### III- Méthode de recherche et présentation de la fiche individuelle

#### 1 - Le nécessaire recours à l'outil informatique

Le présent travail s'intéresse à la Faculté de médecine de Montpellier, d'abord parce que les sources y sont parfaitement conservées, mais plus encore en raison de la renommée, attachée à ce centre tout au long de l'Ancien Régime. Le choix de départ a porté sur une recherche prosopographique des cursus universitaires des étudiants. Très vite des obstacles sont apparus. Le dépouillement des matricules quand on n'a pas une vue d'ensemble de la période risque d'induire en erreur. Ces registres offrent cependant une vision rassurante, car on dispose de séries longues sans aucune lacune. Si l'on ne s'attache qu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre des étudiants est relativement peu élevé, de l'ordre d'une trentaine par an. Or, plus particulièrement aux alentours des décennies 1730-1740, on remarque un accroissement significatif des effectifs. Ceux-ci atteignent à la veille de la Révolution un nombre annuel d'inscrits proche des quatre-vingts. De ce fait, un traitement traditionnel des données par fiches manuelles s'avérait impossible, car il aurait été, probablement, une source d'erreurs nombreuses et était, compte tenu du nombre total des étudiants, très difficile à manier. Il fallait donc s'orienter vers une autre démarche pour analyser ce corpus. Seul le recours à l'informatique pouvait permettre de mettre en place un traitement correct des données par un système d'indexation et de tri. Il restait donc à élaborer la fiche qui puisse à la fois prendre en considération la totalité des cursus de chaque étudiant qui pouvaient être fournis par les matricules, en n'omettant, par ailleurs, aucune information qui, éventuellement, aurait pu être retrouvée dans des documents annexes.

## 2 - Les critères retenus pour la création de la fiche individuelle des étudiants<sup>1</sup>

Le travail d'élaboration de la fiche individuelle a donc pu commencer. Celle-ci est scindée en trois parties qui permettent de multiples exploitations.

### a) Origine de l'étudiant

Six rubriques sont consacrées à l'identification de l'étudiant à son arrivée à Montpellier. Lors de sa première inscription, celui-ci doit présenter ses certificats d'études secondaires et en particulier attester d'avoir suivi un an en philosophie. Dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, le registre S 25 du fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier conserve quelques mentions de ces enregistrements de lettres testimoniales, mais celui-ci ne couvre qu'une dizaine d'années environ (1725-1735) ce qui rend impossible toute étude générale sur les collèges où ont été formés les futurs étudiants en médecine. De ce fait, la présence du « carabin » à Montpellier n'est décelable que dès que celui-ci entreprend la démarche de se faire coucher sur les registres d'inscriptions pour débiter son cursus universitaire. Cette première inscription est riche en informations qui indiquent le patronyme de l'étudiant, son ou ses prénoms, son lieu ou sa communauté, son diocèse d'origine et son pays lorsque celui-ci vient de l'étranger. Ces éléments sont d'un traitement peu aisé, non pas pour le patronyme de l'étudiant qui est retranscrit en français (alors que les matricules des siècles antérieurs latinisaient le nom), mais pour les communautés d'origine ainsi que pour les diocèses. Là, on se trouve parfois confronté à une double difficulté. Il s'agit d'identifier les diocèses, même si, parfois, on doit se contenter de procéder par déduction, voire par élimination, quand les informations sont lacunaires. Mais éliminer les inconnues n'est pas chose aisée, car comment reconnaître derrière la dénomination d'*Aquensis* si l'on a affaire au diocèse d'Aix ou à celui de Dax. En revanche, on est rapidement dans une impasse lorsque ces lieux d'origine sont des petites communautés ou des hameaux qui sont mentionnés dans les registres sous la forme « ex oppido ». L'*Orbis latinus* qui recense l'ensemble des lieux-dits de la chrétienté devient alors l'ultime recours<sup>2</sup>. Le dernier outil qui a été utilisé pour essayer de réduire

---

1. Voir fiche individuelle p.37.

2. J.-G.-Th. GRAESSE, *Orbis latinus*, 2 Auflage, Berlin, Fr. Benedict, 1900.

les inconnues est le *Bottin des communes* : on a eu recours à cet instrument contemporain lorsqu'il n'existait aucune indication du diocèse ou de la province d'origine, mais que les noms des communautés avaient été transcrits en français. Il n'a pas été possible d'utiliser les ouvrages du C.N.R.S., *Paroisses et communes de France* qui recensent les communautés par départements et donnent les anciens diocèses de rattachement, dans la mesure où l'ensemble du territoire français n'avait pas encore été couvert. L'opération, alors retenue, a consisté à repérer dans le *Dictionnaire national des communes de France*<sup>1</sup> le département auquel appartient la communauté annoncée par l'étudiant lors de sa première inscription et ensuite de retrouver le diocèse d'origine. Cette démarche n'a été réalisée que pour un nombre limité de lieux-dits inconnus, car le cursus de l'étudiant permet de réduire cette incertitude. En effet, avant de passer son premier grade universitaire, le « carabin » doit prendre douze inscriptions. Un certain nombre d'inconnues ont pu être levées en parcourant les registres d'inscriptions, car au-delà de la monotonie et du caractère stéréotypé de l'inscription, des éléments nouveaux apparaissent parfois entre la seconde et la douzième inscription qui permettent de diminuer la part d'incertitude. Lorsque les registres d'inscriptions ne fournissaient aucune information complémentaire, il a fallu passer par la transcription en département puis en diocèse, mais quand la démarche s'avérait beaucoup trop hasardeuse, nous avons choisi de mettre un point d'interrogation.

La dernière rubrique de cette première partie de la fiche individuelle de l'étudiant est intitulée « qualité ». Cette terminologie a été utilisée dans deux sens distincts. D'abord pour mentionner les titres ou les grades universitaires précédemment obtenus par l'étudiant, c'est ce que l'on peut appeler les données brutes. Ainsi, Ange-Marie Bonelli, originaire de Savone en Italie, mentionne qu'il est père capucin ; cette appartenance au clergé a été insérée. Puis, cette rubrique a été utilisée comme « fourre-tout ». L'ensemble des données collectées au hasard des dépouillements ont été introduites : si l'étudiant a accompli dans une autre Faculté le début de son parcours universitaire avant de rejoindre la cité languedocienne, cette mention figure avec le terme « Mobilité ». De même, lorsque dans sa thèse de baccalauréat le carabin signale qu'il dédicace son opuscule à un parent, père, frère ou oncle qui appartient au monde médical, cette information a été reportée avec le codage « D.-M. »

---

1. *Dictionnaire national des communes de France*, Paris, Albin Michel, 1991, 1 342 p.

qui signifie possibilité de dynastie médicale<sup>1</sup>. Cette mention permettra dans un chapitre de la troisième partie de ce travail de s'interroger sur la reproduction sociale au sein de ce corps.

Cette première partie de la fiche qui contient une série d'informations géographiques permet d'envisager, notamment au niveau des diocèses, une cartographie du recrutement étudiant. La rubrique a été indexée, elle autorise, une fois l'ensemble des fiches complété, des tris et permet de déterminer, sans erreur, le nombre exact de jeunes gens originaires de tel ou tel diocèse.

b) Le cursus universitaire d'un étudiant en médecine

Les différentes rubriques font apparaître la « Première inscription » puis, le « baccalauréat » avec le sujet de thèse, la « licence » et le « doctorat ». Cette fiche présente quelques manques. Un premier choix a consisté à ne retenir que la première inscription. Il est utile de préciser ce qu'est le cursus universitaire d'un étudiant en médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle : après avoir été inscrit une première fois sur les registres de la matricule de la Faculté, l'étudiant doit encore acquitter onze autres inscriptions, à raison d'une par trimestre, pour pouvoir se présenter au premier grade universitaire qu'est le baccalauréat. La fiche ne donne que la première inscription, car il aurait été fastidieux de toutes les recenser. Cependant, il est indispensable de repérer l'ensemble des inscriptions, lorsque l'étudiant ne termine pas son cursus, afin de déceler le moment précis où il arrête ses études à Montpellier. Pour présenter un panorama complet de ces abandons, nous avons pu bénéficier du travail entrepris par Mademoiselle Mathieu, documentaliste au fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier qui répertorie l'ensemble des inscriptions de tous les étudiants en médecine au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle ; cette enquête a permis de repérer les différents stades des abandons étudiants au cours de la première moitié du Siècle des lumières. En ce qui concerne la période postérieure, il a fallu reprendre méthodiquement les registres d'inscriptions pour déterminer le moment précis où l'étudiant mettait fin à son parcours universitaire montpelliérain. Lorsque le « carabin » interrompt à un moment donné son cursus et que nous avons comptabilisé le nombre de ses inscriptions, le résultat a été reporté dans la rubrique, baptisée « motif », de fin de la fiche individuelle.

---

1. Une dynastie = trois générations.

C'est ensuite le baccalauréat de l'étudiant qui est mentionné avec, lorsque les sources le permettent, l'indication du sujet de thèse. La thèse de baccalauréat, quand elle est imprimée, est un opuscule précieux à signaler dans la mesure où c'est parfois la seule trace dont on dispose de la production écrite des étudiants au XVIII<sup>e</sup> siècle. De même, ont été reprises les différentes informations figurant sur cette thèse, à savoir le lieu d'édition, l'imprimeur, le format, ainsi que le nombre de pages.

Le deuxième choix a été de laisser de côté des examens qui précèdent l'obtention de la licence. Les registres en conservent cependant la trace dans les Actes de la Faculté. Ces examens, *Per intentionem*, Triduanes et Points Rigoureux, ne sont pas des examens principaux, mais ils permettent au candidat de se présenter à la licence. Le baccalauréat est le dernier moment dans les cursus où l'on peut disposer d'éléments d'informations qui identifient formellement l'étudiant. À partir de la licence, et jusqu'au doctorat, les registres des Actes n'indiquent que le patronyme du carabin. Il est donc difficile de retrouver sans risque d'erreur les grades de tel ou tel étudiant, lorsqu'on se trouve confronté à des homonymies. La méthode alors retenue a consisté, à partir du baccalauréat, à repérer le patronyme de l'étudiant et à le suivre dans les différents examens tout en ayant à l'esprit la chronologie définie par l'Édit de Marly du mois de mars 1707, imposant une période de six mois entre le baccalauréat et l'obtention du doctorat. À chaque fois que des cas d'homonymie se présentaient, nous avons appliqué la règle du premier étudiant qui avait obtenu le baccalauréat, et nous avons suivi son parcours. Évidemment, ces précautions ne garantissent pas l'absence d'erreurs ; c'est la raison pour laquelle le croisement de ces données avec le *Dictionnaire de l'an X*, recensant le personnel médical, a été utile pour certaines vérifications<sup>1</sup>. Cet ouvrage mentionne le mois d'obtention du baccalauréat de l'étudiant et il a permis de réduire le nombre d'erreurs. Il reste cependant des possibilités de confusions, dès que le *Dictionnaire* ne mentionne pas les éléments précédemment évoqués. La seule solution serait alors de retrouver les diplômes des jeunes gens et en particulier les attestations qui indiquent avec certitude le mois et le jour de l'obtention des différents grades. On se trouve alors confronté à une tâche énorme sans réelle assurance d'aboutir : il faudrait retrouver les certificats d'études des étudiants dans les fonds d'archives publics ou privés, la Faculté de médecine de Montpellier n'ayant jamais conservé

---

1. *Dictionnaire de l'an X*, *op. cit.*

ce genre de documents, car elle ne faisait que consulter ses registres pour délivrer les attestations.

Les derniers éléments de cette partie de la fiche individuelle mentionnent la « durée du cursus » ainsi que la « durée des examens ». Ces indications ne sont pas fournies par les registres des actes et ont été élaborées *a posteriori* de manière à pouvoir déterminer le temps que chaque étudiant met à accomplir son parcours universitaire. Afin que ces données puissent donner lieu à des tris, elles ont été exprimées en mois. La « durée du cursus » est calculée du moment où l'étudiant s'immatricule jusqu'à celui où il obtient son doctorat. La « durée des examens » est, calculée de l'obtention du baccalauréat à celle du doctorat.

c) Les informations obtenues à partir du croisement de diverses sources

La troisième partie de cette fiche a été établie en « texte », c'est-à-dire qu'il est possible d'insérer des informations qui n'excèdent pas trois lignes de texte. Nous avons créé une rubrique spécifique qui donne la possibilité de reporter des éléments plus complets sur chacun des individus. Deux rubriques permettent de collecter des informations plus précises, mais elle ne peuvent pas faire l'objet de tris.

La première rubrique intitulée « Particularités biographiques » contient des éléments divers : la fréquentation antérieure d'une autre Faculté par l'étudiant, le nombre d'inscriptions prises, son âge à l'entrée à la Faculté et à la sortie, le ou les camarades qui ont éventuellement fait le voyage à Montpellier avec lui ou encore la mention de dynasties médicales. Cette information, ici détaillée, a été ensuite reportée dans la rubrique « qualité » de manière codée. L'ensemble de ces éléments ont été collectés au hasard des dépouillements et des lectures, comme par exemple l'indication que tel ou tel étudiant devient plus tard Intendant des épidémies d'une généralité ou correspondant de la Société Royale de Médecine de Paris.

La seconde rubrique « Particularités bibliographiques » signale l'ensemble des brochures imprimées ou manuscrites qui ont pu être recensées. Il est utile de souligner que le caractère pré-préparé de ces rubriques de texte ne donne pas, par exemple, la possibilité de mentionner les titres d'ouvrages en italique ou d'aller au-delà de trois lignes. Le dépouillement des opuscules ou des brochures rédigés par les médecins formés à Montpellier a été essentiellement réalisé, d'une part dans les fonds parisiens et en particulier la Société Royale de Médecine de Paris et, d'autre part, dans celui de la Société Royale des Sciences de Montpellier. Ces

deux types de productions sont, la plupart du temps, restés à l'état de manuscrits. Ici encore, un choix a été fait. Il ne s'est pas agi de mentionner l'essentiel des travaux du corps professoral montpelliérain lorsque celui-ci avait fait ses études dans la cité languedocienne, car les travaux de Louis Dulieu indiquent de façon exhaustive ces renseignements. Il a paru davantage judicieux de collecter les écrits de cette masse de praticiens anonymes pour proposer dans la dernière partie de ce travail une analyse de leurs préoccupations scientifiques et du rôle qu'ils ont pu jouer au sein de la communauté savante de leur temps, en diffusant à travers leurs compétences et leurs travaux respectifs les enseignements de leurs maîtres et des « Lumières ». Ainsi, Jean-François Sacombe, originaire de Carcassonne et formé à Montpellier, devient le représentant officiel de l'École anti-césarienne : tout au long de sa vie, ses écrits vont l'opposer à Baudelocque, ardent défenseur de cette pratique médicale<sup>1</sup>. Alors que cette catégorie d'ouvrages imprimés est relativement aisée à retrouver, il n'en est pas de même du travail de Claude Chabert qui est resté à l'état de manuscrit. Le *Thesaurus Practicus* de celui-ci témoigne du souci de posséder à portée de consultation, sous la forme d'une sorte de « Vidal de poche », les enseignements de ses maîtres montpelliérains et parisiens<sup>2</sup>. Au cours de sa vie de praticien, il enrichit son manuscrit de lectures dont témoignent les multiples ajouts dans le volume 2 de celui-ci. Cette pratique ne semble pas être une démarche isolée, car la mode des Dictionnaires portatifs de santé est développée au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : on souhaite, c'est du moins le choix de la veuve Fouquet, mettre à la disposition de tout un chacun des rudiments de médecine pour pouvoir soigner les affections les plus bénignes<sup>3</sup>. La place de l'ouvrage médical et la production de celui-ci par des

---

1. Jean-François. SACOMBE, *Éléments de la science des accouchements*, Paris, Courcier, Germinal An X, in-4°, 456 p. J.-L. BAUDELLOCQUE, *Recherches et réflexions sur l'opération césarienne*, Paris, An VII, in-4°. Voir également à ce sujet la thèse de Mireille LAGET, *Naissances, l'accouchement avant l'âge de la clinique*, Paris, Seuil, 1982, p. 261.

2. Claude CHABERT, *Thesaurus practicus seu congeries plurimorum in schola tam parisiana quam mospelica celebrioribus professoribus dictatarum et collectarum a docto Claudio Chabert doctore medico mospeliense*, volumen primum et secundum, 1741. Collection particulière.

3. Veuve FOUQUET, *Recueil des remèdes faciles et domestiques, choisis, expérimentez, & très-aprouvez pour toutes les formes de Maladies internes et externes, & difficiles à guérir. Recueillis par les ordres charitables de l'illustre et Pieuse Madame Fouquet, pour soulager les pauvres Malades. Revû et corrigé de quantité de fautes qui s'étoient glissées dans les précédentes Éditions, & augmenté de plusieurs Remèdes qui se sont trouvez de plus dans le Manuscrit de ladite Dame : Avec un traité de l'Usage du Tabac & de ses Propriétez.*, Tome Second, À Paris, Chez Jean Musier, M. DCC.XXXIX, in-8°, 466 p.

individus formés à Montpellier peuvent être un moyen supplémentaire pour saisir le rayonnement d'un centre universitaire. La question qu'il sera alors légitime de se poser sera de savoir quelle est dans ces écrits la part de la reproduction du discours médical qui leur a été enseigné et celle de l'innovation.

## Fiche individuelle

Nom	
Prénom	
Qualité	
Lieu d'origine	
Diocèse	
Pays	
1 <sup>ère</sup> inscription	
Cote 1 <sup>ère</sup> inscription	
Baccalauréat	
Cote baccalauréat	
Thèse	
Titre	
Date	
Lieu impression	
Imprimeur	
Format impression	
Cote thèse	
Licence	
Evêque	
Vicaire général	
Cote licence	
Doctorat	
Cote doctorat	
Durée du cursus	
Durée des examens	
Cursus interrompu	
Motif	
Particularités biographiques	
Particularités bibliographiques	

NOM	GUILLEMEAU
Prénom	Louis-Jean-Marie
Qualité	Ent.-Sort.
Lieu d'origine	Niort
Diocèse	Poitiers
Pays	France
1 <sup>re</sup> Inscription	1786-Novembre-Trimestre
Cote 1 <sup>ère</sup> inscription	S 52
Baccalauréat	1789-Janvier-10
Cote baccalauréat	S 66
Thèse	Oui
Titre	<i>Quod cogitant auctores de hymens, et de signis virginitatis diversis, et quod cogitari potest.</i>
Date	1789-Janvier
Lieu d'impression	Montpellier
Imprimeur	J.-F. Picot
Format impression	In 8°-84 p.
Cote thèse	Fm 295005, 1788 t.III, 1789 t.II, 1790, n°1
Licence	1789-Mai-Trimestre
Evêque	-
Vicaire général	-
Abbé	De Grainville
Cote licence	S 66
Doctorat	1789-Juillet-1 <sup>er</sup>
Cote doctorat	S 66
Durée cursus	32 mois
Durée examens	6 mois
Cursus interrompu	Non
Motif	-
Particularité biographiques	Maître-es-arts de la faculté de Poitiers. Age à l'entrée : 20 ans, âge à la sortie : 23 ans. Ancien médecin des armées. Correspondant de l'Académie nationale de médecine. Meurt en 1852.
Particularités bibliographiques	Histoire de la rose, Histoire naturelle de la flore des environs de Niort. Histoire naturelle des oiseaux des Deux-Sèvres. Météorologie élémentaire. Traducteur des 4 ouvrages incontestés d'Hippocrate, du poème italien, Il foderò. Pensées et réflexions, 1852, Niort, 392 p.

NOM	GUILLEMEAU
Prénom	Jean
Qualité	Membre de la Société Royale des Sciences de Montpellier
Lieu d'origine	Niort
Diocèse	Poitiers
Pays	France
1 <sup>ère</sup> Inscription	1729-Février-7
Cote 1 <sup>ère</sup> inscription	S 26- f° 111
Baccalauréat	1731-Août-24
Cote baccalauréat	S 57- f°247
Thèse	Oui
Titre	<i>De febre tertiana intermittente</i>
Date	1731
Lieu d'impression	Montpellier
Imprimeur	A.-F. Rochard
Format impression	In 8°- 26 p.
Cote thèse	FmM Mel. 8° 125 (G3n°153)
Licence	1732-Mars-29
Evêque	-
Vicaire général	Joseph de Sarret
Cote licence	S 57 f°247
Doctorat	1732-Avril-2
Cote doctorat	S 57- f°247
Durée cursus	38 mois
Durée examens	8 mois
Cursus interrompu	Non
Motif	-
Particularité biographiques	A fait ses études au collège de l'Incarnation de Niort où l'enseignement est dispensé par les Oratoriens. Ses lettres testimoniales sont signées par le père Rousset, son professeur de philosophie (S 25 f°40). Installé à Niort en 1777 et exerce encore en 1780-1784 avec son fils Jean-Jacques-Daniel-Guillaume qui a accompli aussi un cursus à Montpellier de 1755 à 1758.
Particularités bibliographiques	Pour la Société Royale des Sciences de Montpellier auteur de : « Au sujet d'une pierre tirée de la vessie d'une religieuse hospitalière de Niort » (Arch.dép. Hérault, D 171).



Première partie

LES EFFECTIFS  
À LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
DE MONTPELLIER



# CHAPITRE I

## Évolution des effectifs à la Faculté de médecine de Montpellier

### I- La tendance générale au XVIII<sup>e</sup> siècle

#### 1- La courbe des inscriptions

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Faculté de médecine de Montpellier compte 4682 étudiants, mais pour 114 d'entre eux, il n'a pas été possible de retrouver leur première inscription ; cependant les examens qu'ils ont passés attestent leur présence. Si l'on s'en tient aux inscriptions, on a 1843 étudiants entre 1707 et 1750 et 2726 entre 1751 et 1789.

Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, les effectifs s'élevaient à 3325 individus<sup>1</sup> ; pour le XVII<sup>e</sup> siècle, à 2869<sup>2</sup>, soit une baisse significative de près de 13,7 % ; ce tassement est à mettre en relation avec le « Beau XVII<sup>e</sup> siècle » pour les autres Facultés, et en particulier celles du Sud de la France.

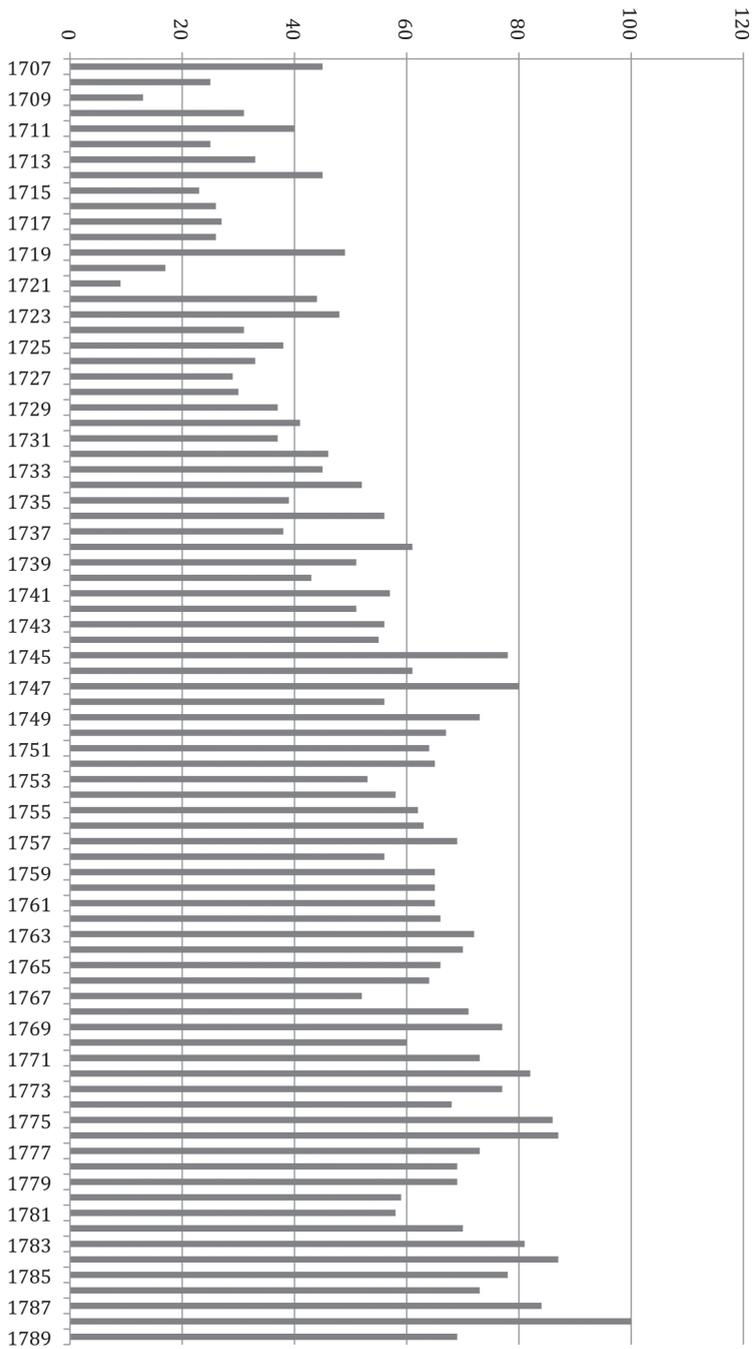
La courbe des inscrits se subdivise en trois phases<sup>3</sup>. Au cours de la première, qui va de 1707 à 1731, on remarque une certaine irrégularité des inscriptions, puisque par deux fois, en 1709 et 1721, le total des étudiants inscrits chute en dessous des vingt individus. Au cours de la deuxième phase, 1732-1745, le nombre des inscriptions annuelles se situe entre 40 et 60 ; même si l'on y constate une certaine irrégularité,

---

1. Marcel GOURON, *op. cit.*

2. Pour le XVII<sup>e</sup> siècle, nous avons procédé à un dépouillement systématique de la matricule de manière à pouvoir mener des études comparatives avec le XVI<sup>e</sup> siècle et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

3. Cf. ci-après : *graphique n° 1 : Les premières inscriptions à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle.*



Graphique n°1 : Les premières inscriptions à la faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789

à aucun moment, le nombre d'étudiants ne subit d'aussi importantes variations qu'au cours de la période précédente. Enfin, la troisième phase, 1746-1789, se caractérise par une sorte « d'envolée » de la courbe et les effectifs se situent, à quelques exceptions près, entre 60 et 80 inscrits par an.

D'une manière générale, alors que jusqu'en 1731 le nombre des étudiants qui s'inscrivent est marqué par une certaine irrégularité selon les années, à partir de cette date et jusqu'en 1789, il est très important et n'a surtout aucun équivalent dans les autres Facultés françaises de médecine.

À Caen, par exemple, on compte, dans les années fastes du recrutement moins d'une vingtaine d'étudiants par an et la moyenne est plutôt d'une douzaine au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et près de 7 à 8 étudiants par an pour la première partie du siècle<sup>1</sup> ; Montpellier a donc un nombre d'étudiants par an 5 à 6 fois supérieur à celui de son homologue normande.

Dans le cas de la Faculté d'Avignon, rivale de Montpellier, les effectifs n'ont jamais été aussi importants qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas possible de chiffrer le nombre des inscrits dans cette Faculté, puisque les registres sont lacunaires ; en revanche, il est envisageable de connaître le nombre de praticiens qui y ont été formés. La méthode de comparaison est à manier avec précautions, car elle prend pour élément de référence les docteurs reçus à Avignon et non les premières inscriptions. Avignon fournit au cours du XVII<sup>e</sup> siècle 1311 docteurs, soit en moyenne 13,5 par an<sup>2</sup>. Ce « Beau XVII<sup>e</sup> siècle » vient après un XVI<sup>e</sup> siècle particulièrement difficile pour le centre avignonnais qui enregistrait une moyenne dérisoire annuelle de 3,2 docteurs<sup>3</sup>. En l'espace d'un siècle il y a eu un accroissement du nombre des docteurs de l'ordre de 4,2. En revanche, au XVIII<sup>e</sup> siècle à Avignon, la moyenne est de l'ordre de 7,1 praticiens par an ; entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a eu une diminution de 47,4 % des diplômés.

Pour la Faculté toulousaine, le XVII<sup>e</sup> siècle, est, sans nul doute, celui d'une sorte d'apogée : le nombre des inscrits entre 1640 et 1649 est de

---

1. JULIA-REVEL, p. 468-469.

2. JULIA-REVEL, p. 463-464. Ce chiffre de 13,5 étudiants par an est calculé pour le nombre de praticiens reçus chaque année et non pour le nombre d'étudiants inscrits par année.

3. *Ibid.*, p. 463. Les chiffres donnés pour les doctorats de la Faculté d'Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle sont lacunaires pour 31 années. Le maximum d'étudiants promus au grade de docteur est de 13 en 1556.

7,8 par an ; entre 1650 et 1659, il passe à 8,7 par an<sup>1</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Montpellier doit faire face à la concurrence de l'ensemble des centres universitaires du « Grand-Sud ».

## 2- Les moyennes décennales des premiers inscrits

Les moyennes décennales des premiers inscrits constituent le premier élément qui permet de mesurer l'importance du centre montpellierain. Celles-ci ont été calculées sur deux périodes, d'une part la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et d'autre part la deuxième moitié du siècle.

### a) Première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Tableau n° 1 a : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Période	Moyenne annuelle
1707-1716	30,6
1717-1726	32,2
1727-1736	41,2
1737-1746	55,1
1747-1756	59,1

Au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les moyennes des effectifs montpellierains sont en constante augmentation : on passe de 30,6 étudiants par an au cours de la période 1707-1716, à 32,2 entre 1717-1726, l'accroissement est de l'ordre de 5,2 % ; entre 1717-1726 et 1727-1736, il est de 21,9 % ; entre 1727-1736 et 1737-1746, l'accroissement des effectifs est de 33,7 % ; enfin, entre les périodes 1737-1746 et 1747-1756, l'augmentation n'est que de 7,2 %. Il faut cependant relativiser ces pourcentages en ayant toujours à l'esprit les chiffres bruts. Ce qui frappe, c'est la poussée significative des effectifs entre la deuxième et la troisième décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est donc au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et en particulier au cours du premier quart de celui-ci, que la Faculté de Montpellier attire de plus en plus à elle les jeunes gens. Il semble donc qu'à partir de cette période, sa notoriété soit établie.

---

1. JULIA-REVEL, p. 484. Voir aussi Patrick FERTÉ, *L'Université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Étude quantitative de la population étudiante de ses trois Facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, Université de Toulouse-Le Mirail, 1978, 2 vol., tableau n° 6, p. 427.

À titre de comparaison, la Faculté de médecine de Toulouse, présente un nombre d'inscrits d'une vingtaine par an entre 1710 et 1720. Effectivement, Toulouse n'a pas, au cours de cette période, à pâtir de la concurrence de sa voisine montpelliéraine : « si Montpellier exerce une attraction plus forte au cours de cette période, elle n'éclipse pas irrémédiablement Toulouse<sup>1</sup> ». Il est vrai, que pour ces deux décennies, la Faculté de Montpellier ne fait que commencer à exercer son attraction. Sa collègue toulousaine mettra près de vingt années, pour se rendre compte, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, de la puissance de l'attraction montpelliéraine. Mais il reste à savoir si Toulouse a pu pâtir de cette concurrence qui s'est lentement, mais sûrement, mise en place. Selon Patrick Ferté qui a étudié les trois Facultés toulousaines, la médecine est dans cette ville, en quelque sorte, la parente pauvre : les jeunes gens viennent à Toulouse surtout pour étudier le droit ou la théologie. Toulouse ne va se rendre compte de la réelle puissance de Montpellier qu'après les années 1750<sup>2</sup>.

b) Seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Tableau n° 1 b : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Période	Moyenne annuelle
1757-1766	65,8
1767-1776	73,3
1777-1786	71,7

Au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on observe un très fort accroissement des effectifs : entre 1747-1756 (59,1 étudiants) et 1757-1766 (65,8 étudiants), l'augmentation est de près de 7 étudiants par an, ce qui correspond à un pourcentage de 11,3 ; au cours des deux décennies suivantes, le nombre moyen d'étudiants par an à Montpellier passe de 65,8 à 73,3, soit une hausse de 11 %, puis de 73,3 à 71,7, la baisse est alors de 7 %. À titre de comparaison, dans le centre parisien, les effectifs à la première inscription se situent en moyenne à 46,8 étudiants par an entre 1753 et 1759, ils passent à 44,3 entre 1760 et 1769 pour atteindre 55,5

1. Patrick FERTÉ, *op. cit.*, p. 90.

2. B.I.M.M., F. 69, pièce n° 14, correspondance de la Faculté. Lettre de Resseguier, avocat général de Toulouse aux professeurs de médecine de Montpellier, le 14 février 1784.

entre 1770 et 1774<sup>1</sup>, ce qui fait une différence de près de 20 étudiants par an entre les deux principaux pôles français de la médecine.

Au cours des trois dernières années de l'Ancien Régime, de 1787 à 1789, la moyenne des inscrits est de 84,6 étudiants par an, mais on note un fléchissement en 1788 où il y a 100 inscrits et 1789 où ils ne sont que 69 ; les rigueurs de l'hiver 1788-1789 ont peut-être découragé les candidats, mais le fléchissement des inscriptions est surtout significatif au mois d'octobre où seulement 50 inscriptions sont enregistrées en 1789 contre 74 à la même période l'année précédente. Cette baisse est peut-être imputable à la grande peur, mais il peut s'agir aussi d'un retour à une situation normale, car en octobre 1787 et en octobre 1785 les étudiants inscrits étaient respectivement 53 et 54.

La montée des effectifs se situe dans les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle ; ensuite, la hausse continue jusqu'à la décennie 1767-1776 comprise, mais de manière modérée. C'est donc entre 1717 et 1746 que la Faculté de Montpellier s'impose en tant que centre de formation. Ceci correspond à ce qu'avait remarqué Patrick Fertet : « ce n'est qu'à partir de la mi-XVIII<sup>e</sup> siècle, que l'ascension de Montpellier, irrésistible, évinça sa voisine toulousaine<sup>2</sup> ». Mais la remarque ne vaut pas seulement pour le centre toulousain, toutes les Facultés sont concernées par le pouvoir d'attraction de Montpellier. Il est vrai que ce n'est que dans la deuxième moitié du siècle que celles-ci prennent conscience que Montpellier attire de plus en plus les étudiants, mais à la lecture des moyennes décennales et des pourcentages d'augmentation, il est assez net que ce mouvement a commencé plus tôt : en fait, quelque vingt ans auparavant. Montpellier s'est donc bien imposée au milieu du Siècle des lumières comme le premier centre formateur des futurs praticiens du royaume<sup>3</sup>.

### 3 - Les inscriptions trimestrielles à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>

L'année universitaire est divisée en quatre trimestres : on ne peut s'inscrire sur la matricule montpelliéraine qu'au cours des mois de

---

1. JULIA-REVEL, p. 479.

2. Patrick FERTÉ, *op. cit.*, p. 171.

3. Voir dans la deuxième partie de ce travail consacré aux *Origines des étudiants en médecine* l'extension de l'aire de recrutement de la Faculté en fonction des diocèses.

4. Cf. annexe n° 3 : histogrammes des inscriptions trimestriels des étudiants à la faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789.

février, mai, août et novembre. Cette subdivision de l'année est mentionnée par l'Édit de 1707 qui stipule les modalités des inscriptions trimestrielles dans son article X<sup>1</sup>.

Chaque année, un nombre important d'étudiants s'immatricule au dernier trimestre de l'année en cours. En 1782, le dernier trimestre des inscriptions devient celui d'octobre, ce mois correspond à la rentrée universitaire qui se fait selon le règlement à la Saint-Luc (18 octobre). De la deuxième quinzaine d'octobre à la fête de Pâques, les étudiants travaillent environ un semestre qui est appelé le Grand ordinaire. Le Petit ordinaire ou petit semestre va de Pâques à la Saint-Jean (24 juin)<sup>2</sup>. Au cours de la période 1707-1789, les trimestres de février, mai et août sont délaissés. Pour le trimestre d'août, il apparaît que les jeunes gens qui s'inscrivent en été sont originaires des diocèses les plus proches : au trimestre d'août 1757, plus de 40 % des nouveaux inscrits sont natifs des diocèses de Montpellier et de Narbonne ; le pourcentage était plus important en août 1756, puisqu'il arrivait à 62,7<sup>3</sup> %. Cette tendance s'estompe au fur et à mesure que la Faculté va recruter de plus en plus loin ses étudiants. Ainsi, au début des années 1780, plus de 80 % de l'effectif est surtout originaire de la partie nord du royaume. Le trimestre qui constitue la rentrée officielle de la Faculté est bien celui d'octobre ou de novembre<sup>4</sup>. Les autres trimestres, tout comme celui d'août, ne voient pas affluer un nombre considérable de carabins comme l'atteste l'ensemble des graphiques<sup>5</sup>.

---

1. Alexandre-Charles GERMAIN, « L'École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement », *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 7, Montpellier, J. Martel aîné, 1881, p. 342. L'article X de l'édit commence ainsi : « ceux qui étudieront à l'avenir dans les Facultés de notre Royaume et pays de notre obéissance seront tenus de s'inscrire de leur main quatre fois par an dans deux registres ou cahiers, qui seront tenus pour cet effet dans chacune desdites Facultés ».

2. Alexandre-Charles GERMAIN, art. cité, p. 334-335.

3. En 1757, 10 étudiants s'inscrivent au trimestre d'août, 4 d'entre eux sont originaires des diocèses de Montpellier et de Narbonne. En 1756, 8 étudiants s'inscrivent au trimestre d'août, 5 d'entre eux sont originaires des diocèses de Montpellier et de Narbonne.

4. Entre 1707 et 1789, on constate qu'il y a une légère modification en ce qui concerne les inscriptions trimestrielles. De 1707 à 1782, les inscriptions des étudiants sont prises aux trimestres de février, mai, août et novembre. En 1782, les inscriptions se prendront en janvier, avril, juillet et octobre. Cette remarque ne bouleverse en rien le schéma général qui est d'ouvrir la matricule aux étudiants pour chaque trimestre. De manière à ne pas compliquer les graphiques, nous avons simplement indiqué sur l'axe des abscisses : 1<sup>er</sup> trimestre, 2<sup>e</sup> trimestre, 3<sup>e</sup> trimestre et 4<sup>e</sup> trimestre.

5. Cf. les graphiques des inscriptions trimestrielles en annexe n° 3. Le total du nombre des inscrits n'arrive pas au chiffre de 4682 étudiants. Cette différence vient de ce que pour 114 jeunes gens, nous n'avons pas retrouvé la première inscription, ils ont donc été exclus des graphiques trimestriels.

Le développement de la Faculté de médecine de Montpellier apparaîtra mieux si on compare le recrutement des étudiants au XVIII<sup>e</sup> siècle avec celui des siècles précédents, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

## II- Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

### 1- Les inscriptions au XVI<sup>e</sup> siècle à la Faculté de médecine de Montpellier

#### a) La tendance générale

L'évolution des effectifs peut se découper en quatre phases. Au cours de la première, 1501-1546, la tendance est marquée par un nombre d'inscriptions annuelles qui oscille en moyenne entre 20 et 50 étudiants ; mais aussi par une grande irrégularité, car à trois reprises, 1514, 1522 et 1544 surtout, les effectifs s'effondrent. Ensuite, au cours de la période 1547-1564, on remarque une moyenne relativement élevée pour le nombre des premiers inscrits qui se situe environ entre 40 et 60 par an avec quelques années fastes à 85, 71 et 64 étudiants par an. Cette phase de près d'une vingtaine d'années, constitue une sorte d'apogée pour le XVI<sup>e</sup> siècle, car par la suite, au cours de la troisième période, entre 1565 et 1591, la moyenne des inscriptions annuelles est marquée par une très grande irrégularité et par une chute du nombre des inscrits qui se situe entre 10 et 40 individus par an. Enfin après 1591, il semble qu'il soit possible de lire une reprise qui ne s'interrompt pas avec la fin du siècle, mais se prolonge jusqu'en 1624. Néanmoins, il est notable qu'au cours de la période 1561-1600, on remarque une augmentation des années défavorables pour le recrutement soit dix au total : 1562, 1568 et 1569, puis 1575, 1577, 1579 et 1580, 1586, 1588 et 1589. Ces années difficiles ont pour conséquence de diminuer les moyennes, mais il faut aussi noter qu'elles se suivent ce qui a pour corollaire d'empêcher une croissance immédiate des effectifs. Il est vrai qu'il faut compter avec les virulents accès de peste qui en 1579-1581 et en 1586-1589 sont particulièrement dramatiques pour le royaume et pour le Languedoc en particulier<sup>1</sup>.

---

1. Arlette JOUANNA, « De la ville marchande à la capitale administrative », *Histoire de Montpellier*, sous la dir. de Gérard CHOLVY, Toulouse, Privat, p. 138.

## b) Les moyennes décennales

Tableau n° 2 a : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle

Période	Moyenne annuelle
1501-1510	29
1511-1520	40,7
1521-1530	30,3
1531-1540	40
1541-1550	43,7

Les moyennes, dans le tableau ci-dessus, se caractérisent par un nombre important d'inscriptions à partir de 1511 et jusqu'à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Entre 1501-1510 et 1511-1520 les effectifs ont augmenté de 40 % et sur les trois décennies qui suivent, on a une moyenne de 38 inscrits par an. On remarque également qu'au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de réelle catastrophe en ce qui concerne le nombre des étudiants à l'exception de deux années : 1513 (17 étudiants inscrits) et 1543 (seulement 3 étudiants). Il faut comparer par rapport à l'année qui précède ce nombre d'inscriptions anormalement bas ; en 1512, 30 jeunes gens se sont inscrits, il y a donc une chute de près de 50 %; en 1542, 25 étudiants se sont inscrits et il y a en 1543 une chute de près de 12 fois le nombre des inscrits, mais au cours des années suivantes, le rattrapage s'effectue : en 1544, 50 jeunes gens s'inscrivent, et en 1544, ils sont 42.

Tableau n° 2 b : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle

Période	Moyenne annuelle
1551-1560	52,1
1561-1570	29,8
1571-1580	18
1581-1590	14,1
1591-1600	31,1

Au cours de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, à l'exception de la décennie 1551-1560 où l'on a une moyenne de 52,1 inscrits par an, ce qui frappe c'est la très grande irrégularité des situations : on remarque

une chute assez constante des effectifs entre la décennie 1561-1570, 29,8 inscrits par an, et la période 1581-1590, avec 14,1 inscrits par an. Les écarts sont imputables à une série d'accidents : récoltes mauvaises, pestes et conflits confessionnels, demeurés marginaux pour la période précédente, ils se généralisent à raison de trois à quatre mauvaises années par décennie entre 1561 et 1590; pour la période 1561-1570, c'est au cours de l'année 1562 que l'on enregistre un effondrement des inscrits avec seulement 7 étudiants, en 1568, ils sont seulement 8 à prendre une inscription et en 1569 ils ne sont que 3. Si, pour le premier accident les inscriptions reprennent, l'année suivante, à un rythme soutenu, puisque l'on en a 44 ; pour les deux autres « accidents », les rattrapages ne se font que trois ans plus tard, en 1571, où sont enregistrés 39 inscrits. Néanmoins, après une première moitié du *xvi*<sup>e</sup> siècle riche pour le nombre des inscrits, ce ne sont plus du tout les mêmes caractéristiques que l'on peut voir pour la deuxième moitié du siècle. La répétition des années « fâcheuses » pour le recrutement oblitère la tendance générale. Pour la décennie 1571-1580, on a quatre années défavorables : 1575, 5 étudiants ; 1577, 8 étudiants ; 1579, 9 étudiants et pour 1580 aucun. Dans ce contexte décennal morose, il est impossible que les années suivantes arrivent à inverser le mouvement ; au cours de la période 1581-1590, à aucun moment le nombre des inscrits ne dépasse la trentaine d'étudiants, alors que celle-ci était largement franchie au cours de la première moitié du *xvi*<sup>e</sup> siècle.

## 2- Les inscriptions au *xvii*<sup>e</sup> siècle à la Faculté de médecine de Montpellier

### a) La tendance générale

L'évolution des effectifs du *xvii*<sup>e</sup> siècle révèle deux phases ; la première se situe entre 1601 et 1620, où l'on a des moyennes qui sont assez proches de celles du siècle précédent, quand il n'y avait aucun accident particulier. La concurrence des autres Facultés du royaume n'a donc pas joué contre Montpellier au cours de ces vingt années. En revanche, la deuxième phase qui va de 1621 à la fin du siècle présente deux éléments qu'il faut souligner. Le premier est le nombre assez important d'années où aucun étudiant ne s'inscrit sur la matricule : 1661, 1662, 1696, 1697, 1698 et 1699. La fin du *xvii*<sup>e</sup> siècle est marquée par une série d'hivers rigoureux. Le deuxième est la baisse géné-

rale des effectifs, même lorsque le rattrapage s'est effectué. À aucun moment après 1620 le nombre des inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier n'atteindra les chiffres éloquentes du XVI<sup>e</sup> siècle et des deux premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce siècle est marqué par la morosité en termes de recrutement, et constitue une sorte de parenthèse, entre deux siècles particulièrement florissants en ce qui concerne la fréquentation étudiante.

b) Les moyennes décennales

Tableau n° 3 a : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle

Période	Moyenne annuelle
1601-1610	40
1611-1620	49,2
1621-1630	23,3
1631-1640	29,7
1641-1650	30,6

Au cours de cette première période, les deux premières décennies sont assez bien le reflet du siècle précédent tant en ce qui concerne le nombre des inscrits que celui de la régularité avec laquelle ce nombre se maintient. Le premier accident conjoncturel intervient en 1622 où la reprise du conflit religieux à Montpellier éloigne de la cité languedocienne les candidats à la carrière médicale : le siège, par une armée de 12 000 à 14 000 hommes, qui dure du 31 août 1622 au 19 octobre de la même année, soit cinquante jours, empêche l'arrivée dans la ville universitaire des étudiants au cours d'une partie du mois où se fait l'essentiel des inscriptions<sup>1</sup>, à savoir octobre. Alors qu'en année normale il ne se rédige à Montpellier qu'une moyenne de 150 à 200 testaments comme l'attestent les actes enregistrés les années précédant ou suivant le siège, en 1622, les Montpelliérains en rédigent 740 et pas un seul pour cause de peste<sup>2</sup>. Montpellier est isolé du royaume, mais aussi des « pays » étrangers. De même, la peste de 1629 a une conséquence directe avec la chute des effectifs qui passent de 25 étudiants en 1628 à 8 en 1629 ; dans

1. Arlette JOUANNA art. cit., p. 170.

2. Valérie LAFAGE, *Montpellier au temps des troubles de Religion : pratiques testamentaires et confessionnalisation (1554 - 1622)*, Paris, H. Champion, 2010.

ce contexte de crise sanitaire récurrente au xvii<sup>e</sup> siècle, le rattrapage s'effectue dès les deux années suivantes, puisque l'on a 33 et 31 inscrits respectivement en 1630 et 1631.

Tableau n° 3 b : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la deuxième moitié du xvii<sup>e</sup> siècle

Période	Moyenne annuelle
1651-1660	20,7
1661-1670	22,4
1671-1680	23,1
1681-1690	26
1691-1700	14,4

Les moyennes chutent de manière considérable au cours de la deuxième moitié du xvii<sup>e</sup> siècle. Les quatre années défavorables, entre 1696 et 1699, sont à imputer aux rigueurs climatiques. De plus, de manière générale, les périodes de guerres et leur lot quotidien d'accroissement de la pression fiscale dans un contexte général de problèmes économiques conduisent à ce que l'étudiant en médecine se fasse rare à Montpellier.

## Conclusion

La comparaison entre les effectifs du xvi<sup>e</sup> siècle au xviii<sup>e</sup> siècle pour la Faculté de médecine de Montpellier montre que pour chaque période considérée il existe des différences profondes. En effet, entre les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles et le xviii<sup>e</sup> siècle, on note la disparition des irrégularités dans le recrutement avec notamment l'absence pour le Siècle des lumières d'années où il n'y a aucun étudiant, alors que le phénomène était notable pour les périodes précédentes.

Aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, il est possible de mettre en évidence une étroite corrélation entre le niveau économique et l'ensemble des facteurs qui peuvent assez rapidement briser la courbe ascendante des effectifs : guerre, troubles divers, épidémies et variations climatiques. Ces caractéristiques ont un rôle accru après le début des années 1560 où l'on constate un effondrement du nombre des inscrits. Tous les éléments évoqués ci-dessus ont joué dans le sens d'une baisse du nombre

des inscrits surtout pour le XVII<sup>e</sup> siècle qui symbolise la période de repli de la Faculté. Ce siècle a été une période intermédiaire entre un « Beau XVI<sup>e</sup> siècle » et un « Splendide XVIII<sup>e</sup> siècle », il représente une phase de « dépérissement » de la faculté de médecine Montpellier qui va des années 1620 à la fin du siècle.

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, les paramètres sont assez similaires à ceux évoqués précédemment, du moins jusqu'au milieu de la décennie 1720, ensuite, on remarque un accroissement régulier et continu jusqu'à la fin de la période sans qu'à aucun moment le recrutement ne soit tari par un quelconque accident. Le Siècle des lumières s'impose alors comme une période où les éléments conjoncturels classiques des sociétés d'Ancien Régime qui avaient marqué le recrutement des siècles précédents semblent n'avoir eu qu'une incidence marginale sur l'ensemble de la tendance. Le XVIII<sup>e</sup> siècle symbolise une « Renaissance » pour Montpellier qui se matérialise non seulement par l'accroissement significatif des effectifs par rapport aux siècles précédents (par rapport au XVII<sup>e</sup> siècle il y a eu une croissance de plus de 60 %), mais également en comparant les inscrits montpelliérains avec ceux des autres Facultés françaises de médecine.

Au-delà des césures signalées précédemment, Montpellier constitue une exception dans le paysage médical français ; le recrutement des étudiants montre sur la période triséculaire les caractéristiques suivantes : une première phase globalement positive, même si elle n'est pas exempte de quelques irrégularités, va du début du XVI<sup>e</sup> siècle au début des années 1560 elle présente des chiffres moyens de l'ordre d'une quarantaine d'inscrits par an ; une deuxième phase qui se situe entre le début des années 1560 et le début des années 1710 et se caractérise par la faiblesse des moyennes des nouveaux inscrits, moins d'une trentaine d'étudiants par an (27,9 sur l'ensemble du XVII<sup>e</sup> siècle), enfin une troisième période du début de la décennie 1720 à la fin de l'Ancien Régime présente une courbe caractérisée à la fois par sa régularité et son allure ascendante pour une moyenne de près de soixante inscrits par an.



## CHAPITRE II

### Les causes

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'évolution du nombre des inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier est spectaculaire : avec un effectif total de 4682 individus, il s'agit d'une augmentation significative de l'ordre de 38,8 % par rapport au XVII<sup>e</sup> siècle. Les raisons de cette embellie montpelliéraine sont multiples.

#### I- La disparition des obstacles

Les guerres au XVIII<sup>e</sup> siècle se déroulent sur des théâtres d'opérations extérieurs au royaume que ceux-ci soient terrestres ou maritimes. Les guerres de Succession : de Pologne (1733-1735) et d'Autriche (1741-1748), tout comme la guerre de Sept ans (1756-1765) se passent à quelques exceptions près hors des frontières du royaume, ces conflits ne vont donc plus affecter les populations. Les seuls conflits qui ont pu momentanément détourner de la Faculté de médecine de Montpellier un certain nombre d'étudiants sont la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713), car les armées ont circulé en Languedoc ainsi que la guerre des Camisards (1702-1710). Cette période de guérilla, due essentiellement au conflit religieux et à sa répression dans le Languedoc oriental a rendu cette zone beaucoup moins sûre que précédemment. Ces épisodes se conjuguent également avec une série d'hivers rigoureux dont celui de 1709 qui est resté dans la mémoire collective et font de ces années un prolongement des périodes difficiles du XVII<sup>e</sup> siècle. De la même manière, les problèmes intérieurs ont disparu au XVIII<sup>e</sup> siècle

alors qu'ils avaient été la préoccupation de l'autorité monarchique au XVII<sup>e</sup> siècle notamment, la noblesse ne se révolte plus, les luttes intestines sont apaisées et les chemins paraissent plus surs, car pour l'exemple, le bandit Cartouche est roué en 1721.

### 1- Les derniers accidents conjoncturels et leurs conséquences sur le recrutement étudiant au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Les crises frumentaires ou les épisodes épidémiques qui avaient eu pour conséquence de ralentir l'afflux étudiant dans la cité universitaire ne sont plus qu'épisodiques à l'exception des années 1709 et 1720. 1709 est l'année d'un terrible hiver et 1720 est celle de la dernière grande peste signalée en France qui affecte principalement la Provence, mais dont les conséquences vont être significatives pour le recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier.

Le cas de Montpellier n'est cependant pas isolé. En effet, à Toulouse, le nombre des premières inscriptions s'effondre en 1709 et 1720, elles ne sont que d'une dizaine, alors qu'elles sont normalement d'une trentaine<sup>1</sup>. À Montpellier, l'effectif décroît de moitié : il passe de 25 étudiants en 1708 à 13 en 1709 ; les rigueurs climatiques ont eu une incidence sur la baisse des effectifs ; il est probable que ce terrible hiver n'a pas découragé les vocations, mais il a vraisemblablement retardé leur arrivée à Montpellier, comme d'ailleurs dans bon nombre d'autres Facultés. Cependant en 1710, le rattrapage se fait immédiatement à Montpellier, car 31 étudiants s'inscrivent cette année-là. Comme à Toulouse, en 1720, au cours de la dernière peste, qui a touché la Provence<sup>2</sup> et le Gévaudan, les effectifs montpelliérains s'effondrent. Ils passent de 49 en 1719 à 17 en 1720, soit une chute de 65,3 %. Mais c'est l'année suivante, en 1721, qu'ils sont au plus bas pour l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle.

\* Un exemple de conjoncture sur le recrutement étudiant : l'année 1721 .

Au cours de la période 1717-1726, survient la peste de Marseille, en 1720. Or, ce phénomène épidémique a des conséquences sur le recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier. En effet, la carte des « Origines géographiques des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier en 1721 » montre que le centre languedocien n'a accueilli

---

1. Patrick FERTÉ, *op. cit.*, p. 90.

2. Ch. CARRIERE, M. COURDURIÉ, F. RÉBUFFAT, *Marseille ville morte : la peste de 1720*, éd. rev. et aug., Marseille, 1988, 352 p.

que 8 étudiants. Au cours de cette année, la ville a un recrutement estudiantin exclusivement régional comparable à celui que l'on a pu montrer pour d'autres centres d'importance moindre, comme Avignon, Orange ou Valence, bref, il y a eu un fort rétrécissement de l'espace de recrutement de Montpellier<sup>1</sup>. L'investissement considérable que représente un cursus en médecine à cette époque est un élément qui empêche, momentanément, les familles d'envoyer un de leurs membres faire sa médecine à Montpellier<sup>2</sup>. Cette même carte montre qu'en 1721, Montpellier n'a pas recruté d'étudiants en Provence. L'histoire d'Elzéard Bononaud illustre les problèmes financiers rencontrés par cet étudiant pour poursuivre normalement ses études à Montpellier. Arrivé à Montpellier en 1719 et originaire du diocèse de Toulon, il ne peut être soutenu par sa famille qui est « affligée par les maladies épidémiques<sup>3</sup> » ; son cursus sera très long, il ne peut arriver jusqu'à sa licence, en 1721, que parce qu'il implore la clémence du roi et en particulier il lui demande deux dispenses. Il n'obtient son doctorat qu'en 1730<sup>4</sup>.

Pour l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y aura plus aucune variation aussi importante des effectifs à l'exception de deux années : 1788 et 1789 où ils passent de respectivement de 100 étudiants à 69. Il est vraisemblable que la série des mauvaises récoltes des années qui précèdent la Révolution a pu avoir une conséquence sur l'effondrement du recrutement en 1789, mais cette baisse n'est pas aussi importante que celles qu'il est possible de mettre en évidence pour les siècles précédents.

---

1. Voir carte, p. 461, « Origines géographique des étudiants de l'Université de médecine de Montpellier en 1721 ». La numérisation des limites des diocèses du royaume de France a été possible grâce à l'utilisation des travaux de Dom Jacques DUBOIS, « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Annales E.S.C.*, n° 4, 1965, p. 680-691. Cette carte a été reprise dans l'ouvrage de Guy CABOURDIN et Georges VIARD, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1978, p. 104-105. Carte p. 448 : « Les diocèses de l'ancienne France ».

2. Les chiffres présentés par le docteur Louis Dulieu montrent que l'investissement pour des études médicales à Montpellier avoisine les 3000 livres. C'est la moitié de ce que représente le même investissement pour devenir docteur de Paris. Les chiffres fournis par Dominique Julia et Jacques Revel présentent le coût des grades, *Tableau n° 4.9. Quelques exemples du coût des grades en médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle.*, *op. cit.*, p. 280. Pour Montpellier, il faut compter 350 livres, mais c'est seize fois moins qu'à Paris et près de six fois moins qu'à Reims. Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte de l'ensemble des frais occasionnés par la scolarité dans la ville universitaire, cours particulier, hébergement qui pour Montpellier s'élèvent en moyenne à 3 000 livres.

3. B.I.M.M., S 25-f°53-54. Elzéard Bononaud, « sa famille est affligée par les maladies épidémiques ».

4. B.I.M.M., S 24-f°13, première inscription d'Elzéard Bononaud, originaire du diocèse de Toulon, le 26 février 1719. S 57-f°186, baccalauréat le 23 mai 1721. S 57-f°186, licence le 27 septembre 1721. S 57-f°186, doctorat le 25 novembre 1730.

## 2- Les modifications de la structure universitaire

En 1751, la Faculté de Cahors est rattachée à celle de Toulouse ; celle-ci accueille, à partir de ce moment-là, un afflux supplémentaire d'étudiants qui momentanément dissimule l'attraction montpelliéraine. Si on analyse en particulier l'arrivée à Montpellier des jeunes gens originaires du diocèse de Cahors même, on remarque que c'est progressivement au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'ils s'y dirigent. Les registres des premières inscriptions confirment que les étudiants cadurciens sont de plus en plus nombreux à opter pour un cursus montpelliérain : entre 1707 et 1789, 99 étudiants originaires de ce diocèse choisissent de venir entreprendre des études de médecine à Montpellier ; de 1707 à 1750, ils sont 34 ; au cours de la deuxième période, à savoir de 1751 à 1789, ils sont 66. Il n'y a donc pas eu de transfert automatique des jeunes gens originaires du diocèse de Cahors vers Toulouse. Patrick Ferté remarque que le diocèse qui donne le plus d'étudiants à Toulouse, demeure, au cours des deux périodes considérées, celui de Tarbes. Les étudiants originaires de ce diocèse ne représentent qu'un pourcentage relativement peu important à Montpellier : entre 1707 et 1789, ils ne sont que 52 soit 1 % par rapport à l'effectif total ; néanmoins, les effectifs sont de 21 entre 1707 et 1750 et de 31 entre 1751 et 1789 ; cet accroissement de 10 étudiants est minime, mais il montre tout de même la réalité de l'attraction montpelliéraine dans ce diocèse qui, par tradition, envoie ses jeunes gens vers le centre universitaire toulousain. Toulouse ne va se rendre compte officiellement, puisqu'elle proteste, de la réelle puissance de Montpellier qu'en 1784<sup>1</sup>, mais il est probable que ce cri de colère des professeurs de la Faculté de toulousaine aurait du être antérieur, la situation particulière de fraude manifeste qui leur est soumise en 1784<sup>2</sup> leur donne enfin l'occasion de pouvoir s'opposer aux pratiques de leur rivale montpelliéraine.

## II- Augmentation de la population et croissance économique

La première explication est la combinaison qui s'est opérée entre croissance démographique et croissance économique.

---

1. B.I.M.M., F. 69, pièce n° 14, correspondance de la Faculté. Lettre de Resseguier, avocat général de Toulouse aux professeurs de médecine de Montpellier, le 14 février 1784.

2. Voir cette affaire dans la troisième partie de ce travail, le chapitre consacré aux « cursus des étudiants de la Faculté de médecine de Montpellier ».

Il est difficile d'évaluer la population française sous l'Ancien Régime, car les enquêtes menées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle sont lacunaires, souvent recopiées, jamais exhaustives et ne peuvent que difficilement être fiables. Elles ont toutes débouché sur un constat qui était que le royaume de France se dépeuplait. Même si les résultats étaient erronés ils ont conduit les hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle à réfléchir à la démographie. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, A. des Cilleuls tente une évaluation de la population à la veille de la Révolution<sup>1</sup> et plus tard, les travaux des démographes L. Henry et Y. Blayo au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, malgré les hypothèses minimaliste qu'ils avaient échaufaudées, aboutissent à des résultats bien supérieurs à ceux qui étaient donnés par A. des Cilleuls<sup>2</sup>. À l'heure actuelle, les travaux qui ont été menés dans le domaine démographique à la suite de l'exploitation exhaustive des registres paroissiaux conduisent à la conclusion que la population française a augmenté<sup>3</sup>. Par ailleurs, l'accroissement des surfaces mises en culture est possible grâce à l'apport de bras supplémentaires et les femmes et les enfants fournissent l'appoint nécessaire. De même, les quelques progrès dans le domaine agricole portent leurs fruits : multiplication des labours et culture de nouveaux produits comme le maïs ou la pomme de terre dans les régions pauvres, les assolements passent progressivement de biennaux à triennaux, avec notamment l'introduction des plantes fourragères. De plus, un certain nombre de provinces françaises commencent à se spécialiser dans une agriculture commerciale et les innovations même timides se diffusent<sup>4</sup>.

La deuxième raison est la crise, qui a lieu entre 1740 et 1742. Elle affecte les marges atlantiques, la vallée du Rhône, le Sud-Est méditerranéen ainsi que quelques diocèses du Massif Central. Il ne semble pas cette fois-ci que cet accident démographique ait eu un quelconque impact sur le recrutement des étudiants à Montpellier, puisqu'on remarque que celui-ci est en hausse. Si l'on assiste à une légère baisse entre 1739 et 1740, de 51 à 43 inscrits, celle-ci est vite compensée par des arrivées qui se situent au-delà de 55 étudiants par an entre 1741 et

---

1. Jacques DUPÂQUIER, *Histoire de la population française*, t. 2, *De la Renaissance à 1789*, Paris, P.U.F., 1986, p. 59. A. des Cilleuls donne respectivement en millions d'habitants : 1710 : 18,4 ; 1720 : 19,1 ; 1740 : 21,4 ; 1770 : 25,3 ; 1780 : 26,3 ; 1789 : 27,6.

2. *Ibid.*, p. 61. L'enquête de L. Henry et Y. Blayo, à partir de 1740, donne en millions d'habitants : 1740 : 24,6 ; 1750 : 24,5 ; 1760 : 25,7 ; 1770 : 26,6 ; 1780 : 27,5 ; 1790 : 28,1.

3. Daniel ROCHE, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 438.

4. *Ibid.*, p. 444.

1744 et dépassent les 70 inscrits pour les années 1745, 1747 et 1749<sup>1</sup>. La moyenne est pour la décennie 1737-1746 de l'ordre de 55,1 inscrits par an et elle passe à 64,1 étudiants par an entre 1747 et 1756. De la même manière, la troisième crise qui affecte l'ensemble du royaume et qui a lieu entre 1771 et 1774 n'a, une fois de plus, aucune conséquence sur le recrutement, car pour les années considérées, on peut dire que le nombre des inscrits a atteint à Montpellier son apogée, entre 73 et 86 étudiants par an. Cette absence d'impact direct des crises démographiques sur le recrutement de la cité languedocienne est explicable, car toutes les provinces du royaume ne sont pas touchées par la crise ; par ailleurs, les nouvelles caractéristiques économiques du XVIII<sup>e</sup> siècle traduisent un enrichissement constant.

D'une manière générale, l'essor de la population française a commencé avant 1740 et la croissance démographique a précédé la croissance économique<sup>2</sup>. La disparition des grandes crises va également se conjuguer avec la croissance économique. Celle-ci est essentiellement le fait des villes et est due à la combinaison de trois facteurs : les profits dégagés par le commerce maritime (les ports de la façade Atlantique), la fiscalité qui a permis une accumulation financière au détriment des campagnes et la rente foncière<sup>3</sup>. Les jeunes gens qui viennent s'inscrire à la Faculté de médecine de Montpellier sont des urbains. La plupart déclarent résider dans des grandes villes ou des cités de moindre importance et quelques-uns seulement sont originaires de bourgs. Leurs familles ont bénéficié de cet enrichissement général, ce qui a pour conséquence de diminuer le poids de l'investissement pour études dans les budgets familiaux. Si celui-ci est lourd ou relativement important dans les premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, il l'est beaucoup moins au cours de la deuxième moitié du Siècle des lumières.

### III- L'amélioration des communications

L'accroissement des effectifs est aussi explicable grâce à l'amélioration du réseau des routes et des chemins au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce qu'il faut

---

1. Pour 1745 on a 78 inscrits, pour 1747, ce sont 80 inscrits et pour 1749, on a 73 inscrits.

2. Jacques DUPÂQUIER, *op. cit.*, p. 62.

3. *Ibid.*, p. 444.

noter, du moins au début du siècle, c'est la très grande inégalité qui existe entre la France du Nord et celle du Sud. Selon les auteurs qui ont réalisé le tome n°1 de *L'Atlas de la Révolution française*, consacré aux *Routes et communication* : « La France du midi est celle des isolats nombreux et des cheminements linéaires quand celle du Nord bénéficie d'une capillarité bien meilleure, qui contribue à accroître la fiabilité du réseau<sup>1</sup> ». Dans les pays d'Élection, très tôt dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il existe une volonté de modernisation du réseau routier. C'est l'arrêt du 3 mai 1720 qui fixe les premières modalités, notamment en ce qui concerne la largeur des routes (19,50 m. entre les fossés) qui iront de Paris aux ports de mer et aux capitales de province, et 11,80m. pour tous les autres chemins<sup>2</sup>. En 1738, la *corvée des chemins*, rendue obligatoire dans tout le royaume par l'*Instruction du 13 juin* de cette année est une chance pour les ingénieurs des Ponts et Chaussées, car elle va leur procurer dans chaque province la main d'œuvre nécessaire pour mener à bien ces projets ambitieux de réfection<sup>3</sup>. Au cours de cette même année 1738, des recommandations avaient été données pour que chaque ingénieur dresse des cartes dans sa zone de compétence, mais certains n'avaient pas attendu les ordres pour, dès 1733, se mettre à l'ouvrage et proposer des relevés routiers<sup>4</sup>. Des efforts ont été faits dans la partie nord du royaume et les cartes proposées par Guy Arbellot dans son article sont le résultat de cette volonté de changement insufflée dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

La desserte vers Montpellier répond aux remarques générales faites ci-dessus et les contreforts du Massif Central ne bénéficient pas réellement d'une voie vers Montpellier<sup>6</sup>. Deux itinéraires européens desservent Montpellier mais pas de manière directe, c'est, par exemple, la voie Amsterdam-Marseille qui passe par Dijon et Lyon. La plupart des véhicules utilisés, coches ou carrosses, sont lents. Seuls les privilégiés empruntent les diligences qui sur la distance Paris-Lyon mettent deux

---

1. Guy ARBELLOT, Bernard LEPETIT et alii, *Atlas de la Révolution française*, t. 1, *Routes et communications*, Paris, E.H.E.S.S., 1987, p. 14.

2. Guy ARBELLOT, « Les grandes mutations des routes de France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales E.S.C.*, 1973, p. 767.

3. *Ibid.*, p. 766.

4. *Ibid.*, p. 775.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*, en particulier la carte n° 5 - *Vitesse des voitures publiques entre Paris et la Province* (d'après l'*Indicateur fidèle* de Michel Desnos) et la carte n° 3 - *Le réseau des pans de route de Perronet* (au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle).

à trois fois moins de temps qu'avec des moyens de transports classiques. Ainsi Paris-Lyon se fait en 5 jours par diligence. Les deux cartes isochrones réalisées par Guy Arbellot montrent qu'il existe une réelle amélioration entre 1765 et 1780. À la première date, la Province, à part quelques couloirs vers le Nord et vers Lyon oppose partout une véritable force d'inertie. En 1765, pour se rendre de Paris à Lyon, il faut compter 5 journées de voyage auxquelles il faut ajouter 4 journées supplémentaires pour rallier Pont-Saint-Esprit et deux journées de plus pour arriver à Montpellier. Dans la voie située plus à l'Ouest, il faut compter 15 jours pour effectuer le trajet Paris-Toulouse<sup>1</sup>. En 1786, les résistances sont balayées dans un rayon de 300 à 500 km ; il faut toujours 5 jours pour aller de Paris à Lyon, mais seulement 2 pour rallier Pont-Saint-Esprit à partir de Lyon. Ce sont les mêmes caractéristiques que l'on a à partir de Paris pour rallier Toulouse, car il faut compter 8 journées seulement au lieu des 15 précédemment. Il s'agit d'une économie de temps de 60%<sup>2</sup>. Pour les voyageurs qui peuvent se le permettre, la capitale met à leur disposition un service de diligences, qui équipées de ressorts avancent au galop et font un trajet deux à trois fois supérieur par rapport aux carrosses<sup>3</sup>.

Ces améliorations délaissent le Languedoc dont le réseau routier est à la charge des États provinciaux. Le travail des États de Languedoc dans le domaine des routes et des chemins porte ses fruits dès les années 1750<sup>4</sup> ; il vient alors compléter le réseau royal et permet alors des jonctions qui ont pour but de gommer progressivement l'isolement de la Province. Les voyageurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et notamment Arthur Young se sont extasiés devant les routes languedociennes<sup>5</sup>,

---

1. Guy ARBELLOT, art. cit., carte 5-*Vitesse des voitures publiques entre Paris et la Province en 1765* (d'après « L'Indicateur fidèle » de Michel Desnos).

2. *Ibid.*, carte 6-*Vitesse des voitures publiques entre Paris et la Province en 1786* (d'après « L'Indicateur fidèle » de Michel Desnos).

3. *Ibid.*, p. 788.

4. *Ibid.*, p. 32. Les archives de l'Intendance montrent également l'extraordinaire travail des États de Languedoc dans le domaine de l'amélioration et de la réfection des réseaux routiers.

5. Arthur YOUNG, *Voyages en France dans les années 1787, 1788 et 1789*, Paris, coll. 10/18, 1970, p. 58 : « Dans cette tournée en Languedoc, j'ai passé par un nombre incroyable de ponts magnifiques et de superbes chaussées. Cela prouve seulement l'absurdité et l'oppression du gouvernement. Des ponts de 70 à 80 000 livres, et d'immenses chaussées pour réunir des villes qui n'ont pas de meilleures auberges que celles que j'ai décrites, voilà qui est absurde. Cela n'a pas été fait pour le seul usage des habitants, car le cinquième de ces dépenses suffirait à leurs besoins. Ce sont donc des objets fastueux pour éblouir le voyageur ».

dont la modernisation avait débuté dès le milieu du siècle. En mars 1754, les délibérations des États de Languedoc se font l'écho de cette volonté de toujours moderniser le réseau routier :

« [...] Que le diocèse d'Alby trouve encore un avantage sensible pour la vente de ses grains dans la route de communication de Montpellier à Saint-Flour passant par Lodève et La Pezade en ce qu'au moyen du chemin qui est déjà fait en Rouergue passant par Saint Sernin, Vabres et Saint Affrique, il y aura une communication courte et aisée avec le bas Languedoc. [...] Que le dioceze de Lodeve insiste sur la nécessité d'ouvrir la comunication avec Saint Flour et Clermont en Auvergne en passant par Gignac, Lodeve, Soubez et la Pezade où finit le Languedoc et où l'on va joindre le grand chemin en Rouergue nouvellement construit. [...] Que l'utilité de cette route est sensible pour le commerce, soit par rapport à la voiture des draps fabriqués à Lodeve pour l'habillement des troupes et des etoffes du Gévaudan et du Rouergue, soit aussi par rapport à la traite des sels dont le transport se fera par charrette au lieu de se faire au dos de mulet. Qu'il en résultera un grand avantage pour l'exportation ou l'importation des marchandises en denrées qui se répandroient dans l'intérieur du Royaume a la faveur de cette grande route<sup>1</sup> ».

Au cours de la même décennie c'est une autre voie qui est améliorée et qui relie, plus à l'Est cette fois, le Languedoc au diocèse du Puy :

« [...] Que comme les parties depuis Alais jusque Tuech, et depuis Peyrebelles jusqu'au Puy sont praticables aux voitures roulantes, quoique dans ces intervalles, surtout dans le premier, les chemins soient fort étroits, et qu'il y ait des pentes assés rudes, il s'en applique à ôter tous les obstacles qui peuvent intercepter la communication depuis Tuech jusqu'à Peyrebelle [...] De sorte que suivant le Sr Gendrier, on peut considérer cette route dans trois états différents. Le premier comme ouvrant simplement le passage, qui l'intercepte aujourd'huy aux voitures, pour leur donner la possibilité de la suivre dans toutes son étendue, le second en ajoutant à cette possibilité, l'adoucissement des pentes considérables qui se rencontrent dans les autres parties et le troisième en réunissant l'exécution de tous les avantages qui doivent la rendre conti-

---

1. Cécile DELAINE, Jean-Pierre DONNADIEU, Stéphane DURAND, Arlette JOUANNA, Élie PÉLAQUIER, *États de Languedoc tenus à Montpellier du 31 janvier au 12 mars 1754*, Montpellier, Université Paul Valéry, Centre d'histoire moderne et contemporaine de la Méditerranée et de ses périphéries, 2002, p. 241.

nûment belle, roulante et commode, depuis les limites de l'Auvergne jusqu'à Alais<sup>1</sup> ».

En améliorant les liaisons entre le Languedoc et l'Auvergne, pour optimiser les débouchés commerciaux, comme le suggèrent les deux extraits précédents, ainsi que la circulation des hommes, l'œuvre des États de Languedoc permet de décloisonner la province et à court terme de détourner de Toulouse les étudiants qui auparavant s'y rendaient et, lorsque la Faculté de Cahors est supprimée (1751), les jeunes gens se dirigent alors vers Montpellier. C'est du moins ce que semblent suggérer le nombre d'inscrits pour quelques diocèses du Massif Central. Nous avons pris comme exemple trois diocèses : Saint-Flour, Clermont-Ferrand et Le Puy pour analyser la répartition des inscriptions entre la première et la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour le diocèse de Saint-Flour, sur un total de 78 étudiants, 14 se dirigent vers Montpellier au cours de la première moitié du siècle contre 64 pour la deuxième période, soit 18 % du contingent jusqu'en 1750 et 64 % entre 1750 et 1789. En ce qui concerne Clermont-Ferrand, sur les 187 inscrits au cours de l'ensemble de la période, 73 viennent à Montpellier dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit 39 % de l'ensemble, et 114 au cours de la deuxième moitié, soit 61 % ; pour le premier diocèse il y a eu 46 % d'augmentation entre la première et la deuxième moitié du siècle et pour le second 22 % ; mais il faut souligner que les chiffres bruts révèlent des situations différentes, il s'agit sûrement pour le diocèse de Saint-Flour d'un choix davantage marqué, alors que pour celui de Clermont-Ferrand c'est une confirmation avec un accroissement des effectifs. Enfin, en ce qui concerne le diocèse du Puy, sur un total de 45 étudiants, 20 choisissent de venir étudier à Montpellier dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et seulement 25 au cours de la deuxième moitié, les communications n'auraient alors joué qu'un rôle marginal dans l'afflux des étudiants pour le recrutement de Montpellier. Il est vrai que comme nous venons de le voir plus haut les chemins, encore au début de la décennie 1760, ne sont pas des plus commodes.

---

1. Jean-Baptiste CHAPOTAT, Jean-Pierre DONNADIEU, Stéphane DURAND, Jean-Claude GAUSSENT, Arlette JOUANA, Henri MICHEL, Élie PÉLAQUIER, *États de Languedoc tenus à Montpellier du 25 janvier au 5 mai 1759*, Montpellier, université Paul-Valéry, Centre d'histoire moderne et contemporaine de la Méditerranée et de ses périphéries, 2003, p. 188.

Alors que les routes de poste relient la façade Atlantique au Languedoc en passant par Montauban, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Sète et Montpellier, une autre route importante laisse la ville de Montpellier excentrée à l'Est ; cette voie passe par Limoges et Périgueux puis s'arrête ; elle se poursuit ensuite en direction de Tulle et de Saint-Flour où une autre liaison prend ensuite la direction du Languedoc en desservant Rodez, Millau puis Montpellier.

D'autres itinéraires peuvent également être utilisés, ce sont ceux qui sont empruntés par les militaires : les chemins de l'étape<sup>1</sup>. Ces voies doublent les routes existantes, mais décrivent aussi des détours de manière à éviter autant que faire se peut les zones trop peuplées pour que les populations n'aient pas à se plaindre des troubles éventuels occasionnés par les gens de guerre. Ils offrent alors des possibilités pour les étudiants originaires de la façade atlantique et à ceux des diocèses auvergnats d'entrer en Languedoc. À l'Ouest, deux branches routières existent, la première prend son origine en Guyenne et la seconde en Quercy, elles se rejoignent à Castelnau-dary pour se diriger vers Montpellier en passant par Oupia, Béziers et Mèze. Deux autres routes convergent également vers Montpellier, la première débouche du Rouergue par Millau et Bédarieux puis rejoint Béziers, Mèze et Montpellier et la seconde arrive d'Auvergne par Saint-Flour, Anduze, Saint-Hippolyte, Sommières, Lunel et Montpellier.

#### IV- Les progrès dans la diffusion des sciences médicales

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est également le siècle où les sciences en général et la médecine en particulier vont acquérir une notoriété qui faisait défaut au cours des périodes précédentes. Les praticiens deviennent des interlocuteurs fiables pour les populations. Lentement, mais sûrement s'est imposée une sorte de révolution mentale, car les médecins vont peu à peu investir le monde rural qui était resté jusque-là à l'écart de leurs préoccupations, puisque les chirurgiens étaient les principaux hommes de l'art qui évoluaient dans les campagnes. Il ne s'agit pas encore de l'installation des praticiens à la campagne comme cela sera le cas au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, mais d'un intérêt croissant que les médecins

---

1. Dominique BILOGHI, *Logistique et Ancien Régime. De l'étape royale à l'étape languedocienne*, Montpellier, université Paul-Valéry, UMR 5609, 1998, p. 486 : carte n° 5 : *Les étapes militaires en Languedoc en 1773*.

vont porter aux populations rurales. La querelle entre les médecins et les chirurgiens est relativement apaisée ou est en voie de l'être à la fin de l'Ancien Régime, lorsque la nouvelle génération de chirurgiens, formée dans les Facultés et pourvue de diplômes, peut désormais exercer son art sans être constamment l'objet des suspicions de la strate supérieure du corps : médecins et chirurgiens perçoivent progressivement leur action en termes de complémentarité dans le cadre des Sociétés savantes. Les efforts de rationalisation et la volonté de faire progresser les sciences médicales aboutissent, dès les années 1770, à un changement accompagné par une conjonction de facteurs qui font du respect de la parole médicale une « nouvelle croisade ». Les autorités monarchiques qui aident à la création de la Société Royale de Médecine de Paris en 1776 encouragent alors ce mouvement de lutte contre les maladies épidémiques pour une plus grande connaissance de la réalité sur le terrain. Cette création qui est une spécialisation est aussi la conséquence de l'augmentation significative du nombre de praticiens à l'échelle du royaume.

## V- Engouement pour les sciences médicales

Il existe un réel engouement pour les sciences au XVIII<sup>e</sup> siècle et pour les études médicales, il est donc normal que ce phénomène se traduise au niveau des effectifs. L'entreprise de l'*Encyclopédie*, dont les déboires avec les autorités monarchiques ont à plusieurs reprises interrompu la publication qui s'est échelonnée de 1751 à 1780, a connu un immense succès révélateur de cet enthousiasme. De même, de façon plus précise, l'imprimeur Panckoucke propose au début du XIX<sup>e</sup> siècle un *Dictionnaire des sciences médicales* qui est le signe de la noblesse acquise par ce domaine.

Cet intérêt pour la carrière médicale est signalé par les contemporains eux-mêmes : la série F des archives du fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier conserve la correspondance de la l'institution ; parmi les lettres reçues figurent quelques-unes envoyées par des parents qui demandent des renseignements pour la poursuite des études de leurs enfants. Au mois de septembre 1773, Monsieur Dourousseau de Lagrange demande des précisions pour l'entrée de son fils à la Faculté. Ce choix de la médecine est pour le père de ce jeune homme inattendu :

« Je prends la liberté de vous écrire au sujet d'un fils âgé de 19 ans qui vient de finir ses cours de philosophie au collège de Périgueux ; il m'avait toujours fait croire qu'il voulait être ecclésiastique, mais, à son arrivée, il a témoigné un grand changement et a déclaré que son inclination était d'étudier la médecine, je lui ai proposé d'étudier en droit, il m'a répliqué que c'était trop commun<sup>1</sup>. »

Les études médicales apparaissent donc, du moins pour le jeune Dourousseau de Lagrange, comme un choix universitaire plus attractif. Le père souhaite ce qu'il y a de meilleur pour la formation de son fils, puisqu'il s'adresse à la Faculté de Montpellier, écartant les centres qui sont théoriquement plus proches de son lieu de résidence, Montbron, diocèse d'Angoulême, à savoir Bordeaux ou Toulouse. Le jeune Dourousseau de Lagrange s'immatricule effectivement deux mois plus tard à Montpellier et poursuivra jusqu'à son terme son cursus<sup>2</sup>.

## VI- La réputation et « l'effet boule de neige »

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Montpellier capte les candidats de la France méridionale. En effet, si l'on compare les listes d'effectifs qui sont fournies dans l'ouvrage de D. Julia et J. Revel, on se rend compte que le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de la baisse des effectifs pour l'ensemble des Facultés de la moitié Sud du royaume. L'accroissement montpelliérain au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle est vraisemblablement imputable à une réorganisation progressive des aires de recrutements. Montpellier, Faculté renommée au XVI<sup>e</sup> siècle, s'est « assoupie » au XVII<sup>e</sup> siècle, mais le XVIII<sup>e</sup> siècle marque pour elle un apogée. De plus, on ne peut écarter l'hypothèse selon laquelle Montpellier est devenue une Faculté spécialisée dans la délivrance des grades et son aura au sein de la société du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a fait que s'accroître tout au long de cette période. La preuve en est fournie par les contemporains. Guillaume-François Laënnec ou Jean-Emmanuel Gilibert affirment le prestige de la Faculté dans l'opinion publique de l'époque. Ainsi, se faire recevoir à Montpellier

---

1. B.I.M.M., F. 58, pièce n° 3, correspondance de la Faculté. Lettre de Monsieur Dourousseau de Lagrange du 13 septembre 1773 demandant des renseignements sur les modalités de l'inscription de son fils à la Faculté de médecine de Montpellier.

2. B.I.M.M., S 39, première inscription de Jean DUROUSSEAU DE LAGRANGE, originaire de Montbron du diocèse d'Angoulême, au trimestre de novembre 1773.

est pour eux un gage de réussite, notamment en ce qui concerne leur installation future. Lorsque Guillaume-François Laënnec expose à son père les raisons qui lui font choisir Montpellier pour obtenir ses grades, alors qu'il est encore étudiant à Paris, voici ce qu'il déclare en 1774 : « Un motif plus puissant encore qui détermine ma préférence pour Montpellier est le préjugé. En médecine, nous ne tenons notre crédit que de lui ; c'est une sottise, je le sais, mais enfin c'est celle du public et il est de la politique du jeune médecin de la respecter »<sup>1</sup>. Ces propos, d'une étonnante franchise, traduisent bien l'état d'esprit des contemporains de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Montpellier est la Faculté de médecine par excellence, et le jeune praticien pourra tirer partie de cet *a priori* favorable.

Ces éléments sont compris par les familles qui envoient leurs fils dans la cité languedocienne. Le cas de la famille de Bordeu, connu grâce à la correspondance qui a été éditée, montre que le père, Antoine, ses deux fils Théophile et François, et encore son neveu, Jean de Brumon Disse, ont fréquenté dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle Montpellier pour s'y faire recevoir médecins<sup>2</sup>. Il s'agit ici d'une petite noblesse des vallées pyrénéennes : l'intérêt pour la carrière médicale dépasse le clivage des ordres, d'autant que la médecine ne fait pas déroger, ce qui explique en partie, mais pas totalement, ce nouvel intérêt. Les de Bordeu deviennent précurseurs d'un mouvement qui s'amplifiera au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, l'accroissement des effectifs montpellierains est dû à une conjonction d'éléments : la réputation de plus en plus grandissante de cette Faculté d'une part et l'intérêt que les familles ont porté, de manière croissante, aux carrières médicales d'autre part.

Les performances des jeunes gens ne sont pas tellement à prendre en considération. En effet, on ne peut savoir avec certitude si la formation théorique et pratique suivie à Montpellier sont un gage réel pour l'apprentissage de la future profession. Les exemples abondent qui attestent que des formations complémentaires sont nécessaires pour parfaire sa pratique. Les voyages pour études dans la capitale sont nombreux, soit avant l'arrivée à Montpellier, comme pour Guillaume-François Laënnec, soit après l'obtention des grades comme pour Jean-Emmanuel Gilibert. Ce qui semble alors se manifester, c'est une spécialisation des fonctions

---

1. ROUXEAU, *op. cit.*, p. 86.

2. Martha FLETCHER, Nadine LABBÉ, Aloys de LAFORCADE, *Théophile de Bordeu, correspondance*, Édition critique, université Paul-Valéry, C.R.T.S., C.N.R.S., 1979, 4 vol., dactyl.

des Facultés. Montpellier devient un centre de formation de qualité et ses rivales ne peuvent plus lutter. Ainsi, la carte universitaire des formations médicales s'est considérablement simplifiée au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Seules quelques Facultés, comme celles de Caen, Strasbourg, Paris ou Reims émergent réellement dans la moitié nord du royaume. Il suffit de citer, par exemple, la Faculté de Strasbourg qui semble prendre de l'importance au vu du nombre des premiers inscrits à la fin de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : à partir de la décennie 1760 et par la suite au cours de la décennie 1770, elle enregistre plus d'une cinquantaine d'inscriptions annuelles<sup>1</sup>. Cette période est pour Strasbourg une sorte d'apogée qui a été rendue possible par la renommée de la Faculté, puisque, entre 1700 et 1750, le centre universitaire a vu s'accroître de manière très régulière les effectifs des premiers inscrits<sup>2</sup>. Pour la moitié sud, Montpellier s'impose comme l'attestent les espaces à partir desquels elle recrute ses effectifs tout au long de cette période<sup>3</sup>.

De plus, lorsqu'il existe des annuaires ou des ouvrages qui recensent le personnel médical du royaume, c'est le cas pour l'*État de la médecine* de 1777, où on remarque que les praticiens ont apporté un soin tout particulier à indiquer la mention « D.M. » qui ici signifie : docteur de Montpellier<sup>4</sup>, qui ne désigne pas, contrairement à ce que l'on pourrait penser, docteur en médecine, car les diplômés issus d'autres Facultés font figurer le fait que la personne est aussi des renseignements « D.A. » pour docteur d'Angers ou « D.T. » pour docteur de Toulouse. Mais, il faut préciser que les docteurs formés à Montpellier ont été les seuls à mentionner de manière aussi systématique la Faculté dont ils sont sortis diplômés ; cela témoigne bien de l'intérêt que l'on porte à la formation languedocienne : il faut absolument montrer que l'on est titulaire du diplôme de Montpellier.

Montpellier est en quelque sorte à contre courant de la théorie de Lawrence Stone relative à la révolution éducative<sup>5</sup>. Alors que dans bon nombre de Facultés au XVII<sup>e</sup> siècle on remarque un accroissement nota-

---

1. JULIA-REVEL, p. 385.

2. Georges LIVET, « Strasbourg et le rayonnement européen de l'Université au XVIII<sup>e</sup> siècle : le corps professoral et l'innovation », *Historiens et Géographes*, 1994, n° 3, p. 123-131.

3. Les cartes diocésaines décennales montrent que la Faculté de médecine de Montpellier recrute dans la quasi totalité des diocèses du sud du royaume. Voir cartes p. 455 à 458.

4. Jean de la HORNE, Pierre de la SERVOLLE, *État de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe et principalement en France pour l'année 1777*, Paris, V<sup>e</sup> Thiboust, 1777, in-8°.

5. Lawrence STONE, *The University in society*, Princeton, Princeton-University Press, 1974.

ble des effectifs, la cité languedocienne ne s'intègre pas dans ce modèle. Le même phénomène se produit au XVIII<sup>e</sup> siècle où Montpellier affirme sa notoriété, alors que l'ensemble de ses consœurs accusent une baisse générale du nombre des inscrits. Il est possible que cette Faculté soit une sorte de monde à part. Il faut souligner également l'importance prise par ce centre dans le paysage universitaire médical français. L'explication tient à la spécialisation du centre. Montpellier, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, affirme sa notoriété alors que les effectifs fuient les autres Facultés de médecine. Elle s'impose dans la délivrance des grades de docteurs et c'est la raison pour laquelle elle efface progressivement de la carte universitaire ses consœurs du sud de la France.

## Conclusion

L'ensemble des raisons évoquées ci-dessus a pour conséquence de faire affluer à Montpellier un nombre de plus en plus important d'étudiants mettant en évidence un effet « boule de neige ». Un « cercle vertueux » s'est mis en place qui accentue la cote de la Faculté languedocienne. La réputation et le moindre coût des études ont pour incidence d'augmenter l'aura de la cité universitaire. De plus, compte tenu de la fermeture du « marché parisien », car la célèbre rivale de Montpellier a très tôt fait reconnaître ses privilèges et en particulier elle s'est évertuée à empêcher l'exercice de la médecine aux praticiens qui ne sont pas diplômés de ses rangs<sup>1</sup>, les candidats se dirigent alors assez naturellement vers Montpellier. L'interdiction parisienne, signe d'une crispation de la célèbre Faculté sur ses acquis depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, n'a finalement que peu de conséquences. La défense d'exercice laisse supposer Paris délivre un grand nombre de diplômes, or, c'est l'inverse qui se produit, de moins en moins de docteurs sortent de ses rangs, car le coût des études et des grades en général oblige les impétrants à se diriger vers le centre de Reims pour obtenir le doctorat. Il n'y a donc pas foule à Paris pour entreprendre un cursus médical. Ces interdictions n'ont pas été abrogées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais finalement les étudiants qui sortent diplômés de Montpellier n'ont que peu l'occasion de se heurter à la suprématie territoriale de Paris et ce pour plusieurs raisons. La première est que lorsqu'ils sont docteurs de Montpellier et

---

1. Céline PAUTHIER, *op. cit.*, p. 165.

qu'ils reviennent s'installer dans le ressort d'une Faculté qui ne dépend de pas celui de Montpellier ou d'un Collège de Médecine, les jeunes praticiens sont obligés de faire valider leurs diplômes par les autorités ; ceci ne représente, à quelques exceptions près, aucune difficulté, car ne pas reconnaître un diplôme montpelliérain revient à refuser près de la moitié des praticiens du royaume. La deuxième est que la réputation des deux Facultés est identique aux yeux de l'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle et il devient inutile de s'opposer d'une quelconque manière à Paris pour attiser des querelles qui ne peuvent être que préjudiciables à la réputation des deux centres. De plus, d'après l'édit de 1707, les Parisiens et les Montpelliérains ont seuls obtenu le droit de pouvoir s'installer dans le ressort de la Faculté de Douai ce qui est une preuve supplémentaire du prestige dont sont auréolées les deux Facultés. Enfin deux stratégies opposées semblent s'être dessinées pour chacune des deux Facultés : pour Montpellier il s'agit de former en grand nombre, pour Paris la qualité est préférée. Les limites sont clairement tracées depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; aucun centre ne se permettra d'empiéter sur le territoire de l'autre. Il existe un *modus vivendi* entre les deux Facultés et celui-ci va perdurer jusqu'à la fin de la période.



Deuxième partie

LES ORIGINES



# CHAPITRE I

## Les régnicoles au XVIII<sup>e</sup> siècle

### I- La méthode de traitement des données

Lors de l'élaboration de la fiche individuelle par étudiant, trois rubriques ont été introduites : « communauté d'origine », « diocèse d'origine » et « pays ». Ces éléments ont été sélectionnés pour faciliter le tri informatique. Ils permettent, une fois la saisie des informations terminée, de pouvoir réaliser les cartes du recrutement étudiant, on a utilisé le logiciel *Logicarte*. Après une numérisation des limites des diocèses du royaume de France, il est devenu possible d'envisager la création d'une série de cartes. Les choix cartographiques se sont avérés difficiles. En effet, *Logicarte* offre deux possibilités pour leur réalisation : soit une implantation de surface, soit une implantation ponctuelle.

L'implantation ponctuelle a été rejetée même si *à priori* elle était la plus satisfaisante : elle permettait avec des cercles de proportionnalité de montrer la part des effectifs étudiants pour tel ou tel diocèse, mais elle avait l'inconvénient de réaliser ces cercles de proportionnalité en proposant des points de moyennes annuelles difficiles à lire, puisqu'on ne pouvait pas disposer de chiffres entiers. De plus, elle ne permettait pas de proposer des cartes réellement lisibles : l'attraction de la Faculté de médecine de Montpellier étant relativement importante sur les diocèses du sud de la France, il devenait alors très difficile de savoir de quel diocèse exactement étaient originaires les étudiants. C'est cette option qui a été cependant retenue dans l'ouvrage collectif sur *L'Histoire*

*sociale des populations étudiantes*<sup>1</sup>. Les auteurs ont choisi de proposer, à quelques moments donnés, en procédant par sondages, des cartes du recrutement étudiant pour certains centres universitaires. Si les cartes sont lisibles pour les centres de Paris et de Toulouse, en revanche, pour le centre de Montpellier entre 1780 et 1784, la forte attraction de Montpellier sur les diocèses du sud empêche une lisibilité correcte.

La carte d'implantation de surface permettait de proposer une légende plus claire en reprenant, dans les classes, des effectifs étudiants en nombre entier. C'est cette deuxième solution qui a été choisie. Mais ce choix cartographique ne permet pas de montrer avec précision à l'intérieur d'un même diocèse les lieux et communautés d'origine des étudiants. On ne peut donc pas savoir à la lecture des cartes qui vont être proposées si les médecins sont d'origine urbaine ou rurale. La lecture croisée des cartes avec les fiches signalétiques des étudiants permettra de pallier momentanément cette lacune. De plus, les études réalisées depuis une trentaine d'année sur l'origine et l'implantation du personnel médical en France au XVIII<sup>e</sup> siècle montrent que les médecins sont tous d'origine urbaine ou qu'ils ne séjournent pas dans un rayon trop éloigné des villes. Seule une cartographie par année, par diocèses d'origine et par communautés pourrait donner une image complète de la répartition des effectifs étudiants<sup>2</sup>. Il faudra donc numériser une carte de France en y intégrant chacune des communautés. À l'heure actuelle, un seul outil cartographique permet, à partir des numéro INSEE des communes, de combler cette lacune. En effet, il faudrait disposer d'une carte numérisée de l'ensemble du royaume ayant intégré toutes les communautés de manière à pouvoir proposer une implantation ponctuelle. Seule cette démarche aurait permis de se rendre compte du choix de résidence des praticiens formés à Montpellier. On peut penser aussi que ce système ne permettrait peut-être pas de gagner en clarté tant les implantations seraient denses notamment dans la partie sud du royaume.

Le deuxième problème rencontré est d'un autre ordre. Si l'on veut proposer une série de cartes qui soit réellement fiable, il faut faire intervenir la variable population. Or il n'a pas été possible d'intégrer cet élé-

---

1. JULIA-REVEL, en particulier le chapitre : « Recrutements et conjonctures », p. 330-331.

2. Ce travail sera réalisé de manière ponctuelle pour quelques diocèses et quelques années seulement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il permettra de se rendre compte des choix de résidences du personnel médical. Cf. la troisième partie de ce travail qui montre que les lieux de résidence des praticiens sont la plupart du temps des centres urbains ou des bourgs.

ment. D'une part, il est très difficile de disposer d'enquêtes fiables pour les populations du royaume de France sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, car les dénombrements relatifs au Siècle des lumières sont d'un manie- ment malaisé : Cl.-M. Saugrain propose un premier dénombrement pour le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis un autre vers 1720 ; dans le dernier quart de ce siècle on peut disposer des travaux de l'Abbé Expilly<sup>1</sup> ; à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les travaux de Messance permettent d'avoir une idée de l'importance numérique de la population française<sup>2</sup>. L'intégration de cette variable population est donc assez hasardeuse, car on ne dispose pas de dénombrements à intervalles réguliers. Comment peut-on alors tenter des comparaisons sur des cartes décennales, quand les données démographiques manquent ? De plus, ces dénombrements sont parfois bien aléatoires : ils sont souvent calculés à partir d'un coefficient multi- plicateur de 4,5 appliqué aux baptêmes qui ne rend pas toujours compte de l'évolution démographique selon les provinces ou les diocèses, le coef- ficient pouvant s'avérer imprécis. Certes, les chercheurs peuvent main- tenant utiliser les volumes départementaux de la collection *Paroisses et communes de France*, publiés par le C.N.R.S., mais cette référence ne peut pas être d'un grand secours : l'ensemble des départements n'est pas dis- ponible et il fallait pour chaque communauté retrouver le département puis le diocèse pour enfin, à intervalles plus réguliers, pouvoir espérer intégrer la variable démographique ; le travail aurait été énorme, sans pour autant donner la certitude d'avoir à disposition un outil plus effi- cace. Il est vrai que négliger l'apport de la variable démographique pose une série de problèmes à la lecture de ces cartes. Il sera plus facile *a priori* à un diocèse immense comme celui de Limoges de donner davantage d'étudiants qu'à celui d'Agde. Il sera nécessaire à tout moment d'avoir à l'esprit que certains diocèses du centre de la France, comme ceux de Clermont-Ferrand ou de Saint-Flour, étaient peuplés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut également mentionner que les travaux qui ont été réalisés depuis le milieu des années 1950 pour cartographier les lieux d'origine des popu- lations étudiantes n'ont pas tenu compte de la variable démographique. Même Louis Dermigny, dans son article paru dans les *Annales du Midi*

---

1. Cl.-M. SAUGRAIN, *Dénombrement du Royaume par généralitez, élections, paroisses et feux*, Paris, Saugrain, 1709, 2 vol. in-8°. Du même auteur, *Nouveau dénombrement du Royaume par généralitez, élections, paroisses et feux.*, Paris, Saugrain, 2t. en 1 vol., 1720, in-4°. Abbé J.-J. EXPILLY, *Tableau sur la population de la France*, S.l.n.d. (1780). In-fol., 35 p.

2. L. MESSANCE, *Nouvelles recherches sur la population de la France*, Lyon, Périsse, 1788. In-8°, 132 p.

en 1955, ne l'utilise pas lorsqu'il présente les départements d'origine des étudiants en médecine venus faire leurs études à Montpellier<sup>1</sup>. Les séries de cartes réalisées par Dominique Julia et Jacques Revel dans leur ouvrage sur les populations étudiantes n'ont pas non plus intégré cette donnée. Si, dans leur présentation en forme de bilan du XVIII<sup>e</sup> siècle, M.-E. Antoine et J. Waquet ont utilisé la variable démographique, c'est pour une période restreinte 1790-an III, au moment où l'effort statistique de l'époque napoléonienne commence à porter ses fruits : ils ne proposent cependant que des moyennes de l'encadrement médical à l'échelle des départements, mais on ne peut connaître avec précisions les lieux de résidence des praticiens<sup>2</sup>.

Trois séries de cartes ont été réalisées. Ont été exclus les étudiants d'origine étrangère, car ils feront l'objet d'un traitement à part. Il s'agit tout d'abord d'analyser les bassins de recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier au cours de trois siècles, avant de saisir les éventuelles évolutions au cours de périodes décennales pour le Siècle des lumières.

## II- Le recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles

### 1- Le recrutement au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>

La cartographie du recrutement des étudiants en médecine de Montpellier pour le XVI<sup>e</sup> siècle a été facilitée par l'existence de l'ouvrage de Marcel Gouron sur la matricule de cette université<sup>4</sup>. Cette publication a permis de créer un fichier simplifié, où ont été repris les noms des étudiants, leurs diocèses ainsi que leurs « pays » d'origine. À l'issue de cette saisie, il est possible de proposer une cartographie des diocèses d'origine de ces étudiants. La difficulté consiste à restituer les frontières

---

1. Louis DERMIGNY, « De Montpellier à La Rochelle : route du commerce, route de la médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 67, 1955, p. 31-58.

2. Marie-Elisabeth ANTOINE, Jean WAQUET, « La médecine civile à l'époque napoléonienne et le legs du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'Institut Napoléon*, 132, 1976, p. 67-90. Voir également leur carte reprise et améliorée dans l'ouvrage de JULIA-REVEL, p. 263.

3. Voir carte, p. 451 : « Origines géographiques des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier au XVI<sup>e</sup> siècle ».

4. Marcel GOURON, *Matricule de l'Université de Médecine de Montpellier, 1503-1599*, Genève-Paris, Droz, 1957, 279 p. (Bibliothèque Humanisme et Renaissance).

du royaume pour le XVI<sup>e</sup> siècle, car la numérisation des différents diocèses par le logiciel *Logicarte* a été faite pour le XVIII<sup>e</sup> siècle seulement et n'a pas tenu compte des modifications territoriales successives. On se trouve donc avec une matrice cartographique qui est l'aboutissement des diverses transformations des diocèses au cours de l'ensemble de la période moderne. Il fallait cependant tenter de tenir compte de la réalité des frontières des diocèses d'alors. Afin de proposer une carte plus aisée à lire, pour la représentation cartographique le diocèse de Blois créé en 1697 et dont la ville envoie au XVI<sup>e</sup> siècle deux étudiants est automatiquement rattaché à celui de Chartres. Ce qui, pour la représentation cartographique, conduit à affecter le même nombre d'étudiants au diocèse de Blois qu'à celui de Chartres, puisque la carte numérisée, ne permet pas de tenir compte des rectifications de frontières intérieures. Pour permettre de relativiser cette erreur volontaire, le tableau ci-dessous mentionne quatre cas de villes rattachées au XVI<sup>e</sup> siècle à un diocèse et qui ultérieurement seront le siège de nouveaux diocèses.

Tableau n° 4 : Villes rattachées à un nouveau diocèse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Villes et nombre d'étudiants au XVI <sup>e</sup> siècle	Diocèse de rattachement et nombre d'étudiants au XVI <sup>e</sup> siècle	Nombre total d'étudiants	Date de séparation entre les espaces
Alès : 3	Nîmes : 56	59	1694
Blois : 2	Chartres : 23	25	1697
Dijon : 1	Langres : 43	44	1731
Saint-Claude : 1	Lyon : 52	53	1742

En ce qui concerne le Comtat Venaissin : les diocèses d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison, sont jusqu'en 1792 considérés comme étrangers, on a choisi de ne pas les exclure de la représentation cartographique<sup>1</sup> : présenter un espace vide pour ces quatre diocèses aurait gêné la lecture des cartes ; le fait que le Comtat Venaissin soit une enclave n'empêche pas les étudiants de se diriger vers le centre montpelliérain.

1. Les diocèses d'Avignon, Carpentras, Cavaillon et Vaison envoient à la Faculté de médecine de Montpellier au cours du XVI<sup>e</sup> siècle respectivement 33 étudiants, 9 étudiants, 8 étudiants et 7 étudiants, soit un total de 57. Ils représentent 1,71 % de l'ensemble des effectifs pour ce siècle.

Le nombre total des étudiants qui, au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, ont fréquenté la faculté de médecine de Montpellier est de 3 325. Il a été impossible de déterminer les origines diocésaines pour 417 jeunes gens, ce qui fait un pourcentage d'inconnu de 12,5 %. Pour ce siècle, les registres de la matricule sont beaucoup moins précis qu'au xviii<sup>e</sup> siècle. L'effectif étranger est relativement important, puisqu'il comporte 581 étudiants soit 17,4 %, près d'un cinquième de l'ensemble. Cet effectif fera l'objet d'un traitement à part en liaison avec les recrutements étrangers des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

## 2- Le recrutement au xvii<sup>e</sup> siècle

Les effectifs étudiants pour l'ensemble du xvii<sup>e</sup> siècle sont de 2 869 individus. Il est à remarquer qu'entre le xvi<sup>e</sup> siècle et le xvii<sup>e</sup> siècle s'est produit un léger tassement de la population étudiante à Montpellier, de l'ordre de 456 jeunes gens (13,7 %). Alors que l'historiographie contemporaine montre que le xvii<sup>e</sup> siècle est le siècle d'une augmentation des effectifs dans l'ensemble des centres universitaires, celui de Montpellier est à contre courant de la tendance générale<sup>1</sup>. Néanmoins, cette originalité ne doit pas faire oublier que la baisse de l'effectif est à mettre en relation avec le « beau siècle » pour les autres Facultés méridionales. Il s'agirait donc pour Montpellier d'une sorte de rééquilibrage à partir du moment où ses voisins du Midi sont réellement devenues des centres, non seulement formateurs, mais également dispensateurs de diplômes. En effet, au xvii<sup>e</sup> siècle, la faculté d'Avignon délivre en moyenne 13,4 doctorats par an : c'est un essor incomparable par rapport au xvi<sup>e</sup> siècle où elle ne délivrait qu'une moyenne de 2,5 doctorats par an<sup>2</sup>.

Cependant les effectifs étudiants qui sont mentionnés pour les Facultés de Valence, de Toulouse ou d'Avignon n'atteignent pas ceux de Montpellier qui conserve un recrutement assez important<sup>3</sup>. Ce qui frappe à l'analyse de la carte : « Origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier au xvii<sup>e</sup> siècle », c'est l'aire de recrutement de cette Faculté<sup>4</sup>. En effet, l'ensemble des diocèses du royaume ont, à quelques exceptions près, envoyé à un moment donné

---

1. JULIA-REVEL, p. 472-473.

2. *Ibid.*, p. 463-464.

3. *Ibid.*, p. 472-473.

4. Voir carte, p. 451 : « Origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier au xvii<sup>e</sup> siècle ».

ou à un autre au cours du XVII<sup>e</sup> siècle des jeunes gens faire leur médecine à Montpellier. L'attraction de cette Faculté dépasse les limites de la Loire et est arrêtée en quelque sorte par une couronne qui prend naissance au nord-ouest au diocèse de Coutances, passant par ceux d'Avranches, du Mans et de Chartres, reprenant ensuite à partir des diocèses d'Orléans, Auxerre, Langres et Troyes. Montpellier recrute bon nombre de ses effectifs dans le diocèse de Paris : 63 jeunes gens. On ne peut qu'être frappé par le peu de diocèses qui ne sont pas représentés dans les effectifs montpelliérains. Seuls quelques uns du sud du royaume, tels Alet, Couserans, Rieux, Saint-Papoul et Lombez, exigu et peu peuplés, ne donnent aucun étudiant. Les diocèses d'Auch, Tarbes, Oloron n'y envoient respectivement que 5, 4 et 3 étudiants : cette zone correspond à l'aire d'attraction que la Faculté de médecine de Toulouse exerce sur les diocèses proches et environnants. La même remarque peut-être formulée pour la moitié Sud-Est du pays ; l'attraction de Montpellier est moindre dans l'ensemble des diocèses à l'est du Rhône : les Facultés de Valence, Aix, Avignon et Orange recrutent dans le Comtat Venaissin et l'ensemble de la Provence. Ainsi, les diocèses de Valence, Die, Gap, Sisteron, Digne, Glandèves, Riez, Carpentras, Grasse, Vence et Senez envoient moins de 5 jeunes gens à Montpellier pour l'ensemble du XVII<sup>e</sup> siècle. La Faculté de Montpellier subit donc sur les marges sud-est et sud-ouest du royaume la concurrence des aires de recrutement de ses consœurs méridionales. Il faut tout de même souligner que l'attraction de la Faculté de médecine de Toulouse est beaucoup plus importante que celle des autres Facultés méridionales. Celle-ci peut se targuer d'un recrutement « régional large », dans cette partie sud-ouest du royaume. Montpellier est donc « enserrée dans une sorte de corset » entre les facultés méridionales de l'est et de l'ouest. La Faculté de Bordeaux ne semble pas s'imposer en tant que centre universitaire majeur même sur le plan provincial, dans la mesure où celle de Montpellier attire de manière relativement importante les effectifs des diocèses de la façade Atlantique. En effet, sur l'ensemble du XVII<sup>e</sup> siècle, les étudiants originaires du diocèse de Bordeaux sont au nombre de 34, ceux du diocèse de Dax sont 13. Quant aux effectifs en provenance des diocèses de Saintes, La Rochelle et Nantes, ils sont respectivement de 26, 16 et 18 étudiants. Plus on se dirige vers le nord du pays, plus on constate que l'aire de recrutement de Montpellier s'élargit. En effet, tous les diocèses envoient dans cette cité universitaire, entre 10 et 50 étudiants. Pour quelques diocèses,

cependant, Montpellier est un centre quasi unique du recrutement. Il faut mentionner à cet égard le diocèse de Poitiers qui au cours du XVII<sup>e</sup> siècle envoie 139 « carabins » à Montpellier. Cette importance du recrutement est d'autant plus paradoxale que la ville de Poitiers dispose d'une Faculté. Peut-être celle-ci a-t-elle subi une crise : l'analyse effectuée par D. Julia et J. Revel dans leur ouvrage montre bien la faiblesse du recrutement de Poitiers<sup>1</sup>. Plus à l'Est, ce sont les diocèses de Lyon et d'Autun qui envoient des contingents non négligeables à Montpellier : le diocèse de Lyon donne 77 étudiants au cours de la période, celui d'Autun en envoie 76.

### III- Les origines géographiques des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier de 1707 à 1789

La carte<sup>2</sup> des « Origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier de 1707 à 1789 » n'a pas tenu compte de l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que les deux cartes précédentes présentaient de réelles approches séculaires. Ce choix a été dicté par des impératifs pratiques. Lors de la période révolutionnaire, on redessine les frontières intérieures et les diocèses cèdent la place aux départements. Dès lors, pour quelques années il aurait fallu refaire une fiche signalétique et de la même manière numériser une nouvelle carte, à l'échelle départementale cette fois-ci. Techniquement le travail était réalisable, mais il est, en partie, consultable dans l'article de L. Dermigny qui a proposé par départements une carte du recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier de 1793 à l'an X<sup>3</sup>.

#### 1- Tendances générales

Cette carte des origines géographiques des étudiants atteste que la Faculté de médecine de Montpellier, exerce son attraction sur l'ensemble des diocèses du royaume, attirant 4682 jeunes gens au cours de la période 1707-1789. On constate par rapport au XVII<sup>e</sup> siècle une hausse de l'effectif étudiant de près de 63 %. Les étudiants étrangers

---

1. JULIA-REVEL, p. 257.

2. Voir carte, p. 452 : « Origines géographiques des étudiants de la Faculté de Montpellier de 1707 à 1789 ».

3. Louis DERMIGNY, art. cité, p. 57.

représentent 392 individus, soit 8,3 %. Il faut également noter la part relativement faible des étudiants d'origine inconnue, puisqu'il n'y en a que 28 dans ce cas, soit 0,59 % ; ce faible pourcentage est dû à la manière de plus en plus précise dont est tenue la matricule ; les étudiants passent environ trois années dans cette Faculté et doivent s'inscrire sur les registres près d'une vingtaine de fois.

Il faut tenir compte pour expliquer cette augmentation du nombre d'étudiants de deux éléments très généraux : d'une part l'accroissement de la population au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et d'autre part la demande de la société de plus en plus tournée vers la « médecine officielle » à mesure que reculent les pratiques déviantes telles que la sorcellerie ou la superstition. Celles-ci vont être combattues par le corps médical qui fait de la lutte contre le charlatanisme une priorité absolue jusqu'à la Révolution.

Cette carte laisse apparaître des différences quant à la force d'attraction exercée par la Faculté méridionale. Dans toute la moitié sud du royaume, l'attraction montpelliéraine est sans égale : c'est de là que proviennent les effectifs les plus importants. Cependant, elle est à relativiser : comme on l'a déjà évoqué pour le XVII<sup>e</sup> siècle, elle ne s'exerce pas de manière totale sur l'ensemble de la moitié Sud, mais laisse dans la partie Sud-Ouest un vide qui correspond à l'aire de recrutement de Toulouse, et, dans la partie Sud-Est, on distingue encore les aires d'influence des autres Facultés méridionales. Cependant la carte du XVIII<sup>e</sup> siècle n'est en rien le décalque de celle du XVII<sup>e</sup> siècle. On remarque que la part des diocèses du littoral méditerranéen est restée sensiblement la même du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais le découpage en classes laisse apparaître de profondes différences que seule une restitution des chiffres bruts permet de mesurer. Le diocèse de Narbonne est comptabilisé dans la classe de 10 à 50 étudiants pour le XVII<sup>e</sup> ainsi que pour le XVIII<sup>e</sup> siècle ; or, les chiffres bruts montrent que ce diocèse a presque multiplié par 4 ses effectifs, puisqu'il envoie à la Faculté de médecine 12 étudiants au XVII<sup>e</sup> siècle et 40 au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce diocèse confirme donc son choix montpelliérain. Il aurait été intéressant de savoir si les jeunes gens qui ont choisi Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, ont réorienté les routes de leurs études, abandonnant peut-être une tradition universitaire vers le centre toulousain pour se rendre à Montpellier. On retrouve à peu près les mêmes proportions pour le diocèse de Carcassonne : celui-ci envoie d'un siècle à l'autre quasiment le double de ses effectifs à Montpellier, puisqu'ils passent de 16 à 34 étudiants. Cet exemple est vraisemblablement plus significatif que celui de Narbonne dans la mesure où la

région de Carcassonne, on le sait, est orientée vers Toulouse plutôt que vers Montpellier. Il en est de même pour les étudiants originaires du diocèse de Toulouse dont les effectifs passent de 5 étudiants au XVII<sup>e</sup> siècle à 21 au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais là, il s'agit pour Montpellier de mener une véritable politique de captation de ces étudiants. Cette tentative est dénoncée par le corps professoral de la Faculté de Toulouse qui accuse en 1774 ses collègues montpelliérains de délivrer un peu trop facilement les équivalences, au mépris de l'Édit de 1707 :

« Le sieur Rousse [ancien étudiant toulousain venu poursuivre son cursus à Montpellier] s'est vanté que vous lui aviez accordé le degré de bachelier pour lequel il faut 10 inscriptions, en ayant pris seulement deux à Montpellier et huit on ne sait où<sup>1</sup> ».

Une autre source, plus tardive et imprimée : le *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens*<sup>2</sup>, permet de montrer, pour une date postérieure, l'an X, quelle était l'aire de recrutement du centre de Toulouse<sup>3</sup>. On y voit que celui-ci recrute ses étudiants en médecine dans un espace géographique régional large : les vallées pyrénéennes et le bassin aquitain sont les zones où s'exerce l'intensité maximale de l'attraction ; Toulouse est en quelque sorte gênée sur son flanc est par Montpellier.

Par ailleurs, les diocèses de la façade atlantique confirment leur fidélité séculaire à Montpellier. Les ressortissants des diocèses de Nantes, Luçon, La Rochelle, Saintes, Dax et Bayonne sont au nombre de 364 pendant la période 1707-1789, soit une moyenne d'environ 60 étudiants par diocèse dans la cité languedocienne<sup>4</sup>. Il s'agit donc d'un réel attachement à Montpellier, qui n'a fait que s'accroître au cours des trois siècles de l'Ancien Régime. Les raisons profondes de cette fidélité de l'espace atlantique à Montpellier sont à rechercher dans les liens commerciaux

---

1. B.I.M.M. F 69, Correspondance de la Faculté, pièce n° 13. Lettre de Resseguier, avocat général à Toulouse, 2 février 1774 au sujet des présomptions de falsifications d'inscriptions du sieur Rousse, ancien étudiant toulousain et nouvellement inscrit à Montpellier.

2. *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus, avant et depuis la fondation de la République française, publié sous les auspices du gouvernement*, Paris, Moreau, An X, in-8°, 610 p.

3. Voir carte, p. 488 : « Rayonnement de la Faculté de médecine de Toulouse d'après le *Dictionnaire de l'an X* ».

4. Le diocèse de Nantes envoie 53 étudiants ; celui de Luçon, 67 ; celui de La Rochelle, 68 ; celui de Saintes, 60 ; celui de Dax, 61 ; et celui de Bayonne, 55.

qui se sont très tôt mis en place entre le Ponant et le Levant. L'article de Louis Dermigny, paru dans les *Annales du Midi* en 1955, confirme que cette tradition commerciale a perduré au cours des trois siècles<sup>1</sup>. Néanmoins les routes commerciales ont changé d'orientation : traditionnellement dans le sens du Levant vers le Ponant au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, où les Languedociens venaient y vendre des drogues et des produits textiles, elles s'inversent, de manière radicale, au XVIII<sup>e</sup> siècle, du Ponant vers le Levant. Les étudiants en médecine, originaires de la façade atlantique, viennent plus nombreux qu'au cours des deux siècles précédents, faire leurs études à Montpellier. Une enquête prosopographique sur l'origine de ces étudiants, de leur milieu familial et des relations professionnelles tissées par leurs parents, permettrait, sans nul doute, de montrer que le choix de Montpellier comme ville universitaire ne doit pas grand-chose au hasard, mais que les traditions commerciales qui ont contribué à rapprocher les deux espaces au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ont laissé place à d'autres types d'échanges cette fois-ci, intellectuels et scientifiques.

Enfin, les espaces les plus pourvoyeurs en étudiants pour Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle sont le Massif Central, le Poitou et le Limousin ; en continuité avec ce qu'ils représentaient au cours des deux siècles antérieurs. Ils forment une couronne qui suit la vallée de la Loire jusqu'au diocèse de Lyon, qui diffère un peu de celle mise en évidence pour le XVII<sup>e</sup> siècle avec une accentuation notable. Les figurés de surface doivent être cependant relativisés. En effet, le diocèse de Poitiers reste assez stable dans les effectifs qu'il envoie à Montpellier : au XVII<sup>e</sup> siècle, 139 jeunes gens et au XVIII<sup>e</sup> siècle, 122 ; il y a une légère baisse pour ce diocèse qui reste cependant un des plus gros « clients » de la Faculté de médecine de Montpellier. Celui de Limoges présente la plus forte augmentation : il envoie au XVII<sup>e</sup> siècle 27 étudiants et 160 au XVIII<sup>e</sup> siècle, soit une augmentation de près du sextuple. Le diocèse de Clermont-Ferrand envoie près de 4,5 fois plus d'étudiants au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Le diocèse de Lyon voit le nombre de ses ressortissants qui choisissent le centre montpelliérain augmenter de près de 2,5 fois : les Lyonnais montrent un attachement « quasi viscéral » aux grades conférés par Montpellier, en particulier pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, où le doctorat

---

1. Louis DERMIGNY, art. cité, p. 57.

2. Le diocèse de Clermont-Ferrand envoie 43 étudiants à la Faculté de médecine de Montpellier au XVII<sup>e</sup> siècle ; ils sont 192 au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

est d'une qualité incomparable et reconnue par le Collège des Médecins de la ville<sup>1</sup>. En effet, d'après le manuscrit 2221 conservé à la bibliothèque inter universitaire de médecine de Paris qui reprend l'ensemble du personnel médical formé par les centres universitaires du royaume, les praticiens lyonnais ont tous été formés à Montpellier<sup>2</sup>. Cette confiance envers Montpellier est confirmée par l'étudiant Jean-Emmanuel Gilibert qui y a pris ses grades<sup>3</sup>. Celui-ci rapporte que le jeune dauphinois, Joseph Robert, médecin de Valence, ayant demandé à être agrégé au Collège des médecins de la ville de Lyon, s'est vu opposer un refus. Jean-Emmanuel Gilibert est assez dur envers son jeune collègue qui détient à ses yeux un diplôme d'une Faculté dévalorisée, il emploie l'expression de « faux Esculape » à l'encontre de Joseph Robert<sup>4</sup>. Il est vrai que le cursus universitaire de celui-ci est d'une rapidité extrême, car en un peu plus d'un mois, entre octobre et novembre 1776, il passe son baccalauréat, sa licence et son doctorat<sup>5</sup>. Le Collège des médecins lyonnais qui ne souhaite pas l'accueillir en son sein argue du fait que ses grades n'ont pas été obtenus de manière conforme à l'Édit de 1707, car une période de six mois entre le baccalauréat et la licence est nécessaire<sup>6</sup>. Le jeune praticien se voit donc interdire d'exercer son art dans le ressort de la sénéchaussée. Mais cet incident n'est pas un trait spécifique du Collège des Médecins de la ville de Lyon. À la même époque, au début de la décennie 1770, Celui de Troyes rejette la candidature d'un certain Dupont, bachelier de Besançon et licencié et docteur de Reims. La justification donnée par les praticiens de Troyes rejoint celle qui sera donnée quelques années plus tard à Lyon :

« Il est à craindre que la facilité d'être gradué dans les Facultés subalternes ne soit autorisée et honorée, alors on ne s'empressera plus de vous don-

---

1. Le diocèse de Lyon envoie 77 étudiants à la Faculté de médecine de Montpellier au xvii<sup>e</sup> siècle ; ils sont 200 au cours du xviii<sup>e</sup> siècle.

2. Bibliothèque inter universitaire de médecine de Paris, Ms. 2221, Personnel médical du royaume entre 1780 et 1785. Cf. la liste des praticiens lyonnais à cette date.

3. B.I.M.M., S, première inscription de Jean-Emmanuel Gilibert, S 31-f<sup>o</sup>31, trimestre de novembre 1760. S 64, baccalauréat le 24 février 1763. S64, licence, le 2 juillet 1763. S 64, doctorat, le 5 août 1763.

4. JULIA-REVEL, p. 256.

5. Arch. dép. Drôme, D 46, Joseph Robert de la Côte-Saint-André passe son baccalauréat le 10 octobre 1776, sa licence le 10 novembre 1776 et son doctorat le 17 novembre 1776.

6. JULIA-REVEL, p. 296, en particulier la note 57.

ner des élèves ; la province de Champagne fourmille de vos docteurs que la préséance, la distinction accordée à l'Université de Montpellier avait attirés dans vos écoles ; leurs titres anéantis, leurs privilèges confondus, qui voudra aller à Montpellier faire des études rigoureuses et dispendieuses pour avoir le déshonneur d'être assimilé par la suite à la tourbe des gens vils et méprisables et d'être avili dans ses propres foyers<sup>1</sup> ! ».

On le voit, ce qui compte, c'est le centre universitaire qui délivre le doctorat. Montpellier bénéficie d'une réputation favorable auprès des praticiens. Il faut défendre la primauté du diplôme montpelliérain. Dans chaque ville de France, les médecins formés par le centre languedocien se battent pour que soit reconnue la prééminence de leurs diplômes et éviter ainsi d'avoir à être concurrencés par des confrères formés dans des centres dévalorisés. Car l'enjeu est de taille : le diplôme montpelliérain coûte cher, et, à diplôme égal, le marché universitaire pourrait produire force praticiens et ainsi déprécier ceux qui ont fait l'effort, surtout financier, d'étudier dans la ville languedocienne. Les médecins ne se heurtent d'ailleurs dans l'exercice de leur profession qu'à des Collèges qui, tatillons sur leurs titres, les obligent, parfois, à être réexaminés. Mais les jeunes gens formés à Montpellier savent d'autant plus faire entendre leur droit qu'ils sont nombreux au XVIII<sup>e</sup> siècle et que l'image que l'on se fait de leur formation dans l'opinion publique n'est jamais entamée. Guillaume-François Laënnec donne, dans la lettre qu'il adresse à son père, les raisons qui lui font entreprendre le voyage de Paris à Montpellier en 1774. Outre la première partie de la citation, déjà présentée plus haut (p.70) et qui mettait en exergue le préjugé favorable dont bénéficie Montpellier, voici comment il termine son propos :

« Or, de ce côté là [du préjugé], Montpellier mérite incontestablement d'être préféré. Vous ne sauriez croire quelle impression son ancienne célébrité a laissé dans l'esprit du public<sup>2</sup> ».

Montpellier a donc continué à bénéficier d'un préjugé favorable aux yeux de l'opinion publique du royaume, et même si cette réputation apparaît quelque peu usurpée selon le jeune Laënnec, elle reste vivace

---

1. B.I.M.M., F 58, pièce n° 13, correspondance de la Faculté.

2. ROUXEAU, p. 74.

chez les contemporains et un jeune praticien qui cherche à s'installer et à se constituer une clientèle ne saurait négliger ces arguments.

Cependant, alors qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, l'aire de recrutement des Facultés du nord du royaume semblait peu affirmée, au xviii<sup>e</sup> siècle, on peut mieux discerner les aires de recrutement des Facultés de Paris, de Strasbourg et de Caen<sup>1</sup>. La Faculté de Bourges se révèle particulièrement peu attractive, elle n'est pas capable de recruter la totalité des ressortissants de son diocèse : au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime, les effectifs berrichons qui choisissent Montpellier sont multipliés par 2,6<sup>2</sup>. Les statistiques présentées dans l'ouvrage de D. Julia et J. Revel attestent que cette Faculté est moribonde, elle ne dispense pas un enseignement continu, c'est la raison pour laquelle les ressortissants de ce diocèse préfèrent s'expatrier pour une Faculté plus prestigieuse et moins onéreuse que Paris<sup>3</sup>. La carte réalisée d'après le *Dictionnaire de l'an X*, prouve que la Faculté de médecine de Bourges est à l'agonie au cours du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Les quelques données dont on dispose montrent qu'elle ne délivre qu'une moyenne de 0,8 à 0,7 doctorats par an au cours de la période 1750-1779. Ce phénomène ne se produit pas pour le diocèse de Reims qui au xvii<sup>e</sup> siècle envoie 9 étudiants à Montpellier et seulement 6 au xviii<sup>e</sup> siècle ; cela montre que ce centre a une vitalité bien plus importante que celui de Bourges. De plus, le centre de Reims sert d'exutoire aux étudiants en médecine de Paris qui sont quelque peu « déroutés » par la cherté des études dans la capitale. Reims fonctionne, à quelque chose près, comme une annexe de Paris. Au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, on dénombre pour le centre rémois une moyenne de 23,3 docteurs par an<sup>5</sup>. Par ailleurs, la carte par implantation ponctuelle, réalisée d'après le *Dictionnaire de l'an X*, indique que ce centre universitaire recrute dans toute la moitié nord du royaume, la vallée de la Loire constituant en quelque sorte une barrière naturelle<sup>6</sup>.

---

1. JULIA-REVEL, en particulier le chapitre intitulé « Recrutements et conjonctures » qui présente par sondages les recrutements des universités de médecine du royaume de France, p. 330-331.

2. Le diocèse de Bourges envoie 24 étudiants à la Faculté de médecine de Montpellier au xvii<sup>e</sup> siècle ; au xviii<sup>e</sup> siècle ils sont 63.

3. JULIA-REVEL, p. 467.

4. Voir carte, p. 488 : « Rayonnement de la Faculté de médecine de Bourges d'après le *Dictionnaire de l'an X* ».

5. JULIA-REVEL, p. 480-481.

6. Voir carte, p. 489 : « Rayonnement de la Faculté de médecine de Reims d'après le *Dictionnaire de l'an X* ».

## 2- Les évolutions décennales

La carte du recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 doit cependant être précisée par des cartes décennales montrant quelles ont pu être les différentes tendances du recrutement du centre languedocien au cours du Siècle des lumières. Parfois, pour mieux saisir certaines évolutions, il faudra faire appel aux cartes annuelles qui ont été réalisées.

### a) 1707 à 1716

La carte « Origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier de 1707 à 1716 » montre que le centre languedocien recrute ses étudiants sur les trois quarts de la France<sup>1</sup>. En effet, l'influence de Montpellier se fait sentir jusque dans les marges de la Normandie, avec une légère incursion dans le bassin parisien. Le diocèse bourguignon d'Auxerre offre également une sorte de barrière nord au recrutement montpelliérain : il envoie au cours de la période 1707-1716, 5 étudiants. On peut dire que Montpellier cesse d'être un centre d'attraction selon la limite en forme de croissant qui s'étend à l'ouest des diocèses de Coutances, Avranches et Sées. À partir de cette limite, deux espaces fournissent des étudiants à Montpellier, les diocèses de Chartres et de Paris. Puis c'est à nouveau pour Montpellier un vide de recrutement qui s'étend du diocèse de Sens à ceux de Troyes et de Châlons-sur-Marne.

Les zones où le recrutement de Montpellier est important sont toutes situées au sud de la Loire. Les diocèses d'Angers, Poitiers, Limoges et Clermont-Ferrand sont ceux qui envoient le plus d'étudiants à Montpellier. Ils forment un croissant prolongé par le diocèse d'Autun. Un deuxième croissant relie les diocèses de Lyon, Le Puy, Mende, Rodez et termine l'aire d'attraction maximale de Montpellier pour cette période<sup>2</sup>. La deuxième particularité notable pour cette carte est la part assez significative prise par les diocèses de la façade atlantique dans les contingents formés à Montpellier de 1707 à 1716. En effet, le diocèse de Nantes envoie 4 étudiants, celui de Luçon, 3, La Rochelle, 2 et Saintes,

---

1. Voir carte, p. 455 : « Les origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier de 1707 à 1716 ».

2. Au cours de la période 1707-1716, le diocèse de Lyon envoie 17 étudiants à la Faculté de médecine de Montpellier, celui du Puy, 7 étudiants, celui de Mende, 10 étudiants et celui de Rodez, 12 étudiants.

4. Les diocèses de Bordeaux et de Bayonne envoient respectivement 3 étudiants, mais celui de Dax en envoie 6. Cette zone atlantique semble se rétrécir ensuite avec les diocèses de Périgueux, Sarlat, Agen et Cahors avant de venir par le Rouergue rejoindre le centre universitaire.

Mais alors que le recrutement est important et continu dans certains diocèses de la moitié sud du pays, d'autres diocèses de cet espace n'envoient aucun étudiant à Montpellier : ils correspondent aux zones de recrutement des autres Facultés méridionales. Ainsi, les diocèses d'Aire, Lescar, Lectoure et Montauban ne donnent aucun étudiant à Montpellier : la proximité du centre toulousain est peut-être un élément explicatif. C'est exactement le même phénomène dans la moitié Sud-Est du royaume, où quelques diocèses n'envoient aucun étudiant à Montpellier : ils correspondent vraisemblablement aux zones de recrutement des Facultés d'Orange, Avignon et Aix.

b) 1717 à 1726

La carte des années 1716 à 1727<sup>1</sup> montre que dans la moitié Nord du royaume ce ne sont plus les mêmes diocèses qui envoient des étudiants dans la cité languedocienne, mais que le recrutement est éparé : pour l'ensemble des diocèses de cette zone, seul, celui de Coutances donne 3 étudiants à Montpellier, tous les autres n'en donnent qu'un seul.

La carte laisse apparaître quasiment les mêmes tendances que la carte décennale précédente. Cependant, une analyse plus fine montre que les mouvements déjà amorcés au cours de la période antérieure s'accroissent. En effet, alors que le diocèse de La Rochelle n'avait donné que 2 étudiants au cours de la décennie 1707-1716, il envoie 9 jeunes gens à Montpellier au cours de la période 1717-1726, soit 4 fois plus. Il est vrai que le diocèse de La Rochelle est limitrophe des diocèses qui avaient déjà envoyé au cours de la décennie antérieure quelques étudiants à Montpellier. Nantes confirme ses orientations avec 3 étudiants. Par ailleurs, le long de cette façade atlantique, il s'agit d'un choix d'études confirmé vers le centre languedocien. Si le diocèse de Dax était le seul au cours de la période précédente à envoyer autant de jeunes gens, il est, entre 1717 et 1726, suivi par celui de Bayonne qui avec 6 étudiants double son effectif. De même, la Faculté de médecine de Montpellier accroît son attraction le long des vallées pyrénéennes. Ainsi, les dio-

---

1. Voir carte, p. 455 : « Les origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier de 1717 à 1726 ».

cèses d'Oloron, Lescar, Tarbes et Auch accentuent leur représentation en effectifs dans la cité languedocienne. Par ailleurs, la part des diocèses de Narbonne, Carcassonne et Agde diminue de 1717 à 1726. Pour les diocèses provençaux, c'est un phénomène analogue avec quelques variantes.

c) 1727 à 1736

La carte du recrutement des étudiants de Montpellier pour la décennie 1727-1736<sup>1</sup> laisse apparaître un renforcement des tendances analysées précédemment. On remarque la même configuration pour les diocèses pourvoyeurs en étudiants, mais cette fois c'est une extension de l'aire d'attraction de la Faculté languedocienne qui se dessine. En effet, les diocèses qui se situent au-delà de la « première couronne » où les effectifs choisissent massivement de se rendre à Montpellier, sont mieux représentés : Langres et Nancy, qui n'avaient envoyé de 1717 et 1726 qu'un seul étudiant et qui apparaissaient comme des diocèses donneurs occasionnels, confirment de 1727 à 1736 leur présence à Montpellier avec respectivement 3 et 5 jeunes gens. Cette marge de l'est du royaume englobe aussi, en tant que diocèses pourvoyeurs d'étudiants, ceux de Toul et de Verdun. De même, autour du diocèse de Paris, un certain nombre d'espaces qui dans la période précédente ne donnaient aucun étudiant apparaissent dans ce recrutement décennal : ainsi les diocèses de Beauvais, Soissons, Noyon, Laon et Arras.

Sur les marges ouest du recrutement, on constate une bonne représentation de la façade atlantique qui, une fois de plus, s'impose en tant qu'espace primordial du recrutement montpelliérain. Il faut noter que les effectifs en provenance de ces diocèses sont de plus en plus importants : au cours de cette décennie 1727-1736, pour la première fois, un certain nombre de diocèses envoient par année 5 étudiants. Cette situation est nouvelle dans le recrutement montpelliérain ; au cours des années précédentes, elle ne peut être mise en évidence que pour la seule année 1723, où seul, le diocèse de Lescar avait envoyé 5 étudiants à Montpellier. Le diocèse de Nantes, qui n'avait envoyé au cours de la décennie précédente que 3 étudiants, en donne 9 entre 1727 et 1736. Ce chiffre est relativement important lorsque l'on sait qu'il existe une Faculté de médecine à Nantes. On peut faire la même remarque pour

---

1. Voir carte p. 456 : « Les origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier de 1727 à 1736 ».

le diocèse de Luçon : de 2 étudiants, il passe à 16 au cours de la période 1727-1736 : aucun étudiant en 1727, 1729 et 1732, mais en 1730 et 1731 ce sont deux binômes qui arrivent à Montpellier.

d) 1737 à 1746

La carte du recrutement des étudiants de la Faculté de médecine de Montpellier pour la période 1737-1746<sup>1</sup> montre que l'attraction de la cité languedocienne s'est confirmée dans l'espace est du royaume et que les diocèses normands, absents du recrutement au cours de la décennie précédente, sont à nouveau représentés avec des jeunes gens en provenance des diocèses de Coutances, Bayeux et Lisieux. La même remarque vaut pour les diocèses bretons qui, à nouveau, font partie du recrutement de Montpellier, à l'exception des diocèses de Quimper et de Tréguier. Néanmoins, encore une fois, on peut constater Montpellier a du mal à étendre son influence vers les diocèses de la moitié nord du royaume.

Dans la moitié sud du pays, on retrouve la carte de la décennie précédente, mais avec quelques légères différences. Au-delà de la couronne essentielle du recrutement montpelliérain présente à nouveau, on constate que les diocèses d'Agen, Sarlat, Cahors et Rodez dessinent une deuxième couronne qui apparaît comme un nouvel espace de recrutement. Les effectifs de ces diocèses, en chiffres bruts, doivent être examinés par rapport à ceux de la première couronne. Le diocèse d'Agen passe de 8 à 11 étudiants, celui de Sarlat de 3 à 7, celui de Cahors de 4 à 9 et celui de Rodez de 9 à 10. Au cours des deux mêmes périodes (1727-1736 et 1737-1746) le diocèse de Poitiers passe de 9 à 11 étudiants, celui de Limoges reste stable avec 14 individus. Seul le diocèse d'Autun passe de 15 à 12 jeunes gens. Quant au diocèse de Clermont-Ferrand, qui avait donné le plus d'étudiants entre 1727 et 1736, soit 21, il passe à 27 au cours de la période 1737-1746. Les données en chiffres bruts sont donc comparables au cours des deux décennies. De nouveaux diocèses deviennent les « clients » de Montpellier. Le recrutement se densifie en direction du diocèse d'Auch : alors qu'entre 1727 et 1736, celui-ci n'avait donné que 4 étudiants à Montpellier, il en envoie 8 au cours de la période 1737-1746. On remarque également que l'espace qui traditionnellement semblait être dévolu au recrutement toulousain s'amenuise au cours de la décennie 1737-1746 : les diocèses de Lombez, Pamiers, Rieux et Lectoure qui

---

1. Voir carte p. 456 : « Les origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier de 1737 à 1746 ».

n'avaient envoyé aucun étudiant à Montpellier entre 1727 et 1736 sont représentés au cours de la décennie suivante. De même dans la partie sud-est du royaume, le phénomène du tropisme montpelliérain s'accroît : le diocèse de Riez qui entre 1727 et 1736 n'avait envoyé aucun étudiant à Montpellier en présente 3 entre 1737 et 1746. Dans la moitié Sud du royaume, au cours de la période 1737-1746, Montpellier accroît sa présence.

e) 1747 à 1756

Au cours de cette période, l'aire traditionnelle du recrutement s'est élargie au nord de la Loire par rapport aux décennies précédentes<sup>1</sup>. Le Massif Central constitue un espace important du recrutement de la ville languedocienne. Le diocèse de Cahors envoie des jeunes gens à Montpellier : en effet, la suppression de cette Université en 1751 n'a pas dirigé l'ensemble des étudiants de ce diocèse vers le centre toulousain.

Par rapport à la décennie précédente, il y a de moins en moins de diocèses qui ne soient pas touchés par l'attraction de la Faculté montpelliéraine, qui a étendu sa réputation non seulement au Nord du pays mais également au Sud. De manière lente mais sûre, Montpellier s'impose donc comme le centre principal dans la formation des praticiens du royaume.

f) 1757 à 1786

Trois cartes ont été élaborées pour la période 1757-1786<sup>2</sup>, elles témoignent encore une fois de la puissance continue de l'attraction montpelliéraine non seulement dans la partie Sud du royaume mais également au Nord. Cependant, au Nord, cette aire s'amenuise au cours de ces trois décennies. La croissance des centres de Caen, Reims (annexe de Paris) et de Strasbourg a contribué à fixer les jeunes gens sur place. Les cartes du recrutement 1767-1776 et 1777-1786 présentent un certain nombre de points communs. L'attraction de Montpellier perdure dans la moitié Sud du royaume, à l'exception de quelques diocèses, dans les zones Ouest et Est, qui restent dans

---

1. Voir carte p. 457 : « Les origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier de 1747 à 1756 ». Voir aussi cartes p. 463 à 468 qui reprennent les origines géographiques des étudiants de 1747 à 1756 et par année.

2. Voir cartes p. 457 et 458.

l'aire d'attraction des autres Facultés de médecine du sud du pays. Montpellier exerce une attraction sans partage dans la partie centrale du royaume. Les diocèses les plus fidèles à Montpellier sont ceux qui forment une couronne depuis la façade atlantique au Massif Central jusqu'à la Bourgogne et à la Franche-Comté marquant la limite du recrutement de la Faculté.

\* Le diocèse de Poitiers à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789.

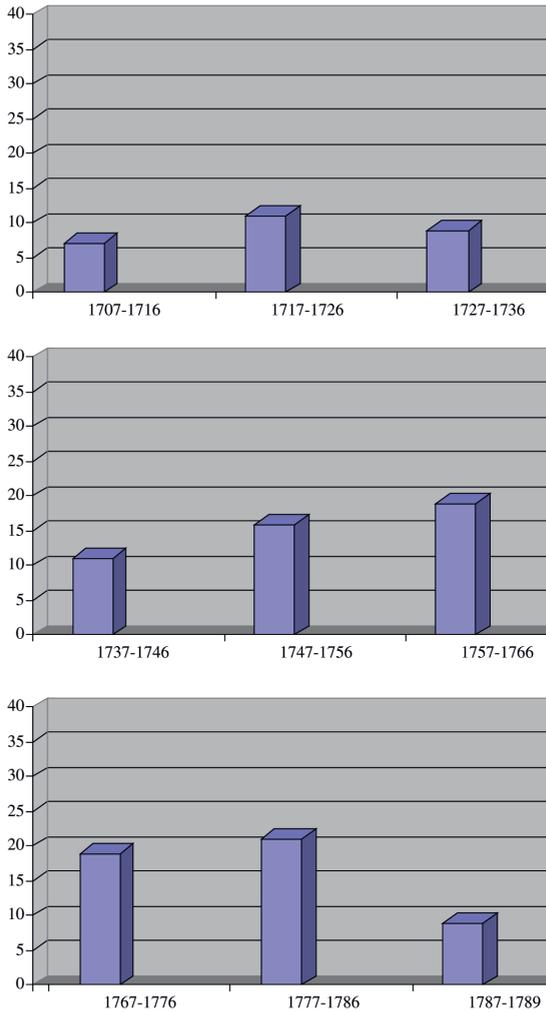
Entre 1707 et 1789, les étudiants du diocèse de Poitiers sont 122 à venir rechercher leurs grades dans le centre montpelliérain<sup>1</sup>. Ils constituent un vivier important de candidats. Ce nombre peut paraître d'autant plus paradoxal que Poitiers dispose d'une Faculté de médecine<sup>2</sup>.

---

1. Le graphique ci-après ne présente pas des caractéristiques homogènes, car nous avons inséré les années 1786 à 1789. Il aurait été souhaitable de supprimer ces trois dernières années, mais nous les avons laissées de façon à donner une idée exacte de la réalité du recrutement du diocèse de Poitiers sur toute la période considérée : 1707-1789. Nous avons procédé de même dans les autres graphiques et en particulier ceux qui concernent le recrutement des étudiants étrangers par nations.

2. Jean JABLONSKI, « Histoire de l'ancienne Faculté de médecine de Poitiers (1431-1793) », *Républicain de la Vienne*, 5<sup>e</sup> an., 1894, n° 46 à 163.

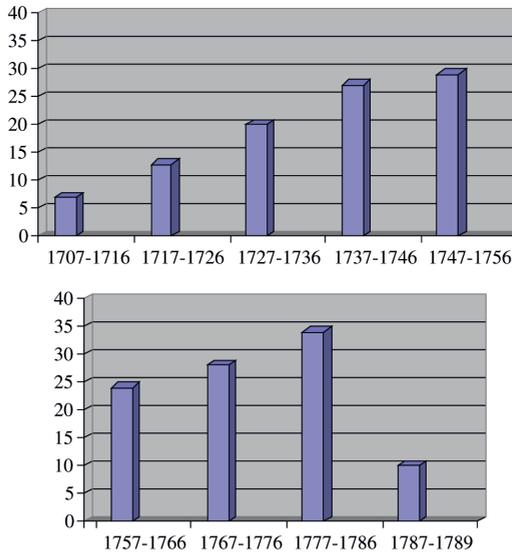
Graphique n° 2 : Répartition décennale des étudiants originaires du diocèse de Poitiers de 1707 à 1789



Le premier élément significatif est l'étendue de ce diocèse. L'évolution de son effectif à Montpellier est assez particulière. En effet, le nombre demeure relativement stable jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : de 1707 à 1746, les ressortissants du diocèse de Poitiers ne sont pas plus d'une dizaine par an à se retrouver à Montpellier ;

il s'agit vraisemblablement de quelques candidats qui ont quitté leur centre formateur *in situ*. Vers le milieu du siècle, on assiste presque à un doublement des effectifs. On peut souligner, comme le mentionnaient déjà certains jeunes médecins contemporains, le « sommeil » du centre poitevin. Jean-Emmanuel Gilibert dans son ouvrage critique et polémique, *L'Anarchie médicale...*, dénonce l'ignorance du corps professoral, après avoir souligné les abus commis en ce qui concerne la nomination de ses membres<sup>1</sup>. Mais si ces attaques ne désignent pas tel ou tel centre universitaire, elles laissent penser que Poitiers peut être visé par la critique et notamment à cause du manque de qualité des cours qui y sont dispensés. Il est donc logique que les jeunes gens fassent un trajet plus long pour bénéficier d'un meilleur enseignement.

Graphique n° 3 : Répartition décennale des effectifs du diocèse de Clermont-Ferrand de 1707 à 1789



Relativement peu nombreux avant les années 1730, le nombre des étudiants originaires du diocèse de Clermont-Ferrand augmente à

1. Jean-Emmanuel GILIBERT, *L'Anarchie médicale ou la médecine considérée comme nuisible à la Société*, Neuchâtel, 1777, s. n., t. 2, in-8°, p. 59.

Montpellier au début des années 1730 et avant la suppression du centre cadurcien en 1751. Les effectifs sont importants au cours de la décennie 1737-1746, puisqu'ils représentent plus de 25 individus. À partir de cette période, le nombre des ressortissants de ce diocèse va être stable, puisque jamais (à l'exception de la courte période 1787-1789) ils ne sera inférieur à 20 jeunes gens au cours des différentes décennies. Les étudiants clermontois sont parmi ceux qui fournissent les plus forts contingents à Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : au nombre de 192, ils sont plus nombreux que ceux du diocèse de Poitiers (122). Les raisons de cette nouvelle fréquentation assidue peuvent être la conséquence de la considérable amélioration du réseau routier au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

## Conclusion

Les cartes séculaires du recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle laissent apparaître qu'elle attire des étudiants de l'ensemble des diocèses du royaume, elle est la seule à présenter un recrutement spatial aussi étendu. Cependant, si au XVI<sup>e</sup> siècle, les effectifs répertoriés dans la matricule de la Faculté sont originaires de la plupart des diocèses du royaume ; entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles de sensibles évolutions ont eu lieu : au cours de cette période on remarque une diminution nette de l'attraction de cette Faculté dans la moitié nord du royaume au profit d'une assise plus importante dans la moitié sud. Mais ces constatations sont relatives dans la mesure où la puissance d'attraction de Montpellier n'est pas absente de la moitié nord du royaume. La Faculté méridionale doit cependant « partager » le recrutement avec deux nouveaux centres qui au cours du Siècle des lumières émergent en tant que pôles formateurs : Caen et Strasbourg. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Montpellier recrute encore dans tous les diocèses de cet espace, mais avec des effectifs bien moins importants à chaque fois que l'on se rapproche des aires de recrutement des Facultés comme Caen, Reims ou Strasbourg.

---

1. Guy ARBELLOT, Bernard LEPETIT, *Atlas de la Révolution française*, t. 1, *Routes et communications*, Paris, E.H.E.S.S., 1987, 91 p. En particulier la page 15 : *Les grandes voies de communication, 1789* et la page 17 : *Les Étapes militaires vers 1795*. Voir aussi plus haut le chapitre II : « Les causes », où sont abordées de façon plus détaillée les améliorations du réseau routier.

Dans la moitié Sud du royaume, Montpellier a progressivement mordu sur les aires de recrutement des autres Facultés. Si Montpellier arrive à éclipser les Facultés de médecine de la Provence et du Comtat, elle a davantage de mal à s'imposer de manière durable sur l'aire de recrutement de la Faculté toulousaine. Si l'on compare l'aire d'attraction de Montpellier aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans la moitié Sud-Ouest du royaume, on constate qu'elle a encore plus rétréci la zone où traditionnellement Toulouse recrutait. Ce centre attirait les étudiants de la moitié Sud-Ouest du royaume, il devient, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une Faculté à recrutement exclusivement régional. Mais il ne faut pas exagérer le poids du centre montpelliérain. Il faut aussi souligner que la moitié Sud du royaume est un espace relativement bien pourvu en centres universitaires. L'histoire de ces Facultés méridionales de médecine est celle d'une sur-densification de l'offre de formation : les étudiants n'avaient que l'embaras du choix. Le XVII<sup>e</sup> siècle a montré que ces facultés avaient essayé d'exister, or au XVIII<sup>e</sup> siècle, les pôles méridionaux, comme d'autres d'ailleurs, se vident au profit de Montpellier, conservant exclusivement dans leurs aires de recrutements les diocèses qui leur sont le plus souvent limitrophes. La Faculté de Montpellier a absorbé les zones d'influences de ses rivales et s'impose dans la moitié Sud du royaume. Alors que les centres universitaires du Midi paraissent moribonds, il ne faudrait pas croire que Montpellier ait encouragé « la mort annoncée de ses consœurs ». Une étude plus approfondie montre que la cité languedocienne a des relations particulièrement importantes avec la Faculté d'Orange et que pour celle-ci il ne faut pas parler de lutte mais de collaboration pour la survie du centre orangeois<sup>1</sup>. Avignon reste la seule Faculté méridionale qui pourrait faire de l'ombre à Montpellier, mais ses enseignants ont été formés dans le centre languedocien tout comme ceux de Valence. Ainsi, Menuret de Chambaud, qui, à la fin de l'Ancien Régime, devient professeur à Valence, est un étudiant qui a suivi l'intégralité de son cursus à Montpellier. Une étude exhaustive de la *peregrinatio academica* montrerait, sans nul doute, que les étudiants ont tenté leur chance dans les centres de l'espace méditerranéen avant de se diriger vers Montpellier pour obtenir leurs grades, ou, à l'inverse, qu'ils ont commencé leurs études dans la cité languedocienne pour les terminer dans une Faculté provençale moins prestigieuse. Le croisement de

---

1. Voir à ce sujet, plus loin, le chapitre relatif à la « mobilité étudiante » dans la deuxième partie de ce travail.

ces routes étudiantes avec une échelle du coût des études universitaires permet de mieux cerner cette mobilité estudiantine. Montpellier arrive à attirer de plus en plus d'étudiants ce qui témoigne de sa réputation. Elle devient la Faculté du royaume de France qui délivre le plus grand nombre de grades de docteur. La qualité de son enseignement ainsi que sa renommée séculaire font d'elle un passage obligé dans la formation des praticiens français de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les étudiants contemporains ne s'y sont pas trompés, puisqu'ils choisissent la Faculté qui va leur délivrer leurs grades en fonction de la « cote de popularité » que celle-ci a auprès de l'opinion publique de l'époque. Guillaume-François Laënnec confirme cette stratégie quand, écrivant à son père, il montre que la réputation de Montpellier est un critère qu'il ne faut pas écarter<sup>1</sup>.

Montpellier n'a pas exercé son attraction de manière soudaine, mais a mordu progressivement sur les zones traditionnelles du recrutement des autres centres universitaires. Cependant, cette phase de « conquête » de l'espace territorial de ses voisines n'a jamais été définitive dans la mesure où Montpellier est en quelque sorte « corsetée » par l'existence des Facultés de la moitié Sud du royaume. Elle a patiemment commencé cette « annexion » sans pour autant que celle-ci soit organisée. Les jeunes gens qui se destinent à la carrière médicale font des choix qui placent la cité languedocienne en tête du classement. Toulouse continue à être active, mais les voisines de l'espace provençal accusent la faiblesse numérique de leur recrutement. Devant l'existence de ses consœurs, Montpellier ne pouvait qu'étendre son aire de recrutement sur les espaces peuplés et plus lointains constitués par les diocèses du Massif Central et de la façade atlantique. Elle a cependant bénéficié de l'agonie des centres universitaires de la moitié nord du royaume, Angers et Poitiers par exemple : ceux-ci, déjà « malades », à l'aube du Siècle des lumières, ont par leur léthargie, facilité l'arrivée d'étudiants à Montpellier. Ainsi, à la veille de la Révolution, les cahiers de doléances dénoncent l'absence de cours dans ces Facultés aux dernières années de l'Ancien Régime<sup>2</sup>.

En réalité il y a eu un partage des zones d'influences entre centres universitaires. Dans la moitié nord, Montpellier est très peu présente, mais au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, on voit se mettre en place un nouveau partage

---

1. ROUXEAU, p. 74.

2. JULIA-REVEL, p. 257.

des zones. Paris ne règne plus en maître sur le recrutement de la moitié nord du royaume, car Caen et Strasbourg vont peu à peu s'affirmer en tant que centres formateurs. De même, Reims, davantage que Paris, va pâtir de la présence de Caen. Paris est un centre de formation à part, même si cette Faculté n'arrive pas réellement à rayonner.

Le coût des études dans le centre parisien a été un élément dissuasif. Ce qui compte pour Paris, ce n'est peut-être pas tant le nombre des étudiants qu'elle reçoit, Montpellier à cet égard la surpasse, mais c'est surtout le rôle qu'elle joue dans l'apprentissage des praticiens. Même si les étudiants n'ont pas obtenu leur diplôme dans la capitale, l'essentiel est d'y avoir suivi certains cours. Quelques années après le passage de l'étudiant quimperrois, Guillaume-François Laënnec, Paris offre d'énormes possibilités à qui veut parfaire sa pratique : en 1776 ce ne sont pas moins de dix-huit cours privés que l'on peut y suivre<sup>1</sup>. Montpellier n'est qu'une étape pour rassurer les futurs clients sur la réputation du centre formateur. Guillaume-François Laënnec, au début de la décennie 1770, suit les cours de Monsieur Petit dans la capitale avant de décider de venir s'inscrire et faire son cursus à Montpellier<sup>2</sup>. De même, Claude Chabert, originaire d'Annonay dans le Vivarais, suit les cours de Montpellier et de Paris : auteur d'un *Thesaurus Practicus* resté à l'état de manuscrit, il consigne dans ce qui est une sorte de « Dictionnaire portatif de santé », les cours qu'il a suivis dans les deux facultés<sup>3</sup>. Les exemples abondent de ces jeunes étudiants formés par Montpellier et qui perfectionnent leur pratique à Paris. Le cas des frères de Bordeu, Théophile et François, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, est significatif d'une tendance qui a perduré jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Il est peut-être un peu désuet d'analyser les relations entre les centres montpelliérain et parisien en termes de lutte ou de primauté, l'étude approfondie de la vie estudiantine permet de montrer que les étudiants de l'époque ne vivaient pas ce type d'opposition mais que, bien au contraire, ils savaient intégrer les éléments utiles à leurs cursus et à leur future vie professionnelle. Dès lors, il s'agirait d'une réelle complémentarité entre les centres : à Montpellier, la formation et la délivrance de grades, à Paris, le soin de

---

1. *Ibid.*, p. 259.

2. ROUXEAU, p. 61.

3. B.I.M.M., cursus de Claude CHABERT, originaire d'Annonay. S 94-<sup>f</sup>437, première inscription, 29 novembre 1737. S 60-<sup>f</sup>15-v<sup>o</sup>, baccalauréat, 2 avril 1740. S 58-<sup>f</sup>166, licence, 22 août 1740. S 58-<sup>f</sup>166, doctorat, le 2 septembre 1740.

perfectionner dans une sorte de « formation continue » les diplômés de Montpellier et d'ailleurs. Les jeunes praticiens sont conscients de la nécessité de cette formation complémentaire. Sortis de Montpellier ils ne sont, d'après leurs dires, peut-être pas aptes à exercer leur art. La capitale devient donc une sorte d'étape obligée pour celui qui souhaite, d'une part de se perfectionner et d'autre part acquérir une notoriété supplémentaire.

Il est désormais possible de quantifier les effectifs des centres universitaires pour si peu que les sources soient disponibles. Mais on ne saurait mesurer le crédit d'un centre uniquement au nombre des jeunes gens qui viennent s'y inscrire et y obtenir leurs grades. Montpellier est la Faculté qui a une réputation, mais qui à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle continue à jouir de cette renommée sans que celle-ci soit réellement justifiée. Les jeunes gens qui la fréquentent acceptent l'image que le centre universitaire offre aux yeux des contemporains, mais bon nombre d'entre eux savent que les perfectionnements techniques ne peuvent pas s'y acquérir, mais qu'il faut aller les chercher ailleurs, dans la capitale par exemple. C'est du moins ce que déclare Jean-Emmanuel Gilibert qui, après l'obtention de son doctorat, va suivre certains cours de perfectionnement à Paris : « tout le monde convient qu'un jeune homme qui quitte les bancs de l'école ne sait presque rien. Il faudra donc suivre à Paris ou ailleurs dans les hôpitaux, étudier la nature, consulter les grands maîtres<sup>1</sup> ». Auteur en 1777 d'un ouvrage *l'Anarchie médicale ou la médecine considérée comme nuisible à la Société*, il a déjà dressé un véritable réquisitoire contre l'enseignement de cette matière en France<sup>2</sup>. À quelque chose près, les propos du jeune praticien montrent que l'on n'a pas évolué depuis les critiques de Molière! Ces remarques sont à prendre avec précautions, car elles viennent d'un homme assez aigri qui n'a pas pu réellement faire carrière à Lyon, alors qu'il avait été formé à Montpellier. Mais elles témoignent tout de même de la sclérose de l'enseignement et de ses maîtres à une époque où les jeunes gens, quels que soient les centres universitaires où ils entreprennent leur formation, attendent d'être surtout préparés à l'exercice de leur art. Jean-Emmanuel Gilibert se fait donc, en quelque sorte, le porte-parole de l'attente de toute une jeunesse qui sait pertinemment que le lieu où elle obtient le diplôme la protège dans la sphère publique, mais est insuffi-

---

1. Jean-Emmanuel GILIBERT, *op. cit.*, t. 3, p. 177.

2. Jean-Emmanuel GILIBERT, *op.cit.*, t. 1, p. 59.

sant pour une pratique digne de ce nom. Montpellier est une Faculté qui s'intéresse uniquement à l'argent que les jeunes gens vont y dépenser, tout en étant sûre que sa renommée est préservée par le nombre d'étudiants qui choisit d'y venir<sup>1</sup>.

---

1. Jean-Emmanuel GILIBERT, *op.cit.*, t. 3, p.177.

## CHAPITRE II

### Les étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier

#### I- L'évolution au cours des trois siècles

##### 1- Le XVI<sup>e</sup> siècle

D'après les témoignages des contemporains, la ville de Montpellier, et en particulier sa Faculté de médecine, ont toujours exercé un fort pouvoir d'attraction pour les étudiants de l'ensemble de l'Europe. Effectivement, d'après le tableau ci-dessous, on peut dire que le XVI<sup>e</sup> siècle est en quelque sorte « l'Âge d'Or » de la fréquentation étrangère dans la cité languedocienne : 9 « nations » se côtoient tout au long de cette période.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les étudiants étrangers représentent 17,4 % de l'effectif total à Montpellier<sup>1</sup>. Cependant, on remarque des inégalités en fonction des « bassins » d'origine de ces étudiants forains. Le « bassin méditerranéen » représente plus de la moitié du recrutement avec 66 %. Au sein de cet ensemble, les royaumes espagnols fournissent le plus important contingent : 56,7 % du total avec 330 inscrits.

Le deuxième « bassin » de recrutement par ordre d'importance est celui de l'Europe centrale et orientale avec 20,4 % du total. Les étudiants qui sont issus du Saint Empire représentent le plus fort taux des arrivées : 20 % de cet ensemble et 116 étudiants. Par ailleurs, les Cantons suisses sont bien représentés avec 10 % des arrivées, soit 58 individus. Enfin, l'Europe du Nord, occupe une place négligeable avec 3,6 %.

---

1. Emmanuel LE ROY LADURIE, *Le Siècle des Platter, 1499-1628*, t. I, *Le Mendiant et le professeur*, Paris, Fayard, 1995, 526 p. Dans le chapitre « Vivre à Montpellier », l'auteur donne un chiffre des étudiants étrangers différent de celui que nous avons trouvé. Il mentionne 692 inscriptions étrangères sur 3366 inscriptions. Nous n'avons retrouvé que 581 inscriptions étrangères sur 3325 inscriptions.

Ainsi se confirment les tendances déjà mises en évidence pour l'époque médiévale, où le centre languedocien est réputé pour être cosmopolite. Montpellier est une étape obligée dans la pérégrination universitaire et le *xvi<sup>e</sup>* siècle perpétue les pratiques antérieures. De plus, les sympathies de la ville pour les thèses de la Réforme ne diminuent pas son pouvoir d'attraction. Jusqu'à la fin du siècle, massivement, les étudiants en provenance des espaces touchés par les nouvelles orientations religieuses continuent à faire le voyage. Le cas des frères Platter est significatif de cette ancienneté du choix de Montpellier. Les deux frères, Félix et Thomas, viennent à plus de trois décennies d'écart s'y former. Le cadet, Thomas, qui arrive à la fin du mois de septembre 1598, mentionne que Montpellier est très fréquentée par les étudiants étrangers : « les élèves y affluèrent [à Montpellier] bientôt de toutes les parties du royaume et jusque des pays étrangers. On compte en temps ordinaire plus de cent de ces derniers<sup>1</sup> ». Son journal est un témoignage de la vie universitaire au *xvi<sup>e</sup>* siècle. Il fourmille, en particulier, d'indications sur ses camarades. Ainsi, il mentionne, à plusieurs reprises, son ami Félix Rodtmünd et le cousin de celui-ci, Laurent Rodtmünd, tous originaires comme lui de Saint-Gall, qui en 1596 l'ont accompagné au cours de ses excursions dans les lieux circonvoisins de Montpellier<sup>2</sup>.

Tableau n° 5 : Nations d'origine des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier au *xvi<sup>e</sup>* siècle

Pays d'origine	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Espagne	330	57
Saint Empire	116	20
Cantons Suisses	58	10
Péninsule italienne	39	6,7
Angleterre	19	3,2
Portugal	14	2,4
Pologne	3	0,5
Provinces-Unies	1	0,1
Irlande	1	0,1
Total	581	100

1. Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-1559 ; 1595-1599, *Notes de voyages de deux étudiants Bâlois*, Montpellier, Pierre Clerc, Espacesud, 1991, p. 186.

2. Félix et Thomas Platter à Montpellier[...], *op. cit.*, p. 294.

## 2- Le XVII<sup>e</sup> siècle

Au siècle suivant, le paysage universitaire montpelliérain a profondément changé : l'effectif étranger a diminué de plus de la moitié par rapport au XVI<sup>e</sup> siècle. Certes, ce pourcentage est à relativiser dans la mesure où le XVII<sup>e</sup> siècle est une période de baisse générale des effectifs : ceux-ci passent de 3 325 à 2 869 ; soit une diminution de l'ordre de 14 %.

Les effectifs étrangers au cours du XVII<sup>e</sup> siècle représentent 9,2 % de l'ensemble des inscrits. Montpellier perd donc une part de ce qui avait fait son originalité au siècle précédent. On assiste à des modifications en ce qui concerne les « bassins » de recrutement. C'est l'Europe méditerranéenne qui voit son pourcentage diminuer le plus, car elle passe de 66 % à 20 %. Cela est dû à la diminution des effectifs en provenance des royaumes ibériques : alors qu'ils étaient 330 étudiants au XVI<sup>e</sup> siècle, ils ne sont plus que 33. Les interdictions de Philippe II, prises au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, portent réellement leurs effets un siècle plus tard<sup>1</sup>. Les effectifs en provenance du « bassin » de l'Eu-

---

1. Michel DUCHEIN, *Les Temps modernes 1559-1700*, t. 3, *Archives de l'Occident*, ss. la dir. de J. FAVIER, Paris, Fayard, 1995, p. 96-97 : Loi du 12 novembre 1559 : « Nous avons été informé que, bien que dans nos royaumes il y ait d'illustres universités, écoles et collèges, où s'enseignent et s'étudient tous les arts et toutes les sciences, et où il y a des personnes très savantes et éminentes qui y enseignent toutes les sciences et connaissances, cependant beaucoup de nos sujets, moines, clercs et laïcs vont étudier dans d'autres universités, hors de nosdits royaumes, d'où il résulte que dans les universités et écoles de ceux-ci il n'y a pas l'affluence d'étudiants qu'il devrait y avoir, et que ces universités voient chaque jour diminuer leurs effectifs. En outre, lesdits sujets qui sortent de nos royaumes pour étudier, outre la peine, la dépense et le danger que cela entraîne, fréquentent les étrangers d'autres nations, se divertissent et se distraient avec eux, d'où il résulte beaucoup d'inconvénients ; et aussi la grande quantité d'argent qui, pour cette raison, sort de nos royaumes et se dépense à l'extérieur, est cause de dommage et de préjudice notable au bien commun de ceux-ci.

Ayant donc été discuté en notre Conseil de ces inconvénients et de divers autres qui résultent, chaque jour davantage, de la situation dessus dite, et aussi des remèdes qu'il convient d'y apporter, il a été décidé, après Nous avoir consulté, que nous fassions savoir à tous les juges de nos royaumes et à toutes les personnes, de quelque qualité qu'elles soient, concernées par le contenu de cette loi, qu'à partir de maintenant aucun de nos sujets, ecclésiastiques, laïcs, moines clercs ou autres, ne devra sortir de nosdits royaumes pour aller étudier, enseigner ou résider dans les universités, écoles ou collèges en dehors de ces royaumes, et que ceux qui y sont actuellement devront en sortir et cesser d'y être dans les quatre mois qui suivront la promulgation de ladite loi ; et que toute personne qui, en violation de cette loi, sortirait à l'avenir de nos royaumes pour aller étudier, enseigner ou résider dans des universités, écoles ou collèges hors desdits royaumes, ou qui, y étant, négligerait d'en sortir dans le délai prescrit, ou y retournerait [...], sera réputée étrangère à nos royaumes et cessera d'être considérée comme notre sujet ; qu'elle perdra tous les bénéfices qu'elle posséderait dans nos royaumes, et, si elle est laïque, que tous ses biens seront confisqués et qu'elle sera bannie à perpétuité de nos royaumes. En outre, tous les grades qui auraient été reçus desdites universités en violation de cette loi seront réputés de nulle valeur et de nul effet, et ne pourront servir à rien. Et Nous voulons qu'il en soit ainsi pour toutes les universités, écoles et collèges hors de nos royaumes.

Cette loi ne s'appliquera pas aux étudiants du Collège des Espagnols fondé par le cardinal Gil de Albornoz à Bologne, ni aux naturels de nos royaumes qui sont et résident à Rome pour d'autres affaires et qui désirent étudier dans l'université de cette ville, ni à nos sujets qui sont à Naples, pour notre service, à leurs enfants, héritiers et autres parents résidant avec eux, lesquels pourront étudier à l'université de ladite ville de Naples. Il en est de même pour les personnes qui occupent des chaires et enseignent, aux frais de l'État, à l'université de Coïmbre au royaume de Portugal.

Nous enjoignons à tous les abbés, dignitaires, réformateurs et provinciaux de veiller à ce que les religieux de leurs ordres qui se trouveraient actuellement dans des universités et écoles hors de nos royaumes obéissent dans les délais prescrits, et de ne donner à l'avenir aucune autorisation à leurs religieux d'aller étudier hors de nos royaumes en violation de cette loi.

Moi, Le Roi. [*Recopilación de Las Leyes destos Reinos*, Madrid, 1640, p. 35, v<sup>o</sup>-36 v<sup>o</sup>].

rope centrale et orientale baissent de manière significative. Les ressortissants du Saint Empire qui représentaient 116 étudiants au *xvi*<sup>e</sup> siècle ne sont plus représentés à Montpellier au *xvii*<sup>e</sup> siècle que par 76 jeunes gens. De même, cet espace n'avait envoyé à Montpellier que trois étudiants d'origine polonaise au *xvi*<sup>e</sup> siècle, au *xvii*<sup>e</sup> siècle, ils sont 9 à faire le voyage. Dans les autres « bassins », les pourcentages sont en augmentation par rapport au siècle précédent. On note une spectaculaire augmentation du « bassin » de l'Europe du Nord<sup>1</sup>, puisqu'il passe de 3,6 % à 33,5 % ce qui représente en chiffres bruts : 21 étudiants au *xvi*<sup>e</sup> siècle et 99 au *xvii*<sup>e</sup> siècle. Nul doute que l'attachement de Montpellier à la Réforme attire dans le centre universitaire les six Danois et le Suédois qui s'y sont rendus. Mais ces pourcentages sont trompeurs dans la mesure où l'effectif total étranger passe de 581 étudiants au *xvi*<sup>e</sup> siècle à 264 au *xvii*<sup>e</sup> siècle, soit une baisse de 54,5 %. On remarque également la fidélité des Cantons suisses avec, cependant, une légère baisse, puisque l'on passe de 58 à 33 étudiants. Il est évident que pour ces jeunes gens, la tolérance montpelliéraine vis-à-vis de la Réforme a été un élément qui a permis la continuité de cette tradition, mais tous les étudiants originaires de cet espace ne sont pas des adeptes de la Réforme.

Montpellier, comme l'ensemble des centres universitaires, a subi une baisse de ses effectifs<sup>2</sup>. Celle-ci se manifeste dans le recrutement étranger. Elle est le résultat d'une politique de créations de centres universitaires dans les différents pays européens. L'impact de la Réforme avec le principe du *cujus regio ejus religio* a entraîné de profonds remaniements du paysage universitaire européen. Dans le Saint Empire, des centres nouveaux ont fait leur apparition, drainant les effectifs qui traditionnellement entreprenaient un voyage pour études à l'étranger. Le résultat est, pour Montpellier, une baisse significative de la fréquentation étrangère. Il faut en outre mentionner le fait que l'Europe est en guerre jusque vers le milieu du *xvii*<sup>e</sup> siècle. Les répercussions des conflits de la guerre de Trente ans, et en particulier leurs conséquences démographiques, ont contribué à détourner de Montpellier un certain nombre de candidats. C'est à la fin du *xvii*<sup>e</sup> siècle, et vraisemblablement autour de la décennie 1680, que l'immigration germanique est à nouveau perceptible dans le royaume de France. Néanmoins, si ce mouvement se perpétue au *xviii*<sup>e</sup> siècle au moment où la puissance du Saint Empire est réaffirmée, le domaine universitaire reste à l'écart de cette embellie<sup>3</sup>.

---

1. Dans le « bassin » Europe du Nord, nous comptabilisons : Angleterre, 50 étudiants (19 %), Flandres, 14 étudiants (5,3 %), Provinces-Unies, 12 étudiants (4,5 %), Irlande, 6 étudiants (2,2 %), Danemark, 6 étudiants (2,2 %), Suède, 1 étudiant (0,3 %).

2. JULIA-REVEL, p. 472.

3. *Les Étrangers en France *xvi*<sup>e</sup> siècle-1789*, Guide des recherches aux Archives nationales, Paris, Archives nationales, 1993, p. 87-88.

Tableau n° 6 : Nations d'origine des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier au XVII<sup>e</sup> siècle

Pays d'origine	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Saint Empire	76	29
Angleterre	50	19
Espagne	33	12,6
Cantons suisses	33	12,6
Italie	17	6,4
Flandres	14	5,3
Provinces-Unies	12	4,5
Pologne	9	3,4
Irlande	6	2,2
Danemark	6	2,2
Prusse	4	1,5
Portugal	2	0,7
Suède	1	0,3
Empire Ottoman	1	0,3
Total	264	100

### 3- Le XVIII<sup>e</sup> siècle

La Faculté de médecine de Montpellier accueille de moins en moins d'étudiants étrangers : l'effectif des forains au Siècle des lumières y est de 392. Il s'agit d'une hausse significative par rapport au siècle précédent, où seulement 264 avaient été recensés, mais encore d'une forte diminution par rapport au chiffre des étudiants étrangers pour le XVI<sup>e</sup> siècle où ils étaient 581. À cet égard, le XVI<sup>e</sup> siècle a constitué « l'Âge d'Or » du recrutement étudiant étranger pour le centre formateur languedocien. On peut dire que Montpellier, et en particulier sa Faculté de médecine, perd au cours des siècles de l'Ancien Régime son caractère cosmopolite. De même, alors que l'effectif étranger représentait au XVII<sup>e</sup> siècle 9,2 % de l'effectif total, il est passé à 8,3 % au Siècle des lumières. Mais il faut relativiser cette baisse, car en chiffres bruts pour le XVII<sup>e</sup> siècle on a 264 étudiants étrangers, alors que, pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, ils sont 392.

La répartition des étudiants en fonction de leurs « bassins » géographiques d'origine s'est sensiblement modifiée au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'Europe du Nord représente 34,2 % du total avec des pays comme l'Irlande,

les Flandres et l'Angleterre<sup>1</sup>. L'Europe centrale avec le Saint Empire, la Pologne et la Russie ne représentent plus que 4,2 % : au xvi<sup>e</sup> siècle, cet espace représentait 20,4 % et il était passé à 33,7 % au cours du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Entre le xvi<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle, les effectifs de l'Europe centrale se sont effondrés de près de huit fois. Si on laisse de côté des pays qui n'envoient qu'un ou deux étudiants à Montpellier, comme la Pologne ou la Russie, le cas du Saint Empire est assez intéressant dans la mesure où cet espace a constitué un vivier essentiel du recrutement pour Montpellier. Au xviii<sup>e</sup> siècle cependant, la part de cette « nation » est négligeable par rapport à celle qui fut la sienne aux xvii<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles. Au siècle de Rabelais, 116 étudiants ; au cours du siècle suivant, ils étaient encore 76 ; au xviii<sup>e</sup> siècle, ils ne sont plus que 15, soit une baisse considérable de l'ordre de huit fois moins par rapport au xvi<sup>e</sup> siècle et de plus de cinq fois moins par rapport au xvii<sup>e</sup> siècle. La raison de cet effondrement est à rechercher dans les transformations de la carte universitaire de l'Europe. Dans le Saint Empire, au xvi<sup>e</sup> siècle, débute, à l'initiative des seigneurs et des princes, une vaste opération de créations de centres. L'application du principe du *cujus regio ejus religio* a pour résultat d'affaiblir la dynamique montpelliéraine. Au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, Charles Quint promulgue, pour les Facultés de droit, une loi stipulant que les étudiants devront accomplir leur cursus dans une Université choisie par l'empereur<sup>3</sup>. Pour les royaumes espagnols, son fils, Philippe II, va plus loin en 1559 et détermine l'ensemble des centres où pourront se rendre les Espagnols. Cette liste qui mentionne les Universités des royaumes espagnols et quelques Universités étrangères comme Rome, Naples ou Bologne, exclut Montpellier. Les Habsbourg ont donc contribué, par l'ensemble de l'arsenal juridique des interdictions qu'ils ont mises en place, à détourner de Montpellier un flot considérable d'étudiants. Au xvii<sup>e</sup> siècle, Montpellier n'est plus fréquentée que de manière marginale par les ressortissants espagnols et on assiste à un effondrement des effectifs du Saint Empire. Ces mesures qui frap-

---

1. Entre le xvi<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle, on passe de la dénomination de Flandres en général à celle de Provinces-Unies et de Flandres espagnoles.

2. Au xviii<sup>e</sup> siècle le bassin Europe centrale fournit 18 étudiants : Saint-Empire : 15, Pologne : 2 et Russie : 1. Au xvii<sup>e</sup> siècle, il fournit 89 étudiants : Saint-Empire : 76, Pologne : 9 et Prusse : 4. Au xvi<sup>e</sup> siècle, il fournit 119 étudiants : Saint-Empire : 116, Pologne : 3.

3. Hilde de RIDDER-SYMOENS, « Mobility », *A History of the University in Europe*, vol. II, *Universities in early Modern Europe (1500-1800)*, Hilde de Ridder-Symoens ed., Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 420.

pent d'interdiction un certain nombre de routes jusqu'alors fréquentées ont, sur une longue durée, pour résultat de freiner la mobilité des populations étudiantes, tout en augmentant le recrutement régional des centres du Saint Empire<sup>1</sup> : nul n'a besoin de faire un long voyage pour venir chercher ses grades à Montpellier ; les Universités de Halle et de Göttingen sont devenues des pôles d'attraction pour tout l'Empire<sup>2</sup>. De plus, à l'encontre de Montpellier a pu jouer un autre élément : le facteur religieux. Montpellier est une ville qui pratique dans ce domaine une relative tolérance pour les étudiants originaires de l'espace réformé de l'Europe : ceux-ci ont pour seule obligation de ne pas se faire recevoir au titre de régnicoles. Dès lors, dans les espaces du Saint Empire soucieux de reconquête catholique, il fallait éviter d'envoyer des ressortissants dans ce centre universitaire où des liens linguistiques et culturels les auraient mis en contact avec des étudiants réformés. Ceci était d'autant plus grave que ces gradués allaient occuper, au cours de leur carrière professionnelle, des places et des fonctions éminentes dans la société civile ; intellectuels de cette Europe de l'Ancien Régime, ils peuvent également devenir des propagateurs de la Réforme. Cet interdit tacite a probablement fonctionné au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, au moment où les querelles religieuses ont été portées à leur paroxysme, mais celles-ci sont relativement éteintes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, des habitudes ont été prises, des routes universitaires ont été abandonnées et en particulier celles en direction de Montpellier. Quand on connaît dans ce milieu médical le poids des dynasties et donc de la reproduction sociale de cette profession, on arrive à comprendre que, dès lors que des pères ou des oncles ont fréquenté tel ou tel centre universitaire, les descendants adoptent les mêmes choix, parce que la génération précédente a su créer et connaît des réseaux de sociabilité dans la ville universitaire.

Le deuxième « bassin de recrutement » constitué par l'Europe du Nord est en quelque sorte le contre-exemple du « bassin » d'Europe Centrale : cet espace n'a fait qu'accentuer sa présence dans le centre universitaire montpelliérain au cours des trois siècles de l'Ancien Régime. En effet, au XVI<sup>e</sup> siècle, il ne représente que 3,6 % du total des étudiants étrangers, mais au XVII<sup>e</sup> siècle, sa part passe à 33,7 %, soit plus de neuf fois plus. Enfin, au XVIII<sup>e</sup>, cet espace se maintient par rapport

---

1. Carla FROVA, « Université en occident », *Dictionnaire encyclopédique du Moyen-Âge*, ss. la dir. d'A. Vauchez, Paris, Cerf, 1997, t. 2, p. 1552-1553.

2. Hilde de RIDDER-SYMOENS, art. cité.

au xvii<sup>e</sup> siècle avec un pourcentage de 34,2<sup>1</sup> %. Il y a donc pour les étudiants originaires de ces pays, une confirmation des choix et une fidélité à Montpellier au cours des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Cependant, ces pourcentages par « bassins » de recrutement ne doivent pas masquer la part précise occupée par les différents pays dans le total. Alors qu'au xvi<sup>e</sup> siècle, seuls trois « pays », l'Angleterre, l'Irlande et les Provinces-Unies, envoient des étudiants à Montpellier, au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, aux trois « pays » précédemment cités, s'ajoutent les Flandres, le Danemark et la Suède. Montpellier confirme donc son pouvoir d'attraction jusque vers les rivages les plus septentrionaux de l'Europe. Mais, contrairement à ce qui s'est produit pour les étudiants originaires du Saint Empire, les ressortissants de l'Angleterre n'ont pas, de manière subite, abandonné le voyage en direction de la cité languedocienne. Même si les effectifs diminuent de plus de 50 % entre le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle, les Anglais sont toujours présents à Montpellier. Ils bénéficient au cours du xviii<sup>e</sup> siècle de l'engouement général en leur faveur et Montpellier n'échappe pas à l'anglomanie ambiante. Les échanges entre Montpellier et l'Angleterre sont non seulement perceptibles par l'arrivée des étudiants, mais encore par la présence de voyageurs qui entament un tour d'Europe qui les fait s'arrêter, comme Arthur Young ou d'autres, dans cette ville si réputée pour sa médecine et la qualité de son corps médical. Madame Cradock est une de ces anglaises qui souffre vraisemblablement de spleen, maladie à la mode à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, et à qui on conseille de voyager pour recouvrer la santé. Elle arrive à Montpellier au mois de mars 1785 et remarque que les ressortissants anglais sont bien représentés dans la cité : « notre maison, comme toutes celles habitées ici par les Anglais, est située hors des portes de la ville<sup>2</sup> ». Ces échanges témoignent de la réputation dont bénéficie Montpellier dans l'ensemble de l'espace européen.

De même, les étudiants irlandais sont de plus en plus nombreux à Montpellier tout au long du xviii<sup>e</sup> siècle. Alors qu'ils ne représentent qu'une part négligeable aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, ils occupent une place considérable au xviii<sup>e</sup> siècle dans le recrutement estudiantin, où

---

1. Au xvi<sup>e</sup> siècle le « bassin » Europe du Nord fournit 21 étudiants avec : Angleterre : 19, Provinces-Unies : 1, Irlande : 1. Au xvii<sup>e</sup> siècle il fournit 89 étudiants avec : Angleterre : 50, Flandres : 14, Provinces-Unies : 12, Irlande : 6, Danemark : 6 et Suède : 1. Au xviii<sup>e</sup> siècle il fournit 132 étudiants : Irlande : 72, Flandres : 39, Angleterre : 21.

2. *Journal de Madame Cradock, voyage en France (1783-1786)*, traduit d'après le manuscrit original et inédit par M<sup>me</sup> O. Delphin-Ballerguier, Paris, Librairie académique Perrin, 1896, p. 138.

ils sont 72. Un certain nombre d'éléments jouent en leur faveur, car Montpellier accueille dans le corps enseignant des Irlandais d'origine comme le professeur Fitz-Maurice. Celui-ci est le « père bienveillant » de la colonie d'étudiants irlandais à Montpellier comme en témoignent les pages de Jean-Jacques Rousseau dans ses *Confessions*<sup>1</sup>. Certains de ces Irlandais choisiront comme leur professeur de faire souche en France. La ville de Lodève en Languedoc va accueillir la future dynastie médicale des Archbold<sup>2</sup>. Ce n'est pas un cas isolé, puisque Edmond O'Reilly choisit de s'installer à Sauve, diocèse d'Alès, et que Jacques Kirwan préférera s'établir sur les côtes nantaises<sup>3</sup>. Alors que ces cas sont fréquents sur les pourtours de la façade atlantique, où la communauté irlandaise est nombreuse à Bordeaux<sup>4</sup> ou à Nantes, ils s'implantent encore plus à l'intérieur du royaume et bon nombre d'entre eux se retrouvent sur les bords de la Méditerranée. Lauwrence Brockliss remarque qu'en ce qui concerne la population irlandaise ayant étudié la théologie en France, et en particulier à Paris, une large proportion de ces étudiants ne retourne jamais dans la mère patrie<sup>5</sup> : ce processus, de manière ponctuelle en tous cas, du moins d'après ce que nous pouvons en savoir, s'est diffusé dans les habitudes des étudiants en médecine. À l'heure actuelle, rien ne permet de mesurer exactement ce transfert de pratique, mais il est un aspect vraisemblablement non négligeable du comportement de la « colonie irlandaise » catholique dans le royaume de France. Les persécutions religieuses ou de manière plus large des problèmes économiques ont pu être des éléments qui ont poussé à ces choix de sédentarisation.

---

1. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, livre 6, Paris, Gallimard, Bibl. de La Pléiade, 1994, p. 479-480.

2. B.I.M.M., Famille ARCHBOLD. S 24-<sup>f</sup>114, première inscription de Patrice ARCHBOLD, originaire de Dublin le 2 août 1723. S 32-<sup>f</sup>22, première inscription de Gérard ARCHBOLD, originaire de Montpeyroux, diocèse de Lodève au trimestre de mai 1763. S 38, première inscription de Jean-Baptiste-Gérard ARCHBOLD, originaire de Lodève au trimestre de mai 1769.

3. Simone MIRR, *Médecine des pauvres dans les campagnes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de médecine, Montpellier, 1992, p. 69. Ordonnance d'Edmond O'Reilly en 1772.

Bibliothèque interuniversitaire de médecine de Paris, Ms. 2221, État des médecins et chirurgiens du royaume, 1780-1785. Jacques Kirwan est installé à Nantes à cette date.

4. Jean MEYER, *Études sur les villes en Europe occidentale du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à la veille de la Révolution*, Paris, SEDES, 1983, p. 71 : « Les groupes irlandais des ports maritimes ne renieront jamais leur catholicité et leur haine de l'Angleterre. Pour totale que soit leur assimilation économique, les Walsh, et les O'Schiell, Mac Nemara, Murphy, etc. soutiendront toujours leurs séminaires irlandais, comme la dynastie des Stuart ».

5. Lawrence BROCKLISS, « British Catholic Students in Paris », JULIA-REVEL, *op. cit.*, p. 597.

La « nation espagnole » est également représentative à plus d'un titre des évolutions des circuits universitaires au cours des siècles de l'Ancien Régime. Alors qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les étudiants originaires de la Péninsule Ibérique (Portugais exclus) représentent le plus gros de l'effectif, avec 330 unités, au XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre chute à 33 ! Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on les voit réapparaître avec seulement 52 ressortissants. La fuite de ces effectifs espagnols est à relier à deux éléments d'ordre religieux et politique paraissant intimement liés. La complaisance que la ville de Montpellier va afficher à l'égard des thèses de la Réforme ne pouvait que déplaire aux Rois Catholiques<sup>1</sup>. Compte tenu des choix universitaires faits précédemment, la loi de Philippe II, signalée plus haut, visait en priorité ceux qui choisissaient de faire route vers la ville languedocienne ou bien les centres infestés par la Réforme. On ne peut que noter l'extraordinaire effet de la dissuasion royale. Seuls, quelques Espagnols continuent au XVIII<sup>e</sup> siècle à fréquenter le centre universitaire montpelliérain. Là encore, il faut mettre en évidence l'origine géographique précise de ces ressortissants de la Péninsule ibérique. Majoritairement originaires de Catalogne, ceux qui choisissent de continuer à venir à Montpellier ont des liens particuliers à pérenniser. Outre le fait que la Catalogne fera toujours preuve d'indépendance à l'égard du pouvoir central, les jeunes gens de ce royaume sont choisis par la ville de Gérone, et bénéficient d'une bourse pour venir suivre des études à Montpellier. Ces privilèges, issus du Moyen Âge, ne sont partagés que par les étudiants français du diocèse de Mende qui bénéficient des bourses allouées par le pape Urbain V. On comprend, dès lors, qu'un petit effectif espagnol soit toujours présent Montpellier.

Tableau n° 7 : Nations d'origine des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>

Pays d'origine	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Cantons suisses	91	23,4
Irlande	71	18,3
Espagne+ La Havanne+ Saint-Domingue+Pérou	52	13,4
Flandres	41	10,6

1. JULIA-REVEL, p. 40.

2. Ont été délibérément exclus de ce tableau les diocèses du Comtat Venaissin qui représentent un total de 75 étudiants (Avignon : 40, Carpentras : 16, Cavaillon : 8 et Vaison : 11).

Amérique (îles françaises + Autre)	29	7,3
Péninsule italienne	21	5,3
Angleterre (+ Minorque)	18 + (3) = 21	5,3
Portugal + Brésil	10 + 8 = 18	4,5
Saint Empire	14	3,5
Ile de Malte	7	1,7
Empire Ottoman	7	1,7
Pologne	2	0,5
Russie	1	0,2
Non déterminé	17	4,3
Total	392	100

## Conclusion

L'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier au cours des siècles de l'Ancien Régime, en ce qui concerne la fréquentation étrangère, est celle d'un progressif rétrécissement de l'aire européenne de recrutement. En effet, la part prise par les « pays » appartenant à des « bassins » de l'Europe centrale, comme le Saint Empire, ou celui de l'Europe du Nord, avec la Suède et le Danemark, diminue considérablement. Ce rétrécissement de l'espace européen va de pair avec un élargissement du recrutement montpelliérain à l'échelle mondiale, puisque des étudiants originaires des îles à sucre, du Brésil ou du Pérou, viennent étudier dans le centre languedocien comme le mentionne le tableau ci-dessus. Montpellier bénéficie donc d'une réelle réputation véhiculée depuis de nombreux siècles. Il ne faut pas non plus oublier qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, même si le centre parisien ne dispense pas massivement les grades, il s'impose tout de même comme une étape quasi obligée dans la formation des étudiants qui, nombreux, viennent y suivre des cours de perfectionnement. Le XVIII<sup>e</sup> siècle voit l'émergence des centres de Strasbourg et de Caen qui ont peut-être contribué à arrêter et capter quelques étudiants étrangers. Strasbourg a certainement porté un préjudice notable à Montpellier, car ce centre acquiert une réputation d'excellence dans la deuxième moitié du siècle. Si certains étudiants sont venus au début du XVIII<sup>e</sup> siècle chercher leurs grades à Montpellier, leurs descendants, fils ou neveux, ne font plus le voyage dans la cité languedocienne. Le cas de la dynastie

médicale des Gloxin, médecins à Colmar depuis le début du xvii<sup>e</sup> siècle, est assez significatif : le grand-père, Benjamin, a fait ses études à Montpellier, ainsi qu'un autre membre de la famille, Georges-André<sup>1</sup>, mais le petit-fils, Benjamin-Pierre, qui prête serment en 1788, n'est pas passé par le centre montpelliérain, car on ne trouve pas sa trace dans les matricules<sup>2</sup>. Le centre strasbourgeois, en vogue dans la deuxième moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, est vraisemblablement celui dans lequel le petit-fils Gloxin a obtenu son doctorat. Il s'agit d'un « retour au pays », car le grand-père, Benjamin, avait commencé ses études à Strasbourg avant de se diriger vers Montpellier<sup>3</sup>.

Ces modifications des routes estudiantines, ne se sont pas produites de manière soudaine. Elles sont souvent le résultat de luttes religieuses qui placent le centre montpelliérain au cœur des affrontements confessionnels dès le xvi<sup>e</sup> siècle. Montpellier est alors délaissé par certaines « nations » catholiques (états du Saint Empire ou royaume espagnols), et privilégié par d'autres, car la ville affiche à l'égard de la Réforme et de ses idées une tolérance de bon aloi. Ainsi, l'extraordinaire fidélité des ressortissants des Cantons suisses ne se dément pas, ils ont continué à venir à Montpellier suivre les cours et obtenir leurs grades à titre étranger et non de régnicole conformément aux termes de l'Édit de Fontainebleau de 1685. Cette disposition particulière avait été prise par Louis XIV peu après la Révocation de l'Édit de Nantes ; elle visait essentiellement à ne pas priver les Universités françaises de la manne des étudiants étrangers. Montpellier au premier chef pouvait souffrir de la nouvelle politique royale, c'est la raison pour laquelle la législation est assouplie 1685 en faveur de la cité languedocienne :

« Chers et bien amez, Par notre déclaration du sixième d'août dernier, nous avons fait deffense de recevoir a ladvenir aucun medecin faisant profession de la religion prétendüe refformée. Mais comme il nous a été représenté que la Faculté de médecine de nostre ville de Montpellier

---

1. B.I.M.M., S 94-<sup>f</sup>519, première inscription de Benjamin GLOXIN, de Colmar, le 30 août 1740. S 60, baccalauréat le 30 janvier 1742. S 58-<sup>f</sup>223, licence le 30 juillet 1742. S 58-<sup>f</sup>232, doctorat le 3 septembre 1742. S 31 <sup>f</sup>2, première inscription de Georges-André GLOXIN, trimestre de février 1760. S 64, baccalauréat, le 9 juillet 1761. S 64, licence, le 19 décembre 1761. S 64, doctorat le 19 décembre 1764.

2. Chantal DIDIER, « Aperçu sur les médecins et chirurgiens à Colmar au xviii<sup>e</sup> siècle », *Médecine et assistance en Alsace xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle. Recherches sur l'histoire de la santé*. Actes des journées d'études présentés par Georges Livet et le D<sup>r</sup>. Georges Schaff, Strasbourg, 1976, p. 89.

3. B.I.M.M., S 25 <sup>f</sup>134, mobilité étudiante de Benjamin GLOXIN de Strasbourg à Montpellier. L'étudiant a, d'après ses certificats, suivi des cours d'anatomie, de chirurgie et de chimie à Strasbourg.

estant célèbre parmi les nations étrangères il en vient plusieurs personnes de différente religion s'y faire recevoir médecins et que, s'ils ne pouvoient plus estre admis, cela rendroit ceste Faculté moins considérable, nous vous faisons ceste lettre pour vous dire que nous trouvons bon que les estrangers, de quelque religion qu'ils soient, y puissent estre receus docteurs en médecine, à condition toutesfois qu'il sera expressement porté par leurs lettres de reception qu'ils ne pourront exercer la médecine dans nostre royaume, s'ils n'embrassent la religion catholique, apostolique et romaine<sup>1</sup>. »

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est l'aboutissement de ces conflits, certes apaisés, mais qui ont, progressivement au cours de ces trois siècles de l'Ancien Régime, contribué à faire disparaître certaines routes et à en privilégier de nouvelles. De même, les nombreuses créations universitaires dans les différents « pays » européens aboutissent à priver le centre montpelliérain d'un certain nombre de « clients ». Au Siècle des lumières, le « temps de l'étudiant gyrovague est bien mort »<sup>2</sup>. C'est la raison pour laquelle ce siècle est, à quelques exceptions près, celui d'un rétrécissement de l'espace de recrutement de Montpellier. Cependant, cet élément passe relativement inaperçu, car le centre languedocien va au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle attirer de plus en plus d'étudiants régnicoles. Certes, il perd de sa spécificité cosmopolite, mais accroît sa réputation dans l'ensemble du royaume. Du reste, les autres Facultés françaises ont également perdu leurs effectifs étrangers comme les régnicoles d'ailleurs ; elles ont une existence, mais celle-ci est souvent raillée<sup>3</sup>. Ce sont les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles qui sont l'âge d'or de la fréquentation étrangère en France. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de l'aboutissement des réorganisations. Montpellier va largement bénéficier de sa réputation et s'imposer en tant que Faculté dispensatrice des grades. Elle perd son audience européenne, mais domine à « l'échelle nationale » comme en témoigne le nombre de praticiens régnicoles à la fin de l'Ancien Régime, 50 % d'entre eux ont suivi un cursus médical à Montpellier<sup>4</sup>.

---

1. Alexandre-Charles GERMAIN, « L'École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement », *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, t. 7, 1881, Montpellier, J. Martel aîné, p. 310-311.

2. Roger CHARTIER, Marie-Madeleine COMPERE, Dominique JULIA, *L'Éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S.E.D.E.S., 1976, p. 147.

3. Jean-Emmanuel GLIBERT, *op. cit.*, p. 62.

4. Le résultat des 50 % de praticiens du royaume de France formés par Montpellier a été calculé à partir d'une source imprimée, *Dictionnaire des médecins, chirurgiens[...]*, Paris, Moreau, An X, 637 p.

## II- Évolutions de l'effectif étudiant étranger par décennies

### 1- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1707 à 1716

Tableau n° 8 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1716

Origines géographique	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Cantons suisses	4	20
Flandres	3	15
Péninsule italienne	1	5
Amérique française	1	5
Angleterre	1	5
Saint Empire	1	5
Irlande	1	5
Non déterminé	8	40
Total	20	100

Cet tableau montre qu'au cours de la décennie 1707-1716, la plupart des étudiants étrangers qui viennent fréquenter la Faculté de médecine de Montpellier sont originaires de l'Europe du Nord. Le début du XVIII<sup>e</sup> siècle suit la tendance déjà ébauchée pour le XVII<sup>e</sup> siècle qui avait montré la prééminence de cet espace dans le recrutement étudiant étranger à Montpellier. Cependant, il faut relativiser dans la mesure où seuls 20 étudiants étrangers fréquentent la Faculté au cours de cette décennie, sur la totalité des 306 inscrits au cours de la période. Les étrangers représentent donc une part relative de l'ordre de 7 %. Cette décennie est particulièrement significative, car elle a vu d'une part la réorganisation complète des cursus universitaires après l'Édit de Marly de 1707, et d'autre part, elle est celle où le grand hiver de 1709 a pu freiner le choix des familles pour que leurs enfants aillent faire leur apprentissage médical à Montpellier. Ici, la conjoncture économique est un élément d'explication, pour les régnicoles comme pour les forains, à la baisse des effectifs. Au cours de l'année 1709, on compte 13 étudiants ; l'année précédente, ils étaient 25. En 1710, la courbe des inscrits remonte de manière significative à 31 individus, pour passer en 1711 à 40. Le rattrapage par rapport à 1707 ne s'est réellement opéré qu'en 1711, soit quatre années plus tard.

## 2- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1717 à 1726

*Tableau n° 9 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1717 à 1726*

<b>Origines géographiques</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>	<b>Pourcentage</b>
Irlande	9	41,2
Angleterre	3	13,6
Espagne	1	4,5
Péninsule italienne	1	4,5
Ile de Malte	1	4,5
Saint Empire	1	4,5
Cantons suisses	1	4,5
Non déterminé	5	22,7
Total	22	100

Pour cette décennie 1717-1726, on remarque le faible nombre des étudiants étrangers. Ils ne sont que deux de plus par rapport à la période précédente. Leur part dans l'effectif global est de 5,5 %. Si le nombre total des étudiants au cours de la période a peu évolué, en revanche une année est remarquable pour la faiblesse de son recrutement : alors qu'on avait 17 étudiants en 1719, il n'y en a que 9 en 1720. Les conséquences démographiques de la peste de Marseille ou plus exactement la peur occasionnée par celle-ci expliquent l'effondrement du recrutement. Le rattrapage ne s'effectue qu'en 1722, où 44 jeunes gens prennent une inscription. On peut remarquer qu'il y a eu de légères modifications quant aux « nations » qui sont représentées dans la cité languedocienne. Alors qu'au cours de la période précédente, les Cantons suisses avec quatre individus étaient la première nation, ils passent à un rang négligeable. La nouveauté de cette décennie est l'arrivée des étudiants irlandais. Leur présence est atypique dans le paysage montpelliérain : au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, un seul étudiant irlandais était venu à Montpellier ; au XVII<sup>e</sup> siècle, il y en eut 6 ; et pour la décennie 1717-1726 il y en a 9. On remarque, par ailleurs, la lente érosion des effectifs en provenance du Saint Empire : seul un étudiant est venu suivre un cursus à Montpellier.

## 3- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1727 à 1736

Tableau n° 10 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1727 à 1736

Origines géographiques	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Irlande	16	36,3
Espagne	6	13,6
Cantons suisses	5	11,4
Angleterre	4	9
Flandres	3	6,9
Empire Ottoman	3	6,9
Ile de Malte	2	4,5
Péninsule italienne	1	2,3
Saint Empire	1	2,3
Amérique française	1	2,3
Non déterminé	2	4,5
Total	44	100

Au cours de la décennie 1727-1736, on remarque d'une part une hausse significative des effectifs étrangers puisqu'ils passent de 22 à 44, soit une augmentation de plus de 100 % ; et d'autre part que les étudiants ressortissants des pays de l'Europe du Nord représentent 52,2 % des forains. L'Irlande a quasiment doublé ses effectifs par rapport à la période précédente. Ces étudiants semblent donc confirmer le choix d'une route universitaire privilégiée, même si celle-ci est récente. Ce sont eux qui représentent en chiffres et en pourcentage l'essentiel des forains de l'Europe du Nord avec 16 étudiants et 36,3 % du total de la période. La part du deuxième espace représenté, à savoir l'Europe du Sud, au cours de cette période est de 20,6 %. L'ensemble des étudiants forains représente 10,6 % de l'effectif total au cours de la période. Il s'agit d'une hausse par rapport à la décennie précédente.

## 4- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1737 à 1746

Tableau n° 11 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1737 à 1746

Origines géographiques	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Cantons suisses	15	27,7
Irlande	11	20,3
Espagne	8	14,8
Flandres	6	11,1
Péninsule italienne	5	9,3
Amérique + Amérique française	1 + 2 = 3	5,4
Ile de Malte	2	3,8
Angleterre	2	3,8
Pologne	2	3,8
Total	54	100

Au cours de la décennie 1737-1746, les effectifs des étudiants forains à Montpellier se sont relativement stabilisés, puisque leur nombre passe de 44 à 54. Leur part dans l'ensemble des inscrits diminue légèrement, puisqu'ils représentent 9,8 % de l'effectif. Au cours de cette période, on constate également de légères modifications dans les proportions des différentes « nations » représentées dans la cité languedocienne. En effet, ce sont les Cantons suisses qui sont la principale « nation », mais si l'on considère les « bassins » : l'Europe du Nord représente 35,2 % de l'effectif étranger total, mais celle-ci occupe, quant à elle, 27,8 %. La présence de l'Europe méditerranéenne est assez significative. Il s'agit plutôt d'une sorte de retour, car depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, on avait vu un tarissement des effectifs en provenance de ce « bassin » de recrutement et en particulier ceux qui étaient originaires des royaumes espagnols. Les « Espagnols » sont la troisième nation étrangère recensée à Montpellier au cours de cette période ; leur nombre est cependant réduit par rapport au flot si important relevé pour le XVI<sup>e</sup> siècle. On voit, par ailleurs, se confirmer la présence de quelques étudiants originaires du nouveau monde : alors qu'ils étaient marginaux au cours de la décennie précédente, on les retrouve à hauteur de 5,5 % de l'effectif entre 1737 et 1746. Les Irlandais continuent à être une composante importante du contingent étranger à ce moment-là.

## 5- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1747 à 1756

Tableau n° 12 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1747 à 1756

Origines géographiques	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Irlande	13	25,5
Cantons suisses	12	23
Flandres	3 + 2 = 5	9,6
Amérique française+ Autre	5	9,6
Espagne	4	7,6
Saint Empire	4	7,6
Péninsule italienne	4	7,6
Angleterre	3	5,7
Ile de Malte	1	1,9
Portugal	1	1,9
Total	52	100

Cette décennie 1747-1756 est marquée par la forte présence de la communauté irlandaise, suivie de très près par celle qui est originaire des Cantons suisses, chacune représentant environ 1/4 de l'effectif étranger. La nouveauté réside peut-être dans la présence des étudiants originaires des colonies françaises et en particulier des îles à sucre. Traditionnellement, ces étudiants se dirigent vers le centre bordelais, mais dès le milieu du siècle, la réputation de Montpellier et sa fonction de Faculté où l'on obtient assez rapidement ses grades pour des jeunes dont les familles ont de larges moyens financiers, attirent à elle des ressortissants originaires d'horizons de plus en plus lointains.

Les étrangers ne représentent plus que 8,3 % de l'effectif total au cours de la période 1747-1756. Cependant, cette baisse est à mettre en relation avec l'augmentation générale des régnicoles : entre 1747 et 1756 près de 100 étudiants supplémentaires viennent s'inscrire pour poursuivre un cursus, alors que les effectifs étrangers demeurent stables avec 52 individus.

C'est le « bassin » Nord européen qui représente le plus fort pourcentage des étrangers à Montpellier avec près de 40 % du total : il s'agit pour cet espace d'une poussée de près de 10 % par rapport à la période précédente. Ensuite, les autres « bassins » occupent une place moindre. L'Europe méditerranéenne n'arrive pas à 20 % du recrutement (19 %), ses effectifs ont subi une érosion par rapport à la décennie antérieure :

l'embellie de cet espace n'a donc été qu'un phénomène ponctuel. L'Europe centrale et orientale occupe une part minime, soit 7,6 %. En revanche, les Cantons suisses continuent à envoyer environ le quart de la représentation étrangère dans le centre languedocien avec 23 % du total.

## 6- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1757 à 1766

Tableau n° 13 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1757 à 1766

Origines géographiques	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Cantons suisses	15	30
Flandres	12	24
Espagne	9	18
Péninsule italienne	4	8
Irlande	4	8
Angleterre	2	4
Portugal	2	4
Amérique française	1	2
Saint Empire	1	2
Total	50	100

Au cours de cette période, l'effectif des étrangers est à nouveau stable, puisqu'il est passé de 52 à 50. En revanche, comme au cours de la décennie précédente, la représentation des forains a diminué passant de 8,3 % à 7,9 % du total des inscrits. Les effectifs irlandais ont diminué de plus de 3 fois passant de 25,5 % des étrangers entre 1747 et 1756 à 8 % entre 1757 et 1766. Seuls, les Cantons suisses confirment leur place dans le pourcentage des nations les plus représentées à Montpellier avec 30 % du total. On peut également souligner la part négligeable occupée par d'autres nations qui n'envoient que de manière marginale quelques individus à Montpellier. La représentation par « bassins » d'origine montre que la part de l'Europe du Nord est sensiblement la même que celle de l'Europe méditerranéenne : la première est à 36 % du total des étrangers alors que la seconde est à 30 %. Cependant, l'Europe méditerranéenne a vu ses effectifs presque doubler par rapport à la période précédente. En revanche, on peut remarquer la part désormais marginale occupée par les ressortissants de l'Europe centrale et orientale avec seulement 2 % du total de l'effectif étranger.

## 7- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1767 à 1776

Tableau n° 14 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1767 à 1776

Origines géographiques	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Cantons suisses	17	27,1
Irlande	11	17,6
Espagne	11	17,6
Portugal+Brésil	3 + 3 = 6	9,5
Amérique française + Autre	3 + 3 = 6	9,5
Flandres	4	6,3
Angleterre	3	4,7
Saint Empire	3	4,7
Péninsule italienne	1	1,5
Ile de Malte	1	1,5
Total	63	100

Au cours de la décennie 1767-1776, les effectifs étrangers sont légèrement plus importants qu'à la période précédente, ils sont passés de 50 à 63. Cette augmentation se retrouve dans la part prise par les forains dans le total qui passe de 7,9 % à 9 %. Cette légère hausse est à replacer dans un ensemble global d'augmentation des effectifs. En effet, alors que le total des étudiants à Montpellier s'élevait pour la période 1757-1766 à 658 individus, il atteint 733 individus de 1767 à 1776. À quelques exceptions près, la hiérarchie de l'importance des nations est identique à celle, mise en évidence pour la période précédente. L'Europe du Nord avoisine les 30 % de l'effectif étranger, soit une chute d'environ 10 % par rapport à la décennie 1757-1766. L'Europe méditerranéenne est à plus de 33 % du total : elle confirme la part qu'elle avait précédemment. L'Europe centrale et orientale occupe désormais une part négligeable avec 4,7 %. Comme dans les décennies précédentes, les effectifs étrangers originaires des Cantons suisses représentent environ 1/4 du total des forains.

## 8- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1777 à 1786

Tableau n° 15 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1777 à 1786

Origines géographiques	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Cantons suisses	17	25,2
Espagne	11	16,3
Amérique française	10	14,7
Irlande	6	8,8
Flandres	6	8,8
Portugal	5	7,3
Empire Ottoman	4	5,8
Péninsule italienne	3	4,4
Angleterre	3	4,4
Saint Empire	2	2,9
Russie	1	1,4
Total	68	100

Pour cette décennie, le recrutement étranger offre un éventail large. Trois « bassins » constituent l'essentiel des effectifs. L'Europe du Nord représentée par les Irlandais, les Anglais et les étudiants originaires des Flandres a une part de 22 % : c'est une légère baisse par rapport à la période précédente où elle occupait environ 30 %. L'Europe méditerranéenne composée des ressortissants de la péninsule italienne, du Portugal et de l'Empire Ottoman se maintient à un pourcentage voisin de la période précédente : elle représente 33,8 % du total, alors que de 1767 à 1776 elle était à 33 % : la nouveauté réside pour cet espace dans la poussée des ressortissants de l'Empire Ottoman avec quatre étudiants vraisemblablement issus de l'élite marchande installée dans les comptoirs portuaires, car leurs patronymes sont, à l'exception de celui de Coray<sup>1</sup>, à consonnance italienne comme Bernard Tubini<sup>2</sup> ou encore Daniel-Jean Gallo<sup>3</sup>. Par ailleurs, les effectifs en provenance de l'Europe

1. Voir infra pour l'intégralité du cursus de Diamantios Coray.

2. B.I.M.M., S 43, première inscription de Bernard TUBINI, originaire de Chios, au trimestre de janvier 1782. S 66, baccalauréat, le 25 juin 1782. S 64, licence le 8 juillet 1782. S 66, doctorat le 9 juillet 1782.

3. B.I.M.M., S 50, première inscription de Daniel-Jean GALLO, originaire de Smyrne, au trimestre de janvier. S 66, baccalauréat le 1<sup>er</sup> février 1785. S 66, licence, le 28 mai 1785. S 66, doctorat le 30 mai 1785.

centrale et orientale confirment la faible proportion déjà mise en évidence au cours des décennies antérieures, puisqu'ils ne représentent que 4,3 %. Les Cantons suisses représentent à nouveau 1/4 du recrutement étranger pour la période.

#### 9- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1787 à 1789

Tableau n° 16 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1787 à 1789

Origines géographiques	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Cantons suisses	5	26,5
Espagne	4	21
Portugal + Brésil	2 + 2 = 4	21
Flandres	2	10,5
Amérique française + espagnole	1 + 1 = 2	10,5
Péninsule italienne	1	5,2
Saint Empire	1	5,2
Total	19	100

Cette courte période 1787-1789 montre la primauté de l'espace méditerranéen qui représente 44,4 % de l'ensemble des étudiants forains à Montpellier. La présence des autres « bassins » de recrutement est sensiblement équivalente à celle déjà mise en évidence au cours des périodes précédentes.

\*  
\* \*

Dans ces évolutions décennales, le recrutement des étudiants étrangers à Montpellier a subi des transformations non négligeables qui n'étaient pas perceptibles dans une analyse séculaire. En effet, jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on remarque la part importante de l'Europe du Nord dans le recrutement du centre languedocien. Cet espace a envoyé notamment un nombre assez significatif d'étudiants irlandais qui dans la deuxième moitié du siècle ne se retrouvent pas aussi nombreux. De plus, l'Europe centrale et orientale et en particulier les étudiants originaires du Saint Empire ont quasiment disparu, ce qui confirme les signes déjà perceptibles au XVII<sup>e</sup> siècle. Montpellier va donc progressivement recruter ses étudiants étrangers dans l'espace méditerranéen.

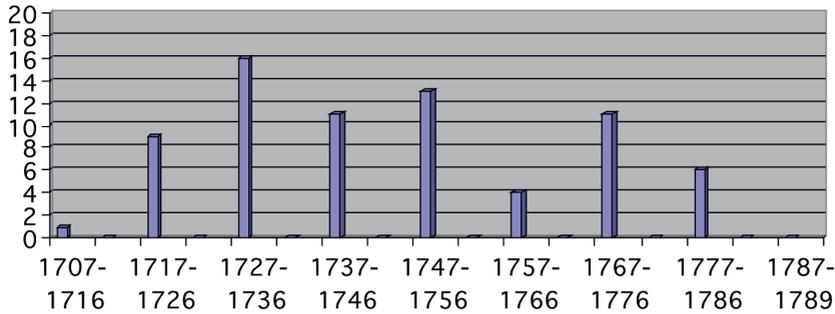
Il faut souligner la montée de la représentation des étudiants originaires des empires coloniaux, même si leur nombre est peu important. Montpellier n'est plus au XVIII<sup>e</sup> siècle le centre de formation européen qu'il était encore aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ; il y a eu cependant élargissement de son espace de recrutement à l'échelle mondiale qui correspond à l'histoire économique de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### III- Les étudiants étrangers inscrits à Montpellier par « nation » d'origine

Si l'analyse des effectifs étrangers par décennies a montré la baisse de la fréquentation étrangère qui, au cours des siècles précédents, avait contribué à la renommée du centre montpelliérain, une analyse par « nations » est indispensable pour comprendre les stratégies particulières qui ont pu parfois se faire jour. Les pays européens analysés ci-après sont significatifs : on étudiera d'une part les « nations » qui font leur apparition dans le paysage universitaire de Montpellier telle l'Irlande ou le Portugal, d'autre part celles qui délaissent Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 1- Les étudiants irlandais à Montpellier de 1707 à 1789

Graphique n° 4 : Les étudiants originaires d'Irlande inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789



Ce graphique montre la relative fidélité des étudiants irlandais au centre universitaire montpelliérain ; il atteste leur présence au cours de toutes les décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'exception de la très courte période de trois années allant de 1787 à 1789. L'apogée de la présence irlandaise à Montpellier se situe dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle où la quasi-totalité de l'effectif est concentrée. Au cours de la deuxième moitié du

siècle ils ne se trouvent que de manière épisodique à Montpellier. Les raisons de cette présence irlandaise sont assez difficiles à expliciter. Cette orientation vers l'étranger est compréhensible dans la mesure où l'Angleterre, avait entrepris au XVIII<sup>e</sup> une véritable reconquête religieuse : pour les Irlandais il fallait fuir une formation entachée de suspicion de Réforme. Le choix d'un royaume catholique, relativement proche, offrait donc à ces étudiants une garantie dans le domaine confessionnel. Mais Montpellier n'était pas réputée pour être une Faculté ultra catholique ; elle offrait, du moins, l'assurance de pouvoir les accueillir sans qu'ils subissent les persécutions qui avaient lieu dans leur pays d'origine tout en n'éveillant pas les soupçons de l'Angleterre. La diaspora irlandaise au XVIII<sup>e</sup> siècle, en France, mériterait d'être étudiée de manière beaucoup plus fine ; elle s'inscrit tout de même dans une réalité bien connue. Au Siècle des lumières, l'immigration irlandaise fournit des contingents importants en France. La typologie de ces nouveaux arrivants est très variable : mercenaires, vagabonds, prêtres et étudiants. Ce mouvement fait de cette « nation » la première immigration de masse de type moderne que la France ait connue<sup>1</sup>. Les étudiants espèrent peut-être trouver à l'étranger les qualifications sociales et professionnelles qu'ils ne peuvent acquérir chez eux en tant que catholiques ils sont écartés du pouvoir économique et politique. Il faudrait aussi connaître l'importance de ces effectifs dans les autres centres universitaires pour pouvoir les comparer avec ceux de Montpellier.

Patrick Ferté a émis l'hypothèse que les Irlandais qui faisaient le voyage en France étaient là pour suivre une sorte de double cursus : inscrits en théologie et en médecine, ils pouvaient, une fois retournés chez eux, être des médecins respectés mais également des prêtres cachés<sup>2</sup> : ils devenaient en quelque sorte des « prêtres du désert » qui continuaient à assurer la continuité des sacrements catholiques. Cette hypothèse, séduisante, ne peut être vérifiée pour le centre montpelliérain dans la mesure où la Faculté de théologie de la ville n'a qu'une existence discontinue ; en effet, elle ne fonctionne au XVIII<sup>e</sup> siècle que du début du siècle à 1762, date du départ des Jésuites ; encore faut-il souligner la faiblesse numérique de ses effectifs<sup>3</sup>. La deuxième piste de recherche

---

1. *Les Étrangers en France XVI<sup>e</sup> siècle-1789*, Guide des recherches aux Archives nationales, Paris, Archives nationales, 1993, p. 91.

2. Patrick FERTÉ, « Irish Clerics in France in the XVII and XVIII th century : a Statistical Study », *Proceeding of the Royal Irish Academy*, Dublin, 1987.

3. Arch. dép. Hérault, G. 1273 à 1275, Délibérations et licences des étudiants.

consisterait à essayer de retrouver ces Irlandais, dans les centres qui enseignent la théologie à Toulouse ou à Avignon. Ce qui pourrait donner quelque vraisemblance à l'hypothèse émise par Patrick Ferté est le total des abandons des étudiants irlandais à Montpellier : sur un total de 72, ils ne sont que 35 à terminer leurs études de médecine ; Le restant, soit 37, abandonne entre la première et la cinquième inscription. Mais rien n'indique de manière sûre l'existence de ce double cursus : ces Irlandais se sont peut-être fait recevoir docteurs dans d'autres centres universitaires où les grades étaient moins chers et plus faciles à obtenir, les Facultés d'Orange ou de Valence offre à l'époque cette possibilité ; seule une étude exhaustive de l'ensemble des matricules universitaires permettrait de savoir si ces jeunes gens aient obtenu leur doctorat en médecine. D'autre part, il n'existe aucun document attestant qu'ils ont suivi des cours de théologie<sup>1</sup>.

Nous ne disposons que d'un seul témoignage de la réalité de l'existence de ce phénomène « médecin et prêtre », c'est celui fourni par Jacques O'Leyn, natif de la ville de Killarny, qui dédicace en 1791 sa thèse de baccalauréat à son oncle, Mathieu O'Leyn, « médecin et prêtre ». Certes, un seul exemple ne permet pas de généraliser, mais il confirme les difficultés d'existence des Catholiques en Irlande et en particulier de leur clergé, car depuis 1709, l'Eglise catholique est entrée dans la semi clandestinité : tous les prêtres enregistrés doivent prêter serment d'abjuration ou s'exiler. De plus, le combat pour la liberté religieuse est aussi devenu celui pour la terre, car 75 % de la population catholique ne dispose que de 3 % des terres/ Condamnée au silence la population irlandaise dans sa grande majorité devient une société fantôme, souterraine, contrainte de dissimuler ses convictions religieuses.

Un autre élément s'oppose à l'hypothèse de P. Ferté : certains de ces étudiants irlandais vont faire souche en France comme les Archbold à Lodève, Edmond O'Reilly à Sauve, dans le diocèse d'Alès, Jacques Kirwan à Nantes, Valentin Quin à Toulouse ou Dominique-Michel Macnemara qui s'installe à Dunkerque. Ces cas sont peu nombreux, mais on peut tout de même y ajouter ceux du corps professoral montpelliérain, avec l'exemple du professeur Fitz-Maurice qui a joué, peut-être involontairement, le rôle d'un modèle de réussite et d'installation en France à l'heure où, en Irlande, les Catholiques sont totalement déclassés socialement et économiquement.

---

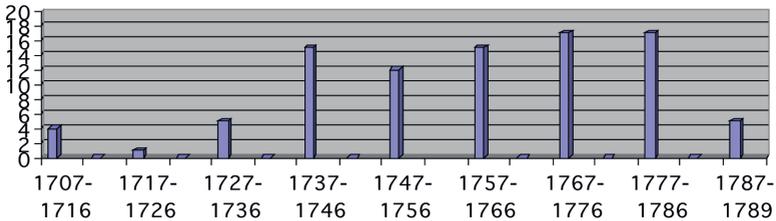
1. B.I.M.M., Fm. 295 005, 1791, t.1, 1792, t.2, thèse n° 21.

De plus, Lawrence Brockliss a noté que bon nombre d'étudiants irlandais étant venus faire leurs études de théologie en France ne repartent pas chez eux. De là à penser que cette pratique a pu se glisser chez ceux qui entreprenaient des cursus en médecine, il n'y a peut-être qu'un pas. Cependant, si une proportion plus importante de sédentarisation des étudiants en médecine était prouvée, cela tendrait à faire penser que, quel que soit finalement le cursus choisi, les stratégies et les pratiques de la diaspora irlandaise se diffusent auprès de l'ensemble des « pérégrinants ».

Montpellier n'est pourtant pas la Faculté de prédilection de la diaspora irlandaise. Les registres de la Faculté de Reims montrent que ce centre l'a accueillie. En effet, à partir de la décennie 1740 les étudiants sont de cinquante à soixante-dix par décennie<sup>1</sup>. Transfuges de la Faculté parisienne, ils ont, dans la capitale à cette époque, une foule de cours de perfectionnement à leur disposition. Montpellier fait alors pâle figure avec seulement 72 étudiants irlandais pour tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les routes médicales s'arrêtent donc plus au nord. Les Irlandais à Montpellier étant en quelque sorte des exceptions par rapport au nombre considérable que l'on peut recenser dans les Facultés septentrionales ou dans les villes de la façade atlantique<sup>2</sup>.

## 2- Les étudiants suisses à Montpellier de 1707 à 1789

Graphique n° 5 : Les étudiants originaires des Cantons suisses inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789



La présence des étudiants originaires des Cantons suisses est plus nette à partir de la décennie 1727-1736. Avant cette période, seuls six étudiants ont fait le choix de venir faire leurs études à Montpellier. Par

1. JULIA-REVEL, p. 70.

2. Jean-Pierre POUSSOU, « Recherches sur l'immigration anglo-irlandaise à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle », Bordeaux, 1975, p. 74-83. Cité dans *Histoire de la population française*, t. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, sous la dir. de Jacques Dûpaquier, Paris, Seuil, 1986, 362 p.

contre, à l'exception de la très courte période triennale de 1787 à 1789, ils vont « approvisionner » de manière continue le centre languedocien. Leur nombre est supérieur à la dizaine pour chaque décennie entre 1737 et 1786. Cette fidélité ne s'est jamais démentie tout au long des siècles de l'Ancien Régime. Les ressortissants des Cantons suisses représentent de manière constante par décennie environ 1/4 de l'effectif étranger. Le cas des frères Platter, étudiants Bâlois, montre que la renommée de Montpellier n'a pas été entamée dans cet espace depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Il faut souligner que les Facultés plus proches des Cantons suisses n'ont peut-être pas la même réputation. En effet, il est très facile de se faire recevoir dans des centres complaisants comme ceux de Valence ou d'Aix. Mais, la tradition étant vivace, si bon nombre de ces jeunes gens ont choisi Montpellier depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, c'est pour avoir une garantie de qualité dès qu'ils retourneront exercer chez eux. Obtenir un diplôme d'une Faculté complaisante signifiait peut-être un risque pour eux. On peut également penser aux liens économiques entre le Languedoc et les Cantons suisses, et notamment le commerce des Indiennes tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

La dernière raison de cette fidélité est peut-être une sorte « d'obligation ». Il faut être diplômé de Montpellier pour bénéficier de la réputation de la Faculté et garantir son intégration dans les sociétés savantes de la ville. Le cas du Collège des Médecins lyonnais au Siècle des lumières est significatif de l'intérêt que ses membres portent au diplôme montpelliérain. Ils rejettent systématiquement les candidats qui ne sont pas passés par Montpellier. Le diplôme montpelliérain est une garantie de qualification, la moitié d'entre eux en 1777 et tous à la fin de la période, ont été formés à Montpellier<sup>2</sup>. Les diplômés ne doivent pas être dévalorisés<sup>3</sup>. Le Collège des Médecins de Lyon est le garant de la réputation des diplômés et c'est l'argument qui lui a permis de refuser le Dauphinois, Joseph Robert, docteur de la Faculté de Valence<sup>4</sup>. Les pratiques des

---

1. Alain CHANTE, *L'Essor des indiennes à Montpellier dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise, Montpellier, 1963.

2. Cf. les listes nominales fournies par deux sources : d'une part le manuscrit 2221 du fonds ancien de la Faculté de médecine de Paris qui recense les professions médicales entre 1780 et 1785 et d'autre part la source imprimée que nous avons appelée *Dictionnaire de l'An X*. Pour 1777 se reporter au tableau n° 50 : *Les Collèges de Médecins d'après l'État de la médecine de 1777 et la part des médecins formés à Montpellier*.

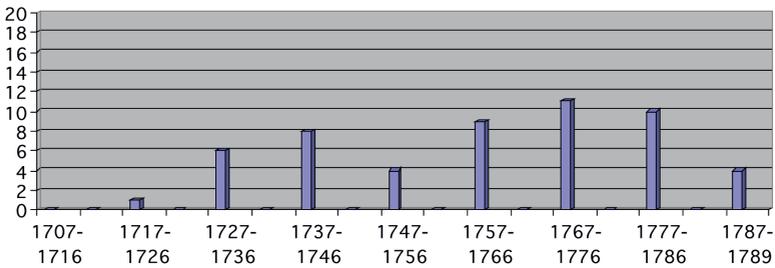
3. Jean-Emmanuel GILBERT, *op. cit.*, p. 65-66. On a vu plus haut que Gilbert déclare que les médecins lyonnais ont refusé ce « faux Esculape ».

4. JULIA-REVEL, p. 256.

Lyonnais sont peut-être les mêmes dans les Cantons suisses. D'autant plus qu'en France, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une multitude de Collèges de médecins refuse d'agréger des docteurs qui n'ont pas de diplôme montpelliérain. Le nombre de plus en plus important de praticiens qui sortent diplômés des Facultés fait craindre l'acceptation de médecins « au rabais ». Les ressortissants des Cantons suisses ont vraisemblablement été, eux aussi, poussés à obtenir à Montpellier cette garantie. Elle pouvait leur assurer, une fois revenus chez eux, une clientèle et une réputation. Cette « habitude » est ancienne, car déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, les membres de la famille Platter avaient ce souci de bénéficier d'une formation de qualité.

### 3- Les étudiants « espagnols » à Montpellier de 1707 à 1789

Graphique n° 6 : Les étudiants originaires des royaumes espagnols inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789



La présence des ressortissants originaires des royaumes espagnols à Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle est assez irrégulière : quasi absents du recrutement jusque dans la période 1727-1736, ils semblent ne venir que de manière épisodique dans le centre montpelliérain ; leur présence s'affirme de plus en plus au cours des trois décennies 1757-1786. Cette irrégularité est à mettre en relation avec les mesures de Philippe II qui interdisaient d'aller prendre les grades dans les Universités étrangères sauf quelques exceptions. Les « Espagnols » qui étaient la principale « nation » à Montpellier au XVI<sup>e</sup> siècle disparaissent alors progressivement des matricules. Qui sont donc ceux qui ont bravé les interdictions de leur roi ? Massivement au XVIII<sup>e</sup> siècle ce sont des jeunes gens originaires du royaume de Catalogne : ils constituent 60 % de l'effectif « espagnol », le reste provient d'origines géographiques très diverses,

sans que l'on puisse mettre en évidence qu'un royaume ait donné plus d'étudiants qu'un autre. Cependant, il ne faut pas oublier que, dès la première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle, un Bourbon règne en Espagne. On constate que les effectifs espagnols repartent à la hausse au cours de la troisième décennie du siècle. La politique de Philippe II a certainement dû s'assouplir sous le règne de Philippe V. Mais cette éventuelle modération n'est pas suivie d'un accroissement massif des effectifs : à cette époque, des Universités dans la Péninsule ont pris leur essor et sont réputées. Quiconque veut étudier à l'étranger peut également aller en Italie, car la voie maritime est très fréquentée de la Catalogne vers les centres de la péninsule italienne. Des habitudes ont été prises, il est donc assez difficile de les modifier rapidement et radicalement.

Les Catalans ont des relations très anciennes avec la Faculté de médecine de Montpellier. Le collège de Gérone envoie fréquemment deux jeunes gens, qui ont été choisis pour leurs capacités, faire leur médecine à Montpellier. Les matricules ne renseignent que de manière épisodique quels sont les étudiants qui ont bénéficié de cette bourse d'études. Seul le registre S 18, couvrant le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, mentionne 12 étudiants Collégiés. Il est vraisemblable que le nombre doit être bien supérieur. Sur ces 12 étudiants, tous ont terminé leurs études, et sont sortis médecins de Montpellier à l'exception d'un seul, André Triès, qui, lui, ne dépasse pas la troisième inscription<sup>1</sup>. De manière plus générale les études faites sur les populations étudiantes espagnoles montrent que les Catalans qui souhaitent étudier la médecine se sont dirigés jusque vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle vers Valence où ils sont beaucoup moins nombreux à partir de cette date<sup>2</sup>. Donc les Catalans sont plus nombreux dans le centre montpelliérain dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : la fréquentation catalane qui est de 19 jeunes gens de 1707 à 1756 passe à 34 dans la deuxième moitié du siècle. Ce quasi doublement des effectifs catalans à Montpellier indique peut-être une réorganisation des routes de formation à l'échelle du royaume. Néanmoins, les auteurs espagnols ne peuvent expliquer le tarissement brutal de ce flux de Catalans à Valence si ce n'est par le fait que les grades de cette Faculté étaient difficiles à obtenir.

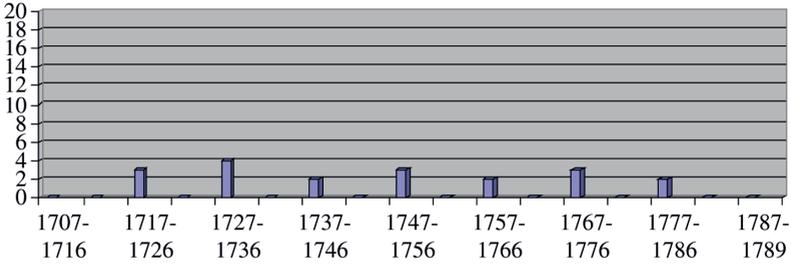
---

1. B.I.M.M. S 24-<sup>f</sup>6, première inscription d'André TRIÈS le 3 novembre 1718, collégié de Gérone. S 24-<sup>f</sup>52, troisième et dernière inscription le 29 mai 1720.

2. Mariano PESET, Maria-Fernanda MANCEBO, « Les populations étudiantes en Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle », Dominique JULIA, Jacques REVEL, *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. op. cit.*, t. 1, p. 200.

#### 4- Les étudiants des îles britanniques à Montpellier de 1707 à 1789

Graphique n° 7 : Les étudiants originaires des îles britanniques inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789



Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, Montpellier n'accueille que 21 étudiants originaires de cet espace. Ils sont présents dans presque toutes les décennies, mais en nombre réduit. On peut dire qu'aucun d'entre eux ne vient à Montpellier dans le cadre d'une « équipe étudiante ». Alors que ce type de solidarité est un aspect très fort au sein de la communauté irlandaise, les « Britanniques » ne la pratiquent pas<sup>1</sup>. De plus, il faut tenir compte des étudiants originaires de Minorque, cette île étant au XVIII<sup>e</sup> siècle sous domination anglaise depuis la signature du traité d'Utrecht, en 1713 ; trois étudiants en sont originaires, le premier, Pierre Valls s'immatricule en 1749<sup>2</sup>, le second, Jean Neto<sup>3</sup>, en 1756 et le troisième, Jean de Coursach en 1781<sup>4</sup>. Ces trois étudiants ont visiblement profité du fait que l'île avait changé de souveraineté pour contourner ainsi l'interdiction de 1559 prise par Philippe II<sup>5</sup>. Le dernier étudiant Jean de Coursach a eu de la chance, car deux années après son inscription, Minorque passe à nouveau sous souveraineté espagnole au traité de Paris.

La troisième remarque est le manque de persévérance des Anglais dans leurs études : plus de 50 % de l'effectif, soit 11 étudiants, ne ter-

1. En 1707, l'Acte d'Union lie définitivement les royaumes d'Écosse et d'Angleterre.

2. B.I.M.M., S 49 P°9, première inscription de Pierre VALLS, originaire de Minorque, le 15 février 1749. S 61, baccalauréat, le 15 mai 1755.

3. B.I.M.M., S 47 P°187, première inscription de Jean NETO, originaire de Minorque, au trimestre de novembre 1756. S 61, baccalauréat, le 21 mars 1757. S 61 P°175 r°, licence le 7 septembre 1757. S 61, doctorat le 10 septembre 1757.

4. B.I.M.M., S 43, première inscription de Jean de COURSACH, originaire de Minorque, au trimestre de novembre 1781. S 66, baccalauréat le 30 mars 1784. S 66, licence le 21 mai 1785. S 66, doctorat le 28 juin 1785.

5. Cf. supra l'intégralité du texte de la loi du 12 novembre 1559 p. 107 note 1.

mine pas le cursus ; seulement 13 le finissent, soit 61 % à peine. Les abandons se font très tôt et la plupart de ces étudiants ne vont bien souvent pas au-delà de la première inscription, (Guillaume Chapman de Londres, Guillaume Gaudin et Jean-Baptiste de Quetin<sup>1</sup>) ou de la deuxième et troisième inscription (Joseph Sawyer et Jean-Pierre Elige<sup>2</sup>). Ces abandons sont curieux et on ne peut pas négliger le fait qu'ils ont peut être terminé leur cursus dans une autre Faculté française. Cependant, il faut remarquer qu'un centre se détache très nettement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : Édinbourg. Cette Faculté écossaise acquiert une excellente réputation et devance les centres traditionnels d'Oxford et de Cambridge. La raison de cette notoriété est à rechercher dans la nature de l'enseignement qui y est dispensé, car Édinbourg prépare ses diplômés à la chirurgie mais pas seulement. Les médecins acquièrent une formation complète, car ils sont à la fois médecin, chirurgiens et apothicaires. Leur renommée en fait des praticiens fort prisés sur le marché médical et ils vont s'installer dans des villes qui vont devenir les principaux centres industriels de l'Angleterre<sup>3</sup>.

En ce qui concerne les étudiants anglais qui ont persévéré, leurs cursus sont assez atypiques par rapport à la moyenne ; trois cas de figure sont à noter.

Le cursus peut-être rapide, c'est le cas notamment de Mamadeus Berdoc, originaire d'Oxford, qui fait à Montpellier une sorte de passage éclair : en 7 mois il termine son cursus, de la première inscription au doctorat, et en 1 mois, il passe tous ses grades, baccalauréat, licence et doctorat<sup>4</sup>, il a probablement justifié d'un cursus antérieur<sup>5</sup>. Trois autres étudiants sont dans ce cas : Georges Coltman a un cursus d'une durée de

---

1. B.I.M.M., S 23 f°52 r°, première inscription de Guillaume CHAPMAN le 30 mai 1714. S 51, première inscription de Guillaume GAUDIN au trimestre d'octobre 1785. S 27 f°368, première inscription de Jean-Baptiste de QUETIN, le 31 mai 1735.

2. B.I.M.M., S 28 f°551, deuxième inscription de Joseph SAWYER le 2 novembre 1741. S 34, troisième inscription de Jean-Pierre ELIGE au trimestre de mai 1767.

3. John BREWER, Marilyn BUTLER, Iain Mc CALMAN *et alii*, *An Oxford companion to the romantic Age, British Culture, 1776-1832*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 172-173.

4. B.I.M.M., S 38, première inscription de Mamadeus BERDOC TRIMESTRE DE MAI 1769, S 64, baccalauréat, 28 novembre 1769. S 64, licence le 29 décembre 1769. S 64, doctorat le 30 décembre 1769.

5. Cf. 3<sup>e</sup> partie de ce travail le chapitre consacré aux cursus.

18 mois et passe ses examens en 5 mois à peine<sup>1</sup> ; Guillaume-Alexis Grame, lui, met 7 mois pour passer l'ensemble de ses grades<sup>2</sup> ; Robert Willoughby totalise 21 mois pour son cursus et un mois à peine pour l'ensemble des examens<sup>3</sup>. Ces cas de rapidité, qui sont peu fréquents, sont souvent liés à l'existence de cursus antérieurs dans la spécialité médicale.

Un seul cursus est lent : celui de Pierre Issanchon, de Londres, qui met 44 mois pour accomplir son cursus et 5 mois pour ses examens<sup>4</sup>. Un seul étudiant est dans la « norme » : Jean Ingleby, d'York, qui met 37 mois pour l'intégralité de son cursus et 8 mois pour les grades<sup>5</sup>.

Le chiffre des étudiants originaires des îles britanniques à Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle est relativement peu important par rapport à celui que l'on peut comptabiliser dans le centre rémois entre le début et le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, où la part de cette communauté ne cesse de s'accroître et, au cours des décennies 1710-1719, 1720-1729 et 1730-1739, le pourcentage des étudiants originaires de l'actuel « Royaume-Uni » représente respectivement : 50,2 %, 45,4 % et 54,1 % des docteurs de Reims ; dans la deuxième moitié du siècle, ils représentent encore près du tiers des gradués de ce centre<sup>6</sup>. Montpellier est donc une destination occasionnelle pour les étudiants britanniques, ils préfèrent les Facultés plus septentrionales, en l'occurrence celle de Reims, satellite de Paris, qui leur offre à moindre coût des grades et permet qu'ils se rendent dans la capitale pour y suivre des cours de perfectionnement très en vogue dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En fin, ceux qui ont arrêté leur cursus et qui ne sont pas allés au-delà de leur première et deuxième inscription ont pu soit abandonner les études, soit les continuer dans une autre Faculté française, soit retourner en Angleterre.

---

1. B.I.M.M., S 41 , première inscriptions de Georges COLTMAN TRIMESTRE DE NOVEMBRE 1775. S 64, baccalauréat le 13 décembre 1776. S 64, licence le 7 mai 1777. S 64, doctorat le 9 mai 1777.

2. B.I.M.M., S ?, première inscription de Guillaume-Alexis GRAME, non retrouvée. S 56, baccalauréat, le 22 décembre 1708. S 56, licence, le 22 avril 1709. S 56, doctorat le 13 juillet 1709.

3. B.I.M.M., S 48-<sup>f</sup>225, première inscription de Robert WILLOUGHBY au trimestre de novembre 1757. S 64, baccalauréat le 28 juillet 1759 . S 64 , licence le 13 août 1759. S 64, doctorat le 14 août 1759.

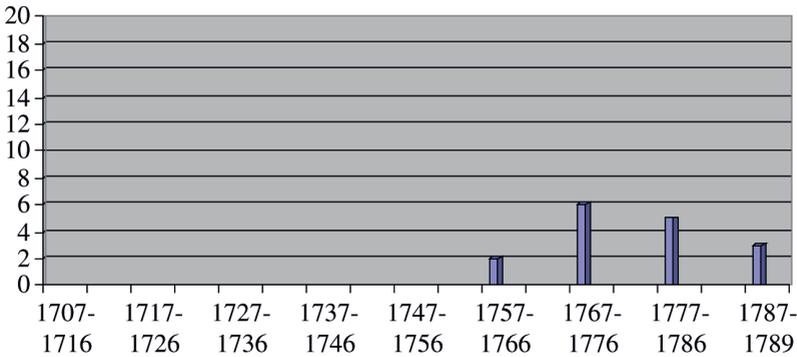
4. B.I.M.M., S 24-<sup>f</sup>38 , première inscription de Pierre ISSANCHON, le 30 novembre 1719. S 56, baccalauréat, le 29 février 1723. S 56, licence, le 26 mai 1723. S 56, doctorat, le 29 juillet 1723.

5. B.I.M.M., S 26-<sup>f</sup>212, première inscription de Jean INGLEBY, 31 août 1731. S 60-<sup>f</sup>3-r<sup>o</sup>, baccalauréat le 28 janvier 1734. S 60, licence le 10 août 1734. S 57 <sup>f</sup>369, doctorat le 3 septembre 1734.

6. JULIA-REVEL, p. 71.

## 5- Les étudiants portugais à Montpellier de 1707 à 1789

Graphique n° 8 : Les étudiants originaires du Portugal inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789



Les étudiants originaires du Portugal n'ont fréquenté, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Faculté de Montpellier qu'à partir du milieu du siècle. Cependant, une analyse plus fine des lieux d'origine de ces derniers montre qu'un certain nombre d'entre eux sont des ressortissants de l'empire colonial à savoir : le Brésil. L'effectif en provenance du Portugal même est minime. Cette faiblesse numérique est imputable aux profondes transformations subies par le système universitaire du pays : depuis 1537, il existe une Université à Coimbra. Le roi du Portugal, qui avait laissé faire des études dans le centre de Montpellier au début du XVI<sup>e</sup> siècle, prend des mesures pour donner réellement vie à son Université en obligeant ceux qui sont allés étudiés à l'étranger de se faire confirmer par des Lettres royales leur diplôme<sup>1</sup>. Ces dispositions réglementaires, prises dès 1537, ne sont appliquées qu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette démarche, outre qu'elle n'est pas gratuite, obligeait les étudiants à se soumettre à nouveau à des examens théoriques et pratiques. Dès lors, ces mesures dissuadaient les ressortissants du Portugal de venir faire leurs études à Montpellier. Celles-ci étant déjà très coûteuses, ils devaient rajouter de l'argent pour pouvoir exercer dans leur pays et obtenir les lettres royales de confirmation. J. Verissimo-Serrao mentionne un nombre beaucoup plus important d'étudiants que celui que nous avons pu déterminer. Ainsi au XVII<sup>e</sup> siècle, il comptabilise dans les ressortissants portugais des descendants de portugais installés

1. Joachim VERISSIMO-SERRAO, *Les Portugais à l'Université de Montpellier (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fondation Gubelkian, 1971, p. 85.

à Bordeaux, c'est le cas, par exemple de Pedro Lopes, originaire de cette ville<sup>1</sup>. Il est cependant utile de souligner que, pour un certain nombre d'entre eux, l'auteur ne peut pas prouver leur origine portugaise : seules des mentions d'homonymie lui ont permis de donner ces résultats. Nous avons procédé de la manière suivante : à chaque fois que l'étudiant déclarait qu'il était originaire du Portugal nous l'avons inscrit comme tel, mais quand les cas étaient litigieux, ces étudiants ont été classés à « inconnu ». Il est probable que les effectifs fournis par J. Verissimo-Serrao pour le xvii<sup>e</sup> siècle soient surévalués. Ce qui semble le confirmer, c'est la quasi-absence de Portugais à Montpellier au début du xviii<sup>e</sup> siècle jusqu'à la décennie 1756-1767.

Les Portugais qui viennent à Montpellier sont, pour moitié d'entre eux, originaires de l'empire colonial. La législation est sûrement moins tatillonne à leur égard. Néanmoins, ce qu'il faudrait savoir, c'est la proportion de ces étudiants originaires de l'empire à l'Université de Coimbra. On se rendrait alors compte si ceux qui sont venus faire leurs études à Montpellier ont adopté une stratégie par rapport à la réputation du centre, ou bien si la plupart des ressortissants de l'empire choisissent des pays étrangers pour venir se former. Il est cependant probable que les liens commerciaux qui ont été tissés tout au long du xvii<sup>e</sup> siècle par des marchands languedociens dans les empires coloniaux espagnols et portugais aient contribué, au xviii<sup>e</sup> siècle, à fournir des candidats potentiels à l'émigration temporaire pour la période des études universitaires. Sur l'ensemble de l'effectif portugais recensé au xviii<sup>e</sup> siècle, soit 22 étudiants, 11 sont réellement originaires du pays et 11 autres du Brésil. Ce qui est assez frappant, c'est le groupement dans le temps de l'arrivée de ces étudiants portugais. Ainsi, l'année 1785 est significative, car trois Portugais s'inscrivent sur la matricule montpelliéraine : en juillet 1785, Joachim Maya-Barballius prend sa première inscription<sup>2</sup>, en novembre 1785, deux étudiants originaires de Rio-de-Janeiro, Joseph-Marin Leal da Cammera Rangel de Gusman et Joseph Marianna s'immatriculent<sup>3</sup>. Joseph Marianna connaît déjà le monde universitaire, puisqu'il se déclare « docteur en droit », sans toutefois

---

1. Joachim VERISSIMO-SERRAO, *op. cit.*, p. 132.

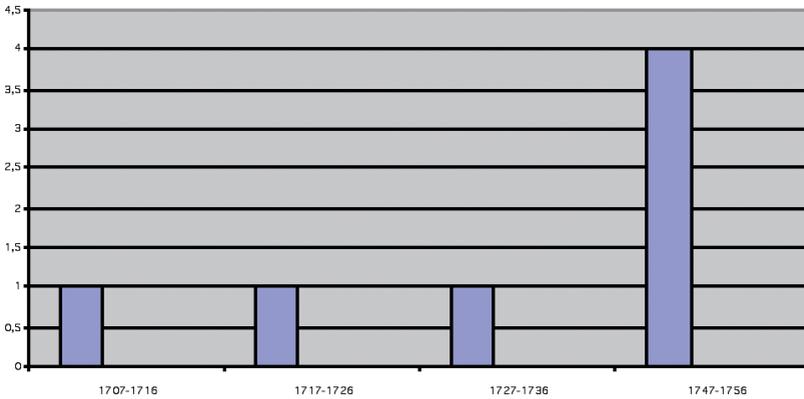
2. B.I.M.M., S 51, première inscription de Joseph-Joachim MAYA-BARBALLIUS au trimestre de juillet 1785.

3. B.I.M.M., S 51, première inscription de Joseph-Marin LEAL DA CAMERRA RANGEL DE GUSMAN au trimestre d'octobre 1785 et de Joseph MARIANNA au trimestre de décembre 1785.

mentionner la Faculté où il a obtenu ses diplômes<sup>1</sup>. Peut-être est-il possible de parler pour ces deux étudiants de binôme en cours de cursus, puisque les deux jeunes gens clôturent le même jour leur cursus universitaire : le 21 août 1790<sup>2</sup>. Cette solidarité n'a, semble-t-il, pas fonctionné de la même manière pour la deuxième équipe dans le contingent portugais : Eleutherios Delfin s'inscrit en même temps que Joachim de Souza-Ferras, leur binôme n'a qu'une existence très courte, puisque le premier ne va pas au-delà de sa première inscription<sup>3</sup>. En revanche, Joachim de Souza-Ferras termine son cursus universitaire avec un autre étudiant de Rio-de-Janeiro, Vincent Gomes da Silva, arrivé à Montpellier en novembre 1787. Ils obtiennent leur doctorat le premier le 17 septembre et le second le 4 septembre 1791<sup>4</sup>.

## 6- Les étudiants du Saint Empire à Montpellier de 1707 à 1789

Graphique n° 9 : Les étudiants originaires du Saint Empire inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789

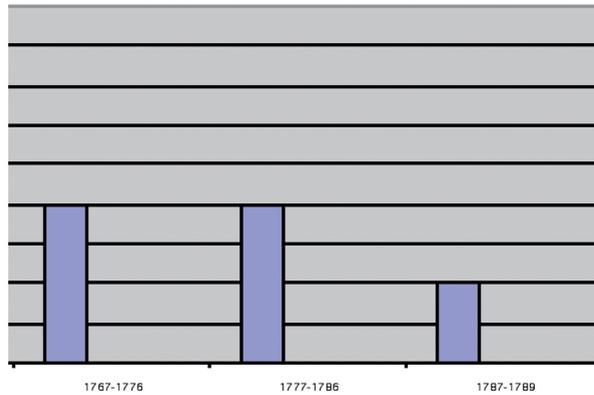


1. Cf. la fiche individuelle de Joseph MARIANNA dans la rubrique « qualité ». Cette mention a été faite lors de la première inscription de cet étudiant, S 51, trimestre de novembre 1787.

2. B.I.M.M., S 66, doctorats de Joseph-Marin RANGEL DE GUZMAN et Joseph MARIANNA le 21 août 1790.

3. B.I.M.M., S 52, première inscription d'Eleutherios DELFIN et de Joachim DE SOUZA FERRAS au trimestre de novembre 1788.

4. B. I.M. M., S 66, doctorat de Vincent GOMES DA SILVA le 4 septembre 1791. Doctorat de Joachim DE SOUZA FERRAS le 17 septembre 1791.



Les effectifs des étudiants originaires du Saint Empire ont fortement diminué à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les querelles religieuses ont conduit à la création de nouveaux centres de formation dans leurs états d'origine. Les interdictions de Charles Quint et la mise en place de structures universitaires dans l'Empire avec un souci de reconquête religieuse ont progressivement tari le flot des jeunes gens; le voyage pour études, qui au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles était largement prisé par ces ressortissants, devient inutile.

## CHAPITRE III

### Binômes et trinômes étudiants dans la ville universitaire

La saisie à partir de la première inscription des étudiants a permis de repérer les jeunes gens originaires de la même communauté ou du même diocèse qui s'inscrivent ensemble sur la matricule<sup>1</sup>.

Pour qu'il y ait binôme ou trinôme d'étudiants, il faut, selon la définition rigoureuse des conditions :

a- Que les deux ou les trois étudiants soient originaires de la même communauté.

b- Qu'ils partent de chez eux, voyagent et arrivent à Montpellier ensemble.

c- Qu'ils s'inscrivent à la Faculté en même temps.

Or, il n'est pas possible, dans l'état actuel de la documentation, de vérifier la deuxième condition. On ne peut donc pas parler de binômes et de trinômes d'étudiants *stricto sensu*, mais il existe des faits qui interpellent le chercheur ; en particulier, il est remarquable que deux étudiants ou trois étudiants, originaires de la même communauté, s'inscrivent le même jour ; il semble tout à fait vraisemblable qu'il s'agisse de binômes et de trinômes<sup>2</sup> :

---

1. La rubrique terminale de la fiche individuelle étudiante intitulée « particularité biographique » mentionne alors le nom du ou des camarades. De plus, la fiche individuelle réalisée a été enrichie dans la rubrique « qualité » de la mention « Bin. » pour binôme et « Trin. » pour trinôme, de manière à en faciliter le tri.

2. Il faut signaler que, dans ces tableaux, il n'a pas été tenu compte des étudiants étrangers : ils seront considérés à part en raison des phénomènes spécifiques des pays d'origine.

Les registres révèlent la présence de 172 binômes et de 20 trinômes, soit 8,6 % de l'effectif total, régnicoles et étrangers. Les questions qui se posent tiennent en quelques points : ces pratiques se sont-elles uniquement manifestées au XVIII<sup>e</sup> siècle ou bien les archives de la Faculté les mentionnaient-elles déjà au cours des siècles antérieurs ? Quelle est l'origine géographique des jeunes gens qui choisissent de recourir à ce type de pratique ? Qu'en est-il des étudiants étrangers, suivent-ils les mêmes « coutumes » que les régnicoles ou bien se distinguent-ils de leurs camarades ? Enfin, quel est le taux de réussite des membres de ce type de camaraderie ?

## I- Binômes et trinômes sur l'ensemble de la période

Tableau n° 17 : Binômes et trinômes probables au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Même communauté	Même jour	Binômes	Trinômes
Grasse	29 nov. 1707	1	0
Auxerre	31 août 1719	1	0
Niort	30 nov. 1719	1	0
Nantes	28 nov. 1729	1	0
Bayonne	8 nov. 1730	1	0
Cuisery	30 nov. 1733	1	0
Layrac	14 nov. 1739	1	0
Agen	13 nov. 1750	1	0
Niort	29 août 1751	1	0
Lyon	4 nov. 1752	1	0
Épouisse	22 nov. 1758	1	0
Total équipes	11	11	0

Voici le détail des binômes<sup>1</sup> :

- Jacques-Joseph Luce, de Grasse, 1<sup>re</sup> inscr. le 29 nov. 1707 (B.I.M.M., S 23 f°2 v°).

- Esprit Marey, de Grasse, 1<sup>re</sup> inscr. le 29 nov. 1707 (B.I.M.M., S 23 f°2 v°).

1. Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les dates précises des inscriptions sont mentionnées, ce qui n'est pas le cas au cours de la deuxième moitié à l'exception de quelques mentions ; c'est ce qui explique que dans les tableaux n° 14 et 15 a on trouve des dates qui vont au-delà de 1750.

- Jean-Claude Berrault, d'Auxerre, 1<sup>re</sup> inscr. le 31 août 1719 (B.I.M.M., S 24 f°29).
- André Millot, d'Auxerre, 1<sup>re</sup> inscr. le 31 août 1719 (B.I.M.M., S 24-f°30).
- Gabriel-Marie Cuvillier, de Niort [Poitiers], 1<sup>re</sup> inscr. le 30 nov. 1719 (B.I.M.M., S 24 f°38).
- Cuvillier Jean, originaire de Niort [Poitiers], 1<sup>re</sup> inscr. le 30 nov. 1719 (B.I.M.M., s 24 f°38).
- Léon Deschamps, de Bayonne, 1<sup>re</sup> inscr. le 8 nov. 1730 (B.I.M.M., S 26 f°172).
- Jean-Baptiste Habans, de Bayonne, 1<sup>re</sup> inscr. le 8 nov. 1730 (B.I.M.M., S 26 f°172).
- Aimé Fournier-Delaripe, de Cuiserey [Langres], 1<sup>re</sup> inscr. le 30 nov. 1733 (B.I.M.M., S 26 f°311).
- Jean-Baptiste Moyne, de Cuiserey [Langres], 1<sup>re</sup> inscr. le 30 nov. 1733 (B.I.M.M., S 26 f°311).
- Jean-Baptiste Deguilhem de Saint-Marc, de Layrac [Condom], 1<sup>re</sup> inscr. le 14 nov. 1739 (B.I.M.M., S 94 f°495).
- Guillaume Gallé, de Layrac [Condom], 1<sup>re</sup> inscr. le 14 nov. 1739 (B.I.M.M., S 94 f°495).
- Jean-Marie Lafaille, d'Agen, 1<sup>re</sup> inscr. le 13 nov. 1750 (B.I.M.M., S 49 f°73).
- Marc-Antoine Nautery, d'Agen, 1<sup>ère</sup> inscr. le 13 nov. 1750 (B.I.M.M., S 49 f°73).
- Louis-Nicolas Lenoir, de Niort [Poitiers], 1<sup>re</sup> inscr. le 29 août 1751 (B.I.M.M., S 46 f°18).
- Gabriel-Marie Cuvillier, de Niort [Poitiers], 1<sup>re</sup> inscr. le 29 août 1751 (B.I.M.M., S 46 f°18).
- Barthélémy-Camille de Boissieu, de Lyon, 1<sup>re</sup> inscr. le 4 nov. 1752 (B.I.M.M., S 46 f°56).
- Laurent Garnier, de Lyon, 1<sup>re</sup> inscr. le 4 nov. 1752 (B.I.M.M., S 46 f°56).

- Charles Candras, d'Époisse [Langres], 1<sup>re</sup> inscr. le 22 nov. 1758 (B.I.M.M., S 48 f°262).
- Claude-Antoine Noirot, d'Époisse [Langres], 1<sup>re</sup> inscr. le 22 nov. 1758 (B.I.M.M., S 48 f°262).

Le total du tableau n° 17 représente 0,47 % de l'ensemble des étudiants régnicoles<sup>1</sup>. Ce pourcentage est très bas, mais il s'agit d'équipes pour lesquelles existe un faisceau de concordances.

Le phénomène revêt une certaine importance si, en assumant le risque de l'extrapolation, on prend en compte pour l'origine des étudiants non pas la même communauté, mais le même diocèse, et pour l'inscription, non pas le même jour, mais des jours rapprochés (moins de six jours d'écart). Au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et en particulier au début de la décennie 1760, même s'il existe quelques exceptions (visibles dans les tableaux) les registres d'inscription de la Faculté de médecine de Montpellier ne mentionnent plus les jours exacts des inscriptions comme précédemment, mais uniquement le trimestre.

Les chiffres à partir de ces nouvelles données ont considérablement évolué, puisque l'on a déterminé pour l'ensemble du siècle 151 binômes et 19 trinômes, ce qui fait un pourcentage pour l'ensemble des inscrits régnicoles de l'ordre de 8,3 %. Les groupements étudiants constituent donc une donnée non négligeable de la vie universitaire à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans l'ensemble des tableaux proposés ci-après, de 17 à 19b, la majorité des binômes et des trinômes se constituent au mois de novembre que ce soit au cours de la première moitié du siècle ou de la seconde : ce mois constitue la véritable rentrée universitaire, car c'est à cette période-là que se font comme l'indiquent l'ensemble des registres des immatriculations la plupart des inscriptions de l'année en cours.

---

1. Les étudiants étrangers ont été exclus des comptages ; ils représentent 392 individus pour l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Tableau n° 18 a : Binômes et trinômes vraisemblables au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Même communauté	Jour différent	Binômes	Trinômes
Nantes	28/30 nov. 1710	1	0
Rennes	3/7 nov. 1723	1	0
Cahors	28/30 nov. 1723	1	0
Saint-Chély-d'Apcher	29/30 nov. 1723	1	0
Billom	1 <sup>er</sup> /3 nov. 1731	1	0
Les-Sables-d'Olonnes	1 <sup>er</sup> /7 nov. 1733	1	0
Les-Sables-d'Olonnes	29/30 nov. 1733	1	0
Nantes	7/9 nov. 1734	1	0
Limoges	26/27 nov. 1736	1	0
Auxerre	8/10 nov. 1740	1	0
Murat	27/ 28 fév. 1742	1	0
Clermont-Ferrand	19/ 20 nov. 1743	1	0
Le Malzieu	26/28 fév. 1744	1	0
Agen	10/14 nov. 1745	1	0
Rodez	20/21 fév. 1749	1	0
Angoulême	19/25 novembre 1749	1	0
Dijon	21/22 août 1750	1	0
Autun	21/22 nov. 1750	1	0
Carcassonne	3/4 nov. 1751	1	0
Arnay-le-Duc	23/25 nov. 1751	1	0
Saint-Flour	14/16 nov. 1752	1	0
Total équipes	21	21	0

Tableau n° 18 b : Binômes et trinômes vraisemblables au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Même jour	Communauté différente, [même diocèse]	Binômes	Trinômes
29 novembre 1708	Ille-sur-Têt et Perpignan [Perpignan]	1	0
18 novembre 1722	Villeneuve et Lauzun [Agen]	1	0
3 novembre 1724	Neveil et Foye [La Rochelle]	1	0
21 novembre 1728	Compeyre et St-Geniès d'Olt [Rodez]	1	0
26 mai 1729	Pithiviers et Orléans [Orléans]	1	0
28 novembre 1729	Mozay et Nantes [Nantes]	1	0
3 novembre 1732	Limoges et Magnac-Bourg [Limoges]	1	0

5 novembre 1732	Pau et St-Julien-de-Lescar [Lescar]	1	0
16 novembre 1734	Mâcon-Cluny-Mâcon [Mâcon]	0	1
8 novembre 1735	Saint-Sandoux-Clermont [Clermont]	1	0
29 novembre 1735	La-Roche-sur-Yon-Talmont-Bagnères [Luçon]	0	1
30 novembre 1736	Lévignac-Sainte-Foy [Agen]	1	0
6 novembre 1739	Pau et Dieusse [Lescar]	1	0
9 novembre 1743	Briaud-Paray et Autun [Autun]	1	0
11 février 1746	Servian et Béziers [Béziers]	1	0
6 novembre 1746	Beaurepaire et Condriac [Vienne]	1	0
7 novembre 1747	Thuir et Elne [Perpignan]	1	0
16 novembre 1747	Fontenay-le-Comte et St Himaire [la Rochelle]	1	0
7 novembre 1749	Dupradeau et Monboyer [Saintes]	1	0
1 <sup>er</sup> novembre 1750	Saint-Germain-Laval et Lyon [Lyon]	1	0
15 novembre 1750	Cosne-sur-Loire et Auxerre [Auxerre]	1	0
Total équipes	21	19	2

Tableau n° 19 a : Binômes et trinômes hypothétiques au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Trimestre	Même communauté [même diocèse]	Binômes	Trinômes
Mai 1754	Clermont [Clermont]	0	1
Août 1756	Marseille [Marseille]	1	0
Août 1757	Narbonne [Narbonne]	1	0
Novembre 1759	Bourg-en-Bresse [Lyon]	1	0
Novembre 1759	Ille [Cavaillon]	1	0
Novembre 1762	Tarascon [Pamiers]	1	0
Février 1763	Condom [Condom]	1	0
Novembre 1763	Poitiers [Poitiers]	1	0
Février 1764	Berneuil [Limoges]	1	0
Novembre 1765	Cahors [Cahors]	1	0
Novembre 1767	Romorantin [Tours]	1	0
Août 1768	Loches [Tours]	1	0
Mai 1769	Paris [Paris]	1	0
Août 1769	Fontenay-Le-Comte [La Rochelle]	1	0

Novembre 1769	Limoges [Limoges]	1	0
Novembre 1769	Dax [Dax]	1	0
Novembre 1771	Le Puy [Le Puy]	1	0
Novembre 1771	Bagnères-de-Bigorre [Tarbes]	0	1
Août 1772	Lyon [Lyon]	1	0
Novembre 1772	Draguignan [Fréjus]	1	0
Novembre 1775	Château-du-Loir [Le Mans]	1	0
Novembre 1776	Moulins [Autun]	1	0
Novembre 1776	Saint-Geniès-Laval [Lyon]	1	0
Août 1777	Clermont [Lodève]	1	0
Novembre 1777	Mende [Mende]	1	0
Novembre 1778	Poitiers [Poitiers]	1	0
Novembre 1783	Saint-Ambroix [Uzès]	1	0
Juillet 1784	La-Roche-Bernard [Nantes]	1	0
Avril 1786	Poitiers [Poitiers]	1	0
Novembre 1787	Saint-Paul-de-Vence [Vence]	1	0
Novembre 1788	Niort [Poitiers]	1	0
Novembre 1788	Fontenay-le-Comte [La Rochelle]	1	0
Novembre 1788	Lignères [Bourges]	1	0
Novembre 1789	Bazas [Bazas]	1	0
Novembre 1789	Nantes [Nantes]	0	1
Total équipes	35	32	3

Tableau n° 19 b : Binômes et trinômes hypothétiques au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Trimestre	Communauté différente [même diocèse]	Binômes	Trinômes
Novembre 1753	Urt, Halson [Bayonne]	1	0
Novembre 1753	Juissary, Larressoure, Macaye [Bayonne]	0	1
Novembre 1753	St-Martinnet, Borinar, Montril- Sénard [Limoges]	0	1
Février 1754	Lenessery, Azereix [Tarbes]	1	0
Novembre 1754	Jullianges, Clermont [Clermont]	1	0
Novembre 1754	Longe, Poitiers [Poitiers]	1	0
Novembre 1754	Leygis, Argentat [Tulle]	1	0
Août 1755	La-Roche-sur-Yon, Montaigu, Belleville [Luçon]	0	1

Novembre 1757	Ambérieux, Saint-Jean-le-Vieux [Lyon]	1	0
Novembre 1757	La Mange, Saint-Germain-Lembron [Clermont]	1	0
Novembre 1757	Massiac, St-Flour, Murat [St-Flour]	0	1
Novembre 1758	Nantes, Champtoceaux [Nantes]	1	0
Novembre 1758	Avallon, Autun [Autun]	1	0
Février 1759	Brioude, St-Flour [St-Flour]	1	0
Novembre 1759	St-Junien, Objat [Limoges]	1	0
Novembre 1759	Elne, Ille [Perpignan]	1	0
Novembre 1759	Fontenay-le-Comte, Loge-Fougereuse [La Rochelle]	1	0
Novembre 1759	Laval, Mayenne, Laval [LeMans]	0	1
Août 1760	Clussais-La-Pommeraiie, Niort [Poitiers]	1	0
Novembre 1760	Gondrin, Lavardens [Auch]	1	0
Novembre 1761	St-Léonard, Celette [Limoges]	1	0
Novembre 1761	Soneix, Massat [St-Bertrand-de-Comminges]	1	0
Novembre 1762	Chambon-en-Combraille, Limoges [Limoges]	1	0
Novembre 1763	St-Laurent-de-Cerdas, Perpignan [Perpignan]	1	0
Novembre 1763	Bagnères-de-Bigorre, Auriabat [Tarbes]	1	0
Février 1765	Gramat, Montvalent [Cahors]	1	0
Août 1765	Méjanès, Conques [Rodez]	1	0
Novembre 1767	Agen, Bordes [Agen]	1	0
Novembre 1768	Rivesaltes, Villefranche [Perpignan]	1	0
Novembre 1768	Cientat, Pontacq [Tarbes]	1	0
Novembre 1768	Cazillac, Cahors [Cahors]	1	0
Novembre 1768	Chamboulive, Limoges [Limoges]	1	0
Novembre 1768	Cluçay, St-Maixent [Poitiers]	1	0
Novembre 1768	Montchamp, Luçon, Luçon [Luçon]	0	1
Novembre 1770	Lyon, St-Julie [Lyon]	1	0

Février 1771	Issoire, Les Pradeaux [Clermont]	1	0
Août 1771	Mommadi, Villablard [Périgueux]	1	0
Novembre 1771	Châtillon, Niort [Poitiers]	1	0
Novembre 1772	Clermont, Lezoux [Clermont]	1	0
Novembre 1772	Flagneuse, St-Cosme [Rodez]	1	0
Novembre 1773	Brive, Nouhant [Limoges]	1	0
Novembre 1773	Issoudun, Valençay, Lachatre [Bourges]	0	1
Novembre 1774	Rochechouart, St-Martial [Limoges]	1	0
Novembre 1774	Cahors, Grezels [Cahors]	1	0
Février 1775	Espalion, Fonbonne [Rodez]	1	0
Mai 1775	Eugien, Le Puy [Le Puy]	1	0
Août 1775	Eymoutier, Limoges [Limoges]	1	0
Novembre 1775	Thiviers, Mucidant, St-Pierre-de- Colle [Périgueux]	0	1
Mai 1776	St-Cosme, Villefranche-de-Rouergue [Rodez]	1	0
Novembre 1776	Uzerches, Saint-Ferréol [Limoges]	1	0
Novembre 1776	Les-Sables-d'Olonnes, St-Sulpice [Luçon]	1	0
Août 1777	Aigonnay, St-Maixent [Poitiers]	1	0
Février 1778	Fos, Montréjeau [St-Bertrand-de-Comminges]	1	0
Août 1778	St-Romain, L'Hospitalet [Cahors]	1	0
Novembre 1778	Rocheservière, Dupoiré [Luçon]	1	0
Octobre 1779	Montpezat, Bastide [Cahors]	1	0
Octobre 1780	St-Jean-du-Bruel, Belmont [Vabres]	1	0
Octobre 1780	Pierrefiche, ? [Mende]	1	0
Octobre 1780	Allanche, Clermont, St-Amant [Clermont]	0	1
Octobre 1780	Lyon, Villard-en-Bresse, Lyon [Lyon]	0	1
Novembre 1782	Revel, Mazamet [Vabres]	1	0
Novembre 1782	Fumel, Roquecor-d'Aspremont [Agen]	1	0
Novembre 1782	Cusset, Charlieu [Clermont]	1	0

Novembre 1783	Concots, Lauzertes, Caylus [Cahors]	0	1
Novembre 1783	Fouzillac, La Canourgue, St-Alban [Mende]	0	1
Novembre 1784	Bausset, Marseille [Marseille]	1	0
Novembre 1784	Jonsac, Meschers [Saintes]	1	0
Novembre 1784	La Roquebrou, St-Flour [St-Flour]	1	0
Novembre 1784	Limoges, St-Léonard [Limoges]	1	0
Avril 1785	May, Mausé [La Rochelle]	1	0
Novembre 1786	Marcenay, Mongauzy [Bazas]	1	0
Novembre 1786	Billom, Cusset [Clermont]	1	0
Novembre 1787	Allemans-du-Dropt, Port-St-Marie [Agen]	1	0
Novembre 1787	Aigueperse, Clermont, Clermont [Clermont]	0	1
Novembre 1787	Soullans, La-Roche-sur-Yon [Luçon]	1	0
Novembre 1787	Mur-de-Barres, Vialaret [Rodez]	1	0
Novembre 1787	Langogne, St-Rome-de-Dolland, Mende [Mende]	0	1
Novembre 1788	St-Ferréol, Confolens [Limoges]	1	0
Novembre 1788	Pouzin, La Cheifferie [Viviers]	1	0
Novembre 1788	St-Georges, Aizenay [Luçon]	1	0
Novembre 1789	St-Jean-Goux, Châlon [Châlon-sur-Saône]	1	0
Novembre 1789	Lamotte-Achard, Laiguillon [Luçon]	1	0
Novembre 1789	Bruges, Monein [Lescar]	1	0
Total équipes	83	69	14

2)-Tableau n° 20 : Binômes et trinômes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Faculté de médecine de Montpellier par équipes

Périodes	Équipes	Binômes	Trinômes
1707-1710	3	3	0
1711-1720	3	3	0
1721-1730	10	10	0
1731-1740	15	13	2
1741-1750	16	16	0
1751-1760	31	25	6

1761-1770	26	25	1
1771-1780	35	30	5
1781-1789	31	26	5
Total équipes	170	151	19

Le tableau ci-dessus montre que les solidarités étudiantes commencent à s'affirmer à partir de la décennie 1721-1730. Au cours des deux périodes précédentes, 1707-1710 et 1711-1720, on ne peut pas tirer de conclusions sur la faiblesse numérique de ces équipes (seulement six binômes recensés) dans la mesure où plusieurs éléments ont vraisemblablement empêché la constitution de celles-ci, qu'ils soient d'ordre climatique ou sanitaire avec leurs conséquences économiques. En 1720, c'est par exemple la dernière grande peste qu'a connue la France : celle de Marseille ; même si un cordon sanitaire a été mis en place pour empêcher la contagion de se propager de la Provence au Languedoc, les études peuvent s'avérer particulièrement difficiles dans ce contexte pour certains étudiants. Les archives de la Faculté de Médecine de Montpellier éclairent quelquefois sur les difficultés et les malheurs des temps<sup>1</sup>.

À partir des décennies 1731-1740 et 1741-1750, la pratique des groupements se développe avec respectivement 15 et 16 équipes pour deux trinômes au cours de la première période. Cet accroissement va de pair avec l'augmentation significative des effectifs à partir du début des années 1730 où, le nombre des inscrits atteint une moyenne de 40 par an. Au cours des périodes suivantes, on constate un accroissement sensible du nombre des « associations<sup>2</sup> » qui passe à 31 équipes entre 1751 et 1760 (25 binômes et 6 trinômes) soit une augmentation de 50 % par rapport à la décennie précédente. Alors que de 1761-1770, on assiste à une légère baisse : 26 (25 binômes et 1 trinôme), on remarque une

1. B.I.M.M., S 24-<sup>o</sup>13, première inscription de Jean-Elzéard BONONAUD le 26 février 1719. B.I.M.M., S 57-<sup>o</sup>186, licence le 27 septembre 1721. B.I.M.M., S 57-<sup>o</sup>186, doctorat le 25 novembre 1730. Le cas de Jean-Elzéard BONONAUD est révélateur de ces problèmes liés à la peste de 1720 ; même s'il n'a pas formé de tandem à son arrivée à la Faculté ; originaire de Toulon, il est immatriculé le 26 février 1719 ; il suit une scolarité relativement normale jusqu'à la licence, puisqu'il passe ce grade le 27 septembre 1721. Le temps normal pour arriver à ce stade est de trois années. En revanche, il ne passe son doctorat que neuf années plus tard, soit le 25 novembre 1730, « sa famille ayant été affligée par les maladies épidémiques ».

2. Au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on remarque que certaines années ont été propices à la constitution des équipes. En 1754, 5 groupements sont mentionnés par les sources, il faut ensuite attendre 1768 pour à nouveau un nombre important avec 7 équipes et les années 1776 et 1788 avec 5 équipes chacune.

augmentation significative de 42 % au cours de la décennie, 1771-1780, avec 30 binômes et 5 trinômes. Il est compréhensible que les trinômes sont en moins grand nombre que les binômes. Ceux-là sont surtout recensés au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils suivent la conjoncture précédemment évoquée pour les binômes. Enfin, au cours de la dernière période, 1781-1789, la pratique de la constitution des équipes ne faiblit pas, malgré une légère diminution, on a 31 groupements (26 binômes et 5 trinômes). À supposer que les binômes et trinômes hypothétiques soient réels, cette pratique semble un élément non négligeable du recrutement au Siècle des lumières. Il serait utile de savoir si les autres Facultés de la ville ont connu le même phénomène. Celui-ci ne peut être appréhendé pour la Faculté de théologie, qui au XVIII<sup>e</sup> siècle est en sommeil<sup>1</sup> : le nombre trop peu important de ses étudiants ne permet pas de tirer des conclusions. En revanche, une étude manque sur les étudiants de la Faculté de droit pour confirmer ou infirmer cet usage. Plus largement cependant, les études récentes menées sur les populations étudiantes ont négligé ce facteur. Les approches étaient quantitatives et n'ont procédé que par sondages, car les enjeux et les problématiques étaient autres. Or, la perception du phénomène des équipes d'étudiants ne peut se faire qu'après un dépouillement exhaustif et systématique des sources permettant de le quantifier. Le travail réalisé par Marcel Gouron pour la matricule de la Faculté de médecine de Montpellier est un outil indispensable qui permet de saisir le phénomène pour le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. La saisie systématique des inscriptions du XVII<sup>e</sup> siècle pourra donner une idée de la réalité de ces observations.

## II- Les diocèses donneurs d'équipes à la Faculté de médecine de Montpellier

### 1- Analyse décennale et répartition diocésaine

Après avoir envisagé la réalité numérique de ces groupements d'étudiants en binômes et en trinômes, il faut essayer de savoir s'il existe une logique spatiale précise à leur constitution. L'étude des origines

---

1. Pierre NOIRET, *Les Facultés de théologie de Montpellier et d'Avignon (fin XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle) : la routine provinciale*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de Joël FOULLERON, Montpellier, 1999, 111 p.

2. Marcel GOURON, *op. cit.*

diocésaines de ces équipes peut répondre à cette interrogation. L'éloignement du centre universitaire est la première explication à de telles pratiques. Mais d'autres paramètres interviennent. C'est la raison pour laquelle une étude décennale par diocèses et par zones d'où sont originaires les jeunes gens peut apporter une réponse plus précise. En effet, on constate que certaines zones envoient de plus en plus d'apprentis médecins à Montpellier en binômes ou trinômes.

a) Les équipes étudiantes 1721 à 1730

Tableau n° 21 : les équipes étudiantes pour la période 1721-1730

Origines diocésaines des étudiants	Équipes étudiantes
Diocèse d'Agen	1
Diocèse de Bayonne	1
Diocèse de Cahors	1
Diocèse de La Rochelle	1
Diocèse de Mende	1
Diocèse de Nantes	2
Diocèse d'Orléans	1
Diocèse de Rennes	1
Diocèse de Rodez	1
Total équipes	10

De 1721 à 1730, la cité languedocienne accueille dix équipes, toutes sont des binômes. Une première logique semble apparaître, plus le diocèse est éloigné du centre universitaire, plus on a recours à la pratique de ces groupements : 70 % de l'effectif en « association universitaire » de 1721 à 1730 est originaire de diocèses lointains. Deux binômes seulement proviennent de diocèses assez proches du centre universitaire, Mende<sup>1</sup> et Rodez<sup>2</sup>. Dans ce corpus, les étudiants qui sont natifs des diocèses de la façade atlantique représentent 5 associations sur un total de 10, soit 50 % de l'ensemble et 40 % du total des étudiants de cette décennie.

---

1. B.I.M.M., S 24-f°125 et S 24-f°128, binôme constitué par Jean-Baptiste BOUDON et Barthélémy BES DE SAINT-MARC, originaires tous les deux du diocèse de Mende et de la communauté de Saint-Chély d'Apcher. Ils prennent leur première inscription respectivement les 29 et 30 novembre 1723.

2. B.I.M.M., S 26-f°105, binôme constitué par Jean-Pierre DELZERS et Pierre DESPLANTIEZ. Tous deux, originaires du diocèse de Rodez, ils prennent leur première inscription le 21 novembre 1728.

## b) Les équipes étudiantes 1731 à 1740

Tableau n° 22 : Les équipes étudiantes pour la période 1731-1740

Origines diocésaines des étudiants	Équipes étudiantes.
Diocèse d'Agen	1
Diocèse d'Auxerre	1
Diocèse de Clermont-Ferrand	3
Diocèse de Condom	1
Diocèse de Langres	1
Diocèse de Lescar	2
Diocèse de Limoges	2
Diocèse de Luçon	3
Diocèse de Mâcon	1
Diocèse de Nantes	1
Diocèse de Saint-Flour	1
Total équipes	17

Dans ce tableau la présence de jeunes gens originaires de la façade atlantique est notable : 50 % des binômes proviennent des diocèses de Nantes, La Rochelle et Rennes entre 1721 et 1730 ; de 1731 à 1740, à nouveau 23,5 % du « compagnonnage universitaire » est originaire de cet espace, il y a tout de même une baisse de plus de 25 % par rapport au tableau précédent avec une particularité : sept étudiants sont originaires du diocèse de Luçon. En 1733 et 1735, deux binômes et un trinôme de Luçonnais font le voyage à Montpellier : au cours de l'année 1733, 5 jeunes Luçonnais se rendent à Montpellier, et ceci ne saurait être le fait du hasard : les matricules mentionnent que les étudiants de ce diocèse se sont tous présentés dans la ville languedocienne à la même période ; à l'exception notable de René Dubois<sup>1</sup> qui prend sa première inscription, seul, en août 1733 et joue en quelque sorte le rôle d'éclaireur pour ses camarades, les autres s'inscrivent, groupés, au mois de novembre 1733 : François Collinet et François-André Lefebvre arrivent tous deux des Sables d'Olonnes et s'immatriculent pour la première fois à la fin du mois de novembre 1733<sup>2</sup> ; Jean Perroteau et René Mestivier s'inscrivent,

1. B.I.M.M., S 26-f° 294, première inscription de René DUBOIS, originaire de la ville et du diocèse de Luçon le 4 août 1733.

2. B.I.M.M., S 26 f° 308 et S 26-f°310, premières inscriptions de François-André LEFEBVRE et François COLLINET, originaires des Sables-d'Olonnes, diocèse de Luçon les 29 et 30 novembre 1733.

le premier le 1<sup>er</sup> novembre 1733 et le second le 7 du même mois<sup>1</sup>. Mais les équipes ne sont pas uniquement constituées dès l'arrivée à Montpellier, certaines se défont et les tandems ne vont pas au-delà de quelques inscriptions, d'autres se forment au cours des études : René Dubois, parti seul à Montpellier, recrée dans son parcours universitaire cette solidarité entre Luçonnais ; en effet, lorsqu'il passe son baccalauréat, on le trouve inscrit côte à côte avec Pierre-Simon Fourneau ; celui-ci a peut-être pris en charge celui-là dès son arrivée dans la ville, car immatriculé deux ans auparavant, il connaît les habitudes de la cité et a pu en faire bénéficier son camarade<sup>2</sup>. Les deux étudiants vont ainsi suivre un cursus en parallèle lors du passage de leurs différents grades du baccalauréat au doctorat<sup>3</sup>. Les témoignages sont peu nombreux qui restituent ces solidarités de diocèses et de pays dans le centre universitaire.

Les étudiants originaires du diocèse de Nantes ont pratiqué une méthode identique. Au cours de la décennie 1727-1736, ils ne se rendent dans la ville universitaire qu'à deux reprises, en 1729 et 1734. Au cours de l'année 1729, trois Nantais s'inscrivent, et en 1734 ils sont quatre<sup>4</sup>. Les trois premiers l'ont fait en novembre et à quelques jours d'intervalle seulement : Jean-Baptiste Bernard le 21 novembre 1729<sup>5</sup> ; François Bonamy et René Ergand le 28 novembre 1729<sup>6</sup>. Le binôme est avéré pour François Bonamy et René Ergand et l'inscription, proche dans le temps, sept jours, de Jean-Baptiste Bernard, ne permet pas *stricto sensu* de parler d'un trinôme de Nantais, mais laisse penser que les jeunes gens se connaissaient. Si l'on analyse les inscriptions des Nantais pour l'année 1734, on retrouve le même phénomène. En effet, les quatre jeunes gens qui se sont inscrits au cours de cette année l'ont tous fait au mois de novembre : Gabriel Fleury et Nicolas Leroux de

---

1. B.I.M.M., S 26-f°302, première inscription de René MESTIVIER DE LA CHAUVIÈRE et Jean PERROTEAU, les 7 et 1<sup>er</sup> novembre 1733.

2. B.I.M.M., S 60-f°3-r°, baccalauréats de Pierre-Simon FOURNEAU et de René DUBOIS, originaires du diocèse de Luçon. Pierre-Simon Fourneau le 29 janvier 1734 et René Dubois le 23 janvier 1734

3. B.I.M.M., S 57 f°360, doctorats de René DUBOIS et de Pierre-Simon FOURNEAU, originaires du diocèse et de la ville de Luçon. Pierre-Simon FOURNEAU le 6 juillet 1734 et René DUBOIS le 5 juillet 1734.

4. Voir annexe p° 461; 462.

5. B.I.M.M., S 26-f°137, première inscription de Jean-Baptiste BERNARD, originaire de la ville et du diocèse de Nantes, le 2 novembre 1729.

6. B.I.M.M., S 28-f°139, première inscription de François BONAMY et de René ERGAND, originaires de la ville et du diocèse de Nantes, le 28 novembre 1729.

Grandmaison les 7 et 9 novembre 1734<sup>1</sup>, puis, le 18 et le 20 du même mois, Julien Reliquet et Julien Bodin-Desplantes<sup>2</sup> ; ce qui est significatif, c'est leur arrivée quasi simultanée à Montpellier au cours d'une période aussi courte. Il est vrai que la plupart des inscriptions se font en novembre, mais on ne peut s'empêcher de penser que les jeunes gens originaires des diocèses de la façade atlantique préfèrent faire le trajet vers Montpellier en groupe.

En novembre 1735, le trinôme luçonnais qui s'inscrit à Montpellier avec Jean-Louis Perrayne, Pierre Caillé et René Mourain de Beauregard<sup>3</sup>, atteste de la vitalité du compagnonnage. L'article de Louis Dermigny, dans les *Annales du Midi* en 1955, mentionne l'existence de cette route transversale du Ponant au Levant essentiellement fréquentée au XVIII<sup>e</sup> siècle par des étudiants en médecine<sup>4</sup>. Cette route des étudiants est en quelque sorte la réplique des liaisons commerciales entretenues par l'espace méditerranéen avec ces diocèses de la façade atlantique depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Ces routes commerciales avaient un lien avec le monde médical, puisqu'il s'agissait d'approvisionner la façade atlantique en drogues et médicaments. Le bilan de l'entrepreneur Henri Farjon, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, présente l'ensemble de la pharmacopée que celui-ci a vendu dans les franges atlantiques et témoigne de ces liens anciens et traditionnels entre les deux espaces<sup>5</sup>. Ces relations ont perduré pendant toute la période moderne comme le prouve le sondage pratiqué par Louis Dermigny sur les origines des étudiants en médecine entre 1793 et l'an X. D'ailleurs, les différentes cartes réalisées pour les dernières années de l'Ancien régime relatives aux origines géographiques des étudiants prouvent la permanence de ces liaisons entre le ponant et le levant. Celles-ci ne se démentent pas au cours de la période révolutionnaire et les contingents d'étudiants originaires de la façade atlantique qui viennent faire leur médecine à Montpellier sont toujours fortement représentés. La

---

1. B.I.M.M., S 27-f°342, première inscription de Gabriel FLEURY et de Nicolas LEROUX DE GRANDMAISON les 7 et 9 novembre 1734. Gabriel FLEURY est originaire de Clisson au diocèse de Nantes et Nicolas LEROUX DE GRANDMAISON est natif de la ville de Nantes.

2. B.I.M.M., S 27-f°344, première inscription de Julien RELIQUET, originaire de la ville et du diocèse de Nantes et S 27-f°346, première inscription de Julien BODIN-DESPLANTES, originaire de la ville et du diocèse de Nantes.

3. B.I.M.M., S 27-f°382, première inscription de Jean-Louis PERRAYNE, Pierre CAILLÉ et René MOURAIN DE BEAUREGARD, 29 novembre 1735.

4. Louis DERMIGNY, art. cité, p. 31-58.

5. Louis DERMIGNY, art. cité, p. 54.

comparaison avec les cartes réalisées pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles montre que ces relations n'ont fait que s'amplifier au cours de cette période tri-centenaire. Alors qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, seul le diocèse de Nantes envoie entre 50 et 100 étudiants à Montpellier, la part représentée par les diocèses de Luçon et de La Rochelle passe de 1 à 5 étudiants pour ces deux diocèses à respectivement de 5 à 10 et de 10 à 50 entre les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle l'ensemble de la façade atlantique n'était que ponctuellement représenté pour le voyage d'études, alors qu'au XVII<sup>e</sup> siècle les étudiants sont de plus en plus nombreux à se rendre à Montpellier.

Au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une diminution significative des binômes en provenance de l'espace atlantique se produit. Leur pourcentage ne représente plus dans la décennie 1731-1740 que 26 % contre 50 % pour la période 1721-1730, soit une chute de 24 %. Deux autres ensembles se détachent aussi, il s'agit tout d'abord de l'espace bourguignon qui représente 13,3 % des équipes. Celles-ci sont originaires des diocèses d'Auxerre, de Mâcon et du Massif Central. Leur arrivée représente 17,6 % de l'ensemble des équipes. La tradition voulait que ces diocèses du Massif Central se tournent davantage vers les Facultés de Toulouse et de Cahors pour la médecine ; celles-ci étaient non seulement plus proches géographiquement, mais plus encore, les routes pour y accéder étaient davantage praticables, alors que les liaisons vers l'Est du Languedoc étaient difficiles comme nous l'avons montré plus haut. Or, dès avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il semble que les étudiants de ces diocèses s'orientent de plus en plus vers Montpellier. Entre 1731-1740, le diocèse de Clermont-Ferrand envoie à deux reprises en 1731 et 1735, 8 étudiants à Montpellier<sup>2</sup>. En 1731, les inscriptions du trinôme des Clermontois se font au mois de novembre : Jean Huguet et Paul Malet, originaires de Billom, prennent leur première inscription les 1<sup>er</sup> et le 3 novembre 1731 ; il sont suivis le 7 du même mois par Sébastien Reynauld-Lamontagnone, natif de Clermont-Ferrand<sup>3</sup>. Si l'on examine les immatriculations des Clermontois en 1735, on est frappé par le

---

1. Voir cartes p.451 : « Origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier au XVI<sup>e</sup> siècle » et « Origines géographiques des étudiants en médecine de l'Université de Montpellier au XVII<sup>e</sup> siècle ».

2. Voir cartes n° 60 et n° 61 pour les années 1731, p. 31 et 1735, p. 35.

3. B.I.M.M., S 26-f°314 et S 26-f°315, premières inscriptions de Jean HUGUET et de Paul MALET, les 1<sup>er</sup> et le 3 novembre 1731, originaires de la ville de Billom au diocèse de Clermont-Ferrand et S 26-f°216, première inscription de Sébastien REYNAULD-LAMONTAGNONE, le 7 novembre 1731, originaire de la ville et du diocèse de Clermont-Ferrand.

même phénomène : les cinq inscriptions se font au mois de novembre et à moins de huit jours d'écart ; Paul Remy le 4 novembre 1735<sup>1</sup> ; le 7 de ce mois, il est suivi par Jean-Baptiste Benoid<sup>2</sup> ; le 8 novembre, le binôme Jean-Emmanuel Dequen et Jean-Baptiste Magaud prend sa première inscription<sup>3</sup> ; enfin, le 12 du même mois Michel Monestier vient renforcer ce groupe<sup>4</sup>.

La pratique des équipes étudiantes, utilisée d'abord par les diocèses qui envoient un nombre relativement important de jeunes gens vers la Faculté de médecine de Montpellier, s'est ensuite diffusée à l'ensemble du royaume.

c) Les équipes étudiantes 1741 à 1750

Tableau n° 23 : Les équipes étudiantes pour la période 1741-1750

Origines diocésaines des étudiants	Équipes étudiantes.
Diocèse d'Agen	2
Diocèse d'Angoulême	1
Diocèse d'Autun	2
Diocèse d'Auxerre	1
Diocèse de Béziers	1
Diocèse de Clermont-Ferrand	1
Diocèse de Dijon	1
Diocèse de La Rochelle	1
Diocèse de Mende	1
Diocèse de Perpignan	1
Diocèse de Rodez	1
Diocèse de Saint-Flour	1
Diocèse de Saintes	1
Diocèse de Vienne	1
Total équipes	16

1. B.I.M.M., S 27-<sup>f</sup>376, première inscription de Paul REMY, originaire de Clermont-Ferrand, le 4 novembre 1735.

2. B.I.M.M., S 27-<sup>f</sup>376, première inscription de Jean-Baptiste BENOID, originaire de Clermont-Ferrand, le 7 novembre 1735.

3. B.I.M.M., S 27-<sup>f</sup>377, premières inscriptions de Jean-Emmanuel DEQUEN et de Jean-Baptiste MAGAUD, originaires de Clermont-Ferrand, le 8 novembre 1735.

4. B.I.M.M., S 27-<sup>f</sup>377, première inscription de Michel MONESTIER, originaire de Clermont-Ferrand, le 12 novembre 1735.

Les binômes de cette période, originaires de diocèses très différents, ne permettent pas de mettre en évidence un quelconque espace géographique privilégié à l'exception de la Bourgogne qui totalise 1/4 des équipes avec les diocèses de Dijon, d'Autun et d'Auxerre. La zone atlantique n'est représentée que par 2 binômes, originaires des diocèses de La Rochelle et de Saintes ; le Massif Central compte 12,5 % des tandems alors qu'il en totalisait 17,6 % au cours de la décennie précédente.

d) Les équipes étudiantes 1751 à 1760

Tableau n° 24 : Les équipes étudiantes pour la période 1751-1760

Origines diocésaines des étudiants	Équipes étudiantes.
Diocèse d'Auch	1
Diocèse d'Autun	2
Diocèse de Bayonne	2
Diocèse de Carcassonne	1
Diocèse de Clermont-Ferrand	3
Diocèse de Langres	2
Diocèse de La Rochelle	1
Diocèse de Luçon	1
Diocèse de Limoges	2
Diocèse de Lyon	3
Diocèse du Mans	1
Diocèse de Marseille	1
Diocèse de Nantes	2
Diocèse de Narbonne	1
Diocèse de Perpignan	1
Diocèse de Poitiers	3
Diocèse de Saint-Flour	3
Diocèse de Tulle	1
Total	31

Au cours de cette décennie, on constate un accroissement du nombre des équipes qui, binômes et trinômes confondus, sont au nombre de 31. Trois éléments sont notables pour cette période. La confirmation de la présence à Montpellier de compagnonnages d'étudiants originaires de l'espace Limousin et Poitevin : ils représentent 16,1 % des binômes. Vient ensuite l'espace du Massif Central avec 19,3 % du

total qui confirme sa présence à Montpellier par rapport à la décennie précédente. Enfin, la façade atlantique reprend à nouveau la part qu'elle occupait au début du XVIII<sup>e</sup> siècle avec 16,1 % de l'ensemble des équipes : les diocèses de Nantes et de La Rochelle, partenaires traditionnels montpelliérains, sont évidemment représentés avec une équipe chacun ; le diocèse de Luçon envoie, trois jeunes gens en 1755. Mais le diocèse le plus « pourvoyeur » est celui de Bayonne qui, au cours de l'année 1753, fournit cinq éléments à Montpellier qui s'inscrivent tous au trimestre de novembre 1753 : Martin Lafourcade et Bernard Harriet sont les premiers immédiatement suivis de Dominique-Fabien Hiriart, Guillaume Diriard et Jean-Baptiste Hiriart<sup>1</sup>. Même si les deux jeunes gens qui ont le patronyme d'Hiriart ne sont pas originaires de la même communauté, Dominique-Fabien est de Macaye et Jean-Baptiste de Larressoure, ils appartiennent vraisemblablement à la même famille. Là encore, il s'agit peut-être d'une route qui se pérennise en sens inverse. Louis Dermigny, dans l'article cité précédemment, mentionnait déjà les routes commerciales actives entre Bayonne et Montpellier, trafic des laines d'Espagne, des produits de la pêche de Saint-Jean-de-Luz ainsi que des commandes de bâtiments aux chantiers navals bayonnais<sup>2</sup>. Une étude prosopographique de ces familles de commerçants et d'étudiants en médecine pourrait expliquer ces logiques universitaires du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les liens commerciaux tissés au cours des années ont certainement conduit les familles de la zone atlantique à faire ces choix. Il est vrai que la réputation de Montpellier n'a vraisemblablement pas été étrangère à ces décisions.

---

1. B.I.M.M., S 46-<sup>f</sup>96, première inscription de Martin LAFOURCADE, Bernard HARRIET, Dominique-Fabien HIRIART, Guillaume DIRIARD et Jean-Baptiste HIRIART au trimestre de novembre 1753. Il est possible que le « D » de Diriard soit un « H ». Les registres, mal écrits, ne permettent pas de trancher. La parenté est probable, car tous sont originaires du diocèse de Bayonne, seules les communautés sont différentes.

2. Louis DERMIGNY, art. cité, p. 54.

## e) Les équipes étudiantes 1761 à 1770

Tableau n° 25 : Les équipes étudiantes pour la période 1761-1770

Origines diocésaines des étudiants	Équipes étudiantes.
Diocèse d'Agen	1
Diocèse de Cahors	3
Diocèse de Condom	1
Diocèse de St-Bertrand-de-Comminges	1
Diocèse de Dax	1
Diocèse de La Rochelle	1
Diocèse de Limoges	5
Diocèse de Luçon	1
Diocèse de Lyon	1
Diocèse de Pamiers	1
Diocèse de Paris	1
Diocèse de Perpignan	2
Diocèse de Poitiers	2
Diocèse de Rodez	1
Diocèse de Tarbes	2
Diocèse de Tours	2
Total	26

Au cours de cette période, sur les 26 associations recensées, deux éléments sont à noter. D'une part, l'espace Limousin-Poitou représente 30 % des ententes. En 1764, les frères Segue de Buscerolle, Martial et Pierre, originaires de Berneuil, diocèse de Limoges, montrent que ces groupements deviennent familiaux<sup>1</sup> ; ils constituent une spécificité que l'on analysera plus loin dans ce chapitre. D'autre part, le diocèse de Cahors envoie trois binômes entre 1761 et 1770 : à cette époque, Cahors qui n'a plus de Faculté se voit contrainte d'envoyer ses effectifs ailleurs ; ce qui est intéressant c'est que ce diocèse ne choisit pas exclusivement le centre de Toulouse, pourtant plus proche. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, 99 jeunes gens de ce diocèse viennent étudier à Montpellier : 33 étudiants font le choix de Montpellier dans la première moitié du siècle, 67 dans la deuxième partie du siècle ; il y a eu une augmentation de 50 % de l'effectif cadurcien. La suppression de leur Faculté est la cause de la réorganisation des routes des

1. B.I.M.M., S 32-f°56, première inscription des frères SEGUE DE BUSCEROLLE, trimestre de février 1764.

études, mais cela ne suffit pas : si la réputation de Montpellier est un argument pour le Siècle des lumières, elle supplante d'ailleurs Toulouse dans cette formation, il faut également souligner que les routes commerciales ont mis très tôt en contact le diocèse de Cahors avec la façade méditerranéenne : là encore, l'article de Louis Dermigny montre que les liaisons entre l'espace méditerranéen et la façade atlantique empruntent aussi l'itinéraire quercynois<sup>1</sup>. Il s'agit peut-être « d'un axe traditionnel, Cahors-Lalinde-Périgueux-Saintes-La Rochelle » relevé par Yves Renouard dans son article sur les « voies de communication entre Méditerranée et pays de l'Atlantique au Moyen Âge<sup>2</sup> ».

f) Les équipes étudiantes 1771 à 1780

Tableau n° 26 : Les équipes étudiantes pour la période 1771-1780

Origines diocésaines des étudiants	Équipes étudiantes.
Diocèse d'Autun	1
Diocèse de Bourges	1
Diocèse de Cahors	3
Diocèse de Clermont-Ferrand	3
Diocèse de St-Bertrand-de-Comminges	1
Diocèse de Fréjus	1
Diocèse de Limoges	4
Diocèse de Lodève	1
Diocèse de Luçon	2
Diocèse de Lyon	3
Diocèse du Mans	1
Diocèse de Mende	2
Diocèse de Périgueux	2
Diocèse de Poitiers	3
Diocèse du Puy	2
Diocèse de Rodez	2
Diocèse de Tarbes	1
Diocèse de Vabres	1
Total	34

1. Louis DERMIGNY, art. cité, p. 38.

2. Yves RENOARD, « Les voies de communication entre pays de la Méditerranée et pays de l'Atlantique au Moyen Âge », *Mélanges Halphen*, 1951, p. 590-593.

Voir également sur le même sujet et cité par Louis DERMIGNY dans son article de 1955, l'article de Philippe WOLFF, « Le problème des Cahorsins », *Annales du Midi*, 1950, t. 62, p. 236 et 238.

Dix années plus tard, on constate à nouveau la forte présence de l'espace Limousin-Poitou-Périgord, puisqu'il totalise 25,7 % de l'ensemble des associations. C'est ensuite le Massif central avec 14,7 % qui devient le deuxième espace « donneur » de solidarités étudiantes. Il faut tout de même souligner que tous les diocèses cités ci-dessus sont vastes. Il est donc beaucoup plus probable que ces zones donnent davantage d'équipes de jeunes gens que celles plus restreintes. Le diocèse de Cahors, à lui seul avec trois équipes représente 8,5 %, à égalité avec celui de Lyon ; mais les étudiants originaire de celui-ci ont une tradition de fidélité à Montpellier et ce depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

g) Les équipes étudiantes 1781 à 1789

Tableau n° 27 : Les équipes étudiantes pour la période 1781-1789

<b>Origines diocésaines des étudiants</b>	<b>Équipes étudiantes.</b>
Diocèse d'Agen	2
Diocèse de Bazas	2
Diocèse de Bourges	1
Diocèse de Cahors	1
Diocèse de Châlon-sur-Saône	1
Diocèse de Clermont-Ferrand	3
Diocèse de La Rochelle	1
Diocèse de Lescar	1
Diocèse de Limoges	2
Diocèse de Luçon	3
Diocèse de Marseille	1
Diocèse de Mende	2
Diocèse de Nantes	2
Diocèse de Poitiers	2
Diocèse de Rodez	1
Diocèse de Saint-Flour	1
Diocèse de Saintes	1
Diocèse d'Uzès	1
Diocèse de Vabres	1
Diocèse de Viviers	1
Diocèse de Vence	1
Total	31

Lors de la dernière période, 1781-1789, qui totalise 31 équipes, trois espaces précédemment évoqués confirment leur présence dans le recrutement montpelliérain. L'espace atlantique représente 22,5 % des binômes-trinômes, vient ensuite l'ensemble Poitou-Limousin avec 13,6 % suivi de la zone Massif Central avec 7,7 % alors qu'elle représentait 8,5 % entre 1771 et 1781 et 11,5 % entre 1761 et 1770.

\*

\* \*

Au terme de cette analyse, il s'avère que la façade Atlantique est un espace « pourvoyeur » d'étudiants en médecine préférant recourir à la pratique du groupement. Sur l'ensemble de la période, de 1707 à 1789, on peut essayer de savoir ce que ces associations représentaient dans l'effectif général des diocèses « donneurs ». Le diocèse de Nantes envoie à Montpellier pour l'ensemble de la période considérée 53 étudiants : les équipes constituent 20,7 % de l'effectif total. La proportion est légèrement inférieure pour le diocèse de La Rochelle : sur 68 étudiants, les solidarités de départ représentent 16 %. Pour le diocèse de Bayonne<sup>1</sup>, le pourcentage de 16,3 % est voisin de celui de La Rochelle. Le diocèse de Luçon est celui qui a le plus recouru la technique du « compagnonnage universitaire » : sur 67 étudiants, 31,3 % ont préféré entreprendre le voyage à Montpellier avec un compagnon d'études.

1/6<sup>e</sup> à 1/5<sup>e</sup> des effectifs de l'espace atlantique a donc choisi le mode du compagnonnage universitaire en binômes et trinômes ce qui a une conséquence positive pour la réussite des jeunes gens. Pour le diocèse de Luçon, sur les 21 étudiants qui de 1707 à 1789 ont préféré constituer des équipes, 20 d'entre eux sortent docteurs de la Faculté de médecine de Montpellier. Seul, François Collinet, originaire des Sables-d'Olonne, inscrit avec son camarade François-André Lefebvre, abandonne ses études à la sixième inscription<sup>2</sup>. À l'exception de cet échec, on ne peut que souligner la grande efficacité de ce type de fonctionnement. L'association en binômes et trinômes est donc un gage de réussite et peut être d'émulation entre les futurs praticiens.

Si les binômes et les trinômes étudiants représentent 8,3 % de l'effectif total de la Faculté de médecine de Montpellier, il reste à déterminer

---

1. Le diocèse de Bayonne envoie de 1707 à 1789, 55 étudiants à la Faculté de médecine de Montpellier.

2. B.I.M.M., S 26-<sup>f</sup>310 et 308, première inscription de François COLLINET et de François-André LEFEBVRE les 30 et 29 novembre 1733.

le poids numérique de ces diocèses « donneurs » d'associations dans le recrutement général de la Faculté sur l'ensemble de la période étudiée, 1707-1789 : ils représentent 27,5 % de l'effectif total de la Faculté, soit environ 1/4 du recrutement<sup>1</sup>.

### III- Y-a-t-il des antécédents à la pratique des binômes et des trinômes ?

Pour répondre à cette question, il faut envisager les pratiques au XVI<sup>e</sup> siècle et au XVII<sup>e</sup> siècle. Sans remonter au-delà, car on ne peut comparer que le comparable, et il n'y a aucun rapport du point de vue ni social, ni politique, ni économique, ni même culturel (puisqu'il s'agit d'Universités) entre le Moyen Âge et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 1- Au XVI<sup>e</sup> siècle

La publication par Marcel Gouron, de la matricule de la Faculté pour le XVI<sup>e</sup> siècle, a été un instrument de travail utile<sup>2</sup>. Pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, ont été pris en considération les diocèses de la façade Atlantique, du Massif Central et quelques espaces étrangers tels que les Cantons suisses, l'Angleterre ou l'Irlande, car ils constituent une part importante du compagnonnage universitaire au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, l'analyse du recrutement montre que la constitution d'équipes en binômes et trinômes est quasiment inconnue pour l'ensemble des diocèses du royaume. En ce qui concerne ceux de la façade Atlantique, qui ont donné des associations étudiantes au Siècle des lumières, aucun binôme n'est attesté. Il est vrai que les éléments ne sont pas identiques pour pouvoir tenter une comparaison. Les étudiants originaires du diocèse de La Rochelle ne sont que 2 au XVI<sup>e</sup> siècle, alors qu'ils sont 68 au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour l'espace du Massif Central, nous avons choisi de considérer trois diocèses : Le Puy, Saint-Flour et Clermont-Ferrand. Les Anicéens ne donnent aucun binôme à Montpellier, mais, là encore, l'effectif au cours de la période est minime

---

1. Si l'on fait le pourcentage des binômes et des trinômes par rapport aux diocèses donneurs seulement, on obtient 24,7 % du total des effectifs de ces diocèses donneurs.

2. Marcel GOURON, *op. cit.*

puisqu'ils ne sont que 9 jeunes gens. Le problème d'un effectif aussi réduit ne se pose pas, en revanche, pour le diocèse de Saint-Flour qui totalise plus de quatre fois le nombre des étudiants du Puy avec 36 inscrits au cours du *xvi*<sup>e</sup> siècle. On ne retrouve, cependant, qu'un binôme en octobre 1533 où François Legrand et Jean Ussel s'inscrivent le 15 de ce mois<sup>1</sup>. Pour le diocèse de Clermont-Ferrand, sur les 42 étudiants en médecine recensés, deux binômes seulement sont identifiés : le premier en 1532 associe au mois d'octobre de cette année Paul Masin et Jean Pastorel<sup>2</sup>, le deuxième a lieu près de 20 ans plus tard, en 1553 : Jean Guérin et François Pererius s'inscrivent le 26 octobre sur la matricule<sup>3</sup>.

Si l'on envisage les espaces étrangers, les résultats sont différents. On ne trouve que quelques Anglais et un seul Irlandais, aucune de ces « nations » ne constitue de binôme ou de trinôme au *xvi*<sup>e</sup> siècle. En revanche, pour les Cantons Suisses, sur un total de 58 étudiants, qui gagnent Montpellier, on a pu déterminer un trinôme et quatre binômes, soit 19 % de l'effectif total de cette « nation ». Ce « compagnonnage universitaire » se met en place au milieu du *xvi*<sup>e</sup> siècle, puisque dès 1547, trois jeunes gens originaires de Bâle constituent un binôme, Joseph-Henri Muntzinger, Henri Wolfius et Michel Barisius s'inscrivent au mois d'octobre<sup>4</sup>. La fréquence des groupements est ensuite d'un binôme pour les années 1553, 1579, 1594 et 1597. Il apparaît donc qu'au *xvi*<sup>e</sup> siècle à Montpellier, la pratique des équipes étudiantes est uniquement et rarement le fait des étudiants étrangers.

## 2- Au *xvii*<sup>e</sup> siècle

Pour le *xvii*<sup>e</sup> siècle, on ne trouve que peu d'équipes étudiantes pour les diocèses régnicoles. Au cours de cette période, les diocèses de la façade atlantique ne donnent aucun binôme à Montpellier, à l'exception de celui de Bordeaux, qui en 1677 envoie le premier tandem avec

---

1. B.I.M.M., S 19-f°132-v°, première inscription de François LEGRAND et Jean USSEL le 15 octobre 1533.

2. B.I.M.M., S 19-f°128-r°, première inscription de Paul MASIN et de Jean PASTOREL le 26 octobre 1532.

3. B.I.M.M., S 19-f°286-v°, première inscription de Jean GUÉRIN et de François PERERIUS le 26 octobre 1553.

4. B.I.M.M., S 19-f°232-r°, première inscription de Joseph-Henri MUNTZINGER, Henri WOLFIUS et Michel BARISIUS au mois d'octobre 1547.

Jean Arnauld et Pierre Silvestre<sup>1</sup>. Une observation rapide des effectifs des diocèses qui seront « donneurs » au XVIII<sup>e</sup> siècle montre que l'on ne peut pas établir une comparaison avec le XVII<sup>e</sup> siècle compte tenu de la faiblesse du nombre des étudiants. Il faut alors essayer de savoir si les diocèses qui ont envoyé un nombre relativement important d'étudiants au XVII<sup>e</sup> siècle ont eu davantage recours à la pratique du compagnonnage universitaire que les autres. Le diocèse de Paris se distingue au cours de cette période pour le nombre assez significatif d'étudiants venus parfaire leurs connaissances médicales à Montpellier. Sur les 63 jeunes gens qui sont répertoriés dans la matricule, 4 binômes sont mis en évidence soit 12,6 % de l'effectif parisien.

Sur l'ensemble du XVII<sup>e</sup> siècle, seulement 3 binômes d'origine anglaise sont recensés sur un total de 50 étudiants, soit 12 % de l'effectif de cette « nation » ; ces étudiants d'ailleurs peu nombreux au XVIII<sup>e</sup> siècle (une vingtaine) ne constituent ni binôme ni trinôme ; au XVII<sup>e</sup> siècle, on n'a aucun tandem originaire d'Irlande sur les matricules.

Ces remarques amènent à conclure qu'aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la pratique des équipes d'étudiants ne touche que des étudiants d'origine étrangère. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cet usage se généralise dans les diocèses français et il est intéressant de voir comment elle se met en place vers la décennie 1730. Mais cette pratique a été largement préparée par les relations séculaires qui se sont tissées entre les espaces méditerranéen et atlantique par exemple. Liens économiques tout d'abord, qui ont mis en relations les hommes de la Méditerranée avec ceux du Ponant, avant que les échanges intellectuels ne viennent inverser ces voies commerciales quand les étudiants en médecine de la façade Atlantique choisissent au XVIII<sup>e</sup> siècle de venir faire leur médecine à Montpellier.

#### IV- Les raisons d'un choix en binômes ou trinômes au XVIII<sup>e</sup> siècle

##### 1- S'adapter à un nouvel environnement

Les équipes étudiantes en binômes et en trinômes représentent pour le XVIII<sup>e</sup> siècle une réalité non négligeable de l'ensemble de l'effectif : 8,6 %. En augmentation numérique constante au cours de la période considérée, elles sont un gage d'adaptation et de solidarité face à un univers qui est encore étranger à ces jeunes gens.

---

1. B.I.M.M., S 22-13, inscription de Jean ARNAULD et de Pierre SILVESTRE le 6 mars 1677.

Si Guillaume-François Laënnec soulignait dans la correspondance qu'il adressait à son père l'excellente réputation de Montpellier et le préjugé favorable dont jouit cette Faculté auprès du public, il n'en est pas de même de la ville. Les quelques exemples de correspondances qui informent sur la manière dont les jeunes gens décrivent la cité dans laquelle ils vont passer quelque temps, sont unanimes pour dire que Montpellier n'a pas une bonne réputation. Les témoignages d'un Théophile de Bordeu ou d'un Guillaume-François Laënnec concordent. Les jeunes étudiants traduisent peut-être également dans leurs missives l'angoisse de leurs parents en essayant de les rassurer. C'est sûrement une des raisons qui doit pousser les familles à mettre en place, en amont, des solidarités étudiantes. Dans la ville universitaire, les jeunes gens seront deux ou trois pour résister aux tentations diverses et pourront mieux répondre aux agressions réelles ou supposées des habitants ou de certains groupes sociaux. Montpellier est une ville aux « mœurs dissolues » ; le jeune étudiant quimperoïse se renseigne en 1771 sur la ville de Montpellier avant de venir y prendre ses grades ; il s'adresse en ces termes à son père : « entre toutes les villes dissolues, sans en excepter Paris, Montpellier occupe la première place. C'est une question de fait reconnue et avouée par toutes les personnes qui y ont séjourné<sup>1</sup> ». Cette vision de la société montpelliéraine est partagée par Pierre-Jacques Willermoz. Dans les lettres qu'il adresse à son frère au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il montre que Montpellier est une ville où les tentations sont faciles pour les carabins. Il souligne deux aspects significatifs de la vie à Montpellier : ville de garnison et universitaire. L'existence de ces deux groupes sociaux est évidemment propice au développement de la prostitution d'autant plus que comme le dit Willermoz, les femmes et les filles de Montpellier sont honnêtes :

« Les femmes et les filles ont l'air libres et voluptueuses, se tiennent proprement, en général sont jolies, très peu affables aux étrangers, qui sont auprès d'elles dans un furieux discrédit. Elles vont seules à la promenade, peu au spectacle, ou avec des gens du pays. Mais elles sont réputées de mauvaises mœurs quand un étudiant ou un militaire les accompagnent<sup>2</sup> ».

---

1. ROUXEAU, p. 59-60.

2. Bibliothèque Municipale de Lyon, Ms. 5525 bis., p. 14. Voir également à ce sujet l'article de Colin JONES, « Prostitution and the Ruling Class in eighteenth-century Montpellier », *History Work-shop. A Journal of Socialist Historians*, 6, 1978, p. 7-28.

Dès lors les étudiants à l'instar des soldats ne sont pas les « bienvenus » dans la ville et les habitantes manifestent clairement leur hostilité selon les dires de Willermoz : « très peu affables aux étrangers et aux étudiants ». Le monde étudiant vit dans un espace clos, constitué seulement de la Faculté, des lieux d'hébergement et des endroits dans lesquels ils sont tolérés. Au début de la décennie 1740, Théophile de Bordeu, qui est à Montpellier avec son cousin Jean de Brumon-Disse, souligne de manière discrète, l'existence de ce monde de la prostitution à son père qui se fait bien du souci pour lui, il écrit : « on vous dira peut-être que nous fréquentons certaine compagnie<sup>1</sup>... » Cette allusion montre bien que, quelles que soient les périodes considérées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les remarques formulées par les correspondances des étudiants concordent.

Mais ce n'est pas le seul « problème » auquel sont confrontés les étudiants. Le numéraire est nécessaire et il doit être abondant si l'étudiant souhaite sortir docteur de cette ville. Avant même son arrivée à Montpellier, le jeune Théophile de Bordeu écrit de Narbonne à son père, le 3 novembre 1739, pour l'informer de la cherté du séjour dans la ville universitaire : « rien ne nous a manqué jusqu'à présent à la rigueur ; mais nous n'avons point assurément assez d'argent pour tout ce qu'il nous faut à Montpellier<sup>2</sup> ». Quelques jours plus tard, arrivé avec son cousin, il réitère sa remarque sur la cherté de la vie dans la cité languedocienne. Il y dénonce également l'excès de l'apparence vestimentaire :

« Montpellier est une belle ville sans condredit, mais en vérité c'est un endroit où l'on ne peut point demeurer sans argent, l'on chasse et l'on montre du doigt les gens pelés et dans leurs bourses et dans leurs habits<sup>3</sup> ».

De plus, les logeurs de la ville sont avides et prompts à profiter de la solitude et de l'inexpérience des étudiants. Les recommandations auxquelles Théophile et son cousin Jean se sont conformés leur font très vite regretter d'avoir choisi un logement chez le sieur Gourraigne : « j'ai compté à monsieur de Gourraigne ses deux cents livres ; mais je ne sais si vous me voudrez laisser longtemps chez lui. L'on y paye 28 francs

---

1. Martha FLETCHER *et alii*, *Théophile de Bordeu, correspondance*, Groupe de recherche sur les textes modernes, Centre d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle, Montpellier, Université Paul Valéry, C.N.R.S., t. I, 1979, p. 39.

2. *Ibid*, p. 35.

3. *Ibid*, p. 35-36.

pour le mois et l'on y est très mal ; je serais aussi bien nourri pour 20 livres ailleurs<sup>1</sup> ». Un mois plus tard, c'est le moment pour Théophile de dresser un premier bilan de sa pension chez son logeur :

« permettez-moi, en passant de vous présenter la turpitude du misérable Gourraigne ; nous sommes piqués au vif contre lui. Je voudrais que vous le connussiez de vue, et vous jugeriez qu'on ne doit point avoir de ménagement pour lui. Sans parler de la vache enragée qu'il nous fait manger tous les jours, nous donnant quelques fois un poulet de six ou sept ans, un peu de salade et six châtaignes pour notre souper<sup>2</sup> ».

Après avoir évoqué l'avarice du logeur, Théophile s'empresse de rassurer son père quant à ses fréquentations communes avec son cousin Jean de Brumon-Disse. Ayant déjà signalé l'existence du monde de la prostitution, le jeune homme doit dire à son père quels sont les gens qu'il côtoie à Montpellier. Il s'agit de solidarités béarnaises que les jeunes étudiants ont recréées au sein de la ville universitaire : « ce sont des gens de notre pays ; un Sarthou, un d'Arbins d'Orthez et d'autres qui valent bien tout ce que les étudiants peuvent trouver à Montpellier<sup>3</sup> ». Les jeunes gens mentionnés ici par Théophile ne sont pas des étudiants en médecine. Ceci montre que ces « camaraderies béarnaises » n'existent pas uniquement chez les futurs praticiens, mais qu'elles embrassent largement l'ensemble des étudiants venus pour étudier le droit ou la théologie. Dans la même lettre, le jeune de Bordeu insiste en montrant que les Béarnais forment un clan puisqu'ils se retrouvent souvent : « nous trouvons une pension de 24 livres, où mangent tous les Béarnais, et qui est dans la maison où nous sommes logés, maison appartenant à un chirurgien qui prétend vous avoir servi<sup>4</sup> ». Le tableau négatif dressé par le jeune Bordeu a peut-être été volontairement exagéré pour que son père l'autorise à s'intégrer à la compagnie béarnaise qui loge chez le chirurgien montpelliérain. Cet exemple atteste le caractère fort ancien de ces solidarités. Le chirurgien qui loge les Béarnais a déjà accueilli dans sa pension des étudiants originaires de la même province. Cette impression de « colonies » par « pays » ou par provinces d'origine est

---

1. *Ibid.*, p. 35-36.

2. *Ibid.*, p. 38.

3. *Ibid.*, p. 39.

4. *Ibid.*, p. 39.

confirmée quelque temps plus tard par Jean-Jacques Rousseau dans ses *Confessions*. Il y décrit la réalité de son quotidien chez son logeur qui n'est autre que le professeur Fitz-Maurice enseignant à la Faculté ; selon le voyageur, celui-ci loge un groupe important d'étudiants irlandais. Les logeurs créent ou recréent avec leurs clients des solidarités de pays<sup>1</sup>. Ici, les jeunes sont assurés de pouvoir pratiquer leur langue d'origine, de bénéficier de quelques cours d'approfondissement et de limiter le dépaysement.

Les solidarités ne se sont pas forcément créées au départ du voyage d'études, mais elles peuvent aussi se concrétiser sur place, dans la ville universitaire. En 1772, Guillaume-François Laënnec qui a choisi de venir prendre ses grades à Montpellier se trouve au sortir de son auberge nez-à-nez avec Le Breton qui l'avait précédé à Montpellier. Comme il était inquiet de ne pas trouver facilement à se loger dans une ville où disait-il : « les gens n'avaient pas l'esprit de mettre des écriteaux sur leurs portes<sup>2</sup> », il fut fort aise de cette rencontre inopinée et, avec l'aide de son ami, il finit pas découvrir une chambre assez propre chez une dame Billebeau. Cette camaraderie recréée a pour vertu de familiariser Laënnec avec son nouvel environnement. Cet exemple est atypique, car il n'y a aucun élément qui permette de dire que les deux jeunes gens aient entretenu des relations amicales après cet épisode, car Le Breton obtient son doctorat bien avant Laënnec.

## 2- Des spécificités dans les équipes étudiantes

La lecture des matricules et les informations complémentaires fournies par les registres des actes de la Faculté de médecine de Montpellier montrent que les familles recourent à ce type de « tandem » pour éviter que leurs enfants ne soient perdus dans la cité universitaire. Il est, la plupart du temps, impossible de trouver des preuves matérielles qui attestent dès le départ de la ville d'origine le recours à des équipes ; néanmoins, le cas de la famille Brisson est assez révélateur de cette modalité où la sphère familiale semble favoriser cette pratique. Il est vrai que l'exemple est unique, et n'a qu'une valeur relative, mais il mérite d'être souligné. Entre 1725 et 1788, quatre étudiants qui portent

---

1. On serait tenté de parler de « nations » ; mais ce serait un anachronisme : rien à voir avec les « nations » des Universités au Moyen Âge.

2. ROUXEAU, p. 80

tous le patronyme de Brisson sont engagés dans un cursus universitaire montpelliérain<sup>1</sup>. Sur ces quatre individus, trois entre 1759 et 1788 ont constitué des binômes lors de leur première inscription ; le premier membre de la famille est Paul qui s'inscrit en novembre 1759 et qui se retrouve avec Augustin Perrau<sup>2</sup> ; le second est Augustin-Antoine, il s'inscrit en même temps que Charles-Armand Biaille de la Brissonière<sup>3</sup>, le troisième est Paul-Charles dont le camarade est Augustin Guillet<sup>4</sup>. Tous sont originaires de la paroisse de Fontenay-le-Comte. Cet exemple montre deux aspects, le premier est la fidélité à Montpellier des Brisson et le second que cette famille a eu recours pour ses membres à la constitution d'équipes.

Il existe un autre cas de figure, ce sont des membres d'une même famille qui s'inscrivent au même moment sur la matricule. Les premiers à inaugurer cette pratique sont les frères Segue de Buscerolle, mentionnés plus haut, Pierre et Martial : originaires de Berneuil, diocèse de Limoges, ils s'inscrivent au trimestre de février 1764<sup>5</sup>. Trois années plus tard, les membres de la famille Deguerre font de même : Jean-François-André et Antoine-Romain-Sylvestre s'inscrivent pour la première fois en novembre 1767<sup>6</sup>. En 1776 et 1777, respectivement, deux autres groupes familiaux se présentent à Montpellier : les frères Marcescheau et Naudeau<sup>7</sup>.

La deuxième caractéristique que l'on peut déterminer dans le corpus des binômes et des trinômes est celle qui est représentée par des

---

1. Les prénoms des membres de cette famille sont respectivement : Jacques, Paul, Augustin-Antoine et Paul-Charles. B.I.M.M., S 26 f°3, première inscription de Jacques BRISSON, originaire de Fontenay-le-Comte, diocèse de la Rochelle, le 30 novembre 1725.

2. B.I.M.M., S 48 f° 295, première inscription de Paul BRISSON et d'Augustin PERRAU, originaires de Fontenay-le-Comte, au trimestre de novembre 1759.

3. B.I.M.M., S 38, première inscription d'Augustin-Antoine BRISSON et de Charles-Armand DE LA BRISSONNIÈRE, originaires de Fontenay-le-Comte au trimestre d'août 1769.

4. B.I.M.M., S 52, première inscription de Paul-Charles BRISSON et de Pierre-Augustin GUILLET, originaires de Fontenay-le-Comte au trimestre de novembre 1788.

5. B.I.M.M., S 32 f°56, première inscription de Martial et de Pierre SEGUE DE BUSCEROLLE, originaires de Berneuil, diocèse de Limoges au trimestre de février 1764.

6. B.I.M.M., S 34 f° 65, première inscription de Jean-François-André et Antoine-Romain-Sylvestre DEGUERRE, originaires de Romorantin, diocèse de Tours au trimestre de novembre 1767.

7. B.I.M.M., S 41, première inscription de François-René-Marie MARCESCHEAU, frère aîné et de Jean-René-François MARCESCHEAU, frère cadet, originaires de Château-du-Loir, diocèse du Mans, au trimestre de novembre 1775.

B.I.M.M., S 41, première inscription de Charles NAUDEAU, frère aîné et de François NAUDEAU, frère cadet, originaires de Saint-Geniès-Laval, diocèse de Lyon au trimestre de février 1776.

jeunes gens d'origine nobiliaire. Si les frères ont constitué quatre tandem, la noblesse représente quant à elle sept groupes, cinq binômes et deux trinômes, le premier exclusivement noble et le second où vient se mêler un élément roturier. On peut remarquer que ces étudiants d'origine noble trouvent l'occasion d'embrasser une nouvelle profession qui ne fait pas déroger, bien différente des carrières traditionnelles que constituent l'église et l'armée, mais il est vrai aussi que le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de l'engouement général pour les sciences et leurs applications, la médecine devient donc un moyen pour cette élite de s'engager et de répondre au « nouveau chantier » ouvert par l'autorité monarchique : le bien public. Le principal point est que pour le type précédent des frères comme pour celui-ci on peut mettre en évidence des similitudes de lieux d'origine. Les frères Segue de Buscerolle sont aussi à intégrer dans cette catégorie. La première équipe nobiliaire est constituée d'Alexandre Gardès de Villedieu et de Jean-Pierre Reboulh de Veyrac qui sont originaires de la ville du Puy ; ils s'inscrivent en novembre 1771<sup>1</sup>. Le second tandem est formé par Jacques Domergue de Lamatte et Pierre-Joseph Ginhoux de la Liquière qui sont originaires de la même communauté, Saint-Ambroix, diocèse d'Uzès, ils s'immatriculent en novembre 1783<sup>2</sup>. Dans cette catégorie, on trouve également Antoine-Jacques Priour de Boceret et Antoine Creppel de la Touche, natifs de la Roche-Bernard, diocèse de Nantes, qui commencent leurs études en juillet 1784<sup>3</sup>.

La deuxième catégorie, au sein du groupe nobiliaire est constituée par des jeunes gens qui sont originaires du même diocèse mais de communautés différentes. Augustin Maillocheau de la Daunière, Gabriel-Jacques Gouin de Lardounière et Charles-Joseph Dorion de la Rouatière constituent le seul trinôme exclusivement noble à Montpellier à partir du trimestre d'août 1755 ; ils sont tous originaires du diocèse de Luçon mais respectivement des paroisses de

---

1. B.I.M.M., S 35, première inscription d'Alexandre GARDÈS de VILLEDIEU et de Pierre REBOULH de VEYRAC, originaires de la ville et du diocèse du Puy au trimestre de novembre 1771.

2. B.I.M.M., S 50, première inscription de Jacques DOMERGUE de LAMATTE et de Pierre GINHOUX DE LA LIQUIÈRE, originaires de la paroisse de Saint-Ambroix, diocèse d'Uzès au trimestre de novembre 1783.

3. B.I.M.M., S 50, première inscription d'Antoine-Jacques PRIOUR de BOCERET et d'Antoine CREPPEL DE LA TOUCHE, originaires de la Roche-Bernard, diocèse de Nantes au trimestre de juillet 1784.

Montaigu, Belleville et la Roche-sur-Yon<sup>1</sup>; puis en novembre 1771 un premier tandem originaire du diocèse de Périgueux : Jean-Guillaume Lathoumethie de Lestang et Thomas Dagraffeilh du Pignier tente l'aventure à Montpellier<sup>2</sup>; l'année suivante, au trimestre d'août, le second tandem est composé de Louis-Pierre Esserteau des Hantes et de René-Pierre-François Morand de la Roussière, tous deux natifs du diocèse de Poitiers<sup>3</sup>.

Enfin, la dernière catégorie que l'on peut dégager est celle des Collégiés de Mende ; au mois de novembre 1777 Pierre Brajon et Jean-Pierre Velay, tous deux mendois, prennent leur première inscription à Montpellier<sup>4</sup>, mais il faut attendre 1783 et 1787 pour que se constituent deux trinômes : Jacques-Augustin Blanc, François-Cécile Boulet et Jean-Baptiste Marlet de la Chaumette s'inscrivent en novembre 1783<sup>5</sup>, ils sont suivis quatre années plus tard par Jean-Baptiste Benoît, Joachim-Barthélémy-Robert Monestier de Balaury et Guillaume Valentin<sup>6</sup>.

---

1. B.I.M.M., S 47 <sup>o</sup> 150, première inscription d'Augustin MAILLOCHEAU de la DAUNIÈRE, originaire de la paroisse de Montaigu, diocèse de Luçon au trimestre d'août 1755.

B.I.M.M., S 47 <sup>o</sup> 150, première inscription de Gabriel-Jacques GOUIN de LARDOUNIÈRE, originaire de la paroisse de Belleville, diocèse de Luçon au trimestre d'août 1755.

B.I.M.M., S 47 <sup>o</sup> 151, première inscription de Charles-Joseph DORION de la ROUATIÈRE, originaire de la paroisse de La Roche-sur-Yon, diocèse de Luçon au trimestre d'août 1755.

2. B.I.M.M., S 35, première inscription de Jean-Guillaume LATHOUMETHIE de LESTANG, originaire de Mommadi, diocèse de Périgueux au trimestre d'août 1771.

B.I.M.M., S 35, première inscription de Thomas DAGRAFFEILH du PIGNIER, originaire de la paroisse de Villamblard, diocèse de Périgueux, au trimestre d'août 1771.

3. B.I.M.M., S 35, première inscription de Louis ESSERTEAU des HANTES et René-Pierre-François MORAND de la ROUSSIÈRE, originaires de la paroisse de Châtillon, diocèse de Poitiers au trimestre de novembre 1771.

4. B.I.M.M., S 40, première inscription de Pierre BRAJON et de Jean-Pierre VELAY, originaires de la ville et du diocèse de Mende au trimestre de novembre 1777.

5. B.I.M.M., S 50, première inscription de Jacques-Augustin BLANC, originaire de Fouzillac, diocèse de Mende, au trimestre de novembre 1783.

B.I.M.M., S 50, première inscription de François-Cécile BOULET, originaire de La Canourgue, diocèse de Mende, au trimestre de novembre 1783.

B.I.M.M., S 50, première inscription de Jean-Baptiste MARLET de la CHAUMETTE, originaire de Saint-Alban, diocèse de Mende, au trimestre de novembre 1783.

6. B.I.M.M., S 52, première inscription de Jean-Baptiste BENOÎT, originaire de Langogne, diocèse de Mende, au trimestre de novembre 1787.

B.I.M.M., S 52, première inscription de Joachim-Barthélémy-Robert MONESTIER de BALAURY, originaire de Saint-Rome-de-Dolland, diocèse de Mende, au trimestre de novembre 1787.

B.I.M.M., S 52, première inscription de Guillaume VALENTIN, originaire de Marvejols, diocèse de Mende, au trimestre de novembre 1787.

## V- Les équipes étrangères à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle

### 1- Des spécificités dans les équipes étudiantes

Tableau n° 28 : Les équipes étrangères à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle

Origine des équipes	Binômes	Trinômes
Irlande	7	1
Cantons suisses	8	0
Flandres	2	0
Espagne	1	0
Portugal	3	0
Total	21	1

Dans l'effectif total des étudiants étrangers, les binômes et trinômes constituent 11,4 %, ce qui est légèrement supérieur au pourcentage des régnicoles soit 8,3 %, mais il est vrai que le nombre des inscrits étrangers est bien moindre que celui des régnicoles (392 contre 4290). On remarque que la communauté irlandaise est la principale pourvoyeuse, puisqu'elle représente avec les Cantons suisses 38 % du compagnonnage universitaire (on a 17 irlandais en équipes contre 16 pour les Cantons suisses). Par rapport aux effectifs totaux de chacune de ces deux nations, les pourcentages sont les suivants : 22 % d'équipes pour les Irlandais et 18,6 % pour les Cantons suisses. Ensuite, les résultats sont assez maigres pour les autres pays, et seul le Portugal se distingue avec trois binômes qui représentent 14,2 % des inscrits (deux sont originaires du Brésil). Les royaumes espagnols n'envoient qu'une seule équipe au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais leur effectif est peu important, puisqu'ils ne sont que 56 sur l'ensemble de la période. En ce qui concerne les Flandres, 2 binômes représentent 4,5 % du total des inscrits de cette nation.

### 2- Les équipes irlandaises

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les matricules de la Faculté de Montpellier attestent la présence de 7 binômes et d'un trinôme irlandais ce qui représente près de 10 % de l'ensemble de ces étudiants. Très peu de binômes sont originaires de la même ville ; celui composé en novembre 1768 par Guillaume O'Brien et Michel O'Ryan, originaires de Limerick

est une exception<sup>1</sup>. Il est aussi probable que l'inscription de Patrice Fitzgerald, Jacques Tyrell et de Domondus French, le 23 mai 1730, soit un trinôme, mais on n'a aucun renseignement sur le lieu d'origine de ces trois étudiants<sup>2</sup>. On remarque que certaines villes comme Galway, Corck, Dublin ou Limerick ont été des cités pourvoyeuses d'équipes étudiantes, tout en étant les lieux d'origine de la plupart des autres étudiants irlandais qui n'ont pas constitué de tandems. En 1726, André Cantwell de Limerick et Ambroise Lynch de Galway s'inscrivent tous deux le 31 août sur la matricule montpelliéraine<sup>3</sup> et en 1772 Thomas Egan de Dublin et André O'Flaherty de Galway prennent aussi leur première inscription au mois d'août<sup>4</sup>.

La période 1721 à 1730, où les étudiants irlandais sont fortement représentés à Montpellier, est assez exceptionnelle, il faut attendre le début de la décennie 1770 pour que l'on retrouve la présence de ce type de groupements. De 1721 à 1730, l'Irlande envoie 3 binômes et un trinôme à Montpellier ce qui représente 23 % des équipes si l'on y ajoute les régnicoles. Cette présence irlandaise est surprenante par son nombre et par sa vitalité, comme les travaux de L.-M. Cullen l'ont bien montré<sup>5</sup>. La première association est composée de deux étudiants originaires de Dublin : Jean Brickell et Patrice Archbold s'inscrivent à Montpellier au mois d'août 1723<sup>6</sup> ; Jean Monighan, originaire du diocèse de Tuam et Guillaume O'Riordan, natif de Cork, prennent leur première inscription le 28 février 1725<sup>7</sup> ; en 1726 ce sont André Cantwell et Ambroise Lynch qui s'inscrivent le 31 août<sup>8</sup>. Au cours de la décennie 1721-1730, le recrutement irlandais à Montpellier est composé de 10 étudiants, les

---

1. B.I.M.M., S 38, première inscription de Guillaume O'BRIEN et Michel O'RYAN, originaires de la ville de Limerick au trimestre de novembre 1768.

2. B.I.M.M., S 26 f°156, première inscription de Patrice FITZGERALD, Jacques TYRELL et Domondus FRENCH, d'origine inconnue, le 23 mai 1730.

3. B.I.M.M., S 26 f°37, première inscription d'André CANTWELL de Limerick et d'Ambroise LYNCH de Galway le 31 août 1726.

4. B.I.M.M., S 38, première inscription de Thomas EGAN et d'André O'FLAHERTY au trimestre d'août 1772.

5. L.-M. CULLEN, « The Irish diaspora of the Seventeenth and Eighteenth Centuries », N-P. Canny (ed.), *Europeans on the Move : Studies on European Migration 1500-1800*, Oxford, 1999.

6. B.I.M.M., S 24 f°114, binôme constitué par Jean BRICKELL et Patrice ARCHBOLD. Tous deux s'inscrivent le 2 août 1723.

7. B.I.M.M., S 26 f° 10, première inscription de Jean MONIGHAN, originaire du diocèse de Tuam et de Guillaume O'RIORDAN, originaire de Cork, le 28 février 1725.

8. Voir plus haut le cursus l'inscription de ces deux étudiants.

binômes-trinômes représentent 9 étudiants : donc, la quasi-totalité des Irlandais qui se sont inscrits à Montpellier au cours de cette décennie a choisi la pratique du groupement entre deux ou trois jeunes gens. Pour cette communauté, la pratique est assez nouvelle, car la recherche entreprise pour le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> montre que sur l'ensemble de la période, seuls 6 étudiants irlandais viennent faire des études de médecine à Montpellier ; aucun ne choisira de faire le voyage universitaire avec un compagnon d'études. Il en est de même pour le XVI<sup>e</sup> siècle : les travaux de Marcel Gouron ne mentionnent qu'un seul étudiant irlandais venu au XVI<sup>e</sup> siècle faire ses études à Montpellier<sup>2</sup>.

Tout semble se dérouler comme si les Irlandais du début du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient en quelque sorte joué le rôle « d'éclaireurs » pour leurs cadets. Ils ont sûrement apporté leurs connaissances du terrain, des coutumes, de l'adaptation dans la ville universitaire et des particularités du déroulement d'un cursus en médecine. Ainsi, de 1730 à 1768, les 37 Irlandais qui se trouvent à Montpellier n'ont pas opté pour ce « compagnonnage universitaire ». Cette absence de binômes et de trinômes au cours de cette période d'environ quarante ans est compensée par l'implantation d'une « colonie » irlandaise dans la cité languedocienne, comme en témoigne, dans ses *Confessions*, Jean-Jacques Rousseau qui séjourne en 1737 à Montpellier<sup>3</sup>. Il faut préciser qu'à cette époque la communauté irlandaise a fort bien réussi à Montpellier dans le monde de l'Université, et dans celui de la médecine plus précisément. Le professeur Fitz-Maurice donne des cours à la Faculté et accueille chez lui en pension un certain nombre de ses compatriotes<sup>4</sup> : il fournit le gîte et le couvert, ainsi que les répétitions des leçons. Il devient alors inutile que les étudiants qui arrivent de Cork, de Dublin ou de Galway se mettent en quête d'un compagnon d'études, puisqu'ils trouveront langue, coutumes et mentalités de leur pays d'origine dans la ville universitaire. Montpellier est donc devenu, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, une étape universitaire connue de la communauté irlandaise. Celle-ci fonctionne, aux dires de Jean-Jacques Rousseau, comme une véritable nation en microcosme : le

---

1. Nous avons procédé à une saisie systématique des étudiants en médecine au XVII<sup>e</sup> siècle dans le centre universitaire montpellierain de manière à pouvoir permettre des comparaisons tant sur le plan des effectifs que sur celui des lieux d'origine.

2. Marcel GOURON, *op. cit.*

3. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, 1994, t. I, Livre 6, p. 479-480.

4. DULIEU, p. 897-898.

« voyageur-malade », qu'il est à cette époque, s'essaie même à la langue de Shakespeare au milieu de cette jeunesse qu'il trouve fort plaisante : « A midi, j'allais faire un tour à la Canourgue, avec quelques-uns de nos jeunes commensaux, qui étaient tous de très bons enfants<sup>1</sup> [...] ». Cette importance numérique des Irlandais à Montpellier est aussi le résultat d'un processus de sédentarisation. Les exemples bien connus du corps professoral montpelliérain tels messieurs Fitz-Gerald et Fitz-Maurice occultent parfois des pratiques similaires pour des étudiants qui, venus d'Irlande, ont ensuite choisi de s'installer dans le royaume. Tandis que certains sont devenus des membres éminents de la société montpelliéraine éclairée, d'autres, anciens étudiants également, choisiront de devenir de simples médecins de campagne. C'est ce que fait Edmond O'Reilly : il est installé à Sauve dans le diocèse d'Alès en 1774 ; à cette date, il est amené à rédiger un certificat médical pour le sieur Imbert de Saint-Paul, inspecteur des manufactures, qui, atteint de tuberculose, est dans l'incapacité de se rendre à la foire de Beaucaire<sup>2</sup>. À notre connaissance, quatre autres étudiants irlandais choisiront de résider dans le royaume de France : Patrice Archbold fera souche à Lodève et ses descendants embrasseront également la carrière médicale pour l'exercer dans cette petite cité du Languedoc. Cette province sera également la résidence de Valentin Quin<sup>3</sup>, Jacques Kirwan s'installe à Nantes au début de la décennie 1780 et Dominique-Michel Macnemara est, à la même époque, établi à Dunkerque<sup>4</sup>.

Il faut attendre 1768 pour que Guillaume O'Brien et Michel O'Ryan constituent un binôme. Ils sont, tous les deux, originaires de Limerick<sup>5</sup>. Deux ans plus tard, au mois d'août 1770, Patrice Fergus et Pierre Kennedy choisissent de venir étudier en France<sup>6</sup>. Un avant dernier binôme se forme en 1772, Thomas Egan, de Dublin, retrouve à Montpellier André

---

1. Jean-Jacques ROUSSEAU, *op. cit.*

2. Simone MIRR, *Médecine des pauvres dans les campagnes en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montpellier, 1992, Thèse de médecine, 208 p. dactyl.

3. Jean de HORNE, Pierre de la SERVOLLE, *op. cit.*

4. Bibliothèque inter universitaire de médecine de Paris, Ms. 2221., Médecins et chirurgiens du royaume entre 1780 et 1784, recensés par villes et lieux.

5. B.I.M.M., S 38, première inscription de Guillaume O'BRIEN et Michel O'RYAN, trimestre de novembre 1768.

6. B.I.M.M., S 38, première inscription de Patrice FERGUS et de Pierre KENNEDY au trimestre d'août 1770.

O'Flaherty, de Galway<sup>1</sup>. La dernière équipe étudiante date de 1777 entre Thomas Barry, de Hightown, et Denis O'Hea, de Ross<sup>2</sup>. On le voit, la tradition de l'inscription à deux ou à trois pour la communauté irlandaise a connu des périodes « fastes » et des moments de décrue. Cependant, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il existe un certain renouveau pour ce genre de pratique. En général, on remarque un très net ralentissement du voyage pour études des ressortissants irlandais à Montpellier au Siècle des lumières. Hilde de Rydder-Symoens<sup>3</sup>, qui a étudié la mobilité étudiante, note qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle le recrutement de la Faculté de Reims subit une sensible modification. En effet, jusqu'au milieu du Siècle des lumières, les étudiants en médecine étrangers y sont nombreux et constituent 60 % des diplômés. À la fin du siècle, ils représentent toujours une part importante du recrutement, mais leur nombre a baissé de moitié. Il est intéressant de remarquer que les étudiants originaires des îles britanniques constituent la quasi totalité de ce nombre. Or, en ce qui concerne cette population, le XVIII<sup>e</sup> siècle a vu s'opérer des changements. Alors que jusqu'en 1750 les étudiants originaires des îles britanniques sont essentiellement Anglais et Écossais, à partir de cette date, ils sont majoritairement Irlandais. Il semble alors qu'il se soit produit une modification dans les destinations des « routes de la science<sup>4</sup> » pour les Irlandais. Ceux-ci auraient, *a priori*, abandonné Montpellier pour le centre de Reims, destination moins lointaine et surtout moins onéreuse pour les études. Jusqu'en 1750, les Irlandais à Montpellier sont au nombre de 44, ensuite dans la deuxième moitié du siècle, ils ne sont plus que 28, soit une baisse de près de la moitié. Ce tassement progressif de l'effectif irlandais peut également avoir pour origine la création à Paris en 1743 de l'Académie Royale de Chirurgie : elle est au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle particulièrement bien fréquentée par les Irlandais, car elle propose de nombreux exercices pratiques<sup>5</sup>. Dès lors, Montpellier devenait probablement moins attractive pour ces étudiants en médecine.

---

1. B.I.M.M., S 35, première inscription de Thomas EGAN et d'André O'FLAHERTY au trimestre d'août 1772.

2. B.I.M.M., S 40, première inscription de Thomas BARRY et de Denis O'HEA au trimestre de mai 1777.

3. Hilde de RIDDER-SYMOENS, « Mobility », *A history of the University in Europe*, vol. II, *Universities in early Modern Europe 1500-1800*, Cambridge, de Ridder-Symoens éd., 1994, p. 437.

4. Analogie avec le titre de l'article d'Alexandre-Charles GERMAIN intitulé « Les pèlerins de la science », art. cité.

5. Hilde de RIDDER-SYMOENS, art. cité, p. 438.

### 3- Les autres étrangers en équipes

On est frappé de constater que les Irlandais et les étudiants originaires des Cantons Suisses ont été les seuls à se grouper en binômes et en trinômes, car pour les autres « nations » représentées à la Faculté de médecine de Montpellier aucune n'a constitué de tandem. Pour les étudiants des Cantons suisses, les équipes représentent 10 % de l'effectif total sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle avec 8 binômes (total de 86 étudiants). Ces groupes sont pour sept d'entre eux concentrés dans la deuxième moitié du siècle et pour la première moitié, seuls les Genevois, Claude-François Gachet et Laurent Schueler prennent leur première inscription le 14 novembre 1743<sup>1</sup>. Ensuite, au cours de la deuxième moitié du siècle, les équipes s'échelonnent entre 1759 et 1786<sup>2</sup>.

### 4- Les réussites

L'analyse de la réussite universitaire des étudiants irlandais ne donne pas tout à fait les mêmes résultats que pour les régnicoles. En effet, sur les 72 jeunes gens, 17 ont opté pour des équipes soit 23,6 %. Seuls 59 % d'entre eux sortent diplômés de la Faculté de médecine de Montpellier ; 41 % ne terminent pas le cursus ; et environ 30 % des 17 jeunes gens qui ont constitué un « compagnonnage universitaire » abandonnent avant la troisième inscription. Les motivations du voyage d'études ne sont peut-être pas identiques pour les Irlandais et pour les jeunes gens originaires des autres « nations ». L'analyse des effectifs des autres Facultés supérieures de la ville de Montpellier, droit ou théologie, fournirait

---

1. B.I.M.M., S 28 f°616, première inscription de Claude-François GACHET et Laurent SCHUELER, originaires de Genève le 14 novembre 1743.

2. B.I.M.M., S 49 f°279, première inscription de Joseph GIRARD, originaire de Fribourg et de Jacques-Christophe SCHERB, originaire de Genève au trimestre d'août 1759.

B.I.M.M., S 38, première inscription d'Abraham JOLY et Pierre VIGNIER, originaires de Genève au trimestre de novembre 1768.

B.I.M.M., S 40, première inscription d'André-Ignace DUCREST et de Blaise THORIN, originaires de Fribourg au trimestre de novembre 1776.

B.I.M.M., S 52, première inscription de Henri HAMMER, originaire de Soleurs et de Jean-Joseph HESS, originaire de Zoug au trimestre de novembre 1786.

B.I.M.M., S 43, première inscription de Henri PFLEGER, originaire de Aarau et de Samuel WYSS de BREITFELD, originaire de Berne au trimestre d'octobre 1780.

B.I.M.M., S 50, première inscription de Jean-Auguste HUC-MAZELET, originaire de Morsée et de Jean SCHAUFELBERGER, originaire de Fribourg au trimestre de novembre 1784.

B.I.M.M., S 52, première inscription de Pierre-Placide GOTTOFREY, originaire d'Echallens, et de Jean-Jacques VEILLARD, originaire de Genève au trimestre de novembre 1786.

peut-être l'explication de ce manque de persévérance dans la poursuite des cursus pour les ressortissants de cette communauté. Alors que tout a été fait pour sécuriser les jeunes gens et leur faire aborder leur nouvelle ville et leur nouvelle vie dans des conditions optimales de camaraderie et de réussite, ces échecs interviennent au milieu du parcours des 12 inscriptions. Originaires, pour la plupart d'entre eux, de zones urbaines mais dans un « pays » essentiellement rural et pauvre, les familles n'ont peut-être pas pu soutenir l'effort financier sur la totalité du cursus montpelliérain. Seul, un dépouillement systématique de l'ensemble des matricules des Facultés françaises permettra de savoir si ces abandons ont été définitifs ou si ces jeunes gens ont préféré se faire recevoir docteurs dans des Facultés où les grades sont moins onéreux que dans la cité languedocienne, telles celles de Valence ou d'Avignon. Cette forme nouvelle de la *peregrinatio academica*, bien connue pour la période médiévale (où les jeunes gens manifestaient le désir de suivre les leçons de maîtres réputés), existe également pour le Siècle des lumières (où elle sert à se procurer le plus facilement un titre), mais, on ne peut la saisir qu'au travers de quelques éléments révélés par les sources universitaires (comme nous le montrerons plus loin) mais, pour l'instant, l'absence de recherches prosopographiques exhaustives est un obstacle à la connaissance du phénomène.

## Conclusion

Les équipes étudiantes en binômes ou en trinôme constituent un élément non négligeable du paysage universitaire montpelliérain au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'abord pratiquées par quelques étudiants étrangers, comme les Irlandais ou les Suisses, elles sont progressivement utilisées par les régnicoles au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout par les jeunes gens originaires de diocèses lointains et probablement dictées par un choix parental visant à assurer une plus grande sécurité dans cette ville universitaire aux multiples dangers. L'augmentation de leur nombre au cours de cette période est à relier à l'accroissement significatif du nombre des effectifs.



Troisième partie

LES ÉTUDES À LA FACULTÉ DE  
MÉDECINE DE MONTPELLIER  
AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE



# CHAPITRE I

## Les cursus

Trois moments privilégiés ont été choisis dans les cursus des étudiants : le baccalauréat, la licence et le doctorat. Le tableau<sup>1</sup> présente le nombre des jeunes gens qui ont passé ces divers examens. L'accroissement des effectifs, remarqué à partir des deuxième et troisième décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, se retrouve au niveau des grades : les baccalauréats augmentent et on voit que les licences et les doctorats suivent un mouvement identique. On devine un souci de rééquilibrage dans la succession des reçus aux deux derniers grades. En 1729, 20 jeunes gens ont été reçus à la licence, ils ne sont plus que 18 à accéder au doctorat. L'année suivante, en 1730, une sorte de rattrapage semble s'être opéré, car les étudiants sont 16 en licence et 18 au doctorat. Une sorte de règle s'est établie : du moment où un étudiant a obtenu son grade de licencié, d'une manière ou d'une autre il termine son cursus, celui-ci ne s'achève pas toujours la même année que la licence, mais l'année suivante, il est sûr d'obtenir son doctorat. Les situations des étudiants sont fort variables au moment des examens : ils peuvent passer de la licence au doctorat en quelques jours, voire en un seul, en une ou plusieurs semaines ou en quelques mois. Il existe donc une étroite corrélation entre le nombre des licenciés et celui des docteurs.

---

1. Dans le tableau, annexe n°1, nous avons volontairement négligé de mentionner les épreuves intermédiaires des candidats et en particulier les examens *per intentionem*, les Triduanes et les Points rigoureux.

## I- Les cursus complets

Après avoir mentionné pour chacun des étudiants l'ensemble des informations relatives aux différentes étapes de son cursus montpellierain, la fiche individuelle à la rubrique « cursus interrompu » porte la mention « Non » pour un cursus terminé et « Oui » pour un cursus inachevé. Cette rubrique indexée permet donc de faciliter les tris et d'évaluer pour l'ensemble des inscrits le nombre de ceux qui y ont accompli la totalité de leurs études. Au terme de cette analyse, il apparaît que 3 685 étudiants sortent docteurs de la cité languedocienne, soit un pourcentage des inscrits de l'ordre de 76,9.

Les 3 685 étudiants qui ont accompli l'intégralité de leurs cursus à Montpellier ne l'ont pas tous fait au même rythme : on peut arriver à déterminer le nombre des étudiants qui accomplissent un cursus rapide, un cursus normal ou un cursus lent. À la fin de chaque fiche individuelle, figurent deux rubriques « Durée du cursus » et « Durée des examens » ; la rubrique « Durée du cursus » a été élaborée en prenant en compte le temps que chaque étudiant reste à Montpellier de sa première inscription à l'obtention de son doctorat ; la rubrique « Durée des examens » a été calculée du baccalauréat jusqu'au doctorat. Le temps pour ces deux rubriques a été évalué en mois de manière à pouvoir faciliter les tris. En théorie, les étudiants ont un temps d'études très strict, réglementé par l'Édit de 1707 : il faut avoir fréquenté une Faculté pendant trois années pour prétendre passer le premier examen qui est le baccalauréat. Dès lors, le temps du cursus est normal lorsqu'il est proche de 42 mois. De la même manière, la réglementation introduit un temps minimal pour les examens : l'étudiant peut passer son baccalauréat à l'issue des trois ans d'études, mais dans la pratique, le premier grade se passe dès la 10<sup>e</sup> inscription. Cependant, il faudrait respecter un laps de temps de trois mois entre le baccalauréat et la licence, mais les étudiants montpelliérains mettent six mois entre les deux grades. L'Édit de 1707 est par ailleurs lacunaire en ce qui concerne le temps à respecter entre la licence et le doctorat. Ainsi, il existe un grand nombre d'étudiants qui obtiennent leur doctorat quelques jours après avoir passé leur licence, d'autres attendent quelques semaines. Les délais oscillent en général entre un jour et un mois après l'obtention de la licence. Malgré une très grande diversité de possibilités, trois types de cursus peuvent être dégagés.

## 1- Les cursus normaux

Ils respectent les trois années d'études universitaires obligatoires plus les six mois consacrés aux examens. Ils s'échelonnent donc entre 32 et 36 mois pour la rubrique « Durée du cursus » et entre 5 et 6 mois pour la rubrique « Durée des examens », mais il s'agit des usages de la Faculté. Sont considérés comme « normaux » des cursus qui ne respectaient pas tout à fait les prescriptions de l'Édit de 1707 et qui duraient 32 mois, car ils sont les plus nombreux : 36,2 % des effectifs s'y conforment, aussi bien pour la durée du cursus que pour celle des examens.

## 2- Les cursus apparemment rapides

Un certain nombre de jeunes gens ne passent à Montpellier qu'une période inférieure à deux années. Leur présence dans la cité languedocienne est très variable et on a souvent affaire à des cursus très rapides, de l'ordre de quelques mois. Cette rapidité n'est pas uniquement la caractéristique de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, car elle existe déjà au cours de la première partie de la période. Les jeunes gens utilisent donc les possibilités que leur donne l'Édit de 1707 qui permet la validation des cursus antérieurs (voir le chapitre III de cette partie consacré à la mobilité étudiante). Ainsi, Jean Lafontaine, originaire de Saint-Paul-de-Fenouillet, diocèse d'Alet, s'inscrit à Montpellier le 29 février 1708, il n'y passe que 20 mois pour la totalité de son cursus ; il comptabilise pour ses examens une durée supérieure à la moyenne, puisqu'il reste 10 mois entre son baccalauréat et son doctorat<sup>1</sup> ; d'ordinaire, les jeunes gens laissent s'écouler 6 mois entre ces deux grades. En outre Jean Lafontaine passe le baccalauréat, avec seulement deux inscriptions à Montpellier : il s'est opéré une sorte de rattrapage dans la durée anormale de sa présence à la Faculté pour ses examens, car il a vraisemblablement obtenu la validation de ses acquis antérieurs. Antoine Andrieu, originaire de Gaillac, diocèse d'Albi, se conforme tout à fait à la norme des cursus rapides : il s'inscrit au trimestre de mai 1776 et entre les mois d'août et de décembre de la même année passe son baccalauréat, sa licence et son doctorat ; il n'attend que quelques jours entre la licence et le doctorat, car il passe le

---

1. B.I.M.M., S 23-<sup>f</sup>5-v°, 1<sup>re</sup> inscr. de Jean LAFONTAINE, originaire de Saint-Paul-de-Fenouillet, diocèse d'Alet, le 29 fév. 1708. S 56, bac. le 20 déc. 1709. S 56, lic. le 24 avril 1709. S 56, doct. le 31 oct. 1709.

premier examen le 20 décembre 1776 et le second le 24 du même mois<sup>1</sup> : il ne totalise que 7 mois entre sa première inscription et l'obtention de son doctorat et que 4 mois entre son baccalauréat et son doctorat.

Les étudiants dont le cursus est rapide représentent 20,7 % de l'ensemble des inscrits de 1707 à 1789. Ce pourcentage important est un indice pour déterminer la mobilité étudiante. La plupart des sources consultées pour appréhender ce phénomène sont partielles et ne permettent pas de chiffrer avec exactitude les déplacements des étudiants<sup>2</sup>. Pour ceux qui ne satisfont pas à l'obligation de demeurer trois années à la Faculté, on demande de prouver la fréquentation antérieure d'un autre centre. Si cette hypothèse se vérifiait, on pourrait déterminer le pourcentage de ceux qui se sont présentés à Montpellier, munis de certificats d'études antérieurs, mais qui n'ont pas été conservés dans les Archives du fonds ancien de la Faculté. Si l'on met en relation les résultats obtenus pour la mobilité étudiante dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on a des résultats proches de 20 %.

### 3- Les cursus longs

Ils représentent 20 % de l'ensemble des inscrits entre 1707 et 1789. La norme retenue pour appréhender ce phénomène est une durée du cursus supérieure à trois années, mais il y a une multitude de cas de figures : de ceux qui dépassent à peine la présence de trois années à Montpellier à ceux qui fréquentent la Faculté plus de quatre années, voire davantage. Dans les registres, on note quelques cas atypiques. Le « record » est détenu par Pandulphe Martin de Gymard dont les études s'étalent sur plus de quinze années<sup>3</sup> : originaire du diocèse de Clermont-Ferrand, il prend sa première inscription le 24 février 1751 ; il passe son baccalauréat et sa licence dans un laps de temps normal, puisqu'il est mentionné sur les registres pour son premier grade le 14 avril 1753 et pour le second le 17 mai 1754. Il ne se présente au doctorat que le 19 juin 1766 ! Il y a un

---

1. B.I.M.M., S 41, 1<sup>re</sup> inscr. d'Antoine ANDRIEU, au trim. de mai 1776. S 64, bac. le 24 août 1776. S 64, lic. le 20 déc. 1776. S 64, doct. le 24 déc. 1776.

2. Cf. dans la deuxième partie de ce travail le chapitre relatif à la « mobilité étudiante ». Les sources consultées sont partielles, à savoir le registre des Actes, S 25 qui ne permet de prendre en considération qu'une dizaine d'années, et la série R, « dossiers des étudiants » qui pour 678 étudiants de 1769 à 1789 permet de prendre la mesure de ces déplacements.

3. B.I.M.M., S 49-f<sup>o</sup>87, 1<sup>re</sup> inscr. de Pandulphe MARTIN DE GYMARD, originaire du diocèse de Clermont-Ferrand, le 25 fév. 1751. S 61-f<sup>o</sup>21-r<sup>o</sup>, bac. le 14 avril 1753. S 61-f<sup>o</sup>168-v<sup>o</sup>, licence le 17 mai 1754. S 66, doct. le 19 juin 1766.

écart inexplicable de 12 années. La confusion aurait été possible avec un autre étudiant, Jean Martin de Gymard, originaire de la ville et du diocèse d'Alès<sup>1</sup>. Mais, le registre des Actes mentionne lors du doctorat de Pandulphe que sa licence date du mois de mai 1754. Ce genre de situation a dû apparaître hors norme à l'institution qui a pris soin de mentionner cette anomalie, à moins qu'elle n'ait voulu éviter des confusions liées à une homonymie. Cet exemple est tout de même étonnant, car le cursus est normal jusqu'à l'obtention de la licence, mais rien dans les registres ne permet de savoir quelle est la raison d'une cette interruption. La maladie ou bien peut-être des problèmes financiers pourraient, par exemple, expliquer ce temps anormal. Pandulphe Martin de Gymard n'est pas un cas isolé. Guillaume d'Avisard, originaire de la communauté de Joyeuse dans le diocèse de Viviers, met plus de onze années avant d'obtenir le titre de docteur de Montpellier<sup>2</sup> : il prend sa première inscription le 29 février 1720, passe son baccalauréat le 9 juillet 1725, sa licence le 30 juin 1731 et son doctorat le 9 juillet de la même année : entre la première inscription et l'obtention de son premier grade, s'écoulent près de cinq années, et entre le baccalauréat et la licence six années. De son côté, Jean Ménart met plus de huit ans pour devenir docteur, mais son cursus ne présente pas les mêmes irrégularités que celui de Guillaume : originaire de la Barbarie, diocèse de Rodez, il prend sa première inscription le 31 août 1727<sup>3</sup> ; entre celle-ci et son premier grade s'écoulent huit années au cours desquelles il alterne les inscriptions entre Orange et Montpellier, il prend six inscriptions à la Faculté de médecine d'Orange entre mai 1732 et août 1734 et six au total à Montpellier entre le moment où il a pris sa première inscriptions en 1727 et à son retour d'Orange entre novembre 1734 et la fin du mois de février 1736 ; à Montpellier, il passe son baccalauréat le 3 mars 1735, sa licence et son doctorat en août 1736. Ambroise Moore, irlandais, totalise cinq années pour accomplir son cursus à Montpellier entre 1753 et 1758<sup>4</sup>.

---

1. B.I.M.M., S 32-<sup>f</sup>12, 1<sup>re</sup> inscr. de Jean MARTIN de GYMARD, originaire d'Alès, au trim. de fév. 1763. Cet étudiant ne termine pas son cursus et abandonne à la troisième inscription, S 32-<sup>f</sup>24.

2. B.I.M.M., S 24-<sup>f</sup>47, 1<sup>re</sup> inscr. de Guillaume d'AVISARD, originaire de Joyeuse, diocèse de Viviers, le 29 fév. 1720. S 57-<sup>f</sup>223, bac. le 9 juil. 1725. S 57-<sup>f</sup>223, licence le 30 juin 1731. S 57-<sup>f</sup>223, doct. le 9 juil. 1731.

3. B.I.M.M., S 26-<sup>f</sup>72, 1<sup>re</sup> inscr. de Jean MÉNART, originaire de La Barbarie, diocèse de Rodez le 31 août 1727. S 25-<sup>f</sup>110, 6 inscr. à la Faculté de médecine d'Orange de mai 1732 à août 1734. S 27-<sup>f</sup> 399, 6<sup>ème</sup> inscr. à Montpellier le 27 fév. 1736. S 60-<sup>f</sup>5-v°, bac. le 3 mars 1735. S 60, licence le 25 mai 1736. S 58-<sup>f</sup>20, doct. le 12 août 1736.

4. B.I.M.M., S 46-<sup>f</sup>87, 1<sup>re</sup> inscr. d'Ambroise MOORE, originaire d'Irlande au trim. d'août 1753. S 61, bac. le 23 avril 1757. S 61, lic. le 29 juil. 1758. S 61, doct. le 31 août 1758.

Pour cet étudiant étranger, les difficultés financières pourraient expliquer cette « lenteur », car on sait que pour les Irlandais qui séjournent dans le royaume de France, ces problèmes sont fréquents. Même si ces cas de figures révèlent une extraordinaire lenteur dans les cursus, rien ne permet d'affirmer que ces étudiants soient demeurés autant d'années dans la ville universitaire.

#### 4- « Les abandons » ?

##### a) Quelques motifs d'abandons

Sur un total de 4682 inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789, 1081 ont un cursus incomplet, soit 23,1% de l'ensemble : près du quart des étudiants qui ont commencé un cursus à Montpellier ne le terminent pas dans cette Faculté. Cependant, il n'est pas possible de dire que près du quart de l'effectif a effectivement renoncé. En effet, nous ne connaissons que quelques cas de jeune gens qui ont, pour des motifs variés, abandonné leurs études. Rarement les registres d'inscriptions mentionnent les raisons de ces abandons, mais parfois quelques annotations figurent dans les cas graves. Les motifs tiennent alors à des comportements déviants. En 1759, Joseph-Paul Bôtu, originaire du diocèse de Vienne, est rayé de la matricule pour avoir volé une bague dans la chambre de Pierre-Jacques Willermoz<sup>1</sup>, lui aussi étudiant de la faculté. Ici, c'est l'institution qui statue et décide de la sanction à appliquer, mais, parfois, ce sont les étudiants eux-mêmes qui demandent justice. À la fin de l'année 1771, l'étudiant Jacques Cotter, originaire de Cork en Irlande, prend une inscription à Montpellier ; en 1772, il passe son baccalauréat, mais doit faire face à une sorte de fronde de ses camarades de promotion qui font circuler une pétition<sup>2</sup>. Cet écrit mentionne les multiples débordements du jeune homme qui, pour échapper à la justice, a préféré le statut avantageux d'étudiant qui lui assure certaines immunités : Jacques Cotter a occasionné des troubles non seulement à Montpellier, mais également à Toulouse d'où il a fui pour échapper à des poursuites. Les pétitionnaires demandent à ce qu'il ne puisse plus recevoir aucun

---

1. B.I.M.M., S 61-f°115.

2. B.I.M.M., S 36, 1<sup>re</sup> inscr. de Jacques COTTER, originaire de la ville de Cork en Irlande, le 16 nov. 1771. S 64, bac. le 17 août 1772.

autre grade à Montpellier<sup>1</sup> ; effectivement à partir de l'obtention de son baccalauréat, il disparaît des registres des grades. Un autre étudiant, Henri Chaussenque est victime d'une bagarre avec le sieur Saillant, officier du régiment d'Aquitaine ; il meurt en 1772 à Montpellier des suites de ses blessures<sup>2</sup>. De même, Joseph Nougues décède après l'obtention de son baccalauréat, sans que le bedeau ait pu ajouter dans le registre des éléments complémentaires<sup>3</sup>.

Parfois encore, on trouve les motivations d'un abandon de cursus à Montpellier, mais qui n'impliquent pas un arrêt total de la carrière médicale. Le cas de Jean Vanel est significatif des parcours que les étudiants empruntent pour obtenir un doctorat : originaire du Ventouzet, diocèse de Mende, comme quelques-uns de ses compatriotes mendois, il bénéficie de la bourse instituée par Urbain V en faveur des jeunes gens de ce diocèse qui souhaitent recevoir une formation médicale. Mais des abus se sont glissés dans l'attribution de cette bourse et c'est la raison pour laquelle le diocèse de Mende entend établir un état, au début de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, des jeunes gens qui ont bénéficié de cette aide et contrôler de cette manière l'utilité de cette fondation dans la formation des praticiens du diocèse. Cette enquête, conservée dans le fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier, révèle que sur les 16 jeunes gens qui ont obtenu la bourse d'études, seuls 8 sont devenus médecins. Les Gévaudanais ne sont pas soumis à une obligation de résidence ni de fréquentation de la Faculté, ce qui, évidemment, donne lieu à quelques dérives. Jean Vanel n'a pris qu'une seule inscription à Montpellier ; il quitte cette Faculté pour se rendre à Avignon où il poursuit des études de médecine : il devient docteur à Avignon sans certificat d'inscriptions, ce qui, selon l'auteur du rapport, rend ses grades nuls<sup>4</sup>. Jean Vanel en choisissant, contre le souhait du fondateur, d'aller terminer son

---

1. B.I.M.M., C 65, pétition des étudiants, vraisemblablement de 1762, pour obtenir que l'étudiant Jacques Cotter soit rayé de la matricule.

2. B.I.M.M., S 38, 1<sup>re</sup> inscr. d'Henri CHAUSSENQUE, originaire de Gontaud au diocèse d'Agen, au trim. de nov. 1770. Voir plus loin le chapitre III de la troisième partie : « D'une sociabilité d'études à une sociabilité de corps », le développement consacré à l'affaire Chaussenque : « La fronde dans la cité ».

3. B.I.M.M., S 26-f<sup>o</sup>23, 1<sup>re</sup> inscr. de Joseph NOUGUES, originaire de Blaye au diocèse de Bordeaux, le 28 fév. 1726. S 56, bac. le 31 juil. 1728.

4. B.I.M.M., Q. 46. Registre des étudiants du diocèse de Mende qui ont bénéficié de la bourse Urbain V au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. On comprend, par ailleurs, que la Faculté de médecine d'Avignon n'ait pas demandé des certificats d'inscriptions à Montpellier, car les deux Facultés n'avaient pas de bonnes relations.

cursus à Avignon a réalisé de substantielles économies sur le montant des inscriptions. Ainsi, l'obtention de cette bourse pour les jeunes gens originaires du diocèse de Mende donne lieu à une multitude de cas de fraudes. Antoine Azais, originaire de Chaudes-Aigues, a sept inscriptions en médecine et pendant les trois ans qu'il resta à Montpellier il n'étudia que la théologie et se fit prêtre<sup>1</sup>. Cet exemple a été suivi par Étienne Balmèle, natif de Mende : immatriculé en novembre 1740, il prend six inscriptions à la Faculté de médecine de Montpellier, n'y suit aucun cours et préfère la théologie, il est ordonné prêtre dès son retour chez lui<sup>2</sup>. D'autres voies sont possibles. Ainsi, Antoine Aguilhon, immatriculé en octobre 1740, prend neuf inscriptions à Montpellier, quitte la ville et se consacre au commerce<sup>3</sup>. François-Joseph Comte avait poussé assez loin ses études, puisqu'il passe à Montpellier sa licence, mais il interrompt son cursus à ce stade, car l'enquête révèle qu'il « ne passa point docteur<sup>4</sup> ». Certains de ces candidats ont saisi tout le parti qu'ils pouvaient tirer du montant de la pension qui leur était octroyée. Dans la mesure où ces jeunes gens savent qu'aucun réel contrôle n'est pratiqué, certains ont prudemment passé un baccalauréat en médecine, comme Albouin-Alexandre Beraud et Jean-Paul Mathieu, puis sont retournés chez eux, continuant à percevoir la bourse pendant deux années sans fréquenter les bancs de la Faculté<sup>5</sup>. Le jeune Beraud a, semble-t-il, mis en place une stratégie pour éviter de venir suivre des cours de médecine à Montpellier. Un deuxième rapport, demandé par le diocèse de Mende, atteste l'absence de sérieux de ce candidat bénéficiaire de la bourse Urbain V :

« Installé en tant que Collégié le 9 novembre 1751, il n'a pris dans nos registres dans l'espace de deux ans et demi que 10 inscriptions après lesquelles il reçut le baccalauréat, le 29 août 1753. Il n'a fait aucune démarche depuis ce temps-là pour prendre les inscriptions qui restent à prendre ni pour aucun autre grade. Il s'en retourna chez lui où il est toujours resté<sup>6</sup>. »

- 
1. B.I.M.M., Q. 46, pièce n° 1. Cursus universitaire d'Antoine AZAIS.
  2. B.I.M.M., Q. 46, pièce n° 1, cursus d'Étienne BALMÈLE, originaire de la ville de Mende.
  3. B.I.M.M., Q. 46, pièce n° 1, cursus d'Antoine AGUILHON.
  4. B.I.M.M., Q. 46, pièce n° 1, cursus de François-Joseph COMTE.
  5. B.I.M.M., Q. 46, pièce n° 1, cursus de Albouin-Alexandre BERAUD et Jean-Paul MATHIEU.
  6. B.I.M.M., Q. 46, pièce n° 2, carrière de Collégié de Mende d'Alexandre BERAUD de la ville de Mende.

Cette pratique de captation de la bourse est assez courante, car il n'y a pas de contrôle du suivi des études. La bourse Urbain V est composée de deux sommes : la première est versée à Mende même au Collégié, et est de l'ordre de 125 livres annuelles ; la deuxième partie de cette bourse est une rente versée aux Collégiés par les Bernardins de l'abbaye de Valmagne, d'un montant de cinquante livres par an<sup>1</sup>. Dans cette situation, conséquence d'une sorte de vide juridique, puisqu'on « n'observe pas suivant la fondation que le Collégié doit résider à Montpellier pour y étudier, fréquenter les écoles, suivre les hôpitaux, en un mot pour se perfectionner tant dans la théorie que dans la pratique de la médecine », les jeunes gens n'étaient pas réellement en infraction. Le jeune Beraud, d'après l'enquête, est resté chez lui, « excepté dix à douze jours par année qu'il a pris pour venir à Montpellier et y retirer cinquante livres qui font sa portion d'une rente de deux cents livres que les Bernardins de l'abbaye de Valmagne font aux Collégiés de Mende<sup>2</sup> ». Quelquefois les jeunes gens ne remplissent pas les obligations d'étude requises par la bourse. C'est notamment le cas d'Ignace de la Bretoigne : installé en tant que Collégié le 26 juin 1755, il n'a pris en l'espace de deux années que sa deuxième inscription. Le rédacteur du mémoire souligne que « par là il n'est pas trop un exemple ; d'autant mieux qu'on dit que quand il s'est immatriculé, il a présenté et enregistré dans nos registres un certificat d'études de philosophie de son frère ce qui prouverait qu'il n'a point de cours de philosophie et par conséquent hors d'état d'étudier la médecine<sup>3</sup> ».

Hormis ces indications qui mentionnent pour ces quelques étudiants des pratiques frauduleuses, il n'est évidemment pas possible de conclure à des abandons de cursus pour l'ensemble de ceux qui interrompent leurs études à Montpellier, car seule une analyse de l'ensemble des populations étudiantes des Facultés du royaume permettrait de vérifier s'il y a passage dans une autre Faculté. Il se peut qu'un certain nombre de ces jeunes gens soient allés se faire recevoir ailleurs et aient obtenu dans d'autres Facultés leurs doctorats.

Il apparaît que ces abandons sont beaucoup plus importants dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle que dans la deuxième : entre 1707 et 1750, 594 jeunes gens interrompent leurs études médicales à

- 
1. B.I.M.M., Q. 46, pièce n° 2, carrière de Collégié du jeune Alexandre BERAUD.
  2. B.I.M.M., Q. 46, pièce n° 2, Mémoire pour les Collégiés de Mende.
  3. B.I.M.M., Q. 46, pièce n° 2, Mémoire sur les Collégiés de Mende.

Montpellier, soit 31 % de l'ensemble ; au cours de la seconde période, ils ne sont plus que 16 %, soit 454 jeunes gens. Cette baisse du taux des « abandons » dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle s'explique : ceux qui viennent, de plus en plus nombreux s'inscrire à Montpellier ont un projet de réussite universitaire qui conditionne leur réussite professionnelle ; ce n'est pas au hasard qu'ils ont choisi Montpellier et qu'ils envisagent d'y terminer leur cursus. Cette baisse du pourcentage des abandons est peut-être aussi à mettre en relation avec la diminution de la pérégrination académique des étudiants<sup>1</sup>. Cette différence entre la première et la deuxième moitié siècle peut également s'expliquer par l'aisance financière des familles qui supportent mieux que dans la première moitié de la période cet engagement triennal. Celles-ci peuvent permettre, davantage que dans la période précédente, à leurs enfants de poursuivre et surtout de terminer un cursus dans un domaine qui symbolise non seulement de plus en plus une réussite professionnelle, mais qui également s'insère dans une société où la science sous toutes ses formes a désormais acquis ses titres de noblesse.

b) Les divers stades des abandons montpelliérains

Ces « abandons » ne se produisent pas tous au même stade des études. On a essayé de voir s'il existait un moment précis dans le cursus qui soit déterminant. Les deux tableaux ci-après présentent un certain nombre de caractéristiques communes. L'essentiel des « abandons » se fait, pour les deux moitiés du siècle, majoritairement entre la première et la quatrième inscription : plus de 45,5 % des jeunes inscrits ne semblent pas poursuivre à Montpellier leurs études plus d'une année au cours de la première période, contre 58,4 % au cours de la deuxième ; soit un léger accroissement des pourcentages entre la première et la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle de l'ordre de 12,9 %. L'abandon à la quatrième inscription représente un temps de présence dans la cité universitaire qui n'excède pas une année. Pour cette catégorie, il est vraisemblable de supposer un abandon définitif des études, sans qu'aucun élément ne puisse cependant le confirmer. On remarque, également, que les jeunes gens sont assez prompts à abandonner dès la première inscription : à ce stade, on constate le pourcen-

---

1. Cf. dans la deuxième partie de ce travail le chapitre intitulé : « La mobilité étudiante à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle ».

tage d'abandon les plus important, de l'ordre de 23,2 %. Celui-ci augmente au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, puisque l'on a 31,6% du total des cursus interrompus au bout de trois mois seulement. Par ailleurs, un certain pourcentage d'étudiants qui obtiennent au cours des deux périodes considérées à Montpellier leur premier grade, le baccalauréat, quittent ensuite la cité languedocienne : 12,6 % entre 1707 et 1750, contre 15,8 % entre 1751 et 1789. On peut penser que ces jeunes gens ont terminé leurs études dans des Facultés où le prix des grades est moins coûteux : l'analyse de chaque cas permettrait de dire s'ils ont poursuivi des cursus de médecine ailleurs, à condition que les fonds d'archives relatifs à ces Facultés soient encore conservés, ce qui n'est pas toujours le cas.

*Tableau n° 29 : Les différents stades de l'abandon des études médicales à Montpellier au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*

<b>Nombre d'inscriptions ou grades</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>	<b>Pourcentage</b>
1 inscription	138	23,2
2 inscriptions	70	11,6
3 inscriptions	65	10,4
4 inscriptions	42	6,3
5 inscriptions	31	5,2
6 inscriptions	46	8
7 inscriptions	28	4,7
8 inscriptions	29	5
9 inscriptions	24	4,2
10 inscriptions	20	3,5
11 inscriptions	8	1,4
12 inscriptions	9	1,5
Baccalauréat	70	12,6
Licence	10	1,7
?	4	0,7
<b>Total</b>	<b>594</b>	<b>100</b>

Tableau n° 30 : Les différents stades de l'abandon des études médicales au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Nombre d'inscriptions ou grades	Nombre d'étudiants	Pourcentage
1 inscription	139	31,6
2 inscriptions	59	14
3 inscriptions	35	7,9
4 inscriptions	33	7,4
5 inscriptions	20	4,6
6 inscriptions	9	1,9
7 inscriptions	11	2,4
8 inscriptions	9	1,9
9 inscriptions	6	1,3
10 inscriptions	10	2,2
11 inscriptions	5	1,1
12 inscriptions	5	1,1
Baccalauréat	72	15,8
Licence	16	3,5
?	15	3,3
<b>Total</b>	<b>454</b>	<b>100</b>

## II- La fraude existe-t-elle dans les cursus montpelliérains ?

### 1- Une fraude institutionnalisée ?

Il est assez difficile de se rendre compte des fraudes qui ont pu exister dans le cadre des cursus des étudiants qui ont fréquenté la Faculté de médecine de Montpellier ; cependant des « complicités » à de multiples niveaux ont pu les faciliter. La première s'est en quelque sorte institutionnalisée entre les Facultés d'Orange et de Montpellier. Ici, le terme de fraude est quelque peu exagéré, car statutairement les jeunes gens qui viennent s'immatriculer à Montpellier demandent que leurs inscriptions antérieures soient validées. Mais on peut tout de même souligner l'extraordinaire complicité ou complaisance qui existe entre les deux centres. Les étudiants inscrits à Orange disposent d'appuis à l'intérieur

de leur Faculté. Ils se sont ingéniés à mettre en place une pratique douteuse que dénonce un des membres du corps professoral de la Faculté d'Orange. L'accord tacite du doyen de cette Faculté d'Orange pour entériner cette pratique conduit le professeur François Vitalis à informer ses collègues montpelliérains au début du mois d'octobre 1782:

« Les moyens que nous avons pris pour arrêter le commerce d'inscriptions que fait depuis longtemps notre doyen avec vos élèves ont frustré notre attente. Nous savons, à n'en pas douter, que ce commerce continue ; ainsi vous pouvez vous attendre à vous voir présenter à la rentrée de vos études la preuve complète de ce que nous avons l'honneur de vous avancer [...] Nous nous bornerons à vous instruire et Messieurs vos collègues que tous les certificats qui partiront d'ici doivent être de nul effet, lorsqu'ils ne seront pas munis de notre seing ou de celui de l'un de nous. Il y a apparence que vous en recevrez peu, dès que votre école mettra à l'index tous ceux qui ne seront pas revêtus du sceau de l'authenticité<sup>1</sup>. »

Il est vrai que la réprobation de cette pratique est bien tardive, quand on sait que le circuit Orange-Montpellier existe depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les remarques formulées en ce qui concerne la mobilité étudiante attestent, pour ceux qui choisissent l'option Orange-Montpellier, la prise d'une ou deux inscriptions seulement<sup>2</sup>. L'ouvrage de D. Julia et J. Revel montre que ces « étudiants fraudeurs » ont la particularité de se faire inscrire au cours de la période estivale et en particulier au mois d'août. Ils disent tous s'inscrire le 10 de ce mois et ces inscriptions trimestrielles ne sont jamais authentifiées par la signature d'un professeur<sup>3</sup>. La dénonciation que formule François Vitalis lui est d'autant plus coûteuse qu'il est lui-même un ancien étudiant formé à Montpellier<sup>4</sup> ; il se devait cependant de tenter de sauvegarder un minimum d'intégrité pour sa Faculté.

---

1. B.I.M.M., F. 67, pièce n° 15. Correspondance de la Faculté. Lettre de Vitalis à Monsieur René, professeur au Ludovicée de médecine à Montpellier, le 11 octobre 1782.

2. Cf. dans la deuxième partie de ce travail le chapitre consacré à « la mobilité étudiante » et, en particulier, l'ensemble des liens privilégiés qui existent entre les Facultés d'Orange et de Montpellier.

3. JULIA-REVEL, p. 284-285.

4. B.I.M.M., S 46-f°19, première inscription de François VITALIS, originaire de Bollène dans le diocèse d'Apt le 1<sup>er</sup> novembre 1751. S 61-f°23-r°, baccalauréat le 14 février 1754. S 61-f°170-r°, licence le 11 décembre 1754. S 61-f°194-v°, doctorat le 19 décembre 1754.

En revanche, au-delà de ce type de fraude dont ont pu profiter bon nombre de jeunes gens qui ont fait de substantielles économies sur le prix des inscriptions, on sait que la Faculté de Montpellier ne pratique pas des validations d'acquis systématiques, ce qui introduit des différences entre les étudiants. Les étudiants originaires de la Faculté de Pont-à-Mousson ou de celle d'Avignon sont régulièrement rétrogradés dans leurs études et doivent à nouveau satisfaire à des inscriptions complémentaires à Montpellier : la rivalité entre les Facultés se répercute alors dans les cursus des étudiants qui subissent ces rétrogradations. Ces particularités sont laissées à la libre appréciation du corps professoral qui est seul juge<sup>1</sup>.

## 2- Les fraudes estudiantines

Très peu d'éléments permettent de saisir une fraude éventuelle de la part des étudiants sans que ceux-ci aient pu bénéficier de complicités. Quelques indications cependant sont mentionnées dans la correspondance de la Faculté de Montpellier qui doit répondre d'un certain nombre d'irrégularités. Deux exemples montrent que celle-ci a contrevenu à deux moments précis aux termes de l'Édit de 1707. Ces deux cas sont révélateurs d'un système qui semble exister dans le cadre universitaire et ils soulignent les liens entre les étudiants et le bedeau de la Faculté<sup>2</sup>. Si fraude il y a, elle n'atteint jamais la réputation du corps professoral, mais toujours le personnel subalterne. Il n'est malheureusement pas possible de trouver d'autres cas de fraudes. Ce silence des sources est assez révélateur et on peut penser que les quelques exemples dont nous disposons ne mettent pas en lumière l'ampleur du phénomène : il faut être prudent et parler d'une sous-évaluation vraisemblable. Les deux exemples dont nous disposons et qui ont donné lieu à d'abondants échanges épistolaires entre la Faculté de Montpellier et ses détracteurs proviennent de l'absence de vérification systématique des certificats antérieurs des jeunes gens. Ils montrent les carences de l'institution qui sont utilisées par quelques étudiants.

---

1. Voir à ce sujet les développements consacrés à ces problèmes de rétrogradations dans le chapitre de cette partie consacré à « la mobilité étudiante à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle » chapitre III.

2. DULIEU, p.64-65. Le bedeau assure à Montpellier les fonctions de secrétaire de la Faculté. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Montpellier, et en particulier au cours de la deuxième moitié de celui-ci, c'est une « dynastie », la famille Vincent qui occupe ce poste. Traditionnellement les bedeaux de la Faculté sont également notaires à l'exception de la dynastie Vincent qui cumule les fonctions de bedeau, secrétaire et trésorier.

a) L'affaire Jean-Marie Rousse

Jean-Marie Rousse fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Faculté de médecine de Toulouse qui voit dans son cas une possibilité de précédent administratif, et charge de l'affaire l'avocat général au Parlement, Resseguier, qui va entretenir avec les professeurs de Montpellier une correspondance suivie. Le sieur Jean-Marie Rousse se présente à Montpellier au dernier trimestre de l'année 1783 et mentionne qu'il a déjà satisfait à huit inscriptions à Toulouse. Montpellier lui demande donc de prendre deux inscriptions complémentaires avant qu'il ne se présente au baccalauréat. Or, l'avocat Resseguier attaque la légèreté de la Faculté de médecine de Montpellier qui a accepté en son sein Jean-Marie Rousse sans lui demander de prouver ses certificats antérieurs :

« [...] au lieu de vous contenter de la parole du sieur Rousse (voie qui me paraît très illégale et très dangereuse par ses conséquences) vous eussiez exigé de lui, qu'avant de se faire inscrire sur les registres de votre Faculté et de subir son examen [à cette date l'étudiant a déjà passé le baccalauréat] il rapportât ses certificats signés par les professeurs de la Faculté de Toulouse, ces derniers les lui auraient refusés, parce que l'arrêt de 1766, les inhibe d'en expédier qu'autant que les inscriptions ont été suivies de l'examen, ce à quoi le sieur Rousse n'a jamais satisfait <sup>1</sup>. »

Ce débat montre deux interprétations des textes relatifs à l'Édit de 1707. Le sieur Rousse aurait dû passer son premier grade à Toulouse avant de se diriger vers Montpellier. Pour Toulouse, cet incident laisse la porte ouverte à une fuite des effectifs. Il s'agit surtout d'éviter que le cas de Jean-Marie Rousse ne fasse des émules au sein du monde médical étudiant toulousain. Toulouse à cette époque, même si la médecine n'est pas le fleuron de son Université, doit faire face à une baisse de ses effectifs et elle est directement en concurrence avec Montpellier qui attire de plus en plus de jeunes gens issus de son aire de recrutement traditionnel. Cet argument est d'autant plus intéressant que Jean-Marie Rousse est originaire du diocèse de Tarbes, un des plus fidèles « clients » de la Faculté toulousaine<sup>2</sup>. Cette bataille de procédure montre que Toulouse défend

---

1. B.I.M.M., F. 69, pièce n° 14, correspondance de la Faculté. Lettre de Resseguier, avocat général de Toulouse aux professeurs de médecine le 14 février 1784.

2. Patrick FERTÉ, « Les étudiants du diocèse de Tarbes à l'Université de Toulouse de 1679 à 1788 », *Congrès de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Pyrénées-Languedoc-Gascogne*, Tarbes, 1978.

son droit et entend faire respecter les principales dispositions de l'Édit de 1707. Un deuxième échange a lieu entre l'avocat général Resseguier et les professeurs de Montpellier. Ces derniers perçoivent qu'ils ont enfreint le règlement de 1707 et reconnaissent leur erreur : « Vous convenez que vous vous êtes prêtés avec trop de facilité, à lui faire subir son examen et je n'ai rien à ajouter à une réflexion aussi juste ». Mais l'avocat général entend insister sur les irrégularités montpelliéraines : « Je remarque cependant que le sieur Rousse n'avait pas pris un nombre d'inscriptions suffisantes, puisque suivant les règlements, il en faut dix pour aspirer au grade de bachelier et qu'il n'en avait pris que neuf, dont huit à Toulouse et une seule à Montpellier<sup>1</sup> ». Au mois d'avril de la même année, l'affaire n'est toujours pas résolue, la seule solution qu'évoque l'avocat général Resseguier de manière à ce que la Faculté de Montpellier demeure dans la légalité est de faire refaire l'ensemble du cursus au jeune homme<sup>2</sup> ! La Faculté de Montpellier, même si elle répond aux demandes de l'avocat général Resseguier, semble n'avoir cure des éventuelles poursuites. L'indifférence avec laquelle elle traite cette affaire est attestée par la suite du cursus montpelliérain de Jean-Marie Rousse. Celui-ci se présente à Montpellier en janvier 1784 et sort docteur de Montpellier le 23 juillet de la même année<sup>3</sup>. Il n'a pas dû reprendre ses études, il a pu passer son baccalauréat avec un nombre d'inscriptions insuffisant. Non seulement ce jeune homme a un cursus d'une étonnante rapidité, puisqu'il ne reste à Montpellier que six mois, mais encore il a réussi le tour de force d'abrégé sa scolarité. En effet, ses huit inscriptions à Toulouse représentent deux années d'études auxquelles il faut ajouter les six mois montpelliérains. Bref, au lieu des trois années requises, Jean-Marie Rousse « économise » six mois dans son cursus !

#### b) L'affaire Rodolphe-Jérémie Raisin

Cette autre affaire de fraude est une des plus importantes auxquelles ait pu être confrontée la Faculté de médecine de Montpellier. Elle a donné lieu à la rédaction entière d'un mémoire par le professeur Schoepflin,

---

1. B.I.M.M., F. 69, pièce n°15, correspondance de la Faculté. Lettre de Resseguier, avocat général à Toulouse, du 25 février 1784 adressée aux professeurs de la Faculté de Montpellier.

2. B.I.M.M., F. 69, pièce n°16, correspondance de la Faculté. Lettre de Resseguier, avocat Général de Toulouse, aux professeurs de la Faculté de médecine de Montpellier, le 5 avril 1784.

3. B.I.M.M., S 50, première inscription à Montpellier de Jean-Marie Rousse, originaire de Bagnères-de-Bigorre au diocèse de Tarbes au trimestre de janvier 1784. S 66, baccalauréat le 12 mai 1784. S 66, licence le 22 juillet 1784. S 66, doctorat le 23 juillet 1784.

de la Faculté de médecine de Strasbourg. L'incident est relaté avec force détails<sup>1</sup>. C'est un exemple des fraudes que peuvent commettre les étudiants, en utilisant les possibilités offertes par les institutions universitaires. Le principe même de la fraude ne peut se concevoir sans qu'il existe au sein de la Faculté des complicités. Le rédacteur du Mémoire, après avoir repris l'ensemble des éléments du « scandale », propose sous forme d'un tableau simplifié les arguments qui montrent qu'à de nombreuses reprises, ce jeune homme a contrevenu à l'Édit de 1707.

Rodolphe-Jérémie Raisin, né à Montbéliard le 21 octobre 1731, à 13 ans environ, est sorti des basses classes du gymnase de Montbéliard, possédant les premières bases du latin, afin d'entrer comme apprenti de pharmacie à Strasbourg, chez le sieur Hecht, où il demeure pendant cinq années. À la sortie de son apprentissage, il se fait inscrire en qualité d'étudiant en médecine à la Faculté de Strasbourg. Son immatriculation bénéficie d'une série de circonstances favorables : le Recteur de l'Université qui prend son inscription est professeur de droit et néglige de lui demander ses lettres de philosophie ; c'est la première entorse à l'Édit de 1707 ; le Mémoire montre que le jeune Raisin a suivi des cours au gymnase de Montbéliard mais qu'il ne peut prouver qu'il a suivi des cours de philosophie : cela contrevient à l'article XIII de l'Édit de Marly. Après son inscription, le jeune carabin quitte la ville de Strasbourg, le rédacteur du Mémoire précise :

« Sans qu'il puisse aucunement faire conster [constater] qu'il y ait commencé dans cet intervalle de quelques jours, aucun genre d'études pour se rendre à Montbéliard, où il séjourna ensuite pendant tout l'été 1750 et l'hyver suivant, occupé à servir dans la boutique de pharmacie de son père jusqu'au milieu de l'année 1751<sup>2</sup>. »

Le départ de cet « étudiant gyrovague » pour sa cité natale de Montbéliard montre qu'il ne peut en aucune manière se prévaloir d'avoir suivi des cours de médecine à Strasbourg. Mais l'envie de voyager du jeune

---

1. B.I.M.M., F. 42, 1755, 16 mai [Strasbourg]. Mémoire de Schoepplin, professeur à Strasbourg, au sujet de graves soupçons que font naître certaines pièces produites par le sieur Rodolphe-Jérémie Raisin, de Montbéliard qui se réclame de l'Université de Montpellier.

2. *Ibid.* Rodolphe-Jérémie Raisin contrevient également à l'article XIV de l'Édit de 1707 qui exige que les étudiants doivent accomplir trois années d'études avant de se faire recevoir bachelier. Or, il ne peut satisfaire qu'à 15 mois au vu de son cursus montpelliérain et ne peut prétendre justifier d'une scolarité antérieure.

homme ne s'arrête pas là, « au milieu d'avril 1751, il partit de Montbéliard pour se rendre à Genève où [...] il a resté comme garçon apothicaire pendant neuf mois consécutifs, par conséquent jusque vers la fin du mois de janvier 1752 ». Mais Rodolphe-Jérémie n'abandonne pas son projet de devenir médecin :

« De Genève, il dit s'être transporté à l'Université de Montpellier où suivant les diplômes qu'il a produit, et où il est caractérisé de maître-es-arts il doit avoir été créé bachelier en médecine le 14 may 1753. Licencié le 29 octobre de la même année et créé docteur en médecine le 8<sup>e</sup> de janvier 1754 et tout cela pendant le court intervalle de moins de 23 mois, dont il a employé une partie à faire différents voyages comme il l'a lui-même assuré. »

Cette rapidité de cursus et d'obtention des grades contrevient à la règle des trois années, car Jérémie-Rodolphe n'a pas pu prouver son passage dans une quelconque Faculté de médecine. Le jeune homme se vante également de son manque d'assiduité à la Faculté de médecine de Montpellier, puisque la découverte « touristique » a occupé une bonne partie de son séjour en Languedoc. Les registres de la Faculté de médecine de Montpellier attestent l'exactitude des dates données par le professeur strasbourgeois<sup>1</sup>. Ces mésaventures seraient vraisemblablement passées inaperçues, si le jeune Raisin n'avait pas commis l'imprudence de revenir dans sa patrie pour s'y faire recevoir dans le corps des médecins de sa cité. Ceux-ci, connaissant le peu d'inclination du jeune Rodolphe-Jérémie à l'étude, s'attachent à examiner ses titres avec la plus grande circonspection ; ils découvrent des erreurs de dates dans les différents actes intermédiaires auxquels a été soumis le candidat, ils prouvent qu'une erreur d'un mois s'est glissée dans les certificats du jeune homme et que, de ce fait, l'ensemble apparaît suspect :

« et par le diplôme Nos doctores, et celui Nos Antonius Magnol, tous deux datés du 15 avril de ladite année, il est certifié que cette lecture ainsi prescrite [traité du mouvement des muscles et celui des sens internes et externes] le 14 may 1753 s'est faite conséquemment au diplôme dudit

---

1. B.I.M.M., S 46-f°32, 1<sup>er</sup> inscr. de Rodolphe-Jérémie RAISIN originaire de Montbéliard, le 14 fév. 1752. S 61-f°21-r°, bac. le 14 mai 1753. S 61-f°167-v°, lic. le 3 nov. 1753. S 61-f°192-v°, doct. le 8 janv. 1754.

jour c'est à dire le 14 de mai 1753 au 14 avril de la même année ce qui comporte une impossibilité manifeste<sup>1</sup>. »

Cette impossibilité chronologique n'est réellement pas un problème et le secrétaire de la Faculté de Montpellier et bedeau, Vincent, prodigue les conseils suivants :

« Je vous envoie dans ma lettre un peu de gomme, laquelle vous mettrez dans une cuillère, vous la ferez fondre avec un peu de feu et vous la ferez dissoudre avec un peu de l'eau, pour en faire une encre comme je me sers et vous effacerez premièrement avec un canif le mois où je me suis trompé, et vous mettrez le mois de mai, je finis en vous embrassant et je suis tout à vous<sup>2</sup>. »

On ne peut que demeurer pantois devant l'extraordinaire facilité avec laquelle il est possible de falsifier ses titres ! L'auteur du Mémoire suggère encore que cette lettre est un faux manifeste qui plus est porte atteinte à la réputation de la Faculté, même si le bedeau en admet la responsabilité :

« À supposer que le sieur Raisin ait fait ces corrections suivant qu'on lui indique, qu'en serait-il résulté, sinon une impossibilité manifeste, qui est qu'on lui aurait donné acte le 15 de may, d'un cours entier d'un mois qui lui a été prescrit le 14 de mai, a été effectivement fait, savoir du jour au lendemain, et le même jour qu'il a disputé pour le baccalauréat. D'ailleurs est-il facile de se persuader qu'un secrétaire, personne publique, se compromette au point d'indiquer à un particulier les moyens de changer et d'altérer ses actes solennels, et lui en fournir les matériaux<sup>3</sup> ? »

Cette situation rocambolesque ne semble pas avoir trouvé de solution d'après la correspondance conservée à la Faculté de médecine de Montpellier. Néanmoins, devant le faisceau de présomptions de fraude, le corps des médecins de la ville de Montbéliard refuse l'admission du

---

1. B.I.M.M., F. 42. 1755, 16 mai [Strasbourg]. Mémoire de Schoepflin, professeur à Strasbourg, au sujet de graves soupçons que font naître certaines pièces produites par le sieur Rodolphe-Jérémie Raisin, de Montbéliard qui se réclame de l'Université de Montpellier.

2. B.I.M.M., F. 42. Copie de la lettre du secrétaire de l'Université de Montpellier, Vincent, en date du 22 avril 1754.

3. B.I.M.M., F. 42.

sieur Raisin, sauf si celui-ci satisfait à l'obligation de « prouver des certificats en bonne et due forme<sup>1</sup> ». Cette « affaire Raisin » suscite « beaucoup de bruit pour rien » : on retrouve le fameux Rodolphe-Jérémie inscrit sur la liste des médecins de la ville de Strasbourg en 1777<sup>2</sup>.

Ce type de malversation fait intervenir uniquement le personnel subalterne de la Faculté et n'entache en aucune manière l'intégrité du corps professoral. Patrick Ferté rapporte une situation presque analogue au sein de la Faculté de Cahors en 1698. Là, le bedeau, Olivié est dénoncé par les étudiants, car il exige un paiement pour délivrer de faux certificats de grades :

« Le recteur, après avoir fait la correction à Olivié, bedeau, sur les concussions qu'il commet journellement à l'égard des aspirants aux degrés, ayant même exigé un de ces jours 9 livres de quelques écoliers dont ils se sont plaints par un billet qu'ils ont écrit au sieur doyen se vit contraint de le destituer, car bien loin de se repentir, le bedeau véreux préféra l'esclandre et le départ tonitruant<sup>3</sup>. »

### c) L'affaire Laennec

Cet autre exemple de fraude concerne la nécessité de produire un certificat de maître-ès-arts dès que le candidat se présente au premier grade, à savoir le baccalauréat. Guillaume-François Laennec, en 1771, étudiant à la Faculté de médecine de Paris, envisage d'aller à Montpellier pour se faire recevoir docteur, mais à cette date il ne vient de prendre que sa 9<sup>e</sup> inscription ; or, le temps presse quelque peu, car c'est à partir de la 10<sup>e</sup> inscription qu'il est possible de passer le baccalauréat, mais Guillaume-François n'a pas son certificat de maître-ès-arts, document indispensable pour se présenter au baccalauréat. Le candidat se trouve fort embarrassé, car dans l'ensemble de ses déplacements, le jeune homme n'a pas pensé satisfaire à cette obligation qui est la plupart du temps une formalité. Ne souhaitant pas se rendre à Nantes pour passer la maîtrise-ès-arts, il propose à son frère Théophile d'y aller à sa place :

---

1. B.I.M.M., F. 42.

2. Jean de HORNE, Pierre de la SERVOLLE, *op. cit.*

3. Patrick FERTÉ, « Vénéralité et trafic des grades à l'Université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1978, T. XCIX, 1<sup>er</sup> fascicule, p. 12.

« [...] Il est en votre pouvoir, mon très cher frère, de m'épargner les frais d'un voyage coûteux et inutile ; la facilité avec laquelle on se fait recevoir maître-es-arts à Nantes, sans examen, (qui au reste ne pourrait être bien dangereux pour vous) m'engage à vous prier de bien vouloir vous présenter en mon nom au doyen ou au chancelier de l'Université de Nantes pour y prendre le degré dont j'ai un besoin absolu<sup>1</sup> ».

Cette supercherie en dit long sur les pratiques de la Faculté de Nantes. Pour rassurer son frère, Guillaume-François tient à lui faire part d'une expérience récente qui atteste la facilité avec laquelle peut se dérouler l'opération :

« Le Breton, que vous avez connu dans la classe de Michaud et qui, vous le savez, y chauffait au plus les bancs, a été reçu en passant à Nantes, où il ne resta qu'un jour : c'est une affaire d'une demi-heure ; il ne répondit à aucune des questions qu'on lui fit, se contenta de présenter son certificat de philosophie /.../. Il alla au greffe de l'Université où on lui délivra ses lettres pour 12 livres 10 sols<sup>2</sup> ».

Ces exemples révèlent qu'il est relativement aisé à un moment ou à un autre de la scolarité de se jouer des règlements. Même si ces différents cas révèlent que la fraude existe bien à Montpellier et à Nantes, à des stades et des degrés divers, les archives restent étonnement « silencieuses », ce qui ne permet pas de savoir si ces usages ont été pratiqués à une plus large échelle. Il est évident qu'une sorte de « loi du silence » prévaut dans de tels cas et que la Faculté ne pouvait pas se rendre complice de ces déviances, il en allait de sa crédibilité et de sa notoriété dans la France médicale du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion

Les cursus en médecine des étudiants montpelliérains montrent qu'un quart des étudiants terminent leurs études dans la Faculté languedocienne en respectant à peu près une durée minimale de trois années stipulée par l'Édit de 1707. Cette norme des trois années n'est en

---

1. ROUXEAU, p. 70.

2. *Ibid.*

fait respectée que par 1/4 de l'effectif étudiant, les trois autres quarts se distribuent entre des cursus lents et des cursus plus rapides.

La rapidité de près d'un quart de l'effectif témoigne peut-être de la fréquentation antérieure d'une Faculté, sans que les sources montpelliéraines permettent de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. Par ailleurs, un dernier quart de l'effectif abandonne les études à Montpellier et va éventuellement les terminer dans une autre Faculté.

Les fraudes mises en évidence soulignent la complicité tacite du corps professoral montpelliérain, notamment en ce qui concerne les étudiants en provenance de la Faculté d'Orange. La dénonciation, bien tardive, qui intervient en 1782, ne peut infléchir une tendance, voire une coutume, qui existe depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, quelques étudiants ont été orfèvres dans la manière de frauder. Même s'ils ont bénéficié de complicités subalternes (en particulier le bedeau de la Faculté de Montpellier semble avoir joué un rôle primordial) il n'en demeure pas moins que ces quelques cas apparaissent très isolés. Mais ce silence des sources ne signifie nullement que de tels usages n'aient pas été étendus à une plus large échelle : Montpellier entend étouffer ces affaires qui entachent sa réputation.

## CHAPITRE II

### Âge à l'entrée, âge à la sortie

#### I- Méthode suivie

Les registres de la Faculté de médecine de Montpellier ne comportent aucune mention relative à l'âge des étudiants qui s'inscrivent sur la matricule. Seuls quelques éléments permettent de savoir que les Collégiés de Mende ou les Collégiés de Gérone sont très jeunes, ils s'immatriculent parfois à Montpellier à l'âge de 13 ou 14 ans, mais ces cas sont exceptionnels et ne peuvent pas servir de repère valable. La jeunesse des carabins est un thème qui est repris par les autorités et le corps professoral pour fustiger les débordements qui sont préjudiciables à l'ordre public. Il n'existe aucune indication qui permette de connaître l'âge des jeunes gens, seules quelques mentions dans les éloges des Académiciens de Montpellier fournissent les informations, mais il s'agit de personnages et de praticiens connus<sup>1</sup>. Ces rares cas de personnalités n'offrent pas la possibilité d'une étude exhaustive. Le croisement des données est ici nécessaire pour tenter d'appréhender l'âge des étudiants. Le fichier individuel permet de savoir à quelle date les étudiants sont entrés et sortis de la Faculté. Le *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens*, paru en l'an X à Paris, a été un outil utile<sup>2</sup> : pour chaque département, le personnel médical est recensé. Cette source offre à un moment donné

---

1. DES GENETTES, *Éloge des Académiciens de Montpellier*, Paris, 1811, in-8°, 300 p.

2. *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens légalement reçus avant et depuis la fondation de la République française*, publié sous les auspices du gouvernement. À Paris, chez Moreau et compagnie, libraire, rue des Grands-Augustins, n°21, An X., In-8°. [2] + 610 + [32] + 36 pages.

une « photographie » de l'ensemble des médecins, elle permet de repérer une bonne partie de ceux qui ont été formés dans les Facultés au cours des quatre dernières décennies de l'Ancien Régime. Même si les auteurs de ce *Dictionnaire* ont affiché leur volonté d'exhaustivité, ils mentionnent les envois tardifs et les impossibilités d'insérer des éléments, compte tenu des délais prescrits par l'édition. La limite essentielle de cette source réside donc dans son caractère incomplet. Néanmoins, comme il n'existe aucune édition postérieure de cet ouvrage, on est en quelque sorte obligé de la considérer comme le recensement, même imparfait, du personnel médical formé dans le royaume. Cette source est utile car elle donne dans la plupart des cas celle de naissance de ces praticiens ainsi que l'année où ils ont obtenu leur doctorat. Le croisement de ces données avec la fiche individuelle élaborée pour les étudiants formés à Montpellier a permis d'établir l'âge à l'entrée et à la sortie de ces jeunes gens. Enfin, outre les informations glanées çà et là, l'ouvrage du docteur Constant Saucerotte fournit quelques dates de naissance supplémentaires<sup>1</sup>. Dans chaque fiche individuelle, ces informations figurent dans la rubrique « qualité », où les abréviations « Ent.-Sort. » (pour âge à l'entrée et âge à la sortie) signalent la présence de ces éléments. Ensuite, dans la rubrique « particularité biographique », de manière plus détaillée cette fois, est indiqué quel était l'âge à l'entrée et l'âge à la sortie de l'étudiant. La première rubrique citée permet donc dans le cadre de l'étude quantitative de procéder à des tris et d'être sûr du nombre exact des étudiants pour lesquels on dispose de ce genre d'information. La deuxième rubrique permet de prendre connaissance des éléments biographiques les plus exhaustifs possible, retrouvés pour tel ou tel étudiant.

*Le Dictionnaire de l'an X*, compte tenu de sa date de parution tardive, ne permet d'appréhender qu'un personnel médical qui sort des Facultés à partir du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas possible de savoir si les étudiants en médecine du début du xviii<sup>e</sup> siècle avaient à peu près le même âge à l'entrée et à la sortie que leur cadets de la deuxième moitié du siècle. Pour retrouver l'âge à l'entrée des étudiants de la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, il aurait fallu entreprendre des recherches prosopographiques pour quelque 2 000 individus issus de tous les horizons du royaume. Il est cependant possible d'éviter ces longues recherches. Les études en médecine sont définies depuis l'Édit de Marly de 1707, sorte

---

1. Constant SAUCEROTTE, *Les Médecins pendant la Révolution*, 1887, 163 p., nouv. éd., revue, augmentée et enrichie par Ph. Deville et L. Pariente, Paris, L. Pariente, 1989, 243 p.

de « loi-cadre » qui met un terme aux tentatives de réformes antérieures décidées par le pouvoir à plusieurs reprises au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. L'ultime réforme avant l'édit de 1707 est celle définie par l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 18 avril 1669<sup>1</sup>. Ce document réaffirme la durée minimale du cursus d'un étudiant en médecine qui ne peut pas être inférieure à trois années. L'arrêt du Conseil considère que ce temps des études est nécessaire à la formation d'un futur praticien : « comme aussi de les [étudiants] admettre à soutenir aucun acte, qu'après qu'ils auront étudié pendant trois années entières en médecine<sup>2</sup>... » Ce canevas institutionnel qui s'est lentement mis en place au cours de la période antérieure aboutit à entériner des habitudes et en particulier pour les cursus. Le monde étudiant ne va pas subir de profonds bouleversements. Les âges des étudiants sont sensiblement les mêmes, au cours de la période considérée. Les « âges à l'entrée » et les « âges à la sortie » que nous allons obtenir pour la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ne doivent pas être très différents de ceux que l'on peut supposer pour la première moitié.

La jeunesse des carabins ne fait aucun doute tout au long de l'Ancien Régime, mais il fallait essayer de déterminer des ordres de grandeurs. Les difficultés sont plus importantes dans ce type de recherche pour les étudiants en médecine : on ne dispose pour cette catégorie d'aucun élément précis dans leur cursus qui puisse permettre d'évaluer les âges à l'entrée et à la sortie. Il n'en est pas de même pour ceux qui entreprennent des études juridiques ou de théologie<sup>3</sup>. L'ouvrage de D. Julia et J. Revel offre des tableaux d'âges à l'entrée et à la sortie de la Faculté pour des étudiants en droit<sup>4</sup> : le principe des dispenses dans ce type de cursus est un élément sur lequel les chercheurs se sont appuyés pour déterminer les âges à l'entrée.

Ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on commence à disposer des premiers outils pré-statistiques permettant de déterminer l'âge à l'entrée. L'idée de recenser le personnel médical dans le *Dictionnaire de l'an X* est celle d'un particulier, le libraire Moreau. Chaptal soulignait le caractère quasi officiel de l'enquête de Moreau qui avait pris

---

1. Alexandre-Charles GERMAIN, « L'École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement », *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t.7, Montpellier, J. Martel aîné, 1881, p. 332-333.

2. Cf. Édit de 1707 en annexe.

3. Patrick FERTÉ, *l'Université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, op. cit. L'auteur signale que les étudiants en théologie doivent préciser leur âge à l'entrée à la Faculté.

4. JULIA-REVEL, p. 108-189.

soin de n'insérer les patronymes des médecins qu'il présentait dans son ouvrage qu'après confirmation de leurs diplômes par les autorités, préfectorales ou municipales. Selon Chaptal : « cet ouvrage [...] tracera enfin une ligne de démarcation entre les hommes d'un vrai talent et les charlatans<sup>1</sup> ».

De plus, les étudiants qui figuraient dans notre fichier n'ont pas tous satisfait à la demande du libraire Moreau de mentionner ces détails biographiques. L'échantillonnage dont nous disposons est réduit, car il ne concerne que 371 individus. Le dépouillement systématique du *Dictionnaire de l'an X* montre que sur 888 individus qui ont fait des études de médecine en France, 444 sont passés par Montpellier, soit la moitié des praticiens formés dans le royaume<sup>2</sup>. Si 444 individus ont été réellement formés dans le centre montpelliérain, il n'en reste que 366 pour lesquels nous disposons d'informations relatives à leur âge, car certains de ces praticiens, inscrits après novembre 1789, n'ont pas été inclus dans notre grand fichier nominal. Même si la règle voudrait que ces praticiens déclarent leur année de naissance ainsi que l'année de leur doctorat, il manque quelques données. Dans notre fichier général, quelques individus n'ont pas été retrouvés à leur entrée ou n'ont pas terminé leur cursus. Ainsi, pour quatre d'entre eux les données sont incomplètes à l'entrée et pour cinq d'entre eux elles sont lacunaires à la sortie. Les étudiants pour lesquels nous disposons d'informations relatives à l'âge à l'entrée et à l'âge à la sortie ne représentent que 7,9 % de l'effectif général et 13,1 % de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais les étudiants de l'échantillon sont nés entre 1740 et 1770 ; ils représentent donc 28,2 % de l'effectif de cette période.

Les étudiants ont un âge minimal pour entrer à la Faculté, qui correspond à leur sortie du collège et un âge minimal de sortie, compte tenu des cadres imposés par l'Édit qui prévoit qu'ils doivent séjourner trois années dans une Faculté<sup>3</sup>.

---

1. Marie-Élisabeth ANTOINE, Jean WACQUET, art. cit., p. 77. L'idée de recenser le personnel médical sera reprise par les autorités administratives de l'époque du Consulat et de l'Empire. Des états nominatifs sont disponibles dès la fin de l'an XI et dans les années suivantes. Ces listes départementales fournissent les noms des médecins, chirurgiens, officiers de santé et sages-femmes et sont la conséquence de l'application des lois des 19 ventôse et 21 germinal an XI.

2. Dans le *Dictionnaire de l'an X*, j'ai exclu les étudiants formés dans les universités étrangères pour ne retenir que ceux qui avaient été formés dans les Facultés françaises à la veille de la Révolution. Les étudiants formés à l'étranger étaient comptabilisés dans cette source, puisqu'elle correspondait à la France des 110 départements.

3. Alexandre-Charles GERMAIN, art. cité, p. 343, en particulier, l'article XIV de l'Édit de 1707.

Le *Dictionnaire de l'an X* est aussi un outil pour tenter la comparaison entre les différents centres universitaires. L'âge à l'entrée ne peut pas être déterminé dans la mesure où seule une étude exhaustive pour chacun des centres, à supposer que les archives soient disponibles, permettrait de réaliser cette approche. Néanmoins, il est possible de connaître pour quelques centres universitaires l'âge moyen des étudiants à leur sortie. Mais cette comparaison, si elle est envisageable, est cependant assez décevante compte tenu des effectifs moindres recensés dans quelques-unes des Facultés françaises de médecine. Montpellier fait encore figure de cas exceptionnel, car les effectifs relevés dans cette enquête sont beaucoup plus importants. Ce sont donc des essais de comparaison qu'il faudra relativiser, dans l'attente de travaux ultérieurs.

## II- Âge à l'entrée

Le corpus des 366 étudiants en médecine dont on connaît les dates de naissance et qui figurent dans le *Dictionnaire de l'an X* sont tous des praticiens qui sont nés entre 1740 et 1770. Les informations dont on dispose sont donc partielles ; elles montrent cependant qu'à la veille de la Révolution, le personnel médical en France, formé pour moitié par le centre montpelliérain, est relativement jeune.

L'analyse des âges à l'entrée montre que la majorité des étudiants s'inscrivent pour la première fois entre 17 et 20 ans : les jeunes gens de 17 ans constituent 12 % du total, ceux qui ont 18 ans 17,4 %, ceux qui ont 19 ans 16,2 %, et ceux qui ont 20 ans 16,8 %. Au cours de cette brève période entre 17 et 20 ans se trouve concentré 52 % de l'ensemble des effectifs si l'on considère tout l'échantillon, mais 62,4 % si l'on s'en tient à ce qui constitue le « segment d'âge » le plus représentatif<sup>1</sup>.

L'âge moyen à l'entrée est de 20,4 ans pour tout l'échantillon, mais ce chiffre est trompeur dans la mesure où la série statistique contient des éléments qui sont de nature à fausser les résultats. Ainsi, le nombre d'étudiants âgés, c'est-à-dire entre 31 ans et 40 ans, soit 10 individus, contribue à augmenter la moyenne ; et celui des carabins très jeunes fait baisser l'âge moyen : 21 étudiants ont entre 14 et 16 ans. De plus, il est possible qu'il

---

1. Répartition des âges à l'entrée des étudiants de la Faculté de médecine de Montpellier : 14 ans : 3 ; 15 ans : 9 ; 16 ans : 9 ; 17 ans : 44 ; 18 ans : 60 ; 19 ans : 53 ; 20 ans : 52 ; 21 ans : 31 ; 22 ans : 23 ; 23 ans : 28 ; 24 ans : 21 ; 25 ans : 9 ; 27 ans : 8 ; 28 ans : 2 ; 29 ans : 1 ; 30 ans : 3 ; 31 ans : 3 ; 33 ans : 1 ; 34 ans : 1 ; 36 ans : 1 ; 38 ans : 2 ; 39 ans : 1 ; 40 ans : 1.

y ait quelques erreurs dans les dates de naissance mentionnées dans le *Dictionnaire de l'an X*. Il apparaît alors plus raisonnable de se reporter dans l'échantillon aux âges qui sont les plus fréquemment mentionnés et qui constituent plus de 60 % de la série à savoir entre 17 ans et 24 ans (312 individus). L'âge moyen à l'entrée est alors de 19,8 ans.

Les étudiants très jeunes sont rares, seuls trois d'entre eux débudent leur cursus à 14 ans. Cette extrême précocité s'explique par des circonstances particulières : deux de ces jeunes, François-Ignace Labretoigne de Lavalette et Louis Daudé<sup>1</sup> sont des Collégiés de Mende et ils ont bénéficié de la bourse Urbain V destinée à des jeunes gens méritants de ce diocèse qui souhaitent embrasser la carrière médicale. Cette jeunesse de départ est compensée par un cursus qui semble se normaliser, puisque Louis Daudé termine ses études à l'âge de 21 ans en conformité avec la norme<sup>2</sup>. Cette jeunesse n'est pas forcément synonyme d'aptitudes particulières, car il faut à Louis Daudé sept années avant de pouvoir obtenir le doctorat. Il doit perpétuer la lignée médicale : son père, Jean Daudé, a également été formé à Montpellier<sup>3</sup>. En 1768, deux années après l'obtention de son doctorat, Louis Daudé exerce avec son père la médecine à Marvejols<sup>4</sup> ; le père et le fils ont mis tous les deux sept années pour obtenir leur doctorat, mais l'un et l'autre ont bénéficié de la bourse Urbain V, d'où la précocité exceptionnelle de leur cursus. Ce n'est pas tout à fait le cas pour François-Ignace Labretoigne de Lavalette qui ne met que quatre années à sortir médecin de Montpellier. Dans cette catégorie des jeunes gens précoces, on peut citer le cas de Paul-Joseph Barthez qui embrasse la carrière médicale très tôt ; Jean-Baptiste Baumes qui prononce son éloge funèbre en 1816 ne manque pas de le souligner<sup>5</sup>.

---

1. B.I.M.M., Q 46.

2. B.I.M.M., S 47-f°123, 1<sup>re</sup> inscr. de François-Ignace LABRETOIGNE de LAVALETTE S 48-f°294, 1<sup>re</sup> inscr. de Louis DAUDÉ, originaire de Marvejols au diocèse de Mende. S 64, doct. de Louis Daudé.

3. B.I.M.M., S 23-f°92-v°, 1<sup>re</sup> inscr. de Jean DAUDÉ, originaire de Marvejols au diocèse de Mende le 11 fév. 1718. S 56, doct. le 17 juillet 1725.

4. *Dictionnaire de l'An X*, département de la Lozère, p. 347.

5. MR. BAUMES, *Éloge de Paul-Joseph Barthez, chancelier de l'ancienne Université de médecine de Montpellier, etc. etc.etc. prononcé en séance publique extraordinaire, le Mercredi 8 Avril 1807, devant l'École de médecine de Montpellier, etc. etc. par Mr. Baumes, conseiller du Roi, Médecin et Professeur de l'ancienne Université de médecine de Montpellier ; aujourd'hui Professeur de Pathologie et de Nosologie de la Faculté de médecine de cette ville ; Médecin pour les épidémies dans le département de l'Hérault, etc. etc. Suivi des observations sur la Constitution épidémique de l'année 1756 dans le Cotentin ; par M. BARTHEZ, Montpellier, J.-G. Tournel, 1816, in-8°, p. 9.*

Le total de jeunes gens qui n'ont que de 14 à 16 ans à l'entrée ne représente que 5,7 % de l'ensemble de l'effectif. Ces quelques exemples exceptionnels traduisent deux cas de figure : le premier est la précocité due au talent, et seuls quelques personnages entrent dans cette catégorie ; le deuxième tient à la persistance de pratiques anciennes, héritées du Moyen Âge, notamment dans le cas de la bourse Urbain V, où les jeunes gens commencent des études universitaires à 16 ans, mais prolongent leur présence à la Faculté ; cette précocité n'est donc qu'apparente.

Les chiffres décroissent de manière très significative et, au-delà de 24 ans, les étudiants, déjà probablement assez âgés, n'entament plus qu'exceptionnellement un cursus en médecine. Jean Bayle, originaire de Saint-Marcellin, diocèse de Grenoble, a trente-six ans lorsqu'il commence ses études en médecine à Montpellier<sup>1</sup> ; pour lui l'obtention du doctorat, qu'il reçoit d'ailleurs la même année, est le couronnement d'une carrière préalable commencée en tant que chirurgien des armées<sup>2</sup>. Cet étudiant « âgé » a bénéficié de solides protections : Madame d'Aguesseau l'a recommandé à Montpellier ; dans la dédicace de sa thèse de baccalauréat, l'étudiant justifie le choix de cette Faculté : c'est la renommée et le prestige du centre qui lui ont fait opter pour la ville languedocienne : « Il est flatteur pour moi de m'associer en quelque sorte à la gloire des Docteurs qui sortent de cette Université la plus ancienne et la plus célèbre<sup>3</sup> ». Nul doute que cet étudiant n'a pas choisi son centre universitaire au hasard : ce choix est un gage pour son installation future.

Jean-Antoine Gay, originaire de Montpeyroux, diocèse de Lodève, est l'étudiant le plus âgé du corpus. Il a à son entrée à la Faculté de Montpellier 40 ans<sup>4</sup> ; dès novembre 1781, il a pris une inscription à Orange<sup>5</sup> ; ensuite, ses études de médecine s'interrompent jusqu'en janvier 1783, date à laquelle il s'inscrit à Montpellier. Néanmoins, l'âge de Jean-Antoine ne s'oppose en aucune manière à une carrière prometteuse dans le monde médical, puisqu'il devient, dès l'obtention de son

---

1. B.I.M.M., S 52, 1<sup>re</sup> inscr. de Jean BAYLE, originaire de Saint-Marcellin, diocèse de Grenoble au trim. d'oct. 1788. S 66, doct. le 12 août 1788.

2. *Dictionnaire de l'An X*.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1788 t. II ; 1789 t. I, thèse n° 32. Thèse de baccalauréat de Jean BAYLE, *Dissertatio medica de apoplexia*, 1788, Montpellier, J.-F. Picot, in-4°, 8 p.

4. B.I.M.M., S 50, 1<sup>re</sup> inscr. de Jean-Antoine GAY, originaire de Montpeyroux au diocèse de Lodève au trim. de janv. 1783. S 66, doct., le 7 juil. 1785.

5. B.I.M.M., R 66, certificat d'inscription de Jean-Antoine GAY à la Faculté de médecine d'Orange au mois de nov. 1781.

doctorat (7 juillet 1785), médecin à l'hôpital militaire des Récollets de Montpellier, et on le trouve, à la date de parution du *Dictionnaire de l'an X*, praticien dans le département de la Seine.

Ces quelques exemples de carrières précoces ou tardives ne doivent cependant pas occulter le fait que les étudiants qui s'inscrivent dans le centre universitaire montpelliérain ont entre 17 et 20-21 ans, pour plus de la moitié des effectifs.

Dans une perspective comparatiste, il est rare de pouvoir déterminer les âges à l'entrée pour des étudiants en médecine, alors que pour les jeunes gens qui ont entrepris une carrière juridique, on dispose d'informations ; mais les études faites sur le monde des étudiants en droit sont assez contradictoires : elles révèlent une multiplicité de cas de figures dont il faut tenir compte et qui, d'une certaine manière, rendent toute perspective comparatiste assez aléatoire. Si l'on suit les conclusions de R.-L. Kagan<sup>1</sup>, l'âge à l'entrée à la Faculté de droit de Dijon est de 17 ans. Dans leur étude relative aux populations étudiantes, D. Julia et J. Revel nuancent cet âge à l'entrée en montrant que la Faculté de Dijon est un cas assez atypique, mais leurs arguments ne sont pas convaincants<sup>2</sup>. Une autre étude, menée par A. Baudouy et I. Kraft-Weber, estime qu'à Paris, l'âge à la première inscription à la Faculté de droit est de 18 ans entre 1725 et 1735<sup>3</sup>. À Montpellier, si nous avions pu disposer d'informations qui permettent de calculer de façon exhaustive cet âge à l'entrée, il est vraisemblable qu'il aurait été voisin de celui proposé ci-dessus, pour les facultés de droit. Pour la Faculté de droit d'Avignon, entre 1710 et 1740, sur un total de 187 étudiants, 29 % ont entre 24 et 29 ans à l'entrée, 1/3 de l'effectif est relativement âgé par rapport aux étudiants en médecine. Dans cette étude sur Avignon, on trouve également des étudiants dont les âges à l'entrée sont voisins de ceux des étudiants en médecine (entre 16 et 19 ans), mais ils ne représentent que 26,7 % de l'effectif total.

Cette tentative pour comparer les âges à l'entrée entre les étudiants en droit et ceux de médecine est de toute manière assez hasardeuse, d'une part on n'a pas, pour l'instant, de segment chronologique identi-

---

1. R.-L. KAGAN, « Law students and Legal Careers in Eighteenth Century France », *Past and Present*, 68, 1975, p. 38-72.

2. JULIA-REVEL, p. 186, note 165. Les auteurs expliquent ce jeune âge des étudiants à l'entrée par la création récente de la Faculté de Dijon et par la puissance de la robe à cette époque : on voit mal le rapport entre ces deux faits et la jeunesse des étudiants.

3. A. BAUDOUY, I. KRAFT-WEBER, *Les Étudiants de la Faculté de droit de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1972.

que entre les échantillons et d'autre part il existe de trop grands écarts entre les effectifs. En l'absence de toute autre donnée fiable sur le sujet, on ne peut que noter les écarts d'âges minimales qui existent entre les étudiants en droit et ceux qui ont choisi la médecine. C'est vers 17 ou 18 ans que les jeunes gens, sortis des collèges, entreprennent des cursus universitaires.

### III- Âge à la sortie

Compte tenu de la méthode suivie ci-dessus, il est possible de déterminer les âges à la sortie pour l'échantillon des étudiants retenus. Comme il a été impossible de déterminer les âges à la sortie de 7 étudiants, le corpus réunit 368 cas<sup>1</sup>. Les études dans un centre universitaire s'étendent normalement sur une période triennale comme le stipule l'Édit de Marly de 1707 dans son article IX : « Nul ne pourra estre admis à aucun degré esdites Facultés, s'il n'a étudié pendant trois ans entiers, à compter du jour qu'il se sera inscrit<sup>2</sup>... ». Selon toute logique, dans la mesure où l'âge moyen à l'entrée est de 19,8 ans, il était probable de retrouver un âge moyen à la sortie de 21,9 ans ou de 22 ans. Or l'échantillon montre que l'âge moyen à la sortie des étudiants en médecine de Montpellier est de 23,1 ans. Si l'on procède de la même manière que pour les âges à l'entrée, c'est-à-dire en ne considérant que les âges qui constituent l'essentiel du « segment chronologique », trop jeunes et trop âgés ayant été soustraits, on a pour les jeunes gens entre 19 et 20 ans un âge moyen à la sortie de 22,1 ans. La majorité des étudiants terminent leur cursus entre 20 ans et 23 ans, soit 213 individus qui représentent 51,2 % du corpus si l'on tient compte de l'ensemble de l'échantillon ; on remarque que 97 individus ont entre 24 et 30 ans. Le nombre des étudiants qui terminent leurs études à 30 ans et au-delà est de 25 et représente 6,7 % de l'ensemble. Au-delà de 23 ans, les chiffres décroissent de manière significative, mais le petit nombre des étudiants qui terminent après l'âge de 30 ans fausse fortement la tendance générale (en particulier les deux médecins qui ont plus de quarante ans). Ces retards apparents à l'âge à la sortie pro-

---

1. Âge à la sortie des étudiants de la Faculté de médecine de Montpellier : 15 ans : 2 ; 16 ans : 1 ; 17 ans : 2 ; 18 ans : 11 ; 19 ans : 16 ; 20 ans : 47 ; 21 ans : 63 ; 22 ans : 52 ; 23 ans : 51 ; 24 ans : 29 ; 25 ans : 24 ; 26 ans : 18 ; 27 ans : 12 ; 28 ans : 7 ; 29 ans : 7 ; 30 ans : 3 ; 31 ans : 5 ; 32 ans : 1 ; 33 ans : 3 ; 34 ans : 1 ; 36 ans : 5 ; 37 ans : 2 ; 38 ans : 1 ; 39 ans : 2 ; 41 ans : 1 ; 42 ans : 1.

2. Alexandre-Charles GERMAIN, art. cité, p. 342.

viennent des écarts sensibles entre le baccalauréat et le doctorat. Si une norme existe, à savoir six mois, d'après l'Édit de 1707, entre l'obtention du premier grade et la licence, les laps de temps qui sont nécessaires aux étudiants pour obtenir le doctorat sont plus longs que les dispositions réglementaires<sup>1</sup> ce qui explique que l'on puisse trouver des écarts.

Néanmoins, si l'on s'en tient à ce qui a été précédemment envisagé pour les âges à l'entrée, où 52 % avait entre 17 et 20 ans, on remarque que l'on retrouve trois années après, avec 51,2 %, des étudiants âgés entre 20 et 23 ans. Les étudiants dans leur majorité ont suivi la norme qui découle des principales dispositions de l'Édit de 1707.

Mais cette jeunesse des étudiants en médecine n'est pas souvent prise au sérieux par les contemporains. De fréquents témoignages montrent que ces jeunes gens sont obligés d'aller suivre des cours de perfectionnement à Paris avant d'envisager de s'installer dans leur patrie d'origine. Les étudiants en médecine de Montpellier sont quelque peu pénalisés ; certes, ils sortent docteurs de la plus grande Faculté du royaume, mais cet avantage est oblitéré par leur jeunesse. Ils devront en effet attendre pour s'intégrer réellement à leur corps.

#### IV- Essai de comparaison de l'âge à la sortie pour quelques centres universitaires d'après le *Dictionnaire de l'an X*

Le *Dictionnaire de l'an X* permet de faire quelques comparaisons en ce qui concerne l'âge à la sortie des étudiants. Les calculs réalisés pour quelques centres universitaires sont cependant assez décevants. Le premier point à mettre en évidence concerne la faiblesse des données dont on dispose. Ceci est, somme toute, assez logique compte tenu du fait que Montpellier a formé, selon cette source, la moitié des praticiens du royaume à la date de l'enquête. Le deuxième point est la fantaisie extrême du traitement des réponses pour l'établissement de ce *Dictionnaire*. En effet, bon nombre de praticiens n'ont pas donné soit leur date de naissance soit l'année de l'obtention de leur doctorat, ce qui rend l'approche comparative très aléatoire. Tout semble avoir fonctionné comme si les praticiens formés par Montpellier avaient mis une sorte de point d'honneur à indiquer une foule de détails, alors que leurs confrères formés ailleurs ont été bien plus discrets sur ces éléments. Les

---

1. Alexandre-Charles GERMAIN, art. cité, p. 343.

éditeurs du *Dictionnaire* n'ont peut-être pas jugé bon de mentionner systématiquement les informations ayant trait à la carrière médicale des individus. En tout état de cause, l'absence d'une édition postérieure oblige à utiliser les seuls éléments fournis par le *Dictionnaire de l'an X* même incomplètes ; seules indications fournies.

Dans le répertoire des centres ci-dessous, on n'a pas prétendu envisager de manière exhaustive le paysage universitaire français, mais on a voulu donner quelques éléments de comparaison et d'appréciation.

## 1- À la Faculté de médecine de Reims

L'exemple de Reims est significatif dans la mesure où, tout au long de l'Ancien Régime, il est l'annexe du centre parisien. Or, les effectifs passés par le centre rémois sont finalement peu importants, car sur 888 étudiants recensés par le *Dictionnaire de l'an X*, Reims n'en totalise que 48 et il n'a pas été possible de déterminer l'âge à la sortie pour deux d'entre eux. Sur l'ensemble des praticiens mentionnés dans cet ouvrage, les étudiants passés par Reims ne représentent que 5,4 % du total des docteurs du royaume. Compte tenu des éléments déjà connus pour cette Faculté, on ne peut que souligner la sous-évaluation qui est faite par la source imprimée. En effet, d'après les chiffres fournis par l'ouvrage de D. Julia et J. Revel, les docteurs qui sortent de la Faculté de Reims, dans la période 1740-1779, sont au nombre de 848<sup>1</sup>. Les 46 étudiants pour lesquels nous disposons d'éléments ne représentent qu'un maigre échantillon par rapport aux données que l'on pouvait espérer<sup>2</sup>.

L'âge moyen à la sortie des praticiens rémois est de 28,1 ans : l'écart est sensible entre l'âge moyen à la sortie à Montpellier qui est de 23,3. Ces écarts doivent, cependant, être relativisés. D'une part, le sondage rémois est peut-être en deçà de la réalité compte tenu du peu d'éléments de comparaison dont nous disposons et les deux étudiants âgés respectivement de 42 ans et de 52 ans augmentent l'âge moyen. Une fois ces « aberrations statistiques » éliminées, l'âge à la sortie des étudiants rémois est de 27,7 ans. Il est par ailleurs très hasardeux de se

---

1. JULIA-REVEL, p. 380-381.

2. Les âges à la sortie à Reims sont respectivement de : 20 ans : 2 ; 21 an : 1 ; 22 ans : 1 ; 23 ans : 4 ; 24 ans : 10 ; 25 ans : 6 ; 26 ans : 8 ; 27 ans : 4 ; 28 ans : 2 ; 29 ans : 2 ; 30 ans : 2 ; 31 ans : 1 ; 34 ans : 1 ; 42 ans : 1 ; 52 ans : 1.

baser uniquement sur cet échantillon pour tirer des conclusions qui ne peuvent être que partielles. Mais cet écart peut s'expliquer dès que l'on connaît le fonctionnement particulier du centre de Reims. Cette Faculté est l'annexe de celle de Paris, elle offre la possibilité de se faire recevoir praticien à moindre coût. Ces deux Facultés fonctionnent en étroite collaboration et il est fréquent de retrouver et de suivre des cursus étudiants qui commencent dans la capitale et se terminent à Reims. Ces changements de centres expliquent les retards dans les cursus. Le tableau proposé par D. Julia et J. Revel intitulé : *Temps entre la première inscription à Paris et la prise de grades à Reims, 1753-1774*, montre que les délais sont importants entre le moment où les jeunes gens s'inscrivent à Paris et celui où ils obtiendront leur doctorat à Reims. En effet, 38,9 % des inscrits ont des cursus compris entre 4 et plus de 10 ans<sup>1</sup>. Les retards dans les cursus sont la norme dans le contexte Paris-Reims. Ces éléments permettent d'expliquer les retards à la sortie à Reims par rapport au centre montpelliérain. Il s'agit d'un cas particulier et qui est le seul exemple que l'on puisse trouver dans le royaume en matière de complémentarité entre les centres universitaires. Les études menées jusqu'à présent sur ce thème font croire que Montpellier et Orange fonctionnent de la même manière que Paris et Reims ; mais une analyse approfondie de la mobilité étudiante montrera qu'il n'en est rien, et que l'on a peut-être un peu trop vite cherché à établir des synthèses et des typologies qui semblent ne pas résister à des examens plus affinés.

En comparaison, à Montpellier, pour l'échantillon dont on dispose d'après le *Dictionnaire de l'an X*, les cursus de 4 à 10 ans et plus (16 ans pour les 2 plus lents) ne représente que de 11,3 % du corpus. Les cursus qui sont compris entre 1 an et 3 ans pleins représentent 88,6 % de l'échantillon à Montpellier, alors que pour Reims, à la même période, on n'a que 69,4 %, soit un décalage de près de 20 %. Ces éléments ne sont qu'indicatifs dans la mesure où pour Reims seuls 48 individus étaient recensés, alors qu'ils étaient 444 pour Montpellier. Néanmoins, même à titre indicatif, les données sur le centre de Reims semblent confirmer les écarts importants dans la durée des cursus et, par voie de conséquence, celle-ci a une incidence sur l'âge à la sortie des praticiens.

---

1. JULIA-REVEL, p. 286.

## 2- À la Faculté de médecine de Paris

Le nombre des praticiens formés par la Faculté de Paris d'après le *Dictionnaire de l'an X* est très marginal, soit 15 personnes<sup>1</sup> ; il est cependant le reflet du recensement des effectifs fournis par l'ouvrage collectif relatif aux populations étudiantes dans le cadre du royaume de France<sup>2</sup>, car, pour l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y a que 345 jeunes gens qui deviennent docteurs de la Faculté parisienne. Ce qui frappe également, c'est le nombre des docteurs qui est formé dans la capitale par rapport à Montpellier. Alors que dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris atteint un sommet avec 17 étudiants qui sortent diplômés pour l'année 1742, à Montpellier, les chiffres sont multipliés par plus de 2, car ils sont 38 pour la même année<sup>3</sup>. Les docteurs formés dans la capitale ne représentent pour la même période que 7,3 % par rapport à ceux qui sont formés à Montpellier. Paris n'est donc pas le centre qui dispense le plus grand nombre de grades. Seule, la rivale méditerranéenne a ce privilège. Sur l'ensemble du corpus du *Dictionnaire de l'an X*, les Parisiens ne représentent qu'un infime pourcentage de 1,8. Sur ces 15 médecins, on dispose seulement pour 10 d'entre eux d'éléments qui permettent de calculer l'âge à la sortie : il est de 25,7 ans, quand on a éliminé le médecin diplômé à 40 ans. Les relations étroites qui existent entre cette Faculté et celle de Reims expliquent sûrement le fait que la capitale, à cause de la cherté des études, ne forme pas un nombre important de praticiens. Le seul avantage à y faire des études est de pouvoir s'y installer, aspect qui n'intéresse guère les jeunes médecins qui, originaires de la moitié nord du royaume, aspirent à retourner chez eux.

Le témoignage de Guillaume-François Laennec qui, avant de venir se faire recevoir docteur à Montpellier, a suivi des cours de perfectionnement dans la capitale, atteste la longueur du cursus à Paris. Montpellier en ce domaine semble faire figure d'exception. En 1774, le jeune Laennec est enfin docteur et il a passé deux années dans la cité languedocienne. Ayant observé le monde des étudiants en médecine

---

1. Les âges à la sortie à Paris sont respectivement de : 22 ans : 1 ; 23 ans : 1 ; 24 ans : 1 ; 25 ans : 1 ; 26 ans : 1 ; 27 ans : 1 ; 28 ans : 2 ; 29 ans : 1 ; 40 ans : 1.

2. JULIA-REVEL, p. 478-479.

3. JULIA-REVEL, p. 478-479. Cf. également dans la première partie du présent travail le chapitre intitulé « Les effectifs ».

de la capitale, Guillaume-François en arrive à tirer une sorte de loi générale : « il est peu d'étudiants qui se bornent uniquement au temps prescrit par les Facultés. La plus grande et la plus saine partie d'entre eux passent ordinairement à Paris 5 ou 6 ans et je n'en connais encore aucun qui ait poussé l'exactitude jusqu'à se borner précisément à trois ans d'étude<sup>1</sup> ». Le témoignage de Guillaume-François confirme les éléments fournis par le maigre sondage dont on dispose pour la Faculté de Paris, le temps des études y est plus long qu'à Montpellier, mais peut-être que cette remarque vaut pour des jeunes gens sérieux, soucieux de se former réellement, alors qu'à Montpellier l'impression est plutôt que l'on a affaire à des candidats pressés d'obtenir rapidement leurs diplômes.

### 3- À la Faculté de médecine de Toulouse

Sur l'ensemble des médecins formés dans le royaume d'après le *Dictionnaire de l'an X*, les médecins toulousains, au nombre de 49, ne représentent qu'une faible proportion de l'ordre de 5,5<sup>2</sup> %. Leur âge moyen à la fin de leurs études est de 23,3 ans, si on élimine les trois docteurs qui ont respectivement 34, 35 et 46 ans.

Les remarques formulées pour la Faculté de Montpellier sont les mêmes que celles que l'on peut faire pour celle de Toulouse. On y rencontre quelques étudiants précoces, puisque d'après l'échantillon fourni par le *Dictionnaire de l'an X*, deux jeunes gens sortent docteurs à 18 ans, ainsi que des praticiens plus âgés, mais là encore leur nombre est équivalent proportionnellement à celui que l'on a pu mettre en évidence pour la Faculté de Montpellier. Même si le chiffre des praticiens qui ont été formés à Toulouse est réduit d'après cette source, c'est néanmoins une preuve que ce centre est l'un des plus importants après Montpellier pour la collation des grades. Cette source, même lacunaire, restituée, certes de manière impressionniste, le « palmarès » des Facultés françaises.

---

1. ROUXEAU, p. 90.

2. Les âges à la sortie à Toulouse sont respectivement de : 18 ans : 2 ; 19 ans : 1 ; 20 ans : 1 ; 21 ans : 4 ; 22 ans : 3 ; 23 ans : 7 ; 24 ans : 8 ; 25 ans : 3 ; 26 ans : 4 ; 27 ans : 5 ; 28 ans : 3 ; 29 ans : 3 ; 31 ans : 1 ; 34 ans : 1 ; 35 ans : 1 ; 46 ans : 1.

#### 4- À la Faculté de médecine d'Angers

Les étudiants qui sortent diplômés de la Faculté d'Angers d'après le *Dictionnaire de l'an X*, ne sont que 22, et il faut retrancher les 4 jeunes gens dont nous n'avons pu connaître ni la date de naissance ni celle de l'obtention du diplôme final<sup>1</sup>. Pour l'ensemble des praticiens mentionnés dans cette source, le centre angevin ne représente qu'une part minimale dans la formation du personnel médical français à la veille de la Révolution, soit 2,4 %. Les contemporains soulignent déjà pour la période de l'Ancien Régime le caractère moribond de ce centre. Si le nombre peu important d'étudiants formés par Angers est bien le reflet de la réalité des diplômes, on ne peut que souligner la léthargie de cette Faculté. Néanmoins, et à supposer que ces 18 étudiants angevins soient réellement représentatifs, il apparaît que l'âge à la sortie n'est pas éloigné de celui que l'on retrouve à Montpellier : à Angers, la moyenne d'âge à la sortie est de 23,5 ans alors qu'elle est de 23,3 ans à Montpellier.

#### 5- À la Faculté de médecine de Nancy

Les étudiants de la Faculté de médecine de Nancy représentent 4,5 % des praticiens mentionnés par le *Dictionnaire de l'an X*. La moyenne de l'âge à la sortie pour ces étudiants est de 26,3 ans<sup>2</sup>, mais elle est « faussée » par les 11 étudiants qui ont de 30 à 42 ans et l'étudiant qui a 16 ans. Si l'on élimine ces cas exceptionnels, la moyenne à la sortie se situe à 20,7 ans ce qui est très jeune et qui est un record dans les Facultés françaises. Ce nombre peu important est le signe, comme pour de nombreux autres centres universitaires, du manque d'audience que certaines Facultés ont dans le royaume à la veille de la Révolution.

\*

\* \*

---

1. Les âges à la sortie pour Angers sont respectivement de : 20 ans : 1 ; 21 ans : 3 ; 22 ans : 2 ; 23 ans : 2 ; 24 ans : 6 ; 25 ans : 1 ; 26 ans : 1 ; 27 ans : 1 ; 28 ans : 1.

2. Les âges à la sortie pour Nancy sont respectivement de : 16 ans : 1 ; 18 ans : 1 ; 20 ans : 2 ; 21 ans : 4 ; 22 ans : 1 ; 24 ans : 5 ; 25 ans : 5 ; 26 ans : 2 ; 27 ans : 3 ; 28 ans : 1 ; 29 ans : 1 ; 30 ans : 1 ; 31 ans : 1 ; 32 ans : 2 ; 33 ans : 1 ; 34 ans : 3 ; 37 ans : 1 ; 41 ans : 1 ; 42 ans : 1.

## Conclusion

L'étude menée pour la Faculté de médecine de Montpellier relative aux âges à l'entrée et à la sortie des étudiants montre que ceux-ci sont jeunes : 19 ans en moyenne à l'entrée et 23,3 ans à la sortie. Comparativement aux autres Facultés d'après les seuls éléments fournis par le *Dictionnaire de l'an X*, les médecins formés à Montpellier paraissent être les plus jeunes du royaume. Certes, sortir de la Faculté de médecine de Montpellier est une garantie dans la mesure où l'on connaît le préjugé favorable auprès des contemporains, mais les jeunes docteurs sont obligés pour valoriser leur diplôme d'entreprendre des « stages » de perfectionnement dans la capitale de manière à accroître leur crédibilité, lorsqu'ils postulent à une place dans le collège des médecins d'une cité. Il n'est pas rare de constater que des jeunes diplômés de Montpellier vont se perfectionner dans la capitale. Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est le cas de Claude Chabert, originaire d'Annonay : une fois son cursus accompli à Montpellier, celui-ci enrichit sa formation à Paris<sup>1</sup>. On a déjà vu que les membres de la famille de Bordeu envisagent comme une sorte de « passage obligé » le fait de venir séjourner dans la capitale. De son côté, dans son *Thesaurus Practicus*, laissé à l'état de manuscrit, le jeune Chabert mentionne les cours suivis aussi bien à Montpellier qu'à Paris. Aller se perfectionner à Paris est vraisemblablement une démarche onéreuse et ne peut être suivie que par des jeunes gens appartenant à une élite et pour lesquels existent des appuis financiers solides. Pour les autres, le diplôme montpelliérain est une garantie de pouvoir s'installer assez rapidement dans leur patrie d'origine<sup>2</sup>. La différence entre ces deux catégories de praticiens formés à Montpellier réside dans le fait que certains se contenteront de la garantie assurée par le diplôme, alors que d'autres, qui se trouvent dans des situations plus difficiles, devront encore fournir des gages de leurs

---

1. Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les docteurs issus de Montpellier vont semble-t-il être plus nombreux à se rendre dans la capitale pour y suivre des cours de perfectionnement, on a pu en reprérer quelques-uns en consultant l'ouvrage de Léon-Noël BERTHE, *Dictionnaire des correspondants de l'Académie d'Arras au temps de Robespierre*, Arras, C.N.R.S., 1969, 220 p. ; Guillaume-Étienne Garnier se rend dans la capitale pour y suivre des cours de chimie au Jardin du Roi avant de venir s'installer dans sa ville natale Neufchâteau. Louis Gérard, de Cotignac, rejoint après son doctorat montpelliérain, en 1759, Bernard de Jussieu, à Paris, maître incontesté de la botanique.

2. Cf. dans la troisième partie de ce travail les résultats relatifs à l'absence de mobilité géographique des étudiants montpelliérains installés dans leurs communautés ou villes d'origine.

capacités. Le cas d'Emmanuel Gilibert est assez symptomatique<sup>1</sup>. En 1777, celui-ci entreprend de publier une sorte de manifeste pour essayer de modifier l'enseignement de la médecine en France ; prudemment il publie à Neuchâtel. Sorti diplômé de Montpellier, Jean-Emmanuel veut en quelque sorte mettre en garde ses jeunes confrères : « Tout le monde convient qu'un jeune homme qui quitte les bancs de l'école ne sait presque rien. Il faudra donc suivre à Paris ou ailleurs dans les hôpitaux, étudier la nature, consulter les grands maîtres<sup>2</sup> ». Ces premiers signes d'une volonté de perfectionnement ne suffisent pas à l'établissement du jeune praticien, qui prétend être intégré au Collège des Médecins de la ville de Lyon. Il doit se conformer à toute une série de démarches, qui retardent d'autant l'exercice de sa pratique dans cette ville.

« En arrivant de Paris, je voyageai dans toutes les parties de ma province, je visitai et suivis plusieurs hôpitaux. Destiné à pratiquer dans une ville où il y a un collège, je fus obligé de m'absenter quatre ans pour me conformer aux statuts ; j'employai le peu de temps que me laissait la visite des hôpitaux et des pauvres malades, à étudier l'histoire naturelle de ma province<sup>3</sup> ».

Ce témoignage est plein d'aigreur, mais au-delà du fait que ce praticien a dépensé la presque totalité de sa fortune à se faire enfin recevoir médecin agrégé au Collège de Lyon, cet exemple témoigne de la difficulté qu'ont certains praticiens, formés par Montpellier, qui se heurtent à des lenteurs administratives avant de pouvoir exercer leur art. Le diplôme montpelliérain n'est donc pas forcément un « sésame ». Il faut souligner que le cas de Jean-Emmanuel Gilibert est typique d'un jeune praticien dont la famille n'est pas insérée dans le monde médical. L'appartenance à une dynastie médicale et l'obtention du diplôme montpelliérain sont des éléments indispensables pour celui qui souhaite bénéficier d'un maximum de garanties pour une installation réussie.

Cet échantillonnage qui a permis de déterminer les âges à l'entrée et à la sortie de quelques praticiens issus des formations universitaires françaises montre que Montpellier détient à la veille de la Révolution « la palme » pour la collation des différents grades. Le *Dictionnaire de*

---

1. Jean-Emmanuel GILIBERT, *op. cit.*

2. *Ibid.*, t. 3, p. 177.

3. *Ibid.*, t. 3, p. 178.

*l'an X* révèle la grande léthargie des autres Facultés françaises : aucune d'entre elles n'est capable de se targuer d'un nombre important de diplômés. Seule, Paris rivalise avec Montpellier : rivalité qui ne se lit pas dans le nombre des diplômés, mais dans sa fonction de « centre de perfectionnement ». Ainsi, pour relativiser le poids exorbitant de Montpellier, il serait nécessaire de connaître le nombre de ces praticiens, qui, diplômés de Montpellier, se sont rendus dans la capitale pour suivre des enseignements « à la pointe » à la fin de l'Ancien Régime. Seuls des dépouillements exhaustifs des matricules universitaires permettront de déterminer l'importance de ce phénomène dont il n'a été possible d'appréhender que des éléments épars. Il ne faut pas se laisser abuser par l'extraordinaire poids montpelliérain en matière de collation des grades. Montpellier est incontestablement la Faculté dans laquelle il est de bon ton d'aller se faire recevoir compte tenu de l'image particulièrement positive qu'elle a dans l'opinion publique de l'époque. Mais une étude de l'installation réussie ou non de l'ensemble des docteurs formés dans la ville languedocienne reste à faire. Elle seule serait en mesure de prouver si la notoriété du centre universitaire est le « sésame » universel. Il reste fort à parier que la réussite d'une installation d'un étudiant formé à Montpellier est quelque peu conditionnée par le poids de la tradition médicale de sa famille : on verra, plus loin que la forte présence des « dynasties médicales » formées à Montpellier est un gage complémentaire de réussite.

## CHAPITRE III

### La mobilité étudiante à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle

#### I- L'état de la question

Les itinéraires de la mobilité étudiante ont été analysés pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles dans l'ouvrage de D. Julia et J. Revel. Ceux-ci concluent à l'existence d'un « Grand Tour » ou d'une pérégrination étudiante très complexe dont les itinéraires passent par plusieurs Facultés<sup>1</sup>.

La mobilité interuniversitaire des étudiants de la « nation germanique » au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle a été analysée ; entre 1500 et 1515, on trouve 272 étudiants « germaniques », 93 pour la seule Faculté d'Orléans, mais 157, soit 57,7 %, sont passés dans deux Facultés ; les études menées pour les périodes postérieures : 1516-1530 et 1531-1546 reprennent les résultats de la première période, 58,3 % ont fréquenté deux Facultés entre 1516 et 1530 et ils sont 51 % entre 1531 et 1546 ; ainsi la plupart des étudiants « d'origine germanique » ont fréquenté deux Facultés<sup>2</sup>.

---

1. Cf. la bibliographie des travaux de Jacques Verger pour la période médiévale ainsi que le chapitre « Les pérégrinations académiques, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles » inclus dans l'ouvrage de D. Julia et de J. Revel, *op. cit.*, p. 33-106.

2. H. de RIDDER-SYMOENS, D. ILLMER, C.-M. RIDDERIKHOFF, *Premier livre des procureurs de la Nation germanique de l'ancienne Université d'Orléans 1444-1546*, 2<sup>e</sup> partie : *Biographie des étudiants*, Leyde, vol.1, 1978, vol.2, 1980. Le tableau statistique dont nous nous sommes inspiré a été repris dans l'ouvrage de D. Julia et J. Revel, *op. cit.*, p. 47. Ce tableau est intitulé *La mobilité inter universitaire des étudiants de la nation germanique, 1500-1546*.

En ce qui concerne les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les historiens s'accordent pour affirmer que ce phénomène perdure, mais qu'il est bien difficile de dessiner les réels contours et les véritables enjeux de cette mobilité estudiantine<sup>1</sup>. De plus, comme ils le mentionnent à juste titre, on a eu bien souvent tendance à se laisser abuser par les contemporains du XVI<sup>e</sup> siècle. Si les auteurs de l'ouvrage ont bien réussi à montrer qu'il existe des logiques spécifiques à la mobilité de ce type de populations, ils soulignent également que ces pérégrinations universitaires obéissent, bien souvent, à des critères politiques, financiers, ou propres aux déplacements de certaines « nations ». Ils montrent que pour chaque Faculté il existe des raisons particulières qui poussent les candidats à venir y suivre des enseignements et que, pour l'instant ces quelques résultats ne peuvent autoriser une vaste synthèse dans la mesure où les éléments connus donnent une vision encore bien impressionniste de la réalité du paysage universitaire français. De plus, les travaux, jusqu'à présent, ont volontiers insisté sur les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, laissant quelque peu le XVIII<sup>e</sup> siècle de côté ou considérant peut-être qu'il s'agissait d'un prolongement logique des usages mis en évidence au cours des siècles antérieurs. Pour Montpellier, le tableau d'ensemble est encore largement dépendant des sources du XVI<sup>e</sup> siècle ; les journaux des deux frères Platter, venus y faire leurs études au XVI<sup>e</sup> siècle, ont bien trop souvent servi d'élément de généralisation ; certes, ces mémoires montrent un monde universitaire cosmopolite pour le XVI<sup>e</sup> siècle, mais dont les contours ont profondément évolué au XVIII<sup>e</sup> siècle comme nous avons pu le montrer dans la deuxième partie de ce travail.

## II- Les sources montpelliéraines pour appréhender la mobilité étudiante

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est plus difficile de saisir ce phénomène dans la mesure où les circuits universitaires ont été bouleversés au cours du XVI<sup>e</sup> siècle à cause des querelles religieuses. Comme le déclarent les auteurs précédemment cités toute une série de routes sont désormais interdites et de nouvelles se sont ouvertes. Les registres de la faculté de médecine de Montpellier ont conservé quelques indications qui permettent, pour un nombre relativement réduit d'étudiants, de découvrir

---

1. JULIA-REVEL, « Les pérégrinations académiques, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », p. 33.

les logiques de ces circuits de la mobilité estudiantine. L'ensemble des certificats de validation à notre disposition ne couvre pas tout le XVIII<sup>e</sup> siècle : nous disposons de deux échantillons, le premier envisage la période 1729-1739 et le second près de quarante années de la deuxième moitié du siècle.

Ces certificats sont tout d'abord conservés dans le registre S 25, registre des Actes. Cette source est utilisable pour la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elle est partielle, car elle ne donne des informations que sur onze années. Elle permettra, cependant, de se faire une idée de la mobilité estudiantine sur la période 1729-1739. La seconde source, la série R, intitulée « dossiers des étudiants », est un document où sont conservées les lettres qui mentionnent les Facultés que les étudiants ont fréquentées avant de prendre leurs inscriptions sur la matricule montpelliéraine. Cette série, dépouillée dans son intégralité, a permis de trouver 439 étudiants qui ont fréquenté d'autres Facultés. Les certificats, attestant des études dans une autre Faculté, ont été conservés de l'année 1760, pour les plus anciens, jusqu'au-delà de la période révolutionnaire pour les plus récents. Cette série couvre une période bien plus importante que la précédente, mais son « efficacité », pour mesurer la mobilité étudiante doit être relativisée dans la mesure où les dossiers sont individuels et n'ont pas fait l'objet d'une reprise éventuelle sur un registre, dès lors, on peut se poser la question légitime d'une éventuelle sous-évaluation de la mobilité à partir de ce dont nous disposons. Enfin, nous avons déterminé une « mobilité en creux », c'est-à-dire une mobilité qui n'avait fait l'objet d'aucun recensement dans une quelconque source, mais qu'il était possible de chiffrer. Dans le cadre des recherches menées à la Faculté de médecine de Montpellier, Mademoiselle Mathieu, documentaliste, a recensé l'ensemble des inscriptions prises par les étudiants à Montpellier de 1707 à 1750<sup>1</sup>. Au bout de dix inscriptions, le candidat est autorisé à passer le premier grade, le baccalauréat ; or, d'après le dépouillement systématique mené pour la matricule montpelliéraine, on est en droit d'affirmer que dès qu'un candidat au baccalauréat se présente à l'examen sans avoir à Montpellier satisfait au moins à dix inscriptions, il est forcément passé par un autre centre universitaire et a fait valider par la Faculté ses inscriptions antérieures. Cette analyse permet

---

1. Ce travail étant en cours, nous avons pu avoir accès aux données relatives à la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Très prochainement, les résultats seront disponibles pour l'ensemble de la période.

de déceler ce que nous avons appelé une « mobilité en creux » ; ainsi 80 étudiants ont été recensés dont les noms n'avaient pas été répertoriés dans la série S, soit qu'ils aient précédé ou qu'ils aient suivi la période recensée par le registre à savoir 1729-1739.

Le traitement des données par informatique a permis de dégager deux orientations qui correspondent aux choix des 678 étudiants répertoriés à partir des séries S et R exclusivement, car pour les cas que nous avons repérés comme relevant de la « mobilité en creux », il n'a pas été possible de savoir quelle Faculté ils avaient fréquenté au préalable.

Les jeunes gens présentent d'une part ce que nous avons appelé une « mobilité simple », c'est-à-dire qu'ils n'ont fréquenté qu'un seul centre avant de venir à Montpellier. D'autre part, pour un très petit nombre d'entre eux, soit 27 étudiants, il a été possible de mettre en évidence une « mobilité double », c'est-à-dire la fréquentation de deux centres universitaires avant celui de Montpellier. Ces données ont permis de déterminer quel était le choix préférentiel de l'étudiant qui souhaite venir faire un cursus à Montpellier. Dans chacune des fiches individuelles, est mentionné ce phénomène sous la rubrique « Qualité » avec un codage « Mobilité. » Celui-ci prend acte du déplacement de l'étudiant avant qu'il ne se rende à la Faculté de Montpellier. À la fin de la fiche individuelle dans la rubrique « Particularité biographique », est mentionné le nom de la Faculté qui avait été au préalable fréquentée ainsi que le nombre d'inscriptions prises dans celle-ci, de manière, par la suite, à déterminer dans quelle mesure Montpellier assure ou refuse la validation des inscriptions antérieures.

À la suite du dépouillement des séries S et R, nous avons recensé 678 étudiants qui ont présenté des certificats d'études antérieures. Même si ce chiffre peut paraître important sur un total de 4 682 étudiants, rien n'indique de façon certaine il est le reflet de la mobilité réelle. Quelles ont pu être les stratégies de la mobilité étudiante vers le centre montpelliérain dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ? À l'heure actuelle, il n'est pas possible de répondre de manière précise. Seul, un dépouillement systématique des matricules universitaires de l'ensemble des centres du royaume permettrait d'apporter quelques réponses. Ces archives sont conservées de manière lacunaire, dès lors, l'analyse de la mobilité étudiante risque de ne jamais être connue.

### III- La mobilité en chiffres

#### 1- La première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

De manière à appréhender le phénomène de la mobilité étudiante nous avons essayé de le saisir à deux moments donnés. Dans un premier temps, nous avons eu recours au registre des actes S 25 qui comptabilise les déplacements étudiants de 1729 à 1739, puis nous avons utilisé les 80 cas de « mobilité en creux ». Pour indiquer que les inscriptions à Montpellier n'étaient pas suffisantes pour se présenter au premier grade, nous avons mentionné cette particularité dans chacune des fiches individuelles, dans la rubrique « motif », où est précisé le nombre d'inscriptions à Montpellier suivi de l'adverbe « seulement » ; ce qui signifie que le candidat qui a la mention « 4 inscriptions seulement », et ils sont 37 dans ce cas, a forcément dû prendre au moins les 6 autres dans une autre Faculté.

Tableau n° 31 : La « mobilité en creux » à la Faculté de Montpellier dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Nombre d'inscriptions	Nombre d'étudiants
1	7
2	5
3	9
4	37
5	10
6	12
<b>Total</b>	<b>80</b>

Le tableau ci-dessus montre que 80 étudiants qui sont passés par la Faculté de Montpellier dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ont bénéficié de validations d'acquis pour des cursus antérieurs, puisqu'ils ne satisfaisaient pas au nombre d'inscriptions requises. On remarque que la plupart des jeunes gens qui viennent à Montpellier poursuivre leurs études ont, *a priori*, obtenu ailleurs au moins 6 inscriptions, puisqu'ils sont 37 à ne prendre que 4 inscriptions à Montpellier avant d'être reçus bacheliers. Néanmoins, cet effectif qui présente le cas d'une « mobilité en creux » est peu important si on le compare au nombre des

étudiants inscrits au cours de la période 1707-1750 : il ne représente que 4,3 % de l'ensemble. C'est donc de manière marginale que l'on accepte, ce que nous pourrions appeler des validations d'acquis ou des « dérogations ». De plus, il faut remarquer que la plupart des jeunes gens qui bénéficient de ce statut dérogatoire ont par voie de conséquence des cursus beaucoup plus rapides que la normale, car ils présentent des attestations d'études antérieures. Ainsi, pour les 37 étudiants qui n'ont pris que 4 inscriptions à Montpellier, on peut dire qu'à 4 exceptions près, le temps passé à Montpellier est, logiquement, inférieur à trois années. D'après l'ensemble des éléments qui concernent la mobilité dans le registre S 25, nous avons déterminé 239 cas. Si l'on ajoute les 80 cas de « mobilité en creux », on arrive à un total de 319 personnes. En rapportant ce chiffre à l'ensemble des inscrits à Montpellier pour la période 1707-1750, soit 1849 étudiants, on a un pourcentage de mobilité étudiante qui est proche de 17,2<sup>1</sup> %. Mais ce pourcentage est à prendre avec précautions, car nous allons voir ci-après que le calcul pour la période 1729-1739, même s'il est limité dans le temps, donne un pourcentage bien supérieur par rapport au total des inscrits.

## 2- Une approche plus fine ?

Pour la période 1729-1739, le registre S 25, de la Faculté de médecine de Montpellier a permis de recenser 239 étudiants qui ont présenté des certificats d'études antérieures<sup>2</sup>. Si l'on rapporte ce chiffre à l'ensemble des inscrits pour la décennie 1730, soit 466 inscrits, cela fait une proportion de mobilité étudiante qui n'a aucun rapport avec le résultat obtenu par la méthode précédente, puisque l'on a 51,2 % de l'ensemble. On constate que la moitié de l'effectif étudiant au cours des onze années 1729-1739 à Montpellier a déjà fréquenté un autre centre universitaire avant de venir se faire inscrire dans la ville langue-

---

1. Les 80 cas de « mobilité en creux » ne seront pas pris ultérieurement en compte dans l'analyse des centres universitaires fréquentés avant Montpellier, car pour ces cas nous ignorons dans quelle Faculté les étudiants se sont rendus avant de se diriger vers Montpellier.

2. Cette utilisation du registre S 25 a permis de déterminer un pourcentage de mobilité étudiante assez important. Cet échantillon est de fait significatif dans la mesure où à aucun autre moment dans des périodes, soit antérieures, soit postérieures, nous n'avons de sources aussi précises. On a donc une sorte de période « test » pour appréhender la mobilité étudiante dans le centre universitaire montpelliérain au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

docienne. Ce pourcentage est important si on le compare aux résultats dont on peut disposer pour la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, 17,2 %. Les chiffres et les éléments proposés pour cette période sont peut-être sous-évalués, car le registre S 25 a été le seul à prendre en compte de manière systématique la mobilité étudiante. La deuxième hypothèse serait que les chiffres présentés pour l'ensemble de la première moitié du siècle se rapprochent de la réalité. L'augmentation considérable de la mobilité au cours de la décennie 1730 serait à mettre en parallèle avec la croissance du nombre des inscrits au cours de cette même période ; la moyenne est de 46,6 étudiants par an qui se font inscrire à Montpellier ; au cours de la décennie précédente, 1720-1729, ils n'étaient en moyenne, que 30,6 par an ; entre 1740 et 1749, ils seront près de 61 inscrits par an. On peut donc dater de la décennie 1730 le moment où l'on constate une hausse significative à la fois des effectifs mais aussi de la mobilité.

### 3- La mobilité étudiante dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on dispose de la série R, intitulée « dossiers des étudiants », pour appréhender la mobilité étudiante. L'ensemble des informations collectées a été intégré dans un fichier à part. Les dossiers retrouvés concernent la période 1760-1789. Là encore, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que l'ensemble de ces dossiers qui n'a jamais fait l'objet d'une reprise systématique dans un registre est bien l'exact révélateur de cette mobilité. Le total des étudiants « mobiles » s'élève à 439<sup>1</sup>.

Si l'on rapporte ce chiffre à l'ensemble des inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier au cours de la période 1760-1789 le pourcentage de la mobilité étudiante est de 20,2 %. Celui-ci traduit une hausse sensible du phénomène, de 3 % par rapport aux deux échantillons proposés pour la première du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais, cette légère augmentation est à relativiser, car elle n'est pas proportionnelle à la hausse des effectifs, il y a donc en réalité un tassement de la mobilité étudiante entre la première et la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

1. Seul un dépouillement exhaustif de l'ensemble des inscriptions des étudiants permettra de dire si ce chiffre est voisin de la réalité ou bien s'il est sous-évalué.

#### 4- Vers une réduction de la mobilité estudiantine au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

L'ensemble des informations dont nous avons pu disposer pour analyser la mobilité étudiante laisse apparaître qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les jeunes gens sont moins mobiles que ce qu'ont pu être leurs aînés au XVII<sup>e</sup> siècle et surtout au XVI<sup>e</sup> siècle. Les temps semblent révolus où les « jeunes carabins » visitaient plusieurs centres universitaires, et où l'on pouvait parler d'un « Grand Tour ». D'après les éléments en notre possession, nous avons pu recenser 678 cas de mobilité étudiante. Or, sur ce chiffre, 651 étudiants sont dans le cas de ce que nous avons appelé une « mobilité simple », c'est-à-dire la fréquentation d'un seul centre universitaire avant celui de Montpellier ; 27 étudiants seulement mentionnent avoir fréquenté deux Facultés avant de venir s'immatriculer à Montpellier soit 4,2 %. On est donc bien loin par exemple des déplacements des étudiants de la « nation germanique » à la Faculté d'Orléans au XVI<sup>e</sup> siècle qui, avant de s'inscrire dans cette Faculté, fréquentaient au moins deux centres universitaires.

Dans le cas de la Faculté de médecine de Montpellier, les contemporains connaissent les enjeux. Il est évident qu'il faut se faire recevoir docteur de Montpellier, ce qui apporte prestige et reconnaissance. Les étudiants sont pressés d'obtenir leur diplôme. À quoi bon, alors, perdre son temps dans la fréquentation de nombreux centres universitaires, quand on n'ignore pas la pression sociale. Les études de médecine ont pour seule spécificité de préparer à un métier ; en ce sens, les jeunes gens du XVIII<sup>e</sup> siècle sont peut-être plus pragmatiques que leurs aînés. Le marché du diplôme en médecine est en passe d'être saturé, on vient à Montpellier, mais il faut surtout en ressortir avec le doctorat pour pouvoir le monnayer. Nul besoin alors de fréquenter d'autres Facultés, hormis celles, avec lesquelles il existe des liens privilégiés : Orange est le cas par excellence de l'entente entre deux centres.

Des études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle manquent pour mettre en perspective comparatiste la Faculté de Montpellier avec quelques-unes de ses « rivales » et consœurs. Néanmoins, les résultats pour la période 1729-1739 laissent apparaître que la population étudiante montpelliéraine n'a pas totalement abandonné la tradition des déplacements. Proportionnellement cependant, et à supposer que les éléments mis en lumière pour le XVI<sup>e</sup> siècle soient généralisables, il apparaît qu'au Siècle des lumières, les étudiants en médecine sont moins « pérégrinants » que leurs aînés. Le « Grand Tour » mis en évidence pour les

deux siècles précédents appartient bien au passé. Les usages des temps anciens ayant été laissés de côté, il faut s'interroger sur les raisons de tels changements. Il ne faut peut-être pas considérer les jeunes étudiants du XVI<sup>e</sup> siècle comme des sortes de « touristes » qui, au gré de leurs envies, se déplaçaient de Faculté en Faculté : la principale raison de ces pérégrinations était intellectuelle, car ils souhaitaient se rendre dans la Faculté où l'on peut écouter les cours d'un excellent maître. Dans une Europe où le livre est rare et cher, le voyage estudiantin est une manière de suivre une formation de qualité en continu, mais celle-ci prend du temps. Quand Pantagruel apprend le droit, il va à Bourges suivre l'enseignement du célèbre juriste André Alciat. À Avignon, où ce fameux professeur avait déjà enseigné, les étudiants avaient afflué de l'ensemble de l'Europe<sup>1</sup>. Quand il s'intéresse à la médecine, Rabelais (tout comme Pantagruel) se rend à Montpellier, seule Faculté à l'époque à pratiquer les dissections anatomiques malgré les interdictions de l'Église. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il faut faire vite, il faut s'établir et le contenu des études importe peu, seul le choix du centre universitaire est déterminant même si la médiocrité de la formation est connue des personnes avertis. Ces usages sont à déplorer aussi bien chez les étudiants qui suivent la tendance et souhaitent au plus vite sortir diplômés de la Faculté qui a la « cote » ; que chez les professeurs qui, tout en appliquant les règlements royaux en matière notamment de cursus universitaires, peinent à redorer le prestige intellectuel de la Faculté.

---

1. JULIA-REVEL, p. 38.

## IV- La mobilité étudiante d'après les Facultés fréquentées

## 1- Analyses générales de la « mobilité simple » des étudiants en médecine montpelliérains

Tableau n° 32 : La « mobilité simple » des étudiants

Facultés d'origine	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Orange-Montpellier	438	68,1
Paris-Montpellier	67	10,2
Toulouse-Montpellier	49	7,5
Valence-Montpellier	18	2,7
Avignon-Montpellier	13	1,9
Bordeaux-Montpellier	13	1,9
Angers-Montpellier	11	1,6
Cahors-Montpellier	6	0,9
Douai-Montpellier	5	0,7
Caen-Montpellier	5	0,7
Aix-Montpellier	5	0,7
Pont-à-Mousson-Montpellier	4	0,6
Perpignan-Montpellier	3	0,4
Nantes-Montpellier	3	0,4
Bourges-Montpellier	3	0,4
Besançon-Montpellier	3	0,4
Strasbourg-Montpellier	3	0,4
Reims-Montpellier	1	0,1
Saragosse-Montpellier	1	0,1
<b>Total</b>	<b>651</b>	<b>100</b>

Le tableau ci-dessus indique de manière tout à fait claire que les 651 étudiants qui se présentent à Montpellier pour suivre un cursus en médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui ont déjà fréquenté un centre universitaire ont en majorité fréquenté la Faculté d'Orange, car ceux-ci représentent 68,4 % des cas de « mobilité simple », c'est-à-dire fréquentation d'un centre avant celui de Montpellier. Orange fonctionne, en fait, comme une annexe du centre montpelliérain.

Contrairement à ce qui est présenté dans l'ouvrage de D. Julia et J. Revel, la mobilité Paris-Montpellier ne s'est pas largement poursui-

vie au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. En effet, les étudiants parisiens sont peu nombreux tout au long du Siècle des lumières à venir prendre un grades dans la ville languedocienne, après avoir commencé leur cursus dans la capitale : seuls 67 d'entre eux font cette démarche et ils ne représentent que 10 % des entrants à Montpellier. On ne peut pas se baser uniquement sur deux exemples, aussi célèbres soient-ils, puisqu'ils mettent en évidence des pratiques atypiques, celles d'une élite médicale constituée notamment par les membres de la famille de Bordeu<sup>2</sup>. Sur le total des jeunes gens qui viennent de Paris obtenir leurs grades à Montpellier, plus de la moitié sont concentrés dans les trois dernières décennies de l'Ancien Régime : 42 étudiants entre 1760 et 1789 dont 19 entre 1770 et 1779<sup>3</sup>. Cette concentration des arrivées peut être interprétée de diverses manières. D'une part, on peut suggérer que les informations dont nous avons disposé ne sont peut-être pas tout à fait le reflet de la réalité, il pourrait alors s'agir d'une sous-évaluation du phénomène, mais en l'absence d'autres types de données qui viennent soit le confirmer soit l'infirmier, il est pour le moment difficile de répondre. D'autre part, on peut suggérer, à supposer que les chiffres dont nous disposons soient exacts, que la croissance de ces déplacements au cours de la décennie 1770 en direction de Montpellier est un signe de la difficulté à se faire recevoir dans la capitale : il serait devenu presque impossible d'obtenir le diplôme et surtout de s'installer à Paris. Les travaux récents de Céline Pauthier montrent qu'en vertu du privilège de l'*ubique terrarum*, Paris est « saturée » de praticiens<sup>4</sup>. Cette hypothèse est confirmée par les analyses menées par D. Julia et J. Revel dans leur démonstration de la complémentarité du pôle universitaire Paris-Reims. Mais ce qui est le plus avantageux pour les étudiants qui se destinent à la profession de médecin, c'est le gain de trois années que l'on peut faire sur le temps des études par rapport à un cursus qui se déroulerait dans la capitale. Il est donc beaucoup plus judicieux de se diriger vers Montpellier. L'interdiction de pouvoir exercer dans la capitale n'est finalement pas gênante pour les docteurs

---

1. JULIA-REVEL, p. 73.

2. *Ibid.*, p. 73.

3. En ce qui concerne la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les étudiants en provenance de la Faculté parisienne sont surtout arrivés au cours de la décennie 1730 : 16 étudiants.

4. Céline PAUTHIER, *L'Exercice illégal de la médecine (1673-1793). Entre défaut de droit et manière de soigner*, Paris, Glyphe et Biotem, coll. Histoire, médecine et société, 2002, p. 81.

formés à Montpellier, car une infime partie d'entre eux se destinait à une carrière à Paris, la plupart des diplômés s'empressent de revenir dans leur ville ou leur communauté d'origine et le diplôme montpelliérain suffit à attirer les patients. On ne peut pas non plus négliger les effets d'entraînement ou de mimétisme : il est devenu assez classique de commencer des études dans la capitale avant que de se faire recevoir docteur à Montpellier. Les étudiants originaires de la Bretagne offrent un bon exemple. La correspondance de Guillaume-François Laennec montre qu'un de ses condisciples du Collège, Laurent-Jean-Baptiste Le Breton, qui a entrepris au préalable des études parisiennes, a fait le voyage à Montpellier avant lui. Celui-ci devient un guide dans la ville languedocienne pour celui-là<sup>1</sup>. Le bouche-à-oreille est également un élément à ne pas négliger, il peut expliquer, certes de manière relative, l'augmentation des cas de mobilité au cours de la décennie 1770.

## 2- Analyse générale de la mobilité double

Dans le cadre de la mobilité double, Paris-Orange-Montpellier ou Orange-Paris-Montpellier, deux cas seulement ont pu être répertoriés. Philippe Parat, lyonnais, débute à Orange, où il prend 4 inscriptions, entre novembre 1787 et août 1788 ; puis, il poursuit à Paris, où il s'inscrit à des cours de physiologie et de botanique, et, enfin, vient s'immatriculer à Montpellier en novembre 1789<sup>2</sup>. C'est également la stratégie suivie par Pierre-Edme Chauvot de Beauchène, originaire du diocèse de Sens : il obtient, en septembre 1771, une attestation de la Faculté de médecine de Paris qui précise qu'il a suivi des cours de matière médicale ; le mois précédent, il a pris une inscription à Orange<sup>3</sup> ; il

---

1. ROUXEAU p. 80.

2. B.I.M.M., R. 41. Dossiers des étudiants. Attestation de la Faculté de médecine d'Orange qui certifie que l'étudiant Philippe PARAT a pris 4 inscriptions à la Faculté de médecine d'Orange et qu'il a suivi des cours de physiologie et de botanique à Paris. S 66. 1<sup>re</sup> inscr. de Philippe PARAT sur les registres de la matricule de Montpellier. S 66. doct. de Philippe PARAT le 19 oct. 1790. Durée du cursus : 11 mois. Durée des examens : 6 mois.

3. B.I.M.M., R 32. Dossiers des étudiants. Attestation de la Faculté de médecine d'Orange certifiant que Pierre-Edme CHAUVOT de BEAUCHÈNE a pris une inscription dans cette Université. R. 21. Dossiers des étudiants. Attestation de la Faculté de médecine de Paris certifiant que Pierre-Edme CHAUVOT de BEAUCHÈNE a suivi dans cette université des cours de matière médicale. S 35. Première inscription de Pierre-Edme CHAUVOT de BEAUCHÈNE sur les registres de la matricule de Montpellier au trimestre de novembre 1772. S 64. doctorat le 14 juin 1774. Durée du cursus : 19 mois. Durée des examens : 6 mois.

existe cependant un écart d'environ une année entre le moment où il termine à Orange, et celui où il vient à Montpellier, car on ne le retrouve sur les matricules de cette Faculté qu'au mois de novembre 1772. L'un et l'autre ont des cursus qui se caractérisent par leur brièveté à Montpellier. Pour Philippe Parat, seulement 11 mois séparent la première inscription de l'obtention du doctorat ; par contre, il respecte le délai légal exigé entre le baccalauréat et la licence qui est de 6 mois. C'est à peu près un temps similaire pour Pierre-Edme Chauveau de Beauchêne, puisqu'il ne reste que 19 mois à Montpellier, entre son immatriculation et son doctorat, mais, comme son camarade, il satisfait à l'obligation des 6 mois entre le premier grade et le doctorat. Les itinéraires complexes sont donc devenus tout à fait exceptionnels dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 3- La mobilité Orange-Montpellier

Les indications fournies par l'ouvrage de D. Julia et J. Revel montrent que la Faculté de médecine d'Orange a une existence entre parenthèses. Au cours de la deuxième moitié du Siècle des lumières, elle enregistre moins d'une dizaine d'inscriptions par an, et encore moins de docteurs. Devant la masse des étudiants qui affirment être passés par ce centre, on ne peut que se poser des questions quant à la réalité de l'enregistrement de cette population étudiante. Le centre d'Orange a-t-il délivré, comme le sous-entendent les auteurs contemporains, des certificats de complaisance ? Jean-Emmanuel Gilibert, auteur d'un pamphlet sur l'institution médicale à la fin de la décennie 1770, dénonce les pratiques de certaines Facultés qui ne reculent devant aucune malversation pour avoir quelques clients. Ici, il est question en particulier de Montpellier, mais le cas peut-être généralisé :

« D'après les ordonnances de nos rois, tous ceux qui aspirent aux honneurs du doctorat doivent faire trois ans de résidence dans les Universités où ils veulent obtenir leurs grades. Ils y doivent prendre tous les trois mois leurs inscriptions, assister régulièrement aux leçons, subir plusieurs examens. Tout cela ne s'observe donc pas. Cela est vrai ; mais on sait conserver les apparences. Voulez-vous être docteur de l'Université dont nous parlons ? Vous trouverez toujours des registres ouverts, dans lesquels vous pourrez prendre vos inscriptions. Arrivez avec seulement de l'argent, ne vous inquiétez point de votre ignorance. Vous serez exa-

minés, il est vrai, mais comme tout se fera en tête-à-tête, vous ne serez jamais exposés à revenir dans votre patrie sans avoir reçu de magnifiques lettres bien scellées où l'on attestera à toute la terre que vous êtes un prodige de l'érudition médicinale<sup>1</sup> ».

Montpellier et Orange ont un type de relation bien particulier. D. Julia et J. Revel pensent que l'on doit considérer le cas d'Orange comme celui d'une annexe de Montpellier au même titre que le doublet déjà mis en évidence entre Reims et Paris : Reims dispense les grades, et Paris a joué le rôle de centre formateur ; l'annexe rémoise joue un rôle majeur dans le système de relations, car elle propose une formation complémentaire de celle de la capitale. Il n'en est pas de même pour les relations entre Orange et Montpellier. Orange a besoin de ce passage étudiant pour, vraisemblablement, pouvoir survivre en tant que centre universitaire : il lui assure une certaine fréquentation estudiantine dans l'alliance tacite qui la lie à Montpellier. Cet itinéraire Orange-Montpellier a évolué : dans la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, la plupart des jeunes gens qui passent par la Faculté de médecine d'Orange et qui ont déjà fréquenté un autre centre, sont, pour une majorité, originaires de la Faculté de Montpellier<sup>2</sup>, ensuite au xviii<sup>e</sup> siècle, il y a eu inversion dans la relation qu'entretiennent les deux Facultés, les candidats commencent leur cursus à Orange et le terminent à Montpellier.

438 étudiants qui étaient inscrits à Orange avant de venir à Montpellier ont été recensés. On a établi deux tableaux (33 a et 33 b) qui correspondent aux deux moitiés du xviii<sup>e</sup> siècle pour tenter de saisir s'il y a eu des changements entre ces deux périodes.

Les étudiants sont 171 au cours de la première période et 264 au cours de la seconde, soit une augmentation de plus de 50 %. Celle-ci est à relier à l'accroissement très net des effectifs à Montpellier au cours de la deuxième moitié du xviii<sup>e</sup> siècle.

Pour la première partie du siècle, 59,7 % des étudiants mobiles ne vont pas au-delà d'une cinquième inscription (soit 102 jeunes gens). Dans tous les cas les jeunes gens ne fréquentent pas le centre orangeois au-delà de deux années, soit après une huitième inscription. Ils

---

1. Jean-Emmanuel GILIBERT, *op. cit.*, t. 2, p. 64.

2. JULIA-REVEL, p. 75. En particulier le tableau 1.7. *La mobilité inter universitaire des docteurs en médecine de l'Université d'Orange, 1611-1640*. Ce tableau montre que sur les 64 cas de mobilité répertoriés, 40 jeunes gens, soit 47,6 % du total ont fréquenté la Faculté de médecine de Montpellier au préalable.

représentent alors 99 % de l'échantillonnage. Deux étudiants seulement prennent neuf inscriptions et aucun de la dixième à la douzième inscription.

Tableau n° 33 a : Les étudiants passés par le centre d'Orange avec le nombre de leurs inscriptions au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Inscriptions	Nombre d'étudiants	Pourcentage
1	29	17
2	21	12,3
3	25	14,6
4	12	7
5	15	8,8
6	17	10
7	15	8,8
8	35	20,4
9	2	1,1
10	0	0
11	0	0
12	0	0
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>100</b>

Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, globalement, la tendance décrite pour la première période est inchangée : les étudiants ne vont guère au-delà d'une huitième inscription, ils représentent 257 individus et 97,4 % de l'échantillon. En revanche, ce qui frappe, par rapport à la première période, c'est la concentration des étudiants pour les quatre premières inscriptions soit 77,6 % de l'ensemble et 205 individus.

Tableau n° 33 b : Les étudiants passés par le centre d'Orange avec le nombre de leurs inscriptions au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Inscriptions	Nombre d'étudiants	Pourcentage
1	104	39,3
2	51	19,3
3	27	10,2
4	23	8,8
5	12	4,6
6	12	4,6
7	7	2,6
8	21	8
9	3	1,1
10	1	0,4
11	1	0,4
12	2	0,7
<b>Total</b>	<b>264</b>	<b>100</b>

Alors que pour la première moitié du siècle, le pourcentage à la cinquième inscription était relativement élevé (8,8 %), on remarque que pour la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il y a un réel décrochage, une réduction par deux du pourcentage : à la cinquième inscription 12 étudiants et 4,6 %. En réalité 60 % de l'échantillon ne passe, au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, que six mois à Orange.

La tendance a donc évolué entre les deux périodes. Plus on avance dans le siècle moins les jeunes gens fréquentent Orange, ils ne prendront que 4 à 8 inscriptions, mais la plupart, au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (155), ne prennent que 2 inscriptions avant de se diriger vers Montpellier.

Les étudiants qui totalisent de 1 à 2 inscriptions à Orange sont, pour la ville, une véritable bouffée d'oxygène économique : ils doivent trouver à se loger, dépensent leur argent en nourriture et équipements divers (ouvrages et papier), et payent des droits pour s'inscrire. Un tel nombre d'étudiants qui privilégient l'itinéraire Orange-Montpellier n'est pas le fait du hasard. Il semble qu'il existe une sorte d'entente entre les centres sur le modèle d'un contrat synallagmatique. Orange est, tout d'abord, un centre universitaire dont la notoriété s'est particulièrement dégradée auprès des contemporains et qui a une existence entre parenthèses. Être

reçu docteur d'Orange ne signifie pas grand chose comme l'a montré Jean-Emmanuel Gilibert, et certains sont beaucoup plus ironiques en parlant du « doctorat à la fleur d'oranger ». Les lauréats sont effectivement peu nombreux au cours XVIII<sup>e</sup> siècle comme le montrent les relevés des diplômes de cette Faculté : aucun doctorat entre 1701 et 1733 et six seulement au cours de l'année 1734<sup>1</sup>. De plus, la Faculté d'Orange est sous la menace d'un transfert vers Grenoble ou Valence. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, la monarchie fait poindre le danger mettant en avant que, rattachée au Dauphiné, la ville ne peut plus prétendre disposer d'un centre de formation, puisque des Facultés existent déjà dans les cités de Valence et de Grenoble. De plus, le passé protestant de la ville lui vaut de subir les foudres d'Avignon qui voit à ses portes le danger du maintien de l'hérésie même si la Révocation a réglé, en apparence, le problème. Pour tuer dans l'œuf les manœuvres d'Avignon, Montpellier et Orange vont alors s'allier et instaurer un système qui soit avantageux pour les deux parties. Orange qui voit s'effondrer ses effectifs peut continuer à percevoir la manne économique offerte par la fréquentation estudiantine momentanément détournée vers elle. Les Consuls de la ville signalent en 1743 que la Faculté est leur seule source de revenus :

« La ville d'Orange avait autrefois un Parlement ; une Cour des monnaies et un bureau des domaines ; elle en a vu la translation successivement à Aix et à Grenoble sans se plaindre parce qu'il lui avait paru que le bien du service de Votre Majesté l'exigeait ; mais le même intérêt n'exige pas que son Université soit transférée dans une autre ville ; d'un côté, cette Université n'est à charge ni à Votre Majesté ni au public, et de l'autre la ville d'Orange se trouverait entièrement dégradée par cette translation, sans procurer au public le moindre avantage et souffrirait d'une perte irréparable... Elle se trouve d'ailleurs placée dans un pays peu fertile et hors d'état de faire du commerce. La principale ressource de ses habitants consiste dans les avantages que leur procure l'Université<sup>2</sup>... »

Le transfert ne s'est finalement pas réalisé, mais la pratique de la captation des étudiants et le détour de complaisance perdure jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Par ailleurs, Montpellier était également

---

1. JULIA-REVEL, p. 476.

2. Mireille VIDOR-BORRICAND, *Une Université méconnue, l'Université d'Orange*, Avignon, 1977, p. 36.

gagnante dans l'affaire : elle était sûre de récupérer, à un moment ou à un autre, les effectifs. Cet arrangement est le secret de Polichinelle dans la mesure où les étudiants eux-mêmes n'hésitent pas à l'utiliser pour intimider la Faculté de Montpellier. Guillaume-François Laennec rapporte dans la correspondance adressée à son père les abus de Montpellier, il dénonce la multiplication des droits et des frais d'inscriptions. Pour faire pression, les jeunes gens menacent en 1772 d'aller s'inscrire massivement à Avignon<sup>1</sup>. Leur décision est une véritable provocation dont les conséquences peuvent s'avérer catastrophiques à la fois pour Orange mais aussi pour Montpellier. Ils n'ont pas cherché à se diriger vers Orange, car ils connaissent trop les « liens amicaux » tissés entre les deux Facultés. Le choix avignon-nais est un stratagème qui montre leur projet d'asphyxier d'un seul coup les deux centres, Montpellier perdait sa clientèle et Orange ne pouvait plus bénéficier de l'itinéraire de complaisance mis en place depuis près d'un siècle.

La relation entre Montpellier et Orange ne se fait pas de manière égale, comme on a pu le voir dans les liens qui unissent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime Paris à Reims. En effet, les cursus commencés dans la capitale se terminent à Reims plus de 5 à 6 ans plus tard, alors que les cursus qui lient Orange à Montpellier sont plus brefs. Ici, cette « amitié universitaire » reste désintéressée pour Montpellier qui espère affaiblir Avignon. Mais, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Avignon ne peut vraiment pas jouer à armes égales avec Montpellier qui a écrasé l'ensemble de ses rivales ou pseudo-rivales du « Grand Sud ». Pour Orange, ce « petit arrangement », lui permet de faire vivoter le centre universitaire. Des relations en sens inverse se retrouvent peut-être, à la fin des cursus, c'est-à-dire entre l'obtention de la licence et l'obtention du doctorat. C'est la raison pour laquelle l'analyse systématique des matricules universitaires d'Orange permettrait de savoir si les étudiants qui abandonnent leur cursus à Montpellier viennent le terminer à Orange. Si cette hypothèse se vérifiait, cela tendrait à attester que ce circuit d'une pérégrination de complaisance fonctionne dans les deux sens. Il aurait pour mission de perpétuer, autant que faire se peut, la légitimité de la Faculté de médecine d'Orange.

---

1. ROUXEAU, p. 86.

## V- Existe-t-il une logique géographique particulière pour la mobilité Orange-Montpellier ?

On peut mettre en évidence que les étudiants du XVIII<sup>e</sup> siècle connaissent parfaitement les « arrangements » qui existent entre Orange et Montpellier : la preuve est d'ordre « géographique ». D'après les informations disponibles dans les archives du fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier, nous avons créé un fichier spécifique relatif à ce phénomène. Ce fichier a pris en compte les origines géographiques diocésaines des étudiants, qui se sont déplacés dans les autres Facultés avant de venir s'inscrire à Montpellier, pour essayer de savoir si les pérégrinations estudiantines obéissaient à une logique particulière<sup>1</sup>. Les étudiants qui viennent prendre quelques inscriptions à Orange, le font-ils parce que ce centre universitaire est proche de leur communauté ou diocèse de résidence, ou bien existe-t-il des raisons aux déplacements vers les Facultés d'Orange et de Montpellier ? On conçoit qu'Orange ait constitué une sorte d'étape, avant que les jeunes gens ne viennent s'immatriculer à Montpellier, car on sait que les étudiants, qui se sont inscrits dans une Faculté, peuvent bénéficier de certificats, et écourter d'autant leur passage dans leur nouvelle Faculté d'après l'article XX de l'Édit de 1707<sup>2</sup>. Par ailleurs, si on arrive à montrer que les jeunes gens qui passent par Orange, avant de venir à Montpellier, ne sont pas originaires de diocèses proches, c'est bien qu'il existe entre Orange et Montpellier des arrangements spécifiques.

Il a donc été procédé à un découpage du royaume de France en quatre parties, en considérant que les étudiants qui provenaient des deux portions du royaume situées au Nord-Ouest et au Sud-Ouest n'avaient, *a priori*, aucune raison de passer par Orange pour se faire recevoir docteurs, puisque d'autres centres universitaires existaient proches de chez eux. Deux périodes ont été choisies, elles correspondent aux deux moments, pour lesquels on dispose de données chiffrées<sup>3</sup>.

---

1. On a pris en considération les diocèses d'origine des étudiants pour mettre en évidence d'éventuelles logiques géographiques.

2. Alexandre-Charles GERMAIN, art. cité, p.344, en particulier l'article XX de l'Édit de 1707 : « Lorsque ceux qui auront commencé leurs études dans une Faculté voudront les continuer dans une autre, ils ne pourront y estre reçus, soit qu'ils soient étrangers ou regnicoles, qu'en rapportant des attestations d'études de la Faculté de notre Royaume où ils auront étudié, dans lesquelles attestations ladite Faculté marquera expressement s'ils se sont présentés aux examens et actes probatoires, et s'ils ont été admis ou refusés. »

3. La première époque, c'est-à-dire le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, où l'on a un échantillon qui couvre la période 1729-1739, Registre S 25 et la deuxième époque, 1760-1789, la série R du fonds ancien qui est intitulée « dossiers des étudiants ».

## 1- La mobilité Orange-Montpellier dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

L'échantillon dont on dispose représente 148 étudiants. Il semble que les effectifs qui choisissent le « détour » par la Faculté de médecine d'Orange, l'ont fait de manière délibérée. Effectivement, on peut constater que les jeunes gens n'ont pas été attirés vers les autres Facultés de médecine, ou du moins celles qui étaient à proximité de leur communauté ou diocèse d'origine.

Tableau n° 34 : Répartition des étudiants de la période 1729-1739 ayant fait le choix d'une mobilité Orange-Montpellier<sup>1</sup>

Espace Nord-Ouest : 19	Espace Nord-Est : 25
Espace Sud-Ouest : 78	Espace Sud-Est : 26

Selon les résultats de l'échantillon ci-dessus, plus de 65,5 % des étudiants, originaires des espaces Nord-Ouest et Sud-Ouest, n'avaient aucune raison particulière de passer par Orange avant d'aller à Montpellier. Plus de la moitié de cet effectif a donc suivi un itinéraire bien précis sans aucune logique géographique. L'espace Sud-Ouest est le plus représenté avec 78 étudiants qui constituent 52,7 % de l'ensemble. Dans cette partie ce sont très nettement les jeunes gens originaires des diocèses de la façade atlantique, qui constituent les contingents les plus nombreux : le diocèse de Lescar envoie 8 étudiants vers Orange, et celui de Bayonne 7. Outre le fait que ces jeunes gens pouvaient s'arrêter dans des Facultés plus proches, comme celle de Toulouse par exemple, ils n'ont pas craint de faire un détour par Orange. Mais, ce qui semble le plus intéressant, c'est que cet itinéraire en apparence incohérent n'est pas seulement prisé par des jeunes gens originaires de diocèses lointains. Deux jeunes, montpelliérains font ce détour universitaire par Orange avant de se diriger vers la cité languedocienne. Antoine Laussel, originaire de Montpellier, est un étudiant orangeois, entre 1734 et 1735, il prend 5 inscriptions avant de revenir dans sa patrie<sup>2</sup>; arrivé à Montpellier, il est obligé de prendre une autre

1. Sur les 150 étudiants qui entre 1729 et 1739 ont fait le choix d'une mobilité Orange-Montpellier, nous avons retranché deux étudiants pour lesquels nous ignorons le diocèse d'origine.

2. B.I.M.M., S 25. Antoine LAUSSEL a pris 5 inscriptions à la Faculté de médecine d'Orange. Il a pris 8 inscriptions à la Faculté de médecine de Montpellier, première à Montpellier, S 26-<sup>f</sup>325 et 8<sup>e</sup> à Montpellier S 27-<sup>f</sup>376. S 26-<sup>f</sup>315, 1<sup>ère</sup> inscr. d'Antoine LAUSSEL, 16 fév. 1734. S 60, doct. le 6 déc. 1735.

série de 8 inscriptions : le détour par Orange ne lui a pas rapporté grand chose, puisqu'il n'a pas obtenu une validation complète de ses acquis ; Montpellier l'a obligé à une inscription supplémentaire. Cependant, Antoine Laussel a un cursus des plus rapides : il arrive à Montpellier en février 1734, et est reçu docteur en décembre 1735 : il a séjourné à Montpellier vingt-deux mois ; si on additionne le temps des études, l'intégralité de son cursus entre Orange et Montpellier est de 40 mois, un cursus normal est de 36 mois ; il n'a pas eu une validation complète de ses inscriptions, mais l'économie a certainement été substantielle, en ce qui concerne le paiement trimestriel des droits. C'est la même démarche que suit Pierre Marinier, également originaire de Montpellier : il est étudiant à Orange entre 1735 et 1737, et y prend 7 inscriptions, avant de retourner à Montpellier, il ne termine, d'ailleurs, pas son cursus à Montpellier<sup>1</sup>. Même si ces cas de Montpelliérains sont très rares, on n'en trouve que deux dans l'échantillon des 148 dont nous avons pu déterminer les origines géographiques, ils témoignent du lien particulier qui s'est noué entre Orange et Montpellier. Les raisons de ce type de détour sont peut-être la conséquence de la plus ou moins grande aisance financière des familles : dans la mesure où Montpellier valide les acquis universitaires d'Orange, en totalité ou en grande partie, il est peut-être plus intéressant de passer par Orange pour faire quelques économies substantielles sur le montant des grades et parfois aussi sur la durée du cursus.

## 2- L'itinéraire Orange-Montpellier dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Quelques décennies plus tard, on constate que l'itinéraire Orange-Montpellier continue à être privilégié. Par rapport à la carte élaborée pour la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et en particulier pour la période 1729-1739, l'espace qui envoie des étudiants à Orange s'est considérablement densifié. En effet, on a les mêmes tendances qu'à la période précédente, forte présence de la façade atlantique et du sillon rhodanien, mais des nouveautés apparaissent. Alors que le Massif-Central ne donnait que quelques étudiants à la Faculté d'Orange, la tendance s'inverse. Ainsi, le diocèse de Clermont-Ferrand envoie 12 étudiants à Orange, qui vont devenir, ultérieurement, les clients de Montpellier. De même, le diocèse de Rodez, qui

---

1. B.I.M.M., S 27-f<sup>o</sup>383, 1<sup>er</sup> inscr. de Jean-Pierre MARINIER. Cursus incomplet, il ne prend que 4 inscriptions à Montpellier.

n'« expédiait » que quelques jeunes gens à Orange au cours de la première période, devient un de ceux qui « approvisionnent » le plus Orange au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme pour le diocèse de Clermont-Ferrand, il s'est opéré un changement de stratégie pour les ressortissants de cet espace. La raison est peut-être à chercher dans la fermeture du centre universitaire de Cahors en 1751. Si l'on compare la carte signalée plus haut à celles du recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier à partir des années 1760-1770<sup>1</sup>, on constate qu'à quelques exceptions près on retrouve les mêmes caractéristiques. On remarque également, les « vides » de recrutement estudiantin visible autour des espaces de recrutement des Facultés de Toulouse, d'Avignon et d'Aix. Cette nouvelle tendance de l'itinéraire Orange-Montpellier est confirmée par d'autres indices attestant qu'il s'agit bien d'une option délibérée de la part des familles. En effet, en recensant les patronymes des étudiants qui montrent leur préférence pour cet itinéraire, il apparaît que des jeunes gens, vraisemblablement parents, ont opté pour cette modalité. La famille Choussy, originaire du diocèse de Clermont-Ferrand, envoie en 1784 Claude à Orange. Celui-ci y prend deux inscriptions, et se dirige ensuite vers Montpellier<sup>2</sup>. Deux années plus tard, c'est au tour de Jean-Baptiste, de suivre un itinéraire identique<sup>3</sup> ; il ne prendra à Orange qu'une seule inscription, avant de rejoindre son parent à Montpellier. Claude Choussy prend une inscription le même jour que Jean-Baptiste<sup>4</sup>. Ici, il s'agit de la constitution d'un binôme en cours d'études. Claude Choussy n'a pris que deux inscriptions à Orange, soit six mois dans cette Faculté et l'étudiant ne reste à Montpellier que 8 mois ; au total, cet étudiant est demeuré 14 mois dans les deux Facultés au lieu des 36 requis. On doit préciser qu'entre sa deuxième inscription à Orange qui date de février 1785 et son arrivée à Montpellier en novembre 1785, Claude Choussy aurait pu fréquenter un autre centre universitaire, mais pour obtenir une validation il avait tout intérêt à le mentionner ce qui n'apparaît pas dans son dossier, mais

---

1. Cf. carte p. 458-459 et 470-475.

2. B.I.M.M., R 58, inscriptions de Claude CHOUSSY à Orange en nov. 1784 et fév. 1785. S 51, 1<sup>re</sup> inscr. de Claude Choussy, originaire du diocèse de Clermont-Ferrand à Montpellier, au trim. de nov. 1785. S 66, doct. le 5 juil. 1785.

3. B.I.M.M., R 28, inscription à Orange de Jean-Baptiste CHOUSSY-LAVILLE, originaire de Billom, diocèse de Clermont-Ferrand au trim. de mai 1786. S 52, 1<sup>re</sup> inscr. au trim. de nov. 1786. S 66, doct. le 2 avril 1789.

4. B.I.M.M., S 52, 1<sup>re</sup> inscr. de Jean-Baptiste CHOUSSY-LAVILLE au trim. de nov. 1786 et en même temps inscription n°2 de Claude CHOUSSY.

il est possible qu'une partie du cursus antérieur du jeune homme ait été perdue, car les dossiers des étudiants sont constitués de feuillets volants et quelques-uns ont pu être égarés ; compte tenu des informations dont on disposait, il semble que cet étudiant ait économisé 16 mois d'études ! Ce cas est exceptionnel et la « stratégie » de Claude Choussy ne fonctionne pas pour son « parent » Jean-Baptiste Choussy-Laville<sup>1</sup>.

On trouve des familles qui procèdent de la même manière au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais il existe quelques cas isolés qui vont à l'encontre de cette volonté « d'économies ». En 1735, Jean Lassis, originaire de Luzas, diocèse d'Auch, se fait inscrire à Orange où il prend deux inscriptions, puis se rend à Montpellier<sup>2</sup>. En 1770, Jérôme Lassis, de Marciac, diocèse d'Auch, se présente dans le centre orangeois, et ne prend cette fois qu'une seule inscription avant de se rendre dans la cité languedocienne<sup>3</sup>. Le premier membre de cette hypothétique famille ne gagne rien en passant pas Orange, car il met près de cinq années pour son cursus à Montpellier. Le second prend ses inscriptions presque en même temps : à Orange en octobre 1770 et à Montpellier en novembre de la même année.

Ces indices, même s'ils demeurent encore assez minces, car on ne peut prouver les liens familiaux pour le deuxième cas, semblent confirmer la connaissance de ce type d'itinéraire. Une étude plus poussée, dans le domaine prosopographique, conduirait vraisemblablement à allonger la liste de ces cas familiaux. Dès le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, des éléments existent qui tendent à attester la parfaite connaissance des futurs praticiens de ce circuit de complaisance, instauré entre les Facultés d'Orange et de Montpellier.

### 3- Autres aspects de la mobilité étudiante dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

#### a) La mobilité Paris-Montpellier

Les étudiants qui ont fait un séjour dans la Faculté parisienne avant de venir s'inscrire à Montpellier sont les plus nombreux, après ceux

---

1. Ce cas atypique témoigne que les documents concernant la mobilité étudiante ont été conservés de façon inégale.

2. B.I.M.M., S 52-<sup>f</sup>147, attestations d'inscriptions à la Faculté de médecine d'Orange de Jean Lassis, originaire de Luzas au diocèse d'Auch en novembre 1735 et février 1736. S 27-<sup>f</sup>394, 1<sup>re</sup> inscr. à Montpellier de Jean Lassis, le 23 mai 1736. S 58-<sup>f</sup>276, doct. le 2 sept. 1742.

3. B.I.M.M., R 47, attestation d'inscription à la Faculté de médecine d'Orange pour Jérôme LASSIS, en oct. 1770. S 38, 1<sup>re</sup> inscr. de Jérôme LASSIS de Marciac, diocèse d'Auch, à Montpellier en Novembre 1770. Cursus interrompu, car il n'existe ni licence ni doctorat.

qui ont fait un détour par Orange, puisqu'ils sont 67. les origines géographiques montrent que les étudiants, qui ont opté au préalable pour Paris, sont principalement originaires de la moitié nord du royaume. Seuls, 4 jeunes gens issus du diocèse lyonnais et 3 de celui de Clermont-Ferrand appartiennent à la moitié sud du territoire. On ne peut pas déterminer de logique géographique propre pour ces jeunes gens. Deux ensembles paraissent se dégager : l'espace atlantique au sens large, et le sillon rhodanien, avec une petite zone dans le Massif Central. Il faut signaler l'importance des étudiants d'origine étrangère dans ce type de mobilité : originaires des Flandres, de l'Angleterre, de l'Irlande, de Pologne, des Cantons-Suisses ou de l'Empire ottoman, ces jeunes gens représentent, tout de même 15 % de l'ensemble<sup>1</sup>.

#### b) La mobilité Toulouse-Montpellier

En ce qui concerne la mobilité Toulouse-Montpellier, 49 étudiants ont été comptabilisés. Les diocèses d'origine de ces jeunes gens montrent que les jeunes gens ont une stratégie en deux étapes. Ils se dirigent d'abord vers la Faculté la plus proche, en l'occurrence celle de Toulouse. Parmi ces 49 jeunes gens, on a recensé deux étrangers, un Irlandais, Thomas Barry et un étudiant originaire des Cantons Suisses, Jean-Moïse Mousson<sup>2</sup>. Trois étudiants seulement n'appartiennent pas à ce que l'on pourrait appeler l'espace de recrutement traditionnel de la Faculté de Toulouse : François Clercy est originaire de Narbonne, Pierre Py de Béziers et Joseph Sabater de Gobert de Perpignan<sup>3</sup>. À l'exception de ces trois cas les jeunes gens qui ont choisi dans un premier temps la Faculté de Toulouse se sont conformés à une logique de

---

1. Les étudiants qui présentent la caractéristique d'avoir fréquenté la Faculté de Paris avant celle de Montpellier sont au total 67. Sur ce total, il faut retrancher 4 étudiants pour lesquels nous n'avons pas pu déterminer le diocèse d'origine et 9 étudiants qui sont d'origine étrangère : André-Louis BERAULT, originaires de Constantinople et Jean TUBINI, de l'Empire Ottoman, Jean-Baptiste BERNETZ, originaire d'Angleterre, Claude-François GACHET, originaire des Cantons Suisses, Chrysostome-Népomucène KOSTRZEWSKI, originaire de Pologne, Ambroise LYNCH, originaire d'Irlande, Alexandre-Louis-François de SCHEPPRE, Déodat ROUSSEAU et Nicolas-Joseph VION, originaires des Flandres,

2. B.I.M.M., R 44, Thomas BARRY a pris 6 inscriptions à la Faculté de médecine de Toulouse. S 25-<sup>f</sup>14, Jean-Moïse Mousson a pris 2 inscriptions à la Faculté de médecine de Toulouse.

3. B.I.M.M., S 25-<sup>f</sup>46, François CLERCY a pris 12 inscriptions à la Faculté de médecine de Toulouse, R 41, Pierre PY y a pris 9 inscriptions. S 25-<sup>f</sup>114, Joseph SABATER de GOBERT y a pris 4 inscriptions.

proximité à laquelle on doit vraisemblablement ajouter la réputation de la Faculté. Ils diffèrent en cela de leurs camarades qui ont opté pour l'itinéraire Orange-Montpellier. Ils sont tous originaires de ce que nous pourrions appeler un grand Sud-Ouest, qui échappe momentanément à l'attraction de Montpellier. En effet, les étudiants en médecine qui ont d'abord choisi d'aller se former à la Faculté toulousaine sont originaires de diocèses qui sont, d'habitude, les « clients » traditionnels de cette Faculté. Cet espace de recrutement est attesté par les travaux de Patrick Ferté<sup>1</sup>. Ainsi, on retrouve les vallées pyrénéennes, les quelques diocèses de la façade atlantique, et du Massif Central. Le diocèse qui est le plus représenté dans cette « migration estudiantine » de Toulouse à Montpellier est celui de Tarbes qui a envoyé 7 jeunes gens d'abord à Toulouse puis à Montpellier.

#### c) La mobilité Valence-Montpellier

Les cas des étudiants en provenance de la Faculté de Valence sont beaucoup moins nombreux, puisqu'on n'a pu en comptabiliser que 18. Le pouvoir d'attraction de cette Faculté est limité aux diocèses limitrophes pour la moitié des candidats. Ainsi 4 jeunes gens sont originaires du diocèse de Lyon, 1 de celui de Vienne, 2 de celui de Viviers, 1 de celui de Die. On peut également lire dans cette carte l'attraction relativement limitée de la Faculté de Valence au cours du Siècle des lumières : sorte de Faculté « croupion », comme il en existe un certain nombre dans le Royaume à la même époque, Valence a autant de mal à s'affirmer que ses consœurs du « Grand Midi ». Elle subit la même désaffection que ses voisines, Aix et Avignon.

## VI- Validation des acquis

Pour prendre la mesure de la réalité et de l'intérêt du circuit de complaisance qui s'est établi entre les Facultés d'Orange et de Montpellier, on a choisi d'appréhender ce phénomène avec les étudiants formés dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

---

1. Patrick FERTÉ, *op. cit.*

2. Les dépouillements de la totalité des inscriptions des étudiants sont terminés à la Faculté de médecine de Montpellier jusqu'au milieu du siècle.

## 1- La première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

### a) Le circuit Orange-Montpellier et Paris-Montpellier

Au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, 171 étudiants ont présenté des certificats d'études antérieurs. Nous avons essayé de déterminer si les acquis précédents avaient été pris en compte par la Faculté de médecine de Montpellier.

Il faut souligner que la plupart des étudiants qui arrivent à Montpellier dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sont passés par Orange. Ils représentent 64 % des 171 jeunes gens. Pour eux, il n'y a aucun problème de validation des acquis. Ainsi, Pierre Arcelin, originaire de Mâcon, accomplit de 1733 à 1734 un premier cursus à Orange avec 5 inscriptions ; au cours de son cursus montpelliérain, il se présente à sept reprises pour s'inscrire<sup>1</sup>.

Dans cet échantillon, 21 étudiants ont accompli un cursus antérieur à Paris ; il n'est pas possible de savoir si leurs études dans la capitale ont été validées à Montpellier, les certificats ne mentionnant jamais le nombre d'inscriptions obtenues, mais seulement les cours que les jeunes gens ont suivis. Ainsi, François-Augustin Grozieux de Laguerenne, originaire du diocèse de Bourges, a séjourné à Paris de 1734 à 1736, comme l'attestent ses certificats ; il prend 4 inscriptions à Montpellier de novembre 1737 à août 1738<sup>2</sup>. Les étudiants qui ont étudié dans la capitale présentent tous la même caractéristique, un nombre peu important d'inscriptions à Montpellier. C'est le cas d'Ambroise Lynch, qui ne prend que 4 inscriptions à Montpellier entre août 1726 et mai 1727, ou bien encore de Jean-Baptiste Patris, qui comme son camarade ne totalise que 4 inscriptions dans la cité languedocienne<sup>3</sup>. Les deux jeunes gens ont finalement des cursus universitaires assez similaires. Ambroise et Jean-Baptiste ont étudié la philosophie en Sorbonne, le premier de 1721 à 1722, et le

---

1. B.I.M.M., S 25, certificats d'études antérieures présentés par Pierre ARCELIN, originaire du diocèse de Mâcon. S 27-<sup>f</sup>344, 1<sup>re</sup> inscr. à Montpellier de Pierre Arcelin, le 16 nov. 1734. S 27-<sup>f</sup>392 bis, septième et dernière inscription à Montpellier de Pierre Arcelin, le 9 mai 1736.

2. B.I.M.M., S 94-<sup>f</sup>435, 1<sup>re</sup> inscr. de François-Augustin GROZIEUX de LAGUERENNE le 27 nov. 1737. S 60-<sup>f</sup>11-r<sup>o</sup>, bac. le 15 avril 1738. S 58-<sup>f</sup>102, lic. le 11 sept. 1738. S 58-<sup>f</sup>102, doct. le 16 sept. 1738. S 25-<sup>f</sup>145-146, études à la faculté de médecine de Paris où il a suivi des cours de chimie, botanique, chirurgie et pathologie de 1734 à 1736.

3. B.I.M.M., S 25-<sup>f</sup>23, certificats d'études présentés par Ambroise LYNCH, originaire de Galway en Irlande. S 26-<sup>f</sup>41, 1<sup>re</sup> inscr., 31 août 1726. S 26-<sup>f</sup>62, quatrième inscription, 30 mai 1727.

S 25-<sup>f</sup>30. Certificats d'études antérieurs présentés par Jean-Baptiste PATRIS, originaire du diocèse de Vienne. S 26-<sup>f</sup>69, 1<sup>re</sup> inscr., 20 août 1727. S 26-<sup>f</sup>94, quatrième inscription, 29 mai 1728.

second de 1723 à 1725<sup>1</sup>. Ces deux jeunes gens ont vraisemblablement lié connaissance dans la capitale, car on les retrouve présents aux mêmes cours en 1725 et 1726. Ils suivent les cours de pathologie, chirurgie et physiologie ainsi que de matière médicale<sup>2</sup>.

#### b) Les autres types de circuits

Montpellier valide donc quasiment de manière automatique les études antérieures suivies dans les Facultés d'Orange ou de Paris, à quelques exceptions près. En revanche, les validations ne se font pas aussi facilement pour les étudiants qui sont originaires d'autres Facultés. Jacques Kirwan, qui a entamé un cursus à la Faculté de médecine de Nantes, totalise 6 inscriptions de 1734 à 1735 ; en août 1735, il se présente à Montpellier, et doit s'inscrire à 10 reprises avant de passer son baccalauréat. Dans la mesure où 10 inscriptions sont nécessaires avant de se présenter au premier grade, et qu'il faut ensuite en totaliser impérativement 12, les études antérieures de Jacques Kirwan à Nantes ne sont pas totalement validées, puisque 4 de ses inscriptions n'ont pas été prises en compte<sup>3</sup>. Cette rétrogradation est la preuve que Montpellier ne considère pas la Faculté de Nantes comme apte à former les étudiants. Montpellier agit de la même façon à l'égard de Jean Fournier, qui, originaire du diocèse de Cahors, a entrepris un cursus sur place : il est titulaire de 12 inscriptions dans la Faculté cadurcienne et il précise même qu'il est bachelier en médecine, mais doit prendre à nouveau 5 inscriptions complémentaires à Montpellier de 1741 à 1742<sup>4</sup>. De même, Jean-Pierre Esparron, originaire de Fréjus, a pris 9 inscriptions à la Faculté de médecine d'Aix ; il se présente en août 1738 à Montpellier, et devra s'ins-

---

1. B.I.M.M., S 25-<sup>f</sup>23, certificats des années de philosophie présentés par Ambroise LYNCH, originaire de la ville de Galway en Irlande. Ses lettres sont signées du mois d'août 1724. S 25-<sup>f</sup>30, certificats des années de philosophie présentés par Jean-Baptiste PATRIS, originaire du diocèse de Vienne.

2. *Ibid.*

3. B.I.M.M., S 27-<sup>f</sup>372, 1<sup>re</sup> inscr. de Jacques KIRWAN, originaire de Galway en Irlande. S 60-<sup>f</sup>12-r°, bac. le 6 sept. 1738. S 58-<sup>f</sup>109, lic. le 12 fév. 1739. S 58-<sup>f</sup>109, doct. le 14 fév. 1739. S 25-<sup>f</sup>151, attestation de 6 inscriptions de Jacques KIRWAN à Nantes du 16 novembre 1734 au 12 août 1735.

4. B.I.M.M., S 25-<sup>f</sup>190, certificats d'études antérieures présentés par Jean FOURNIER, originaire de Saniergues, au diocèse de Cahors. À cette date, l'étudiant mentionne qu'il est bachelier en médecine de la Faculté de Cahors. S 28-<sup>f</sup>549, 1<sup>re</sup> inscr. montpelliéraine, le 31 août 1741. S 28-<sup>f</sup>569, quatrième inscription montpelliéraine, le 22 mai 1742.

crire encore 6 fois avant de pouvoir passer son baccalauréat<sup>1</sup>. Le principe des rétrogradations que pratique la Faculté de médecine de Montpellier est sélectif et variable. Il est sélectif, parce que toutes les Facultés ne sont pas traitées de la même façon et il est variable, car on va retrancher des cursus des étudiants un certain nombre d'inscriptions qu'ils seront obligés de reprendre. Ces « rétrogradations » sont le reflet de la manière, dont la Faculté de Montpellier considère ses consœurs. Moins la Faculté est « cotée » plus on obligera l'étudiant à prendre des inscriptions complémentaires, puisqu'il n'existe pas de validation automatique. L'exemple de Jean Fournier, titulaire d'un baccalauréat de Cahors, n'est pas isolé, Louis-Édouard Duvivier, bachelier de la Faculté de Pont-à-Mousson, est obligé de prendre 7 inscriptions à Montpellier : nul doute que Pont-à-Mousson a une notoriété déplorable pour le corps professoral montpelliérain, ce qui oblige le candidat à rattraper un niveau jugé déficient<sup>2</sup>. Son camarade Guillaume-Étienne Garnier (avec lequel on peut parler de binôme de mobilité étudiante) subit le même sort : bien qu'il soit bachelier et licencié de la Faculté de Pont-à-Mousson, il doit, comme Louis-Édouard, subir une série d'inscriptions complémentaires à Montpellier : pour Guillaume-Étienne, elles seront moins importantes, parce qu'il est licencié, que pour son collègue, car il ne devra s'inscrire que 5 fois au lieu de 7<sup>3</sup>. Cet exemple est révélateur de l'image que la Faculté de Montpellier se fait de sa consœur de Pont-à-Mousson : une image de Faculté en décrépitude. Pont-à-Mousson n'est pas la seule Faculté dans ce cas, mais elle est dans le « palmarès de tête ». La palme est détenue par la Faculté d'Avignon. En novembre 1740, Gilles Sebire de Lompré se présente à Montpellier et il montre ses certificats antérieurs ; il a un baccalauréat de cette Faculté, mais est obligé de se faire inscrire encore 11 fois à Montpellier<sup>4</sup> !

---

1. B.I.M.M., S 25-<sup>f</sup>166, certificats d'études antérieures présentées par Jean-Pierre ESPARRON, originaire de Fréjus. S 94-<sup>f</sup>456, 1<sup>re</sup> inscr. montpelliéraine, 22 août 1738. S 29-<sup>f</sup>10 bis, sixième inscr. montpelliéraine, 1<sup>er</sup> fév. 1745.

2. B.I.M.M., S 25-<sup>f</sup>, certificats des études antérieures fournies par Louis-Édouard DUVIVIER, originaire de Toul. S 94-<sup>f</sup>456, 1<sup>re</sup> inscr. montpelliéraine, le 19 août 1738. S 94-<sup>f</sup>501, septième inscr. montpelliéraine, 1<sup>er</sup> fév. 1740.

3. B.I.M.M., S 94-<sup>f</sup>461, 1<sup>re</sup> inscr. de Guillaume-Étienne GARNIER le 15 nov. 1738. S 60-<sup>f</sup>14-<sup>v</sup>, bac. le 23 juill. 1739. S 58-<sup>f</sup>154, lic. le 12 mai 1740. S 58-<sup>f</sup>154, doct. le 14 mai 1740. S 60, mention du baccalauréat et de la licence à Pont-à-Mousson de Guillaume-Étienne Garnier.

4. B.I.M.M., S 25-<sup>f</sup>, certificats d'études antérieures présentés par Gilles SEBIRE de LOMPRÉ, originaire de la ville de Saint-Malô. S 28-<sup>f</sup>526, 1<sup>re</sup> inscr. montpelliéraine, le 30 nov. 1740. S 28-<sup>f</sup>598, onzième inscr. le 5 mai 1743.

Les validations incomplètes des acquis universitaires touchent 21,7 % des jeunes gens, dont on a pu déterminer la mobilité au cours de la période 1729-1739. Montpellier est particulièrement sévère à l'égard de Facultés qui ne lui paraissent pas dispenser un enseignement de qualité. Elle peut alors se permettre d'imposer ses vues, compte tenu de sa réputation. Il ne faut pas croire que les étudiants qui viennent d'Orange soient totalement prémunis contre la rétrogradation. En effet, les exemples ne manquent pas où les candidats qui sont d'abord passés par la cité orangeoise, ne se voient pas valider en intégralité leur cursus antérieur. Néanmoins, la rétrogradation à l'égard des étudiants qui sont passés par Orange est beaucoup moins sévère que pour les autres candidats originaires des autres Facultés du royaume.

## 2- La « mobilité double » des étudiants qui viennent s'inscrire à Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Il s'agit d'étudiants qui ont fréquenté deux Facultés avant de venir terminer des cursus à Montpellier. Ils sont très peu nombreux : 27 cas. La proportion est donc infime sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais, là encore, il s'agit peut-être d'une sous-évaluation de l'effectif. D'après le tableau ci-après, on a affaire à une multitude de combinaisons possibles. Néanmoins, la combinaison Orange-Paris-Montpellier, qui se présente 6 fois, est la plus fréquente<sup>1</sup>. On ne peut pas parler de stratégie particulière, hormis le fait que ces jeunes gens ont choisi d'abord le premier centre en fonction de la proximité de leur diocèse d'origine, car aucune des autres possibilités ne se détache réellement. Seul « l'itinéraire Orange-Toulouse-Montpellier » émerge quelque peu avec 4 cas. Même si ces éléments apparaissent sous-évalués, il est à remarquer que cette « mobilité double » qui était fréquente pour les étudiants au cours du XVI<sup>e</sup> siècle n'est plus une pratique au Siècle des lumières.

---

1. Si tant est que l'on puisse réellement tirer une conclusion de cette faiblesse numérique.

Tableau n° 35 : La « mobilité double » des étudiants montpelliérains au XVIII<sup>e</sup> siècle

Mobilité	Nombre d'étudiants
Orange-Paris-Montpellier	6
Orange-Toulouse-Montpellier	4
Orange-Avignon-Montpellier	2
Paris-Orange-Montpellier	2
Bordeaux-Orange-Montpellier	2
Valence-Orange-Montpellier	2
Toulouse-Orange-Montpellier	2
Nantes-Orange-Montpellier	1
Orange-Douai-Montpellier	1
Avignon-Orange-Montpellier	1
Perpignan-Orange-Montpellier	1
Orange-Nancy-Montpellier	1
Bordeaux-Paris-Montpellier	1
Angers-Orange-Montpellier	1
<b>Total</b>	<b>27</b>

## Conclusion

La mobilité étudiante est assez difficile à appréhender sur l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, et notamment en ce qui concerne la Faculté de Montpellier, car on ne dispose que de données qui équivalent *in fine* à des sondages. Il faut noter que le « Grand Tour » dont on parlait pour le siècle de Rabelais est bien terminé. Les jeunes gens, conscients que les études médicales les mènent à une activité professionnelle, dès l'obtention de leur doctorat, ne négligent aucun élément pour assurer leur réussite. Ainsi, Montpellier, qui est devenue au XVIII<sup>e</sup> siècle la Faculté de médecine la plus importante du royaume, en matière de formation des praticiens, s'impose comme le centre duquel il faut impérativement sortir diplômé. Les différents itinéraires de la mobilité étudiante montrent que le choix de l'itinéraire Orange-Montpellier est privilégié par les jeunes carabins, il devient un circuit exceptionnel à la fois par son ampleur et par sa durée tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.





Quatrième partie

LA THÈSE DE BACCALAURÉAT



# CHAPITRE I

## Analyse générale

De l'ensemble des épreuves auxquelles sont soumis les étudiants en médecine au cours de leur cursus universitaire, seule leur thèse de baccalauréat a laissé, à partir de 1770, une trace de leur production écrite. C'est celle-ci qu'il s'agit d'analyser, sans toutefois entrer dans le détail des écrits médicaux.

I- La thèse de baccalauréat, seule trace tangible du travail étudiantin à la Faculté de médecine de Montpellier

1- Un corpus inégal

Les étudiants en médecine ont produit toute une série de travaux au cours de leur cursus universitaire. Dès qu'ils envisagent d'obtenir leur premier grade, ils sont confrontés à des épreuves. La plupart de celles-ci sont orales et font l'objet d'un contrôle de la part des professeurs, soit à huis clos, soit en présence de quelques-uns de leurs camarades. C'est le cas notamment pour les examens qui précèdent l'obtention de la licence : *per intentionem*, Triduanes et Points rigoureux, où les jeunes gens sont examinés à l'oral par le corps professoral. De ces diverses épreuves il ne reste aucune trace hormis les mentions de leurs passages dans les registres des actes qui confirment que l'étudiant a bien fait ses leçons<sup>1</sup>. On trouve cependant quelques indications dans la correspondance de

---

1. Les registres des Actes, en particulier pour les examens *per intentionem*, triduanes, points rigoureux, licence et doctorat ne mentionnent que les patronymes des étudiants en médecine. Il faut donc être particulièrement vigilant en cas d'homonymie. Cf. par exemple, la série des Actes de la fin de l'Ancien Régime, cotes S 64 et S 66.

Guillaume-François Laënnec qui mentionne la foule des divers examens auxquels il a été soumis :

« [...] Le nombre des actes qu'il faut soutenir dans cette Faculté serait effrayant pour quiconque ne ferait que les compter, mais en envisageant les choses de plus près, on est moins étonné d'une foule de formalités qui ne sont que des affaires d'usage. Avant d'obtenir le bonnet, il faut comparaître 16 à 18 fois devant la Faculté. Dans l'intervalle de la licence, on est examiné 8 ou 9 fois<sup>1</sup>. »

Le jeune homme fait également part à son père des sujets qu'il a eu à traiter avant de se présenter à la licence. Voici ce qu'Alfred Rouxeau écrit en s'inspirant de la lettre de Guillaume-François à son père au mois de février 1773 :

« Il était jadis d'usage à Montpellier que les bacheliers prissent une part effective à l'enseignement. Tous les jours il leur fallait monter en chaire. Avec le temps, cet usage était devenu une simple formalité. En 1772, les cours du bachelier se réduisaient à trois qui se faisaient dans les derniers jours de la licence : il montait en chaire pour y balbutier une description anatomique en présence d'un professeur qui lui tournait le dos et, après le dernier, ses auditeurs lui délivraient un certificat en bonne et due forme. Cela coûtait au licentiando 30 livres 16 sols, plus 12 livres 13 sols aux bedeaux et au secrétaire. Guillaume eut à traiter du gros intestin : son premier prokursu eut lieu de 8 février et porta sur le coecum ; le second le 9, sur le colon, et le troisième le 11 sur le rectum. Le 14, il sortit de licence et fut admis à affronter les multiples épreuves du doctorat<sup>2</sup>. »

Le parcours est donc coûteux pour chaque étudiant et minutieusement réglé. Mais cet abus de formalisme ne trompe pas les jeunes gens et Guillaume-François fait part à son père des raisons qui ont poussé le corps professoral montpelliérain à multiplier ainsi les examens et les interrogations :

« Je dois avouer que la Faculté de Montpellier vend un peu cher sa réputation. À voir le nombre d'exercices par lesquels on nous fait passer, et

---

1. ROUXEAU, p. 82.

2. *Ibid.*, p. 87.

surtout la quantité de parchemins et de cachets dont on nous charge, on serait tenté de croire que cette Université est réellement plus rigoureuse que les autres sur la capacité des récipiendaires. Il n'en est cependant rien. Mais il est dans la politique des professeurs de conserver ces usages : à coup sûr sans cette attention, ils auraient fait désertier depuis longtemps leur Faculté<sup>1</sup>. »

De cette série d'examens auxquels ont été soumis les jeunes gens, il ne reste à l'heure actuelle que peu de traces. Seules les thèses de baccalauréat ont été conservées, car dès 1773, il existe une obligation d'imprimer<sup>2</sup>. Elles sont de deux types de formats, in-4° et in-8°. Ce corpus est quasiment exhaustif de l'ensemble des travaux qui ont été soutenus dans le cadre de la Faculté, mais, au hasard des aléas de la conservation, il est possible de retrouver des travaux qui sont antérieurs à la décennie 1770. Cette production est rarement le reflet du travail personnel du candidat. En effet, selon le témoignage du jeune Laënnec, les thèses imprimées avant la période 1770 sont le reflet des travaux des professeurs et ne représentent en aucune manière une production étudiante inédite :

« Le petit nombre de thèses que l'on faisait imprimer alors n'était presque jamais que l'ouvrage des médecins ordinaires de la ville ou de quelques professeurs qui voulaient faire soutenir une opinion nouvelle. Les thèses manuscrites, au contraire, étaient presque toujours l'ouvrage des candidats parce qu'on n'y attachait aucune espèce d'importance et qu'elles ne valaient pas la peine d'être achetées<sup>3</sup>. »

## 2- Comment traiter ce corpus ?

Le fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier a conservé depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle plus de 1800 thèses imprimées<sup>4</sup>. Pour

---

1. *Ibid.*, p. 86.

2. DULIEU, p. 76.

3. *Ibid.*, p. 83. Cf. également l'ouvrage de DULIEU, en particulier les pages 87 et *sq.*

4. Henri MICHEL, « Les thèses imprimées de l'ancienne Université de médecine », in *La Médecine à Montpellier du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hervas, 1990, p. 109-114.

l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle, le corpus est de 1531 thèses<sup>1</sup>. L'obligation d'imprimer va avoir pour conséquence d'accroître de manière significative le corpus la plupart de ces thèses sont en latin et composées de quelques pages, quatre à huit environ<sup>2</sup>. Ces thèses des étudiants ont fait l'objet d'un recensement par le docteur Louis Dulieu<sup>3</sup>. Cette première approche est complétée dans le tome 1 de son ouvrage relatif à la période classique où il présente les thématiques médicales envisagées dans ces travaux étudiants. Ce chercheur a non seulement recensé les thèses conservées à Montpellier, mais également celles qui ont été déposées au hasard dans des bibliothèques françaises, comme celles de Troyes, ou de Paris. Cette approche vient compléter le corpus montpelliérain en donnant, pour la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, des titres de travaux d'étudiants qui ne figurent pas dans les fonds montpelliérains. L'objectif de ce chapitre est d'essayer de montrer quels ont été les champs thématiques de ces thèses de baccalauréat au cours de la période considérée et d'en proposer une lecture simplifiée. Le tableau ci-après a été réalisé en tenant compte uniquement des thèses conservées au fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier soit un total de 1239<sup>4</sup>.

Le traitement de ce corpus de thèses de baccalauréat pose une série de problèmes. Le premier est d'ordre méthodologique : peut-on considérer que le titre de la thèse donne une idée fiable du contenu ? Sans entrer dans les détails de la rédaction de chacune de ces thèses, il est possible d'après les titres de proposer un éventail thématique des travaux, de manière à se rendre compte des types de sujets soutenus devant la Faculté. Le deuxième est d'ordre plus pratique et a trait au vocabulaire médical de l'époque. L'utilisation de dictionnaires spécialisés pour tenter une approche aussi précise que possible de la terminologie des affections est indispensable. Ainsi, nous avons eu

---

1. Ce total de 1531 thèses de baccalauréat prend en compte non seulement les travaux des étudiants conservés au fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier, mais également ceux trouvés par le docteur Louis Dulieu dans d'autres fonds, bibliothèques provinciales ou Bibliothèque Nationale. Les références de ces thèses ont été intégrées dans la fiche individuelle de l'étudiant en médecine.

2. Les thèses in-4° sont conservées au fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier sous la cote 275 005 et les thèses in-8° sont conservées sous la cote 295 005.

3. DULIEU.

4. Cf. page 264.

recours à l'ouvrage de Françoise Dubourg et Claude Péligray qui ont dépouillé les titres des ouvrages médicaux de la bibliothèque municipale de Toulouse et proposé un classement thématique général<sup>1</sup>. Ces chercheurs se sont inspirés des travaux de François Boissier de Sauvages et en particulier de sa *Nosologie méthodique* en 10 volumes qui propose une classification des maladies et donne les traductions françaises de nombreux termes médicaux latins<sup>2</sup>.

L'ensemble des thèses de baccalauréat a fait l'objet de deux types de traitements. D'une part, le titre de la thèse, la date, le lieu d'édition, l'éditeur, le format et le nombre de pages ont été intégrés à la fiche individuelle des jeunes gens. D'autre part, un deuxième fichier, plus spécifique, reprend le nom de l'étudiant, le titre de sa thèse, le domaine et la spécialité à laquelle on pouvait rattacher son travail : cette rubrique permet, dans une étape ultérieure, d'envisager l'éventail thématique des sujets traités à Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il reste à se demander si ces travaux étaient réellement inédits ou bien si des titres ou des sujets particuliers étaient traités de manière récurrente. Cette production est-elle le reflet du travail de l'étudiant, celui-ci a-t-il recours à des sujets traités au préalable, soit par le corps professoral, soit par des camarades ? Enfin, ces travaux rédigés en latin, montrent que dans le domaine scientifique cette langue est d'un usage commun, mais progressivement, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les étudiants manifestent leur souhait d'employer la langue vernaculaire : un certain nombre de ces travaux primitivement édités en latin feront l'objet d'une réédition, cette fois-ci, en français.

---

1. Françoise DUBOURG, Claude PÉLIGRY, *Les Livres anciens de médecine et de pharmacie : catalogue de la bibliothèque municipale de Toulouse*, Toulouse, Centre régional des Lettres Midi-Pyrénées, Privat, 1988, 598 p.

2. François BOISSIER DE SAUVAGES, *Nosologie méthodique ou distribution des maladies en classes, en genres et en espèces, suivant l'esprit de Sydenham, & la méthode des botanistes*, À Lyon, Chez Jean-Marie Bruysey, in-8°, M. DC C. LXXII, 10 vol.

## II- Éventail des sujets retenus par les candidats au grade de bachelier à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle

Les 1 239 thèses de baccalauréat des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier qui ont été conservées offrent un éventail relativement varié des thématiques.

### 1- Généralités

Tableau n° 36 : Les domaines d'études des étudiants en médecine montpelliérains au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après leurs thèses de baccalauréat

Domaine	Nombre de thèses de baccalauréat	Pourcentage
Pathologie	651	52,7
Physiologie	226	18,2
Thérapeutique	135	11
Chirurgie	118	9,5
Matière médicale	48	3,8
Hygiène	28	2,2
Chimie	25	2
Littérature médicale	8	0,6
<b>Total</b>	<b>1 239</b>	<b>100</b>

Le tableau ci-dessus propose un récapitulatif des différents domaines auxquels se sont intéressés les étudiants montpelliérains. Les titres de travaux relatifs à la pathologie fournissent le plus grand nombre de sujets, avec 651 thèses, ce qui représente plus de la moitié du corpus (52,7 %). Il existe un écart énorme entre cette thématique et la physiologie qui a attiré trois fois moins d'étudiants avec 18,2 % des travaux soutenus. La thérapeutique ne totalise que 11 % du total.

La chirurgie arrive en quatrième position avec 118 sujets qui représentent 9,5 % du corpus. Cette matière est de plus en plus intégrée à la pratique des futurs médecins et ils empiètent sur le domaine des chirurgiens. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, les médecins entendent que leur art soit réellement distinct de celui qui est pratiqué par les chirurgiens. Les mésententes entre ces deux catégories du personnel médical

sont connues et remontent bien souvent au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. L'intérêt des médecins pour la chirurgie s'affirme au cours du Siècle des lumières. Le nombre de sujets relatifs à ce domaine est un signe qui montre les pré-occupations que les futurs praticiens ont pour cette formation qui vient bien souvent compléter leur cursus. En effet, bon nombre vont suivre en parallèle une formation à la chirurgie. Si, d'une certaine manière, les étudiants en médecine viennent empiéter sur un domaine d'ordinaire laissé aux chirurgiens, cette nouvelle formation est pour eux un gage de réussite pour leur installation professionnelle. Ils pourront ainsi utiliser au quotidien cet atout dans leur pratique.

Les autres spécialités médicales font figure de thèmes assez marginaux. En effet, la matière médicale, c'est-à-dire l'art d'enseigner la fabrication et la composition des médicaments ainsi que leurs propriétés, ne recueille que 3,8 % du total des travaux. De la même manière, peu de jeunes gens se sont intéressés à l'hygiène et à la chimie, car ces domaines ne totalisent chacun que 2 % du corpus des thèses. Enfin, la littérature médicale est quasiment inexistante dans l'ensemble.

Il aurait été utile de pouvoir mettre en relation les domaines traités par les étudiants avec les cours que ceux-ci ont suivis tout au long de leur cursus. Malheureusement, les titres des cours proposés par les professeurs n'ont pas fait l'objet d'un recensement systématique. Si, dans quelques registres des Actes, il est possible de connaître quelles ont été les thématiques annuelles abordées par le corps professoral, on ne possède dans le registre S 25 qu'une petite série qui intéresse le premier quart du Siècle des lumières (1729-1739). Il est impossible d'utiliser ces

---

1. Dans le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, le chancelier Laurent Joubert prononce une harangue pour l'édification du gouverneur général Montmorency Damville :

« La différence entre ces deux catégories professionnelles, c'est que, les uns les médecins sont nourris d'enfance et jeunesse à bonnes lettres d'humanités, arts libéraux et toute espèce de philosophie [...]. Les autres [les chirurgiens], pour leur première institution et nourriture (la plupart ne sachant ni lire ni écrire) sont mis en une boutique et ouvroir de barbarie [*sic* pour l'art du barbier !] pour deux ou trois ans à fourbir des bassins et souffler le charbon en apprenant à façonner barbes [...] et à couper les cheveux [...] sans qu'il leur soit permis durant cet apprentissage d'ouïr aucunes leçons en chirurgie » [Emmanuel LE ROY LADURIE, *Le Voyage de Thomas Platter 1595-1599 (Le siècle des Platter II)*, Paris, Fayard, 2000, p. 616, note n° 31.]

Ce discours révèle le mépris affiché par les médecins à l'égard des chirurgiens. Mais, la manière dont les uns et les autres s'apprécient a évolué depuis les remarques perfides du chancelier Joubert. Si la méfiance et la certitude des praticiens d'être détenteurs d'une formation de qualité sont toujours de mise, les chirurgiens ont désormais une école de formation et ne sont plus aussi « ignares » au XVIII<sup>e</sup> siècle que voulait le laisser entendre Laurent Joubert au XVI<sup>e</sup> siècle [Louis DULIEU, *La Chirurgie à Montpellier depuis ses origines jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Avignon, Les Presses Universelles, 1988, 367 p.].

informations tant est faible le nombre des thèses de cette période qui ont été conservées. Pour la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on dispose d'affiches qui mentionnent les sujets des cours des professeurs, mais ces documents ont été conservés de manière ponctuelle et n'ont pas fait l'objet d'un recensement exhaustif. Enfin relever les noms des membres du corps professoral présents lors de la soutenance de thèse n'aurait pas été d'un grand secours, car les professeurs modifiaient les cours qu'ils traitaient d'une année sur l'autre. Il était donc impossible d'envisager une telle étude.

## 2- Les pathologies au XVIII<sup>e</sup> siècle

*Tableau n° 37 : Les pathologies d'après les thèses de baccalauréat des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle*

Pathologies	Nombre de thèses	Pourcentage
Organes et systèmes	329	52,5
Épidémiques, contagieuses et carences alimentaires	98	15,7
Fièvres et maladies inflammatoires	85	13,5
Aiguës et chroniques	75	12
Nerveuses et mentales	39	6,3
<b>Total</b>	<b>629</b>	<b>100</b>

Les pathologies représentent le pourcentage le plus élevé des travaux qui ont été présentés par les étudiants devant la Faculté. Dans ce corpus, les affections des organes et des systèmes totalisent plus de la moitié de l'échantillon des travaux avec 52,5 %. Elles sont suivies par les pathologies des maladies épidémiques et contagieuses qui constituent près de 16 % du corpus analysé. Le troisième domaine qui fait l'objet des sujets traités par les étudiants est classique, puisque les fièvres et les maladies inflammatoires, représentent 13,5 % du total. Ensuite viennent les maladies aiguës et chroniques avec 12 % et les maladies nerveuses et mentales avec un pourcentage de 6,3. Dans le tableau consacré aux maladies des organes et des systèmes, plus de la moitié des travaux (173 thèses) abordent le thème des affections de l'appareil pulmonaire. Parmi ces thèses, on peut distinguer trois catégories : la première envisage les inflammations aiguës du poumon comme dans le travail de

Thomas Dagraffeilh-Dupignier<sup>1</sup> ou de Jean-Charles-Joseph Bouly qui traite l'inflammation de la plèvre<sup>2</sup>, la seconde s'intéresse aux empyèmes et aux difficultés à respirer et la troisième envisage l'ensemble des symptômes de la tuberculose avec ou sans crachements de sang comme dans les travaux de Jean-Benoît Ruy<sup>3</sup>, ou de Jacques-Gabriel Gouin<sup>4</sup>. La remarque que l'on peut faire en ce qui concerne l'ensemble des pathologies de l'appareil pulmonaire est que, de manière récurrente, les mêmes sujets sont traités par les impétrants soit la même année, soit à quelques années de distance. Ainsi, en 1760, Jacques Lavelle envisage les pleurésies purulentes<sup>5</sup> et en 1774 André O'Flaherty traite ce sujet<sup>6</sup>. Certains prennent la précaution de modifier légèrement le titre de leur thèse ; en 1776, Jean-Baptiste Joly-Delagrye s'intéresse à la péripneumonie<sup>7</sup> et Dominique Suffret à la pleurésie<sup>8</sup>.

---

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1773-1774, n° 11, thèse de baccalauréat de Thomas DAGRAFFEILH-DUPIGNIER, *Tentamen medicum de pleuritide*, Montpellier, A.-F. Rochard, 1773, in-4°, 4 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1775, n° 51, thèse de baccalauréat de Jean-Charles-Joseph BOULY, *Tentamen medicum de inflammatione pleurae*, Montpellier, A.-F. Rochard, 1775, in-4°, 4 p.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1773-1774, n° 23, thèse de baccalauréat de Jean-Benoît RUY, *Dissertatio medica de parapleuritide*, Montpellier, A.-F. Rochard, 1773, in-4°, 8 p.

4. B.I.M.M., Fm 275 005, 1706-1760, n° 26, thèse de baccalauréat de Jacques-Gabriel GOUIN DE L'ARDOUINIÈRE, *Quaestio medica haemoptysis theoriam exponere*, Montpellier, J. Martel, 1757, in-4°, 4 p.

5. B.I.M.M., Fm 275 005, 1706-1760, n° 69, thèse de baccalauréat de Jacques LAVELLE, *Quaestio medica de empyemate*, Montpellier, A.-F. Rochard, 1760, in-4°, 4 p.

6. B.I.M.M., Fm 275 005, 1773-1774, n° 74, thèse de baccalauréat d'André O'FLAHERTY, *Tentamen medicum de empyemate*, Montpellier, A.-F. Rochard, 1774, in-4°, 4 p.

7. B.I.M.M., Fm 275 005, 1776 t. 1, n° 13, thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste JOLY-DELAGRYE, *Dissertatio medica de peripneumonia vera*, Montpellier, J.-F. Picot, 1774, in-4°, 8 p.

8. B.I.M.M., Fm 275 005, 1776 t. 1, n° 14, thèse de baccalauréat de Dominique SUFFRET, *Tentamen medicum de pleuritide vera*, Montpellier, J. Martel aîné, 1776, in-4°, 8 p.

Tableau n° 38 : Les pathologies des organes et des systèmes

Pathologies des organes et des systèmes	Nombre de thèses de baccalauréat	Pourcentage
Appareil pulmonaire	173	52,5
Appareil génital	88	26,7
Appareil viscéral	20	6
Appareil respiratoire	16	4,8
Appareil intestinal	12	3,7
Appareil digestif	10	3,1
Système cardiaque	5	1,6
Système oculaire	3	1
Appareil auditif	2	0,6
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>100</b>

a) Les pathologies de l'appareil génital

Tableau n° 39 : Les pathologies de l'appareil génital

Pathologies de l'appareil génital	Nombre de thèses de baccalauréat	Pourcentage
Appareil génital féminin	50	56,8
Pathologies générales	29	32,9
Pathologies des maladies vénériennes	9	10,3
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>100</b>

Les pathologies de l'appareil génital féminin représentent la majorité de sujets portant sur l'appareil génital. Ce thème est un sujet qui est abordé par le corps professoral montpelliérain tout au long de l'Ancien Régime. Le professeur Jean Astruc, au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, y consacre six volumes<sup>1</sup>. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le professeur Chicoyneau envisageait également dans ses cours d'anatomie ce type de pathologie<sup>2</sup>. Même si, au cours de cette première période, les professeurs ont traité ces affections, on ne retrouve pas dans le travail de thèse des étudiants un intérêt particulier pour ce genre de sujet. Ce n'est qu'à partir du dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, que des travaux de thèses

1. Jean ASTRUC, *Traité des maladies des femmes*, Paris, 1761-1766, 6 vol.

2. Bibliothèque Municipale de Montpellier. Ms. 254. CHICOYNEAU, *Cours d'anatomie aux étudiants en médecine de Montpellier*, 1717.

ayant trait aux affections de l'appareil génital féminin sont abordés de manière régulière par les étudiants. Au cours des premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, les thèses qui ont été répertoriées par le docteur Louis Dulieu dans les fonds parisiens et provinciaux font rarement mention de ce type de sujet<sup>1</sup>. Cependant, le volume des thèses recensées entre 1707 et 1773 ne doit pas être un élément trompeur dans la mesure où l'obligation d'imprimer n'étant pas encore entrée en vigueur, rien ne peut confirmer ou infirmer le fait que des jeunes gens aient pour obtenir leur baccalauréat traité ce sujet de façon manuscrite. À partir de 1773, un à deux étudiants choisissent chaque année de traiter ces sujets.

Les affections féminines, comme l'art des accouchements d'ailleurs, ont fait l'objet tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle d'une lutte entre les médecins et les chirurgiens<sup>2</sup> ; ceux-ci considérant ce type de pathologie comme étant de leur ressort et ceux-là contestant fortement cette prétention. Cette lutte même si elle éclate au grand jour dans les cahiers de doléances de la profession médicale dans son ensemble, semble s'être, en partie, « apaisée », du moins à Montpellier<sup>3</sup>. Il n'est pas rare de trouver quelques étudiants montpelliérains qui mentionnent l'obtention d'un diplôme de chirurgie avec celui de docteur. Ainsi, Charles-Claude Barrès, originaire de Pouzin dans le diocèse de Viviers, a été reçu à Montpellier en 1791 médecin en même temps que chirurgien<sup>4</sup>. D'autres ont choisi un parcours différent en devenant d'abord chirurgiens, puis en obtenant le diplôme de docteur en médecine, comme Jean-Marie-Esprit Amic, originaire de Brest<sup>5</sup> : son parcours dans le monde médical lui a dans un premier temps fait embrasser la profession de chirurgien de la marine ; en 1778, après dix-neuf mois passés à Montpellier<sup>6</sup>, il devient docteur

---

1. DULIEU, p. 1039-1057.

2. Thoby GELFAND, *Professionalizing modern medicine : Paris surgeons and medical science and institutions in the XVIII<sup>th</sup> century*, Westport, CT-Londres, Greenwood Press, 1980, XVIII-271 p.

3. Daniel LORILLOT, *Essai sur les cahiers de doléances. Médecins, chirurgiens, apothicaires, 1789*, Paris, Université de Paris I, mémoire de maîtrise, 374 p., dactyl. Voir aussi du même auteur, « 1789 : les médecins ont la parole », *Historical Reflections /Réflexions historiques*, 9 (1-2), 1982, p. 153-180.

4. B.I.M.M., S 66, doctorat de Charles-Claude BARRÈS, le 26 novembre 1791. S 52, première inscription au trimestre de novembre 1788.

5. B.I.M.M., S 40, première inscription de Jean-Marie-Esprit AMIC, originaire de Brest au trimestre d'août 1776.

6. B.I.M.M., S 64, doctorat de Jean-Marie-Esprit AMIC, le 31 mars 1776.

en médecine et se voit offrir un poste de médecin de la marine à Brest<sup>1</sup>. Ce cas est l'exemple d'une stratégie professionnelle ascensionnelle : les compétences étendues de Jean-Marie-Esprit Amic en font un praticien à même de répondre à l'éventuelle double demande de ses patients.

Les pathologies féminines, restées jusque-là l'apanage des chirurgiens ou des sages-femmes, vont faire partie intégrante du regard médical des praticiens de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Ainsi cet intérêt croissant des étudiants en médecine pour les pathologies de l'appareil génital féminin est vraisemblablement un signe de cette modification des rôles au sein de la profession au profit du médecin. Désormais, les maladies des femmes ne seront plus le domaine réservé de la matrone ou du chirurgien. Le savoir traditionnel est peu à peu soit dévalorisé, soit oublié ; le recours au médecin devient inévitable<sup>3</sup>. Ainsi, les futurs praticiens participent-ils à cette évolution sensible du regard médical en orientant leurs choix de thèses vers ce type d'affections. Sur l'ensemble des 35 thèses de baccalauréat qui abordent les pathologies de l'appareil génital féminin, il est possible de mettre en évidence quatre thématiques. Les écoulements vaginaux sont le sujet de 7 thèses. Pierre-Damien Rondeau publie en 1774 un *Tentamen medicum de fluore albo*<sup>4</sup>, six autres condisciples traitent du même sujet entre 1775 et 1789<sup>5</sup>. Le deuxième domaine a trait aux fièvres puerpérales<sup>6</sup> : ce sujet est traité à l'extrême fin de la période entre 1787 et 1789<sup>7</sup>. Jean-Baptiste Castanet, en 1773, dans sa thèse, s'intéresse à l'abondance des flux menstruels et, la même année, Jean-

---

1. Ac. méd. P.-S.R.M., 132 d<sup>r</sup> 59, Jean-Marie-Esprit AMIC est correspondant de la Société Royale de Médecine.

2. Mireille LAGET, *Naissances. L'accouchement avant l'âge de la clinique*, Paris, Seuil, 1982, 347 p.

3. Jacques GÉLIS, Mireille LAGET, Marie-France MOREL, *Entrer dans la vie, naissance et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, 1978, (Coll. Archives) 246 p. Cf. en particulier le chapitre intitulé : *L'enfance confisquée*.

4. B.I.M.M., Fm 275 005, 1773-1774, n<sup>o</sup> 38, thèse de baccalauréat de Pierre-Damien RONDEAU, *Tentamen medicum de fluore albo*, Montpellier, J. Martel aîné, in-4<sup>o</sup>, 4 p.

5. Voir par exemple, B.I.M.M., Fm 275 005, 1776 t. 2, n<sup>o</sup> 21, Thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste SIMON, *Tentamen medicum de fluore albo*, Montpellier, J.-F. Picot, 1777, in-4<sup>o</sup>, 12 p. Fm 275 005, 1780 t. 1, n<sup>o</sup> 29, thèse de baccalauréat de Joseph COINCHON, *Tentamen medicum de fluore albo*, Montpellier, J.-F. Picot, 1780, in-4<sup>o</sup>, 17 p.

6. Mireille LAGET, *op. cit.*, p. 262 et sq.

7. B.I.M.M., Fm 275 005, 1787-1788 t. 1, n<sup>o</sup> 9, thèse de baccalauréat de Jean-Pierre-Jacques DAVON, *Tentamen medicum de febrī puerperali*, Montpellier, J.-F. Picot, in-4<sup>o</sup>, 8 p. Fm 275 005, 1787-1788 t. 1, n<sup>o</sup> 25 bis, thèse de baccalauréat de Joseph-Marie-René CAILLETEAU, *Tentamen medicum de febrī puerperali*, Montpellier, J.-F. Picot, in-4<sup>o</sup>, 4 p.

Guillaume Lathoumethie de l'Estang s'interroge sur la disparition de ceux-ci<sup>1</sup>. Enfin, l'inflammation de l'utérus est le sujet que traitent Jean-François Lestre en 1777 et Guillaume-François Broquin en 1783<sup>2</sup>.

b) Les maladies vénériennes

Les pathologies des maladies vénériennes ont inspiré neuf sujets de thèse, soit 13,8 % du corpus consacré aux pathologies de l'appareil génital. Le corps médical fait de ce type d'affection une de ses préoccupations constantes. En effet, Montpellier est une cité où les militaires, les étudiants et les prostituées occupent une place prépondérante. Colin Jones, dans son article relatif à la prostitution dans la cité méridionale, montre que Montpellier est en quelque sorte la « Mecque » pour les prostituées des villes du sud de la France<sup>3</sup>. Il ne faut pas sous-estimer le fait que Montpellier compte tenu de son niveau de médicalisation est une ville particulièrement bien pourvue pour traiter des pathologies vénériennes tout en offrant aux filles de joie une clientèle nombreuse<sup>4</sup>. Les autorités militaires ont très vite perçu la nécessité de mettre en place des structures pour accueillir les malades souffrant de ce type de pathologie. Deux hôpitaux militaires vont être, tour à tour, aménagés. Le premier est en activité de 1731 à 1757, mais, très vite, la capacité d'accueil est jugée insuffisante et on décide de passer de 72 à 180 lits en construisant un nouvel hôpital<sup>5</sup>. Cette nouvelle offre est encore relativement insuffisante dans la mesure où le ressort de cet hôpital militaire a été étendu de l'Atlantique à la Méditerranée, des Pyrénées aux Alpes sans oublier la Corse<sup>6</sup>. L'extension géographique du ressort de l'Hôpital Saint-Louis va de pair, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec le traitement de pathologies qui ne sont pas exclusivement vénériennes

---

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1773-1774, n° 18, thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste CASTANET, *Tentamen medicum de immoderato mensium fluxu*, Montpellier, A.-F. Rochard, 1773, in-4°, 12 p. Fm 275 005, 1773-1774, n° 17, thèse de baccalauréat de Jean-Guillaume LATHOUMETHIE de L'ESTANG, *Tentamen medicum de mensium suppressione*, Montpellier, A.-F. Rochard, 1773, in-4°, 12 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1777, n° 2, thèse de baccalauréat de Jean-François LESTRE, *Tentamen medicum de uteri inflammatione*, Montpellier, J.-F. Picot, 1777, in-4°, 10 p. Fm 275 005, 1783 t. 2, 1784 t. 1, n° 4, thèse de baccalauréat de Guillaume-François BROQUIN, *Tentamen medicum de uteri inflammatione*, Montpellier, J.-F. Picot, 1783, in-4°, 4 p.

3. Colin JONES, « Prostitution and the Ruling Class in eighteenth-century Montpellier », *History workshop. A Journal of Socialist Historians*, 6, 1978, p. 7-25.

4. Colin JONES, art. cité, p. 7.

5. DULIEU, p. 550-551.

6. DULIEU, p. 552.

comme la gale ou les scrofules. Les étudiants en médecine disposent donc, au cours de cette période, d'un magnifique laboratoire d'observations pour ce type d'affections. Celles-ci sont imposées par les visites que les étudiants doivent faire auprès des malades entre le baccalauréat et la licence en guise de stage pratique. Le corps professoral montpelliérain a en charge la bonne marche de l'établissement et permet donc aux jeunes gens d'appréhender cette pathologie sous le regard avisé des maîtres. Ainsi, en 1777, l'hôpital militaire Saint-Louis est doté d'un médecin à plein temps en la personne du professeur Henri Fouquet. Par ailleurs, le chancelier de l'Université, Jean-François Imbert, devient Inspecteur général de l'hôpital. Cet établissement est rapidement victime de son succès, dans la mesure où le sérieux de la prise en charge va encore plus attirer les patients. Pour chaque malade, on dresse une feuille de son état qui est ensuite mise à jour de manière régulière<sup>1</sup>. Neuf étudiants consacrent leur thèse aux pathologies vénériennes à la fin du siècle entre 1785 et 1788 : Joseph-Marie Pariat de Cyven inaugure le cycle en 1785 avec une dissertation médicale sur le mal vénérien<sup>2</sup>, il est suivi en 1786 par Jean-Abraham Bonhomme<sup>3</sup> et en 1788 par Joseph-Narcisse Ferran ; Jean-Baptiste Brun le termine en traitant les ulcères syphilitiques<sup>4</sup>.

---

1. DULIEU, p. 552-553.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785 t. 1, n° 11, thèse de baccalauréat de Joseph-Marie PARIAT DE CYVEN, *Dissertatio medica de lue venerea*, Montpellier, J. Martel aîné, 1785, in-4°, 12 p.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786 t. 2, n° 1, thèse de baccalauréat de Jean-Abraham BONHOMME, *Dissertatio medica de lue venerea*, Montpellier, J. Martel aîné, in-4°, 27 p.

4. B.I.M.M., Fm 275 005, 1788 t. 2-1789 t. 1, n° 3, thèse de baccalauréat de Joseph-Narcisse FERRAN, *Dissertatio medica de lue venerea*, Montpellier, J.-F. Picot, in-4°, 11 p. Fm 275 005, 1788 t. 2, 1789 t. 1, n° 18, thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste BRUN, *De ulceribus siphiliticis*, Montpellier, J.-F. Picot, in-4°, 6 p.

## c) Maladies épidémiques, contagieuses et des carences alimentaires

Tableau n° 40 : Les pathologies des maladies épidémiques, contagieuses et des carences alimentaires

Pathologies	Nombre de thèses	Pourcentage
Dysenterie	28	28,7
Choléra	17	17,4
Variole	16	16,4
Scorbut	7	7,2
Peste	7	7,2
Colique du Poitou	6	6,1
Miliaire	4	4
Topographies médicales	4	4
Gale	4	4
Rubéole	4	3
Autre	2	2
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>100</b>

Dans cette catégorie, la dysenterie représente le sujet qui a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des étudiants : 28,7 % du corpus. Entre 1774 et 1790, 28 jeunes gens s'intéressent à cette maladie. Jusqu'en 1779, 15 étudiants le traitent ; ils seront 14 entre 1780 et 1790. Ce sujet est envisagé de manière récurrente. Ainsi, en 1776, Barthélémy Faurie, Pierre Séréé et Marc-Antoine Guischart traitent la dysenterie<sup>1</sup>. En 1778, Mathieu-Rémi Cambois de Cheneuzac choisit d'étudier la dysenterie putride et, la même année, Jean-Baptiste Laxalde traite un autre type de complication avec la dysenterie bilieuse putride<sup>2</sup>.

On remarque que trois rubriques occupent une place significative : la colique du Poitou, la Miliare et les topographies médicales ; le nombre

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1775, n° 45, thèse de baccalauréat de Barthélémy FAURIE, *Dissertatio medica de dysenteria*, Montpellier, J. Martel aîné, 1776, in-4°, 4 p. FM 275 005, 1776 t. 1, n° 16 ; thèse de baccalauréat de Pierre SÉRÉE, *Dissertatio medica de dysenteria*, Montpellier J.-F. Picot, 1776, in-4°, 8 p. Fm 275 005, 1776 t. 1, n° 40, thèse de baccalauréat de Marc-Antoine GUISCHARD, *Dissertatio medica de dysenteria*, Montpellier, J. Martel aîné, 1776, in-4°, 16 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1780, t. 1, n° 26, Thèse de baccalauréat de Mathieu-Rémi CAMBOIS DE CHENEUZAC, *Dissertatio medica de dysenteria putrida*, Montpellier, J.-F. Picot, 1778, in-4°, 12 p. Fm 275 00, 1778, t. 1, n° 35, thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste LAXALDE *Dissertatio medica de dysenteria biliosa-putrida*, Montpellier, J. Martel aîné, in-4°, 8 p.

des thèses qui leur est consacré témoigne de l'intérêt croissant des futurs praticiens pour des préoccupations contemporaines, dont leurs travaux se font l'écho<sup>1</sup>. En effet, dès le début de la décennie 1770, les autorités sont hantées par le spectre de la dépopulation. Les maladies épidémiques ravagent des provinces entières et la Bretagne est particulièrement touchée<sup>2</sup>. C'est la raison pour laquelle des comptages annuels de population vont être mis en place, de manière à pouvoir prendre la mesure de ce phénomène. En 1776, est créée la Société Royale de Médecine de Paris qui va jouer le rôle de relais d'information auprès des praticiens qui deviendront ses correspondants. La préoccupation majeure de la Société est de faciliter les échanges, tant au niveau de l'approche des maladies que de leur prophylaxie. La colique du Poitou est un bon exemple de l'observation d'une maladie épidémique à une « échelle régionale<sup>3</sup> ». De même, la Miliare a été classée dans la rubrique des maladies épidémiques, car dès le début de la décennie 1780 elle sévit à l'état endémique avec quelques pointes épidémiques notamment en Languedoc en 1782<sup>4</sup>. L'*Encyclopédie Méthodique* dans sa description de la miliare rappelle qu'elle est classée dans la catégorie des fièvres mais « elle est quelques fois épidémique & contagieuses, passant successivement d'un pays à un autre par le moyen des vents ou par la communication des individus comme le prouvent les observations d'Hamilton et de Fordyce en Angleterre, de Fantoni & d'Allioni en Italie, de Weisch et de Frédér. Hoffmann en Allemagne, de Lepecq, Baraillon, Marteau, &c. en France<sup>5</sup> ». D'un avis général, la Miliare est envisagée comme une maladie épidémique. C'est du moins de cette manière, que quelques communautés du diocèse de Saint-Pons l'appréhendent. Les populations démunies face à l'épidémie manifestent leur désarroi dans les délibérations consulaires. La dernière pandémie,

---

1. Les topographies médicales ont été intégrées dans cette rubrique, car elles témoignent de ce souci de mettre en relation les observations météorologiques avec les affections dont vont souffrir les habitants des lieux. La plupart du temps, les praticiens auteurs de ces observations météorologiques montrent que les maladies se transforment presque de manière inéluctable en épidémies.

2. Jean-Pierre GOUBERT, *Malades et médecins en Bretagne, 1770-1790*, Paris, Klincksieck, 1974, 508 p.

3. Cette affection, répertoriée dès le XVI<sup>e</sup> siècle, fait des incursions récurrentes dans les provinces de France et d'après les symptômes observés prend le nom de colique du Poitou.

4. Arch. dép. Hérault, C 594, Mémoires de messieurs les médecins de Castelnaudary, Sorèze, Carcassonne et Montréal soussignés, concernant la maladie qui règne actuellement à Castelnaudary, 7 avril 1782.

5. *Encyclopédie Méthodique, ou par ordre de matières ; par une Société de gens de Lettres, de savans et d'artistes*, article « miliare », t. X, À Paris chez M<sup>me</sup> Veuve Agasse, M. DCCCXXI, p. 115.

la Peste de Marseille, n'a certes pas touché cette zone du Languedoc, mais elle a réveillé des peurs que les habitants pensaient oubliées. La suette miliaire a fait deux incursions en Languedoc : en 1782 et en 1785. La communauté d'Olonzac, diocèse de Saint-Pons, est confrontée à la maladie au mois de mai 1782 et voici ce que les consuls demandent dans leur délibération du 14 de ce mois :

« La communauté d'Olonzac étant affligée par la maladie épidémique qui règne dans le voisinage de sorte qu'une infinité des habitants, faute des Facultés seront privés des secours nécessaires et exposés à une mort certaine et que cette mortalité sera la cause que cette maladie se répandra davantage et sera plus dangereuse. Que pour éviter ce malheur et pour le salut des habitants il faudra se procurer un médecin en état de secourir les malades et qui voulut résider en ce lieu<sup>1</sup>. »

La délibération consulaire d'une communauté voisine de celle d'Olonzac, Siran, est beaucoup plus alarmante sur les progrès du mal contagieux quelques jours plus tard :

« personne ne peut ignorer qu'il meurt journallement un nombre de personnes du mal contagieux qui est répandu dans cette contrée faute que les chirurgiens ne sont pas assez éclairés... Il convient que la communauté eut recours à un médecin éclairé et versé dans cette maladie en faisant une somme au médecin pour son voyage et pour qu'il découvre le remède radical »<sup>2</sup>.

Là encore, les habitants dressent le constat de l'incapacité des chirurgiens à traiter ce type de pathologie. La demande d'un médecin éclairé est identique à celle que formulait, quelques jours auparavant, la communauté d'Olonzac. Les habitants de Siran assortissent leur requête de mesures visant à favoriser l'arrivée du praticien. Ils ne souhaitent pas un médecin résidant mais la consultation ponctuelle de l'homme de l'art. Les victimes de la maladie sont des hommes et des femmes dans la force de l'âge. De ce fait, la réaction des communautés

---

1. Arch. dép. Hérault, BB12, délibération de la communauté d'Olonzac, diocèse de Saint-Pons en date du 14 mai 1782.

2. Arch. dép. Hérault, BB9, délibération de la communauté de Siran, diocèse de Saint-Pons, 17 mai 1782.

est beaucoup plus prompt. Il ne s'agit pas ici des incursions endémiques de la petite vérole qui fauche les jeunes enfants, mais la suette décime les forces vives et c'est la raison pour laquelle les demandes se font pressantes.

### 3- La thérapeutique

Tableau n° 41 : La thérapeutique

<b>Thérapeutique</b>	<b>Nombre de thèses</b>	<b>Pourcentage</b>
Des organes et des systèmes	38	28,5
Fièvres et maladies inflammatoires	18	13,3
Petite vérole	15	11,1
Aiguës et chroniques	14	10,3
Maladies vénériennes	13	9,6
Hydrothérapie et balnéologie	11	8,1
Générale	10	7,4
Épidémiques et contagieuses	5	3,7
Maladies nerveuses et mentales	6	4,4
Maladies infantiles	4	2,9
Maladies de peau	1	0,7
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>100</b>

Les sujets envisagés par les étudiants dans le domaine de la thérapeutique recouvrent peu ou prou ceux qui avaient été abordés dans les pathologies. La thérapeutique des organes et des systèmes représente plus d'un quart des thèses. Les fièvres et les maladies inflammatoires occupent encore une place non négligeable avec plus de 10 % des sujets. Dans la thérapeutique des maladies nerveuses et mentales, il faut souligner que ce sont la plupart du temps des cas d'hystérie féminine qui sont envisagés.

## 4- La physiologie

Tableau n° 42 : La physiologie

Spécialité	Nombre de thèses	Pourcentage
Principe de la vie	101	44,8
Fonctions	75	33,1
Générale	50	22,1
<b>Total</b>	<b>226</b>	<b>100</b>

Ce thème est relativement important dans le corpus, le deuxième avec 18,2 % des sujets de thèses. Ici, le principe de la vie occupe la première place. L'analyse des différentes spécialités abordées dans ce domaine laisse apparaître une place prépondérante accordée à la reproduction, que ce sujet soit traité de manière générale ou qu'il soit plus particulièrement consacré à l'homme ou à la femme. En tête, le vitalisme dont Paul-Joseph Barthez s'est fait un ardent propagateur au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, non seulement à Montpellier, mais dans l'ensemble du royaume, occupe un pourcentage proche de 10 % des thèses. Même si Barthez n'est pas le fondateur de cette doctrine, puisque c'est Théophile de Bordeu qui le premier envisage de proposer une théorie selon laquelle les glandes jouent le rôle principal dans l'organisme, le professeur montpelliérain va donner ses titres de noblesse au vitalisme tout en se démarquant des propositions de Théophile de Bordeu. Pour Bordeu, l'être est vivant parce qu'il est sensible. Pour Barthez, il est sensible parce qu'il est vivant. Le Principe Vital est une notion « dématérialisée », « déspecifiée », purement intelligible. Sa nature est inconnue et n'a d'ailleurs aucune importance. Ce qui compte, c'est d'établir par l'observation les lois de son action. Si pour Bordeu l'organisme n'est qu'une fédération de vies élémentaires, Barthez insiste au contraire sur l'unité profonde de l'organisme qui est le siège de multiples « sympathies » et « synergies<sup>1</sup> ». Il bâtit un système cohérent, reprenant et prolongeant les travaux de Fouquet, décomposé en force motrice et force sensitive<sup>2</sup>. La définition du Principe Vital selon Barthez n'est pas donnée, mais ce qui compte c'est l'ensemble de lois qui sont observables et relèvent du domaine de la médecine. Le Principe Vital préside

1. Thierry LAVABRE-BERTRAND, *La philosophie médicale de l'École de Montpellier au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., 1993, dactyl.

2. DULIEU, p. 252-254.

à toutes les fonctions physiologiques : sensibilité (qui donne un phénomène actif), motricité (motricité involontaire, et exécution de l'acte de motricité volontaire) chaleur animale. Le principe vital coordonne les fonctions pour un déroulement harmonieux de la vie de l'organisme<sup>1</sup>. La maladie est due au déséquilibre entre les forces, le principe vital étant là pour rétablir cet équilibre<sup>2</sup>.

## 5- La chirurgie

Tableau n° 43 : La chirurgie

Spécialité	Nombre de thèses	Pourcentage
Opérations	87	73,7
Chirurgie générale	20	16,9
Tumeurs	11	9,4
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>100</b>

L'essentiel des thèses consacrées à la chirurgie a trait aux diverses opérations que l'on peut pratiquer. Parmi elles celle du calcul que ce soit celui de la vésicule ou celui du rein occupe cinq sujets de thèses. Ainsi, Jean Séverin se préoccupe-t-il d'analyser la manière dont on peut extraire la lithiase, tout comme Jean-André de Laudun. Louis-Paul de Courtès envisage les deux possibilités de calculs dans sa thèse<sup>3</sup>. Les tumeurs sont également abordées ; un certain nombre de travaux sont consacrés aux cancers : cependant cette terminologie médicale du XVIII<sup>e</sup> siècle est très éloignée du sens que l'on donne à ce terme à l'heure actuelle ; en effet, il s'agit bien souvent de manifestations cutanées ou de phlegmons<sup>4</sup>. L'ophtalmologie a également une place à part dans les sujets des étudiants. Ils bénéficient des travaux que leurs maîtres ont consacrés à ce thème : la source d'inspiration de Thomas Mejan qui consacre son

1. Thierry LAVABRE-BERTRAND, *op. cit.*

2. DULIEU, p. 257.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1778, t. 2, 1779, t. 1, n° 4, thèse de baccalauréat de Jean SÉVERIN, *Tentamen medicum de extractione calculi e vesica nonnullis in casibus cunctanda*, Montpellier, J.-F. Picot, in-4°, 8 p. Fm 275 005, 1780 t. 2, 1781 t. 1, n° 27, thèse de baccalauréat de Jean-André DE LAUDUN, *Dissertatio medico-chirurgica de calculo vesicali et lithotomia*, Avignon, J. Aubert, in-4°, 22 p. Fm 275 005, 1780 t. 2, 1781 t.1, n° 24, thèse de baccalauréat de Louis-Paul COURTÈS, *Quaestio medico-chirurgica de calculis renum et vesicae, et illorum extractione nonnullis in casibus cunctanda*, Montpellier, J. Martel aîné, in-4°, 18 p.

4. DULIEU, p. 302.

opuscule à la cataracte est probablement Antoine Fizes qui a traité cette affection dans un lourd traité<sup>1</sup>.

## 6- La matière médicale

Tableau n° 44 : La matière médicale

Matière médicale	Nombre de thèses	Pourcentage
Propriétés	16	32,8
Toxicologie	8	16,6
Cathartiques	7	14,5
Topiques	6	12,5
Règne végétal	4	9,3
Émétiques	3	6,2
Diaphorétiques	2	4,1
Anti-spasmodiques	1	2
Emménagogues	1	2
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>100</b>

Ce domaine est relativement peu représenté dans le corpus des thèses des étudiants montpelliérains au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'étude des médicaments et de leurs propriétés, ne représente que 3,8 % du corpus. Cette sous-représentation n'est pas, en réalité, le reflet du travail des étudiants. Les autres domaines de la médecine abordent plus en détail cette matière dans le cadre notamment de travaux consacrés à la thérapeutique : les thèses de médecine consacrées à cet aspect fourmillent de renseignements sur les propriétés des médicaments et ceux qu'il est nécessaire d'utiliser dans tel ou tel type d'affection. Ainsi, la sous-représentation de ce domaine de la médecine n'est qu'apparent. La répartition des 48 sujets de thèses consacrés à la matière médicale fait apparaître qu'un tiers environ des travaux est consacré aux propriétés des médicaments, soit 32,8 %. Les cathartiques ou purgatifs occupent une bonne place dans cette répartition avec près de 15 % des thèses. L'intérêt est également marqué pour la toxicologie qui représente la deuxième rubrique des travaux étudiants relatifs à ce domaine<sup>2</sup>.

1. DULIEU, p. 382.

2. Mais cette matière n'est pas délaissée pour autant par les praticiens qui au cours de leurs visites vont devoir indiquer une prophylaxie à leurs malades. Le cas du *Thesaurus practicus* de Claude Chabert, ancien étudiant montpelliérain, est une sorte de « Vidal de poche » pour les praticiens. Celui-ci y a noté les cours de matière médicale qu'il a suivis aussi bien à Montpellier que dans la capitale. Son aide-mémoire est enrichi au hasard de ses lectures, puisque vers 1776 on peut y trouver des recettes de médicaments qu'il a pu lire dans la *Gazette de Leyde*.

## 7- L'hygiène

Tableau n° 45 : L'hygiène

Hygiène	Nombre de thèses	Pourcentage
Diététique	10	35,7
Hygiène générale	7	25
Éducation physique	3	10,7
Produits toxiques	3	10,7
Eaux thermales	2	7,2
Frictions	2	7,2
Musique et santé	1	3,5
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100</b>

Une part importante des sujets de thèse aborde les nécessités d'une hygiène alimentaire correcte : plus d'un tiers de la production consacrée à ce domaine s'interroge sur ce point. Cette préoccupation va, semble-t-il, de pair avec la vogue des topographies médicales qui mettent en relation tel type de pathologie et la météorologie. Ainsi, les habitudes alimentaires des habitants des lieux qui sont observées minutieusement. L'éducation physique est prônée pour une bonne hygiène de vie et entre de manière modeste dans les sujets envisagés : en 1779 Ferdinand-Louis Billard propose une dissertation médicale sur l'art de la gymnastique ; en 1788, Jean-Marie Lavenère envisage l'éducation physique pour les enfants ; en 1782 Georges Richard traite de diverses propositions relatives à ce thème<sup>1</sup>. Les vertus des eaux thermales sont un point relativement traditionnel, mais qui ne représente qu'une faible proportion des thèses. Ceci peut paraître assez paradoxal dans la mesure où la Faculté de médecine de Montpellier a été très en avance et dès le xvi<sup>e</sup> siècle elle encourage les bains aux eaux de Balaruc : les journaux des frères Platter, et en particulier celui de Félix, fourmillent de détails sur les vertus des eaux thermales. Enfin, le sujet le plus étonnant est la relation que Pierre-Marie Crachet établit entre la musique et la santé en tant qu'élément

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1779 t. 2, n° 37, thèse de baccalauréat de Ferdinand-Louis BILLARD, *Dissertatio medica de arte gymnastica*, Montpellier, J.-F. Picot, 1779, in-4°, 22 p. B.I.M.M., Fm 275 005, 1788, t. 2, 1788, t. 2, n° 2, thèse de baccalauréat de Jean-Marie LAVENERE, *Prolusio medica circa primam educationem physicam infantium*, Montpellier, J.-F. Picot, in-4°, 13 p. Fm 275 005, 1782, n° 13, thèse de baccalauréat de Georges RICHARD, *De educatione physica, positiones quaedam*, Montpellier, J. Martel aîné, 1782, in-4°, 20 p.

favorisant vraisemblablement une hygiène mentale<sup>1</sup> ; même si cet essai est modestement intitulé petite dissertation, il témoigne de ces interrogations nouvelles dans des domaines peu abordés jusqu'alors.

### 8- Peut-on parler d'une médecine « innovante » à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

Il est très difficile de répondre à cette question, mais des éléments indiquent que, progressivement, des spécialisations médicales apparaissent qui semblent sortir la médecine de l'état d'immobilité souvent raillé par les auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup> siècle. La part faite aux maladies nerveuses et mentales est assez représentative de l'intérêt que les étudiants ont pour ce type de pathologies. Si les femmes occupent une large place dans ce genre de pathologies, des traitements assez originaux ont leur apparition : Louis-Étienne Mercurin présente une innovation : il préconise la musique comme remède. Bien que ce type de médication puisse apparaître comme stupide à la Faculté, il ébauche à la note 2 dans la dernière page de sa thèse une justification en français qui ne manque pas d'originalité :

« Il ne faut pas cependant se dissimuler que proposer la Musique comme remède, c'est risquer de passer pour fou, pour ridicule dans l'esprit d'un certain public, même Médecin, accoutumé à décider sans examen l'inutilité ou l'absurdité d'un remède sur sa singularité. Est-il quelque motif qui puisse dans l'esprit d'un vrai Médecin balancer l'intérêt de son malade<sup>2</sup> ? »

### III- La thèse de baccalauréat en médecine est-elle un exercice stéréotypé ?

#### 1- Les « faiseurs de thèses »

Le docteur Louis Dulieu, qui a recensé l'ensemble du corpus des thèses de baccalauréat pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, émet l'hypothèse qu'un

---

1. B.I.M.M., Fm 295 005, 1787 t. 4-1788 t. 1, n° 23, thèse de baccalauréat de Pierre-Marie CRACHET, *Dissertationumcula inauguralis circa hanc questionem diaeticam utrum musice ad sanitatem*, Montpellier, J.-F. Picot, in-8°, 26 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1782, n° 2, thèse de baccalauréat de Louis-Étienne MERCURIN, *Tentamen physico-medicum de musice seu de influxu musices in corpus humanum*, Montpellier, J.-F. Picot, 1782, in-4°, 28 p.

certain nombre de ces travaux ne sont pas le fruit de la composition des étudiants eux-mêmes, mais de professeurs ou d'étudiants plus âgés. Ainsi, pour chacun des membres du corps professoral, il propose une série de titres de thèses qui ont été inspirés par un représentant du Ludovicée<sup>1</sup> de Montpellier. Même s'il n'y a que peu de preuves que cette pratique se soit généralisée, il faut s'en remettre aux écrits des étudiants eux-mêmes, qui indiquent que ce type d'exercice ne leur a pas énormément coûté. Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Théophile de Bordeu, qui fait ses études à Montpellier, est l'auteur d'une thèse qui est en quelque sorte un écrit précurseur de la doctrine du vitalisme, qui sera mise en avant quelques années plus tard par le professeur Paul-Joseph Barthez. Dans la correspondance que le jeune Théophile adresse à son père, Antoine de Bordeu, il mentionne que son cousin a satisfait à l'obligation de la thèse de baccalauréat. Antoine de Bordeu, dans sa réponse, montre que son neveu, Jean de Brumon-Disse, n'a pas produit un exercice inédit mais s'est contenté de compiler les ouvrages antérieurs<sup>2</sup> :

« La theze de Mr de Disse m'a fait plaisir, je la trouve solide, et je crois qu'il est infiniment à louer d'avoir sçeu mettre toute la petite miologie [*sic*] dans le plus grand détail, je ne trouve pas même qu'il n'ayt eu beaucoup de peine a ramasser dans un corps toutes les differentes descriptions des anatomistes. Mais j'avoue que je m'attendais a autre chose, et que je ne vois pas que l'idée de la digestion soit plus claire dans sa theze, que dans tous les livres d'anatomie qui se sont faits il y a cinquante ans. Il est vrai que p[our] jouer à leur jeu il embrasse toutes les hypothezes et les joint ensemble. Il faudrait etre de mauvaise humeur p[our] n'en etre pas content.<sup>3</sup> »

---

1. Cette terminologie est synonyme de Faculté de médecine de Montpellier. Elle est reprise sur la page de garde de la plupart des thèses de médecine des étudiants à partir du moment où le roi Louis XV permet à l'Université d'utiliser ce nom.

2. B.I.M.M., S 60, baccalauréat de Jean DE BRUMON-Disse le 10 août 1742. FmM Mel. 8° 98 (G3 n° 153), Thèse de baccalauréat de Jean de Brumon-Disse, *De chilificationis historia*, Montpellier, A.-F. Rochard, 1742, in-8°, 39 p.

3. Martha FLETCHER *et alii*, *Théophile de Bordeu, correspondance*, édition critique présentée par Martha FLETCHER avec la collaboration de Nadine LABBÉ et d'Aloys Laforcade, Montpellier, Groupe de recherche sur les textes modernes, Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, C.N.R.S., 1974, Thèse, p. 59. Les auteurs dans la note n° 2, p. 61 mentionnent que « tous les experts sont d'accord pour dire que le principal auteur de cette thèse est Théophile de Bordeu. C'est ce qu'Antoine reconnaît dans cette lettre quand il parle des observations que Disse a faites « avec son cousin ». On trouve *Chilificationis historia* dans les *Œuvres complètes* (1818) de Théophile de Bordeu, aussi bien que dans ses *Recherches sur les glandes* (1751).

Antoine de Bordeu, lui-même médecin formé à Montpellier, reconnaît les sources auxquelles son neveu a eu recours, mais il concède que ce type d'exercice fait partie des usages : « il est vrai que pour jouer à leur jeu, il embrasse toutes les hypothèses ». Il met en lumière les pratiques du corps professoral montpelliérain, qui non seulement est éloigné de toute notion d'innovation, mais qui exige que les impétrants aient une connaissance parfaite de la doctrine, sans que le travail de l'élève puisse être d'une quelconque originalité. Les professeurs vérifient dans ce type de production que le futur bachelier maîtrise bien les enseignements qu'il a reçus. Mais, Antoine de Bordeu va plus loin, et met l'accent sur le rôle de son fils Théophile dans la composition de cette thèse ; à demi-mots, il montre qu'il n'ignore pas l'aide que Théophile a apportée à son cousin Jean :

« Je ne passe pas si aisément les observations qu'il a faites avec son cousin, je crains bien que ce ne soient des puerilités, mais je n'ose le d[e] cider entierement parce que je ne suis pas anatomiste. L'art<sup>le</sup> 39 avec la note me paroît une grande sotise dictée par la prévention aveugle p[our] un systeme singulier. Que veut dire ce presto de la nature, ce *vis vitae*, cette loy de l'union, dans des fonctions purement machinales<sup>1</sup>. »

Ce que le père qualifie de « puerilités » en dénigrant le travail de son fils heurte ses conceptions médicales. Antoine, formé à Montpellier à l'école animiste de Stahl<sup>2</sup>, accueille avec circonspection la nouvelle théorie qui fait son apparition dans le paysage médical montpelliérain du XVIII<sup>e</sup> siècle : Théophile est un des précurseurs de l'école vitaliste, reprise par la suite par celui qui en sera le théoricien : Paul-Joseph Barthez. Théophile est en train de remettre en question les certitudes de

---

1. *Ibid.*, p. 59.

2. *Ibid.*, p. 61. *Encyclopedia Universalis*, article : Georg-Ernst STAHL (1660-1734). Chimiste allemand né à Ansbach (Bavière), il étudie la médecine à Iéna. Dès 1683, il est chargé de cours et en 1687 devient médecin personnel du duc de Saxe-Weimar. Lors de la création de l'Université de Halle, en 1693, il est nommé professeur de médecine en second, enseignant les « Institutiones » : physiologie, pathologie, diététique, pharmacologie, botanique. Stahl se libère des conceptions alchimistes traditionnelles et devient le premier chimiste de son temps. Sa renommée en tant que médecin est très grande, mais à l'encontre des iatrochimistes, il maintient une stricte séparation entre les deux disciplines.

son père en osant attaquer les maîtres de la médecine et en particulier Boerhaave, artisan de la doctrine mécaniste<sup>1</sup>.

L'ensemble du corps professoral a, d'une manière ou d'une autre, participé à l'élaboration de ces travaux étudiants. Ainsi, le docteur Dulieu a-t-il entrepris de retrouver des thèses dont les professeurs de la Faculté de médecine de Montpellier étaient les auteurs : Gérard Fitz-Gérald aurait inspiré quatre travaux ; Antoine Fizes serait le « père » de plus d'une douzaine de thèses de baccalauréat<sup>2</sup>.

## 2- La thèse, un simple exercice de style ?

On remarque dans la longue série des thèses de baccalauréat des titres similaires. Ainsi, pour la seule année 1789, quatre étudiants s'intéressent à la dysenterie : André Arnauld-des-Barres et François Belloc traitent d'une dysenterie bilieuse, Pierre-François Dupuy aborde de manière plus générale la dysenterie, quant à Pierre-Louis Labric, son sujet d'étude est identique à celui d'Arnauld-des-Barres<sup>3</sup>.

On relève dans le corpus des thèses le choix des étudiants pour un sujet particulièrement en vogue à l'époque : les maladies épidémiques. Ces champs d'études à la fin du Siècle des lumières sont bien souvent croisés avec une préoccupation à la mode celle des topographies médicales. Les questionnaires de la Société Royale de Médecine parisienne

---

1. *Encyclopedia Universalis*, article : Herman BOERHAAVE (1668-1738). Fils d'un pasteur hollandais. D'abord intéressé par la théologie, il se tourne vers la médecine en 1693 après une thèse *De utilitate explorandorum in aegris excrementorum ut signorum*. Entre 1701 et 1718 il cumule à Leyde trois des cinq chaires : botanique, médecine clinique et chimie. Il donne des cours privés et a une grande réputation dans une Faculté qui compte près de 2000 étudiants venus de la plupart des pays d'Europe. Il emprunte aussi bien à Hippocrate qu'aux Modernes. Il est iatromécanicien, c'est-à-dire qu'il explique la physiologie par la mécanique du corps vivant et les maladies par les dérèglements de celle-ci. Il développe la clinique et les observations au lit des malades. Publications : en 1707 *Institutiones medicae* et en 1709 *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis* sont les fondements de son enseignement. Ses ouvrages ont été traduits en de nombreuses langues et notamment en arabe.

2. DULIEU, p. 760-762. Voir sur le même sujet Henri MICHEL, « Les thèses imprimées de l'ancienne Université de médecine », *La Médecine à Montpellier du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hervas, 1990, p. 109-111.

3. B.I.M.M., Fm 295 005, 1788, t. 3, 1789, t. 2, 1790, t. 1, n° 9, thèse de baccalauréat d'André-Edmond-Laurent ARNAUD DES BARRES, *Tentamen medicum de dysenteria biliosa*, Montpellier, 1789, J.-F. Picot, in-8°, 8 p.

B.I.M.M., Fm 295 005, 1788, t. 3, 1789, t. 2, 1790, t. 1, n° 5, thèse de baccalauréat de François BELLOC, *Tentamen medicum de dysenteria biliosa*, Montpellier, 1789, J.-F. Picot, in-8°, 7 p.

B.I.M.M., Fm 275 005, 1789, t. 2, 1790-1791-1792, t. 1, n° 3, thèse de baccalauréat de Pierre-François DUPUY, *Tentamen medicum de dysenteria*, Montpellier, 1789, J. Martel aîné, in-4°, 4 p.

B.I.M.M., Fm 295 005, 1788, t. 2, 1789, t. 1, n° 16, thèse de baccalauréat de Pierre-François-Louis-Alexandre LABRIC, *Dissertatio medica de dysenteria putrida*, Montpellier, 1789, J. Martel aîné, in-8°, 30 p.

relatifs à ce thème sont l'occasion de travaux de plus en plus nombreux dans le cadre des Facultés. Sur ces deux sujets, six thèses ont été proposées. Si la mode pour ce type de sujets intervient relativement tard dans les préoccupations médicales de l'Ancien Régime, on peut dire que Jean-François Peroncély a été en quelque sorte un précurseur en la matière dans la mesure où en 1767 il consacre sa thèse à la topographie médicale de la ville de Fréjus, tout en y intégrant des conceptions aéristes<sup>1</sup>. Les cinq autres travaux s'échelonnent au cours de la décennie 1780. Toussaint Barety a vraisemblablement du succès avec la rédaction de sa topographie médicale de Die, puisqu'il fait paraître la même année une traduction française<sup>2</sup>. De même, Pierre-Marie Berthelet de Barbot, ancien étudiant de Montpellier<sup>3</sup> peut être qualifié de pionnier, puisqu'il publie la première topographie médicale ; lyonnais d'origine, il propose en 1783 une *Topographie médicale* de cette ville, soit près de trois années avant que la ville de Paris ne soit analysée à son tour par Jean-Jacques Menuret de Chambaud<sup>4</sup>, encore un ancien étudiant du Ludovicée de Montpellier<sup>5</sup> : la province a quelque peu innové avant la capitale. Quant à Philippe-François Pradal, il se livre en 1782 à un exercice de comparaison entre la maladie de la Générale, terminologie française, et son équivalent espagnol connu sous le nom de Tirana. Les quatre autres candidats se sont intéressés à une maladie épidémique dans le ressort de la généralité de Poitiers : entre 1781 et 1788, Furseus-Charles-Michel Rabache-Ducoroy, Charles-Joachim Touzard de la Malliardière, François Charcelay de la Gatlinière et Savin-Modeste Fradin<sup>6</sup>.

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1760-1764, n° 31. Thèse de baccalauréat de Jean-François PÉRONCELY, *Dissertatio physico-medica de aeris natura et influxu in generationem morborum accessit corollarium de aere, aquis et locis FOROJULIENSIBUS*, Montpellier, 1767, J. Martel aîné, in-4°, 38 p.

2. B.I.M.M., Fm 295 005, 1787, t. 4-1788, t. 1, n° 4, *Positiones quaedam circa topographiam urbis diensis, apud delphinates*, Montpellier, J.-F. Picot, 1788, in-8°, 7 p ; et 4 bis, *Essai sur la topographie médicale de la ville de Die en Dauphiné, indiquant les remèdes nouveaux et renfermant quelques observations intéressantes, &c, &c*, Montpellier, J.-F. Picot, 1788, in-8°, 22 p.

3. B.I.M.M., S 66, doctorat de Pierre-Marie BERTHELET DE BARBOT le 13 mars 1780.

4. B.I.M.M., S 62 ƒ57, doctorat de Jean-Jacques MENURET DE CHAMBAUD, originaire de Montélimart, diocèse de Valence, le 2 mai 1758.

5. Robert FAVRE, « Du Médico-topographique à Lyon en 1783 », *Dix-huitième siècle*, 1977, n° spécial, *Le sain et le malsain*, 1977, p. 151-152.

6. B.I.M.M., Fm 275 05, 1780, t. 2, 1781, t.1, n° 25, thèse de baccalauréat de Furseus-Charles-Michel RABACHE-DUCOROY, *Dissertatio medica de colica pictonum*, Montpellier, J. Martel aîné, 1782, in-4°, 16 p. Fm 275 005, 1785, t. 1, n° 40, thèse de baccalauréat de Charles-Joachim TOUZARD de la MAILLARDIÈRE, *Tentamen medicum de colica pictonum*, Montpellier, J.-F. Picot, 1785, in-4°, 8 p. Fm 275 005, 1787-1788, t. 1, n° 28, thèse de baccalauréat de François CHARCELLAY de la GATLINIÈRE, *Expositio medica de colica pictonum et pictorum*, Montpellier, J.-F. Picot, 1787, in-4°, 8 p. Fm 275 005, 1788, t. 2-1789, t. 1, n° 24, thèse de baccalauréat de Savin-Modeste FRADIN, *Tentamen medicum de colica pictonum*, Montpellier, J.-F. Picot, 1788, in-4°, 12 p.

Guillaume-François Laënnec ne prétend pas, quant à lui, traiter d'un sujet inédit. Le titre de son travail est en forme de question : l'usage des fruits d'été peut-il prévenir la dysenterie ? Ce sujet a été traité quelque six années auparavant<sup>1</sup> dans un centre étranger, à Halle, en Saxe, par Buchner ; et la documentation de Laënnec dépasse largement le corpus traditionnel des thèses antérieures. Cet exemple souligne que les jeunes gens ne produisent pas tous des thèses inédites. Il est évident que ce type d'expérience, même s'il atteste certains usages, ne saurait être généralisé. Ainsi, entre 1773 et 1787, quatre thèses ont pour titre la fièvre miliaire.<sup>2</sup> Cet intérêt pour ce type d'affection provient, vraisemblablement, des diverses manifestations de cette maladie dans le royaume de France. Chronologiquement :

- 1773, Alexandre-Louis Pillé.
- 1778, Ignace Ros-y-Coquet<sup>3</sup>.
- 1778, Jean Delage<sup>4</sup>.
- 1787, Étienne Castaing de Labarthe.

Nous avons choisi d'examiner la première thèse et la dernière. Alexandre-Louis Pillé commence sa thèse en rappelant l'origine du nom de cette maladie, surnommée en France le Millet, qui se manifeste sous la forme de pustules, qui couvrent l'ensemble du corps et qui ressemblent à des grains de millet<sup>5</sup>. Son travail, de 29 pages, s'attache d'abord à faire un rappel historique de cette maladie, puis à envisager l'ensemble des symptômes, en les confrontant à ceux qui ont déjà été observés par des praticiens célèbres ; la dernière partie, de la page 20 à la page 29, propose une prophylaxie de cette maladie. Quatorze années plus

---

1. ROUXEAU, p. 82.

2. B.I.M.M., 295 005, 1766-1773, n° 2. Thèse de baccalauréat de Louis-Alexandre PILLÉ, *Dissertatio medica de miliaribus acutis*, Montpellier, mars 1773, A.-F. Rochard, in 4°-29 p.

Fm 295 005, 1786, t. 1, 1787, t. 1, n° 8. Thèse de baccalauréat d'Étienne CASTAING DE LABARTHE, *Dissertatio medica de miliaribus acutis*, Montpellier, avril 1787, J.-F. Picot, in 4°-16 p.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1778 t. 1, n° 36, thèse de baccalauréat d'Ignace ROS-Y-COQUET, *Dissertatio medica de febre miliari*, Montpellier, J.-F. Picot, novembre 1778, in-4°, 19 p.

4. B.I.M.M., Fm 275 005, 1778, t. 1, n° 31. Thèse de baccalauréat de Jean DELAGE, *Dissertatio medica de febre miliari maligna*, Montpellier, J. Martel aîné, 1778, in-4°, 7 p.

5. Louis-Alexandre PILLÉ, *op. cit.*, p. 5 : « Miliaria Gallice dicta le Millet, pustulae nuncupantur quae per totum corpus sparsae in vesiculas fero plenas evadunt granum Milii referentes ». Voir sur la suette miliaire l'ouvrage sous la direction de Jacques Dûpaquier, *Histoire de la population française*, t. 2., *De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, 1995, p. 245-248, en particulier la description de cette maladie par le curé de Saint-Germier de Muret en 1782, cité par l'abbé Lestrade, « La suette à Muret, Frouzins et Montgeard, Haute-Garonne », *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, nouv. série, n° 29 (1901-1902), Toulouse, 1902, p. 39-42.

tard, Étienne Castaing de Labarthe, à son tour, traite le sujet de la fièvre miliaire aiguë. La première thèse comporte 29 pages, la seconde, 16 ; cette différence provient du fait que les caractères typographiques ne sont pas identiques. La première approche a consisté à comparer les travaux qui avaient pu servir de point d'appui à la réflexion des deux jeunes gens : Castaing cite exactement les mêmes auteurs, les mêmes ouvrages aux mêmes endroits du développement que son prédécesseur. Les premières pages des deux thèses, consacrées aux origines historiques de cette maladie, révèlent des sources d'inspirations identiques. Ainsi, en 1773, Pillé cite Collin et notamment sa *Dissertation sur la fièvre miliaire*, en particulier à la page 6 dans la note « a ». En 1787, Castaing, cite à la page 6 la même source. De même, quand Pillé cite, en 1773 à la note *b* page 7, Castaing utilise le même travail qu'il cite à la note n° 2 de sa thèse. Le deuxième étudiant s'est inspiré du travail de recherche de son aîné. L'examen des notes infra-paginales révèle que sur les 10 références utilisées par Castaing, 9 sont identiques à celles que proposait déjà Pillé en 1773. Mais ce ne sont pas les seules similitudes que l'on trouve entre les deux travaux : on peut affirmer qu'Étienne Castaing de Labarthe a copié le travail d'Alexandre-Louis Pillé, mais en évitant une reprise trop littérale de la thèse de son aîné. Il a fait quelques petits aménagements, en modifiant notamment les tournures de phrases, de manière que le plagiat ne soit pas flagrant. Ainsi, à partir de la page 12 de sa thèse, le candidat de 1787 ne donne plus aucune référence en note. Or, son travail s'est encore inspiré des références proposées par son aîné en 1773. En effet, il cite dans son texte des auteurs tels que Hamilton, Hoffmann<sup>1</sup> ou Mollinari tout comme Alexandre-Louis Pillé, mais ne prend pas la peine de donner les références. Les auteurs cités le sont aux mêmes endroits du développement. Ainsi, le premier étudiant cite les travaux d'Hoffmann et de Mollinari à la page 21 de son travail, le second les cite à la page 13. Les deux thèses ont un schéma de construction identique ; elles sont composées de trois parties. Dans la première, il s'agit de répertorier l'ensemble des travaux qui ont abordé ce sujet. Dans la deuxième, ils s'attachent à examiner les diverses évolutions de la maladie selon les sexes et les âges : sont minutieusement examinées

---

1. *Encyclopediae Universalis* article Friedrich HOFFMANN (Halle 1660-id. 1742). Chimiste et médecin allemand. Chimiste il identifie et isole la magnésie. Médecin (il soigna Frédéric-Guillaume de Prusse), il fut l'un des premiers théoriciens de la physiologie et eut une grande influence sur ses contemporains. Il croyait que l'organisme était gouverné par la tension et le relâchement des fibres ainsi que par « l'éther nerveux ».

les incidences de la maladie sur les hommes, les femmes, les vieillards et les enfants. Ces deux travaux témoignent, également, des conceptions aéristes des jeunes gens, car on note de nombreux éléments ayant trait à la constitution de l'air. Il est vrai que ces idées, déjà connues dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont en vogue dès la fin de la décennie 1780 où quelques essais d'étudiants s'attachent à établir, dans le cadre de topographies médicales, les liens qui peuvent exister entre la constitution de l'air et la fréquence de certaines maladies. Enfin, la dernière partie envisage les traitements que l'on peut conseiller pour soigner la fièvre miliary aiguë. Là encore, les mêmes éléments sont abordés. Ainsi, en 1773, Alexandre-Louis Pillé commence la troisième partie de son travail en soulignant, à la page 21, qu'il n'est pas possible d'envisager un traitement unique de la maladie, mais que celle-ci se complique, car il faut tenir compte de l'âge des sujets, de la constitution de l'air, bref, de toute une série de paramètres que ne doit pas négliger le médecin et qui rendent difficile l'établissement d'une prophylaxie : « *Curatio generalis illius morbi praescribi non potest, variat enim ratione aetatis, sexus, subjecti idiosyncrasia, natura morbi, aëris constitutione quam praecise negligere non debet Medicus.* » Cette remarque est répétée, à la page 13, dans la thèse d'Étienne Castaing de Labarthe : « *Curatio generalis illius morbi praescribi non potest, variat enim ratione aetatis, sexus, subjecti idiosyncrasia, natura morbi, aëris constitutione quam praecise negligere non debet Medicus* ». L'examen des médicaments, proposés pour soigner cette maladie, révèle des choix identiques. Louis-Alexandre Pillé étudie, à la page 20, le bien fondé de l'utilisation des diaphorétiques dans la fièvre miliary, son cadet fait de même à la page 13<sup>1</sup> : il faut utiliser dans les éruptions difficiles de la miliary le tilleul et la camomille. De même, les vésicatoires sont conseillés. En 1773, le premier propose à la page 21, l'utilisation du camphre et du vin ; en 1787, le second suggère également à la page 13 ces deux médicaments et précise que le vin d'Espagne est d'un meilleur effet. De même, les cathartiques<sup>2</sup>. ne doivent pas être négligés dans le traitement de la miliary, les deux jeunes gens envisagent cette possibilité et prescrivent exactement les mêmes remèdes : manne, tamarin et crème de tartre le premier à la page 23 et le second à la page 14. Les autorités professorales semblent cautionner

---

1. Les diaphorétiques sont des médicaments qui activent la transpiration, autrement appelés les sudorifiques.

2. Les cathartiques sont de puissants purgatifs.

de telles pratiques. Dans les membres du jury de Louis-Alexandre Pillé, on trouve trois professeurs qui assisteront treize années plus tard à la soutenance d'Étienne Castaing de Labarthe. Il s'agit de Paul-Joseph Barthez, de Gaspard-Jean René et de François Broussonnet. On ne peut savoir si les professeurs lui ont demandé d'opérer certaines modifications. En l'absence d'une production ultérieure, il faut admettre que la Faculté a accepté cette thèse, le candidat a d'ailleurs pu poursuivre sans encombre son cursus universitaire.

Il semble que les jeunes gens puisent leur inspiration dans les productions de leurs aînés, reprenant parfois l'intégralité de travaux qui ont été déjà soutenus devant les membres de la Faculté. Ce genre de plagiat n'est pas difficile dans la mesure où les candidats peuvent consulter à la bibliothèque de la faculté les essais des camarades qui ont été conservés depuis le début des années 1770 et qui ont fait l'objet d'une impression. Cette pratique ne semble pas répréhensible aux yeux du corps professoral, qui, lui-même, devient en de multiples occasions «faiseur de thèses» pour les quelques jeunes gens qui font appel à lui. Si ces usages se sont généralisés, ils font apparaître une Faculté de médecine de Montpellier plutôt soucieuse de la forme que du fond. Elle est également l'objet des critiques de ses anciens élèves et, dans ce domaine, même s'il ne cite pas expressément Montpellier, on peut penser que Jean-Emmanuel Gilibert y songe, lorsqu'il aborde la compétence du corps professoral :

« Les Universités sont gouvernées par des sujets médiocres, qui n'ayant point cet esprit novateur nécessaire pour remplir dignement les pénibles fonctions du professorat, laissent subsister les abus qui remplissent les écoles de préjugés et d'erreurs, ne communiquent à leurs élèves que des idées imparfaites, fausses ou erronées, ne leur présentant que des systèmes arbitraires<sup>1</sup>. »

Il est difficile de présenter la thèse de baccalauréat en médecine comme un moment possible d'innovation médicale, elle semble engluée dans des rites formalistes où de nouvelles idées n'ont que peu l'occasion de s'exprimer, à l'exception des théories vitalistes ou des sujets relatifs aux topographies médicales. Il est évident que la généralisation de telles habitudes demande à être confirmée ou infirmée par l'analyse systéma-

---

1. Jean-Emmanuel GILIBERT, *L'Anarchie médicale ou la médecine considérée comme nuisible à la Société*, Neuchâtel, 1777, s. n., t. 2, in-8°, p. 59.

tique des travaux des étudiants, en confrontant les thèses qui ont des titres identiques et en analysant les développements de chacune. Les deux autres opuscules, contemporains de ces deux thèses analysées, ont été largement inspirés par la première thèse, mais il n'est pas possible de mettre en évidence un plagiat aussi visible.

De même, pour les quatre étudiants qui ont choisi de traiter la maladie épidémique du Poitou, aucun ne propose un texte qui soit identique à celui de ses prédécesseurs. Les seules similitudes que l'on puisse mettre en évidence ont trait aux symptômes de la maladie et dans quelques méthodes de traitement. De manière générale, ces quatre travaux ne sont pas composés de la même manière. Savin-Modeste Fradin s'intéresse à l'ensemble des symptômes de la maladie et propose une étude très poussée ; quant à François Charcellay de la Gatlinière, après avoir repris l'ensemble des symptômes, il aborde de façon plus approfondie les possibles transformations de cette maladie épidémique en trois catégories : la fièvre inflammatoire, la fièvre bilieuse et la fièvre pituiteuse.

### 3- Les imprimeurs au service des étudiants en médecine

Pour l'impression de leur travail, de manière quasi systématique ce sont des imprimeurs montpelliérains qui sont sollicités à plus de 99 % par les étudiants. Dans cet ensemble, deux personnages se détachent nettement au cours de la décennie 1780 et vont occuper sur le marché des thèses une place de quasi-monopole : Jean-François Picot et Jean Martel aîné de manière presque égale. Le premier édite jusqu'en 1789 plus de 37 % des travaux étudiants, le second plus de 30 %. Le reste des imprimeurs, montpelliérains ou non, figure dans le corpus des thèses de façon assez marginale. Le tableau n'est que le résultat de comptes pour l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle. Or, les imprimeurs n'ont pas tous exercé en même temps et c'est la raison pour laquelle il faut relativiser la part minimale occupée par certains dans le corpus analysé. Ainsi, l'imprimeur Honoré Pech et sa veuve ne totalisent que 4,3 % du marché de l'impression des thèses, car celui-ci n'exerce au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne trouve plus d'impression chez lui après 1720. D'une manière générale, comme le montre le tableau, les imprimeurs montpelliérains occupent une situation de monopole à l'échelle de la province. Le Languedoc est le premier espace où s'impriment les travaux des jeunes gens. Pour les autres provinces, la Provence notamment n'a qu'une

place marginale dérisoire. Néanmoins, les impressions avignonaises auraient dû représenter une part beaucoup plus importante que celle qui est la leur. Cette ville bénéficie de franchises et y faire imprimer sa thèse est une opération moins onéreuse<sup>1</sup>. Dans l'espace comtadin, c'est tout de même Avignon qui se détache nettement du corpus analysé<sup>2</sup>. Mais, si les imprimeurs montpelliérains sont en situation de monopole, pourquoi les étudiants font-ils parfois imprimer leurs travaux ailleurs ? Les candidats préfèrent sûrement recourir à des imprimeurs qu'ils connaissent. Le prestige d'être imprimé dans sa cité et son diocèse d'origine c'est peut-être aussi se singulariser par rapport à ses condisciples, car ceux-ci se conforment à un « rite » de l'impression à Montpellier. Ainsi, Pierre Talamon, originaire de Coarraze dans le diocèse de Lescar, fait appel à un imprimeur palois pour imprimer sa thèse ; la proximité géographique a vraisemblablement compté dans le choix du jeune homme<sup>3</sup>. Mais, ce critère de « fidélité au pays d'origine » n'est pas une preuve quand on analyse les origines géographiques des étudiants qui ont fait appel à des imprimeurs avignonnais. Sur un total de 48 impressions réalisées dans la cité papale, un seul étudiant est originaire de ce diocèse. Les Provençaux des diocèses limitrophes à celui d'Avignon ne représentent qu'une faible proportion des jeunes gens qui font appel aux imprimeurs de cette ville avec quinze thèses seulement<sup>4</sup>. Si on élargit l'analyse à l'ensemble de la Provence, les diocèses de Fréjus et de Grasse ne sont représentés qu'avec une seule thèse. Ce qui domine dans ce choix en faveur des imprimeurs avignonnais, ce sont les différences d'origines géographiques des carabins. Ils sont pour la plupart originaires de la France entière, mais sont majoritairement natifs du Sud de la Loire. Des diocèses se détachent ; ceux de la zone aquitaine comme ceux de Toulouse, Condom ou Dax, ainsi que ceux du Dauphiné comme Grenoble ou Vienne. Le seul dénominateur commun que l'on puisse trouver à l'ensemble de ces étudiants qui ont opté pour des imprimeurs avignonnais, c'est la longueur assez atypique de leur thèse. D'ordinaire,

---

1. Roland ANDRÉANI, *La Presse quotidienne de Montpellier des origines à 1944*, Toulouse, 1989, Thèse d'état, 1273 p.

2. René MOULINAS, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1974, 441 p.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1782, n° 52, thèse de baccalauréat de Pierre TALAMON, *De cholera morbo*, Pau, P. Daumon, 1782, in-4°, 12 p.

4. Sur ce total, dix étudiants sont originaires du diocèse d'Arles, trois de celui de Sisteron et deux de celui de Carpentras.

les opuscules oscillent entre quatre et huit pages ; or, ici, ce sont des essais relativement longs qui ont été apportés à l'impression. Vingt d'entre elles dépassent 20 pages, cinq comptent entre 30 et 50 pages et cinq ont plus de 50 pages, les autres oscillent entre 8 et 20 pages. Seule une économie substantielle sur le prix de l'impression a pu orienter les étudiants vers Avignon, à moins que des relations particulières entre les étudiants et la cité papale, d'ordre amical ou professionnel, aient pu les déterminer. Une analyse prosopographique approfondie permettrait de répondre à cette interrogation. Un seul exemple mentionne les liens entre les étudiants montpelliérains et les imprimeurs avignonnais, il s'agit de la lettre de Guillaume Amoreux qui au mois de mars 1762 demande à Esprit Calvet de surveiller les épreuves de la thèse de médecine de son fils, Pierre-François, qui imprime à Avignon chez Tournel<sup>1</sup>. La thèse de baccalauréat du jeune Amoreux est assez importante, puisqu'elle comporte 59 pages, et c'est vraisemblablement pour diminuer le prix des frais d'impression que l'étudiant a eu recours à un imprimeur comtadin.

Cette suprématie des imprimeurs montpelliérains dans l'édition des thèses de baccalauréat cache cependant entre les deux protagonistes, Jean-François Picot et Jean Martel aîné, une concurrence acharnée dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Martel « imprimeur de la province » et Picot « imprimeur du roi » rivalisent sur le marché des thèses. Il faut dire que l'impression des thèses de baccalauréat en médecine représente une aubaine économique, car ce sont, chaque année, plus de quatre-vingts travaux qui sont édités. La lutte entre les deux imprimeurs est relatée par Roland Andréani qui a pu comparer l'exercice des deux ateliers dans les dernières années de l'Ancien Régime. Alors que Jean-François Picot dispose de cinq presses, son rival n'en possède que quatre, mais semble utiliser plus intensivement ce potentiel inférieur en employant un personnel plus nombreux, 8 ouvriers en juillet 1783 et 11 en janvier 1788<sup>2</sup>. La supériorité de l'imprimeur Jean-François Picot est bien réelle lorsque l'on observe la totalité des impressions réalisées : il imprime un total de 574 thèses de baccalauréat avec 37 % alors que son rival et confrère ne totalise que 428 impressions et 30,7 % du marché à montpelliérain.

---

1. Bibliothèque municipale d'Avignon. Ms. 3050-f°51. Lettre de Guillaume AMOREUX à Esprit Calvet en date du 19 mars 1762.

2. Roland ANDRÉANI, *op. cit.*, p. 61.

Tableau n° 46 : Les imprimeurs des thèses de baccalauréat de la Faculté de médecine Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>

Imprimeurs	Nombre de thèses imprimées	Pourcentage
J.-F. Picot (Montpellier)	574	37
J. Martel aîné (Montpellier)	428	30,7
A.-F. Rochard (Montpellier)	160	10,4
J. Martel (Montpellier)	97	6,3
J.-F. Tournel (Montpellier)	63	4,1
S.l et s.n.	58	3,7
H. Pech (Montpellier)	47	3
Vve H. Pech (Montpellier)	20	1,3
J.-F. et J.-G. Tournel (Montpellier)	12	0,8
J.-S. Tournel (Montpellier)	9	0,6
Tournel, père, fils et neveu (Montpellier)	8	0,5
J. Guischart (Avignon)	6	0,4
D. Seguin (Avignon)	5	0,3
F. Girard (Avignon)	5	0,3
T. Domergue (Avignon)	4	0,2
J. Aubert (Avignon)	4	0,2
J. Fuzier (Béziers)	3	0,1
J.-B. Reynier (Perpignan)	3	0,1
J. Tilan (Avignon)	3	0,1
J. Besse (Narbonne)	1	0
D.-G. Quenin (Carpentras)	1	0
F. Barbut aîné (Béziers)	1	0
F. Chambeau (Avignon)	1	0
Chappuis (Bourg-Saint-Andéol)	1	0
P.-H. Cavelier (Paris)	1	0
J. Garrigan (Avignon)	1	0

1. Pour réaliser ce tableau et ces graphiques, nous avons utilisé l'ensemble du corpus des thèses de baccalauréat c'est-à-dire 1531. Nous avons comptabilisé les thèses qui n'étaient pas conservées au fonds ancien de la Faculté de médecine de Montpellier et qui ont été recensées par le docteur Louis Dulieu.

J.-S. Tournel (Avignon)	1	0
F. Girard et D. Seguin (Avignon)	1	0
G.-S. Le Comte (Perpignan)	1	0
P. Daumon (Pau)	1	0
J. Duret (Pézenas)	1	0
Bonnant (Genève)	1	0
S. Nicolau (Orange)	1	0
C. Réquillat (Lyon)	1	0
Quillau (Paris)	1	0
J.-P. Robert (Toulouse)	1	0
A. Aubanel (Avignon)	1	0
C. Bergeron (Mende)	1	0
E. Nicolau (Orange)	1	0
A. Belle (Nîmes)	1	0
J. Mesnier (Arles)	1	0
<b>Total</b>	<b>1 531</b>	<b>100</b>

Tableau n° 47 : Les impressions des thèses de baccalauréat des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle par provinces

Provinces	Nombre de thèses	Pourcentage
Languedoc	1415	92,7
Provence et Comtat	49	3,1
Roussillon	4	0,2
Autres	5	0,3
s.l. et s.n.	58	3,7
<b>Total</b>	<b>1 531</b>	<b>100</b>

## CHAPITRE II

### La promotion de l'année 1786

#### I- Le cérémonial de la soutenance de thèse relaté par Diamantios Coray

Après avoir présenté un éventail des sujets traités au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle par les étudiants en médecine, le choix d'une promotion particulière peut-être intéressant pour montrer quelles sont les caractéristiques du travail de thèse de l'étudiant.

L'étudiant Diamantios Coray a relaté en détail sa soutenance de thèse. Ce témoignage est rare ; il permet d'apprécier ce que pouvait être l'angoisse de l'impétrant au moment de soutenir son travail devant ses professeurs.

La thèse de baccalauréat de l'étudiant en médecine est un moment crucial. La correspondance de Diamantios Coray au Protopsalte de Smyrne est une confirmation du caractère capital de cet examen, mais ces propos demeurent exceptionnels. Dans la lettre qu'il adresse à son ami, le 11 janvier 1786, Coray décrit la séance publique au cours de laquelle il a présenté son travail, *De pyretologiae synopsis*, une étude sur la fièvre : « j'ai donc présenté ma thèse à tous mes professeurs, et à une réunion de deux cent cinquante personnes, presque tous des savants, médecins et philologues pour la plupart ». Cette manifestation est relativement exceptionnelle non pas dans le nombre des personnes présentes, mais par la qualité de celles-ci, car d'ordinaire ce sont uniquement les camarades du candidat qui viennent le soutenir. Diamantios Coray avoue également qu'il appréhendait cette épreuve : « la nuit précédente, je n'avais pas fermé l'œil, tant ma crainte et mon

embarras étaient grands; jusqu'à dix heures (c'est à cette heure que se passent les examens publics), je tremblais comme un poisson, mais j'avais tort ». Son travail obtient l'assentiment de la docte assemblée :

« Mes professeurs, tous à l'unanimité, m'ont fait (j'en ai de nouveau les larmes aux yeux) les plus grands éloges. Ils ont trouvé ma thèse très bien composée, pleine d'utiles observations, très bien écrite; en un mot mon cher ami, il m'est impossible de rapporter tout le bien que mes juges ont dit de moi. »

Coray a fait grande impression sur ses professeurs et semble même leur avoir appris des éléments que ces derniers considéraient comme des nouveautés : « en réfutant les objections, j'ai exposé que beaucoup de choses que l'on croyait être des découvertes modernes, Hippocrate les avait sues deux mille ans auparavant<sup>1</sup>. » C'est sa connaissance du grec ancien qui lui a permis de restituer la « paternité » d'Hippocrate. Cet épisode illustre le fait que l'absence de la connaissance du grec est préjudiciable à l'enseignement montpelliérain.

## II- Les thématiques

Les étudiants en médecine de Montpellier en 1786 ont privilégié les pathologies qui entrent pour 59,4 % dans leurs choix de thèses. Puis, viennent la physiologie, 21,7 % du corpus ; la thérapeutique, 11,5 % ; et l'hygiène 4,1 %. Un certain nombre de thèses présentant des titres trop vagues n'ont pu être intégrées à des rubriques, soit 3,3 %.

### 1- Les pathologies

Les pathologies représentent 41 sujets de thèses. Elles sont le domaine de la médecine particulièrement prisé cette année-là. Dans cet ensemble, huit rubriques se détachent nettement. Il s'agit tout d'abord d'un thème traditionnel, celui des fièvres choisi par 6 étudiants et qui représente 14,6 % de l'ensemble. Ainsi, Jean-Louis Menard s'intéresse

---

1. *Lettres de Coray au Protosalte de Smyrne Dimitrios Lotos sur les événements de la Révolution française (1782-1793), traduites du grec pour la première fois et publiées par le marquis de Queux Saint-Hilaire*, Paris, Firmin Didot, 1880, p. 15-16.

à la fièvre bilieuse gastrique<sup>1</sup>. Jean-Jacques Puel prend un sujet voisin : la fièvre pituiteuse gastrique<sup>2</sup>. Diamantios Coray entend par son choix relatif à un aperçu de la fièvre donner la mesure de l'apport hippocratique : sa thèse est la plus volumineuse de la promotion 1786, puisqu'elle comporte 76 pages<sup>3</sup>. La Faculté de médecine de Montpellier est connue pour avoir une solide réputation : elle attire des étudiants venus de tous horizons et qui embrassent la carrière médicale ; ainsi, le capucin Ange-Marie Bonelli, originaire de Savone, s'intéresse aux fièvres intermittentes<sup>4</sup>.

Les pathologies des viscères sont le deuxième thème privilégié par les candidats avec 12,5 % de l'ensemble, mais on pourrait y ajouter les sujets de thèses relatifs aux dysenteries retenus par deux étudiants, Sauveur Darancette étudie le calcul de la vessie<sup>5</sup> et Joseph-Marie-Madeleine Biessy le calcul rénal<sup>6</sup>. Ce type de sujet aurait pu entrer dans la rubrique thérapeutique, mais il paraît plus judicieux de l'intégrer aux pathologies des viscères dans la mesure où les étudiants témoignent d'un souci d'investigation et de recherche étiologique. On trouve également dans ces pathologies, des sujets de thèses plus classiques, comme celui de Jean-Joseph Vic relatif à l'hydropisie<sup>7</sup>. Le troisième domaine concerne les pathologies inflammatoires, environ 13 % de l'ensemble. Ce thème a été retenu par 5 étudiants : la goutte a été le centre d'intérêt de Charles-Casimir Boy et d'André Germaneix<sup>8</sup>;

---

1. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n° 8. Thèse de baccalauréat de Jean-Louis MENARD, *De febre biliosa gastrica*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-8°, 24 p.

2. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n° 13. Thèse de baccalauréat de Jean-Jacques PUEL, *De febre pituitosa gastrica*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-8°, 16 p.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 33. Thèse de baccalauréat de Diamantios CORAY, *De pyretologiae synopsis*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 76 p.

4. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785 t. 2, 1786, t. 1, n° 30. Thèse de baccalauréat d'Ange-Marie BONELLI, *Idea febrium omnium intermittentium juxta naturalem rerum ordinem disposita*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 42 p.

5. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785, t. 2, 1786, t. 1, n° 24. Thèse de baccalauréat de Sauveur DARANCETTE, *De vesicae calculo*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 8 p.

6. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 26. Thèse de baccalauréat de Joseph-Marie-Madeleine BIESSY, *De calculo renum*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 9 p.

7. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 1, n° 22. Thèse de baccalauréat de Jean-Joseph VIC, *De hydropse ascite*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 13 p.

8. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785, t. 2, 1786, t. 1, n° 21. Thèse de baccalauréat de Charles-Casimir BOY, *De podagra regulari*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 8 p. Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n° 10. Thèse de baccalauréat d'André GERMANEIX, *De podagra*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-8°, 36 p.

quant aux rhumatismes aigus, ils ont constitué le sujet de Barthélémy Picard<sup>1</sup>.

Les autres thématiques des pathologies sont diverses. En effet, la gynécologie offre trois sujets (8 %). Joseph Labonnardière s'intéresse aux éventuelles complications de l'accouchement et prend comme sujet de réflexion l'hémorragie utérine puerpérale<sup>2</sup>. Cette thèse montre bien que, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Montpellier, les futurs médecins accomplissent au cours de leurs trois années d'études des visites auprès des malades où ils secondent en général un praticien. Samuel Tissot qui a fait ses études à Montpellier<sup>3</sup> de 1745 à 1749 souligne déjà que l'enseignement montpelliérain est très ouvert à la pratique. En effet, les étudiants doivent participer chaque semaine à une consultation gratuite donnée aux pauvres et ce depuis 1715, date à laquelle Montpellier est dotée d'une chaire de médecine clinique<sup>4</sup>. Le choix de Joseph Labonnardière dénote un souci d'observation, d'étude de cas, même si le candidat ne se veut pas exhaustif dans son travail : il précise qu'il ne s'agit que d'une petite dissertation (*dissertatiuncula*). Quant à Jean-François Allingrin-Ouradou, il préfère se pencher sur les causes de la stérilité féminine<sup>5</sup>. Dans l'*Atlas de la Révolution française* consacré à la Médecine et à la santé, la gynécologie est peu représentée, moins de 10 % dans les thèses des élèves de l'École de santé de Paris entre 1799 et 1804<sup>6</sup>. Ces résultats sont voisins de ceux que l'on a à Montpellier au cours d'une période légèrement antérieure. Dans un esprit novateur, les pathologies neurologiques enrichissent l'éventail, deux sujets au total qui représentent 5 % de l'ensemble : elles témoignent de ce souci de comprendre et

---

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 19. Thèse de baccalauréat de Barthélémy PICARD, *De rheumatismo acuto*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 8 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785, t. 2, 1786, t. 1, n° 23. Thèse de baccalauréat de Joseph LABONNARDIÈRE, *De haemorrhagia uterina puerperarum*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 4 p.

3. B.I.M.M., S 29-<sup>f</sup>39, première inscription de Samuel TISSOT, le 28 novembre 1745. B.I.M.M., S 61, doctorat le 22 avril 1749.

4. Compte rendu par Marie-France MOREL de l'ouvrage *Avis au peuple sur sa santé*, présenté par Daniel TEYSSEIRE et Corinne VERRY-JOLIVET, Paris, Quai Voltaire Histoire, 1993, 432 p., *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, oct.-déc. 1996, p. 755. REVEL-JULIA, p. 258. Montpellier est dotée d'une chaire « pour la visite et le service des pauvres ».

5. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 25. Thèse de baccalauréat de Jean-François ALLINGRIN-OURADOU, *De sterilitate ex parte mulierum*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 14 p.

6. Jean-Pierre GOUBERT, Roselyne REY, Jacques BERTRAND, Alexandra LACLAU, *Atlas de la Révolution française*, t. 7, *Médecine et santé*, p. 60.

d'expliquer certaines affections. La thèse de Pierre-Joseph-Frédéric Fournès aborde le délire frénétique<sup>1</sup> et révèle certaines préoccupations vitalistes, en vogue à Montpellier.

Viennent ensuite des pathologies que l'on pourrait qualifier de microbiennes (13 %), telle la rage, étudiée par Jean-François Simonnet<sup>2</sup>, le choléra sujet de deux thèses<sup>3</sup> cette année-là, et la syphilis<sup>4</sup>. Les affections cutanées (5 %), peut-être prémices d'une spécialisation vers la dermatologie, représentent deux thèses, la première a trait à la fièvre érysipèle<sup>5</sup> elle est soutenue par un étudiant originaire du Brésil, Joseph-Joachim Maya-Barballius, et la deuxième concerne la gale<sup>6</sup>. Les autres pathologies ne font l'objet que de peu de thèses. Le thème des affections liées à une avitaminose est développé par François Rencureau dans son travail sur le scorbut<sup>7</sup>. Le reste se décompose entre : affections pulmonaires (trois occurrences) et les maladies des os (un sujet).

12 % du corpus des pathologies présente des titres trop peu explicites pour que l'on puisse les intégrer à telle ou telle rubrique.

## 2- Les thérapeutiques

Ce domaine de la médecine n'est pas le deuxième par ordre d'importance, puisqu'il ne représente que 11,5 % de l'ensemble du corpus, néanmoins son étude révèle des centres d'intérêt assez neufs. Le traitement des maux chroniques par les eaux du Béarn fournit à Jean-Joseph Laffitte un

---

1. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n° 5. Thèse de baccalauréat de Pierre-Joseph-Frédéric, FOURNÈS, *De phrenitide*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-8°, 22 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 30. Thèse de baccalauréat de Jean-François SIMONNET, *De rabie*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 23 p.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785, t. 2, 1786, t. 1, n° 34. Thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste BACH, *De cholera-morbo*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, 4 p.

Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 3. Thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste AURIOL, *De cholera pendente a diatesi biliosa*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 10 p.

4. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n° 14. Thèse de baccalauréat de Jacques-Laurent GARIN, *De blennorrhagia siphylitica*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-8°, 28 p.

5. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785, t. 2, 1786, t. 1, n° 37. Thèse de baccalauréat de Joseph-Joachim MAYA-BARBALLIUS, *De febre erysipelatos*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 8 p.

6. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n° 11. Thèse de baccalauréat d'Antoine MAZERON-DESVERGNES, *De scabie*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-8°, 24 p.

7. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785, t. 2, 1786, t. 1, n° 31. Thèse de baccalauréat de François RENCUREAU, *De scorbuto*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 8 p.

sujet de thèse de soixante pages<sup>1</sup>. On connaît, l'engouement à cette époque des médecins et du public pour le thermalisme<sup>2</sup>. L'étudiant soumet à son jury les vertus des Eaux Bonnes et des Eaux-Chaudes : il suit, en cela, le travail novateur entrepris pour cette région par Théophile de Bordeu<sup>3</sup>. Dans le souci du Bien Public, la Société Royale de Médecine, par le canal de l'ensemble de ses correspondants, a demandé que ces eaux soient analysées afin d'en déterminer les vertus thérapeutiques. Les autorités fournissent le relais institutionnel indispensable et nomment des Intendants des Eaux minérales. Quelques anciens étudiants de la Faculté de médecine de Montpellier occuperont ces postes<sup>4</sup>. Dans son article : « entre science et commerce : les eaux minérales en France à la fin de l'Ancien Régime »<sup>5</sup>, Pascale Cosma-Muller, qui a travaillé sur la correspondance de la Société Royale de Médecine avec les médecins intendants des eaux, propose une série de cartes où elle montre les localisations des sources par rapport aux pathologies que celles-ci permettent de soigner. Cette cartographie révèle que la région du Béarn est, dans ce domaine, très bien pourvue, car elle est citée pour plus de la moitié des affections. Ses eaux soignent les maladies du système digestif (inflammatoires, nerveuses) ou de l'appareil génital. La thèse de Jean-Joseph Laffitte, par l'abondance des épigraphes, traduit bien une réalité de l'époque à laquelle les contemporains ont été particulièrement sensibilisés, celle de souligner souvent les vertus de ces eaux. La lecture de cette thèse de baccalauréat permet de dire que le candidat n'a pas eu un souci de l'inédit. En effet, il dispose en 1786 d'un ouvrage rédigé l'année précédente par un médecin formé à Montpellier, Joseph-Barthélémy-François Carrère<sup>6</sup>, qui est un catalogue raisonné des eaux minérales du royaume augmenté d'une bibliographie critique des œuvres parues sur les eaux minérales des différentes provinces du royaume : on y trouve largement citées les lettres de

---

1. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n° 1. Thèse de baccalauréat de Jean-Joseph LAFFITTE, *An in quibusdam morbis chronicis aquae BENEARNENSES, vulgo dicto Eaux bonnes et Eaux chaudes*, Montpellier, J.-F. Picot, in-8°, 60 p.

2. Pascale COSMA-MULLER, « Entre science et commerce : les eaux minérales en France à la fin de l'Ancien Régime », *Historical reflections/ Réflexions historiques*, 1982, n° 1-2, p. 249-262.

3. DULIEU, p. 318. Toutes les sources des Pyrénées ont été étudiées par Théophile de Bordeu. Son père, Antoine, s'est intéressé en particulier aux eaux de Barèges.

4. Cf. à ce sujet le chapitre consacré dans ce travail aux praticiens formés par la Faculté de médecine de Montpellier et qui ont été Correspondants de la Société Royale de Médecine de Paris.

5. Pascale COSMA-MULLER, art. cité, p. 262.

6. Joseph-Barthélémy-François CARRÈRE, *Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales en général et sur celles de la France en particulier*, Paris, Cailleau, 1785, in-4°.

Théophile de Bordeu sur ces « Eaux Bonnes et Eaux Chaudes du Béarn<sup>1</sup> ». L'analyse des vertus des eaux que propose Jean-Joseph Laffitte reprend en intégralité les propos de son prédécesseur : il s'agit en partie d'un plagiat. La seule touche d'originalité tient au fait que l'étudiant ajoute des études de cas qui ne sont pas proposées par Théophile de Bordeu. Dans cette région du Béarn, c'est Julien Normande, diplômé de la Faculté de Bordeaux en 1777 qui est nommé par Delassonne, premier médecin du roi, Intendant des eaux minérales de Saint-Sauveur en Barèges<sup>2</sup>. Mais des postes semblaient encore vacants, car ce n'est qu'en 1788 que Jean-Louis Larivière, diplômé de Toulouse, sera nommé Intendant des eaux minérales de la vallée d'Ossun<sup>3</sup>. Peut-être le travail de Jean-Joseph Laffitte avait-il pour objectif de signaler aux autorités ses capacités à exercer de telles fonctions ? C'est du moins ce que laisserait supposer la dernière épigraphe qu'il emprunte à Dolhagaray dans son ouvrage sur l'*Histoire de Foix, Béarn et Navarre* : « nos eaux sont si merveilleuses qu'il faut espérer qu'un brave médecin en fera le sujet d'une œuvre admirable pour la postérité ». Mais deux années plus tard, la charge d'Intendant des eaux minérales ne fut pas confiée à Jean-Joseph Laffitte, malgré ses recherches dans ce domaine.

Dans les pathologies, certains étudiants se sont préoccupés des affections pulmonaires, la thérapeutique de ces maladies est prise en considération en 1786 : Louis-Jean-Baptiste-Marie-Alexandre Billard<sup>4</sup> se demande s'il existe diverses méthodes pour traiter les pleurésies et autres affections pulmonaires. Joseph Gelcen<sup>5</sup>, quant à lui, s'interroge sur l'opportunité d'utiliser l'émétique dans la pleurésie bilieuse. Par ailleurs, ce qui semble notable, même si quantitativement ce thème n'est représenté que par trois sujets de thèses, c'est l'intérêt porté à

---

1. Théophile de BORDEU, *Lettres contenant des Essais sur les Eaux Minérales du Béarn*, Amsterdam, Poppé, (Avignon), 1746, in-12°. *Ibid.* (Toulouse), 1748, in-12°. En particulier sa lettre n° 10 concerne les Eaux Bonnes et ses lettres n° 12 à 15 concernent les Eaux Chaudes. Jean-Joseph Laffitte a pu consulter la thèse de baccalauréat de Théophile de BORDEU, *Aquitaniae Mineralis Aquae*, Paris, 1754, in-4°. L'étudiant a pu s'inspirer des travaux d'Antoine de BORDEU, *Dissertation sur les Eaux Minérales du Béarn*, Paris, Quillau, 1750, in-12, où il n'est question que des Eaux Bonnes et des Eaux Chaudes.

2. *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus*, Paris, An X, Moreau, p. 443.

3. *Ibid.*, p. 427.

4. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 13. Thèse de baccalauréat de Louis-Jean-Baptiste-Alexandre-Marie BILLARD, *De Pleuritide et peripneumonia, an diversae pleuritidis et peripneumoniae speciei diversa curandi methodus ?*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 11 p.

5. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 16. Thèse de baccalauréat de Joseph GELCEN, *An pleuritidis biliosa emetica ?* Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 7 p.

l'inoculation variolique. On connaît le débat qui divise à cette époque les praticiens français entre partisans et adversaires farouches de l'inoculation. La petite vérole a été depuis longtemps un sujet de préoccupation pour les médecins désormais soucieux de santé publique. Ainsi, dans son ouvrage *Avis au peuple sur sa santé*, dont la première édition date de 1761, Samuel Tissot<sup>1</sup>, ancien étudiant montpelliérain, s'est préoccupé, dès son retour dans sa patrie d'origine, Lausanne, des malades des campagnes. Son ouvrage que l'on peut classer dans la catégorie des dictionnaires portatifs de santé<sup>2</sup>, en vogue dans cette deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, veut être un manuel à usage simplifié pour que les pauvres des campagnes qui souffrent de sous-médicalisation puissent, avec quelques conseils avisés des hommes de l'art, pratiquer l'automédication, et éviter ainsi de recourir aux marchands d'orviétan. Lorsqu'il aborde, au paragraphe 202, la petite vérole, c'est pour en dénoncer les ravages : « la petite vérole est la plus générale de toutes les maladies, [...] c'est en même temps une des plus meurtrières ». Ce constat est également fait par les autorités en France et c'est la raison pour laquelle le souci de conserver les populations en santé préside à la création de la Société Royale de Médecine en 1776 et à la diffusion des expériences des médecins correspondants des épidémies. Les médecins ne craignent plus à cette époque la dépopulation si redoutée dans la période précédente, mais souhaitent s'attacher à la préservation de la santé publique. Des périodiques comme le *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie* ainsi que les nombreuses publications témoignent de cette volonté de lutter contre le fléau que constitue la petite vérole qui décime les plus jeunes encore à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon Jean-Pierre Peter, la maladie tue entre 15 et 25 % des malades, surtout des enfants. Elle est plus virulente quand elle se combine avec des rougeoles ou des scarlatines. En six à dix mois, une paroisse pouvait perdre jusqu'au quart de ses enfants de moins de 14 ans<sup>3</sup>.

---

1. Samuel TISSOT, *Avis au peuple sur sa santé*, édition présentée par Daniel TEYSSEIRE et Corinne VERRY-JOLIVET, Paris, Quai Voltaire Histoire, 1993, 432 p. Samuel TISSOT est né à Grancy dans le pays de Vaud, le 20 mars 1728.

2. Roselyne REY, « La vulgarisation médicale au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas des dictionnaires portatifs de santé », *Revue d'histoire des sciences*, 1991, n° 44, p. 413-433.

3. Jean-Pierre PETER, « Les médecins français face au problème de l'inoculation variolique et de sa diffusion (1750-1790) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. LXXXVI, 1979, n° 2, p. 251-264.

Jean-Paul-Médard-Antoine Herbelot<sup>1</sup> choisit ce sujet, tout comme Jacques Domergue de Lamatte<sup>2</sup>. La pratique de l'inoculation était, pour certains, d'autant plus nécessaire que la petite vérole était récurrente dans les villes et les villages : elle faisait son apparition dans les paroisses à intervalles cycliques d'une dizaine d'années. Quant à Jean-Baptiste-Antoine Dalmas<sup>3</sup>, il se pose la question de l'utilité de l'inoculation varioleuse. Pour Samuel Tissot, celle-ci ne fait aucun doute et, dès 1761, dans son ouvrage, il consacre le chapitre XXXIII à *De l'inoculation de la petite vérole et de la rougeole* et montre que les vertus thérapeutiques de cette pratique sont réelles. Après avoir rappelé l'ancienneté de cette méthode dans les « pays d'Asie, la Chine et les Grandes Indes », il souligne le nombre incroyable de contrées et de peuples qui y ont recours. L'effet recherché semble être de faire apparaître l'Europe comme un espace arriéré dans ce domaine, car il souligne les retards mis à appliquer cette expérience à une large échelle. En rappelant que c'est l'Angleterre qui a favorisé sa diffusion<sup>4</sup>, il sait la rareté de l'utilisation de cette méthode sur le vieux continent. Mais c'est en médecin résigné qu'il termine son paragraphe 563 : « elle a essuyé des contradictions presque dans tous [les États d'Europe] : ce fut le sort de toutes les nouveautés utiles. Dans quelques-uns, elle s'est affermie dans quelques autres, elle chancelle encore [...] et ce n'est que du temps, seul vrai destructeur des préjugés, qu'on doit espérer son établissement universel ». Si Samuel Tissot appelait de ses vœux la généralisation de l'inoculation variolique en 1761, il faut attendre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, en France, pour que cette pratique gagne du terrain et rassemble de plus en plus de défenseurs, sans toutefois que ses applications soient généralisées à l'ensemble du royaume. En effet, en 1780, la Société Royale de Médecine élit un adversaire farouche de l'inoculation en la personne de J.-J. Paulet. Celui-ci n'avait eu de cesse de démontrer que l'inoculation tuait beaucoup plus qu'elle ne soignait. L'accent est alors mis sur les réserves d'une telle méthode.

---

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785, t. 2, 1786, t. 1, n° 28. Thèse de baccalauréat de Jean-Paul-Médard-Antoine HERBELOT, *De variolis et variolarum inoculatione*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 13 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 9. Thèse de baccalauréat de Jacques DOMERGUE de Lamatte, *Nonnullae annotationes momentosae circa variolarem insitionem*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 13 p.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 7. Thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste-Antoine DALMAS, *De variolarum insitionis utilitate.*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 8 p.

4. Lady Vortley Montague qui avait accompagné son mari dans son ambassade à Constantinople a transporté cette pratique en Angleterre. En 1717 son fils unique a été inoculé.

La majorité du corps médical à la veille de la Révolution s'était ralliée à la prudence<sup>1</sup>. C'est peut-être cet état d'esprit qui prédomine quand l'étudiant Jean-Baptiste-Antoine Dalmas s'interroge sur les nécessités de l'introduction de l'inoculation. Il faut attendre le Consulat et l'Empire pour que la vaccination jennérienne, plus sûre, soit diffusée à l'ensemble du territoire national<sup>2</sup>.

La fin de la rubrique des thérapeutiques se partage entre deux sujets relatifs à l'hygiène ; celle préconisant l'utilité des frictions de Jacques Gibert<sup>3</sup>, ainsi que celle de Denis-Pierre-Marie Waton<sup>4</sup> sur la manière de conserver la santé des gens de troupes.

### III- Les dédicaces des thèses des étudiants en médecine pour l'année 1786

Les étudiants en médecine montpelliérains, au XVIII<sup>e</sup> siècle, recourent dans leur thèse à un appareil dédicatoire complexe constitué d'un paratexte où se côtoient dédicaces et épigraphes.

La dédicace est-elle un stéréotype ou bien révèle-t-elle une volonté de l'étudiant d'honorer sa parenté et ses bienfaiteurs ? Il semble qu'elle revête une fonction spécifique, mais celle-ci est différente, selon que la dédicace s'adresse à des parents, des collatéraux ou à des étrangers au cercle familial. Tous les étudiants n'ont pas éprouvé la nécessité ou le devoir de satisfaire à ce « passage obligé » (16,5 % de la promotion). Pour les autres, il s'agit d'associer dans cette première épreuve publique les parents et les mécènes. Si l'envoi adressé au cercle familial permet d'unir la parentèle à l'exercice, celui qui est formulé pour des protecteurs traduit une volonté de se prévaloir du soutien du mécène et de s'attacher plus encore aux réseaux de sociabilités dont celui-ci dispose et que l'étudiant doit sans cesse solliciter.

---

1. Jean-Pierre PETER, art. cité, p. 261-262.

2. Jean-Pierre GOUBERT, Roselyse REY, *Atlas de la Révolution française, Médecine et santé*, Paris, E.H.E.S.S., t. 7, 1993, p. 52.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 21. Thèse de baccalauréat de Jacques GIBERT, *De utilitate frictionum*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 15 p.

4. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 20. Thèse de baccalauréat de Denis-Pierre-Marie WATON, *De sanitate militum servanda*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 26 p.

## 1- La gratitude envers la famille

Ces dédicaces peuvent être groupées en trois ensembles. La majorité d'entre-elles s'adressent à des membres de la famille, soit 64,1 %. Le XVIII<sup>e</sup> siècle innove, car au siècle précédent, on note la fréquence des dédicaces destinées à des personnages illustres, laïcs ou religieux. La famille en l'occurrence, prend de plus en plus d'importance. Ce phénomène témoigne d'un enrichissement au Siècle des lumières<sup>1</sup>. Ce cercle, au sens strict, comprend les parents ainsi que les frères et sœurs. La plupart d'entre elles sont faites sur une grille identique et le latin est, à de rares exceptions près, la langue utilisée. Lorsqu'il dédicace sa thèse à sa mère, Laurent Martinenq n'oublie pas de lui manifester son affection filiale et parle d'elle en des termes très élogieux de très chère et très aimée<sup>2</sup>. C'est, par ailleurs, une façon assez originale que choisit l'étudiant Marc-Antoine Baudot pour dédicacer la sienne à ses parents ; il individualise son envoi, ce qui est rare dans le corpus des dédicaces : il donne le nom de son père, Jean-Marie Baudot, ainsi que celui de sa mère, Claudine Deshaires. Le père est qualifié de « très grand » et la mère de « très aimée ». Si le reste de la dédicace obéit à un stéréotype que l'on retrouve dans la plupart des thèses, l'impétrant offre ses premiers pas dans l'art médical en rappelant son éternel amour, sa vénération et sa gratitude. Cet étudiant va cependant se voir refuser sa thèse pour atteinte aux bonnes mœurs<sup>3</sup>. Jean-Pierre Gatereau est, quant à lui, beaucoup plus prolixe dans l'envoi qu'il fait à son père : il place son travail sous les auspices d'Esculape, rappelle qu'il étudie l'art d'Hippocrate et n'oublie pas d'énumérer les matières qu'il a étudiées, à savoir la botanique, la chimie et la pharmacie<sup>4</sup>. La seule dédicace en français dans cet ensemble a été écrite par Jean-Abraham Bonhomme : il s'adresse à son père en des termes très

---

1. Henri MICHEL, « Les thèses imprimées de l'ancienne Université de médecine », *La Médecine à Montpellier du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hervas, 1990, p. 109-111.

2. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787 t.2, n° 2. Thèse de baccalauréat de Laurent MARTINENQ, *Dissertatio physiologica. An sint veraeac certal virginitatis notae?*, Montpellier, J.-F. Picot, in-8°, 44 p. Laurent MARTINENQ dédicace à sa mère : « *matrum carissimae nec-non dilectissimae* ».

3. DULIEU, p. 89. B.I.M.M. Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n°6. Thèse de baccalauréat de Marc-Antoine BAUDOT DE MOLLE, *Circa usum veneris saluberrimum*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-8°, 34 p.

4. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1785, t. 1, n° 16. Thèse de baccalauréat de Jean-Pierre GATEREAU, *De apoplexia sanguinea et de pituitosa.*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 21 p.

respectueux et rappelle le soutien moral et sûrement financier que celui-ci a consenti ; cette aide est appréciée par le candidat qui indique qu'il n'est pas le seul fils de cette famille :

« Au meilleur de tous les pères.  
Mon très cher père,  
À qui puis-je offrir ce premier fruit de mes  
Études, si ce n'est à vous, à qui il est dû à  
tant de titres ! Daignez en recevoir l'hommage,  
non seulement comme un devoir que je remplis,  
mais encore comme l'expression des sentiments les  
plus respectueux, avec lesquels je serai toute ma vie,  
le plus affectionné et le plus dévoué de vos fils. »<sup>1</sup>

Cette dédicace résume à elle seule le ton des envois adressés à des membres de la famille. Cette pratique dédicatoire est par ailleurs un bon moyen pour se rendre compte de l'existence des dynasties médicales. En effet, quand la thèse s'adresse au père, et lorsque celui-ci est déjà un homme de l'art, l'étudiant ne manque pas de le souligner. C'est le cas de Joseph-Marie-Madeleine Biessy qui dédie sa thèse à son père docteur en médecine<sup>2</sup>. Joseph Gelcen qui rend hommage à ses parents et à ses sœurs, place son père en tête de l'envoi en rappelant que celui-ci est un noble citoyen et qu'il a fait ses études à la Faculté de médecine de Montpellier : en effet, on retrouve un Jacques Gelcen-Vilar, originaire de Prades, diocèse de Perpignan, qui commence un cursus en médecine en mai 1749<sup>3</sup>. Antoine-Nicolas Pichard du Paty était en quelque sorte prédisposé à suivre un tel cursus comme en témoigne l'appartenance de son proche entourage au corps médical ; des Pichard, originaires de Fontenay, diocèse de La Rochelle, sont mentionnés dans les registres de la Faculté : Jean-Baptiste-Alexis s'est immatriculé à Montpellier en novembre 1754<sup>4</sup> et Jacques-François-Venance, a entamé ses études en

---

1. B.I.M.M., Fm 275 005,1786, t.2, n° 1. Thèse de baccalauréat de Jean-Abraham BONHOMME, *Dissertatio medica de luevenera*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 27 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005,1786, t.2, n° 26. Thèse de baccalauréat de Joseph-Marie-Madeleine BIESSY, *Dissertatio medica de calarlo renum*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 9 p.

3. B.I.M.M., S 61-f°9-r°, première inscription de Jacques GELCEN-VILAR le 31 mai 1749.

4. B.I.M.M., S 47-f°122, première inscription de Jean-Baptiste-Alexis PICHARD au trimestre de novembre 1754.

novembre 1745<sup>1</sup>. Il s'agit sûrement du père et de l'oncle du candidat de 1786 : si les registres de la Faculté de médecine suggèrent cette parenté, la dédicace la confirme et permet d'affiner les analyses sur les stratégies d'un certain nombre de familles. Celles-ci bien implantées dans un pays ne souhaitent pas que leur influence se perde et érigent en une sorte de tradition familiale le fait de devenir homme de l'art. Enfin, Jean-Baptiste de Courtive compose une dédicace à son père qui porte le même prénom que lui et n'omet pas de signaler que celui-ci, en 1786, est médecin des épidémies en Bourgogne. Le père n'a pas fait ses études à Montpellier, car on n'en retrouve pas mention dans les registres, du reste le fils ne l'avait pas signalé. À chaque fois que l'étudiant se prétend d'une lignée médicale par ascendance directe ou collatérale, il le mentionne. Si celle-ci est d'origine montpelliéraine, le bachelier ne manque pas de la préciser. C'est peut-être une promesse de succès, mais plus encore, la marque de la fidélité de ces familles à l'égard de l'enseignement dispensé à Montpellier.

## 2- Des oncles remerciés

Les dédicaces aux oncles des étudiants représentent 31,8 % de l'ensemble du corpus, soit 17 mentions. 12 d'entre eux présentent exactement les mêmes caractéristiques que pour le groupe précédent. La grande majorité de ces collatéraux sont des religieux. On trouve des mentions de prieurs, d'abbés ou de prêtres. Ainsi Jean-François Allingrin-Ouradou dédie ses premiers pas dans l'art d'Hippocrate à ses trois oncles prêtres<sup>2</sup>. De même, François Buron, du lieu d'Ibos en Bigorre, pense-t-il à remercier son oncle le prêtre Bajac<sup>3</sup>. Ne peut-on pas déceler un sentiment de reconnaissance pour des parents qui ont initié les futurs étudiants aux rudiments de la langue latine, ont porté un vif intérêt à leurs études et sont les seuls soutiens financiers effectifs dont pouvait se prévaloir le candidat ? Seule une étude prosopographique permettra d'élucider ces questions. Mais la dédicace à l'oncle aimé peut revêtir un autre aspect ; il s'agit alors pour Jean-

---

1. B.I.M.M., S 29-f°39, première inscription de Jacques-François-Venance PICHARD, le 25 novembre 1745.

2. B.I.M.M., Fm 275 005,1786, t.2, n° 25. Thèse de baccalauréat de Jean-François ALLINGRIN-OURADOU, *Tesstamen pathologico-medicum de sterilitate ex parte mulieres*, Montpellier, J. Martel aîné, 1786, in-4°, 14 p.

3. B.I.M.M., Fm 275 005,1786, t.2, n° 31. Thèse de baccalauréat de François BURON, *Dissertatio medica de kina-kina*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 8 p.

Joseph Lacrabère<sup>1</sup>, originaire d'Arudy, diocèse d'Oloron, quand il s'adresse à son oncle, Nogaroles, originaire du même lieu, mais résidant à Xérès en Espagne, de ne point perdre les faveurs que celui-ci lui a accordées jusqu'à présent. Dans sa dédicace en français, l'étudiant s'attache tout d'abord à montrer à son oncle le dur labeur qui est le sien à Montpellier et les efforts déployés pour rédiger sa thèse de baccalauréat : « en vous dédiant ces premiers fruits de mes veilles ». Même si la formule est stéréotypée, il est nécessaire de mentionner l'application du neveu et de souligner que celui-ci n'a pas démerité. Il a fait preuve de persévérance dans ses efforts. Cette assiduité au travail doit être un phénomène assez nouveau chez Jean-Joseph Lacrabère, puisqu'il insiste sur ce qui a été son attitude dans une période antérieure : « mon très cher oncle, dans un temps où je ne devais m'attendre qu'à votre indifférence... que dis-je ! C'est dans une conjoncture où la plupart des hommes m'auraient rendu la victime de leur ressentiment ». Il est vrai que cet étudiant n'est pas un modèle d'application, car il passe deux baccalauréats. Le second, obtenu le 7 janvier 1786, un an après sa première tentative infructueuse, le place dans une situation difficile ; il va devoir encore attendre juillet 1786 pour devenir docteur<sup>2</sup>. Dans un style très emphatique, Lacrabère souligne la magnanimité de son oncle : « mais ne rappelons point les dissensions malheureuses qui n'ont que trop affligé mon âme. Vous les avez ensevelies dans l'oubli, et vous avez suivi le mouvement de votre cœur ». Cet exercice peut également tenir de l'hypocrisie, personne ne peut réellement savoir quelle a pu être la sincérité de l'étudiant. L'envoi adressé à l'oncle est pour lui une assurance de continuer à bénéficier d'un appui financier. Il reste encore à l'étudiant quelque six mois pour obtenir le dernier grade et les examens coûtent cher. Dès lors, on saisit mieux le lyrisme et l'emphase de cette dédicace qui tranchent avec le style plus dépouillé des précédentes. Il faut pouvoir s'assurer de la faveur de l'oncle et c'est sûrement pour cette raison que Jean-Joseph Lacrabère termine son envoi par une totale vénération à l'égard de son protecteur : « FAMILLE RESPECTABLE ! Je ne puis que faire des

---

1. Jean-Joseph LACRABÈRE passe en fait deux baccalauréats, le premier le 21 février 1785 (S 66) et le second l'année suivante, le 7 janvier 1786 (S 66). Il n'a rédigé qu'une seule thèse de baccalauréat et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'intégrer celle de 1785 au corpus de 1786. En ce qui concerne l'examen, Jean-Joseph Lacrabère appartient bien à la promotion 1786.

2. B.I.M.M., S 66, doctorat de Jean-Joseph LACRABÈRE, 1<sup>er</sup> juillet 1786.

vœux pour votre bonheur ; mais ces vœux je les renouvellerai chaque jour<sup>1</sup>... ».

Le style de Jean-Joseph Laffitte est beaucoup moins pompeux lorsqu'il s'adresse à son oncle, Jean-Baptiste Bordes, négociant à Cadix et originaire comme lui du diocèse d'Oloron<sup>2</sup>. Il consacre à celui-ci son premier opuscule et termine de manière respectueuse en soulignant que son oncle n'a plus de soucis à se faire, les jours seront sereins. Ici, le parent a assuré à son neveu la possibilité de pouvoir engager un cursus universitaire comme dans les exemples précédemment mentionnés. Mais la différence notable est la sobriété du ton employé par Jean-Joseph Laffitte par rapport aux demandes pressantes de Jean-Joseph Lacrabère.

### 3- Des mécènes particulièrement sollicités

Le dernier ensemble des dédicaces s'adresse à des personnes qui n'ont aucun lien de parenté avec l'étudiant. Douze d'entre eux ont fait ce choix, qui n'est pas toujours dénué de sens. L'étudiant entend alors s'insérer dans un réseau de connaissances larges. Il souhaite remercier ses amis, ses mécènes. Cette catégorie de dédicaces révèle l'environnement social de l'étudiant ou du moins celui où il entend s'intégrer et dont il espère surtout des protections sans cesse renouvelées. La forme des dédicaces est alors différente. La plupart du temps, et c'est ce qui les distingue des deux groupes précédents, elles sont longues. Plus elles s'adressent à un personnage important, que l'on devine influent, plus elles sont complexes. Elles sont presque toujours précédées par une gravure qui représente les armoiries du protecteur au statut social supérieur à celui qui est dans l'attente de faveurs. Un tiers d'entre elles sont adressées à des membres de la noblesse ; les autres se répartissent de la manière suivante : trois aux professeurs en médecine de Montpellier (25 %), deux à des religieux (16,6 %), une à un financier, une à un négociant et une à la patrie, Morges, dans les Cantons Suisses.

---

1. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n° 20. Thèse de baccalauréat de Jean-Joseph LACRABÈRE, *De alimentorum digestionem*, Montpellier, 1786, J. Martel aîné, in-8°, 7 p.

2. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2 - 1787, t. 2, n° 1. Thèse de baccalauréat de Jean-Joseph LAFFITTE, *Dissertatio medico-therapeutica. An et in quibusnam morbis chronicis aquae BENEARNENSES, vulgo dictae EAUX BONNES ET EAUX CHAUDES ?*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-8°, 60 p.

La dédicace d'Étienne Boulet, originaire de La Canourgue, diocèse de Mende, est adressée au comte de Rochefort. Les pages deux et trois de cette thèse consacrée aux fièvres intermittentes et quotidiennes présentent le personnage aux professeurs et au public. L'étudiant a choisi de faire honneur au comte en choisissant un appareil dédicatoire complexe composé d'un texte et des armoiries de son mécène. Celles-ci sont représentées sur la page deux : une couronne, symbole de son titre, surmonte un blason, posé sur une sorte de stèle où est accrochée une croix rappelant l'appartenance du généreux protecteur à l'ordre de Saint-Louis. Étienne Boulet qualifie le comte de Rochefort de mécène : celui-ci pourvoit sûrement à ses études, mais ce n'est pas sur ce point qu'il s'attarde ; il veut démontrer que son protecteur est un ami des Lettres. Le comte a guidé Étienne dans sa formation, aussi bien pour les Arts Libéraux dès sa prime jeunesse que pour la littérature. Il a vraisemblablement joué dans ce domaine le rôle d'un initiateur. L'étudiant le compare au philosophe de Ferney et souligne que la République des Lettres n'est pas morte<sup>1</sup>.

La dédicace d'Antoine Carrasco, originaire de Xérès, est en français et destinée à Jean Haurie, négociant dans cette ville. Elle adopte un tout autre ton. Si, dans la première partie de son envoi, l'étudiant s'attache à rappeler les qualités de son protecteur : « hommage à l'égard de ses vertus et tribut de reconnaissance due à ses bienfaits », il n'hésite pas dans le deuxième volet de sa dédicace à se faire plus pressant quant aux espoirs qu'il place en son bienfaiteur : « continuez, monsieur, à m'honorer de votre bienveillance, et à m'appuyer de vos bienfaits<sup>2</sup> ». On le comprend, il s'agit ici de continuer à percevoir la manne. Les souhaits appuyés formulés par le thésard traduisent bien la situation dans laquelle se trouvent certains étudiants dont la poursuite du cursus universitaire dépend de la générosité de leurs protecteurs.

Celle de Diamantios Coray, est d'un autre genre. Elle s'adresse à Bernard Keun. Son envoi traduit l'amitié et la reconnaissance de l'impétrant à l'égard de ce pasteur batave de l'Église protestante de Smyrne qui lui a donné des leçons de latin<sup>3</sup>. Dans la correspondance qu'il adresse au

---

1. B.I.M.M., Fm 295 005, 1786, t. 2, 1787, t. 1, n° 3. Thèse de baccalauréat d'Étienne BOULET, *Circa indolem et genius febris intermittantis quotidianae legitimae.*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-8°, 28 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 29. Thèse de baccalauréat d'Antoine CARRASCO, *De dysenteria biliosa seu putrida.*, Montpellier, J.-F. Picot, 1786, in-4°, 8 p.

3. *Lettres de Coray, op. cit.*, p. 17.

Protopsalte, il ne manque pas à de nombreuses reprises de rappeler le nom de son ami. Il ne peut à cette époque remercier ses parents. Ceux-ci sont décédés à peu de temps d'intervalle l'un de l'autre en 1782, pendant qu'il séjourne à Montpellier<sup>1</sup>. De ce fait, sa première production dans l'Art d'Hippocrate devait honorer celui qui en quelque sorte lui a donné la possibilité d'entreprendre une telle carrière en suivant des cours dans la prestigieuse Faculté de médecine de Montpellier.

Ces dédicaces montrent aussi que le français fait une légère percée au détriment du latin. Elles représentent encore un pourcentage infime du total, six sur l'ensemble du corpus. Dans le souci de se faire mieux comprendre de leurs proches et de leurs protecteurs, les étudiants ont recours à cette pratique. Quand le candidat cherche à flatter son mécène, qui ignore peut-être le latin, c'est éventuellement le cas des deux envois adressés à des négociants, il est plus compréhensible de recourir au français, au moins l'étudiant est sûr que « son mécène » se sentira honoré. Il est alors indispensable que le protecteur puisse se rendre compte de l'importance de l'hommage qui lui est rendu tout en saisissant également les demandes d'assistance pécuniaire. Cette percée du français ne doit tout de même pas être trop exagérée, puisque jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le latin conserve sa primauté. Cependant, d'autres signes comme la double impression des thèses de baccalauréat, la première en latin, la seconde en français, traduisent le souhait de pouvoir élargir la diffusion de leur travail. De la même manière, dans les dernières années de l'Ancien Régime, on remarque que les notes infra paginales des thèses de baccalauréat sont de plus en plus rédigées en français.

#### IV- Les épigraphes des thèses médicales en 1786

##### 1- Caractéristiques

Les épigraphes sont présentes dans les travaux des étudiants et on peut se demander dans quelle mesure elles traduisent la culture littéraire de l'impétrant. Les futurs bacheliers se préoccupent-ils d'associer les citations qu'ils utilisent au thème de leur recherche ? Ces formules choisies sont-elles un simple artifice destiné à enjoliver le travail ? À piquer la curiosité du lecteur ? Il faut poser le caractère assez stéréotypé

---

1. *Ibid.*, p. 14.

de cet exercice, du moins dans la fréquence de certaines d'entre-elles : « le temps qui détruit tout ne détruira jamais l'immortel souvenir de vos rares bienfaits ». Au-delà de cet exemple qui révèle l'existence de formules passe-partout, un certain nombre d'étudiants ont tenu à insérer dans la première ou deuxième page de leur thèse des épigraphes, soit 47 %, mais plus de la moitié n'ont donc pas fait appel à ces artifices supplémentaires.

La première caractéristique du corpus est l'extraordinaire variété des auteurs qui ont retenu l'attention des futurs bacheliers. L'ensemble mêle les auteurs anciens, grecs et latins. Ainsi, Hippocrate, Lucien ou Démocrite, côtoient dans ce florilège d'extraits Ovide, Cicéron ou Pliny l'Ancien. On note également qu'un seul étudiant a utilisé des références bibliques, le prophète Isaïe et les Psaumes. Certains candidats introduisent des citations plus contemporaines, des médecins du XVIII<sup>e</sup> siècle, tels que Boerhaave ou Cullen, des poètes comme Alexis Piron, des philosophes tels que Scaliger ou Voltaire, essayiste comme Montaigne ou auteurs de pièces de théâtre comme Racine. La deuxième caractéristique est la part minime qu'occupent les mentions médicales dans ce choix épigraphique : elles ne représentent que 14 % de l'ensemble du corpus, Hippocrate n'étant utilisé qu'à deux reprises. Ce n'est pas étonnant, car une rapide consultation de ces séries de thèses montre que les candidats citent abondamment Hippocrate et Galien dans leurs notes infra paginales. Enfin le troisième aspect que l'on peut noter est l'utilisation du français dans l'épigraphe. Tout comme on a déjà mentionné cette pratique, certes timide, dans les dédicaces, le français est utilisé dans quelques citations choisies par les étudiants. Il ne représente encore qu'une part infime, puisqu'on le retrouve seulement dans 7 thèses. Il faut observer que ce ne sont pas les mêmes candidats qui ont utilisé le français dans les dédicaces qui y font appel dans les épigraphes.

## 2- L'épigraphe, un souci d'explicitation du choix de thèse de l'étudiant

L'étudiant entend rehausser le sujet de sa thèse par l'introduction de citations appropriées dont le but est de rendre plus explicite à un public de lecteurs profanes le thème de la recherche. La plupart des épigraphes ont un lien direct sinon avec le sujet même de la recherche, du moins avec la fonction du médecin. Elles rappellent, en particulier, des

conseils formulés par les auteurs anciens ou modernes sur ce que doit être le code de déontologie de l'homme de l'art.

Deux exemples traduisent à la fois cette volonté d'explicitier le sujet de thèse tout en accordant une place à l'épigraphe en français.

C'est un véritable récital d'épigraphes que propose Jean-Joseph Laffitte dans sa thèse sur les eaux du Béarn. Il a choisi 7 extraits qui se répartissent de la manière suivante : 4 sur la page de titre et 3 sur la deuxième page de son travail. Il s'agit de persuader le jury des vertus thérapeutiques de ces eaux. Il fait appel à des citations bibliques pour convaincre, le prophète Isaïe est utilisé au chapitre 55, verset 1 : « Ah ! vous qui avez soif, venez vers les eaux ! ». Il faut comprendre que ce don de la nature est un don divin. Puis ce sont les Psaumes qui sont évoqués : la première citation veut, par analogie, évoquer ces vallées du Béarn : « Il tient (Yahvé) en ses mains les profondeurs terrestres, les cimes des montagnes sont à lui » ; l'autre citation, beaucoup plus appropriée au sujet, est extraite des *Miracles de l'Exode*<sup>1</sup>, Jean-Joseph Laffitte entend montrer, à travers elle, que cette toute puissance divine s'est également exercée en Béarn : « qui change le roc en nappe et la pierre en fontaine ». Dans la page suivante de sa thèse, il s'attache à préciser l'extraordinaire variété de ces eaux en faisant appel aux remarques de Pline l'Ancien, qui, dans son *Histoire naturelle*, avait déjà remarqué cette particularité : « elles jaillissent avec abondance et de tous côtés en mille pays, ici froides, là chaudes (là chaudes et froides) comme chez les Tarbelles, peuple d'Aquitaine dans les Pyrénées où elles ne sont séparées que par de faibles distances ». Jean-Joseph Laffitte entend compléter son historique des eaux de Béarn, en faisant appel à Scaliger, sûrement le fils, pour insister sur les vertus toujours réelles de ces eaux : « que ceux qui verront et boiront les eaux de source de Béarn sachent que Pline les avait déjà appréciées ». La thèse de Jean-Joseph Laffitte, par l'abondance des épigraphes, traduit bien une réalité de l'époque à laquelle les contemporains ont été particulièrement sensibilisés, celle de souligner en permanence les vertus de ces eaux thermales.

Jean-Paul Herbelot, lui, a choisi un thème de travail sur l'inoculation variolique. Il cite une épigraphe extraite d'*Esther* de Racine (Acte I, scène V):

---

1. *Les miracles de l'Exode* n'existent pas dans la Bible, mais il est possible de penser que ceci est le titre d'un poème, car la citation qui suit à l'exception du premier terme « qui » est un alexandrin.

« Hélas ! si jeune encore,  
Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur ? »

En apparence, l'épigraphe n'a aucun rapport avec le sujet de sa thèse. En réalité, le favori du roi Assuérus, Aman a obtenu de lui un décret d'extermination du peuple juif. L'étudiant en médecine utilise ici le procédé de l'analogie : la multitude de ceux qui doivent être tués dans la pièce de Racine est comparée aux ravages que fait la petite vérole sur les jeunes enfants. Cette citation extraite de son contexte témoigne d'une part de la culture littéraire de ce candidat et d'autre part, elle souligne la pratique nouvelle du recours à l'épigraphe en français.

### 3- L'épigraphe : une convention

L'épigraphe ne révèle pas toujours que l'étudiant ait voulu faire preuve d'originalité. Sur l'ensemble des 43 citations recensées pour l'année 1786, 5 groupes de 2 étudiants ont choisi les mêmes épigraphes. Jean-Abraham Bonhomme et Jean Detchevers qui ont des sujets voisins relatifs aux affections de l'appareil génital, le premier traitant des pathologies gynécologiques et le second des maladies vénériennes, optent pour un passage d'Ovide dans lequel le poète ironise en présentant le sentiment amoureux sous les traits de Vénus. De même, André Germaneix et Jean-Joseph Vic font encore appel à Ovide dans un extrait des *Élégies* où celui-ci montre la difficulté du travail de médecin : l'homme de l'art est parfois impuissant face au mal, mais il est le seul recours.

Ce pourcentage élevé, 25 % d'étudiants choisissant les mêmes citations, amène à se poser la question de la manière dont les futurs bacheliers en médecine opèrent leur sélection. Il semblerait que les imprimeurs qui éditent les thèses des candidats disposent d'un catalogue de morceaux choisis, formules passe-partout pour les étudiants en mal d'inspiration. Véronique Meyer dans un article paru en 1991 a travaillé sur les thèses de droit et de théologie des étudiants bordelais aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Elle présente le cas des thèses de théologie qui sont des in-folio. Les étudiants insèrent souvent des gravures religieuses en guise de frontispice pour agrémenter leur travail. Or, elle montre que l'estampe qui surmonte les propositions n'est plus que très rarement gravée à l'occasion de la soutenance. Les étudiants ne passent plus commande aux peintres et aux graveurs; ils se bornent à choisir dans les catalogues

des éditeurs spécialisés la gravure qui leur convient<sup>1</sup>. Le phénomène est sûrement analogue à Montpellier. Les étudiants se contentent alors vraisemblablement de feuilleter des thèses antérieurement soutenues par leurs camarades. Cette pratique est facilitée par le fait que seuls deux imprimeurs se partagent le marché de l'édition des thèses des bacheliers en médecine au cours de la décennie 1780, les imprimeurs peuvent fournir un éventail de citations aux étudiants en médecine qui en formulent la demande, car ils disposent d'un fonds conséquent en la matière.

Dès lors, l'épigraphe apparaît comme une convention. Elle a une fonction attractive pour le curieux qui veut la déchiffrer. Elle enjolive d'un point de vue esthétique le travail de l'étudiant en lui ménageant l'approbation du public, tant dans la séance de soutenance que dans la distribution que le bachelier pourra faire par la suite de son travail, puisque les thèses sont éditées en 150 ou 200 exemplaires en moyenne. Une analyse plus fine de ce corpus permettrait de savoir si, au-delà de leur monotonie, les épigraphes ne témoignent pas de l'intégration de nouvelles références culturelles dans les travaux de ces jeunes gens surtout quand ils citent Voltaire, Diderot ou Rousseau.

Diamantios Coray, lui aussi, satisfait à la mode d'insérer une épigraphe dans son travail sur la fièvre. Celle-ci, extraite de la *Métromanie* d'Alexis Piron, n'a aucun rapport avec le sujet qu'il se propose de traiter, mais témoigne d'un soupçon de coquetterie ainsi que de son angoisse :

« Je ne suis plus le même enfin depuis deux heures;  
Ma pièce auparavant me semblait des meilleures :  
Je n'y vois maintenant que d'horribles défauts;  
Du faible, du clinquant, de l'obscur & du faux. »

## Conclusion

La thèse de baccalauréat de Diamantios Coray est originale par rapport à celle de ses condisciples. Elle restitue, à une époque où le grec est redécouvert par les élites, la mesure de l'apport hippocratique<sup>2</sup>. Les efforts du candidat ont été soulignés par ses contemporains qui le

---

1. Véronique MEYER, « Catalogue des thèses illustrées in-folio soutenues aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles par des Bordelais », *Revue française d'histoire du livre*, n° 70-71, 1991, p. 211.

2. Chantal GRELL, *Le Dix-huitième siècle et l'Antiquité en France : 1680-1789*, London, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol., XXIV, 1335 p.

considèrent désormais comme un savant. De plus, son talent dans le domaine de la traduction des auteurs grecs en Europe est considérable. Sa réputation se confirme dans le domaine de la philologie. À ce titre, la Faculté de médecine de Montpellier peut s'enorgueillir de l'avoir compté parmi ses étudiants.

Plus largement, les thèses de baccalauréat des étudiants en médecine montpelliérains pour l'année 1786 permettent d'ébaucher des pistes de recherches. L'étude systématique du corpus peut être un apport non négligeable pour l'histoire des sciences par la variété des sujets envisagés. De même, elles sont un jalon important en ce qui concerne l'étude sociale des populations étudiantes. Elles révèlent les solidarités familiales auxquelles l'étudiant doit ses soutiens et elles deviennent plus complexes lorsque les candidats d'origine plus modestes, entendent pouvoir continuer leurs études en bénéficiant de la protection de généreux mécènes. Le choix de l'épigraphe est un « plus » que certains des futurs bacheliers font figurer sur leur composition. Cette démarche est, à de rares exceptions près, un exercice convenu qui obéit à un souci esthétique sans traduire réellement les choix littéraires ou scientifiques des futurs bacheliers en médecine. À la fin de l'Ancien Régime la percée du français aussi bien dans les dédicaces que dans les épigraphes est remarquable. Certes, il faut attendre 1792 pour que l'étudiant Jacques Brou-Chasseignac rédige sa thèse sur le *Tissu muqueux* en français : seules, dans ce travail, la dédicace et la conclusion étaient en latin. Néanmoins, un certain nombre d'étudiants utilisent déjà le français avant la Révolution quand ils font paraître à la suite de leur thèse en latin un autre opuscule en français sur le même sujet. Le ton est donné en 1784 par Marc Lemort-Demetigny. C'est bien semble-t-il avec ce souci de rendre les travaux latins compréhensibles que Charles-Louis Dumas accomplit en 1785 la même démarche. Son titre en français est des plus explicites : « pour servir d'explication aux thèses soutenues sur le même sujet ».

Cinquième partie

LES ATOUTS



# CHAPITRE I

## Le rayonnement de la Faculté de médecine de Montpellier : essai de comparaison

I- Trois sources pour mesurer la part prise par la Faculté de Montpellier dans la formation des praticiens du royaume

### 1- Les trois sources utilisées

Deux d'entre-elles sont des sources imprimées, la troisième est manuscrite.

Les deux sources imprimées permettent d'évaluer si la part prise par la formation montpelliéraine a pu évoluer au fil du temps. La première date de 1777<sup>1</sup>. Elle est un *État de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe et principalement pour l'année 1777*. C'est une des premières tentatives à l'échelle du royaume pour dénombrer le personnel médical. Elle précède, momentanément, la grande enquête entreprise par les autorités en 1786 pour dénombrer l'ensemble du personnel médical dans les différentes Intendances. Les particuliers qui entreprennent de recenser le personnel médical du royaume, eux-mêmes hommes de l'art, souhaitent faire œuvre d'utilité pour leurs contemporains : ils participent à cette « mode » de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle où les annuaires et Dictionnaires portatifs de santé deviennent des ouvrages prisés par le public. Il faut simplifier, dénombrer et rendre accessible à

---

1. Jean DE HORNE, Pierre DE LA SERVOLLE, *État de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe et principalement en France pour l'année 1777*, Paris, Vve Thiboust, 1777, in-12, XXXI- 638 p.

tous des informations. Cependant, cette volonté d'instruire n'a pas été la préoccupation essentielle des auteurs qui dans la préface de leur ouvrage justifient les raisons qui ont guidé leur entreprise. Il s'agit d'abord de mettre en place un réseau de correspondants : « c'est un moyen sûr de faire circuler les découvertes et les talents, qui restent parfois ensevelis et concentrés dans le lieu qui les a vu naître<sup>1</sup> ». Cette initiative se fait en quelque sorte le relais de la démarche adoptée l'année précédente par la Société Royale de Médecine de Paris<sup>2</sup>. Jean de Horne et Pierre de la Servolle viennent en quelque sorte enrichir le dispositif institutionnel récent. Leur initiative est de mettre en relation les hommes de l'art de manière à privilégier les échanges scientifiques : « l'ouvrage que nous avons la liberté de vous offrir est le projet de correspondance générale avec les médecins de l'Europe, c'est le tableau de leur existence et de leurs connaissances présentées sous un point de vue qui ne peut qu'exciter l'émulation sans inspirer la jalousie<sup>3</sup> ».

La deuxième source imprimée, post-révolutionnaire, utilisée ici est le *Dictionnaire de l'an X*. Cette démarche, que l'on doit au libraire Moreau, précède les tentatives administratives des pouvoirs publics qui vont, très vite, se substituer à l'initiative en établissant dans le cadre des départements des listes de l'ensemble du personnel médical. Ces deux sources imprimées n'ont pas eu de réédition, car le pouvoir a pris conscience de ces efforts et repris à son compte quelques années plus tard les initiatives entreprises par les particuliers.

La troisième source est un manuscrit conservé au fonds ancien de la Faculté de médecine de Paris. Celui-ci est d'une datation assez floue, puisqu'il est censé restituer l'ensemble du personnel médical du royaume entre 1780 et 1785<sup>4</sup>.

L'idée est de croiser ces sources avec le répertoire alphabétique des étudiants formés à Montpellier entre 1707 et 1789 et d'essayer de donner une image de la part prise par la Faculté languedocienne dans la formation du personnel médical du royaume à la veille de la Révolution. Un certain nombre de contemporains ont tenté d'évaluer la place de

---

1. *Ibid.*, p. I, préface de *L'État de la médecine de 1777*, dédicacée au Comte d'Artois.

2. La Société Royale de Médecine de Paris est créée en 1776 avec pour secrétaire perpétuel Vicq d'Azyr.

3. Jean DE HORNE, Pierre. DE LA SERVOLLE, *op. cit.*, p. I.

4. Bibliothèque inter universitaire de médecine de Paris. Ms. 2221. État du personnel médical du royaume vers 1780-1785.

Montpellier : la plupart de leurs remarques s'accordent sur le fait que cette cité forme la moitié des praticiens du royaume à la veille de 1789. Il restait donc à essayer de mesurer si ces affirmations s'approchaient de la réalité qu'il est maintenant possible de chiffrer une quinzaine d'années avant la Révolution.

## 2- Les avantages de ces trois sources

Les trois sources présentées ont comme premier avantage de permettre des croisements avec le dépouillement exhaustif de la matricule de la Faculté de médecine de Montpellier. À des dates différentes, 1777, 1780-1785 et 1802, elles vont donner la possibilité d'évaluer la part prise par un centre universitaire dans la formation du personnel médical du royaume. Si la chronologie entre les deux premières sources est assez proche, le *Dictionnaire de l'an X* permet, environ deux décennies plus tard, de mettre en évidence d'éventuelles modifications de la carte universitaire médicale. Enfin, le *Dictionnaire de l'an X* a également été utilisé dans une perspective de comparaison. Il semble en effet intéressant de savoir quelle est à un moment donné l'importance des centres universitaires de l'ensemble du royaume dans la formation du personnel médical : cette source a permis d'établir une cartographie du recrutement et de dresser une typologie.

## 3- Les limites de ces trois sources

Le premier problème rencontré et commun aux trois sources utilisées est une certaine imprécision. En effet, dans la plupart des cas, elles mentionnent les lieux de résidence des praticiens et leurs patronymes sans indiquer les prénoms ce qui laisse parfois planer le doute. Cependant, quand des homonymies se présentent, les différentes sources mentionnent les prénoms ou les liens de parentés entre les individus, ce qui réduit d'autant les incertitudes, sans les écarter totalement.

L'exploitation des deux sources imprimées soulève un deuxième problème : les auteurs dans leurs préfaces soulignent le caractère imparfait de leur démarche. En effet, malgré leur volonté proclamée de faire preuve d'exhaustivité, ils reconnaissent que leur publication est lacunaire dans la mesure où ils sont liés par les impératifs de la date de publication. Ainsi, ces sources ne sauraient être considérées comme le

reflet parfait de dénombremments du personnel médical du royaume à des dates différentes, mais seulement comme des tentatives aussi complètes qu'elles le pouvaient de cette volonté initiale. Néanmoins elles offrent des pistes uniques pour celui qui veut essayer d'appréhender la place prise par un centre universitaire dans la formation du personnel médical du royaume, puisque les tentatives ultérieures sont le fait des autorités en place et sont d'un accès peu facile, car il faut, avec des fortunes diverses, rechercher les renseignements dans tous les fonds d'archives départementaux.

Quant au manuscrit conservé au fonds ancien de la Faculté de médecine de Paris, il a été apparemment négligé par les chercheurs : à notre connaissance, seuls les auteurs qui ont participé à la réédition de l'ouvrage déjà ancien du docteur Constant Saucerotte l'ont utilisé dans leur édition revue et augmentée<sup>1</sup>. Cette source pose un certain nombre de problèmes. La datation est comme indiqué plus haut, imprécise, entre 1780 et 1785. Aucune grande enquête relative au personnel médical du royaume n'ayant été ordonnée au cours de cette période nous avons d'abord tenté de savoir si cette enquête conservée à Paris était la récapitulation peut-être unique de celle réalisée en 1786 pour l'ensemble du personnel médical dans le ressort des Intendances. Celle-ci faisait obligation à chacun des subdélégués de présenter un état nominatif des médecins, chirurgiens et sages-femmes. Si cette hypothèse se vérifiait, le document conservé au fonds ancien de la Faculté de médecine de Paris serait la seule trace récapitulative de cette vaste enquête qu'il est très difficile de reconstituer dans le cadre des Intendances compte tenu de la conservation assez aléatoire des documents. Pour ne donner qu'un seul exemple, les archives départementales de l'Hérault ne conservent cette enquête que de manière très lacunaire en ce qui concerne les médecins et les chirurgiens. En revanche, pour ce qui est du dénombrement des sages-femmes du ressort de l'Intendance de Languedoc, on peut dire que l'état est exhaustif, mais il faut ajouter que ce type de personnel médical a fait l'objet d'un recensement à part.

La confrontation des listes du personnel médical, médecins et chirurgiens, de l'enquête de 1786 conservée aux archives départementales de l'Hérault avec celle fournie par le manuscrit 2 221 laisse appa-

---

1. Constant SAUCEROTTE, *Les Médecins pendant la Révolution, 1789-1799*, Paris, Perrin, 1887, 163 p. Édition de 1887 revue, augmentée et enrichie par Liliane Pariente et Philippe Deville, 1989, Pariente, 210 p.

raître un certain nombre de différences. Pour la ville de Toulouse, l'enquête de 1786 fournit une liste de 37 praticiens, celle du manuscrit 2221 n'en totalise que 34<sup>1</sup>. Les listes ne sont pas identiques quant au nombre total des médecins, elles diffèrent si on essaie de repérer les noms communs aux deux listes : seuls 20 noms de praticiens sont identiques sur les deux documents. Cette remarque n'est pas uniquement valable pour la cité toulousaine, mais vaut également pour le personnel médical de la ville de Mirepoix : alors que dans le manuscrit 2221 deux noms de praticiens sont mentionnés : Gibelot et Jalabert, la liste de 1786 reprend ces deux patronymes, mais y ajoute celui du médecin Olives<sup>2</sup>. Mêmes différences pour Agde qui d'après l'enquête de 1786 totalise 5 praticiens, alors que le manuscrit 2221 n'en mentionne qu'un seul en la personne du médecin Moulon<sup>3</sup>. Ces différences entre les deux listes amènent à la conclusion que le manuscrit parisien est vraisemblablement antérieur à la grande enquête de 1786, il ne peut donc être considéré comme un récapitulatif de celle-ci. Par ailleurs, une autre lacune a pu être relevée en ce qui concerne le manuscrit 2221. L'ensemble des lieux-dits ne figure pas dans le répertoire alphabétique, ce qui atteste le caractère incomplet de cette source. Alors que dans l'enquête de 1786 figurent les paroisses de Cessaler et de Pibrac, celles-ci sont absentes de l'état présenté par le manuscrit 2221. Il semble que des choix ont été faits dans l'enquête de 1780-1785, laissant de côté des lieux-dits ou des paroisses qui n'ont pas semblé « dignes » de figurer sur cet état, vraisemblablement à cause de leur population jugée peu importante ou bien qui n'avaient pas encore de médecin au moment de l'enquête.

Si le manuscrit 2221 semble antérieur à l'enquête de 1786, il reste pour tenter d'affiner sa datation à le confronter avec la source imprimée la plus ancienne *L'État de la médecine de 1777*. La ville de Lodève va être prise pour premier exemple. En 1777, celle-ci compte en tant que praticiens Archbold, père et fils, ainsi que Gaules et Teyssereinc. Archbold père est d'origine irlandaise et s'est fixé à Lodève dès la fin de son cursus universitaire montpelliérain. Il est qualifié de « noble »

---

1. Arch. dép. Hérault., C 525. État nominatif des médecins, chirurgiens et sages-femmes des Généralités de Toulouse et de Montpellier. Bibliothèque interuniversitaire de médecine de Paris. Ms. 2221. État des médecins et chirurgiens du royaume 1780-1785. Toulouse, Languedoc, Généralité de Montpellier.

2. *Ibid.*, ville de Mirepoix.

3. *Ibid.*, ville d'Agde.

dans les registres d'inscriptions de la Faculté de Montpellier tout comme dans *L'État de la médecine de 1777*. Son fils, Jean-Baptiste-Gérard, a accompli à Montpellier son cursus universitaire entre 1769 et 1772. Or, à la date de 1777, les deux Archbold sont mentionnés comme exerçant dans la ville de Lodève, alors qu'en 1780-1785 on n'en retrouve qu'un seul. Le décès du père est probable entre ces deux dates, car celui-ci a entamé son cursus, sans le terminer, dans la cité languedocienne en 1723<sup>1</sup>. Si, comme pour la plupart des étudiants, on peut considérer qu'il a commencé son cursus entre 17 et 20 ans, il a environ entre 77 et 84 ans lors de la deuxième enquête.

#### 4- Les résultats obtenus d'après les différentes sources : la part de la formation montpelliéraine dans le royaume de France

Pour chacune des trois sources, nous avons constitué un fichier intégrant l'ensemble des médecins et des chirurgiens recensés ; les informations fournies par ces listes ont ensuite été analysées pour évaluer la place de Montpellier dans la formation du praticiens du royaume.

##### a) La part des médecins formés à Montpellier d'après *L'État de la médecine de 1777*

Cette source imprimée recense 1117 praticiens. Le croisement effectué avec le répertoire des étudiants en médecine formés à Montpellier entre 1707 et 1789 atteste que 564 d'entre eux ont suivi une formation universitaire médicale dans la cité languedocienne. Ainsi, la part de la formation montpelliéraine sur le total de l'effectif du personnel médical dénombré par *L'État de la médecine de 1777* s'élève à 50 %.

##### b) La part des médecins formés à Montpellier d'après le manuscrit 2221, [1780-1785].

Ce manuscrit mentionne 3 961 individus qui composent le personnel médical (médecins et chirurgiens) du royaume de France entre 1780 et 1784. Les praticiens représentent 48,6 % du total, le reste étant constitué par les chirurgiens. Montpellier a formé selon cet état 524 praticiens soit 27,1 % de l'ensemble des médecins répertoriés par ce

---

1. B.I.M.M., S 24-<sup>f</sup>114, première inscription de Patrice ARCHBOLD, originaire de Dublin le 3 août 1723.

manuscrit. Il apparaît un décalage de près de 25 % entre le pourcentage fourni par *L'État de la médecine de 1777* et celui présenté par le manuscrit 2221. En moins de quelques années, la part de Montpellier ne peut pas avoir chuté de manière aussi spectaculaire, compte tenu de ce que l'on sait de l'attraction de cette Faculté sur l'ensemble des diocèses du royaume à la même période. On ne peut donc que souligner, encore une fois, le caractère lacunaire de ce manuscrit qui a vraisemblablement opéré de manière sélective dans le choix des villes et lieux-dits qui y figurent.

c) La part des médecins formés à Montpellier d'après le *Dictionnaire de l'an X*

La dernière source, le *Dictionnaire de l'an X*, est moins « suspecte » que la précédente en ce qui concerne le degré d'exhaustivité. L'article de Marie-Élisabeth Antoine et de Jean Waquet consacré à « la médecine civile en France à l'époque napoléonienne et le legs du XVIII<sup>e</sup> siècle » montre que l'entreprise du libraire Moreau a été saluée par les autorités de l'époque et très vite reprise par celles-ci sous la forme d'enquêtes administratives<sup>1</sup>. Des oublis ou des imperfections sont évidemment toujours possibles, et les auteurs de l'époque ont essayé de pallier au maximum ces manques à la fin de leur répertoire en fournissant une liste d'envois tardifs. Cette source recense 888 médecins. Le croisement avec l'ensemble des étudiants formés à Montpellier montre que sur ce total 444 praticiens ont suivi un cursus à Montpellier et ont obtenu leur diplôme. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la Faculté de médecine de Montpellier a formé 50 % des praticiens du royaume. Ce pourcentage est très voisin des appréciations des contemporains. Ils reprend celui fourni par *L'État de la médecine de 1777* et confirme les cartes du recrutement montpelliérain réalisées pour des périodes identiques où la cité languedocienne étend progressivement son attraction sur les marges plus septentrionales du royaume. Il semble donc que la notoriété de cette Faculté se soit affirmée dès avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne d'ailleurs l'augmentation des effectifs<sup>2</sup>.

---

1. Marie-Élisabeth ANTOINE, Jean WAQUET, « La médecine civile en France à l'époque napoléonienne et le legs du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'Institut Napoléon*, 132, 1978, p. 67-90.

2. Cf. le chapitre consacré aux effectifs dans la deuxième partie de ce travail.

## II- Vitalité des centres universitaires français d'après le *Dictionnaire de l'an X*

### 1- La moitié sud du pays

Alors que des cartes spécifiques vont montrer le rayonnement des centres universitaires français, la carte intitulée : « Rayonnement des centres universitaires de l'an X » se fonde sur l'ensemble des médecins issus des Facultés françaises jusqu'en 1793<sup>1</sup>. Certes, il aurait été nécessaire de ne présenter que des cartes qui mentionnent les mêmes dates, mais l'absence de logiciel pour rectifier les données n'a pas permis de le faire ; mais ce ne sont pas quelques médecins de plus ou de moins qui bouleversent les tendances du recrutement de chaque centre.

Il est utile de préciser la manière dont cette carte doit être lue. L'élaboration a été faite en comptabilisant le nombre de médecins jusqu'en 1793, c'est ce que présente la légende en mentionnant le nombre de médecins par unités. Cependant le logiciel *CARTO* utilisé permet de réduire les carrés de proportionnalité en % lorsque les cartes proposées par unités de médecins étaient difficiles à lire à cause de trop grandes concentrations peu exploitables visuellement. Il a été choisi de réduire ou d'augmenter pour une meilleure lisibilité les carrés de proportionnalité ; c'est la raison pour laquelle apparaît une virgule dans la légende, elle est le résultat de ces adaptations.

La carte intitulée « Rayonnement des centres universitaires, an X » permet met une fois de plus en évidence l'importance du centre universitaire montpelliérain, phénomène qui a déjà été signalé par bon nombre de chercheurs. Ainsi, ce sont 443 étudiants (étrangers exclus) qui en provenance de tout le pays ont été formés à Montpellier d'après le *Dictionnaire de l'an X*. La carte fait apparaître une France coupée en deux, où la moitié sud est dominée par le poids écrasant de Montpellier. L'attraction de Montpellier mord sur le recrutement des centres voisins, elle intègre dans sa sphère d'influence les territoires des Facultés de Perpignan, d'Avignon, d'Orange et de Valence et vient également recruter sur les terres de la Faculté de médecine de Toulouse. Un comptage effectué sur la provenance des étudiants

---

1. Voir carte p.487 : « Rayonnement des centres universitaires, An X ».

de Montpellier révèle que 56 individus, originaires de l'Ariège, du Tarn, du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot-et-Garonne et du Lot, viennent entreprendre un cursus dans la ville de Montpellier, alors qu'ils auraient pu s'inscrire à Toulouse. Seule, la Faculté de médecine de Bordeaux semble échapper à cette attraction, mais sans réellement s'imposer comme un centre majeur. Dans le sud du pays, aucune autre Faculté de médecine n'est capable de rivaliser avec Montpellier. Si l'on prend l'exemple de la Faculté de médecine de Perpignan, celle-ci est totalement entrée dans la sphère de la suprématie montpelliéraine et ne fonctionne que comme l'annexe de sa brillante aînée. De plus, les liens qui unissent les deux Facultés sont importants, en effet la totalité du corps professoral de Perpignan a été formé à Montpellier. La lecture des matricules universitaires de Perpignan confirmerait, si besoin était, le recrutement local. Si l'on prend toujours pour critère de représentativité le *Dictionnaire de l'an X*, sur les 9 docteurs formés par la Faculté de Perpignan, 4 sont originaires du département des Pyrénées-Orientales et pour les 5 autres aucune mention n'est fournie, car ils appartiennent aux « envois tardifs » ; mais si une deuxième édition du dictionnaire était consultable, il reste à parier que ces 5 docteurs sont également originaires du même département. Les autres Facultés de médecine du sud-est du royaume, à savoir Avignon, Orange et Valence, n'arrivent pas à s'imposer comme des centres recruteurs dignes de ce nom. La présence de trois centres dans un secteur géographique limité, de même que le voisinage de Montpellier, sont autant d'éléments qui empêchent le dynamisme des universités comtadine et dauphinoise. Un autre élément explicatif serait de connaître la réputation de ces différentes Facultés. Malheureusement, il n'est pas possible d'apporter, pour l'instant, une réponse, car peu de sources existent sous la forme de mémoires ou de correspondances. Mais la plupart des enquêtes qui ont pu être faites précédemment confirment l'idée que ces différents pôles sont des centres de deuxième catégorie auxquels on a recours pour obtenir un doctorat ; les examinateurs y sont moins exigeants et surtout les études y sont beaucoup moins onéreuses. Orange et Avignon ne forment respectivement que 6 et 5 docteurs.

La Faculté de médecine de Toulouse est, elle aussi, dépassée par le rayonnement de Montpellier, cependant elle arrive, semble-t-il, à maintenir un

recrutement minimal. La thèse de Patrick Ferté<sup>1</sup>, pour laquelle l'auteur n'a pas pu disposer de séries complètes, fait état d'un nombre d'étudiants bien moindre que celui de la Faculté de médecine de Montpellier pour la même époque : il donne pour une séquence similaire environ 20 inscriptions annuelles<sup>2</sup>, alors que 80 étudiants s'inscrivent chaque année à Montpellier<sup>3</sup>. Évidemment aucun élément n'indique que ces 80 terminent tous leurs études, et on a pu prendre la mesure des abandons, mais ce nombre important est tout de même révélateur de la réputation de la Faculté languedocienne, puisqu'elle attire à elle quatre fois plus d'étudiants que Toulouse.

## 2- La moitié nord du pays

Si l'on envisage la partie nord du pays, on constate que 9 centres universitaires<sup>4</sup> semblent se répartir le territoire sans qu'aucun d'eux ne vienne réellement mordre sur l'aire de recrutement des autres, comme c'est le cas de Montpellier pour la partie sud du pays. Si l'on compare la carte « Rayonnement des centres universitaires, an X » avec celle qui est proposée par François Lebrun dans la réédition de son ouvrage, *Se soigner autrefois, médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*<sup>5</sup>, on s'aperçoit que le *Dictionnaire de l'an X* ne fait pas état de l'ensemble des centres universitaires. Ainsi, Poitiers et Nantes n'ont donné aucun docteur selon ce *Dictionnaire*, or ces Facultés de médecine existent bien. François Lebrun apporte comme explication le fonctionnement épisodique de certains centres<sup>6</sup> et cela paraît tout à fait vraisemblable, car même si le *Dictionnaire* ne donne qu'une idée du nombre des médecins français, il montre aussi « l'anémie » de certains centres.

---

1. Patrick FERTÉ, *op. cit.*, en particulier le chapitre 5 qui fait état de la conjoncture des effectifs de la Faculté de médecine. L'auteur montre que l'état de ses sources est lacunaire dans la mesure où elles n'ont été conservées que pour les années : 1710-1720 et 1758-1787.

2. Patrick FERTÉ, *op. cit.* p. 92 en particulier le graphique n° 3 intitulé : « Conjoncture des nouveaux effectifs de la Faculté de médecine de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle ».

3. Cf. histogrammes des inscriptions, p. 44.

4. Il n'a pas été possible de restituer sur cette carte le centre universitaire de Pont-à-Mousson, puisqu'il appartient au même département que celui de Nancy, le logiciel ne prenait qu'une seule ville par département.

5. François LEBRUN, *Se soigner autrefois, médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1995, 203 p. En particulier la carte proposée p. 28 dans la contribution « La médecine officielle : formation et savoirs ».

6. François LEBRUN, art. cité. p. 27.

Par ailleurs, même si les centres de Douai, Paris, Reims, Besançon et Strasbourg semblent avoir un rayonnement relativement équivalent et avoir formé environ le même nombre de médecins selon le *Dictionnaire de l'an X*, il n'en est pas de même pour Angers qui présente une aire d'influence très modeste<sup>1</sup>. La Faculté de médecine de Bourges, quant à elle, présente un rayonnement particulièrement atrophié. En revanche, c'est la Faculté de médecine de Caen qui s'impose comme le pôle majeur de la moitié nord-ouest du pays, défiant la renommée parisienne. Le centre parisien semble en effet déserté ; or il garde sa réputation tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle pour l'étudiant voulant embrasser la carrière de médecin, tant par la qualité des maîtres que par celle des cours. La faiblesse de l'aire de recrutement de Paris est liée à la cherté du cursus dans cette ville. François Lebrun dans son ouvrage<sup>2</sup> signale que le prix des études à Paris est de l'ordre de 6 000 livres, alors que pour une réputation équivalente, il n'en faudra que 2 000 pour entreprendre un cursus à Montpellier. Le prix des études est une raison tout à fait convaincante, ce qui explique alors la distorsion révélée par la carte et l'écrasante sur-représentation du centre languedocien par rapport au centre parisien lequel végète comme une sous-Faculté de province. La qualité des cours parisiens n'est absolument pas en cause, car bon nombre d'étudiants montpelliérains suivent en parallèle des cours à Montpellier et dans la capitale. C'est le cas du jeune Claude Chabert qui, alors qu'il est inscrit à Montpellier, rédige un manuscrit où il consigne les cours de ses maîtres<sup>3</sup>. Durant ses trois années, de 1737 à 1740, alors qu'il prend ses 12 inscriptions et qu'il passe normalement ses examens à Montpellier, il se rend à Paris et suit également les cours des professeurs parisiens au Collège royal. De fait, son manuscrit porte les mentions de ses notes réunies tant à Montpellier qu'à Paris. Cette démarche, entreprise dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, montre que cet étudiant pouvait être particulièrement fortuné pour envisager un séjour d'entendre dans les deux centres ou qu'il existait des liens familiaux, avec la présence de parents dans la capitale, favorisant ce voyage.

---

1. Cf. dans la première partie de ce travail les remarques relatives à la faiblesse de l'attraction montpelliéraine dans la moitié nord du royaume.

2. François LEBRUN, *op. cit.*, p. 32.

3. Le manuscrit de Claude CHABERT, *Thesaurus practicus*, 1740, 2 volumes, archives privées. En particulier la page de garde où il indique que les cours qu'il transcrit proviennent des universités montpelliéraine et parisienne.

### III- Étude du rayonnement des Facultés de médecine et tentative de typologie d'après le *Dictionnaire de l'an X*

Il faut essayer de déterminer s'il existe des logiques de recrutement et de rayonnement pour chacun des centres universitaires.

#### 1- Un centre hypertrophié à recrutement national : La Faculté de médecine de Montpellier

La carte relative au rayonnement de la Faculté de médecine de Montpellier à la veille de la Révolution, d'après le *Dictionnaire de l'an X*<sup>1</sup>, permet de se rendre compte de l'attraction du centre montpellierain sur l'ensemble du territoire national comme on l'a déjà montré dans la première partie de ce travail. La deuxième carte par implantation de surface est complémentaire de la précédente, car elle propose une meilleure lisibilité en tenant compte, puisqu'il s'agit de l'an X, de la nouvelle subdivision administrative : le département.

#### 2- Neuf centres à rayonnement régional : Caen, Reims, Paris, Nancy, Strasbourg, Angers, Douai, Besançon et Toulouse

L'analyse du rayonnement de la Faculté de médecine de Caen à la veille de la Révolution montre un recrutement essentiellement axé sur la région normande. En effet, les départements du Calvados et de la Manche sont ceux qui y envoient le plus d'étudiants. Les autres départements limitrophes, l'Orne, l'Eure et la Seine-Inférieure, envoient également entre deux et cinq étudiants à Caen. Cependant plus on s'éloigne du centre formateur, plus l'attraction de celui-ci diminue. Ainsi, les départements de la Sarthe, de la Seine-et-Oise et de la Seine n'envoient qu'un seul étudiant dans le centre normand. Il faut noter une présence assez significative de jeunes gens originaires du département du Finistère. Mais on ne peut pas déduire grand chose de la présence à Caen de trois étudiants originaires des départements de la Vendée, de la Dordogne et de la Lozère. Barthélémy Girard est né à Saint-Chély d'Apcher en Lozère et a entrepris son cursus universitaire à Caen<sup>2</sup> ; en

---

1. Voir carte p. 487 : « Rayonnement Faculté de médecine de Montpellier, An X ».

2. *Dictionnaire de l'an X*, p. 300.

1764, il reçoit son diplôme de docteur et, en 1770, il vient s'installer à Mende ; il est donc un exemple de ces pérégrinations étudiantes atypiques. L'étude de son environnement familial permettrait sûrement de savoir quelle est la raison qui a pu lui faire entreprendre un si long voyage, alors que le centre montpelliérain était beaucoup plus proche. On peut simplement dire que Barthélémy Girard n'était pas un tout jeune docteur à sa sortie du centre de Caen, car il avait déjà 32 ans. De retour en Lozère, il est successivement médecin de l'hôpital militaire de Mende et inspecteur des eaux de Bagnols.

Il semble que le recrutement de la Faculté rémoise dessine une écharpe. En effet, les principaux départements qui envoient des candidats à Reims s'étendent de la Loire-Inférieure à la Somme en passant par le Maine-et-Loire, la Sarthe, l'Eure-et-Loir, la Seine-et-Oise, la Seine, la Seine-et-Marne, l'Oise et la Seine-Inférieure. Les départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne n'envoient aucun étudiant, mais l'attraction du centre les dépasse pour recruter dans les départements du Nord, des Ardennes et de la Marne. Quelques pointes sont également remarquables dans les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord. L'attraction du centre rémois doit être comparée avec celle de Paris. Celle-ci montre que Reims et Paris recrutent sans réellement se « voler » des clients. Alors que l'attraction de Reims pourrait être qualifiée « d'horizontale », celle de Paris est « verticale ». Les deux centres n'empiètent donc pas l'un sur l'autre.

Les Facultés de Nancy et de Strasbourg ont un recrutement régional marqué. Les départements des Ardennes et de la Meuse fournissent le plus grand nombre des docteurs formés à Nancy, même si la présence de docteurs originaires des départements du Finistère et de la Loire-Inférieure vient quelque peu modifier l'affirmation initiale. Quant à Strasbourg, ses étudiants proviennent en grande partie des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. La Faculté de médecine de Strasbourg n'a donc pas une grande renommée dans le pays. Ceci tient à deux raisons, la première est que ce centre ne commence réellement à s'imposer qu'au début des années 1780, à cette époque, la ville alsacienne se dote de professeurs renommés<sup>1</sup> ; la deuxième est que Strasbourg exerce une attraction au-delà du Rhin : sur les 13 docteurs qui ont été formés par ce centre à la veille de la Révolution, 4 sont originaires de l'Empire.

---

1. Georges LIVET, « Strasbourg et le rayonnement européen de l'Université au XVIII<sup>e</sup> siècle, le corps professoral et l'innovation », *Historiens et Géographes*, 1994, n° 3, p. 123-131.

Le centre d'Angers exerce lui aussi une attraction sur les départements limitrophes. Une proportion non négligeable de ces docteurs est originaire des départements de la Mayenne, de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire et de l'Indre. Ensuite l'attraction s'estompe et les départements de la Loire-Inférieure et du Loir-et-Cher n'envoient qu'un seul étudiant.

Douai est une Faculté qui exerce une influence régionale relativement limitée. L'essentiel de son attraction se fait sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais, des Ardennes et de la Somme. Aucun des 18 docteurs diplômés de Douai avant la Révolution n'est originaire de l'étranger. Cette Faculté ne semble pas alors s'imposer. Jacques-Joseph Tant et Jean-François Van den Bussche, deux étudiants, originaires de l'ancien diocèse d'Ypres, avaient déjà choisi Montpellier plutôt que pour Douai, pourtant plus proche<sup>1</sup>.

Le centre de Besançon apparaît comme une Faculté importante à la veille de la Révolution : si l'essentiel de son attraction s'exerce sur les départements de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, il sait amener à lui des candidats en provenance du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Il mord ainsi sur l'aire d'influence de Strasbourg. De même, son influence est notable sur les départements de la Haute-Marne et de la Saône-et-Loire. L'effectif des docteurs issus de Besançon témoigne de la vitalité de ce centre : 34 praticiens sortent diplômés de Besançon, alors que Strasbourg n'en a formé que 9.

Enfin Toulouse recrute sur les départements du sud-ouest. Il ne semble pas que Montpellier vienne réellement la gêner comme on l'a déjà montré. En effet, la comparaison entre des deux centres laisse apparaître que 4 départements : la Haute-Garonne, le Gers, le Lot-et-Garonne et l'Ariège envoient le même nombre de candidats. Néanmoins Toulouse est limitée dans son aire d'influence par Montpellier, comme si l'attraction de cette Faculté obligeait Toulouse à ne recruter que dans des zones à l'ouest des départements de l'Aveyron et de l'Aude. L'influence Toulousaine semble avoir fortement diminué à la veille de la Révolution. La carte du recrutement par diocèse de cette Faculté que propose Patrick Ferté dans sa thèse est nettement plus étendue au nord, alors qu'elle mord de manière plus

---

1. B.I.M.M., S 50, première inscription de Jacques-Joseph TANT au trimestre de novembre 1783. S 66, doctorat le 6 juillet 1784. S 50, première inscription de Jean-François VAN DEN BUSSCHE au trimestre de novembre 1783. S 66, doctorat le 2 juin 1784.

significative sur les zones à l'est. Toulouse aurait donc vu un rétrécissement de son espace de recrutement à la veille de la Révolution<sup>1</sup>.

### 3- Trois centres à rayonnement local : Bordeaux, Valence et Perpignan

Le rayonnement local de Bordeaux ne peut s'expliquer que si l'on compare l'attraction de ce centre avec celle de la Faculté de Toulouse. L'essentiel du recrutement bordelais se fait sur le département de la Gironde. Le département du Lot-et-Garonne n'envoie qu'un seul étudiant à Bordeaux, alors que trois candidats originaires de cette zone partent à Toulouse suivre leur cursus. Bordeaux est une Faculté très peu prisée à la veille de la Révolution.

La Faculté de médecine de Valence présente une caractéristique singulière, puisque l'essentiel de son attraction s'exerce sur le département de l'Isère, alors que la Drôme n'envoie qu'un seul candidat. Le reste du recrutement de cette Faculté du Dauphiné est éclaté dans l'espace et ne peut pas prêter à une interprétation. La faiblesse de l'attraction de ce centre est peut-être due aussi à l'absence de candidats dans le département de la Drôme. Le comptage réalisé sur les premières immatriculations de 1707 à 1772 révèle qu'il n'y a que quelques étudiants du diocèse de Valence qui soient venus prendre leurs grades à Montpellier.

Perpignan est la Faculté catalane puisque la totalité des docteurs qu'elle forme sont issus du département des Pyrénées-Orientales. Ce recrutement très local tient peut-être à un particularisme. Même si la totalité du corps professoral de Perpignan a été formée à Montpellier<sup>2</sup>.

### 4- Cinq centres à rayonnement peu significatif : Aix, Avignon, Pont-à-Mousson, Bourges et Orange

Ces Facultés de médecine ont un point commun : le manque évident de candidats. Chacune ne recrute pas plus d'un étudiant dans les départements où elles exercent une faible attraction. Orange présente un rayonnement très éclaté, mais bien peu significatif. Pont-à-Mousson ne forme

---

1. Patrick FERTÉ, *op. cit.*, p. 171, la carte intitulée « Diocèses d'origine des nouveaux étudiants de la Faculté de médecine de Toulouse de 1758 à 1786 ».

2. Voir à ce sujet les nombreux travaux d'Alice MARCET qui reprennent l'idée d'un irrédentisme catalan.

que deux docteurs à la veille de la Révolution d'après le *Dictionnaire de l'an X*, et il en est de même pour Avignon, Aix et Bourges. On doit cependant ajouter que cette faiblesse est due au choix de ne retenir que les docteurs formés avant la Révolution. Néanmoins, la faiblesse numérique des étudiants qui entreprennent un cursus pose la question du devenir du corps professoral de ces Facultés. Elles ne fonctionnent, comme l'a déjà signalé François Lebrun, que de manière épisodique<sup>1</sup>. Dans ces centres peut-être y a-t-il certaines années davantage de professeurs que d'étudiants ?

La conclusion que l'on peut tirer est que le centre montpelliérain s'impose comme « la » Faculté de médecine par excellence dans le royaume à la veille de la Révolution. Elle a un recrutement très large et aucun autre centre ne parvient à le lui ravir.

---

1. François LEBRUN, *op. cit.*, p. 28.

## CHAPITRE II

### Les « filiations médicales »

Le dépouillement systématique de la matricule universitaire des étudiants en médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle permet de supposer des liens de parenté entre les inscrits d'une même année ou d'années différentes. Lors de l'élaboration de la carte du recrutement pour l'ensemble de la période, 1707-1789, un tri par diocèse a été effectué. Pour un même diocèse et pour une même communauté, à une génération d'intervalle, on voit fréquemment revenir les mêmes patronymes, ce qui laisse deviner l'existence de « filiations médicales » implantées dans ces divers lieux. Cependant, ces signes de présence « géographiques » et ces filiations supposées ne sont pas suffisants pour attester ce phénomène en l'absence d'un dépouillement exhaustif des registres paroissiaux. On peut néanmoins appréhender l'existence de ces liens de parenté par le croisement des sources. La première, la plus utile, est fournie par le corpus des thèses imprimées de baccalauréat : les jeunes gens ne manquent pas dans les dédicaces de leur travail, de rappeler, dans de nombreux cas, les noms des membres de leur famille, pères, oncles ou cousins, qui ont déjà fréquenté la Faculté de Montpellier, se présentant comme les continuateurs d'une tradition familiale. L'autre est l'ensemble des sources imprimées ou manuscrites qui citaient des états des médecins<sup>1</sup>. Pour un même village ou une même ville, quand se présentent des cas d'homonymies, les indications précieuses de « père » « fils » ou « d'oncle » et de « neveu » sont mentionnées. La consultation de la liste alphabétique des étudiants en médecine formés

---

1. Ont été utilisés : *l'État de la médecine de 1777*, le manuscrit 2221 du fonds ancien de la Faculté de médecine de Paris, le *Dictionnaire de l'an X*. Sur ces sources, voir supra.

à Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle permet de montrer qu'il est possible de supposer de nombreux autres cas de parenté, mais en l'absence d'une confirmation de ces filiations ou de ces parentés collatérales ces « familles médicales supposées » ont été laissées de côté.

Parler de dynasties médicales est également impropre pour la période étudiée, car il n'a été possible de mettre en évidence qu'une seule lignée médicale allant du grand-père au petit-fils.

D. Julia et J. Revel dans leur chapitre intitulé « recrutements et conjonctures » ont déjà pressenti l'importance du phénomène de reproduction du groupe professionnel des praticiens. L'existence de ces dynasties est attestée à Avignon au sein du corps professoral<sup>1</sup>. À Montpellier, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, il s'agit du même phénomène, puisque de nombreux membres de la famille Chicoyneau occupent les chaires de la Faculté jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Il semble que l'exemple des professeurs ait, comme par mimétisme, provoqué les mêmes comportements chez les étudiants, qui, devenus hommes de l'art, envoient leurs enfants à nouveau étudier la médecine et perpétuent ainsi ces « dynasties » scientifiques.

## I- Les familles et leurs liens avec la Faculté de médecine de Montpellier

### 1- Les « dynasties médicales » à Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle

Le dépouillement effectué pour le XVIII<sup>e</sup> siècle a permis de mettre en évidence plusieurs types de parenté. Ceux-ci dans leur ensemble représentent 12,7 % du répertoire nominal des étudiants en médecine montpelliérains. Ce chiffre, en apparence peu important, est tout de même assez significatif ; en effet, un rapide regard sur la liste nominale et les lieux de résidence des étudiants montpelliérains au XVIII<sup>e</sup> siècle montre que l'importance du phénomène est sous-estimée. Seul le dépouillement des registres paroissiaux permettra de confirmer ou d'infirmer des liens de parentés qui ne sont à présent qu'hypothétiques. Ne sont retenus ici que les liens familiaux qui étaient confirmés par les sources.

---

1. JULIA-REVEL, p. 345.

2. DULIEU, p. 746-751.

Tableau n° 48 : Les liens familiaux des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier

Type	Nombre	Pourcentage
Père-fils	279	76,4
Oncle-neveu	52	14,2
Frères	26	7,1
Cousins	5	1,3
Beau-frères	4	1
Total	366	100

Cinq types ont été établis d'après les sources. Le premier met en relation un père et son ou ses fils. Cette catégorie représente 76,4 % du total. Les liens familiaux « oncle-neveu » sont près de 5 fois moins importants que ceux « père-fils ». La catégorie des frères a été mise à part, car elle apparaissait sur le plan numérique comme assez significative, elle totalise 7,1 % de l'ensemble. Il faut préciser que dans cette rubrique ne figurent pas les frères dont le père a fréquenté le centre montpelliérain. Ce cas, lorsqu'il est mentionné, a alors été intégré dans le type n° 1 : père-fils.

## 2- Le type « père-fils »

Ce cas représente 76,4 %. La plupart du temps, de réelles dynasties n'ont pas pu être mises en évidence, il n'a été possible de repérer que la famille Pichard dont les membres du grand-père au petit-fils sont venus faire leur médecine à Montpellier. L'aïeul, Venance se rend dans la cité languedocienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Deux de ses fils, Jean-Baptiste-Alexis et Jacques-François-Venance, entreprennent des cursus en parallèle au milieu du siècle. Le petit-fils, Antoine-Nicolas Pichard du Paty, ne faillit pas à la tradition et, à son tour, vient étudier à Montpellier.

Un indice supplémentaire, même s'il n'est pas toujours probant, pourra permettre de mieux repérer ces filiations en l'absence d'autre cer-

1. B.I.M.M., S 24-f°38, première inscription de Venance PICHARD, originaire du diocèse de Poitiers le 30 novembre 1719. S 29-f°39, première inscription de Jacques-François-Venance PICHARD le 25 novembre 1745. S 61-f°157-r°, doctorat le 17 août 1748. Fm 275 005, 1706-1760 n° 5, thèse de Jean-Baptiste-Alexis PICHARD, *Dissertatio medica de respiracione difficili*, Montpellier, 1757, J. Martel, in-4°, 34 p. Fm 275 005, 1786, t.2, n° 14, thèse de baccalauréat de Antoine-Nicolas PICHARD du PATY, *Tentamen medicum de morbo regio seu ictero*, Montpellier, 1786, J. Martel aîné, in-4°, 8 p.

titude. Souvent, le fils porte l'un des prénoms du père ; tel Antoine-Joseph Augier, de Draguignan, qui accomplit son cursus entre 1746 et 1749 ; il est, quelques années plus tard, imité par son fils Charles-Joseph<sup>1</sup>. Sans multiplier les exemples, on peut citer les membres de la famille Chéron, originaires de Châtellerault qui se prénomment tous deux Pierre ou ceux de la famille Chevandier qui s'appellent Jean-Antoine<sup>2</sup>.

Le *Dictionnaire de l'an X* est un outil utile pour reconnaître ces familles médicales. Sept familles de ce type y ont été repérées, elles ne concernent qu'une douzaine d'individus.

La famille Bouteille est un exemple de lien père-fils. Étienne-Michel est né en 1734 à Manosque et a entamé son cursus à la faculté de médecine de Montpellier en 1752<sup>3</sup>. À 21 ans, il sort docteur de Montpellier et revient s'y installer. Il est membre des Sociétés de Médecine de Paris, de Marseille et de Grenoble, ainsi que de l'Académie de Marseille ; il est également associé à l'Institut de santé du Gard et médecin de l'hospice civil de Manosque. Son rayonnement professionnel couvre 4 départements. Si les noms de ces diverses institutions ont été modifiés à la Révolution, on peut tout de même penser que Étienne-Michel Bouteille appartenait aux sociétés de ces villes à la veille de 1789. En effet, le *Dictionnaire de l'an X* révèle un certain nombre de cas où les docteurs qui appartenaient aux sociétés savantes de leurs villes se sont vu confirmés en tant que membres des nouvelles institutions après la Révolution. Son fils, Joseph-Auguste-Michel, débute un cursus universitaire à Montpellier et sort docteur en l'an VII<sup>4</sup> ; un an plus tard, il s'installe à Manosque : le fils suit les traces de son père et bénéficie non seulement de sa notoriété, mais également de sa clientèle. La famille Vidal est un autre exemple de cette association père-fils. Le père, Jean-David, originaire d'Orthez, a commencé ses études à l'âge de 15 ans,

---

1. B.I.M.M., S 29-<sup>f</sup>72, première inscription d'Antoine-Joseph AUGIER, originaire de Draguignan le 2 novembre 1766. S 61-<sup>f</sup>181-r°, doctorat le 8 août 1749. S 43, première inscription de Charles-Joseph AUGIER d'Orange au trimestre de novembre 1781. S 66, doctorat le 15 mai 1784.

2. B.I.M.M., S 49-<sup>f</sup>39, première inscription de Pierre CHÉRON, père, le 27 novembre 1749. S 61-<sup>f</sup>189-r°, doctorat le 5 août 1752. S 50, première inscription de Pierre CHÉRON, fils, au trimestre de janvier 1783. S 66, doctorat le 31 mars 1784.

S 29-<sup>f</sup>39, première inscriptions de Jean-Antoine CHEVANDIER, père, le 26 novembre 1745. S 61-<sup>f</sup>178-v°, doctorat le 14 août 1748. S 35, première inscription de Jean-Antoine CHEVANDIER, fils, au trimestre de novembre 1771. S 64, doctorat le 15 juillet 1775.

3. *Dictionnaire de l'an X*, op. cit., p. 35.

4. *Ibid.*, p. 35.

en 1747, les termine en 1750 et s'installe à Bayonne en 1752<sup>1</sup>. Mais une telle rapidité dans le cursus n'est pas le cas de son fils Pierre, qui entre à la Faculté de Montpellier à 23 ans ; diplômé en 1789, il vient rejoindre son père à Bayonne<sup>2</sup>.

La famille Poitroux, dont il a déjà été question au chapitre précédent, offre une légère variante du type « père-fils », puisque ce sont les deux enfants qui viennent à la suite de leur père étudier à Montpellier. Les trois médecins Poitroux ont pu exercer ensemble à Castellane. Ici, il n'y a aucune mobilité géographique<sup>3</sup>.

Le dernier exemple présente une dynastie de médecins sur trois générations. Il s'agit de cette famille Archbold, dont on a déjà parlé plus haut. C'est un exemple des croisements que l'on peut faire entre le *Dictionnaire* et le fichier des immatriculations de 1707 à 1789. Le grand-père, Patrice, originaire de Dublin en Irlande<sup>4</sup>, s'installe à Lodève (Hérault) à sa sortie de la Faculté<sup>5</sup>. Au milieu des années 1760, son fils Gérard lui succède<sup>6</sup>. Bien plus tardive sera l'arrivée dans le monde médical du petit-fils, André-François, qui ne semble pas avoir de réelles dispositions pour la carrière<sup>7</sup> : il est déjà âgé de 41 ans quand il entame son cursus et c'est peut-être la raison pour laquelle il choisit de prendre ses grades à Orange, où l'on est moins sévère : il est reçu docteur de cette Faculté en 1779, mais choisit de s'installer à Châteauroux (Indre).

### 3- Le type « oncle-neveu »

Le deuxième type est celui de l'oncle et du neveu. Bernard Minvielle, natif de Peyrehorade et sorti à 23 ans, diplômé de Montpellier, s'installe à Oloron en 1773<sup>8</sup> ; il est rejoint en 1801 par son neveu également pré-nommé Bernard<sup>9</sup>. Pierre-Antoine Bonnery, de Saint-Rémi dans le dio-

---

1. *Ibid.*, p. 428.

2. *Ibid.*, p. 428.

3. *Ibid.*, p. 37.

4. B.I.M.M., S 24-<sup>o</sup>114, immatriculation de Patrice ARCHBOLD, le 2 août 1723.

5. Patrice ARCHBOLD n'a pas accompli l'intégralité de son cursus à Montpellier. Il n'y a pas pris ses grades.

6. B.I.M.M., S 32-<sup>o</sup>22, immatriculation de Gérard ARCHBOLD au trimestre de mai 1723.

7. *Dictionnaire de l'an X*, p. 230.

8. *Dictionnaire de l'an X*, p. 197.

9. *Ibid.*, p. 197.

cèse d'Avignon, a un successeur, son neveu Louis-Étienne Mercurin, qui, après ses études montpelliéraines, s'installe à Saint-Rémi<sup>1</sup>. Dans la famille Bret, d'Arles, c'est également une « association » oncle-neveu qui se met en place. L'oncle, Louis, verra son neveu s'installer dans leur cité natale<sup>2</sup>. De la même manière, Claude Rostain, de Roanne au diocèse de Lyon, voit son neveu, Antoine Rostain, choisir la profession médicale et le rejoindre<sup>3</sup>. Joseph-Bertrand Chapouille suit également la vocation de son oncle Dominique Ronnat et vient, ses études terminées, s'installer à Mauriac dans le diocèse de Saint-Flour<sup>4</sup>. C'est vraisemblablement la volonté de succéder à son prestigieux oncle et de perpétuer la tradition médicale qui pousse Jean-Guillaume Boysset à poursuivre des études médicales, car il vient rejoindre celui-ci, Jean-Joseph Brieude, qui est, comme lui, originaire de la paroisse de La Roquebrou, diocèse de Saint-Flour<sup>5</sup>. Jean-Guillaume peut se prévaloir d'une parenté talentueuse, car son oncle est affilié à la Société Royale de Médecine de Paris dès 1776.

#### 4- Les binômes de frères

La famille Cortade représente le troisième type, deux frères, Jean-François-Hilaire<sup>6</sup> et Louis-Thimothée<sup>7</sup>, originaires du diocèse d'Auch, sortent successivement diplômés de Montpellier en 1763 et 1770. L'aîné, Jean-François-Hilaire, a sûrement été un étudiant de qualité puisque entré à 16 ans, il sort trois années plus tard diplômé. Le cadet, Louis-Thimothée, commence ses études à l'âge de 22 ans, mais il ne met qu'une seule année pour accomplir la totalité de son cursus. Pendant quatre années, les deux frères exercent ensemble à Lavardens, puis, en 1774, le cadet est obligé de partir à Auch tandis que Jean-François-Hilaire demeure à Lavardens.

---

1. B.I.M.M., S 64, doctorat de Louis-Étienne MERCURIN le 20 juin 1782.

2. Bibliothèque interuniversitaire de médecine de Paris. Ms. 2221, ville d'Arles.

3. B.I.M.M., S 61, doctorat d'Antoine ROSTAIN, 30 août 1755.

4. B.I.M.M., S 61, doctorat de Dominique RONNAT, originaire de Mauriac, diocèse de Saint-Flour, le 19 août 1755. Fm 275 005, 1783, t. 1, n° 10, thèse de baccalauréat de Joseph-Bertrand CHAPOUILLE, *Dissertatio medica de hydrophobia*, Montpellier, J. Martel aîné, 1783, in-4°, 20 p.

5. B.I.M.M., Fm 275 005, thèse de baccalauréat de Jean-Guillaume BOYSSET, originaire de La Roquebrou, diocèse de Saint-Flour. S 61-<sup>o</sup>185-r<sup>o</sup>, doctorat de Jean-Joseph BRIEUDE, originaire de La Roquebrou, le 29 août 1750.

6. *Ibid.*, p. 115.

7. *Ibid.*, p. 114.

Les frères Blin, originaires de Rennes, n'arrivent pas en même temps dans la ville universitaire. L'aîné, François-Pierre, commence ses études en 1776<sup>1</sup>. Il est rejoint par le cadet, Jean-Charles en 1778<sup>2</sup>. Les deux frères seront ensemble pendant une année, car en 1779, François-Pierre, son doctorat obtenu, retourne dans la cité bretonne<sup>3</sup>.

## II- Les stratégies professionnelles à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le monde médical

### 1- La médecine : une carrière nouvelle

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est une période d'enrichissement général à tous points de vue : les familles éprouvent moins de difficultés financières à envoyer leurs enfants poursuivre des études. Les carrières médicales séduisent de plus en plus de candidats dont un certain nombre ont des pères ou des oncles déjà docteurs et qui considèrent que la médecine est un patrimoine qu'ils doivent perpétuer<sup>4</sup>. Ainsi l'existence des filiations dans ce type de carrière, repérées dans le répertoire alphabétique des étudiants montpelliérains, est l'aboutissement logique de stratégies souvent entamées dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle voire au siècle précédent. Les progrès scientifiques au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et l'engouement général pour tout ce qui a trait à ce domaine contribuent à rendre prestigieuse la carrière médicale. La noblesse ne s'y trompe pas, car elle envoie ses enfants étudier dans les différentes Facultés de médecine du royaume<sup>5</sup>. Alors que les médecins étaient au XVII<sup>e</sup> siècle raillés par Molière, la médecine devient une profession qui distingue ceux qui l'exercent, car ils sont les dépositaires d'une science qui inspire le respect<sup>6</sup>.

---

1. B.I.M.M., S 41, première inscription de François-Pierre BLIN, originaire de Rennes au trimestre de février 1776.

2. B.I.M.M., S 40, première inscription de Jean-Charles BLIN, originaire de Rennes au trimestre de mai 1778.

3. B.I.M.M., S 64, doctorat de François-Pierre BLIN le 8 mars 1779. S 66, doctorat de Jean-Charles BLIN, le 16 juillet 1781.

4. JULIA-REVEL, p. 344.

5. Jean-Charles SOURNIA, *La Médecine Révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Payot, 1989, 537 p.

6. Voir aussi la fable *Les Médecins* de LA FONTAINE.

Comme il a été possible de déterminer les professions des pères d'une petite proportion d'étudiants qui ont encouragé leurs fils à suivre leur voie, il est beaucoup plus difficile de retrouver quelles étaient les professions des pères qui n'appartenaient pas au monde médical dans son ensemble. Quelquefois, des indications sont mentionnées, mais elles ne fournissent pas un corpus significatif pour une réelle analyse statistique : pour les 4682 étudiants, on dispose seulement de 11 mentions.

Le groupe le plus important est composé de 3 représentants du monde judiciaire. Ainsi, le père de Paul-Victor Deseze est avocat, tout comme celui de Jean-Baptiste Bô<sup>1</sup>. Le notariat n'est représenté que par le père de François Pouzairé. Ce sont ensuite des fermiers, deux au total : les pères de François-Yves Roubaud et de Marc-Antoine Baudot de Molle<sup>2</sup>. Le monde de la marchandise et du négoce compte trois personnes, le père de Louis-Anne Lavirotte est marchand de vin, celui de Jacques Cros est marchand de laine et celui d'Isaac Deville est raffineur<sup>3</sup>. L'artisanat n'est représenté que par le père de Jean-François Sacombe<sup>4</sup> : cette famille carcassonnaise a donné, avant que le fils n'entreprenne des études de médecine, une lignée de maîtres doreurs. Enfin, Jean-Cyrille Rigaud appartient à une famille de peintres distingués<sup>5</sup>.

L'échantillon très mince ne permet pas de tirer de conclusion en l'absence d'une étude sociale de ces familles et en particulier de leur situation financière. Seul un dépouillement sous forme de sondages échelonnés à divers moments du XVIII<sup>e</sup> siècle permettra de déterminer si les familles ont progressivement opté pour la médecine ou si les professions médicales sont des métiers qui, très tôt, ont été des traditions familiales.

## 2- Des familles qui « accaparent » les métiers de la médecine

Certaines familles ont précocément investi le domaine médical. Là encore, les possibilités de recouvrements offertes par la matricule du XVII<sup>e</sup> siècle pour la Faculté de Montpellier montrent que certaines d'entre elles « accaparent » littéralement les fonctions médicales au sens large. Le cas de la famille Carquet est, à cet égard, assez signifi-

---

1. Constant SAUCEROTTE, *op. cit.*, p. 62 et 31

2. *Ibid.*, p. 84 et 123

3. Louis DULIEU, t. 3, vol.1, p. 872 et p. 882.

4. Louis DULIEU, *op. cit.*, p. 986.

5. Louis DULIEU, *op. cit.*, p. 980.

tif. Originaire de Montpellier, elle envoie, à quarante années d'écart, quatre de ses membres étudier la médecine. En 1640 et 1641, Isaac et Samuel s'immatriculent, puis entre 1682 et 1684, Isaac et Jacques font de même<sup>1</sup>. La tradition médicale dans la famille ne s'est pas perdue, même si elle semble avoir subi quelques aléas. Pierre Carquet, en 1740, dédicace sa thèse de baccalauréat à son père qui n'est pas médecin, mais simplement apothicaire à Montpellier<sup>2</sup>. D'autres familles monopolisent le monde médical par le jeu des alliances matrimoniales. Ainsi, Jacques Cros, fils d'un marchand de laine montpelliérain, entre à la Faculté de médecine en 1733 et en sort docteur en 1736<sup>3</sup>. La situation financière de son père doit vraisemblablement être confortable, car celui-ci a épousé Jeanne Sérane qui appartient à la famille des professeurs en médecine de la Faculté. Le fils de Jacques sera, lui aussi, médecin<sup>4</sup>.

### 3- Quelques stratégies ascensionnelles dans la carrière médicale

Si, la plupart du temps, on remarque une reproduction sociale dans la carrière des praticiens, on ne doit pas non plus omettre de signaler que quelques familles entreprennent dans le monde médical des stratégies ascensionnelles. Que ce soit dans le type père-fils ou dans celui oncle-neveu, on remarque une volonté d'exercer une profession plus prestigieuse. Jean-Guillaume Bruguière est le fils d'un chirurgien, tout comme son collègue montpelliérain, Jean-François Dhorte<sup>5</sup>. Bernard-Clément Duco, de Barèges dans le diocèse de Tarbes, et Charles-Louis Dumas, de Lyon, ont également des pères qui sont chirurgiens<sup>6</sup>.

---

1. B.I.M.M., S 20-<sup>f</sup>240 r<sup>o</sup>, immatriculation de Samuel CARQUET, originaire de Montpellier, le 11 avril 1640. S 20-<sup>f</sup>243-v<sup>o</sup>, immatriculation d'Isaac CARQUET, originaire de Montpellier, le 5 octobre 1641. S 22-<sup>f</sup>39, immatriculation d'Isaac CARQUET, originaire de Montpellier, le 27 juin 1682. S 22-<sup>f</sup>48, immatriculation de Jacques CARQUET, originaire de Montpellier, le 26 décembre 1684.

2. Louis DULIEU, *op. cit.*, p. 859.

3. B.I.M.M., S 26-<sup>f</sup>298, première inscription de Jacques CROS, le 27 août 1733. S 60, doctorat le 26 mai 1736.

4. Louis DULIEU, *op. cit.*, p. 872.

5. Louis DULIEU, *op. cit.*, p. 853. B.I.M.M. Fm 275 005, 1787-1788, t. 1, n<sup>o</sup> 41, thèse de baccalauréat de Jean-François DHORTE, *Dissertatio medico chirurgica de contusionis generatim sumptis*, Montpellier, 1788, J. Martel aîné, in-4<sup>o</sup>, 9 p.

6. B.I.M.M., Fm 275 005, 1777, n<sup>o</sup> 47, thèse de baccalauréat de Bernard-Clément DUCO, *Dissertatio medica de haemorrhagia in morbis acutis*, Montpellier, 1777, J. Martel aîné, in-4<sup>o</sup>, 18 p. Fm 295 005, 1785, 1786, n<sup>o</sup> 7, thèse de baccalauréat de Charles-Louis DUMAS, *Positiones quaedam circa naturales vitae facultates*, s.l., 1785, s.n., in-8<sup>o</sup>, 16 p.

Les pères de certains jeunes gens sont apothicaires comme celui de Pierre Carquet<sup>1</sup>. Celui-ci est le descendant de la lignée qui a occupé tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ce métier dans la ville de Montpellier<sup>2</sup>. Ce sont les mêmes caractéristiques que l'on retrouve dans le type oncle-neveu. Barthélémy Bagnion, originaire de Lyon, signale que son oncle est chirurgien dans cette ville<sup>3</sup>. De même, Jean-Pierre-Norbert Carrère mentionne que son oncle, Dominique Carrère est chirurgien à Basse-Terre en Guadeloupe<sup>4</sup>.

### III- La fidélité des étudiants à la Faculté de Montpellier

#### 1- Le type « père-fils »

Ce qui ressort le plus de l'ensemble des cinq types déterminés, c'est l'extraordinaire fidélité que ces familles ont eu pour le centre universitaire montpelliérain. Pour le type père-fils 87,4 % des personnes recensées ont fréquenté Montpellier sur deux générations. Seuls 12,6 % n'ont pas indiqué la Faculté qu'avait fréquentée leur père, ce qui ne veut pas dire forcément qu'il ne s'agisse pas de Montpellier, mais on peut penser que si cela avait été le cas la mention du passage du père aurait figuré dans la dédicace de la thèse de baccalauréat du fils. Cet attachement à l'égard du centre universitaire languedocien est assez compréhensible, car les pères connaissent les habitudes ou les particularités de la Faculté et de la ville et vont peut-être mettre à la disposition de leurs enfants des amitiés, des connaissances, des réseaux qui rendront le séjour de ceux-ci moins difficile. Du reste, ces pratiques perdurent, car encore à l'heure actuelle dans une large proportion, ce sont les mêmes centres fréquentés par les pères qui sont choisis par les fils. Mais d'autres cas existent et dans deux cas seulement on a pu retrouver des choix ori-

---

1. Il faudrait entreprendre une étude plus poussée de ces stratégies ascensionnelles qui du monde de l'apothicairerie ou de la chirurgie aboutissent à l'exercice de la médecine au bout de quelques générations.

2. Louis DULIEU, *op. cit.*, p. 858-859.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1778, t. 2, 1779, t. 1, n° 25, thèse de baccalauréat de Barthélémy BAGNION, *Dissertatio medica de vesicantium usu ac modo agendi*, Montpellier, J.-F. Picot, 1779, in-4°, 20 p.

4. B.I.M.M., Fm 275 005, 1779, t. 2, n° 19, thèse de baccalauréat de Jean-Pierre-Norbert CARRÈRE, *Tentamen medico-chirurgicum de vulneribus pectoris*, Montpellier, J.-F. Picot, 1779, in-4°, 16 p.

ginaux. Le père de Valentin-Marie-Magloire Chevetel a accompli son cursus en médecine à Caen et ce lieu n'est finalement pas très surprenant, car le fils, et vraisemblablement le père, sont originaires de la ville de Rennes<sup>1</sup>. Il s'agit donc ici d'une logique de proximité géographique qui a prévalu pour le père. Le deuxième exemple est assez intéressant, il s'agit de la famille Gloxin. Le fils, Georges-André, originaire de la ville de Colmar, vient à Montpellier entre 1760 et 1761<sup>2</sup>. Le père a suivi un cursus à Strasbourg et s'est rendu, lui aussi dans la Faculté la plus proche. Mais le fils de Georges-André, Benjamin, qui, lui aussi, entreprend à la veille de la Révolution des études médicales, revient dans le centre strasbourgeois pour y faire ses études. D'une part, pour cette famille, l'option montpelliéraine est atypique, une sorte d'accident, puisque à la génération suivante, le descendant revient au choix qui avait été fait par son aïeul : Strasbourg. D'autre part, ce retour dans les terres alsaciennes témoigne aussi de la qualité de l'enseignement de la Faculté strasbourgeoise qui, à la fin de l'Ancien Régime, s'impose comme un centre de renom au même titre que ses consœurs de Paris ou de Montpellier, même si elle ne peut prétendre encore qu'à un rayonnement régional et si ses effectifs sont bien moins importants qu'à Montpellier<sup>3</sup>. Mais le choix alsacien est aussi une manière d'enraciner la dynastie dans un territoire. Cette famille remonte au XV<sup>e</sup> siècle ; au début du XVI<sup>e</sup> siècle, elle émigre à Worms et Benjamin Gloxin (1570-164 ?) devient bourgmestre de cette ville, son fils, Paul-Benjamin (1622-16 ?) devient docteur en médecine et s'installe à Colmar<sup>4</sup>.

## 2- Les autres types

Dans le type de lien familial oncle-neveu, les pourcentages de fidélité au centre montpelliérain sont beaucoup plus importants : 93,3 % du

---

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1780, t. 2, 1781, t. 1, n° 18, thèse de baccalauréat de Valentin-Marie-Magloire CHEVETEL, *Quaestio physiologica an digestio stomachica a plurimis causis*, Montpellier, J.-F. Picot, 1781, in-4°, 10 p.

2. B.I.M.M., S 31-f°2, première inscription de Georges-André GLOXIN, au trimestre de février 1760. Fm 275 005, 1760-1764, n° 33, thèse de baccalauréat de Georges-André GLOXIN, *De ischuria dissertatio medica*, Montpellier, J. Martel aîné, 1761, in-4°, 28 p.

3. Georges LIVET, « Strasbourg et le rayonnement européen de l'Université au XVIII<sup>e</sup> siècle, le corps professoral et l'innovation », *Historiens et géographes*, 1994, n° 3, p. 123-131.

4. Ch. DIDIER, « Aperçu sur les médecins et chirurgiens à Colmar au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Médecine et assistance en Alsace, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Recherches sur l'histoire de la santé*, sous. dir. de G. Livet et G. Schaff, Strasbourg, Istra, 1976, p. 87-111.

corpus de cette catégorie montre une tradition d'études à Montpellier, (6,7 % des oncles ont pas indiqué la Faculté où ils ont étudié). On peut penser, sans réelle certitude, que ces oncles n'ont pas fait leurs études à Montpellier, car les neveux auraient inséré dans leur dédicace cette mention. Les frères ont tous poursuivi leurs études à Montpellier ainsi que les beaux-frères.

Dans le type des beaux-frères, trop peu d'exemples permettent de tirer des conclusions, puisque seulement deux étudiants mentionnent que leur beau-frère a fait ses études à la Faculté languedocienne. Le premier cas n'est pas exceptionnel, puisqu'il s'agit de deux Montpelliérains. Jean-Antoine Chivaud dédicace sa thèse de baccalauréat à son beau-frère, Jacques Farjon, médecin de Montpellier<sup>1</sup>. Par contre le deuxième cas est plus intéressant, car il confirme l'attachement des jeunes gens originaires des façades atlantiques à la cité languedocienne : Jean-Baptiste-Laurent Le Breton, originaire de Brest, camarade d'études à Montpellier de Guillaume-François Laënnec, souligne sa parenté avec Raymond Sevenne originaire de Quimper<sup>2</sup>.

Les étudiants dont les cousins ont fait leurs études à Montpellier sont peu nombreux. Paul Sabatier de Belmaty est le seul dont le cousin, dont il n'indique d'ailleurs pas le nom, a fait des études dans la cité méridionale<sup>3</sup>. Le cousin de Jean-François Chazeledes, Roujet de Lascols, avait poursuivi des études à Toulouse<sup>4</sup>. Cette route universitaire était peut-être avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle davantage utilisée par les Sanflorains, car on note une augmentation significative des jeunes gens originaires de ce diocèse après 1750. Jean-François, originaire de Saint-Flour, est un de ceux qui participent à cette modification des routes universitaires en se dirigeant vers Montpellier plutôt que vers Toulouse. Daniel-Jean Gallo, originaire de la ville de Smyrne, prend également soin de mentionner que son cousin G.-V. Zimmerman exerce dans cette cité, mais ne mentionne pas la

---

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1775, n° 49, thèse de baccalauréat de Jean-Antoine CHIVAUD, *Dissertatio medica de dolore capitis*, Montpellier, 1775, J. Martel aîné, in-4°, 8 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1780, t. 2, 1781, t. 1, n° 19, thèse de baccalauréat de Raymond SEVENE, *Tentamen medicum de apoplexia*, Montpellier, 1781, J.-F. Picot, in-4°, 32 p.

3. B.I.M.M., Fm 275 005, 1776, t. 1, n° 19, thèse de baccalauréat de Paul SABATIER DE BELMATY, *Tentamen medicum de obstructione hepatis*, Montpellier, 1776, J. Martel aîné, in-4°, 8 p.

4. B.I.M.M., Fm 275 005, 1781, t. 2, n° 10, thèse de baccalauréat de Jean-François CHAZELEDES, *Tentamen medicum de variolis in genere*, Montpellier, 1781, J.-F. Picot, in-4°, 25 p.

Faculté où celui-ci a obtenu son doctorat<sup>1</sup>. Il est vrai que les étudiants originaires du levant sont relativement rares à Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, on remarque dans les dernières années de la décennie 1780 des arrivées plus nombreuses comme celle de Diamantios Coray en 1782<sup>2</sup>. Cette habitude, nouvelle pour les Smyrniotes, se poursuit bien au-delà de la coupure révolutionnaire.

### 3- L'enracinement dans des pays et des terroirs

La dernière remarque concerne la stabilité géographique de ces familles liées au monde médical. Comme on l'a vu, cela concorde avec les résultats présentés dans le chapitre relatif à la mobilité. Le type père-fils a seulement été ici analysé. L'échantillon porte sur 235 individus<sup>3</sup>. Dans une large proportion, soit à 64,9 %, les familles ne présentent pas un caractère de mobilité géographique. Deux autres types de mobilité sont remarquables. Par ordre d'importance, il s'agit tout d'abord d'une mobilité interdiocésaine qui représente 7,6 % du total, puis d'une mobilité intra diocésaine, soit 4,6 %. La mobilité géographique sur de longues distances est exceptionnelle, elle ne concerne qu'un pourcentage minime du corpus, soit 0,8 %. C'est dans ce cas de figure que l'on retrouve la famille Archbold : le père, Patrice est venu de Dublin et s'est, à la suite de ses études, installé à Lodève, où son fils fera souche<sup>4</sup>.

---

1. B.I.M.M., Fm 275 005, 1785, t. 1, 1786, t. 2, n° 10, thèse de baccalauréat de Daniel GALLO, *Tentamen medicum de podagra*, Montpellier, 1785, J. Martel aîné, in-4°, 16 p.

2. B.I.M.M., Fm 275 005, 1786, t. 2, n° 33, thèse de baccalauréat de Diamantios CORAY, *De pyretologiae synopsis*, Montpellier, 1786, J. Martel aîné, in-4°, 76 p.

3. Nous avons exclu des comptages les médecins dont les pères exerçaient les métiers de chirurgiens ou d'apothicaires, car pour ces cas aucune mention du lieu de résidence du père n'était signalée.

4. B.I.M.M., S 24-f°114, première inscription de Patrice ARCHBOLD de Dublin, le 2 août 1723. S 38, première inscription de Jean-Baptiste-Gérard ARCHBOLD, de Lodève, au trimestre de mai 1769. S 64, doctorat le 30 juin 1772.



## CHAPITRE III

### D'une sociabilité d'études à une sociabilité de corps<sup>1</sup>

Dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Faculté de médecine de Montpellier accueille un nombre important d'étudiants : plus de 80 candidats au doctorat s'y inscrivent chaque année. Ils représentent, selon les diverses estimations qui sont données pour la population montpelliéraine de l'époque, entre 1,2 % et 1,1<sup>2</sup> % à la fin du XVIII<sup>e</sup>. Le cursus d'un étudiant en médecine dure environ trois années. Si le pourcentage de la représentation des étudiants en médecine montpelliérains peut paraître, par rapport à l'ensemble de la population de la ville, minime, il n'en demeure pas moins que les carabins ne passent pas inaperçus dans l'espace urbain. En effet, aux yeux des habitants de Montpellier, les étudiants sont assimilés à des individus bagarreurs et susceptibles occasionner de multiples débordements. Mais, à travers les attaques des contemporains, on remarque que la manière de percevoir les carabins n'est évidemment pas nouvelle, puisqu'on retrouve ici les principaux *topoi* relatifs à la jeunesse estudiantine.

L'étude menée en croisant les registres des Actes avec une source imprimée du début du XIX<sup>e</sup> siècle permet de dire que l'âge de cette population oscille entre 18,9 ans, au début des études, et de 23,3 ans en

---

1. Voir sur le même thème l'excellent article de Colin JONES, « La vie et les revendications des étudiants en médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle », *110<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Montpellier, 1985*, Paris, C.T.H.S., 1985, p. 117-128. Le terme de carabin est synonyme d'étudiant en médecine vers 1803.

2. La population montpelliéraine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle oscille entre 30 000 et 32 000 habitants. Cf. *Paroisses et Communes de France, Hérault*, C.N.R.S., 1988.

fin de cursus<sup>1</sup>. Il est donc tout à fait logique que ces jeunes gens, éloignés pour quelques années de leurs familles et qui s'émanent par rapport à ces dernières, se fassent remarquer de l'ensemble des composantes de la société montpelliéraine.

Quelle peut-être la nature des rapports que ces jeunes étudiants entretiennent avec l'ensemble de la société montpelliéraine au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans quelles conditions le passage à la vie professionnelle s'effectue-t-il ?

## I- Un comportement frondeur

### 1- La fronde dans l'espace universitaire

Les étudiants sont connus pour avoir des comportements frondeurs et ceux de Montpellier ne manquent pas d'adopter une attitude séditieuse. Étudiants et professeurs vont s'opposer à de multiples reprises au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette opposition n'est pas un élément nouveau. En 1784, le chancelier Imbert est l'auteur d'un Mémoire<sup>2</sup> qui a pour but de faire un historique du mouvement des étudiants en médecine. L'origine des débordements est tout d'abord attribuée au nombre des carabins à Montpellier. Cette puissance numérique, selon le chancelier Imbert, est à l'origine de la volonté des étudiants de se doter de représentants chargés d'imposer à l'institution un certain nombre de modifications et de défendre leurs privilèges. Le chancelier commence ainsi son mémoire :

« Dans les premiers temps de l'institution de l'Université de médecine de Montpellier, la réputation et la célébrité des écoles de médecine s'enrichissent au point que les étudiants y accourent en foule non seulement de la capitale du royaume et des provinces les plus éloignées mais encore des différentes contrées de l'Europe . Cette multitude scolastique s'accrut si fort qu'elle s'imagina être nécessaire de se donner un chef parmi les étudiants pour concourir au maintien du bon ordre général et pour terminer à l'amiable leurs différents particuliers<sup>3</sup>. »

---

1. *Dictionnaire de Médecine de Chirurgie et de pharmacie*, Paris, An X., 634 p.

2. B.I.M.M., C. 91, 1781, *Mémoire sur le consiliariat des étudiants ainsi que sur les créations illicites faites par eux en différents temps d'un Roy, d'un abbé, d'un procureur, d'un comte, d'un vicomte*.

3. *Ibid.*, C.91 <sup>o</sup>1.

Si l'historique de la volonté de représentation des étudiants en médecine débute selon ce mémoire en 1350, c'est que, depuis cette date, toutes les tentatives qui ont été faites par les étudiants pour restaurer, sous diverses formes, leurs prérogatives et leurs représentants, à savoir la nomination d'un Roi, d'un Abbé, d'un Procureur, d'un Comte ou d'un Vicomte, se sont soldées par des échecs. Le chancelier Imbert signale les nombreux désordres occasionnés par ces jeunes gens qui troublent la quiétude de l'institution universitaire. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les étudiants avaient réussi à mettre en place un abbé. Or, toujours selon Imbert :

« L'abbé et les conseillers ses assistants donnaient lieu très fréquemment à des dissensions dans l'université, ils y avaient introduit des usages contraires à la décence et aux bonnes mœurs, ils contraignaient tous les nouveaux venus à leur payer une certaine somme d'argent dont ils ne rendaient compte à personne, ils obligeaient dans certains cas les étudiants à se battre, soit entre eux soit contre des étrangers. Ils faisaient faire à ceux qui voulaient être reçus Becs Jaunes un saut qui devenait périlleux pour plusieurs et après lequel le Bec Jaune donnait un repas coûteux<sup>1</sup>. »

Après avoir évoqué les troubles du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, en 1527, une assemblée de la Faculté, présidée par Pierre Tremolet, interdit la représentation étudiante. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le chancelier Imbert condamne les débordements et établit un principe général :

- « 1°) dans tous les temps l'esprit des étudiants a été le même c'est à dire d'indépendance et d'insubordination.
- 2°) un tel esprit doit toujours être réprimé parce qu'il est la source d'une foule de désordres dans les écoles<sup>2</sup>. »

Le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle a vu renaître l'esprit frondeur des carabins. Alors que l'assoupissement des revendications avait laissé la Faculté à nouveau tolérer une représentation étudiante, composée de conseillers, ceux-ci présentent de manière formelle un mémoire en 1760 où ils attaquent la teneur des cours des professeurs. Le chancelier retranscrit *a posteriori* l'essentiel des remarques formulées par les étudiants :

---

1. *Ibid.*, C. 91, f°3-4.

2. *Ibid.*, C. 91, f°7.

« L'Université eut lieu d'être bien surprise de recevoir de leur part un mémoire dans lequel ils élevaient la prétention d'approuver les cours que les professeurs devaient faire, d'être en quelque sorte les inspecteurs de leurs leçons et d'autres prétentions équivalentes qui étaient même exprimées en termes peu respectueux : la remise de ce mémoire fut pour ainsi dire la levée de l'étendard d'une nouvelle révolte<sup>1</sup>. »

L'institution menacée, ne pouvait tolérer de tels agissements et elle s'employa à faire casser les représentants des étudiants. Cet épisode marque le regain de la fronde. Les étudiants reviennent à des comportements déviants et, toujours selon Imbert :

« Quatre conseillers excitèrent des nouvelles dissensions. C'est pour lors que les étudiants formant un schisme prétendirent qu'ils faisaient un corps distinct et indépendant du corps des professeurs, qu'ils secouèrent absolument le joug de la scolarité ; qu'au lieu d'employer leur temps à l'étude, ils ne s'occupèrent qu'à apprendre à faire des armes, forçant tout étudiant nouveau à se faire inscrire chez un maître d'escrime, huit jours après son arrivée à Montpellier ; que presque tous les jours il y avait des attroupements et des assemblées illicites dont le but était d'entretenir les étudiants dans les principes les plus pernicieux<sup>2</sup>. »

Les sanctions ne se font pas attendre, les étudiants sont soit bannis, soit emprisonnés à la citadelle, soit rayés de la matricule par décision du corps professoral. Ce mémoire du chancelier Imbert a pour objectif de relater les divers épisodes frondeurs de la part de cette population étudiante particulièrement agitée, mais il souligne également les craintes de l'institution atteinte dans son pouvoir et parfois incapable de réagir dans la sérénité. Le danger réside surtout dans la volonté des étudiants de vouloir former un corps distinct de celui des professeurs. Chaque débordement se solde par un arrêt tangible des revendications et permet à l'institution de réduire progressivement la représentation étudiante. A l'heure où le chancelier Imbert écrit ce mémoire plus aucun trouble réel n'a eu lieu dans l'enceinte de la Faculté, mais cela ne veut pas dire que les revendications et l'esprit critique des étudiants soient à jamais réduits. La revendication estudiantine va désormais emprunter, après

---

1. *Ibid.*, C. 91, f°7.

2. *Ibid.*, C. 91, f°8.

l'épisode de 1760, d'autres voies, beaucoup plus subtiles, et peut-être plus efficaces.

En 1775, paraît à Montpellier un opuscule d'une dizaine de pages, *Lettre d'un Suisse aux étudiants en médecine de Peironellim*<sup>1</sup>, qui symbolise la fronde des carabins face au corps professoral. Jusqu'alors, les débordements estudiantins n'avaient été mentionnés que par des représentants de l'institution pour en dénoncer les déviances. Or ici, c'est un étudiant qui s'exprime et qui donne l'occasion à l'ensemble du corps de s'exprimer. Dès le titre, le lieu mentionné : « Peironellim » n'est autre que l'anagramme de la ville de Montpellier sans la lettre [t]. La création de ce lieu imaginaire n'est pas sans rappeler un procédé littéraire utilisé par les classiques pour ne pas être soumis à la censure. Le contenu de la *Lettre* adopte un ton semblable à celui qu'utilisait La Bruyère pour dépeindre ses fameux *Caractères*. Ces divers procédés littéraires parfaitement intégrés par certains étudiants révèlent leur culture.

L'avantage de ce type de publication est de pouvoir toucher un public large et de placer l'institution dans une position délicate. Les oppositions, jusqu'alors, ne s'étaient exprimées que dans l'enceinte de la Faculté. Ici, c'est l'ensemble de la population de Montpellier qui peut prendre connaissance des dysfonctionnements de la célèbre institution. L'opposition apparaît désormais au grand jour, dans l'espace public. Le propos de cette *Lettre* est dans un premier temps de fustiger la bassesse et l'incompétence d'un étudiant, mais très vite la *Lettre* devient pamphlet. Pour que la critique soit efficace, il fallait qu'elle s'attaque à un membre éminent de la Faculté : l'auteur de la *Lettre* choisit de discréditer la personne de Paul-Joseph Barthez, le père du vitalisme montpelliérain. Ainsi, le professeur Barthez devient le *Grand Thesbar*. La fonction de chancelier qu'occupe Barthez, le place dans une position difficile, et il est le personnage idéal proposé à la vindicte estudiantine. La critique qui emprunte toujours le ton humoristique porte sur le manque de sérieux du grand professeur. Le comique de situation parfaitement maîtrisé par l'auteur du pamphlet fait pénétrer le lecteur dans le cabinet de travail du professeur. Celui-ci est à la recherche d'un ouvrage :

---

1. *Lettre d'un Suisse aux étudiants en médecine de Peironellim*, A Paris, Chez Sozock, Imprimeur-Libraire à l'Enseignement des Sentiments, in 12°, 1775, 11 p.

« Cependant, le docteur Thesbar, un de ces énormes savants qui entassent, compilent, compilent volume sur volume, eut besoin à son tour de l'ouvrage déplacé (c'était pour achever de remplir une feuille de compilation) il le cherche de la main et des yeux ; mais comme il n'était plus à son rang il ne peut le trouver. Ainsi, jadis ce fameux démonstrateur ne pouvait plus trouver le nom des plantes, quand le jardinier malin avait dérangé les vases.

Tel est le présent Thesbar dans sa bibliothèque, il cherche, il tourne, il se tourmente, et après avoir toussé, craché, mouché, furieux il s'élève, renverse de vieux bouquins sur lesquels il s'était appuyé comme sur une colonne solide ; du débris de cet édifice savant, s'élève une poussière scientifique qui achève de mettre le docteur en fureur. »

Ici, la renommée du professeur est mise à mal par l'auteur du pamphlet qui ridiculise Barthez dans son travail quotidien. Il est tout d'abord taxé d'ignorance et l'allusion au « professeur de botanique de jadis » fait directement référence à Barthez qui est titulaire à cette époque de la chaire. De plus, l'auteur le présente comme un grand compilateur d'ouvrages. Si la compilation est souvent assimilée à un travail difficile, ici le sens de ce terme est pris dans son acception péjorative. On ne peut d'ailleurs s'empêcher de penser au portrait que dressait Voltaire en 1760 de l'abbé Trublet dans la satire du *Pauvre Diable*<sup>1</sup> :

Au peu d'esprit que le bonhomme avait  
L'esprit d'autrui par complément servait,  
Il entassait adage sur adage,  
Il compilait, compilait, compilait...

La ressemblance de la *Lettre* avec la satire est ici frappante. Elle souligne, encore une fois, la culture littéraire de certains carabins imprégnés de l'esprit pamphlétaire voltairien. L'auteur dénonce, peut-être, l'absence de Barthez aux cours d'anatomie et de botanique. À cette époque, Barthez titulaire de ces chaires et survivancier du chancelier Imbert, ne fait plus ses cours et, malgré l'opposition de ses collègues, perçoit toujours ses émoluments<sup>2</sup>. Ce passage, traduit également la

---

1. VOLTAIRE, *Recueil des facéties parisiennes, pour les six premiers mois de l'an 1760*, Genève, Cramer, 1760, In-8°, 282 p. La *facétie* n° 9 est intitulée *Le Pauvre Diable*.

2. DULIEU, p. 736.

volonté des étudiants d'avoir des cours dignes de ce nom. En effet, à de nombreuses reprises au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils rédigent des pétitions contre le corps professoral. Celles-ci ont pour but de dénoncer la pratique des cours particuliers et le manque de sérieux des cours dispensés à la Faculté. En novembre 1761, plus de 64 pétitionnaires demandent que les cours d'anatomie qui sont si nécessaires soient réellement traités au cours des leçons publiques. Or, les professeurs ont multiplié la pratique des cours particuliers qui porte préjudice à l'ensemble des étudiants. Ceux-ci sont dans l'obligation de s'inscrire à ces cours particuliers onéreux, alors que les leçons publiques doivent dispenser à l'ensemble de la promotion l'enseignement utile à leur formation de futur praticien. La pétition demande à l'institution de faire diligence et de rétablir une situation qui ne manque pas de donner lieu à un certain nombre d'abus<sup>1</sup>. Ces demandes, formulées de manière tout à fait respectueuses, ne semblent pas avoir trouvé un écho favorable auprès du corps des professeurs et c'est la raison pour laquelle, semble-t-il, la *Lettre* a pour mission de fustiger encore plus l'incompétence du corps professoral, en s'attaquant à un de ses membres les plus éminents. L'essentiel du pamphlet a le projet de ridiculiser le chancelier Barthez, de le faire apparaître aux yeux de la société montpelliéraine comme un vieux barbon toujours à la recherche d'une victime. L'ensemble de la *Lettre* porte surtout sur les préoccupations charnelles du grand professeur et, là encore, l'auteur n'est pas en reste quand il s'agit d'adopter un ton humoristique mais également cinglant. Le pamphlet, en forme de réquisitoire, s'attache à présenter les différentes dispositions prises en assemblée étudiante pour remédier aux déviances de Barthez, celles-là mêmes qui sont traditionnellement reprochées aux étudiants :

« Le quatrième point roule uniquement sur la charité. C'est de vous réunir tous pour engager le Corps entier des médecins, à remettre, s'il est possible, par les secours des bains, et la suspension des frictions l'esprit troublé de Thesbar par les trop fréquentes visites de Vénus et de Mercure ; mais si le mal est incurable et si ce vieux pourri tombe à la fin en ruine, nous savons ce qui est dû à sa mémoire<sup>2</sup>. »

---

1. B.I.M.M., C. 61 f° 1.

2. *Lettre d'un Suisse* [...], *op. cit.*, p. 10.

Le discrédit est alors total pour Barthez. La *Lettre* veut porter surtout atteinte à la renommée dont il bénéficie non seulement à Montpellier mais encore dans l'ensemble du royaume où ses écrits sur le vitalisme marquent, dès l'époque, le monde scientifique. Cependant, rien n'indique que le pamphlet ait pu dépasser les limites de Montpellier et entamer durablement la réputation du professeur.

## 2- La fronde dans la cité

### a) L'affaire Chaussenque

Si l'esprit frondeur et volontiers sarcastique des étudiants se développe dans l'espace de la Faculté, il déborde aussi les limites de ce docte lieu pour pénétrer l'espace urbain. Montpellier est une ville universitaire et une ville de garnison et les querelles entre soldats et étudiants sont nombreuses. Les heurts entre ces deux groupes sociaux font partie du paysage classique des troubles urbains. Les provocations de part et d'autre aboutissent parfois à des drames comme l'atteste l'affaire de l'étudiant Chaussenque.

Une querelle nocturne oppose en 1772, Jacques-Henri Chaussenque, étudiant en médecine originaire du diocèse d'Agen, au sieur Saillant, officier du régiment d'Aquitaine<sup>1</sup>. L'étudiant est depuis environ deux années à Montpellier, quand « se promenant à dix heures du soir dans la Grand-Rue fut rudement coudoyé par le sieur Saillant<sup>2</sup> ». Cet incident, en apparence anodin, prend une tout autre proportion quand Jacques-Henri Chaussenque demande des excuses, répond aux insultes et s'expose à l'emportement de l'officier : « là-dessus le sieur Saillant mit l'épée à la main et fondit sur cet étudiant, qui se trouvant sans aucune défense reçut plusieurs blessures au visage et dans le corps, il l'aurait même tué si la populace ne le lui eut arraché à ce triste état ». Les étudiants portent l'affaire devant la justice qui leur donne en partie raison en leur promettant d'éloigner de Montpellier l'officier Saillant. Mais Chaussenque semble avoir constitué une sorte de comité de soutien : par-delà son cas particulier, c'est l'ensemble du corps des étudiants qui se trouve agressé et ridiculisé. L'affaire n'en reste pas là, car le retour de l'officier ayant été prompt, malgré les recommandations de la justice, Jacques-Henri Chaussenque décide d'aller provoquer son agresseur :

---

1. B.I.M.M., C. 74.

2. B.I.M.M., S 38, première inscription de Jacques-Henri CHAUSSENQUE au trimestre de novembre 1770.

« Il fut l'attendre à la porte de sa pension et lorsqu'il l'eut vu sortir, il fut à lui et lui demanda raison ; le sieur Saillant mit l'épée à la main, mais au second coup son épée [celle de Chaussenque] ayant cassé et se trouvant désarmé, il en demanda une autre qui lui fut offerte par un jeune docteur qui de même qu'un certain nombre d'officiers, d'étudiants et d'autres personnes de tout état étaient spectateurs de cette affaire. »

La réplique a été bien préparée et la solidarité estudiantine se lit dans ces quelques lignes, ils sont là en assez grand nombre apparemment, et viennent porter secours à leur camarade en difficulté. De plus, le choix de l'épée que fait l'étudiant Chaussenque n'est pas innocent. En effet, depuis 1760, les étudiants ont recréé, malgré l'opposition de l'institution universitaire, des conseillers qui s'appliquent à constituer un corps d'étudiants en les pressant de se faire inscrire dès leur arrivée chez un maître d'armes. L'étudiant en médecine n'est donc pas particulièrement démuni dans ce conflit armé qui l'oppose à l'officier. Cependant, l'issue de ce combat singulier tourne au désavantage de l'étudiant en médecine qui « meurt dans les vingt-quatre heures de deux blessures qu'il avait reçues ».

#### b) L'affaire Henriot

Cette affaire n'est pas datée, mais elle s'est vraisemblablement déroulée entre 1750 et 1753<sup>1</sup>. Elle traduit, encore une fois, le comportement insolent et volontiers provocateur auquel se livraient parfois certains étudiants en médecine. Ces anecdotes sont peu nombreuses, mais elles témoignent cependant de l'assurance qu'ont les carabins d'être protégés par leurs immunités. L'affaire est relatée par les Révérends Pères Jésuites qui ont été la cible des injures et des provocations de huit étudiants en médecine dans le parc de la Mosson.

« Six Jésuites, dont trois étaient prêtres, sçavoir le prédicateur de l'église et les deux professeurs de philosophie et trois régents furent mardy passé quatrième du courant à la Mosson. Ils se reposaient dans le parc lorsque huit jeunes gens étudiants en médecine y entrèrent. Ces pères les saluèrent les premiers, les étudiants répondirent à la vérité au salut, mais tout de suite un d'entre eux, nommé Henriot, entonna une chanson où

---

1. B.I.M.M., S 49-f<sup>o</sup>74, première inscription de Jean-François HENRIOT, originaire de Jussey dans le diocèse de Besançon. S 61-f<sup>o</sup>21-r<sup>o</sup>, baccalauréat le 13 avril 1753.

ils étaient traités d'enfants de Sodome ; et pour qu'ils ne pussent pas douter de ces insultes les regardaient, il leur fit entendre distinctement un couplet qui commençait par ces mots : Les Jésuites<sup>1</sup>. »

Henriot devient encore plus provocateur dans ses propos à l'égard des pères et poursuit sur un ton de plus en plus grivois : « la chanson finie, ledit Henriot se tourna vers eux, en leur disant qu'il les inviterait volontiers à une partie s'il ne craignait de faire des jaloux<sup>2</sup> ». Cette phrase semble sibylline pour les Pères qui mentionnent : « que voulait-il dire, on n'en sait rien, mais on ne peut pas douter que ce fut à dessein d'insulter ces pères<sup>3</sup> ». La conversation prend alors un autre ton et les pères pour éviter à nouveau les débordements verbaux de l'étudiant Henriot entreprennent de faire le commentaire de l'ouvrage de la fontaine située dans le parc. Là, ils vont se heurter à la solidarité des carabins : « ils [les pères] s'avancèrent donc et rencontrèrent encore ces jeunes gens qui considéraient les restes d'une ancienne fontaine, ces pères s'y arrêtèrent aussi, et en parlant des différentes pièces de cet ouvrage ils nommèrent le cheval marin dans le temps qu'un de ces étudiants venait de dire que c'était là un cheveu marin<sup>4</sup> ». Persuadés de faire, encore une fois, œuvre d'instruction auprès de cette jeunesse, les pères s'attirent immédiatement les quolibets de la petite troupe étudiante : « ce qui donna l'occasion aux étudiants de penser que c'était à dessein de les reprendre et de leur faire savoir qu'il fallait dire un cheval marin et non pas un cheveu marin. Il n'en fallut pas davantage à cette troupe pour huer ces pères en les appelant par dérision beaux esprits, grands maîtres etc. Ils jugèrent pour le coup qu'il était à propos de se retirer<sup>5</sup> ». La véritable raison de cette harangue est dirigée contre les Jésuites. Le jeune Henriot poursuit ses provocations et demandant d'être instruit pour les fautes qu'il vient de commettre contre la grammaire :

« venez dans nos classes lui répondit le père, nous enseignons publiquement et nous vous instruirons si vous le souhaitez. — Ah ! vos classes, quelle doctrine apprenez-vous ? — Au moins celle de l'éducation luy

---

1. Arch. dép. Hérault., C. 6787. Pièce n° 52. Lettre des Révérends Pères Jésuites adressée à Monsieur de Montcalm, commandant en Languedoc.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

fut-il répliqué. — C'est plutôt une doctrine que je déteste et que je serai fâché d'apprendre<sup>1</sup> ! »

Cet épisode montre qu'au-delà de la solidarité estudiantine, vraisemblablement renforcée par l'effet de groupe, les carabins se plaisent à perturber l'ordre public et s'attaquent à un fondement, la Compagnie de Jésus, sur lequel repose la réputation de l'enseignement à cette époque. Il ne faut peut-être pas trop considérer cette anecdote comme révélatrice d'un climat contemporain à la veille de l'expulsion de la Compagnie du royaume de France, mais l'étudiant Henriot a peut-être personnellement eu des différends avec les Jésuites. Le seul élément que l'on puisse apporter pour restituer une quelconque issue à cette affaire est que Jean-François Henriot n'a pas terminé son cursus universitaire à Montpellier, car il interrompt ses études au baccalauréat<sup>2</sup>. Rien ne permet cependant d'affirmer que la requête des Pères Jésuites ait pu aboutir, à moins que le carabin n'ait préféré aller se faire recevoir dans une autre Faculté.

### c) L'affaire Périgault de Grandschamps<sup>3</sup>

Les débordements étudiants se manifestent également dans des conflits qui opposent les carabins à des particuliers. Les étudiants en médecine sont logés chez l'habitant, ce qui ne manque pas d'occasionner quelques problèmes. En 1761, Louis Parent, maître doreur de Montpellier, adresse une supplique aux autorités pour les informer de ses infortunes conjugales :

« Depuis quelque temps, il [Louis Parent] s'est aperçu de quelque indécence commise par son épouse en faveur du sieur Périgault, étudiant en médecine, mais ce qui lui est entièrement confirmé en cela, c'est qu'un jour en revenant de Baillargues pour quelqu'un de son ouvrage, le suppliant demanda à son épouse de lui sortir un habit pour changer ce qu'elle ne voulut pas faire ni même donner la clef pour le prendre. Le suppliant fit feinte de prendre une hache afin d'enfoncer le cabinet pour prendre son habit. En même temps, le sieur Périgault vint comme un

---

1. *Ibid.*

2. B.I.M.M., S 61-<sup>o</sup> 21-r<sup>o</sup>, baccalauréat de Jean-François Henriot, 13 avril 1753.

3. B.I.M.M., S 48-<sup>o</sup> 262, première inscription de Jacques PÉRIGAULT DE GRANDSCHAMPS, originaire de Chamboulive, diocèse de Limoges. S 64, baccalauréat le 7 mai 1761. S 64, doctorat le 1<sup>er</sup> juillet 1762.

furieux et lui porta l'épée sur l'estomac et lui dit en propres termes de foutre le camp et de s'en aller<sup>1</sup>. »

Face à cette situation d'adultère avérée, le maître doreur essaie dans un premier temps de faire revenir sa femme à la raison par l'intermédiaire d'un prêtre, en vain :

« Le suppliant ne fait aucun cas de ces menaces et voulut réprimander son épouse par la voie de la douceur afin de ne causer aucun scandale au public, et même en faveur de trois petits enfants qu'il a d'elle, fut trouver le curé de sa paroisse afin de la faire rentrer dans son devoir d'honnête femme, mais ce digne prêtre n'a pu rien gagner sur son esprit et elle continue toujours son mauvais commerce avec le sieur Périgault, ce qui a engagé le suppliant à loger ailleurs que chez lui de craint d'être égorgé<sup>2</sup>. »

La suite du récit fourmille de détails, injures, menaces et violences, que la supplique présente pour appuyer la demande du maître doreur, d'une part de faire enfermer sa femme dans un couvent et d'autre part de pouvoir à nouveau revenir chez lui tout autant que l'étudiant en médecine aura quitté les lieux.

Ces affaires soulignent, même si les exemples sont peu nombreux, une des permanences du monde étudiantin depuis la période médiévale, ils sont querelleurs, tapageurs, voire violents et souvent un trouble à l'ordre public.

## II- L'affirmation d'une sociabilité de corps

### 1- Le transfert des espaces de sociabilité

Ces troubles sont condamnés par l'ensemble de la société montpeliéraine, qui se méfie des comportements déviants de la jeunesse étudiantine. Le corps des étudiants se retrouve, dès de début de la décennie 1780, totalement démuné pour exercer ses revendications dans l'enceinte de la Faculté. Or, en 1781, les étudiants s'agrègent à des espaces de

---

1. Arch. dép. Hérault., C. 6789. Pièce n° 82.

2. *Ibid.*

discussions en se conformant à l'esprit de leur temps, puisque certains d'entre eux se retrouvent dans une loge maçonnique composée quasi exclusivement de membres des professions de santé et où les étudiants occupent une place primordiale. Il s'agit là d'un transfert d'espace de sociabilité : de l'enceinte de la Faculté à celui de la loge. Les carabins vont désormais abandonner les querelles quelque peu stériles au sein de l'espace urbain pour intégrer de nouveaux cercles. Au début de la décennie 1780 est créée la loge des *Cœurs Réunis*<sup>1</sup>. En 1785, à la suite de la présentation du tableau des membres de la loge, une justification est donnée pour sa création : «c'est pour l'université de médecine de cet Orient qu'elle y a été élevée, [...] cette université si célèbre attirant dans son sein des étrangers des quatre parties du monde conservera toujours dans notre atelier une société d'élite». Même si la mention « pour l'Université de médecine » signale que des professeurs en seraient membres, aucun d'entre eux ne figure sur les différentes listes aussi bien en 1781 qu'en 1785.

L'analyse sociologique des membres de la loge pour 1781 laisse en effet apparaître une sur-représentation des membres du personnel de santé : praticiens ou étudiants. Sur les 33 membres de la loge, 54,5 % sont docteurs ou étudiants en médecine et une personne est chirurgien. Au sein des professions de santé ce sont les médecins qui sont majoritaires avec 13 membres, les étudiants en médecine : 4 membres et 1 chirurgien. Cependant la sous-représentation des étudiants en médecine n'est qu'apparente, car il n'existe qu'une très faible différence d'âge entre ceux qui mentionnent leur diplôme de médecin et ceux qui sont encore étudiants. Jean-Étienne Lavergne de la Ferrière, né le 11 mars 1759, est en 1781 docteur en médecine, alors que Jean Duluc, né le 16 février 1758, en est encore au stade du baccalauréat la même année<sup>2</sup>. L'entrée dans la loge des étudiants fonctionne avec un système de cooptation. Les aînés, dans le cursus et non en âge, intègrent les cadets aux travaux des *Cœurs Réunis*. Cet écart d'âge réduit permet de poser la question de la véracité du titre de médecin mentionné par ceux qui s'en réclament dans le tableau de la loge en 1781 ; 13 personnes signalent qu'elles sont médecins. Or, la confrontation du tableau de 1781 avec le fichier nominal des étudiants montre que 5 d'entre eux ont usurpé le

---

1. Bibliothèque nationale, Fm<sup>2</sup> 311. La loge des *Cœurs Réunis* est composée en 1781 de 33 membres. Aucun document n'indique la date exacte à laquelle cette loge a été constituée.

2. Bibliothèque nationale, Fm<sup>2</sup> 311.

titre de docteur à cette date. Jean-Baptiste Tujat déclare en 1781 qu'il est médecin, or il n'obtient son diplôme que le 15 avril 1782<sup>1</sup>. Jean-Étienne Lavergne de Laferrière, Pierre-Jacques Desplans et Bernard-Nicolas Pluvinet sont dans le même cas<sup>2</sup>. André Combres s'engage un peu trop vite quant à l'issue de ses études, car en 1781 il n'est encore qu'en licence et n'obtiendra jamais son doctorat<sup>3</sup>. Le plus âgé des médecins de la loge est Antoine-Louis Montabré : né le 6 décembre 1742<sup>4</sup>, il a obtenu son doctorat en 1771<sup>5</sup>. Il est probable qu'il soit un des membres fondateurs des *Cœurs Réunis* avec les militaires. Enfin, au sein des professions de santé, deux praticiens ne sont pas des anciens étudiants de Montpellier : Antoine Ferran et Armand Deniau. Ils sont apparemment membres honoraires de la loge. Leur point commun avec les « vrais et faux docteurs » de la loge est leur âge. Antoine Ferran est né en novembre 1758 et Armand Deniau en septembre de la même année<sup>6</sup>.

L'âge des membres de la loge est également intéressant : les 17 étudiants en médecine et les docteurs ont une moyenne de 22,2 ans alors que les autres catégories socio-professionnelles présentent une moyenne de 46 ans. La jeunesse des individus formés à la Faculté de médecine de Montpellier est donc leur caractéristique majeure<sup>7</sup>.

---

1. B.I.M.M., S 66, doctorat de Jean-Baptiste CHANTELOUVE-TUJAT le 15 avril 1782.

2. B.I.M.M. , S 66, doctorat de Jean-Étienne LAVERGNE DE LA FERRIÈRE le 4 mai 1782.

B.I.M.M., S 66, doctorat de Pierre-Jacques DESPLANS le 10 avril 1782. S 66, doctorat de Bernard-Nicolas Pluvinet le 7 janvier 1782.

3. B.I.M.M., S 64, licence d'André COMBRES le 25 août 1781.

4. Bibliothèque Nationale. Fm<sup>2</sup> 311.

5. B.I.M.M., S 64, doctorat d'Antoine-Louis MONTABRÉ le 22 août 1771.

6. Bibliothèque nationale Fm<sup>2</sup> 311.

7. *Ibid.*

Tableau n° 49 : La loge des Cœurs Réunis en 1781<sup>1</sup>

Nom	Prénom	Profession	Fonction dans la loge
BARBIER	Louis	Aide-major	Vénérable
CURLO	Jean-Pierre	Maître d'escrime	Second surveillant
DULUC	Jean	Bachelier en médecine	Maître de cérémonies
DEPEYRE	Xavier	Étudiant en médecine	Frère Terrible
FEAUTIER	Barthélémy	Bibliothécaire	Secrétaire
LASCOULX DE GERMIGNAC	François-Jacques	Docteur en médecine	Orateur
QUATREFAGES	Étienne	Maître tondeur de draps	Premier surveillant
TEISSEIRE	André	Chirurgien	Trésorier
PERONE	Jean	Procureur auprès de la chambre des comptes	Trésorier
SABLIER	Pierre	Traiteur	Maître hôtel
BANNAL	Antoine	Botaniste	Frère Terrible
MARTEL	Étienne	Garde maréchal de Biron	Garde des sceaux
TUJAT	Jean-Baptiste	Docteur en médecine	Grand Architecte
DULAC	Mathieu	Médecin	Hospitalier
MONTABRÉ	Antoine-Louis	Docteur en médecine	Expert
DOLBE	André	Financier	Expert
MEILLIER	Louis	Graveur	Expert
LAVERGNE DE LA FERRIERE	Jean-Étienne	Docteur	Couvreur
DESPLANS	Pierre-Jacques	Docteur en médecine	
DELOM	Jean-Paul	Étudiant en médecine	
LEMPEREUR	Auguste-Joseph	Étudiant en médecine	
BEDOSC	Louis	Négociant	
KEITTINGER	André	Imprimeur d'indiennes	
PLUVINET	Bernard-Nicolas	Docteur en médecine	
BELOU	François	Docteur en médecine	
FERRAN	Antoine	Docteur en médecine	
RODON	Pierre	Docteur en médecine	
DENIAU	Armand	Docteur en médecine	
MARCADE	Jean-Laurent	Capitaine de vaisseau danois	
HEYNES	Frédéric-Laurent	Capitaine de vaisseau danois	
COMBRES	André	Docteur en médecine	
FRAISSEIX de VEYVIALLE	Pierre-Léonard	Docteur en médecine	

1. *Ibid.*

La loge ne se veut pas fermée à l'ensemble de la société civile, elle fait preuve, tout de même, d'une ouverture en acceptant quelques artisans, mais elle affiche également d'un certain élitisme qu'elle justifie en 1785 : « notre atelier [...] de concert avec la noblesse, la magistrature, le barreau, le citoyen honnête et l'artiste célèbre, formera un corps à jamais durable<sup>1</sup>... ». On trouve là, d'une part la volonté de ces étudiants et de leurs collègues praticiens de créer un réel corps distinct, mais aussi de préparer en quelque sorte leur passage d'état d'étudiant à celui d'homme de l'art exerçant une profession reconnue au sein de la société de son temps. De plus, la composition sociologique des autres membres de la loge, laisse apparaître la préoccupation de ces élites à la veille de la Révolution attendant la reconnaissance des talents et des mérites. Cette création où les étudiants ont une place quasi négligeable (12 %), symbolise peut-être une volonté de créer un espace de discussion et d'assemblée qui soit loin des structures de la Faculté. Mais il ne faut pas non plus exagérer l'importance de cette loge, puisque seulement 4 étudiants en font partie (9 après rectification) avec les 13 médecins (8 après rectification). L'effectif des inscrits à la Faculté à cette époque est de près de 80 par an (si l'on calcule sur un cursus triennal on a  $240 + 160 + 80 = 480$  étudiants, le pourcentage des maçons est de  $1/60^e$ ).

La maçonnerie est à la mode en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et, en cela, Montpellier ne fait pas exception, or, le plus frappant est de constater que le corps professoral participe, lui aussi, activement à la composition des loges mais jamais, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime à Montpellier, professeurs et étudiants ne se retrouvent ensemble dans ces cercles de sociabilité. Le corps professoral se réunit exclusivement dans la loge de *L'ancienne et la Réunion des Élus*<sup>2</sup>.

Parallèlement, les étudiants se sont agrégés à la loge des *Cœurs Réunis*. Celle-ci est un peu le symbole de la querelle des jeunes contre les anciens, puisque la moyenne d'âge des étudiants de la loge des *Cœurs*

---

1. Fm<sup>3</sup> 311, pièce 185, année 1785, loge maçonnique des *Cœurs Réunis*.

2. Bibliothèque nationale. Fm 2 310, pièce 34, composition de la loge *Ancienne et Réunion des élus* en 1789 montre que les professeurs de l'Université de médecine de Montpellier sont présents. Le professeur René exerce la fonction de vénérable au sein de la loge, tandis que Jean-Charles DE GRIMAUD, conseiller et médecin ordinaire du roi, est un membre quelconque de celle-ci. À côté de ces professeurs, se retrouvent quelques-uns des représentants du corps médical montpelliérain qui exercent à la fin de l'Ancien Régime, tels que les médecins Étienne CARQUET, Jacques FARJON ou Jean-François SARRUS. L'arrivée en maçonnerie des professeurs n'est pas récente, mais elle est nouvelle dans cette loge, car en 1767 celle-ci ne comptabilisait aucun membre des professions de santé.

*Réunis* en 1781 n'excède pas les 20-22 ans<sup>1</sup>. La représentation des professions de santé au sein de la loge s'accroît : en 1784, soit trois années après sa création, elle passe de 54,5 % à 57,7 %. En 1784, les docteurs en médecine représentent le plus fort pourcentage avec 31,9 % ; suivent les étudiants, avec 24,6 %. Cette loge semble donc être une sorte de creuset qui permet d'intégrer certains nouveaux étudiants en médecine. Leur participation montre également que la contestation outrancière s'est tue au profit d'un autre mode d'expression, plus à la mode, mesuré et policé dans le cadre de la loge.

Il ne faut cependant pas exagérer la puissance de représentation de cette loge. Elle constitue, certes, un petit noyau qui a recréé les antiques habitudes de réunions clandestines, mais le nombre de ces membres est peu important. L'activité de cette loge est cependant intéressante, car elle participe vraisemblablement à façonner les cercles de sociabilité que les jeunes praticiens vont créer dans leurs cités d'origine à partir de l'exemple montpelliérain. L'analyse systématique des loges maçonniques de la moitié sud du royaume confirmera la part qu'anciens étudiants, en médecine notamment, ou militaires ont pris dans l'élaboration de ce processus de diffusion des Lumières comme ce fut le cas dans de nombreux autres exemples.

## 2- La défense du corps

Les épisodes perturbateurs des étudiants montpelliérains ne doivent cependant pas occulter le fait que, la plupart d'entre eux poursuivent leur scolarité universitaire sans porter atteinte à la tranquillité publique. Or, que ces étudiants soient sérieux, ou agités, tous sont convaincus que dès la Faculté ils doivent défendre le corps auquel ils vont désormais appartenir. La querelle entre les médecins et les chirurgiens n'est pas un contentieux nouveau à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elle s'envenime à de multiples reprises. À la fin de l'Ancien Régime, les chirurgiens deviennent une profession réglementée qui tente de s'affirmer de plus en plus au sein du monde médical. Les futurs candidats passent des examens et sortent désormais des écoles de chirurgie, munis de diplômes. Or, cette reconnaissance des chirurgiens est vécue comme une atteinte au corps médical par les étudiants en médecine. En 1762, 22 étudiants en médecine s'adressent encore une fois par voie de pétition au chancelier.

---

1. Bibliothèque nationale. Fm<sup>2</sup> 311, pièce 171-174-174, année 1781, loge des *Cœurs Réunis*.

Dans le point numéro deux, ils déclarent : « chaque année la présence des garçons-chirurgiens aux leçons anatomiques et botaniques donne lieu à bien des désordres, on prie monsieur le chancelier de prendre des mesures les plus promptes à prévenir lesdits désordres<sup>1</sup> ». Comme bon nombre d'étudiants en médecine passent en parallèle du cursus classique leur diplôme de chirurgie, l'intégration et la reconnaissance de ces nouveaux hommes de l'art est un obstacle supplémentaire à la clientèle des futurs praticiens. De plus, la Faculté est défaillante en cette fin d'Ancien Régime et sa réputation d'excellence est quelque peu usurpée. Dans la même pétition, les étudiants demandent à pouvoir visiter les malades et s'imprégner des enseignements pratiques :

« Il manque aux étudiants un objet capital d'instruction, il pourrait être rempli par le professeur dont la chaire a été établie aux fins de consulter pour les pauvres malades devant les étudiants et de leur faire voir lesdits pauvres malades soit de la miséricorde soit de l'hôpital<sup>2</sup>. »

Ces exemples traduisent le désir de formation de la part des étudiants montpelliérains. Ils montrent également que les enseignements qui avaient fait la réputation de la Faculté sont quelque peu laissés à l'abandon au début de la décennie 1760.

Par ailleurs, la défense du corps ne se fait pas uniquement par voie de pétition. Les étudiants sont également vigilants pour protéger leur groupe des éléments perturbateurs. En 1770, plus de 58 d'entre eux s'adressent aux professeurs pour attirer leur attention sur l'admission à la matricule d'un étudiant irlandais Jacques Cotter<sup>3</sup>. Celui-ci a commis des exactions à Toulouse et s'est réfugié à Montpellier en se faisant immatriculer étudiant en médecine de manière à pouvoir bénéficier de l'immunité<sup>4</sup> :

« Il nous est parvenu tout récemment qu'il avait été obligé de quitter Toulouse pour une affaire qui aurait eu des suites funestes pour lui par voie de justice s'il n'avait eu une protection au Parlement. Sa conduite n'a pas été plus régulière depuis quinze mois qu'il est à Montpellier, où

---

1. B.I.M.M., C. 63, f°1.

2. B.I.M.M., C. 63, f°1, année 1762.

3. B.I.M.M., S 64, baccalauréat de Jacques COTTER, originaire de Corck en Irlande, 17 août 1772.

4. L'inscription dans une Faculté protège l'étudiant d'éventuelles poursuites judiciaires.

il a vécu dans la crapule et les débauches. Il a été plus d'une fois dénoncé à la police pour des actions qui certainement ne lui font pas honneur et notamment pour avoir voulu assassiner un de nos confrères dans un café. Un homme de si mauvaise vie et d'ailleurs peu favorisé par la fortune n'a pu manquer de contracter des dettes à la faveur de la qualité d'étudiant qu'il s'était attribué. [...] Nous espérons que vous trouverez tous ces griefs suffisants pour ne pas recevoir parmi nous un homme qui ne peut que nous déshonorer<sup>1</sup>. »

La requête semble entendue par le corps professoral, mais avec quelque retard, Jacques Cotter, après avoir passé son baccalauréat, en août 1772, n'apparaît plus dans les registres des Actes de la Faculté.

### III- Le « lobby » montpelliérain

Ces solidarités d'abord tapageuses, puis feutrées, qui se sont créées dans l'espace de la cité universitaire vont perdurer au fil du temps et attester de l'attachement que les praticiens formés à Montpellier gardent à l'égard de la Faculté qui leur a dispensé son enseignement. Les sources mentionnent, notamment dans la série F des archives de l'Université, les difficultés auxquelles ont été confrontés les jeunes docteurs soit à leur sortie du centre universitaire soit au cours de leur carrière de praticien. La Faculté va toujours œuvrer par le biais de ses protections et de ses réseaux à la défense de ses élèves, car ce qui est en jeu ce n'est pas sa réputation qui aux yeux des contemporains n'a plus à être démontrée, mais l'important est de maintenir celle-ci par rapport à la Faculté parisienne. Ainsi, les praticiens issus de la formation montpelliéraine, vont-ils, forts de leur nombre, progressivement constituer un groupe de pression actif dont la seule légitimité est la défense de leur diplôme ; cela les conduit à participer activement à la sauvegarde de la réputation de leur faculté.

#### 1- Les professeurs et leurs étudiants, le nécessaire esprit de corps

Les études sont un moment de maturation pour la formation de l'esprit de corps de la profession médicale. Celui-ci s'exprime progressivement dans l'enceinte de la Faculté et plus précisément dans des lieux de sociabi-

---

1. B.I.M.M., C.65 f°2-3.

lité à la mode comme les loges maçonniques, l'esprit de corps est capital dans la lutte incessante que se livrent les centres parisien et montpelliérain. La situation de capitale est au prime abord assez défavorable à Paris, car la cherté des études éloigne les candidats au doctorat qui, à titre et prestige équivalent, préfèrent se faire recevoir à Montpellier. Paris va exercer ses pressions lors de l'installation des praticiens et mettre en place toute une série de réseaux qui vont conduire à bloquer, du moins pour un temps, les médecins issus de Montpellier.

L'affaire des trois médecins montpelliérains : François-Pierre Blin, Guillaume-François Laënnec et Regulus-Urbain Lefebvre de la Chauvière témoigne des difficultés administratives mises en place par la moribonde Faculté de Nantes, qui leur refuse l'agrégation en 1783. Cette Faculté veut faire repasser les examens aux trois candidats ; l'affaire est portée devant le Parlement de Rennes qui agrège les deux candidats, Blin et Laënnec à la Faculté de Nantes<sup>1</sup>. Cette affaire est instructive, car elle montre la solidarité qui existe entre les professeurs de Montpellier et leurs anciens élèves. Ces derniers adressent à leurs maîtres lors de la fin heureuse de leur affaire une lettre de quatre pages dans laquelle ils relatent « le complot » que Paris a dirigé en sous-main par le biais des professeurs de Nantes. L'opposition entre les deux Facultés a repris de sa vigueur dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, quand le professeur Haguenot écrivit un Mémoire à ses collègues nantais :

« En 1731, Monsieur Haguenot fut probablement chargé par l'Université de travailler à faire ouvrir les portes de la capitale aux docteurs de toutes les Facultés. Dans cette intention, il écrivit aux médecins de Nantes pour les engager à faire cause commune avec sa compagnie. Il n'a peut-être jamais sçu quel usage on avait fait de sa lettre : eh bien vous verrez ici qu'elle fut envoyée illico à la Faculté de Paris et qu'aujourd'hui on la fait imprimer en estropiant sa signature<sup>2</sup>. »

Le professeur Haguenot a commis un impair, même si ses intentions étaient louables, car il ne devait pas ignorer qu'à cette époque les étudiants originaires de la façade atlantique fuient la Faculté de Nantes pour se retrouver à Montpellier. Dès lors, sa démarche a dû être prise comme une provocation de la part des Nantais qui ont naturellement cherché

---

1. JULIA-REVEL, p. 254-255.

2. B.I.M.M., F 69, pièce n° 2, lettre de Guillaume-François LAËNNEC, 15 juin 1784.

à obtenir l'appui des Parisiens. En 1784, date à laquelle écrit le jeune docteur Laënnec, c'est ce sentiment d'angoisse qui transparait dans les correspondances que les médecins adressent à leur Faculté d'origine :

« Ces remontrances de la part du Conclave [les six médecins de la Faculté de Nantes opposés aux trois Montpelliérains] me semblent à moi d'autant plus urgentes dans la circonstance que de tous côtés nous recevons des lettres qui nous annoncent l'effroi que le Mémoire de la Faculté de Nantes a répandu dans l'esprit de tous les docteurs de Montpellier qui nous avoisinent. Ils paroissent craindre que leurs lettres ne soient attaquées d'invalidité dans tous les tribunaux et que les docteurs de Rheims, d'Angers, de Caen etc. avec lesquels ils militaient en paix jusqu'à ce jour ne prennent dans le Mémoire de la Faculté de Nantes des moyens de chicane qui compromettraient leur état<sup>1</sup>. »

Les professeurs de Montpellier sont donc au fait du danger de propagation de l'affaire nantaise, il en va de la réputation des praticiens formés à Montpellier et c'est la raison pour laquelle Laënnec demande un front uni de ses professeurs contre ceux qui souhaiteraient attaquer les docteurs de Montpellier : « Il semble juste que l'Université de Montpellier daigne appuyer ses enfants et que sa célébrité soit dans tout le royaume le garant de la légitimité du titre qu'elle leur donne comme la preuve de la saine doctrine qu'elle leur enseigne<sup>2</sup>. »

## 2- Les Collèges de médecins

Les Collèges de médecins dispensent un enseignement, mais ne possèdent pas officiellement la collation des grades. La plupart des grandes villes du royaume en possèdent un, à l'exception des villes universitaires. Si devant la Faculté de Paris, les docteurs de Montpellier subissent de nombreuses brimades, il n'en est pas de même dans le cadre des Collèges de médecins. Ils déterminent si un nouveau médecin arrivant en ville doit y être ou non agrégé et peuvent agir par toute une série de vexations administratives à l'égard des candidats qu'ils souhaitent éloigner ou refuser<sup>3</sup>. Dans un certain nombre de villes de France, les

---

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. JULIA-REVEL, p. 255-256.

praticiens formés à Montpellier vont littéralement tenir ces Collèges et n'agrèger au sein de ceux-ci que des docteurs diplômés de la cité languedocienne. Ils exercent alors un monopole dont ils abusent parfois. Cette forte présence des docteurs de Montpellier au sein de bon nombre de ces Collèges n'est pas surprenante, quand on sait qu'à la fin de l'Ancien Régime cette Faculté forme la moitié des praticiens du royaume. Le Collège des médecins de La Rochelle est « occupé » à la quasi-unanimité par des docteurs formés à Montpellier. On y retrouve Martin Dupuy de la Porcherie, conseiller du roi, syndic du Collège, médecin de l'Hôpital Général Saint-Louis, de l'hôpital Saint-Étienne et des orphelins<sup>1</sup>. Jean-Baptiste-Antoine Pichard, descendant d'une lignée de praticiens est agrégé au même collège : il est, en 1777, médecin ordinaire du roi à Fontenay-le-Comte<sup>2</sup>. Ami-Félix Bridault est médecin militaire des hôpitaux des îles de Ré et d'Oléron, il est aussi médecin en second à l'hôpital militaire de la Charité<sup>3</sup>. Paul-Louis Seignette-Desmarais est également membre de ce Collège, mais exerce en 1777 à Strasbourg. Le seul médecin qui n'a pas été formé à Montpellier est Guillaume-Martin Destrapières, docteur de la Faculté d'Angers, il est, en 1777, le doyen de ce Collège, médecin des hospitalières et premier médecin de l'hôpital militaire et de celui de la Charité<sup>4</sup>. C'est la même situation de monopole que l'on retrouve dans le Collège de Dijon : sur les 11 docteurs qui sont recensés en 1777, 10 sont d'anciens étudiants de la Faculté de Montpellier. De même, les docteurs formés à Montpellier occupent l'ensemble des postes clefs de la cité dijonnaise.

Cette main mise des docteurs formés à Montpellier se lit aussi dans la liste des membres des Collèges de Béziers, Nîmes, Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges, Moulins, Troyes et Lyon ; en revanche, ils sont minoritaires à Lille, Amiens, Dieppe, Le Mans, Montauban, Orléans, Marseille, Rennes, Tours et vraisemblablement à Rouen. Cette géographie du « monopole » reprend les aires de recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier, car les praticiens formés dans ce centre universitaire occupent à deux exceptions près la moitié

---

1. Jean de HORNE, Pierre de la SERVOLLE, *État de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe et principalement en France pour l'année 1777*. Paris, Vve Thiboust, 1777, in-8°, XXXI-638 p.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

sud du pays. Cette situation est avérée dans la moitié des Collèges du royaume<sup>1</sup>.

Tableau n° 50 : Les collèges de médecins d'après l'État de la médecine de 1777 et la part des médecins formés à Montpellier

Collège de Médecins	Nombre de praticiens	Docteurs de Montpellier	Autres Facultés
Amiens	6	1	5
Béziers	8	7	1
Clermont-Ferrand	6	5	1
Dieppe	3	0	3
Dijon	11	10	1
Grenoble	7	5	2
La Rochelle	5	4	1
Le Mans	8	2	6
Lille	27	5	22
Limoges	13	12	1
Lyon	26	15	11
Marseille	19	9	10
Montauban	5	1	4
Moulins	6	3	3
Nîmes	12	12	0
Orléans	9	1	8
Rennes	13	2	11
Rouen	?	?	?
Tours	7	1	6
Troyes	5	5	0

### 3- Les « groupes de pression montpelliérains » et la défense du corps

#### a) Le Lillois Jacques-François Dehenne accusé de charlatanisme

Au début du mois de juillet 1777, la Faculté de Montpellier reçoit une lettre du Secrétaire du Collège Général des médecins de la ville de Lille, en Flandres. Cette institution alerte les autorités universitaires sur la conduite d'un de leurs anciens étudiants, Jacques-François Dehenne, membre de ce collège :

---

1. JULIA-REVEL, p. 255.

« En conséquence d'une délibération de notre Collège, je suis chargé de vous faire part de la conduite que tient un de nos confrères, sorti de votre Université<sup>1</sup> ; l'imprimé que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous mettra au fait de ce dont il est question. L'on s'en plaint beaucoup, des pasquinades roulent sur son compte et semblent déshonorer le corps dont il est membre, par la raison qu'un médecin, dans l'exercice de sa profession, ne doit avoir recours qu'à des moyens honnêtes et éloignés de tout acte de charlatanisme, et que ceux dont se sert le sieur Dehenne dans cette circonstance ne sont certainement appuyés que sur cette base qui en forme le genre<sup>2</sup>. »

L'accusation est grave, car le charlatanisme est un grief sur lequel l'ensemble du corps des praticiens ne peut que s'accorder, puisqu'il le combat vigoureusement au cours de cette même période. Mais la version de l'hypothétique charlatan est d'une autre nature et elle a tôt fait de balayer les rumeurs pour restituer une autre réalité. Le 14 juillet de la même année, le médecin Dehenne s'adresse à ses anciens professeurs pour les éclairer sur les accusations dont il est l'objet de la part de ses collègues au sein du Collège des médecins de Lille. Il met l'accent sur une lutte d'intérêt entre les praticiens, provoquée par l'inégale formation des médecins qui exercent dans ce Collège. « Le Collège Général de la ville de Lille en Flandres est composé d'environ 30 médecins. Nous sommes cinq docteurs de Montpellier, les autres sont licenciés de Douai<sup>3</sup> ». Il s'agit déjà d'une formation de moindre qualité pour les praticiens issus de la Faculté de Douai, puisqu'ils ne peuvent prétendre qu'au titre de licencié, alors que ceux qui ont été formés à Montpellier sont tous docteurs, même s'il est possible d'après l'Édit de 1707 d'exercer la médecine avec le seul diplôme de licencié. Mais la véritable raison de cette cabale contre les Montpelliérains au sein du Collège Général de Lille est de conserver le pouvoir entre les mains des « autochtones » douaisiens. Jacques-François Dehenne précise qu'il est impossible pour

---

1. B.I.M.M., S 28-f°599, première inscription de Jacques-François DEHENNE, originaire du diocèse d'Arras, le 10 mai 1743. S 58-f°355, doctorat le 23 août 1745. Mobilité étudiante, Paris-Montpellier, Jacques-François Dehenne a également suivi des cours de physiologie et de botanique à la Faculté de médecine de Paris entre 1742 et 1743 (S 25-f°198).

2. B.I.M.M., F. 62, pièce n° 4. Lettre du Secrétaire du Collège Général de la ville de Lille, du 6 juillet 1777, à messieurs les professeurs de la Faculté de médecine de Montpellier.

3. B.I.M.M. F. 62, pièce n° 3. Lettre du sieur Dehenne en date du 14 juillet 1777 adressée aux professeurs de la Faculté de médecine de Montpellier.

les « Montpelliérains » d'occuper des places d'honneur dans les institutions du Collège : « la raison de cela c'est que les assesseurs et le secrétaire se font par élection à la pluralité des voix, et comme le nombre de Douai est beaucoup supérieur, ils préparent leurs voix en sorte que le choix tombe toujours sur l'un d'eux<sup>1</sup> ». Les Douaisiens écartent systématiquement les Montpelliérains des postes importants au sein du Collège, car ils craignent que leur portion de pouvoir ne soit très vite balayée par la réputation dont jouissent à Lille les praticiens qui ont été formés dans la cité languedocienne. « Ceux de Montpellier ont ici le haut du pavé, sont reconnus sçavants, bons médecins, voient la noblesse et laissent la plupart de ceux de Douai envier leur sort<sup>2</sup> ». La force des Douaisiens s'exerce dans le cadre du Collège, mais elle est inexistante dans l'espace urbain où la réputation d'excellence des Montpelliérains permet à ceux-ci de fréquenter des groupes sociaux qui appartiennent à l'élite de la cité. La jalousie est donc le motif de cette cabale. En présentant ce type d'arguments, Jacques-François Dehenne est sûr de pouvoir compter sur l'appui de ses professeurs. Il en vient ensuite à l'accusation de charlatanisme. Il commence par faire un catalogue des vertus de sa découverte médicale, l'élixir d'Esculape :

« Depuis trente ans que je jouis de la réputation la plus distinguée, j'ai eu l'occasion de voir que mes malades étaient rebutées des médecines tant à cause de leur goût et de leur odeur et de leur volume ; et que souvent après les avoir avalé, ils avaient le déplaisir de les vomir. À force de réflexions, j'ai inventé une liqueur agréable et bienfaisante, à laquelle j'ai donné le nom d'ESCULAPE. Ce petit remède va à merveille aux enfants, aux demoiselles, aux dames et généralement à toutes les personnes qui ont une aversion pour les drogues : des bourgeois, des fermiers, des gens aisés, des gens difficiles à purger en ont pris. Tous me remercient et chantent les louanges d'Esculape<sup>3</sup>. »

C'est en s'appuyant sur des arguments juridiques que Jacques-François Dehenne s'emploie à réfuter les accusations de charlatanisme. Il reprend alors l'article 26 de l'Édit de 1707 :

---

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

« Nul ne pourra sous quelque prétexte que ce soit exercer la médecine ni donner aucun remède même gratuitement dans les villes et bourgs de notre royaume s'il n'a obtenu le degré de licencié dans quelqu'une des Facultés de médecine qui y sont établies conformément à ce qui est porté par notre présent édit à peine de 500 livres d'amende<sup>1</sup>. »

L'assurance des Douaisiens de faire payer l'amende à l'hypothétique charlatan les a conduits à préparer le dossier de manière assez succincte. Ils veulent alors le faire examiner par le Bureau de la Commission royale de médecine, mais celui-ci ne peut statuer que tout autant que l'inventeur d'un remède n'est pas médecin<sup>2</sup> ou n'a aucun diplôme en médecine, ce qui n'est pas le cas de Jacques-François Dehenne. Ce bureau délivre alors un brevet, valable pour une période de trois années seulement. Mais ces arguments ne sont probablement pas suffisants à convaincre ses détracteurs et c'est la raison pour laquelle le « charlatan » plaide d'une autre manière. Il va alors évoquer le précédent et ses vertus :

« J'ajouterai que les remèdes les plus en vogue ont été dans leur naissance des secrets. Le Mercure tenu secret par Carpi, médecin de Bologne, la poudre cornachine par Cornachini, médecin professeur à Padoue. L'élixir de propriété par Paracelse. Les gouttes minérales anodynes par Frédéric Hofman premier médecin du Roi de Prusse, la poudre antidy-senterique ou l'ipecacuanha par Helvetius, premier médecin de la reine de France ; le célèbre docteur Riviere de Montpellier avait son arcanum nephreticum, son calomelas turqueti, ses pilules ad morbos deploratos »<sup>3</sup>.

Le docteur Dehenne cherche à démontrer, qu'il se place dans la continuité d'illustres prédécesseurs qui ont inventé des médicaments. Le dernier argument sur lequel il s'appuie ne peut que retenir l'attention ; il fait œuvre de fin psychologue et d'observateur des mentalités. En effet, il commence par montrer que « le peuple de ce pays tient encore de l'Espagnol, il lui faut du mystérieux<sup>4</sup> ». La nature profonde du peuple le conduit à recourir aux charlatans et Dehenne ne se prive pas de faire œuvre de dénonciation dans sa lettre : « il y a à Menin un apothicaire, à

---

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

Dadizelle un chirurgien, à Englos un maréchal, à Nieppe un fermier, à Gand un chanoine, tous ces gens-là ont un secret et font vogue<sup>1</sup> ». Face à cette accumulation de charlatans qui vendent en toute impunité leurs médicaments, l'argumentation de Jacques-François Dehenne est aisée : « est-il deffendu à un médecin de laisser apercevoir au Peuple qu'il sera plus efficacement secouru en s'adressant à un homme de réputation. Les succès multipliés me font espérer que le Peuple reprendra confiance à la médecine plutôt qu'à ces charlatans<sup>2</sup>. » Le médecin montpelliérain impose donc le rationnel face à l'obscurantisme qui l'entoure. Il n'est pas un charlatan mais bel et bien le seul qui puisse « sauver » ces contrées d'un péril certain. À l'heure où dans le cadre de la toute jeune Société Royale de Médecine de Paris les travaux des médecins correspondants vont viser à éliminer le charlatanisme, les arguments de Jacques-François Dehenne ne peuvent être que compris et appuyés par ses professeurs.

En l'absence de tout autre correspondance dans les archives de la Faculté de médecine de Montpellier, on ne sait comment cette affaire a pu se terminer. Vraisemblablement, la jalousie des médecins Douaisiens qui a été l'élément déclencheur de cette lettre de dénonciation a été étouffée par les arguments développés par Jacques-François Dehenne. Cette anecdote est assez révélatrice de l'ambiance qui peut régner dans les villes de province où l'excellence de la réputation des praticiens formés à Montpellier jette un doute sur la formation des autres. Les praticiens formés dans la cité languedocienne doivent donc défendre leur réputation et leurs titres face aux attaques fréquentes de ceux qui n'ont pas eu la chance ou l'opportunité de suivre un enseignement identique au leur. Ils n'hésitent pas à se coaliser pour dénigrer les praticiens montpelliérains, car ils sont certains de rencontrer une sorte de camaraderie auprès de tous les autres médecins qui, comme eux, n'ont pas été formés à Montpellier.

b) Les tracasseries subies par Germillac, médecin-chirurgien de Montpellier de la part des autorités de la ville de Périgueux

Cette deuxième affaire met le médecin-chirurgien Germillac, ancien étudiant montpelliérain, aux prises avec les autorités de la ville de

---

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*

Périgueux. Ce praticien présente la particularité d'avoir également été reçu chirurgien lors de son cursus universitaire. Installé dans un premier temps dans la ville de Coutras, il y a exercé la médecine et la chirurgie comme le stipulaient les diplômes qu'il avait obtenus à Montpellier. Là, il n'a été confronté à aucun problème particulier, comme il le déclare lui-même : « je vins m'établir à Coutras, petite ville où j'ai exercé la médecine et la chirurgie et quoiqu'il y eut un corps de chirurgie, je n'ai pas cru être obligé de me faire recevoir chirurgien fondé sur l'axiome *qui potest majus, potest minus*<sup>1</sup> ». Mais, sa carrière professionnelle le pousse à s'établir à Périgueux, où il est en butte à l'hostilité du Collège de chirurgie : « aujourd'hui mon intérêt m'appelle à Périgueux, je vais m'y établir sous peu, je voudrais exercer aussi la chirurgie, mais le lieutenant de chirurgie de la ville de Périgueux m'a prévenu que pour être en droit d'exercer la chirurgie il fallait subir toutes les rigueurs des statuts des chirurgiens, que je serais traité sans distinction comme un élève en chirurgie<sup>2</sup> ». L'humiliation est totale pour Germillac qui va être simplement considéré comme un élève en chirurgie alors que ses diplômes de docteur en médecine font de lui sur le plan scientifique un homme de l'art qui n'a pas besoin de prouver ses compétences, puisqu'il a été examiné par ses professeurs à Montpellier pour obtenir en sus un diplôme de chirurgie : « ceci paraît révoltant pour un homme qui a été approuvé par l'Université la plus fameuse<sup>3</sup> ». La demande auprès des professeurs de la Faculté de Montpellier vise avant tout à donner des solutions au problème rencontré par le praticien Germillac. Elle est également révélatrice des attaques répétées du corps des chirurgiens contre celui des médecins. Il est vrai qu'à cette époque un certain nombre de litiges ont été réglés : les chirurgiens sont examinés et sortent diplômés. Or à Montpellier, surtout dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les étudiants en médecine entreprennent de suivre un double cursus qui fait d'eux des médecins-chirurgiens. Ces cas ne sont pas nombreux, mais fournissent l'occasion au corps des chirurgiens de devenir procéduriers à l'égard du corps des médecins en souhaitant faire respecter à la lettre les dispositions de leur corporation. Germillac en faisant part du problème qu'il rencontre à

---

1. B.I.M.M. F 57, pièce n° 8. Lettre de GERMILLAC, médecin-chirurgien à Coutras au professeur René, de la Faculté de médecine de Montpellier en date du 28 mars 1772.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

Périgueux donne également l'occasion à la Faculté de Montpellier de se rendre compte des tracasseries administratives subies par ses diplômés et de leur suggérer une ligne de conduite qui puisse être appliquée à l'ensemble de ceux qui se trouveraient confrontés à ce type d'obstacle à savoir le corps des médecins issus de Montpellier. Ce sont réellement des éclaircissements et une attitude à suivre que demande Germillac :

« Je vous prie de faire attention et de me faire savoir votre façon de penser, me dicter la conduite que je dois tenir à ce sujet en me marquant, en réponse, si je suis obligé de me faire recevoir chirurgien, pour exercer la chirurgie ? si on peut exiger des examens ? Et la forme ordinaire ? Si mes lettres de docteur en médecine ne doivent pas tenir lieu des certificats d'apprentissage et de cours de chirurgie que l'on est dans l'usage d'exiger des candidats en chirurgie suivant les statuts ? Et si me faisant agréger dans le corps des chirurgiens je pourrais aussy me faire agréger au corps des médecins de Périgueux<sup>1</sup> ? »

Toutes ces interrogations montrent bien les tentatives multiples pour inquiéter les médecins formés à Montpellier qui, nombreux, deviennent gênants pour leurs confrères qui ne peuvent prétendre être issus de la plus prestigieuse Faculté.

## Conclusion

Les étudiants en médecine ont, au XVIII<sup>e</sup> siècle, quelque peu défrayé la chronique au cours de leur passage à la Faculté de Montpellier. De tels comportements sont tout de même assez classiques compte tenu de leur âge et des préoccupations traditionnelles des jeunes gens : ils ne sont pas plus bruyants ni plus violents que leurs aînés. L'histoire du « mouvement étudiant » à Montpellier au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle est celle d'une disparition progressive des revendications. Celles-ci sont brimées dans l'enceinte de la Faculté et trouveront, momentanément, un exutoire dans leur participation à une loge maçonnique dès 1781 : *Les Cœurs Réunis*. Ce transfert de sociabilité, de la Faculté à celui de la loge, témoigne également du caractère réfléchi des futurs hommes de l'art : l'opposition systématique étant quelque peu stérile, ils choi-

---

1. *Ibid.*

sissent de s'agréger aux réseaux de sociabilités classiques de l'époque. Ils préparent leur future intégration professionnelle et sociale, puisque, dans le cadre de cette loge, ils rencontrent des jeunes gens, qui, comme eux, revendiquent la reconnaissance des talents et des mérites. Cependant, il ne faudrait pas croire que les étudiants aient toujours été viscéralement opposés à leur professeur. Après la Révolution, les étudiants et leurs professeurs se rencontrent dans une autre loge : *La Parfaite Union*. Elle est, cette fois, composée pour plus de la moitié des étudiants en médecine et de leurs professeurs. Ils forment, en 1805, 44,9 % de la composition de la loge et passent en 1807 à 55,8 %<sup>1</sup>. Même si cette loge a une brève existence, elle montre que les possibilités d'entente entre le corps enseignant et les jeunes gens qu'ils ont la charge de former sont réelles.

Il faut souligner qu'essayer de faire l'historique du « mouvement étudiant » à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle est difficile : les sources mentionnent inévitablement les débordements des carabins. Des témoignages de voyageurs de passage à Montpellier nuancent quelque peu l'approche négative laissée par les représentants des institutions. Jean-Jacques Rousseau, qui a fréquenté les jeunes étudiants en médecine alors qu'il était logé chez le professeur Fitz-Maurice en 1737, raconte :

« Cependant, comme on ne mourait pas de faim non plus et que cette jeunesse était fort gaie, cette manière de vivre me fit du bien réellement et m'empêcha de retomber dans mes langueurs. [...] A midi j'allais faire un tour à la Canourgue, avec quelques uns de nos jeunes commensaux, qui étaient tous de très bons enfants. On se rassemblait, on allait dîner. Après dîner une importante affaire occupait la plupart d'entre nous jusqu'au soir, c'était d'aller hors de la ville jouer le goûter en deux ou trois parties de mail. [...] On goûtait dans un cabaret hors la ville. Je n'ai pas besoin de dire que les goûters étaient gais, mais j'ajouterai qu'ils étaient assez décents, quoique les filles du cabaret fussent jolies. Monsieur Fitz-Moris, grand joueur de mail était notre président, et je puis dire malgré la mauvaise réputation des étudiants, que je trouvai plus de mœurs et d'honnêteté parmi cette jeunesse qu'il ne serait aisé d'en trouver dans le

---

1. Charline ROUZET, *Franç-maçonnerie et francs-maçons à Montpellier, 1750-1820, au travers de quelques loges montpellieraines*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la dir. de Dominique Biloghi, Montpellier, 1995, t. I, p. 141.

même nombre d'hommes faits. Ils étaient plus bruyants que crapuleux, plus gais que libertins<sup>1</sup>. »

Même si le témoignage de Jean-Jacques Rousseau donne de cette jeunesse une vision idyllique, il permet de relativiser le traditionnel comportement frondeur et irréfléchi des étudiants en médecine montpelliérains. Ils apparaissent, au contraire, à la fin de l'Ancien Régime, à Montpellier comme dans d'autres centres universitaires, comme de jeunes diplômés soucieux de leur intégration à la société de leur temps. Les multiples contacts qui perdurent entre les jeunes diplômés et leurs professeurs témoignent de cette volonté de sauvegarder la réputation de la Faculté montpelliéraine. Les uns et les autres œuvrent dans le même sens, celui d'une notoriété d'excellence qu'ils doivent préserver contre les attaques de la Faculté parisienne ou les tracasseries administratives de ceux qui n'ont pas eu la chance ou l'opportunité d'être formés à Montpellier. À la fin de l'Ancien Régime, la lutte est âpre pour défendre les privilèges et faire respecter les droits. Mais les praticiens issus de la formation languedocienne bénéficient de l'atout du nombre, car ils représentent la moitié des médecins du royaume de France. Cette particularité les place dans une situation plus que confortable et leur permettra de tirer avantage de leurs talents aux premières heures de la tourmente révolutionnaire. Ils forment une sorte de « grande famille ». Les uns et les autres n'oublient pas les liens d'amitié qu'ils ont su tisser au cours de leurs études et en particulier auprès de leurs logeurs qui sont bien souvent d'ailleurs les professeurs de la Faculté de Montpellier. François Pellet est en quelque sorte le « doyen » des praticiens formés à Montpellier à la fin de l'Ancien Régime<sup>2</sup>. Âgé de près de quatre-vingt-dix ans, il participe activement aux travaux de la Société Royale de Médecine de Paris à la veille de la Révolution ; au cours de ses observations, qui retracent d'ailleurs des épisodes de sa vie, il mentionne qu'il connaît certains médecins qui sont comme lui des associés de la Compagnie, rencontrés au cours de ses études dans la cité languedocienne :

---

1. Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les Confessions*, Tome I, Livre 6, Paris, Gallimard, 1994, Bibliothèque de La Pléiade, p. 479-480.

2. B.I.M.M., S 24-f°79, première inscription de François PELLET, originaire de Millau dans le diocèse de Rodez. S 56, doctorat le 22 septembre 1724.

« J'ai connu monsieur Martin, médecin à Avignon, nous étions en pension chez Monsieur Haguenot, professeur en médecine. Dans ce même temps, il y avait un étudiant en médecine nommé Pestolocy, fils d'un fameux médecin de Lyon<sup>1</sup>... »

---

1. Ac. méd. P.-S.R.M. 178 d. 25 n°8, 1784, f° 1. Il faut lire Pestalozzi et non Pestolocy pour le fils du fameux médecin de Lyon.

Sixième partie

LES DEVENIRS



# CHAPITRE I

## Existe-t-il une mobilité géographique pour les praticiens formés à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

L'étude de la mobilité géographique des praticiens formés à Montpellier a été réalisée avec une source imprimée : le *Dictionnaire de l'an X*. Ce document précise le lieu d'où est originaire le médecin ainsi que celui où il s'est installé pour exercer. Ce document recense 444 docteurs en médecine formés à Montpellier. Il s'agit de la moitié de l'effectif des praticiens français répertoriés par cette source, 888<sup>1</sup>.

I- Une quasi absence de mobilité pour les praticiens montpelliérains d'après le *Dictionnaire de l'an X*

1- Une majorité « d'immobiles »

Les résultats de l'enquête sur les médecins montpelliérains montrent que la majorité revient s'installer dans le village, le bourg ou la

---

1. Lorsque le *Dictionnaire de l'an X* paraît à Paris en 1802, le territoire national est représenté par les 110 départements. Pour réaliser cette étude, nous avons donc exclu l'ensemble des informations qui intéressaient les départements qui sont à l'heure actuelle hors du territoire national. Cette étude n'est que la « photographie » d'une population médicale à un moment donné. Elle n'envisage pas les déplacements antérieurs à l'enquête. De même, en l'absence d'une édition postérieure, il n'est pas encore possible d'envisager la mobilité des praticiens après l'an X, sauf si l'on entreprend des études prosopographiques poussées.

ville de leur naissance. Jean Nicolas exerce, depuis l'obtention de son doctorat en 1750, à Gignac (Hérault), ville dont il est originaire<sup>1</sup>. C'est un choix identique que fait Jean-Antoine Bataille : une fois docteur, il revient s'installer à Hyères (Var<sup>2</sup>). Jean-François Billebault-Boisgirard est natif de Cosne dans le département de la Nièvre, en 1751, à 25 ans, il sort docteur de la cité languedocienne et vient exercer dans son village natal : soit que sa fortune personnelle lui ait permis de vivre de ses deniers, soit qu'il ait épousé les idées de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et en particulier celle du Bien Public, il décide en 1789 d'exercer la médecine gratuitement<sup>3</sup> ; il est vrai, qu'à cette date, il a environ 63 ans, mais sa décision est sûrement assez exceptionnelle, car le rédacteur du *Dictionnaire de l'an X* a pris la peine de le mentionner. Cet enracinement dans des terroirs est peut-être le signe de la présence de filiations médicales, comme le montre la situation de la famille Bouteille. Le père, Étienne-Michel, exerce à Manosque depuis 1756 ; son fils, Joseph-Auguste-Michel, poursuit la tradition familiale en entreprenant des études médicales à Montpellier après 1789 ; il s'installera en 1800 dans la petite cité des Alpes-de-Haute-Provence en exerçant avec son père<sup>4</sup>. Ce choix d'exercer en famille révèle non seulement la notoriété, mais aussi les possibilités de vivre de leur pratique pour plusieurs familles. Étienne-Michel cumule les titres qui font de lui un médecin intégré à sa région et bien au-delà : il est membre des sociétés de médecine de Paris, Marseille et Grenoble et associé à l'Institut de santé du Gard. Cette reconnaissance qui dépasse les limites de sa cité natale ne l'empêche pas d'exercer auprès de ses concitoyens la fonction de médecin de l'hôpital, charge qui sera, par la suite, reprise par son fils, Joseph-Auguste-Michel<sup>5</sup>.

## 2- Des déplacements, mais dans un rayon proche

Les déplacements les plus importants s'effectuent à l'intérieur d'un même département. Près de 32 % des praticiens formés à Montpellier sont dans ce cas. Ce pourcentage peut être ajouté au type précédent,

---

1. *Dictionnaire de l'an X*, p. 213.

2. *Ibid.*, p. 563.

3. *Ibid.*, p. 384.

4. *Ibid.*, p. 35.

5. *Ibid.*, p. 35.

car les mouvements de ces médecins ne se font pas sur de grandes distances. À 84,7 % on peut considérer que le personnel médical qui a fait ses études à Montpellier à la veille de la Révolution ne présente pas la caractéristique d'une mobilité professionnelle.

Jean-Joseph Pascal, natif de Grasse, choisit de s'installer à Cagnes-sur-Mer dans le même département du Var<sup>1</sup>. Charles-Louis Perreau ne fait pas non plus un très long déplacement quand il se rend, dès 1766, de son village natal de Loge-Fougereuse en Vendée à Fontenay-le-Comte pour exercer<sup>2</sup>.

Tableau n° 51 : La mobilité géographique des praticiens formés à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après le Dictionnaire de l'An X

Type de mobilité géographique	Nombre de praticiens	Pourcentage
Aucune mobilité géographique	235	53
Mobilité intra-départementale	141	31,7
Mobilité interdépartementale	48	10,8
Indéterminé	20	4,5
Total	444	100

Quelquefois certains déplacements sont semble-il dus à une sorte de sur-représentation médicale. Des familles qui ont choisi ce type de profession ne peuvent vraisemblablement pas vivre de leur métier et un de ses membres est « contraint » de s'exiler. C'est le cas qui semble être celui de la famille Poitroux qui apparaît comme une véritable « dynastie médicale ». L'aïeul, Jean-Antoine, est né à Thorame-Basse et s'est installé à Castellane depuis 1762, date à laquelle il a obtenu son doctorat<sup>3</sup>. Son premier fils, Jean-Antoine-Maurice-Alexandre, naît en 1768 et à l'âge de 18 ans suit les traces paternelles en entreprenant des études de médecine à Montpellier<sup>4</sup>. Il sort diplômé en 1789 et, l'année suivante, s'installe à Castellane aux côtés de son père. Un deuxième fils de Jean-Antoine, Étienne-Michel-Jacques, entreprend de suivre les traces paternelles et devient médecin de Montpellier après 1789<sup>5</sup>.

---

1. *Ibid.*, p. 565.

2. *Ibid.*, p. 580.

3. *Ibid.*, p. 37.

4. *Ibid.*, p. 65.

5. *Ibid.*, p. 37.

En 1790, ce sont trois membres de la famille Poitroux qui vont exercer à Castellane. Un troisième fils, Charles-François, né en 1769 et lui aussi attiré par la carrière médicale, ne s'installe pas en 1790 aux côtés de ses frères et de son père à Castellane, il émigre et exerce à partir de 1799 à Draguignan, là où il peut, semble-t-il, de se faire une clientèle plus facilement<sup>1</sup>.

## II- Une mobilité exceptionnelle

### 1- La relativisation de cette mobilité interdépartementale

Pour 10,8 % du corpus existe une mobilité inter départementale. Cependant, ce type de mobilité est à relativiser, car les déplacements géographiques des praticiens qui se font surtout vers les départements limitrophes sont exceptionnels. Ces déplacements peuvent être momentanés comme celui de François Devillantroy, originaire de Vierzon (Cher) ; il revient exercer dans sa cité natale en 1783, mais a, au préalable, passé quelques années à Romorantin (Loir-et-Cher<sup>2</sup>). Jean-Baptiste Duperron-Duchene, quant à lui, né à Poitiers, décide à sa sortie de la Faculté de Montpellier de s'installer à Tours : ce déplacement du département de la Vienne vers celui de l'Indre-et-Loire a probablement été dicté par des perspectives de carrières plus intéressantes pour ce médecin ; en effet, le *Dictionnaire de l'an X* mentionne qu'il est agrégé au Collège des médecins de Tours et il devient également membre de la Société de médecine de cette ville<sup>3</sup>. Ce sont vraisemblablement les mêmes motivations qui ont guidé Abraham-Moïse Joyeuse. Originaire de Montagnac (Hérault), il entreprend très jeunes ses études à Montpellier (il entre à 15 ans et en sort à 18) dès l'obtention de son diplôme, il vient se fixer à Marseille, où il devient premier médecin de la marine, et participe à la vie scientifique de la ville où il est membre de la Société de Médecine<sup>4</sup>.

---

1. *Ibid.*, p. 37.

2. *Ibid.*, p. 115.

3. *Ibid.*, p. 236.

4. *Ibid.*, p. 80.

## 2- Une mobilité conjoncturelle : les médecins aux armées

Le *Dictionnaire de l'an X* renseigne sur une mobilité conjoncturelle, celle des praticiens qui ont avant la période révolutionnaire ou après celle-ci servi, ou été réquisitionnés, dans les armées ou plus généralement au service du roi. Jean-François Albert est natif de la capitale et revient s'y installer en 1800. Auparavant, ce praticien qui a également un diplôme de chirurgien, a été à Saint-Domingue en qualité de médecin major de l'amirauté ; il est nommé en 1792 médecin en chef de l'hôpital militaire au Cap<sup>1</sup>. C'est une carrière aux armées moins prestigieuse qu'a eue Charles-Claude Barrès : originaire de Poussin en Vendée, il est revenu s'installer dans ce même département mais à Chalans ; entre son doctorat et 1802, date de son retour définitif dans son département natal, il a utilisé ses compétences de médecin, mais aussi de chirurgien en qualité de Chirurgien-major dans la 28<sup>e</sup> brigade d'infanterie légère<sup>2</sup>. Jean Bayle, un des plus vieux médecins diplômés de Montpellier (il obtient son doctorat à l'âge de 36 ans), est originaire du département de l'Isère : lui aussi verra ses compétences utilisées par l'armée au cours de la Révolution en tant que chirurgien aide-major des camps et armées. En 1802, il se fixe dans la capitale<sup>3</sup>.

Ces quelques éléments fournis par le *Dictionnaire de l'an X* sont utiles mais assez succincts. En revanche, l'ouvrage du docteur Constant Saucerotte, commenté et augmenté par Liliane Pariente et Philippe Deville, consacré aux *Médecins pendant la Révolution*, réserve un chapitre spécifique aux « médecins dans les armées ».

La carrière d'André-Ignace-Joseph Dufresnoy aux armées est entachée d'un malentendu qui lui vaut d'être soupçonné de sympathies royalistes. Il commence en 1757 sa carrière comme médecin de l'hôpital militaire de Valenciennes, sa cité natale. Là, avant la Révolution, il se consacre à sa tâche, mais également à la botanique qu'il enseigne d'ailleurs et qui est pour lui une véritable passion. En 1785, il est nommé médecin consultant des armées. Ce titre lui permet de percevoir quelques gages tout en se consacrant à ses recherches. En 1793, il est promu à

---

1. *Ibid.*, p. 506.

2. *Ibid.*, p. 578.

3. *Ibid.*, p. 506.

la charge de médecin en chef des armées du Nord<sup>1</sup>. Accusé de sympathies royalistes, il termine sa carrière à l'hôpital de Saint-Omer<sup>2</sup>.

Si la carrière de médecin aux armées d'André-Ignace-Joseph Dufresnoy est sans gloire, celle de Nicolas-René Dufriche-Desgenettes est prestigieuse. Il est nommé en 1793 aux armées d'Italie et l'année suivante, on lui décerne le titre de médecin en chef. Au cours de ses campagnes, il rédige des souvenirs et mentionne ses observations. Il décrit l'état sanitaire lamentable de l'armée et les dangers d'épidémies que les cadavres qui ne sont pas enterrés des mois entiers font courir aux populations locales. À son retour des campagnes d'Italie, il est nommé au Val-de-Grâce, où il reçoit son affectation pour l'Égypte. Il accompagne le corps expéditionnaire auquel il consacre d'ailleurs un ouvrage en 1802<sup>3</sup>. Arrivé en Égypte, il prend cette fois-ci des mesures pour améliorer les conditions d'hygiène dans l'armée. À ce moment-là se déclare une épidémie de peste et Desgenettes s'inocule le pus d'un bubon à l'aisselle et à l'aine, reprenant alors la méthode enseignée à la fin de l'Ancien Régime par la Faculté de Montpellier en ce qui concernait la petite vérole. Il organise des lazarets. On le retrouve au cours des campagnes de Russie. Fait prisonnier, il est relâché sur ordre du Tsar. À son retour à Paris, il est boudé par le nouveau pouvoir, puis est nommé professeur à la Faculté de Paris avant d'en être destitué en 1822. En 1830, il est nommé médecin en chef des Invalides et termine sa vie en 1837 à Paris<sup>4</sup>.

---

1. André-Ignace-Joseph DUFRESNOY en 1793 remplace un médecin qui a été porté sur la liste des émigrés, en raison de son absence. Lorsqu'il prend son poste, il découvre que son confrère ne s'était nullement exilé, mais était malade et qu'il souhaite au plus vite reprendre ses fonctions. Dufresnoy prend alors la défense de son confrère pour que celui-ci soit réintégré. Mais cette attitude lui vaut d'être soupçonné de complicité avec les émigrés, il perd son poste et est destitué. Il est alors envoyé dans un hôpital militaire à Saint-Omer et demeure surveillé par les autorités. À Saint-Omer, il reprend ses recherches de botaniste et adresse à un de ses collègues de Cambrai une lettre dans laquelle il demande des nouvelles du *rhus radicans*, plante qu'il y a introduite : « Comment vont nos *rhus* ? Qu'il me tarde de les voir ! ». Sa missive est interceptée et les autorités militaires le soupçonnent de souhaiter l'arrivée des Russes en France, car à cette époque, il est question que l'impératrice se joigne aux coalisés contre les armées révolutionnaires. Dufresnoy est à nouveau accusé de sympathiser avec les aristocrates et d'intelligence avec l'ennemi. Traduit devant le tribunal révolutionnaire d'Arras, il s'explique et on le renvoie dans son hôpital.

2. D<sup>r</sup>. Constant SAUCEROTTE, *op. cit.*, p. 189.

3. René-Nicolas DUFRICHE-DESGENETTES, *Histoire de l'armée d'Orient*, Paris, 1802, in-8°.

4. D<sup>r</sup>. Constant SAUCEROTTE, *op. cit.*, p. 181-182.

\*

\* \*

Quand il n'existe pas d'obligation de service particulière, état en guerre par exemple, et en dehors de quelques rares cas d'individus attirés par l'exotisme (engagement dans la marine), les médecins ne font pas de grands déplacements. Cette absence de mobilité géographique est, par ailleurs, confirmée par le chapitre suivant, relatif aux filiations médicales qui atteste l'enracinement de ces « dynasties » dans leurs terroirs d'origine.



## CHAPITRE II

### Les praticiens montpelliérains et leur participation au mouvement scientifique du XVIII<sup>e</sup> siècle

Les archives de l'Académie de médecine de Paris conservent la correspondance que les médecins affiliés à la Société Royale de Médecine ont envoyée<sup>1</sup>. Créée en 1776, la Société va rapidement couvrir la France d'un réseau de correspondants aptes à décrire les pathologies auxquelles ils sont confrontés et à échanger leurs idées. Dans ce cadre, les médecins formés à Montpellier vont activement participer aux travaux et envoyer leurs remarques à Paris. Leur engouement pour cette nouvelle Société a vraisemblablement deux raisons. La première est que ces praticiens sont très tôt conscients du devoir qui est le leur dans la préservation de la santé des populations. Cette idée a été émise par les autorités qui, dès le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle sont effrayées de la possible dépopulation du royaume. Les médecins vont alors devenir les « bras droits » du pouvoir et participer à la mise en place et au fonctionnement de cet observatoire de la santé. La deuxième raison est que, dès la création de la Société Royale, la Faculté de médecine de Paris est contre sa mise en place, car elle considère que ce type de travaux est de son ressort. Les Montpelliérains sont, à cette époque, en butte aux brimades de la Faculté parisienne, mais offrent à la Société un nombre appréciable de praticiens issus de la France entière, très

---

1. La Société Royale de Médecine est créée en 1776 avec à sa tête le secrétaire perpétuel Félix VICQ D'AZYR, elle se donne pour but d'étudier les maladies épidémiques qui frappent le royaume aussi bien que les épizooties.

utiles pour enrichir les observations de celle-ci. Il faut souligner que participer à la Société Royale de Médecine est un honneur et que les correspondants vont être des collaborateurs zélés de l'institution.

## I- Les médecins formés à Montpellier et leur participation aux Sociétés et Académies au XVIII<sup>e</sup> siècle

### 1- La Société Royale de Médecine de Paris

Ce sont 197 médecins formés à Montpellier qui vont participer aux travaux de la Société et présenter leurs Essais et Mémoires<sup>1</sup>. La plupart de ces praticiens sont relativement jeunes lorsqu'ils commencent à participer aux travaux et vont en moyenne envoyer plus de deux participations scientifiques. Deux d'entre eux sont particulièrement prolifiques entre 1777 et le milieu de la décennie 1780. Le premier est un médecin carcassonnais, Jean Gallet-Duplessis : il propose en 1777 une recette de l'eau mercurielle ; entre 1778 et 1780 son intérêt passe de la chirurgie avec une étude sur « un calcul intestinal » à celles d'un médecin légiste avec « l'ouverture d'un cadavre » ; il se conforme à la tendance des observations scientifiques du moment avec une « nosologie de l'hiver 1778 » et une « petite vérole à Carcassonne de juin 1778 à septembre 1779<sup>2</sup> ». Le deuxième est François-Jean Bô de Mur-de-Barres ou le diocèse de Rodez ; avec plus de 11 envois entre 1775 et 1785 : ses intérêts portent sur l'ensemble des thèmes abordés par les médecins formés à Montpellier : il commence en 1775 à répondre au fameux questionnaire sur les maladies épidémiques, envoyé par la Compagnie ; puis, il se consacre à la description d'une fièvre putride catarrhale en 1776, et est l'auteur des observations météorologiques et nosologiques entre 1777 et 1780 ; il décrit ensuite des affections rhumatismales en 1784 ainsi qu'une épizootie charbonneuse, enfin ses derniers envois sont consacrés aux maladies qu'il a eu à soigner à Mur-de-Barres entre 1785 et 1786, ainsi qu'à une thérapeutique de la dysenterie<sup>3</sup>.

---

1. Le dépouillement des travaux des anciens étudiants de Montpellier ayant participé par leurs Mémoires à la Société Royale de Médecine de Paris a été fait en intégralité sur les titres des différents manuscrits et opuscules. Quelques-uns ont fait l'objet d'un dépouillement exhaustif et ont été utilisés dans ce chapitre.

2. Ac. méd. P.-S.R.M. Envois du médecin Jean GALLET-DUPLESSIS de Carcassonne. 150 d<sup>r</sup> 3 n<sup>o</sup> 7-8 et 171 d<sup>r</sup> 10 n<sup>o</sup> 1-12.

3. Ac. méd. P.-S.R.M. Envois de François-Jean Bô, de Mur-de-Barres, diocèse de Rodez. 172 d<sup>r</sup> 21 n<sup>o</sup> 2-3. 193 d<sup>r</sup> 13. 195 d<sup>r</sup> 11.

## 2- Le mouvement académique, les praticiens montpelliérains et la Société Royale des Sciences de Montpellier<sup>1</sup>

### a) Un monopole médical au sein de la Société Royale des Sciences de Montpellier ?

Daniel Roche dans sa thèse *Le Siècle des lumières en province. Académies et académiciens provinciaux 1680-1789* montre que les praticiens ont, en général, activement participé au mouvement académique. Le cas de Montpellier est atypique dans la mesure où la catégorie sociale des médecins-chirurgiens représente 79,1 % du « groupe de la bourgeoisie ». La Société Royale des Sciences de Montpellier est donc fortement marquée par cette spécificité médicale. Par rapport aux autres Académies, la cité languedocienne est la seule qui a cette particularité. Les médecins détiennent au sein de l'Académie une situation prépondérante. Seule l'Académie de Besançon peut rivaliser avec Montpellier, car 71,4 % du « groupe de la bourgeoisie » appartient aux professions de santé. Ailleurs, c'est le cas notamment à Dijon, les médecins-chirurgiens représentent près de la moitié du groupe de la bourgeoisie, comme à Nancy et à Toulouse au sein de la Société Royale des Sciences<sup>2</sup>. L'intégration de ce corps dans la vie savante est important, car sur l'ensemble des cités académiques les professions de santé représentent plus de 50 % des titulaires, avec Montpellier et Besançon ; une quinzaine d'autres villes en comptent entre 20 et 50 %, et trois moins de 10<sup>3</sup> %.

La Société Royale des Sciences de Montpellier a su également s'ouvrir à l'ensemble du monde médical, puisqu'on retrouve dans ses membres des chirurgiens et des apothicaires. Si le phénomène est normal pour les chirurgiens qui entrent dans ces sociétés savantes comme ils obtiennent en même temps une reconnaissance dans la société française de l'époque, Montpellier est une des seules villes académiques à pratiquer pour les apothicaires une ouverture progressive. La Société va en coopter une dizaine et cette reconnaissance permet aux apothicaires de passer lentement d'une image péjorative en tant que marchands droguistes à celle qui va bientôt être la leur de profession

---

1. Cf. annexe n° 4 : « Les membres de la Société Royale des Sciences de Montpellier d'après Louis DULIEU : « La Société Royale des Sciences de Montpellier (1706-1792) », *Actes du 100<sup>ème</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1976, p. 43-48.

2. Daniel ROCHE, *Le Siècle des lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris, E.H.E.S.S., 1989 rééd., t. 2, p., 240-241.

3. Daniel ROCHE, *op. cit.*, t.1, p. 243.

libérale<sup>1</sup>. Les relations épistolaires de la Société Royale des Sciences de Montpellier sont impressionnantes, près de cinquante praticiens sont des membres ordinaires et vingt-cinq parmi les correspondants. Tous ont en commun d'avoir fait leurs études à la Faculté de médecine de Montpellier, ce qui renforce la cohésion de ce groupe<sup>2</sup>. La Société fait aussi une place à des étudiants en médecine, sûrement brillants, qui sont accueillis pour y exposer leurs travaux. Ainsi en 1790, le jeune étudiant en médecine, Mandron, originaire d'Aire-sur-Adour en Gascogne, qui est à cette date uniquement licencié, propose un « Essay sur quelqu'influence de l'air vital sur l'économie animale<sup>3</sup> ». Un peu plus tôt, en 1763, Antoine Portal, maître-es-arts et étudiant en médecine, présentait un « Mémoire sur une nouvelle machine pour réduire les luxations des extrémités supérieures et inférieures<sup>4</sup> ».

Mais dans les dernières années de l'Ancien Régime, le mouvement académique s'essouffle, car il est progressivement supplanté par le développement du phénomène maçonnique<sup>5</sup>. La nouvelle génération des praticiens formés à Montpellier va pénétrer ce nouvel espace de sociabilité que constituent les loges.

#### b) Les travaux des académiciens montpelliérains

Une vingtaine de recueils auxquels ont activement participé les médecins ont été conservés aux archives départementales de l'Hérault : 11 d'entre eux sont consacrés à la médecine, chirurgie et pharmacie, trois à la botanique, et six autres à l'hydrologie et à la zoologie<sup>6</sup>.

Dans la section médecine, chirurgie et pharmacie, les préoccupations des médecins de la Société Royale des Sciences de Montpellier s'orientent, avant que ne soit créée la Société Royale de Médecine, vers les maladies épidémiques. Dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les observations sont importantes dans ce domaine. En 1758, Augustin Averos, présente une « Histoire de la maladie épidémique qui a régné dans la

---

1. Daniel ROCHE, *op. cit.*, t. 1, p. 244.

2. Daniel ROCHE, *op. cit.*, t. 1, p. 245.

3. Arch. dép. Hérault. D 165, Physiologie et anatomie de l'homme, recueil de 1790, fol. 46 à 68.

4. Arch. dép. Hérault. D 171. Médecine, chirurgie et pharmacie, recueil in folio, 1763, fol. 132 à 138.

5. Daniel ROCHE, *op. cit.*, t. 1, p. 55 et 60.

6. Deux recueils sont consacrés à l'hydrologie, deux à la zoologie et deux à la physiologie et l'anatomie de l'homme.

Salanque [en Roussillon] depuis le mois de may 1756 jusqu'au mois de décembre 1757, avec des réflexions, et où on expose encore les principes de cette maladie et les moyens qu'on a employés pour la combattre »<sup>1</sup>. Quelques années plus tard, le docteur Moublet rédige un « Mémoire sur les rhumes épidémiques qui ont régné pendant l'hiver 1763 à Tarascon en Provence<sup>2</sup> ». Le daxois Minvielle s'est, quant à lui, intéressé à la « Recherche sur les causes des maladies qui règnent dans les pais marécageux, avec l'histoire de quelques faits observés sur les côtes de l'océan dans les paroisses de Saubusses et d'Orist<sup>3</sup> ». Après la création de la Société Royale de Médecine de Paris, on ne trouve que peu de mémoires consacrés aux maladies épidémiques, sauf ceux qui n'ont peut-être pas pu être recueillis par la capitale, ou ceux dont l'auteur est un personnage important. Ainsi en 1780, le praticien de Montplanqua, ancien médecin de la ville de Houdan et médecin employé pour les épidémies peut-il être cité en exemple : il présente des « Observations théoriques et pratiques sur la maladie épidémique de Montfort-l'Amaury<sup>4</sup> ».

Certains mémoires sont présentés à la fois à Montpellier et à Paris. Même si ces cas sont peu significatifs, ils témoignent peut-être du désintérêt progressif de certains médecins pour l'Académie provinciale au profit de la plus prestigieuse Société parisienne. Ainsi, Jean-Baptiste-Gérard Archbold, fils, présente en même temps à Montpellier et à Paris un « Mémoire sur une fièvre maligne, bornée à une seule maison, sur les terminaisons heureuses de ces maladies et sur une observation anatomique<sup>5</sup> ». D'une manière générale, même s'il faut être prudent, il semble que la Société Royale de Médecine de Paris ait davantage accueilli des praticiens plus jeunes, attirés par la renommée et le prestige de cette institution, plutôt que leurs aînés qui avaient en quelque sorte déjà obtenu « satisfaction » en étant intégrés aux formes de reconnaissance de leur temps dans le cadre des académies provinciales.

---

1. Arch. dép. Hérault. D. 172. Médecine, chirurgie et pharmacie, recueil in-4°, 1758, fol. 76 à 81.

2. Arch. dép. Hérault. D. 172. Médecine, chirurgie et pharmacie, recueil in-4°, 1763, fol. 142 à 147.

3. Arch. dép. Hérault. D. 175. Médecine, chirurgie et pharmacie, recueil in-4°, fol. 75 à 87.

4. Arch. dép. Hérault. D. 177. Médecine, chirurgie et pharmacie, recueil in-folio, 1780, fol. 7 à 30.

5. Arch. dép. Hérault. D. 178. Médecine, chirurgie et pharmacie, recueil in-4°, 1780, fol. 11 à 15.

Le domaine de la chirurgie n'est pas laissé de côté. Ce thème est révélateur de l'aspect novateur de la Faculté montpelliéraine qui propose à ses étudiants une double formation de médecin-chirurgien. La chirurgie est abordée dans les travaux des académiciens qui au sein de la Société ne semblent pas rivaliser avec les chirurgiens. Ainsi, Étienne-Jean-Pierre Housset, docteur de Montpellier, cumule les titres et les honneurs : associé non résident de la Société Royale des Sciences de Montpellier, membre des académies de Dijon et de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Auxerre, il propose son invention sur le corset herniaire à la compagnie montpelliéraine au mois d'octobre 1772<sup>1</sup>. De même, Guillemeau, père, originaire de Niort, s'empresse de faire part d'une opération réussie à la société des académiciens montpelliérains « au sujet d'une pierre tirée de la vessie d'une religieuse hospitalière de Niort<sup>2</sup> ». La Société Royale des Sciences de Montpellier renvoie une fausse image. Elle prend soin de s'ouvrir au monde de la chirurgie et de l'apothicairerie, elle intègre alors en son sein des membres issus des strates subalternes des professions de santé. Il semble alors que la querelle n'existe pas dans cette cité entre médecins et chirurgiens. Or, dans le même temps, les étudiants en médecine se voient offrir l'opportunité de suivre un double cursus : devenir médecins-chirurgiens. Les chirurgiens se trouvent donc confrontés à une nouvelle concurrence. Les quelques cas de chirurgiens ou d'apothicaires intégrés à la Société Royale des Sciences ne sont là que pour apporter une caution à l'Assemblée qui, par ailleurs, sait que le domaine médical fait le caractère unique de la Société montpelliéraine. La querelle entre les médecins et les chirurgiens s'envenime à la fin de l'Ancien Régime alors que les travaux des académiciens ne laissent pas transparaître ces débats. Par ailleurs la présence d'apothicaires ou de chirurgiens s'explique aussi, car les liens de parenté entre l'ensemble de ces professions de santé sont importants. D'une certaine manière, l'intégration de ces catégories subalternes du monde médical est une « affaire de famille ». Ainsi, l'ouverture de la Société est, elle, toujours contrôlée par la strate supérieure du corps.

De manière plus marginale, les médecins formés à Montpellier s'intéressent à la botanique et à la zoologie. La botanique fait partie

---

1. Arch. dép. Hérault. D. 172. Médecine, chirurgie et pharmacie, recueil in-4°, lettre de Étienne-Jean-Pierre HOUSSET, d'Auxerre, en date du 22 octobre 1772, fol. 73.

2. Arch. dép. Hérault. D. 171. Médecine, chirurgie et pharmacie, recueil in-fol., lettre de Guillemeau père, de Niort en date du 4 novembre 1762, fol. 70 avec dessins.

de la formation des étudiants et la Société Royale des Sciences insère dans ses travaux les herborisations des étudiants en médecine dans les différentes garrigues proches de Montpellier, celle du Terral, Lavalette, Péret ou la Paillade<sup>1</sup>. L'herborisation est également un des domaines de prédilection du docteur Tioch, le père. En 1742, il propose à la compagnie un « Projet de méthode pour connaître les plantes par la feuille ». Il espère peut-être que ce projet sera publié, car il donne un titre plus précis à son « futur » ouvrage : « Nouvelle méthode pour connaître facilement par les feuilles et par la tige les plantes ». Cependant, ses ambitions dans le domaine de la botanique ne se limitent qu'à ce qui est bien connu de lui : la flore montpelliéraine<sup>2</sup>.

## II- L'éventail des travaux des médecins formés à Montpellier à la Société Royale de médecine de Paris

### 1- Tableau général

Les médecins formés dans la cité languedocienne ont produit de 436 travaux. Cet ensemble a été classé dans différentes rubriques. Cependant, a été considéré comme une participation à part entière, l'envoi qui comptait quelques lignes au même titre que des mémoires beaucoup plus longs de l'ordre d'une vingtaine de feuillets par exemple.

Quatre thèmes sont privilégiés par les praticiens. Les mémoires de médecine pratique représentent 30 % des envois, ensuite viennent les affections épidémiques et les épizooties du bétail : près de 21 % du corpus. Les constitutions médicales représentent 15,5 %, elles sont toujours combinées avec des observations nosologiques : les médecins sont persuadés que la constitution de l'air ou les variations du climat conduisent presque de manière déterministe au développement de tel ou tel type d'affection. La dernière rubrique par ordre d'importance a trait à la correspondance que les praticiens entretiennent avec la compagnie qui représente 11,2 % de l'ensemble. Les topographies médicales qui ont été largement mises en évidence par les chercheurs dans les années 1970 et qui ont donné lieu à de nombreuses publications et dont les travaux de Jean-Pierre Goubert sont un exemple dans le cadre de la Bretagne

---

1. Arch. dép. Hérault. D. 162. Botanique, recueil in-4°.

2. Arch. dép. Hérault. D. 161. Botanique. Fol. 116 à 122.

fortement touchée par le phénomène épidémique au cours des deux décennies de la fin de l'Ancien Régime ne représentent qu'une faible part des travaux : 2,5 %. Ce domaine est certes abordé par les praticiens formés à Montpellier, mais il ne représente pas tout de même un des éléments essentiels de leurs réflexions scientifiques<sup>1</sup>.

Tableau n° 52 : Les préoccupations des praticiens formés à Montpellier d'après leurs travaux envoyés à la Société Royale de Médecine de Paris

Domaine	Nombre d'envois	Pourcentage
Médecine pratique	129	30
Maladies épidémiques/épizooties	90	20,6
Constitutions médicales	68	15,5
Correspondance	50	11,2
Lutte contre les empiriques	24	5,5
Questionnaire de 1775 <sup>1</sup>	21	4,8
Thérapeutique	11	2,5
Topographies médicales	11	2,5
Médecine militaire	5	1,1
Originalités	5	1,1
Hôpitaux	4	0,9
Demandes et remerciements	4	0,9
Eaux minérales	4	0,9
Abus et réformes	4	0,9
Histoire naturelle, flore	4	0,9
Total	436	100

## 2- Les épidémies, un sujet amplement développé par les docteurs de Montpellier

Conscients de leur rôle d'observation et de leur devoir d'informer les autorités, c'est dans le domaine des maladies épidémiques que les médecins formés à Montpellier ont fait porter leur effort. Ainsi, en 1782 la suette qui sévit en Languedoc ne manque pas de faire l'objet de Mémoires. Jean-Pierre Carayon de Réalmont, diocèse d'Albi envoie une « Lettre relative à l'épidémie de Suettes à Rieux » à la fin du mois de juin

1. Valérie HANNIN, *La Ville dans le discours médical, 1760-1830*, Mémoire de maîtrise, Paris VII, 1978.

de cette année<sup>1</sup>. Son collègue Jean-Pierre-Norbert Carrère informe également la compagnie de la présence de cette épidémie à Bagnères dans le diocèse de Toulouse au mois de mai 1782<sup>2</sup>. Les affections infantiles occupent aussi une place significative dans les travaux des médecins. Gallet-Duplessis de Carcassonne s'intéresse à la petite vérole et observe son développement dans cette ville au cours des années 1778 et 1779 et fait porter ses remarques sur les mois de juin 1778 et septembre 1779<sup>3</sup>. Pierre-Nicolas Cusson de Montpellier envoie 8 feuillets sur l'histoire de l'introduction de l'inoculation. Ses analyses sont intéressantes, car dans la ville universitaire cette méthode de traitement a été très tardivement introduite. Dans la première partie de ses observations, il fait un historique des raisons du refus de l'inoculation :

« Parmi les villes éclairées de la France, qui ont aujourd'hui adopté l'inoculation, Montpellier est une de celles chez qui cette pratique salutaire a pénétré le plus tard et a eu le plus de peine à s'accréditer. Condamnée publiquement par une partie des gens de l'art et proscrite par conséquent de toutes les familles dont ils avaient la confiance, cette méthode a dû nécessairement y languir et son triomphe n'a pu être que l'ouvrage du temps<sup>4</sup>. »

Les médecins et les professeurs de la Faculté de Montpellier portent donc une lourde responsabilité dans le rejet de cette pratique. Leur obstination est d'autant plus préjudiciable comme le souligne Cusson qu'ils ont gagné des partisans au sein de la catégorie des notables ce qui retarde d'autant plus les premières expériences dans ce domaine. Le médecin souligne ensuite que le retard montpelliérain est paradoxal :

« L'éloignement qu'on avait à Montpellier pour une pratique aussi salutaire paraîtra d'autant plus extraordinaire que c'est la Faculté de médecine de cette ville qui donna le jour au premier ouvrage qui parut en France sur l'inoculation. En effet, en 1717, la même année où Lady Montague, ambassadrice à la Porte ottomane soumit à l'insertion son

---

1. Ac. méd. P.-S.R.M.. 164 d<sup>r</sup> 5 n° 8.

2. Ac. méd. P.-S.R.M. 164 d<sup>r</sup> 2 n° 21. Lettre de Jean-Pierre-Norbert CARRÈRE du 29 mai 1782 sur la suette de Toulouse.

3. Ac. méd. P.-S.R.M.. 171 d<sup>r</sup> 10 n° 1-12.

4. Ac. méd. P.-S.R.M. 140 d<sup>r</sup> 24, monsieur CUSSON, médecin à Montpellier 1784-1789, *Histoire des succès de l'établissement de l'inoculation à Montpellier*, p° 1.

fil unique à Constantinople, Mr Boyer, médecin du Parlement de Paris, soutint par son acte de bachelier dans l'Université de Montpellier une thèse dans laquelle il agita la question de l'inoculation<sup>1</sup>. »

Montpellier refuse obstinément les nouvelles méthodes de traitement, et même si les professeurs Venel et Vigarous tentent de démontrer les vertus de l'inoculation, le second en inoculant notamment ses propres enfants, le public continue à bouder cette pratique<sup>2</sup>. Le docteur Cusson montre le retard pris par la cité languedocienne dans son refus de l'inoculation :

« On n'ignorait cependant pas la faveur qu'elle s'acquerrait dans le reste du royaume et les partisans zélés qu'elle se faisait journellement dans les villes éclairées où elle pénétrait. On n'avait pas pu y perdre le souvenir des ravages que la petite vérole naturellement exerçait à Montpellier depuis trente ans et du deuil dans lequel plusieurs familles avaient été plongées par les seules épidémies de 1744 et 1745<sup>3</sup>. »

Selon le docteur Cusson, les raisons tiennent aux différends qui existent au sein du corps médical de la cité. Trop peu en sont les partisans et ils n'arrivent pas à inverser la tendance au sein de l'opinion publique. De manière floue, sans jamais mentionner quels furent les praticiens qui s'évertuèrent à freiner l'introduction de l'inoculation à Montpellier, Pierre-Nicolas Cusson donne une série de raisons :

« Mais le préjugé était si fort, l'erreur tenait de si près à l'amour propre, que la plupart des personnes ne pouvaient être détrompées et malgré la confiance à laquelle l'inoculation avait des droits par ses premiers bienfaits, l'opinion préexistante les prit de partie, la jalousie, la rivalité, la superstition semblaient encore éloigner de nous cette pratique heureuse<sup>4</sup>. »

---

1. *Ibid.*, f°2. Le docteur BOYER dont parle Pierre-Nicolas CUSSON est Jean-Baptiste BOYER de PARADIS. FmM Mel. 8° 135 (G3 n° 153), thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste BOYER de PARADIS, *An variolae sint morbus affinis febribus acutis, aut malignis phlegmonodeis?*, Montpellier, V<sup>e</sup> H. Pech, in-8°, 53 p.

2. *Ibid.*, f° 3-4.

3. *Ibid.*, Pierre-Nicolas CUSSON précise dans la note n° 9 de son mémoire qu'au cours des années 1744 et 1745 : « la petite vérole moissonna dans ces deux épidémies près de deux mille enfants ».

4. *Ibid.*, f° 4-5.

La situation change avec l'arrivée à Montpellier d'un médecin d'Outre-Manche : le docteur Thomas Houlston.

« Amené à Montpellier par la réputation de l'école et par des raisons de santé, ce médecin estimable s'y trouva dans une circonstance qui ajouta encore au zèle national. Il régnait lors de son arrivée une épidémie de petite vérole des plus meurtrières et ce moment fut celui qu'il choisit pour faire triompher la cause de l'inoculation, aidé dans son projet par un confrère et un compatriote non moins zélé que lui, Mr Batt. Ils ne cessèrent l'un et l'autre d'en préconiser l'excellence, de répondre de ses succès et ils eurent la douce satisfaction et la gloire de convaincre quelques personnes qui jusqu'alors avaient refusé de se rendre<sup>1</sup>. »

C'est donc en 1768 que l'inoculation commence à être introduite dans la ville<sup>2</sup>. Les deux praticiens britanniques ont su gagner à leur cause M. Mourgues, membre de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier. Cette personne contribue selon Cusson à augmenter le crédit de l'inoculation au sein de l'opinion publique de la ville, puisque ses deux enfants sont inoculés et « que quelques pères ne réchignèrent pas à y soumettre leurs enfants<sup>3</sup> ». À cette date, les progrès de ce nouveau traitement entretiennent donc auprès du public un préjugé favorable quand la Faculté fait paraître deux « écrits qui plaident la cause de l'inoculation ». Les deux étudiants Jean-Baptiste-Jérôme Bô et François Vaucher de Rotalier proposent deux thèses de baccalauréat qui traitent de ce sujet<sup>4</sup>. Au même moment, les villes voisines de Montpellier, par l'intermédiaire de praticiens d'ailleurs formés à la Faculté de médecine de cette ville, commencent à adopter le nouveau traitement anti-variologique : « La ville de Ganges vit son illustre mar-

---

1. *Ibid.*, f° 5.

2. *Ibid.*, f° 7, note n° 15. Pierre-Nicolas Cusson fournit un tableau des inoculations à Montpellier. L'année 1768 représente un progrès dans le traitement de la petite vérole, puisque 2 filles et 3 garçon sont inoculés. L'année précédente il n'y avait eu aucune inoculation, il n'y en aura pas non plus en 1769.

3. *Ibid.*, f° 7 note n° 11.

4. *Ibid.*, f° 7 note n° 12. Fm 275 005, 1764-1772 n° 11, thèse de baccalauréat de Jean-Baptiste-Jérôme Bô, originaire de Mur-de-Barrès dans le diocèse de Rodez, *Tentamen medicum de variolis*, Montpellier, 1769, A.-F. Rochard, in-4°, 33 p. Fm 275 005, 1764-1772 n° 16, thèse de baccalauréat de François Vaucher de ROTALIER, *Tentamen medicum de variolarum insitione*, Montpellier, 1770, A.-F. Rochard, in-4°, 26 p.

quise se faire inoculer. D'un autre côté un médecin estimable, Mr. Mazard de Cazelles ne cessait de répandre la méthode de l'inoculation dans tous les environs de Pézenas et de Béziers et elle était déjà parvenue à Lodève par les soins de M. Archbold, médecin distingué de cette ville<sup>1</sup>. » Mais les essais dans les villes voisines de Montpellier ne permettent pas encore de convaincre la Faculté et l'opinion. L'écrit du professeur Henri Fouquet qui propose en 1772 un *Traitement de la petite vérole auquel on a joint la méthode actuelle d'inoculer la petite vérole d'après l'ouvrage de Dimsdale*, ne permet pas d'infléchir la tendance<sup>2</sup>. On peut dire que ce n'est qu'en 1782 que les progrès de l'inoculation gagnent la cité universitaire. Cette année-là, 8 filles et 10 garçons sont inoculés ; et en 1784, 12 filles et 16 garçons. Le bilan est assez mince, car en 1784, seules 120 inoculations ont été pratiquées en 20 ans d'après le médecin Pierre-Nicolas Cusson<sup>3</sup>.

On s'explique mal le retard pris par Montpellier, car au même moment et depuis la création de la Société Royale de Médecine de Paris, des campagnes sont lancées et les médecins correspondants dressent des états des résultats obtenus. En Franche-Comté, le médecin Girod, met en place l'inoculation de manière systématique grâce à l'appui de l'intendant et d'un bataillon de jeunes médecins et chirurgiens motivés ; entre 1784 et 1785, 145 paroisses ont été visitées et un contingent de 1660 enfants inoculés<sup>4</sup>. Les chiffres fournis pour la Franche-Comté sont importants, Montpellier, ville de la médecine et de sa célèbre école n'est pas en avance sur les thérapeutiques de son temps. Il semble que ces expériences zélées menées par certains praticiens dans les provinces aient été à contre courant de l'opinion médicale générale en France. Ce n'est qu'en 1785 que le médecin du duc d'Orléans, de la Roche, expose la situation française qui fait figure d'exception dans le retard : « Et malgré tant de témoignages en sa

---

1. *Ibid.* f° 7 note n° 13.

2. Pierre-Nicolas CUSSON n'a pas restitué en intégralité le titre de l'ouvrage du professeur Henri Fouquet, *Traitement de la petite vérole des enfants à l'usage des habitans de la campagne et du peuple des provinces méridionales ; auquel on a joint la méthode actuelle d'inoculer la petite vérole avec des expériences faites dans la vue de constater les effets de cette méthode appliquée au traitement de la petite vérole naturelle, ouvrage traduit de l'anglais de M. le baron Thomas Dimsdale ; et augmenté des notes de la traduction italienne et de quelques observations tirées des manuscrits de M. Thomas Houlston*, Amsterdam et Montpellier, 1772, 2 tomes, in-12.

3. *Ibid.*, f° 8 note n° 15.

4. Jean-Pierre PETER, « Les médecins français face au problème de l'inoculation variolique et de sa diffusion », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1979, t. LXXXVI, n° 2, p. 256.

faveur, l'inoculation languit encore parmi nous, ou plutôt [...] elle demeure inconnue et opprimée sous le joug de l'erreur [...]. À n'en juger que par ses progrès actuels, on n'oserait pas se flatter que jamais elle pût être généralement adoptée<sup>1</sup>. » Les autorités répondent à ces demandes qui émanent du corps médical par des conseils de prudence. En réalité, seules quelques villes, avec leurs praticiens, sont réellement novatrices. Toulouse avec les Masars de Cazelles, et Mende avec les Bonnel de la Brageresse<sup>2</sup>. Ces anciens étudiants de Montpellier ont, comme leurs camarades de Pézenas et de Béziers, contribué à diffuser les progrès médicaux. Cette opposition entre les jeunes praticiens et leurs maîtres montpelliérains témoigne bien du recul que ces médecins ont pris par rapport aux enseignements qu'ils ont reçus. Leurs lectures ou leurs échanges épistolaires au sein du réseau étendu de la Société Royale de Médecine ont contribué à faire d'eux, chacun dans leurs « pays » respectifs, des laboratoires de nouvelles pratiques et de l'apprentissage de méthodes contestées par leurs professeurs. Le refus de la Faculté s'explique, car selon la médecine hippocratique, il faut laisser faire la nature et ne pas introduire la maladie dans un corps sain. Enfin, le retard français s'explique également par la nomination à la Société Royale de Médecine de J.-J. Paulet. Associé ordinaire en 1776, il met en garde sur les réserves à avoir pour l'inoculation dès 1780 dans ses écrits<sup>3</sup>. Dès lors, tous les éléments étaient réunis pour que la France s'enfonce dans le retard, des autorités prudentes et un monde scientifique circonspect ou qui cherchait à se ménager les faveurs du pouvoir<sup>4</sup>. La France faisait alors figure d'exception face à ses voisins et en particulier les Anglais qui dans ce domaine avaient montré l'exemple depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 3- Les autres sujets

#### a) Topographies médicales

Le corpus concernant les topographies médicales est peu important : une douzaine de villes d'importance moyenne ont été étudiées

---

1. *Ibid.*, p. 258.

2. *Ibid.*, p. 259.

3. *Ibid.*, p. 262.

4. *Ibid.*, p. 263.

par les praticiens formés à Montpellier. L'ensemble de ces analyses date de la décennie 1780 et on observe une grande diversité dans les lieux-dits qui sont soumis à l'observation des médecins. Philippe-Augustin Mignot de Genety propose une topographie de la ville de Thiers en 1788, François Carmoy s'intéresse au mois de septembre 1789 à Paray-le-Monial. François-Jacques Lascoux de Germignac offre une topographie médicale de la partie boréale du bas-Limousin. D'autres cités, plus septentrionales, sont également représentées<sup>1</sup> : Joseph-Adam Lorentz évoque la ville de Sélestat ; et Julien Mallet de la Brossière choisit deux cités<sup>2</sup> : il décrit tout d'abord les maladies qui règnent dans la ville de Saint-Malo puis à l'abbaye de la Trappe. Cette deuxième observation est enrichie de « réflexions sur le régime végétal applicable à la nourriture des gens de mer » ; il s'agit d'un bilan de l'alimentation des matelots. Son expérience et ses voyages maritimes ainsi que ses fonctions antérieures au port de Brest lui ont permis de noter une foule de remarques dont il entend faire bénéficier la Compagnie dans le souci d'améliorer la nourriture des gens de mer. En novembre 1788 il dénonce les différences qui existent entre la marine royale et la marine marchande en ce qui concerne le régime alimentaire des matelots. Son Mémoire commence par saluer les progrès qui viennent d'être réalisés dans la marine royale :

« Je vois bien dans la nouvelle ordonnance publiée sous le dernier ministère quelques pas faits vers la vérité. On a fait quelques suppressions dans les salaisons, mais encore insuffisantes [...] On y prescrit dans tous les repas l'assaisonnement du chou croust des Hollandais quoique l'efficacité de ce mets n'égale pas la vertu des plantes acéteuses, comme moyen curatif et préservatif de la cachexie scorbutique. Quant à la marine marchande, je puis vous assurer qu'il ne s'y est fait aucun changement. C'est toujours la même quantité de salaisons du plus mauvais genre, jointe à

---

1. Ac. méd. P.-S.R.M. 177 d<sup>r</sup> 1 n<sup>o</sup> 14, topographie médicale de la ville de Thiers par Philippe-Augustin MIGNOT DE GENETY, 1788. 182 d<sup>r</sup> 3, topographie médicale de Paray-le-Monial par François CARMOY, 11 septembre 1789. 182 d<sup>r</sup> 1 n<sup>o</sup> 6, topographie médicale de la partie boréale du bas-Limousin par François-Jacques LASCoux DE GERMIGNAC.

2. Ac. méd. P.-S.R.M. 143 d<sup>r</sup> 25, topographie médicale de Sélestat par Joseph-Adam LORENTZ. 176 d<sup>r</sup> 1 n<sup>o</sup> 4, topographie médicale de Saint-Malo par Julien MALLET DE LA BROSSIÈRE. 182 d<sup>r</sup> 1 n<sup>o</sup> 9, topographie médicale de l'abbaye de la Trappe suivie de réflexions sur le régime végétal applicable à la nourriture des gens de mer.

un petit nombre de légumes et de farineux mal choisis, sans le moindre secours des herbes anti-scorbutiques confites au sel ou au vinaigre<sup>1</sup>. »

Ces économies sur la nourriture des matelots dans la marine marchande, Julien Mallet de la Brossière les impute à l'esprit de lucre du corps des négociants :

« Si dans la navigation du banc et de l'Isle de Terre-Neuve, vous avez vu la suppression des salaisons ce n'est pas que les armateurs aient reconnu leurs mauvais effets, c'est uniquement parce que les morues offrant une ressource abondante aux pêcheurs favorisent la sévère économie de nos gens de commerce. Je les ai vus employer ces mêmes salaisons pour leurs matelots dans les ports mêmes de nos colonies et ceux-ci obligés d'acheter de leurs chétifs salaires les légumes dont ils avaient besoin : abus qui mériteraient toute l'animadversion des tribunaux de marine, si des hommes se piquaient de remplir exactement les devoirs rigoureux de leur place<sup>2</sup>. »

L'attitude des armateurs ainsi que la bienveillance dont ils bénéficient de la part des autorités de tutelle est doublement préjudiciable selon Julien Mallet de la Brossière. D'une part, ce sont des négligences graves commises au détriment de la santé des gens de mer et d'autre part, il s'agit plus largement d'un problème politique, la marine marchande française est dans un état lamentable selon ce praticien : « Tel est cependant le triste tableau d'un corps de négociants destinés en temps de paix à réparer les pertes de nos classes épuisées et à former pour les vaisseaux du Roi des hommes utiles dont la malheureuse situation semble les toucher si légèrement ». Les négligences des armateurs ne concernent pas uniquement le régime alimentaire, mais également leur entêtement et leur résistance à l'innovation à ne pas mettre en place sur leurs bateaux les différentes améliorations préconisées par les hommes de l'art :

« Mr. Desperrières a recommandé d'une manière si évidente et si bien détaillée la nécessité de purifier l'air de la cale et des entreponts que ses préceptes ont servi de loi dans ce genre et ont été suivis par les marins

---

1. Ac. méd. P. S.R.M. 176 d' 1 n° 4, Réflexions sur le régime végétal applicable à la nourriture des gens de mer par MALLET de la BROSSIÈRE, novembre 1788.

2. *Ibid.*

célèbres, Bougainville, Cook, La Pérouse, qui ont parcouru les mers des deux hémisphères depuis la publication de ces écrits. Mais comment proposer à nos armateurs les ennemis naturels du moindre appareil scientifique d'admettre sur leurs bâtiments le ventilateur de cale, les soufflets suédois ou la manche danoise ou les autres moyens présentés par Suttonet et Duhamel pour faire servir l'action du feu au renouvellement de l'air dans les vaisseaux. »

Mais Mallet de la Brossière sait que l'ensemble de ses recommandations risquent de rester lettre morte, c'est du moins ce qu'il laisse entendre en utilisant des propos humoristiques :

« Si c'est le sort des vérités de cheminer avec lenteur, j'oserai proposer au confrère qui m'a précédé dans l'exercice de la nourriture des marins, l'exemple de l'abbé de Saint-Pierre qu'on renvoyait tout consolé quand on lui prédisait le succès d'une partie de ses idées chéries dans les cours de quelques siècles ! Versons comme lui des pleurs de joie en songeant qu'une réforme que je crois absolument nécessaire, s'opèrera dans l'espace de deux ou trois cents ans ! »

Cette audace des propos de Julien Mallet de la Brossière est cependant aisément explicable tout comme sa parfaite connaissance des expéditions scientifiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Petit-fils de Duguay-Trouin, il a parcouru les mers et peut mettre en valeur les acquis de ses expériences maritimes à Tunis, aux Indes ou encore à Saint-Domingue<sup>1</sup>. Ses remarques ne risquent pas de lui aliéner la plupart des armateurs de commerce, car il a cessé ses activités au moment où il rédige ses Mémoires. Il espère peut-être que la réputation de son oncle lui permettra d'être écouté et compris dans les recommandations qu'il propose : « Heureux si j'ai pu fixer vos regards sur les laboureurs de la mer, classe aussi malheureuse et non moins négligée que les respectables cultivateurs<sup>2</sup>. »

#### b) Les curiosités

Quelques praticiens formés dans la cité languedocienne ont envoyé des Mémoires à la Société qui montrent que leurs préoccupations

---

1. Ac. méd. P. S.R.M. 132 n° 26, parenté entre Julien MALLET DE LA BROSSIÈRE et DUGUAY-TRUIN.

2. Ac. méd. P. S.R.M. 176 d' n° 4. Envoi de Julien MALLET DE LA BROSSIÈRE, juin 1788.

scientifiques dépassent la médecine. Charles Langlade produit en 1783 un Mémoire ayant trait à l'astronomie, relatif aux météores à Draguignan<sup>1</sup>. Bernard-Nicolas Pluvinet étudie les effets de la foudre sur une maison de la région lyonnaise<sup>2</sup>. Joseph-François-Barthélémy Carrère fait œuvre d'utilité, car il informe la Compagnie qu'il vient d'achever la traduction en espagnol d'un manuel pour le service des malades. Originaire de Perpignan, ce jeune praticien a sûrement perçu les difficultés à communiquer avec ses concitoyens. Le Roussillon est récemment rattaché à la France et l'irrédentisme linguistique persiste. Mais le docteur Carrère a vraisemblablement des relations avec ses homologues espagnols de l'autre côté des Pyrénées, ce manuel est aussi une façon de diffuser les nouvelles pratiques thérapeutiques auprès des médecins de la Péninsule<sup>3</sup>.

### III- Les revendications des praticiens à l'aube de la Révolution

#### 1- La lutte contre le charlatanisme

La lutte contre les empiriques est devenue une préoccupation fondamentale des praticiens à la veille de la Révolution. L'heure est aussi à la raison et celle-ci ne saurait tolérer que puisse évoluer en toute liberté ceux qui sont considérés comme les fossoyeurs de la médecine : les charlatans. Dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, les hommes de l'art sont occupés à mener de vastes opérations « d'assainissement médical » dans les campagnes. Les Lumières doivent y pénétrer. Rebouteux, guérisseurs, renoueurs et autres deviennent des individus dangereux. Très tôt à Montpellier, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les chirurgiens vont faire corps avec les médecins pour chasser les empiriques de la cité<sup>4</sup>. Mais les efforts dans ce domaine demeurent vains. Ce n'est que dans le second quart du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'enquête de 1737-1745 va tenter de dénombrer ces personnages. Les réponses qui arrivent au bureau de l'Intendance de Montpellier sont plus que lacunaires, les subdélégués ont certes réussi

---

1. Ac. méd. P. S.R.M. 139 d<sup>r</sup> 27. Envoi du mois de juin 1783 de Charles LANGLADE.

2. Ac. méd. P. S.R.M. 125 d<sup>r</sup> 2. Envoi de Bernard-Nicolas PLUVINET.

3. Ac. méd. P.-S.R.M. 132 d<sup>r</sup> 37. Envoi de Joseph-François-Barthélémy CARRÈRE.

4. Alison KLAIRMONT-LINGO, « Empirics and charlatans in early modern France : the genesis of the classification of the "other" in medical practice », *Journal of Social history*, 1985-1986, n<sup>o</sup> 19, p.583.

à dénombrer les barbiers et chirurgiens, mais leurs efforts ont été vains pour obtenir des informations sur les empiriques<sup>1</sup>.

Ces manifestations d'hostilité à l'égard de ceux qui vont désormais être considérés comme des individus dangereux sont toujours d'actualité à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au cours de la très courte existence de la Société Royale de Médecine, dès 1776, le réseau des médecins et chirurgiens correspondants va patiemment préparer une sorte d'inventaire du charlatanisme dans les différentes provinces et généralités pour tenter d'éradiquer le phénomène<sup>2</sup>. Les médecins correspondants de la Société Royale de Médecine, aidés par leurs collègues chirurgiens, déploient un zèle sans précédent pour aider à la dénonciation des rebouteux, guérisseurs et autres marchands d'orviétan. Le charlatan ou l'empirique se définit comme un individu qui n'appartient à aucun corps de profession médicale reconnu, il officie en vendant drogues ou élixirs. Il est un danger préjudiciable non seulement pour ceux qui y font appel, mais également pour ces hommes de l'art qui se voient dépossédés de leur clientèle. Les remarques portent tout d'abord sur le fossé d'incompréhension qui existe entre les médecins et leurs patients dans les campagnes. C'est ainsi que Baralion de Queyrujet, médecin en chef des épidémies de la Généralité de Moulins, envoie une lettre en mars 1779 sur les empiriques, les « mai-ges », préférés au meilleur médecin par le peuple<sup>3</sup>. Cette lettre est une constatation. Elle souligne la volonté que les médecins ont d'investir les campagnes et d'introduire une pratique raisonnée de leur art. Celles-ci vont alors devenir le lieu de prédilection de la chasse à l'empirique. Si la volonté de lutter contre l'ignorance du peuple est bien présente dans les écrits des praticiens, peu d'entre eux néanmoins s'installent et exercent dans le milieu rural. Le médecin est un homme de la ville ou du bourg. Le médecin de campagne est bien un homme du XIX<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la campagne devient un nouveau lieu d'observation pour les médecins et en particulier ceux qui sont chargés des épidémies dans les généralités, ils y découvrent alors la sous-médicalisation et le recours à des pratiques de soins parallèles qui préfigurent la notion d'exercice illégal de la médecine.

---

1. Arch. dép. Hérault. C 2776 (1737-1745), état du nombre des chirurgiens barbiers, per-ruiers, baigneurs étuvistes, renoueurs, oculistes, lithomistes, experts pour les dents et sages femmes exerçant leur industrie dans les diocèses de la province.

2. Toby GELFAND, « Medical Professionals and Charlatans. The Comité de Salubrité enquête of 1790-1791 », *Histoire sociale/ Social History*, 1978, vol. XI, n° 21, p. 63.

3. Ac. méd. P.-S.R.M. 199 d° 7 n° 1. Envoi de BARALION de QUEYRUJET, originaire de Chambon en Combrailles, actuellement Chambon-sur-Vouèze.

Le fossé d'incompréhension persiste donc entre un peuple qui, faute de moyens, recourt toujours au guérisseur et les médecins diplômés, sûrs de leur science, qui vont dans une « nouvelle croisade » fustiger la crédulité des populations. Pourquoi avoir recours au médecin quand fleurissent des livres de santé pour les pauvres malades des campagnes où les curés, les dames de la charité ou les personnes instruites sauront soulager ? Le succès grandissant de l'ouvrage de la veuve Fouquet est attesté par ses nombreuses rééditions pour un public rural ou urbain. Il préconise le développement de cette auto-médication<sup>1</sup>. Les médecins ont également perçu le danger de la thérapeutique accessible à tous et à leur tour investissent le « créneau » en publiant des manuels simples dans leur utilisation. Cette volonté de « purification médicale » est également visible dans le contrôle que les praticiens vont essayer de développer sur les productions imprimées qui traitent de médecine. En effet, il s'agit d'une véritable reprise-en-main et les auteurs d'ouvrages qui mettent à la portée d'un plus grand nombre les conseils médicaux ne pourront être que des hommes de l'art qui sont désormais les seuls à même de dispenser les judicieux conseils. Les gazettes et les journaux vont alors devenir des relais efficaces. Ainsi, le *Journal de la Généralité de Montpellier* qui paraît toutes les semaines et de façon régulière à partir de 1780 fait « la part plus belle aux informations commerciales et aux rubriques médicales », confirmant, la double vocation de Montpellier : le négoce et la médecine<sup>2</sup>.

La deuxième étape du travail des médecins associés de la Société Royale de Médecine consiste à dénoncer les charlatans qui sévissent. En 1779, Cyprien Bertrand de Lagrésie, originaire de Caylus dans le diocèse de Cahors, informe la Compagnie des agissements de trois charlatans : Jean Michel dit Pascade, Antoine Jouvel et Jean-Baptiste Delpech<sup>3</sup>. Les premiers à subir les foudres de l'ensemble du corps médical sont les charlatans ambulants. En 1784, le maître en chirurgie

---

1. V<sup>e</sup> FOUQUET, *Recueil des remèdes faciles et domestiques, choisis, expérimentés, & très-aprouvés pour toutes les formes de Maladies internes et externes, & difficiles à guérir. Recueillis par les ordres charitables de l'illustre & Pieuse Madame Fouquet, pour soulager les pauvres Malades. Revû et corrigé de quantité de fautes qui s'étoient glissées dans les précédentes Éditions, & augmenté de plusieurs Remèdes qui se sont trouvez de plus dans le Manuscrit de ladite Dame : Avec un traité de l'Usage du Tabac & de ses Propriétés*. Tome second, A Paris, chez Jean Musier, M. DCC. XXXIX, in-8°, 466 p. Voir aussi Mireille LAGET, Claudine LUU, *Médecine et chirurgie des pauvres au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après le livre de Dom Alexandre Dubois*, Toulouse, Privat, 1984, 149 p.

2. Anne BLANCHARD, Henri MICHEL, « De la place forte à la capitale provinciale : des Réformes aux 1-ers », *Histoire de Montpellier*, ss. la dir. de Gérard Cholvy, Toulouse, Privat, 1985, p. 212.

3. Ac. méd. P.-S.R.M. 199 d<sup>r</sup> 18 n° 13-14.

Latapie, résidant à Villefranche dans la province de Haute-Guyenne, dénonce un certain Rasiglia qui selon lui sévit assisté d'une troupe de baladins<sup>1</sup>. Ce mélange d'hommes ou de femmes qui s'improvisent versés dans les connaissances médicales et le fait qu'ils vivent dans un entourage de forains ne peut être que préjudiciable aux soins donnés dans les campagnes. Ces exemples symbolisent en tous cas la volonté de reprise en main du monde rural et des soins qui y sont dispensés, les campagnes ont aussi droit à une certaine qualité des actes médicaux. Elles ne peuvent plus être les victimes de ces bonimenteurs censés leur délivrer, moyennant quelques sous, la panacée qui guérira tous les maux. Foires et marchés comme les places des villages sont les lieux par excellence où l'on rencontre ces personnages et leurs remèdes universels sont bien souvent une preuve de charlatanisme, car ils ne disposent pas d'un brevet comme c'est l'obligation ; en 1779, le médecin Jean-Jacques Rozier, de Séverac-le-Château, est l'auteur de deux lettres dénonçant un charlatan ambulancier et l'opérateur Campel, originaires d'Auvergne qui font des ravages<sup>2</sup>. L'empirique n'est pas forcément un homme, ainsi Joseph Mollet de Belley dénonce une femme qui décime en traitant une maladie de poitrine<sup>3</sup>. Pour étayer leurs accusations les médecins n'hésitent pas à accompagner leurs envois des prospectus malfaisants qui « inondent » les zones rurales. De la même manière, les foires et les marchés urbains font l'objet d'une surveillance attentive, mais les « inspecteurs » ne peuvent pas être partout. Ils exercent, la plupart du temps en ville et il ne s'agit pas pour Paris de poursuites et de mise en place d'un système répressif, mais au contraire d'une « surveillance et d'une relative indulgence à l'égard des charlatans<sup>4</sup> ».

Par ailleurs, dans cette volonté de mieux contrôler les zones rurales, depuis les débuts du règne de Louis XIV et de façon plus régulière sous Louis XV et Louis XVI, les autorités monarchiques distribuent des remèdes aux « pauvres malades des campagnes ». Elles sont attentives à ce que les livrets qui accompagnent les fameuses « Boîtes de remèdes » ne soient pas laissés à n'importe quelle personne, mais à celles et ceux qui sont dignes de confiance et sauront délivrer les médicaments

---

1. Ac. méd. P.-S.R.M., 199, d<sup>r</sup> 18.

2. Ac. méd. P.-S.R.M., 199 d<sup>r</sup> 5 n<sup>o</sup> 4 et 199 d<sup>r</sup> 18 n<sup>o</sup> 25.

3. Ac. méd. P.-S.R.M. 199 d<sup>r</sup> 8 n<sup>o</sup> 7. envoi de Joseph MOLLET DE BELLEY.

4. Céline PAUTHIER, *L'Exercice illégal de la médecine (1673-1793). Entre faute de droit et manière de soigner*, Paris, *Glyphe & Biotem éditions*, coll. Histoire, médecine et société, 2002, p. 331.

en fonction des prescriptions recommandées par le livret. Ce sont les prêtres, les « notables » des communautés ou les dames charitables auxquels on confie cette mission.

Ces marchands d'Orviétan sont vigoureusement fustigés et en particulier par le *Dictionnaire des sciences médicales* qui, dans les années 1820, décrit le profil type du charlatan pour que tout un chacun soit à même de se prémunir contre ses agissements funestes :

« Un jeune homme sans fortune, ambitieux, entreprenant et rusé, est-il parvenu à savoir trois ou quatre mots de latin, il s'échappe des bancs de l'école et court, dans un département ou dans une armée, solliciter un brevet d'officier de santé, tire facile à se procurer : l'a-t-il obtenu, sa cupidité s'éveille, il change de théâtre, se qualifie de docteur en médecine, académicien, etc., etc. ; il compulse quelques vieux dispensaires, quelques recueils d'anciennes prescriptions abandonnées ; il en choisit une au hasard, en change le titre ou la forme, et annonce qu'il possède un spécifique merveilleux dont une longue pratique lui a révélé les propriétés ; c'est une eau sans pareille, une poudre sympathique, un élixir antipaludique, des gouttes d'or, des sachets, des pillules, etc<sup>1</sup>. »

L'empirique est également une personne qui sait utiliser les moyens de l'époque de manière à ce que sa réputation soit établie :

« Alors les presses gémissent, d'innombrables annonces blanches, rouges, jaunes ou bleues, tapissent les murs, chargent tous les courriers de la poste, ou se glissent de main en main sous tous les formats, depuis la carte de visite jusqu'à l'infolio. Il achète à peu de frais les éloges dans une de ces feuilles hebdomadaires ou de ces gazettes apirici-littéraires, qui singent l'almanach des bergers, ou le messenger boiteux, et donnent à leurs abonnés des consultations médicales, d'après la marche du baromètre ou les phases de la lune ; il établit des entrepôts de son spécifique dans toutes les villes de France ; bientôt il ne peut suffire aux demandes, et son modeste grenier se change en un hôtel somptueux où vingt parasites assurent tous les jours à sa table qu'il est un grand homme et le bienfaiteur de l'humanité. »

---

1. PANCKOUCKE, *Dictionnaire des sciences médicales*, vol. 4, p. 547-548.

2. *Ibid.*, p. 548.

Les charlatans ne sont pas toujours ces personnages obscurs que les praticiens s'évertuent à dénoncer sans relâche, mais ils appartiennent aussi au corps médical et sévissent dans les villes du royaume et les habitants sont alors les victimes de leurs agissements douteux. Ils ne craignent pas de déployer des stratagèmes assez audacieux, mais ceux-ci ne fonctionnent que tout autant que la crédulité de la population est sensible à leurs arguments, ce qui apparemment ne fait pas défaut d'après le fameux *Dictionnaire des sciences médicales* :

« F..., médecin de Montpellier, se servait d'une ruse à peu près pareille. Quand il arrivait dans une ville où il n'était pas connu, il faisait tambouriner son chien, qu'il prétendait avoir perdu, et promettait vingt-cinq louis à celui qui le lui ramènerait. Le tambour avait grand soin de décliner tous les titres du docteur, ses Académies et sa demeure. On ne parlait bientôt que de lui : savez-vous disait-on, qu'il est arrivé un fameux médecin, un homme bien habile ; il faut qu'il soit très riche, car il offre vingt-cinq louis à celui qui lui fera retrouver son chien. Le chien ne se trouvait pas, mais les consultations arrivaient, et F... se faisait de nombreuses pratiques<sup>1</sup>. »

Cet exemple montre que les frontières entre le charlatan officiel et homme de l'art sont parfois bien minces, mais le corps médical dans son ensemble est assez silencieux pour dénoncer les pratiques équivoques des confrères. Dans les dossiers de la Société Royale de Médecine de Paris, aucun cas de charlatanisme ne concerne un médecin diplômé et ces non-dits sont révélateurs de l'embarras de la profession qui, pour oublier, concentre ses attaques sur des personnages dont il n'est pas grave de défaire une réputation. Les résultats de cette entreprise d'assainissement sont assez difficiles à présenter, dans la mesure où il n'existe pas de documents récapitulatifs qui permettraient de les envisager à l'échelle du royaume. Ces soubresauts qui agitent le corps médical ont eu pour conséquence de déclencher une prise de conscience au sein de l'opinion publique qui désormais ne pourra être que plus vigilante quand il s'agit de glaner des conseils relatifs à l'automédication. De même, quelques procès dans les archives judiciaires et la volonté affirmée de la part des praticiens de voir respecté l'exercice légal de la médecine témoignent de cette tentative de réforme et de changement. Les progrès sont modestes,

---

1. *Ibid.*, p. 548-549.

mais la réglementation est très précise, par exemple en ce qui concerne les personnes titulaires d'un brevet pour la distribution des remèdes. La permission, contenue dans le brevet, est strictement limitée et, à partir de 1780, c'est la Société Royale de Médecine qui fixe le prix du médicament<sup>1</sup>. Les villes semblent avoir été soustraites à l'emprise des charlatans, c'est du moins ce que l'on croit. En réalité, il n'en est rien, comme le montre Céline Pauthier, mais rien ne permet d'affirmer que dans les campagnes, les habitants aient si facilement renoncé à s'adresser à celui ou à celle qui pouvait guérir les verrues, les entorses et affections diverses, car ce « charlatan » ou définit comme tel par des personnes extérieures à la communauté, n'est pas toujours un ambulancier ou une personne étrangère, il ou elle appartient au village et vraisemblablement depuis plusieurs générations sa famille est dépositaire de secrets qui permettent de soulager les maux les plus divers.

Mais l'empirique n'est pas le seul objet des dénonciations des hommes de l'art. Les médecins continuent à faire porter leurs attaques en direction des chirurgiens qui en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle acquièrent lentement une reconnaissance. Ils font ressurgir les antiques querelles en soulignant l'incompétence des chirurgiens. Jean-Pierre Carayon de Réalmont, dans le diocèse d'Albi, dénonce l'incurie du juge royal et du chirurgien qui a provoqué la noyade de deux enfants<sup>2</sup>. En 1780 c'est au tour de Guillaume-Joseph Boillin, médecin à Dôle, de dénoncer Olirès, chirurgien opérateur ; pour étayer ses propos, le docteur Boillin a pris soin de joindre deux prospectus<sup>3</sup>.

Mais en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle un autre sujet préoccupe le corps médical : le développement d'une nouvelle thérapeutique avec le mesmérisme. Franz-Anton Mesmer, médecin allemand, va subir les foudres des autorités qui diligentent une enquête sur ses nouvelles pratiques médicales. Sa théorie est le résultat d'un constat : le retard de la médecine par rapport aux autres sciences. Il postule l'existence d'un fluide universel, aussi influent que le magnétisme et impossible à saisir par les sens. Les maladies proviennent d'une mauvaise répartition de ce fluide à l'intérieur du corps humain, il est donc indis-

---

1. Céline PAUTHIER, *op. cit.*, p. 374.

2. Ac. méd. P.-S.R.M. 197 dr 13 n° 10, s. d. Envoi de Jean-Pierre CARAYON DE RÉALMONT au diocèse d'Albi.

3. Ac. méd. P.-S.R.M. 199 dr 16 n° 2-4. Envoi de Guillaume-Joseph BOILLIN, 14 juillet 1780.

pensable de rétablir l'équilibre. Utilisant tout d'abord un aimant, il abandonne cette pratique en considérant qu'il obtient de meilleurs résultats avec une imposition des mains qu'il pratique dans une pièce close avec un groupe de personnes réunies autour d'un baquet rempli d'eau et de limaille de fer, chaque personne étant placée devant une tige de fer articulée qui sort du baquet et dirigeant elle-même la tige vers la partie malade. Chaque patient dans cette thérapie de groupe est relié aux autres par une corde qui facilite la circulation du fluide. Le travail de Mesmer consiste alors à imposer les mains sur le malade et à le toucher à l'aide d'une baguette aimantée. Installé à Paris en 1778, Mesmer remporte un vif succès auprès d'un public surtout féminin. Il déclenche des crises de convulsions qui entraînent la guérison. Son *aura* est telle dans les salons parisiens que les séances sont interdites et que des enquêtes sont lancées<sup>1</sup>. La Société Royale va y participer pour évaluer le bien fondé de la nouvelle thérapie. Elle trouve alors chez ses médecins correspondants des observateurs qui vont enquêter sur les effets de la théorie de Mesmer, mais les observations nombreuses sont un signe de la diffusion de cette pratique dans les villes. Jean-François Bougourd de Saint-Malo informe donc la Compagnie sur les expériences qui se développent dans sa cité. Sa lettre, datée du mois de juin 1785 n'est pas dénuée d'ironie. Les adeptes de Mesmer sont bien installés à Saint-Malo, mais « ils n'ont plus de baquet magique<sup>2</sup> ». Cependant, Mesmer n'a pas que des opposants au sein de la profession médicale, puisque Jean Valleton de la Boissière, médecin à Bergerac a été envoyé à Nantes avec un baquet, ce que dénonce avec véhémence François-Jean-Victor Bonamy<sup>3</sup>. L'ironie est que ces deux praticiens sont des médecins formés à Montpellier et tous deux associés correspondants de la Société Royale de Médecine de Paris<sup>4</sup>. Cette anecdote traduit bien la division des praticiens sur les nouvelles méthodes thérapeutiques de Mesmer. Or, les commissions qui ont été mises en place par Louis XVI et qui ont minutieusement mené l'enquête concluent à des phénomènes hypnotiques et à certaines guérisons, Mesmer doit

---

1. *Encyclopaedia universalis*, article « Mesmer ».

2. Ac. méd. P.-S.R.M. 141 d' 2 n° 1.

3. Ac. méd. P.-S.R.M. 195 d' 17.

4. B.I.M.M. S 64, doctorat de François-Jean-Victor BONAMY originaire de Nantes, le 16 juillet 1776. S 61, doctorat de Jean VALLETON DE LA BOISSIÈRE, originaire de Bergerac dans le diocèse de Sarlat, le 13 mars 1758.

quitter la France en 1784, mais ses émules continuent à faire connaître sa théorie dans les villes du royaume. Mesmer avait cependant contribué à mettre en évidence des phénomènes d'hypnose. Sa théorie sera finalement abandonnée après les travaux de James Braid<sup>1</sup> qui réintroduit l'hypnose en tant que pratique médicale sans avoir recours à la théorie du fluide.

## 2- Les projets de réforme de la médecine à la veille de la Révolution

À la veille de la Révolution, les médecins, conscients des responsabilités qui leur sont confiées par le pouvoir qui a fait d'eux ses collaborateurs proposent leurs réflexions pour améliorer la santé publique. Ainsi, sont envoyés divers Mémoires qui visent à éclairer la Société Royale de Médecine sur des éléments essentiels. Les arguments des praticiens portent tout d'abord sur l'inégalité des diplômes au sein du royaume et c'est la raison pour laquelle les Montpelliérains se sentent quelque peu floués par la facilité avec laquelle certains praticiens obtiennent le doctorat dans des Facultés peu regardantes sur les connaissances scientifiques des candidats. Edmond O'Reilly, irlandais d'origine et installé dans le diocèse d'Alès depuis l'obtention de son diplôme, entend informer la Compagnie au mois de mars 1781 sur les abus qui se développent dans la Faculté d'Orange qui donne le titre de médecin trop facilement<sup>2</sup>. L'enjeu est double : d'une part, la formation montpelliéraine risque d'être dévalorisée par les Facultés qui ne respectent pas les temps d'études et la rigueur des examens, et d'autre part les praticiens formés à Montpellier risquent de se trouver confrontés à une affluence de diplômés sur le marché. Ceux qui ont fait un effort financier pour être reconnus docteurs de Montpellier voient les titres dévalués et leur survie professionnelle est en jeu en cette fin de décennie 1780.

---

1. *Encyclopaedia universalis*, article « James BRAID (1795-1860). Chirurgien écossais, James BRAID est le premier expérimentateur médical de l'hypnotisme, terme qui fut d'abord employé par lui et qu'il accrédita. En 1841, il assiste à une séance de magnétisme animal, effectuée par un disciple itinérant de Franz-Anton MESMER, La Fontaine. Sceptique à propos de ce phénomène, il se livre à ses propres investigations. En 1843 dans son ouvrage, *La Neurhypnologie ou explication rationnelle du sommeil nerveux dans sa relation avec le magnétisme animal*, il y affirme que le phénomène hypnotique est uniquement induit par une impression produite sur les centres nerveux. Il espère en produisant ce phénomène obtenir des guérisons de désordres fonctionnels généralement incurables. Il arrive à des résultats spectaculaires en ce qui concerne les tics douloureux (la future « maladie de Gilles de la Tourette »), la paralysie, les rhumatismes ou l'aphasie. »

2. Ac. méd. P.-S.R.M. 199 d' 20 n° 4. Envoi d'Edmond O'REILLY du 1<sup>er</sup> mars 1781.

Le deuxième thème abordé par les praticiens formés à Montpellier a trait à l'incompétence des chirurgiens. Autant ceux-ci sont devenus des alliés précieux dans une partie de la bataille qui les a opposés aux empiriques, autant ils deviennent à leur tour des obstacles à la santé publique. Leur incurie est souvent mise en avant pour appeler les réactions salutaires des autorités. Au mois de juillet 1779, Couguet, médecin à Brioude, envoie un Mémoire sur la comparaison que l'on peut faire entre médecins et chirurgiens et conclut que les médecins sont « plus efficaces<sup>1</sup> ». Le débat s'oriente également sur les demandes des chirurgiens qui obtiennent désormais une reconnaissance. Celles-ci apparaissent beaucoup trop excessives à Pierre Martineau qui dans son envoi rappelle quelles sont les prérogatives des médecins sur les chirurgiens<sup>2</sup>.

L'ensemble de ces demandes va trouver un écho quelques années plus tard dans les cahiers de doléances des médecins. À Montpellier, conscients de leur force et de leur succès auprès du public, les médecins qui exercent dans la ville en 1789 ne formulent que peu de souhaits. Le seul qui mérite d'être souligné est que soit créé à Montpellier un Collège de Médecins :

« Les médecins de Montpellier, toujours attentifs & occupés des vûes du bien public et en même tems pour soutenir la réputation de leur école s'est acquise, prient messieurs les députés de charger les cayers des doléances de la demande de formation d'un college d'agrégation (dont jouissent non seulement toutes les grandes villes du royaume, mais encore plusieurs d'un ordre bien inférieur à celle de Montpellier) qui peut leur donner une consistance plus réelle & maintenir cette gloire que la pratique de la médecine de cette ville s'est acquise depuis tant de siècles. Cette association serait le moyen le plus efficace et le plus propre à perfectionner l'exercice de la médecine par les règlements qui seraient dressés pour l'observation d'une discipline exacte propre à prévoir & corriger les abus qui pourroient se glisser dans une profession où une légère faute peut coutter la vie des citoyens : les preuves de pratique qu'on exigeroit des jeunes medecins rassureraient le public sur les craintes des premières tentatives souvent dangereuses dans l'art de guérir<sup>3</sup>. »

---

1. Ac. méd. P.-S.R.M. 199 d' 5 n° 1. Envoi de COUGUET, médecin à Brioude, le 14 juillet 1779.

2. Ac. méd. P.-S.R.M. 195 d' 23. Envoi de Pierre MARTINEAU en 1786.

3. Jean-Pierre DONNADIEU, *États Généraux de 1789, sénéchaussées de Béziers et Montpellier*, Montpellier, Archives départementales de l'Hérault, 911 p. Voir la page 607.

Pensent-ils que la cité est sur-représentée en personnel médical et que le Collège de médecine permettrait d'arrêter l'afflux au sein de la profession, ou bien veulent-ils simplement obtenir une reconnaissance et un titre supplémentaires ? Cette requête semble bien mince par rapport à celles que formuleront les praticiens formés à Montpellier au cours des différentes assemblées, la Constituante, la Législative ou la Convention, pour améliorer la santé publique dans le pays. Il faut croire que les idées révolutionnaires ont davantage trouvé un écho au sein d'une catégorie du groupe, plus jeune et plus disposée à s'engager, qu'auprès de leurs maîtres montpelliérains davantage enclins à sauvegarder leur réputation et leurs avantages.



## CHAPITRE III

### Les praticiens formés à Montpellier et la Révolution

Les réflexions entamées dès le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle vont trouver un moyen d'expression dans les assemblées révolutionnaires. Les demandes de réformes sont nombreuses, car certains praticiens reconnus continuent à exercer comme de véritables charlatans et d'autres sont, faute de moyens suffisants, condamnés à abandonner des carrières prometteuses. Les rivalités entre Facultés sont également fortes. Paris continue à délivrer au compte-goutte les diplômes, pendant que l'Académie Royale de chirurgie devient un lieu où l'on vient se former et qui est très actif en ce qui concerne la recherche théorique. Enfin, au sein même du corps médical paraissent des pamphlets qui dénoncent souvent l'ignorance des professeurs et l'absence de stage pratique. Marc-Antoine Baudot de Molle, qui va pour un temps s'engager dans une carrière politique, fait un bilan assez critique de la médecine de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et présente sa profession et le crédit que celle-ci a auprès du public : « comme la religion, [elle ne doit son prestige] qu'à l'aveuglement des hommes<sup>1</sup> ». Si le propos de cet ancien étudiant de Montpellier peut paraître exagéré, il pose cependant le problème de la place du médecin dans la société ; à le croire, la médecine n'aurait guère fait de progrès et le médecin raillé par Molière au XVII<sup>e</sup> siècle sévirait encore. Alors que les avocats ont tout intérêt à bouleverser l'ordre ancien puisqu'ils ne peuvent espérer aucune ascension sociale dans le cadre de la société tripartite, les médecins apparaissent au contraire comme un corps plein d'avenir. Reconnus par leurs contemporains pour leurs compétences, ils vont peu à peu trouver la place qui est

---

1. Constant SAUCEROTTE, *op. cit.*, p. 10.

la leur depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, devenant ainsi les relais du nouveau pouvoir. La noblesse ne s'est pas trompée sur ce métier en devenir, puisqu'elle demande dans ses cahiers de doléances à pouvoir exercer cette profession sans déroger<sup>1</sup>. De plus, progressivement les médecins en sont venus à singer la noblesse en accolant à leurs patronymes les noms des paroisses dont ils étaient originaires ou bien où leurs familles possédaient des terres. Celles-ci seront bien vite abandonnées, pour un temps du moins lors de la période révolutionnaire. Ainsi Bonnel de la Brageresse de Mende n'est-il plus que Bonnel ; et Marc-Antoine Baudot de Molle simplement Baudot lors de son élection à la Convention<sup>2</sup>. Mais certains médecins formulent des revendications par le biais des cahiers de doléances qui font apparaître un malaise au sein de la profession. Pour ceux qui ont fréquenté l'École de Montpellier le danger est une massification du nombre des praticiens. Bien qu'à l'abri, par leur formation, des attaques qui les accuseraient d'incompétence, ils se plaignent de la facilité avec laquelle certaines Facultés distribuent les grades, ce qui à terme risque de porter préjudice à l'ensemble de la profession et à la formation montpelliéraine par contrecoup en dévalorisant les grades. De plus, la profession médicale se ferme à la veille de la Révolution, le diplôme ne suffit pas et, pour une installation réussie dans une ville de grande ou de moyenne importance, il est nécessaire d'être agrégé à un Collège de médecins. Le manque de moyens financiers de certains ne leur permet pas d'envisager cette possibilité. À l'heure où les talents et les mérites vont devenir une revendication principale, les anciennes institutions sont perçues comme sclérosantes écartant les candidats méritants par les nombreuses interdictions de leurs statuts. Edmond O' Reilly, installé à Anduze depuis son doctorat, exprime une requête à ses anciens professeurs pensant qu'elle aura plus de poids par leur intermédiaire :

« La communauté d'Anduze a inséré dans le cahier des Doléances & demandes que ses députés doivent présenter à l'Assemblée de la Sénéchaussée de Nîmes pour former un article des Demandes aux États Généraux, que sa majesté serait suppliée d'accorder aux Professions libérales un Exercice sans restriction dans tout le royaume et à cet effet de supprimer les Agregations qui gênent cette Liberté. Il me paraît que la Réussite de cette Demande augmenterait la gloire & la Splendeur de

---

1. Jean-Charles SOURNIA, *La Médecine révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Payot, 1989, p. 18.

2. *Ibid.*, p. 268.

l'Université de Montpellier & tournerait à l'avantage des maîtres et des Élèves qui ayant résidé le tems requis pour leurs Cours d'Etude, pris le nombre d'Inscriptions nécessaires, subi les Examens d'usage & obtenu les grades et attestations qui constatent leurs capacités, sont censés en État de pratiquer par tout le royaume, comme le portent leurs lettres de doctorat « *hic & ubique terrarum* » & que néanmoins ne peuvent exercer leur Profession sans avoir subi des nouveaux Examens et payé une grosse somme dans le Nombre des villes comme Lyon, Bordeaux, Nantes, Poitiers etc.<sup>1</sup> »

Cette requête qui reste lettre morte est en totale contradiction avec la demande formulée par les professeurs et praticiens de Montpellier qui souhaitent au contraire réduire l'accès des médecins à leur cité en sollicitant la création d'un Collège. On le voit deux conceptions s'affrontent au sein même de la profession, une partie, les anciens, campe sur ses privilèges et demande sous une forme déguisée une restriction de l'accès à la profession dans la ville, et une autre partie, les plus jeunes, s'inquiète de son devenir en percevant une situation de blocage.

De la réunion des États Généraux à la Convention thermidorienne, les médecins ont participé au débat public en essayant de réformer leur profession. En règle générale, ils ont plutôt été des modérés à quelques exceptions près. Les praticiens formés à la Faculté de médecine de Montpellier ont donc assez naturellement fourni des candidats dans les diverses assemblées entre 1789 et 1799. Si, à la veille de la Révolution, les médecins ne participent à aucune activité politique, dix années plus tard ils prennent place dans la vie politique de la nation en tant que maires ou membres des grands corps de l'État. En l'espace d'une quinzaine d'années, ils sont devenus des personnages écoutés et des notables. Jean-Baptiste Auclerc-Descottes est un praticien qui va passer, « sans encombre » de l'Ancien au Nouveau Régime ; il symbolise assez bien les caractéristiques de ce milieu médical dont la modération et les capacités vont en faire des candidats appréciés par les nouvelles autorités. Pourvu de la charge de procureur du grenier à sel jusqu'en 1789, il retourne après les sessions parlementaires exercer à Argenton dans l'Indre et devient le maire de sa ville natale sous l'Empire<sup>2</sup>.

---

1. Jean-Pierre DONNADIEU, *op. cit.*, p. 608.

2. Philippe DEVILLE, « Jean-Baptiste AUCLERC-DESCOTTES », *Les Médecins pendant la Révolution*, p. 62.

## I- La participation des praticiens aux assemblées du nouveau régime

### 1- La représentation des médecins formés à Montpellier aux diverses assemblées : Constituante, Législative et Convention

Le Tableau proposé par Jean-Charles Sournia dans son ouvrage relatif à la *Médecine révolutionnaire* montre qu'à l'Assemblée nationale constituante, entre le 4 mai 1789 et le 30 septembre 1791, 21 médecins et chirurgiens sont élus. Les anciens étudiants de Montpellier sont au nombre de 10, soit 40<sup>1</sup> %. Le Rennais François-Pierre Blin va alors côtoyer le provençal, André Péliissier, originaire de Saint-Rémy dans les Bouches-du-Rhône.

Les membres de la Constituante ayant décidé de ne pas se représenter, de nouveaux noms vont faire leur apparition à l'Assemblée Législative. Sur les 29 praticiens et chirurgiens présents entre le 1<sup>er</sup> octobre 1791 et le 21 septembre 1792, les anciens étudiants de Montpellier sont 13 députés soit 44<sup>2</sup> %. Compte tenu de l'augmentation du nombre des députés par rapport à l'assemblée précédente, on peut dire que le corps médical dans son ensemble a maintenu ses élus ainsi que les « Montpelliérains ».

Sur les 59 hommes de l'art élus à la Convention entre le 21 septembre 1792 et le 4 Brumaire an IV (26 octobre 1795) on compte 22 anciens de Montpellier. Si le nombre des « Montpelliérains » a augmenté en chiffre absolu, en revanche on assiste à une légère baisse de la représentation des praticiens montpelliérains entre les deux dernières assemblées et la Convention passant de 40 à 44 % pour finir à 37,2<sup>3</sup> %.

### 2- Le travail de réforme des « Montpelliérains »

a) Les espoirs dans une réforme du système universitaire : le travail de Jean-Gabriel Gallot dans le Comité de Salubrité, juin 1789-septembre 1791<sup>4</sup>

Le parcours politique de Jean-Gabriel Gallot, originaire de La Châtaigneraie dans le Poitou, est significatif de l'engagement de cer-

---

1. Jean-Charles SOURNIA, *op. cit.*, p. 265.

2. Jean-Charles SOURNIA, *op. cit.*, p. 266.

3. Jean-Charles SOURNIA, *op. cit.*, p. 268.

4. Philippe DEVILLE, « Jean-Gabriel Gallot (1744-1794) », *Les Médecins pendant la Révolution*, p. 52-53.

tains praticiens pour ce qui allait devenir la médecine publique. Son attirance pour les idées nouvelles au-delà des espoirs qu'ont pu susciter les projets de réforme en faveur d'une refonte du système universitaire est vraisemblablement inspirée par son engagement religieux qui lui a peut-être donné le goût des longs combats. Protestant, « marié » au désert, il ne peut légitimer ses enfants qu'après l'Édit de tolérance de 1787 et s'est toujours fait le défenseur de ses coreligionnaires. Il entreprend sous l'Ancien Régime une carrière prometteuse qui est vite récompensée par les diverses charges qui lui sont attribuées, Intendant des Eaux Minérales des Fontenelles et médecin des épidémies de cette province. Membre de la Société Royale de Médecine de Paris, il rédige un opuscule, couronné par la Compagnie en 1787, relatif aux épidémies du Poitou, mais ses qualités d'observateur des épidémies avaient déjà été remarquées en 1784 avec son *Mémoire historique sur la fièvre catarrhale qui a régné à la Forêt-sur-Saivre et les environs, en mars, avril et mai 1784*<sup>1</sup>. On peut dire qu'il appartient à cette élite des praticiens soucieux de promouvoir les projets qui ont lentement mûri au sein de la Société Royale de Médecine de Paris. Sans réellement bouleverser l'Ancien Régime, puisque dans son mandat il doit obéir au Roi, il va très vite se faire remarquer avec Vicq d'Azyr pour le projet de réforme des études universitaires. Leurs compétences vont être mises à profit par la Constituante qui les fait membres du Comité de Salubrité. Cette instance, créée en juin 1789, doit dans un premier temps s'occuper des subsistances, puis très vite elle donne naissance à une série de comités. Jean-Gabriel Gallot va donc devenir membre du Comité de Santé dont Guillotin demande la création. Cet organisme a la charge de s'occuper des grands sujets de la Salubrité Publique. L'objectif de ce comité est de faire porter sa réflexion selon les dispositions de l'article II sur « ce qui est relatif à l'enseignement et à la pratique de l'art de guérir, des établissements salutaires dans les villes et les campagnes tels que les écoles, les hôpitaux<sup>2</sup>... ». Le 6 octobre 1790, Jean-Gabriel Gallot présente devant le Comité ses « Vues générales sur l'art de guérir ». Très vite des insuffisances apparaissent dans le Comité, et Gallot et Guillotin vont formuler une demande devant l'Assemblée pour que cet organisme soit constitué de spécialistes. La liste arrêtée montre que méde-

---

1. Constant SAUCEROTTE, *op. cit.*, p. 53.

2. Philippe DEVILLE, « Le Comité de Salubrité », *Les Médecins pendant la Révolution*, p. 53.

cins et chirurgiens côtoient des membres de ce que l'on peut appeler au sens large « l'intelligentsia scientifique » de l'époque : Poissonnier, médecin inspecteur des Hôpitaux de la marine et des colonies ; ou Lavoisier, Commissaire de l'Académie Royale des Sciences pour les Hôpitaux de Paris. Jean-Gabriel Gallot retrouve également dans ce Comité d'anciens étudiants de Montpellier, François-Pierre Blin de Rennes, Pierre Boussion d'Agen ou encore Jean-Baptiste Auclerc-Descottes élu du département de l'Indre. Ce projet de réforme des études universitaires nécessite une vaste enquête auprès des Facultés et des Collèges de Médecine. Le Comité va travailler d'après les réponses qui lui parviennent, mais le projet de Jean-Gabriel Gallot qui avait été lu quelque temps auparavant devant la Société Royale de Médecine doit servir de base. Le projet de réforme qui prend naissance après discussions était très novateur et nécessitait une refonte totale des études médicales. Il œuvre avant tout pour sortir le monde universitaire médical de la sclérose et de l'inégalité entre les Facultés. Il préconise dans un premier temps l'unification des enseignements de médecine et de chirurgie. Cette idée très audacieuse a pour mérite de réconcilier les frères ennemis, médecins et chirurgiens, et de mettre en place une formation commune où les uns et les autres pourront profiter des avancées des deux disciplines. Dans un deuxième temps, le Comité prend acte des déséquilibres de la carte universitaire française en ce qui concerne la médecine, et en préconise la simplification. Cette mesure n'était pas « révolutionnaire », car bien avant 1789, la réalité montre que des centres comme Nantes, Angers, Avignon ou Bourges n'ont quasiment plus lieu d'être, n'accueillant qu'un nombre très limité d'étudiants. La modernisation de l'enseignement pratique est également abordée avec la proposition d'un enseignement « clinique » à l'hôpital. Enfin, dans la droite ligne de la reconnaissance des talents et des mérites de chacun, les rédacteurs du projet n'oublient pas ceux qui, par manque de moyens financiers suffisants, ne peuvent se lancer dans des carrières médicales ; ils proposent la mise en place d'un système de bourses qui équivaut à une quasi-gratuité des études. La modernisation va plus loin encore en s'attaquant à la façon dont les cours sont dispensés : l'abandon du latin est préconisé. Cette mesure n'est pas surprenante, car à Montpellier, au cours des dernières décennies de l'Ancien Régime, les travaux des étudiants et en particulier leurs thèses de baccalauréat montrent un progressif abandon du latin. Enfin, le Comité poursuit les propositions qui avaient été

formulées sous l'Ancien Régime, car il reprend à son compte le projet de Turgot et de Necker de consolider le réseau des praticiens placés sous les ordres d'un Comité départemental<sup>1</sup>.

Le résultat de ces idées novatrices et ambitieuses est un échec total : la Constituante se sépare sans que les projets préconisés aient été adoptés. Des querelles de personnes, non pas au sein du Comité lui-même, mais à l'échelle du Comité de Constitution, réduisent à néant les propositions. Jean-Gabriel Gallot se retire dans le Poitou, mais continue à œuvrer. En janvier 1794 il devient officier de santé pour le service des hôpitaux militaires de La Rochelle et meurt en juin de la même année du typhus à l'âge de cinquante ans<sup>2</sup>.

#### b) Les praticiens modérés et leur action à la Convention

Les praticiens qui ont entamé une carrière politique sont des modérés à quelques exceptions près. Louis-Alexandre Jard-Panvilliers embrasse très vite les idées de la Révolution : fils d'un chirurgien, après ses études à Montpellier, il exerce à Niort sa cité natale, dont il devient le maire en 1790. Lors du procès du roi, il vote contre la mort du roi. Au cours de la guerre, il est auteur d'un projet qui propose d'allouer des pensions aux invalides. En 1794, il est envoyé pour une inspection en tant qu'adjoint à l'armée des côtes de La Rochelle. Jugé beaucoup trop modéré par Marat, il prend du recul et ne revient aux affaires qu'après la chute de Robespierre. Soucieux de régler dans la sérénité le problème de la Vendée, il entreprend avec des collègues, qui sont comme lui originaires de l'Ouest, de demander une amnistie générale pour ce département. Il intervient au cours du procès de Carrier pour dénoncer les exactions de celui-ci notamment dans les « noyades de prêtres<sup>3</sup> ». Il est élu au Conseil des Cinq-Cents et plaide en faveur des familles immigrées et des prêtres rentrés en France<sup>4</sup>.

Tout comme Louis-Alexandre Jard-Panvilliers, Louis Vitet se distingue au cours de la période révolutionnaire par son esprit de modération. Son parcours universitaire est brillant : docteur de Montpellier, il perfectionne sa formation dans la capitale. Il appartient à une vieille

---

1. Philippe DEVILLE, art. cité, p. 54-55.

2. Philippe DEVILLE, art. cité, p. 53.

3. Liliane PARIENTE, « Louis-Alexandre Jard-Panvilliers », *Les Médecins pendant la Révolution*, p. 75 et 104.

4. Constant SAUCEROTTE, *op. cit.*, p. 105.

famille de médecins lyonnais. Dès l'obtention de son doctorat, il met en pratique ses idées pour améliorer la santé publique. Il dirige une école qui est chargée de la formation des sages-femmes de la campagne, tout en contribuant à la réorganisation des hôpitaux de sa ville natale. Face à la radicalisation de la situation politique au moment de la Convention montagnarde, il se retire à la campagne après avoir voté contre la mort du roi. Ami des Rolland, il est obligé de fuir en Suisse et n'est rappelé que pour siéger au Conseil des Cinq-Cents<sup>1</sup>.

## II- Des praticiens plus « extrémistes »

Peu de médecins ont adhéré aux idées les plus radicales de la Révolution. Dans son ouvrage qui date de 1887, le docteur Constant Saucerotte n'hésite pas à les qualifier de terroristes et souligne leur « regrettable notoriété<sup>2</sup> ».

### 1- Marc-Antoine Baudot de Molle

Marc-Antoine Baudot qui a fait disparaître la deuxième partie de son patronyme : de Molle siège dans les rangs de la Montagne. Son engagement pour un changement de régime en 1789 est marqué par son adhésion à la *Société des Amis de la Constitution*. Suppléant à l'Assemblée législative, il n'y siège qu'à partir de juillet 1792. Réélu à la Convention, il est choisi pour exécuter des missions dans les départements dès avril 1793. Il s'agit de surveiller l'esprit républicain des populations, de se rendre compte de leur fidélité à la Révolution et d'éliminer tous ceux qui ne se conforment pas à cette ligne de conduite. Marc-Antoine Baudot va donc « épurer » les départements dont il aura la charge. Il se montre très zélé dans ses nouvelles fonctions dans le Sud-Ouest de la France à l'armée des Pyrénées ; à Bayonne et à Toulouse il fait procéder à des arrestations massives de suspects beaucoup trop proches des Girondins. Il interdit même que le département de la Haute-Garonne corresponde avec les départements voisins. Tous les suspects toulousains sont rapidement guillotins. De retour à Paris, il incite les sans-culottes au pillage. À nouveau envoyé en mission dans le Lot et

---

1. Liliane PARIENTE, « Louis Vitet », *Les Médecins pendant la Révolution*, p. 210.

2. Constant SAUCEROTTE, *op. cit.*, p. 123.

en Gironde, il pratique une épuration identique à celle de Toulouse dans le fief girondin et deux mille cinq cents suspects sont arrêtés<sup>1</sup>. Envoyé avec son collègue médecin Lacoste aux armées du Rhin, il critique le choix religieux des populations ; il s'attaque aux disciples de « Jésus, Luther et Calvin », puis promet aux Juifs « une régénération guillotinière ». Après les campagnes sur le Rhin, Baudot rentre à Paris puis retourne en Alsace où il menace de faire exécuter un quart de la population. Il procède à des réquisitions de vivres et de matériel et souhaite lever une armée, mais les futurs soldats désertent et vont constituer une importante émigration outre-Rhin. Près de 40 000 personnes auraient fui selon ses propres calculs quand il présente son rapport devant la Convention. Avec la mort de Danton, il est mis à l'écart, puis il est recherché après le 9 Thermidor pour ses agissements en Alsace. Ayant fui en Italie, à Venise, puis s'étant retiré chez lui à Charolles, il est finalement amnistié. Il reprend du service en 1799 et sollicite une place au Ministère de la Guerre. Après l'épisode napoléonien, il s'exile en Suisse jusqu'en 1830 et vient finir ses jours dans son département d'origine, l'Allier<sup>2</sup>.

## 2- Jean-Baptiste-Jérôme Bô

Jean-Baptiste-Jérôme Bô, originaire de l'Aveyron, a un parcours professionnel atypique, puisqu'il est chirurgien avant de devenir docteur. Il est élu à la Législative, où il appartient au Comité des secours publics. Dans le cadre de cet organisme, il va s'intéresser aux questions hospitalières et sociales. À la Convention, comme Marc-Antoine Baudot de Molle, il se range aux côtés des Montagnards et devient membre du Comité d'Instruction où il va se montrer aussi zélé que son collègue Baudot. Envoyé dans le Tarn en 1793 pour recruter des soldats, il crée une taxe sur les riches pour les familles des volontaires pauvres. Envoyé dans les Ardennes, il pratique la même politique que dans le Tarn et taxe les riches dont « les fluidités liberticides doivent être nationalisées ». Dans la Marne, il s'illustre par ses positions anti-cléricales et se vante d'avoir fait prendre à « l'argenterie des églises une forme plus Républicaine » et d'avoir « majestueusement logé » les fourrages

---

1. Ce chiffre est vraisemblablement exagéré.

2. Liliane PARIENTE, « Marc-Antoine BAUDOT », *Les Médecins pendant la Révolution*, p. 123-124.

dans les cathédrales. En Champagne, il envoie devant le *Tribunal révolutionnaire* quatre suspects, dont le docteur Gillet de Troyes, un ancien étudiant montpelliérain comme lui. Il va quelque peu se modérer lorsqu'il est envoyé en 1794 à Nantes et libère 500 détenus. Arrêté en 1795, il est amnistié et renonce momentanément à la vie politique jusqu'en l'an VII où il demande un poste de chef de la 2<sup>e</sup> division des émigrés au Ministère de la Police<sup>1</sup>.

## Conclusion

Les anciens étudiants de Montpellier ont-ils contribué à l'amélioration de la santé publique en France ? Les résultats sont extrêmement contrastés. En ce qui concerne les hôpitaux, alors que sous l'Ancien Régime, sept avaient été créés à Paris, les documents montrent la grande détresse du système hospitalier entre 1792 et 1797. Même si des projets d'amélioration ont été suggérés (désinfection, cubage d'air suffisant pour les chambres des malades, salles d'opérations indépendantes) le manque de moyens financiers consécutif à un état de guerre quasi-permanent ne permet pas d'entreprendre les mesures indispensables et on constate une surmortalité dans les hôpitaux parisiens<sup>2</sup>.

La réorganisation du système universitaire en 1793 a créé trois écoles de santé : Paris, Montpellier et Strasbourg. Les cliniques qui devaient être ouvertes pour compléter l'enseignement théorique des étudiants ont eu des débuts divers. Montpellier est assez bien lotie avec une clinique qui peut fonctionner avec l'achat en 1793 de la maison du Bon Pasteur, qui permet d'agrandir l'hôpital Saint-Éloi. En revanche, à Strasbourg, les débuts sont très difficiles en raison de la guerre et de la disette<sup>3</sup>. Mais on ne peut pas dire que la Révolution ait rejeté en bloc les projets et les réalisations de l'Ancien Régime. En effet, les médecins des épidémies sont reconduits dans leurs fonctions après les périodes troublées et deviennent médecins des départements chargés de la santé des populations. De même, le réseau de correspondants de la Société Royale de Médecine est reproduit à l'identique avec la Société

---

1. Liliane PARIENTE, « Jean-Baptiste-Jérôme Bô », *Les Médecins pendant la Révolution*, op. cit., p. 126.

2. Liliane PARIENTE, « Les hôpitaux », *Ibid.*, p. 236.

3. *Ibid.*, p. 237.

de Médecine de Paris. Dominique Peffault de la Tour qui était un associé correspondant de la Société Royale depuis sa création est devenu membre de la nouvelle société depuis l'an 9. Il occupe à cette date la fonction de médecin-chef de l'hôpital militaire de la Flèche<sup>1</sup>.

D'autres sont passés d'une carrière médicale à une carrière politique de manière plus feutrée sans s'être illustrés dans les missions dans les départements comme quelques-uns de leurs collègues. Pierre-Paul Clemenceau, originaire de Montchamps dans le département de la Vendée, est, en 1802, sous-préfet de Montaigu. Sa carrière politique a été sûrement possible, au-delà de son engagement révolutionnaire, car il a été remarqué par les autorités qui lui ont confié avant la Révolution la charge de médecin des épidémies en 1779 puis de 1784 à 1788 dans la généralité de Poitiers. Pendant la guerre de Vendée, il a exercé dans les hôpitaux militaires de l'Ouest<sup>2</sup>.

Enfin, certains ont appliqué à la lettre les idées de la Révolution. Jean-François Billebault-Boisgirard exerce depuis 1751 dans son village natal de Cosne, département de la Nièvre. En 1789, âgé de soixante-seize ans, il décide de n'exercer son métier que gratuitement<sup>3</sup>.

---

1. *Dictionnaire de l'an X*, p. 502.

2. *Ibid.*, p. 579.

3. *Ibid.*, p. 385.



# Conclusion



Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Faculté de médecine de Montpellier est la Faculté de médecine par excellence. Elle bénéficie depuis le XVI<sup>e</sup> siècle d'une bonne réputation qui n'a pas été ternie depuis. Si le XVII<sup>e</sup> siècle est moins brillant que le précédent, avec une baisse significative des effectifs, Montpellier s'impose cependant au XVIII<sup>e</sup> siècle comme le premier centre universitaire du royaume par le nombre d'étudiants qui en sortent docteurs.

Ses étudiants viennent de toute l'Europe, mais des évolutions sensibles apparaissent au cours du Siècle des lumières. Si dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle la Faculté continue à attirer des candidats originaires de nombreux pays du continent, une réduction de ses effectifs étrangers est remarquable dès la deuxième moitié du siècle. Le XVIII<sup>e</sup> siècle n'est donc pas « l'âge d'or » de la présence étrangère à Montpellier. En comparaison, la fréquentation étrangère est à son apogée au XVI<sup>e</sup> siècle, alors qu'elle ne fait que diminuer de manière constante du XVII<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle. Montpellier conserve néanmoins un recrutement à l'échelle européenne où 13 « nations » y sont attestées, mais la représentation de certains espaces, comme le Saint Empire ou l'Angleterre par exemple a fortement diminué. En revanche, ses étudiants viennent de plus en plus loin et la présence de ressortissants de l'Empire colonial portugais montre que l'espace de recrutement de la Faculté s'est élargi à l'échelle mondiale, même si ce phénomène est marginal quand on considère les effectifs. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les routes traditionnelles du voyage pour étude dans

la ville méridionale se sont modifiées pour les jeunes gens originaires du Saint Empire ; elles s'orientent pour les Irlandais vers des centres universitaires français plus septentrionaux comme Paris ou Reims.

Mais ces pertes d'effectifs étrangers sont largement compensées par un élargissement du recrutement de la Faculté dans toute la moitié Sud du royaume. La réputation du centre, mais aussi l'amélioration des réseaux routiers contribuent à faire affluer toujours en plus grand nombre les étudiants vers Montpellier. Les jeunes gens originaires du Massif Central par exemple deviennent des « clients » fidèles dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle. De plus, l'enrichissement général et le développement de l'éducation font que Montpellier devient le centre de formation que de nombreuses familles choisissent pour leurs enfants. Montpellier ne craint pas non plus la concurrence des centres universitaires du sud du royaume qui avaient momentanément au xvii<sup>e</sup> siècle porté préjudice à sa notoriété, elle « élimine » certaines de ses rivales telles qu'Aix, Avignon, Valence, Nantes ou Angers et elle réduit l'aire d'attraction de Toulouse par exemple.

Les jeunes gens qui choisissent de faire leurs études à Montpellier sont de plus en plus nombreux au cours du xviii<sup>e</sup> siècle. La tendance des effectifs est à la hausse dès le début de la décennie 1730 et va en s'accroissant jusqu'à la veille de la Révolution. Les étudiants restent trois années dans la ville universitaire et sont âgés à leur arrivée de 18,3 ans en moyenne, ce qui correspond à l'âge à la sortie des collèges. À la fin de leurs études, les praticiens montpelliérains sont âgés de 23,7 ans en moyenne. Par rapport à d'autres centres universitaires, il semble que la formation dispensée à Montpellier s'inscrive bien dans le laps de temps préconisé par l'Édit de 1707. Les comparaisons fournies pour les âges à la sortie des praticiens des autres Facultés sont un simple indicateur : ils sont en règle générale plus âgés que leurs homologues montpelliérains ; mais la faiblesse numérique des échantillons analysés ne permet pas encore de proposer une typologie fiable de l'âge à la sortie des étudiants des autres Facultés du pays.

Certains étudiants ne font pas le voyage seuls, et la pratique des associations en binômes ou trinômes est en augmentation au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, celle-ci étant peut-être copiée sur celle qu'ont adoptée beaucoup plus tôt les étudiants étrangers qui font perdurer ce « système » tout au long du Siècle des lumières.

Les solidarités qui se nouent au cours des études n'ont laissé que peu de témoignages : quelques correspondances d'étudiants ont été publiées,

mais l'ensemble reste assez mince. Seules les solidarités qui se sont manifestées sur un mode tapageur, puis de façon plus feutrée dans le cadre d'une loge maçonnique, témoignent des revendications estudiantines qui progressivement glissent de l'affrontement à une approche plus raisonnée. Mais, là encore, la chronique n'a retenu que les étudiants hors norme, les autres n'ayant pas troublé l'ordre public.

Au moment d'entrer dans la vie active les jeunes docteurs sont conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la société et de leur appartenance à une catégorie qui dispose de talents. Ces solidarités sont reproduites à une autre échelle, lorsqu'il s'agit de défendre les privilèges acquis au cours de la formation universitaire montpelliéraine. Les médecins formés à Montpellier vont peu à peu constituer un groupe de pression, fort de son nombre, et deviennent des praticiens assez jaloux de leurs prérogatives, et toujours prompts à les défendre. Ils occupent une place prépondérante voire majoritaire au sein de nombreux Collèges de Médecine au début de la décennie 1780, participent activement à la marche scientifique du temps en étant les collaborateurs du pouvoir tant au niveau des Académies qu'à celui de la Société Royale de médecine. L'enjeu est pour eux d'éviter le nivellement de leur formation et la dépréciation de leurs diplômes, aussi sont-ils les premiers à dénoncer les charlatans, mais également à attaquer les chirurgiens. Ceux-ci sont des obstacles et des métiers qui ne sont plus indispensables, car la formation dispensée à Montpellier permet aux étudiants de se faire également recevoir chirurgiens. Dès lors, ils détiennent une pratique complémentaire qui en fait des hommes de l'art dépositaires d'un savoir et les dispense d'avoir recours à l'aide de la profession médicale subalterne, les chirurgiens ; ceci ne peut que s'ajouter au préjugé favorable dont ils bénéficient déjà auprès de l'opinion publique de l'époque.

Il existe néanmoins des différences entre les praticiens plus âgés et ceux qui sont plus jeunes à la veille de la Révolution. Les « cadets » s'illustrent notamment dans la lutte contre les maladies épidémiques ou l'introduction de l'inoculation, alors que les aînés comme le corps professoral de la Faculté sont méfiants à l'égard de l'introduction à grande échelle de cette pratique.

La défense du corps des praticiens formés à Montpellier se manifeste sous d'autres aspects : la médecine devient une affaire de famille et très tôt des « filiations » existent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elles étaient déjà largement en place dès le siècle précédent. Le Siècle des lumières

est dans ce domaine le prolongement d'une pratique commencée dès le xvii<sup>e</sup> siècle. Cette reproduction du groupe professionnel est encore sous-évaluée et le fichier nominal des étudiants montpelliérains de 1707 à 1789 laisse supposer bon nombre de parentés médicales que seuls des dépouillements plus exhaustifs prouveront. Il ne faut pas non plus négliger, dans cet intérêt des familles pour la médecine, d'une part les carrières ascensionnelles où les fils d'apothicaires ou de chirurgiens vont trouver place au sein du corps et d'autre part les liens matrimoniaux qui confortent le corps, qui permettent de renforcer une homogamie socio-professionnelle. Dans ce domaine, Montpellier constitue l'exemple typique où les stratégies familiales s'attachent à consolider ou à tisser les liens qui font du groupe médical une composante primordiale au sein de la cité. Des recherches plus approfondies montreraient sûrement que les choix des familles ne sont pas dénués de sens. Le cas de Montpellier laisse supposer que peut-être d'autres cités, moins marquées par la composante médicale, ont, elles aussi, adopté une démarche identique. Pour Paris, par exemple, les travaux de C. Maillé-Violle montrent que les praticiens de la capitale pratiquent une homogamie socio-professionnelle<sup>1</sup>. Les grandes cités universitaires ne sont pas les seules où des familles cherchent à transmettre cet héritage médical. La famille Bouteille, originaire de Manosque, compte entre le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle et le début du xix<sup>e</sup> siècle, trois médecins, un père et ses deux fils. La souche familiale est représentée par le père : Étienne-Michel. Son origine est connue : il était fils de notaire. Cette filiation lui permettait peut-être d'embrasser une carrière juridique, mais par sa mère, Suzanne Pourcin, fille de médecin, s'ouvraient à lui d'autres perspectives professionnelles. Étienne-Michel conforte son assise dans le monde médical en épousant en 1764 Françoise Maurin, également fille de médecin. Dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, la famille Bouteille détient une sorte de monopole de la fonction médicale dans la cité de Manosque<sup>2</sup>.

Ces exemples ne sont probablement pas isolés et on peut penser que dans de nombreuses villes et bourgs de tels faits existent. Ces « prati-

---

1. Catherine MAILLÉ-VIOLE, *Médecins et chirurgiens parisiens dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Université de Paris I, 1977, mémoire de maîtrise, 139 p. multigr. Voir également du même auteur : « La naissance d'un personnage : le médecin parisien à la fin de l'Ancien Régime », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 9 (1-2), 1982, p. 153-180.

2. Jean THÉORIDÈS, « L'œuvre médicale d'Étienne-Michel Bouteille (1732-1816) », *110<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, colloque sur l'École médicale, Montpellier, 1985*, Paris, C.T.H.S., 1985, p. 175-190.

ques » sont aussi suivies par les chirurgiens qui copient le modèle diffusé par la strate supérieure du corps. Dans le diocèse de Saint-Pons, l'exemple de la communauté d'Olonzac est une illustration de ce phénomène de mimétisme : dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les familles de chirurgiens, Manilève, Oustry, Carretier et Calas mettent en place des stratégies matrimoniales et disposent ainsi d'une sorte de monopole de la profession au sein du village<sup>1</sup>.

Les médecins formés à Montpellier vont aussi devenir d'ardents propagateurs du mouvement scientifique des Lumières. Dans le cadre de la Société Royale de médecine, près de 200 d'entre eux deviennent les acteurs indispensables de ces nouveaux espaces de dialogue et vont activement collaborer à l'échange des expériences pour modifier leur pratique et bénéficier des apports nouveaux dans le domaine médical. Si les plus anciens « désertent » ce nouvel espace de collaboration scientifique, ayant vraisemblablement déjà trouvé « satisfaction » par leur participation au mouvement académique, en revanche les plus jeunes deviennent la cheville ouvrière d'une Compagnie qui s'est donné pour mission de dénombrer et de décrire les phénomènes épidémiques dans le royaume. Le concours de la Société Royale à la lutte contre le phénomène épidémique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est indéniable. La production scientifique permet de nuancer les propos des autorités qui jusqu'à la création de la Société étaient préoccupées par le spectre de la dépopulation. L'étude de ces Mémoires n'est pas aisée ; on risque de se laisser abuser par les rapports de ces médecins très zélés pour décrire les affections qu'ils ont à combattre. Cependant, d'après les travaux des médecins formés à Montpellier qui ne représentent qu'une partie seulement de l'ensemble des fonds de la Société Royale de Médecine, les grandes épidémies « faucheuses d'hommes » ne sont qu'épisodiques, seule la Bretagne est une des provinces de France à avoir été particulièrement touchée. Enfin, les topographies médicales qui ont été bien souvent évoquées pour mettre en évidence les travaux des correspondants de la Société ne représentent qu'une part minime, 2,5 %, de l'ensemble des envois des médecins formés à Montpellier. Ont-ils été moins zélés que leurs confrères à entreprendre de telles observations ou bien les topographies ne constituent-elles

---

1. Hélène BERLAN, *Malades et maladies dans le pays d'Olonzac et attitudes face à la mort au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montpellier, université Paul-Valéry, mémoire de maîtrise, sous la dir. de Joël Fouilleron, 1989, 211 p. En particulier le chapitre II consacré au personnel de santé, p. 86-96.

qu'un pourcentage infime de l'ensemble des travaux de la Société ? Là encore, un dépouillement systématique des archives de l'Académie de médecine pourra apporter une réponse.

La Révolution va momentanément déstabiliser le corps médical formé à Montpellier. La création en 1793 de trois Écoles de Santé à Paris, Montpellier et Strasbourg témoigne du prestige de la Faculté languedocienne, mais montre également que d'autres centres qui étaient jusqu'alors inaccessibles à cause de la cherté des études comme celui de Paris ou qui étaient moins connus comme celui de Strasbourg, sont des concurrents avec lesquels il va falloir compter. Cette simplification momentanée de la carte universitaire française entérine une situation déjà établie à la veille de la Révolution. Montpellier conserve sa primauté dans toute la moitié sud du pays, mais ne gagne rien par rapport à la situation qui était la sienne précédemment, car celle-ci n'était que partiellement entamée par ses consœurs. Seule la Faculté de Toulouse pouvait pâtir de ces choix gouvernementaux, mais la médecine n'était pas une spécialité très développée dans cette cité où le droit et la théologie avaient contribué à la réputation du centre.

Entre 1789 et 1799, certains des médecins formés à Montpellier vont peu à peu occuper l'espace public en devenant des personnages politiques. Si quelques-uns d'entre eux sont élus dans les différentes assemblées, on remarque que les compétences des autres sont des atouts précieux pour le nouveau pouvoir qui les réutilise. Il faut cependant ajouter que les praticiens, dans leur ensemble, n'ont pas eu des revendications radicales, mais se sont illustrés par leur modération et leur souci de réformes. Ces projets de réformes portent surtout sur une réorganisation des études universitaires et une amélioration du système hospitalier pour lesquels le docteur Jean-Gabriel Gallot a été un éminent porte-parole<sup>1</sup>. Ces propositions ne seront pas appliquées dans l'immédiat compte tenu des bouleversements politiques de la période. La France prend un certain retard, alors que toutes les conditions étaient réunies pour faire de l'enseignement médical et de la modernisation du système hospitalier français un exemple à « l'échelle européenne ». Les seules améliorations notables de la pratique de la médecine sont manifestes dans le traitement des blessés lors des campagnes militaires. René Dufriche-Desgenettes est l'exemple de ces

---

1. Au sujet du docteur Jean-Gabriel GALLOT, cf. *supra* dans le chapitre intitulé « Les médecins face à la Révolution », ses projets de réforme.

praticiens formés à Montpellier qui dans le cadre des guerres napoléoniennes va essayer d'apporter une amélioration à l'hygiène des soldats<sup>1</sup>.

Formés dans une Faculté prestigieuse et, pour bon nombre d'entre eux, continuateurs d'une tradition familiale qui a choisi la médecine, les médecins aspiraient à une réelle reconnaissance et c'est celle que leur offre la Révolution. Le nouveau régime donne satisfaction à ces élites qui vont devenir les notables du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette notion de notabilité qui émerge avec le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> a été largement préparée par le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les médecins sont l'exemple type d'un groupe social qui a su, en proposant aux nouvelles autorités ses compétences, faire part de ses idées de Bien Public qui vont devenir celles de la Santé Publique. Le début du XIX<sup>e</sup> siècle montre que les praticiens collaborent avec les nouvelles autorités tout en préservant les acquis de l'Ancien Régime : les médecins des épidémies dans les Généralités deviennent les médecins des épidémies dans les départements. Cette reprise institutionnelle permet également une amélioration du maillage qui passant de la généralité au département assure un meilleur contrôle sanitaire des populations. Pour les praticiens formés à Montpellier il s'agit d'une continuité avec la période précédente, on retrouve les mêmes individus aux mêmes fonctions, seule la dénomination de leur mission est modifiée.

Le présent travail doit être complété par des dépouillements dans les autres Facultés du royaume, car il est nécessaire de disposer de points de comparaisons de manière à ne pas ériger trop vite Montpellier en modèle. Le centre languedocien forme le plus grand nombre de médecins tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais qu'en est-il du « bagage scientifique » fourni aux futurs praticiens ? À première vue, celui-ci semble incomplet, puisque certains d'entre eux sont amenés à suivre, leur doctorat montpelliérain obtenu, des cours de perfectionnement dans la capitale. Si ces quelques exemples sont peut-être exceptionnels, ils soulignent cependant que Montpellier dispense une formation universitaire incomplète qui a fait le choix du quantitatif au détriment d'une approche qualitative de la formation.

Pour avoir une vue d'ensemble de tous ces problèmes des étudiants, il a fallu procéder à une mise en fiche, ce qui n'est pas allé sans quelques

---

1. Cf. *supra* dans le chapitre consacré à « La mobilité géographique », le rôle de René DUFRICHE-DESGENETTES dans les armées napoléoniennes.

2. L'importance croissante et la diffusion dans les campagnes des représentants des professions de santé sont visibles dans les textes littéraires du XIX<sup>e</sup> siècle, comme par exemple *Le Médecin de campagne* ou *Madame Bovary* (dont l'intrigue se situe avant 1840).

difficultés techniques. Il faut procéder de la même manière pour l'ensemble des étudiants en médecine du royaume de France, à supposer que les archives soient conservées. Cette démarche sera utile notamment pour mesurer de manière plus fiable la mobilité étudiante et comprendre les stratégies particulières qui ont pu se mettre en place dans le royaume de France au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le recours à l'outil informatique est indispensable pour pouvoir disposer de tris et mettre au point une fiche type. Les volumes du répertoire des étudiants montpelliérains sont transposables sur CD Rom de façon à ce que leur consultation soit facilitée. Une démarche identique pour l'ensemble des Facultés de médecine du royaume permettra enfin de disposer de dictionnaires étudiants, comme c'est déjà le cas au Royaume-Uni pour la période moderne, ou en Allemagne pour l'époque médiévale.

La démarche pourrait être faite en deux temps. D'une part, la création d'un site internet est souhaitable de façon à ce que soit organisée une très large collecte des données aussi bien par la communauté scientifique que par les particuliers qui au hasard de leurs recherches pourraient enrichir la connaissance sur tel ou tel individu. D'autre part, cette base de données pourrait être périodiquement enrichie pour que, dans un deuxième temps, une équipe puisse réutiliser ces informations et les insérer dans une fiche type qu'il reste à fabriquer.

La fiche individuelle de l'étudiant doit être modifiée. Elle pourrait se composer d'une première partie où figurerait l'ensemble des inscriptions de l'étudiant. Ainsi, si le nombre d'inscriptions est inférieur à douze, il serait facile de pouvoir mieux mesurer la mobilité étudiante qui reste encore largement limitée aux travaux que les universitaires ont réalisés pour la période médiévale ou les débuts de l'époque moderne. La deuxième partie devrait être consacrée au cursus de l'étudiant, du baccalauréat au doctorat. Enfin, deux autres volets en « texte » pourraient enrichir cette fiche estudiantine, un premier où serait collecté l'ensemble des informations biographiques et professionnelles de l'individu, et un second où seraient mentionnés les travaux et les écrits que celui-ci a pu produire au cours de sa vie. Ce projet ne peut pas être réalisé par une seule personne, mais sur le modèle des historiens anglo-saxons qui ont fait preuve dans ce domaine d'un travail d'équipe, il n'est pas inconcevable d'espérer, que d'ici quelques années, les étudiants en médecine des Facultés françaises pourront être identifiés de façon à enrichir le « répertoire national ».





# ANNEXES



ANNEXE n° 1 : Tableau des inscriptions, baccalauréats, licences et doctorats des étudiants à Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789

<b>Année</b>	<b>Inscription</b>	<b>Baccalauréat</b>	<b>Licence</b>	<b>Doctorat</b>
1707	45	0	0	0
1708	25	8	2	1
1709	13	11	14	9
1710	31	17	9	13
1711	40	15	20	19
1712	25	14	10	11
1713	33	29	22	22
1714	45	24	28	29
1715	23	24	15	17
1716	26	24	19	22
1717	27	9	11	9
1718	26	21	11	13
1719	49	26	28	22
1720	17	18	13	16
1721	9	13	16	16
1722	44	16	17	14
1723	48	9	5	7
1724	31	17	15	14
1725	38	28	32	27
1726	33	24	17	21
1727	29	29	27	27
1728	30	19	19	23
1729	37	25	20	18
1730	41	21	16	18
1731	37	37	29	27
1732	46	33	26	34
1733	45	26	31	29
1734	52	38	30	30
1735	39	36	30	41
1736	56	33	45	30
1737	38	35	29	36

1738	61	35	25	27
1739	51	50	43	42
1740	43	36	27	30
1741	57	26	39	38
1742	51	38	33	32
1743	56	43	38	38
1744	55	32	39	40
1745	78	40	38	38
1746	61	45	37	36
1747	80	51	50	51
1748	56	54	48	45
1749	73	66	79	77
1750	67	66	54	56
1751	64	61	60	53
1752	65	48	46	47
1753	53	70	62	60
1754	58	46	49	48
1755	62	47	45	48
1756	63	39	44	45
1757	69	67	43	45
1758	56	40	52	53
1759	65	54	61	55
1760	65	57	50	50
1761	65	51	56	55
1762	66	65	56	60
1763	72	51	52	52
1764	70	63	59	59
1765	66	56	58	56
1766	64	61	58	58
1767	52	51	56	57
1768	71	56	52	53
1769	77	62	49	45
1770	60	63	66	67
1771	73	59	66	67
1772	82	63	62	57

1773	77	63	49	49
1774	68	63	70	69
1775	86	63	60	60
1776	87	74	69	66
1777	73	80	68	75
1778	69	72	83	80
1779	69	65	59	63
1780	59	54	61	54
1781	58	61	67	68
1782	70	53	44	45
1783	81	67	54	59
1784	87	57	66	66
1785	78	69	72	71
1786	73	69	58	63
1787	84	75	78	71
1788	100	83	67	73
1789	69	73	72	74

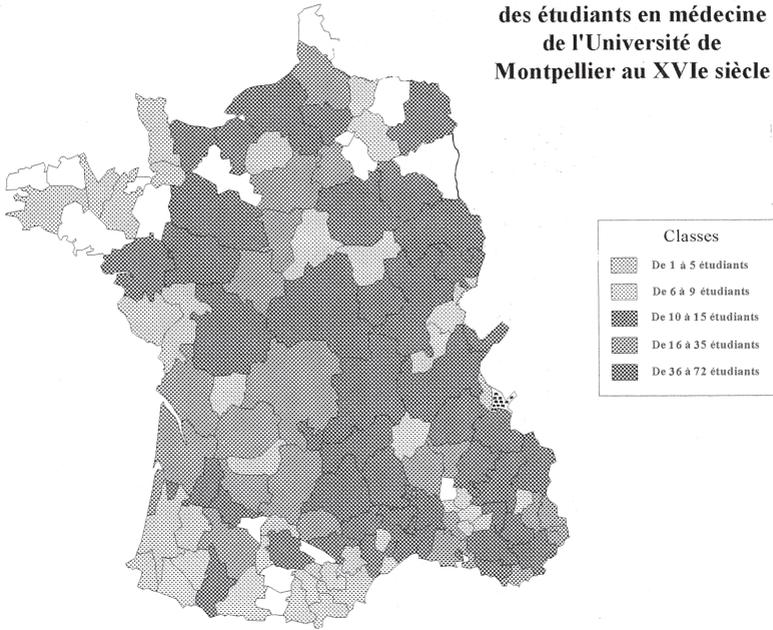
ANNEXE n°2 : cartes des origines géographiques des étudiants



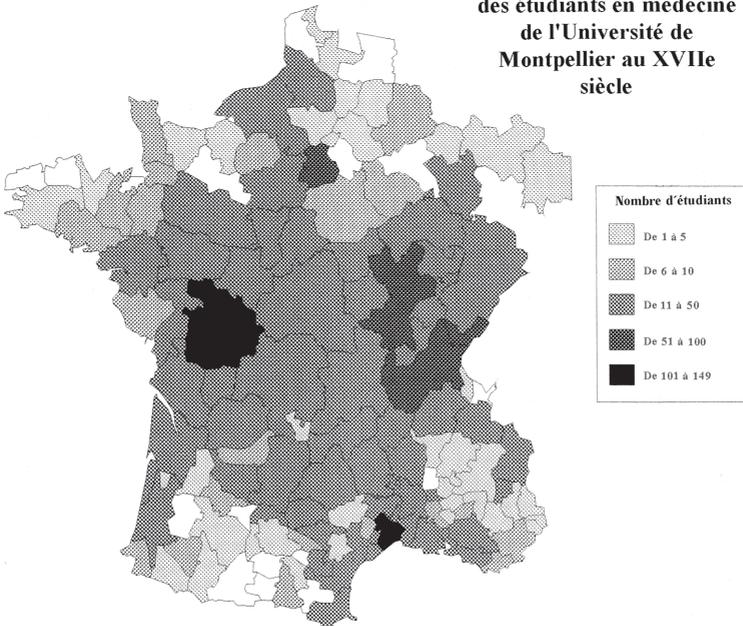
Le recrutement séculaire  
du <sup>xvi</sup>e au <sup>xviii</sup>e siècle des étudiants en médecine  
de l'Université de Montpellier



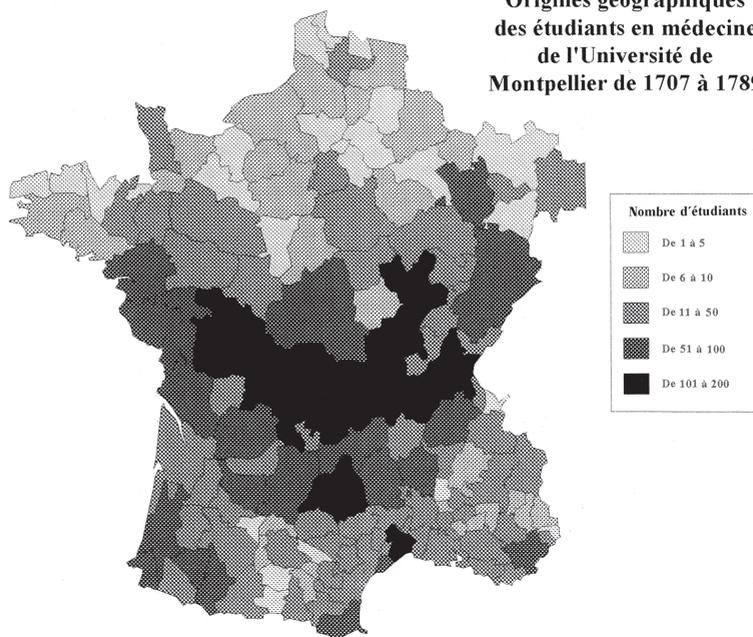
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier au XVI<sup>e</sup> siècle**



**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier au XVII<sup>e</sup>  
siècle**



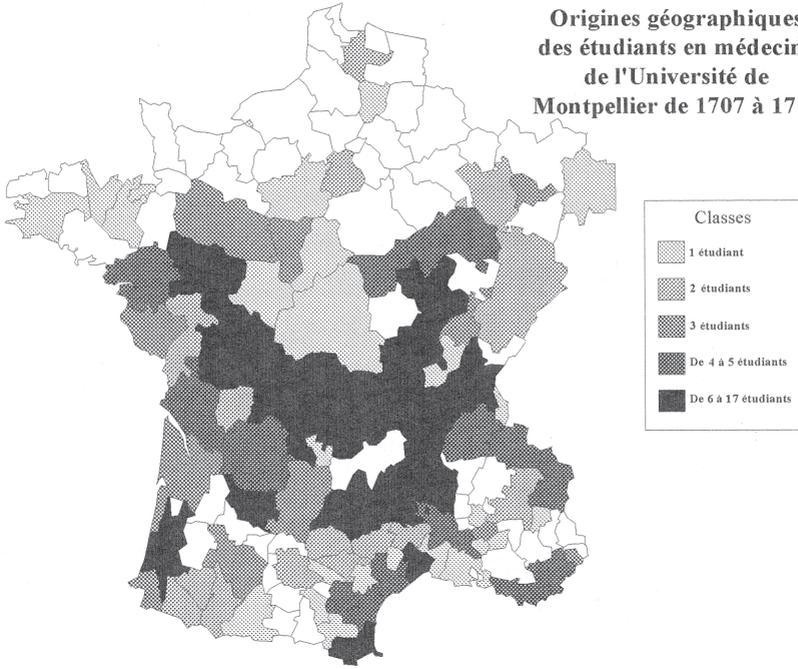
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier de 1707 à 1789**



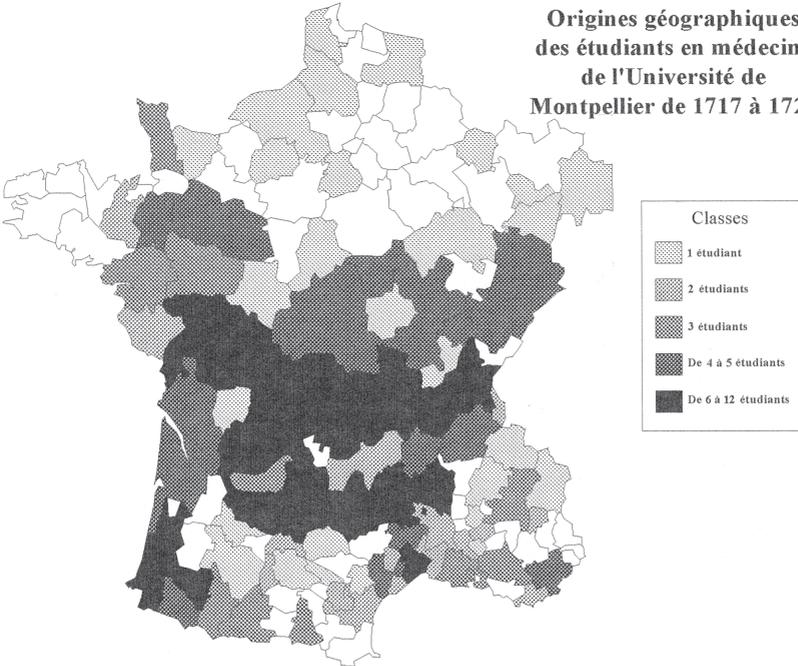
Le recrutement décennal des étudiants en médecine  
de l'Université de Montpellier



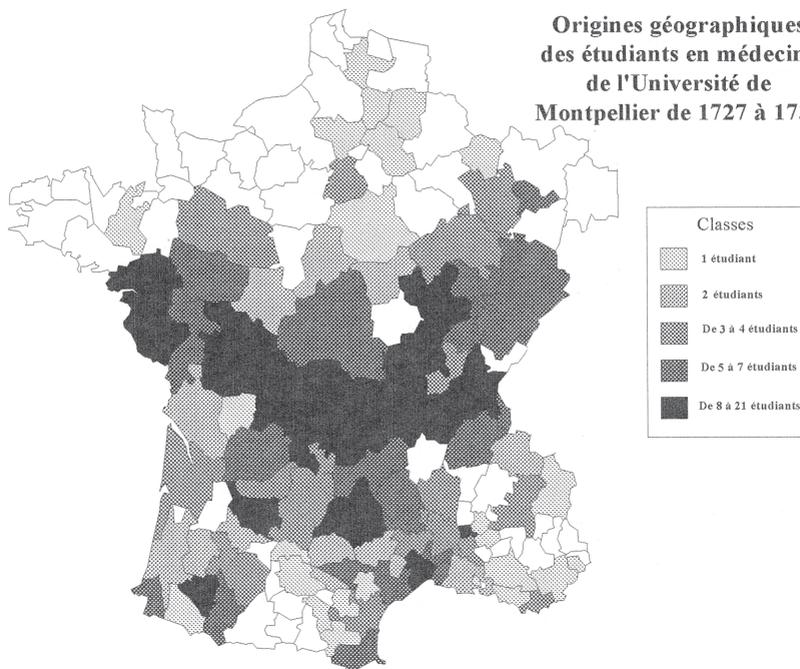
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier de 1707 à 1716**



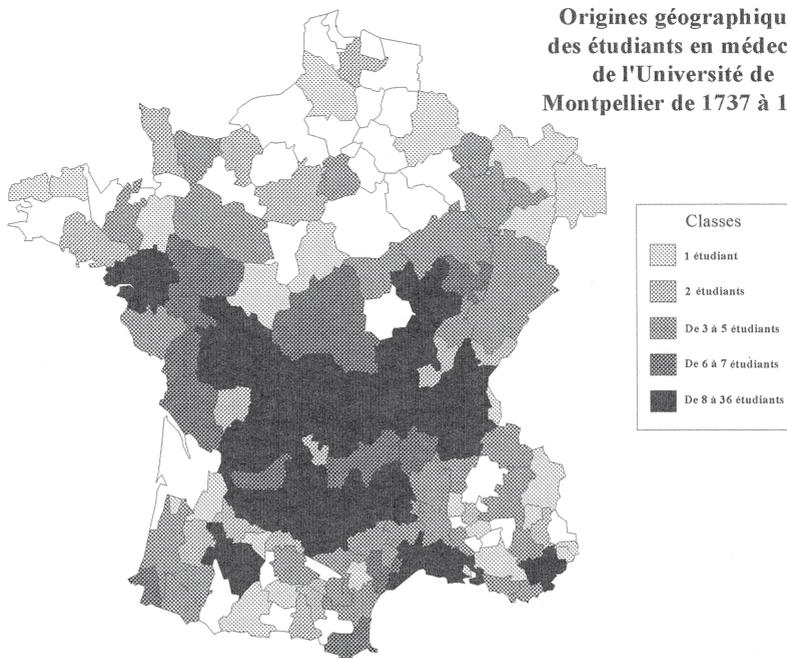
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier de 1717 à 1726**



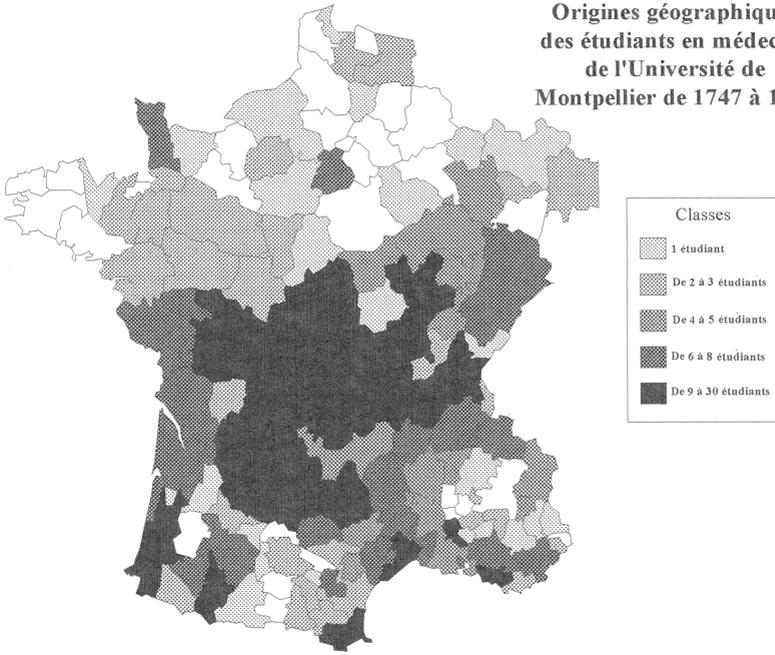
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier de 1727 à 1736**



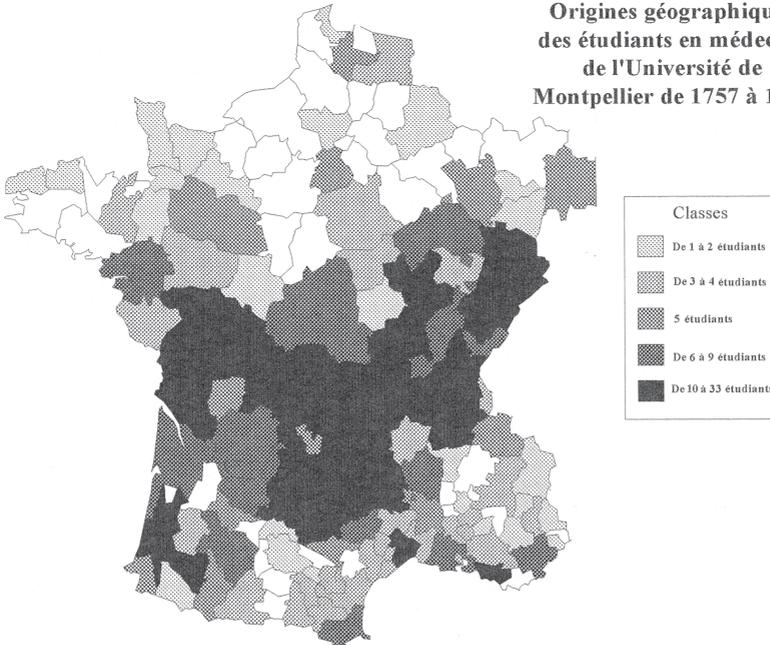
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier de 1737 à 1746**



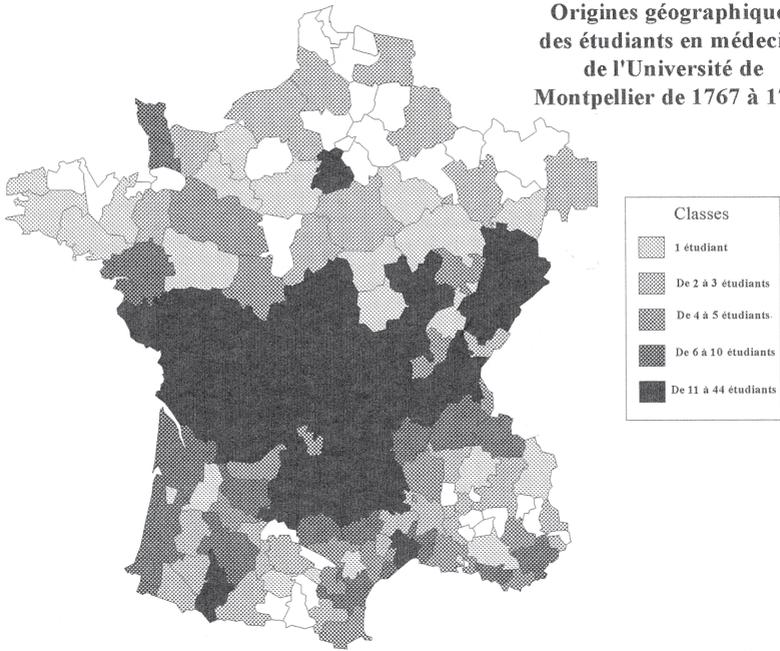
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier de 1747 à 1756**



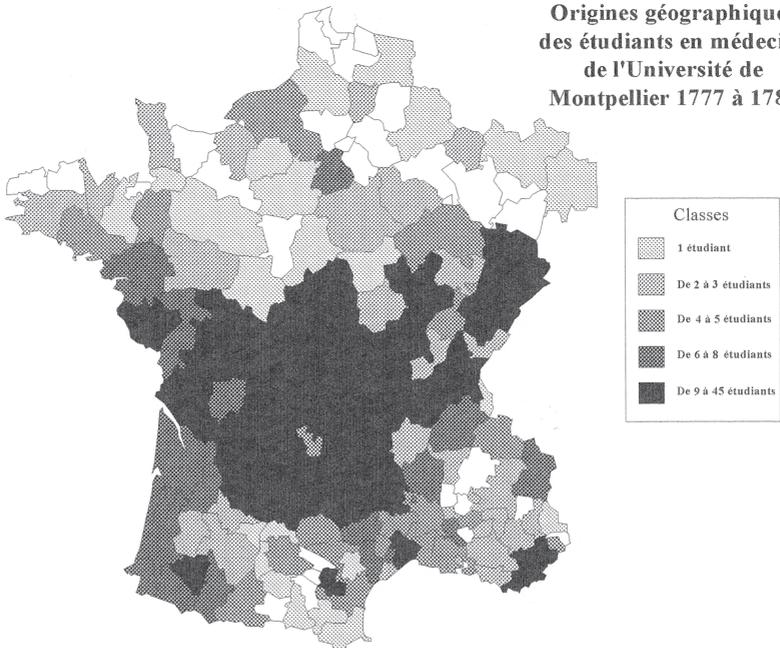
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier de 1757 à 1766**



**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier de 1767 à 1776**



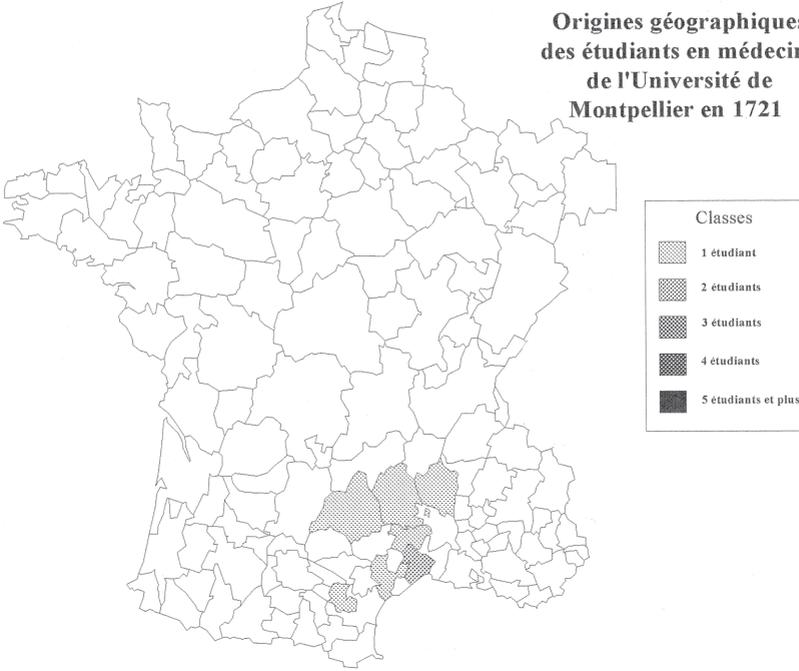
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier 1777 à 1786**



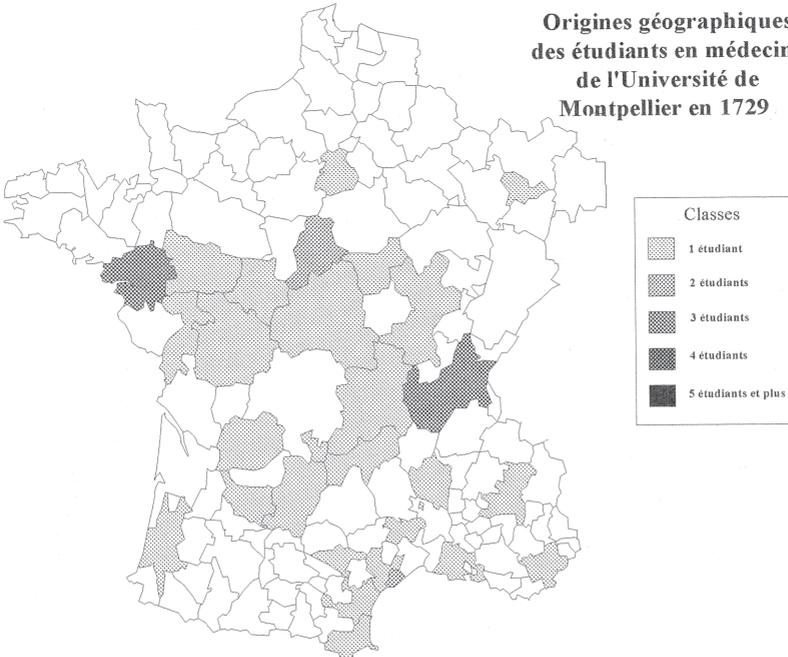
Le recrutement annuel des étudiants  
en médecine de l'Université de Montpellier :  
quelques exemples pour la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle  
1721, 1729, 1731, 1734, 1735 et de 1747 à 1786



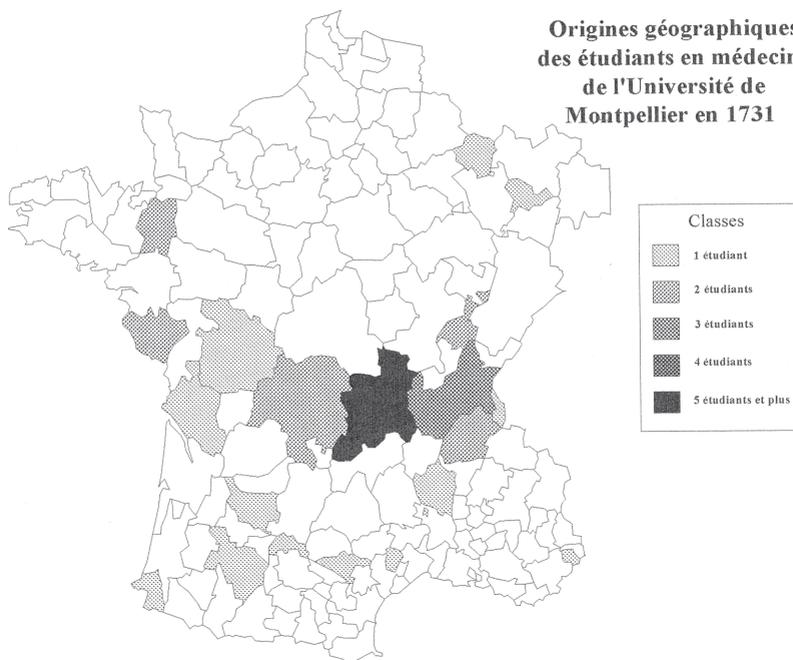
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1721**



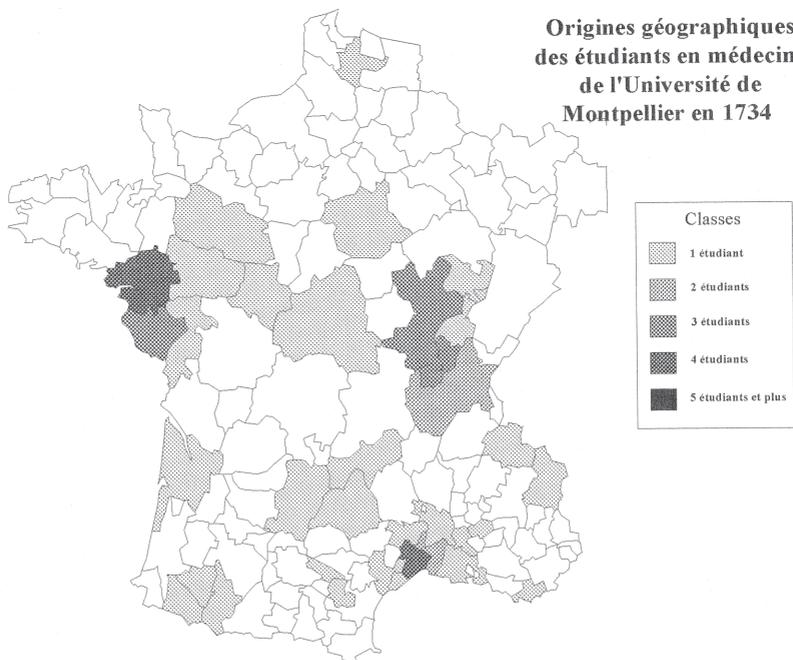
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1729**



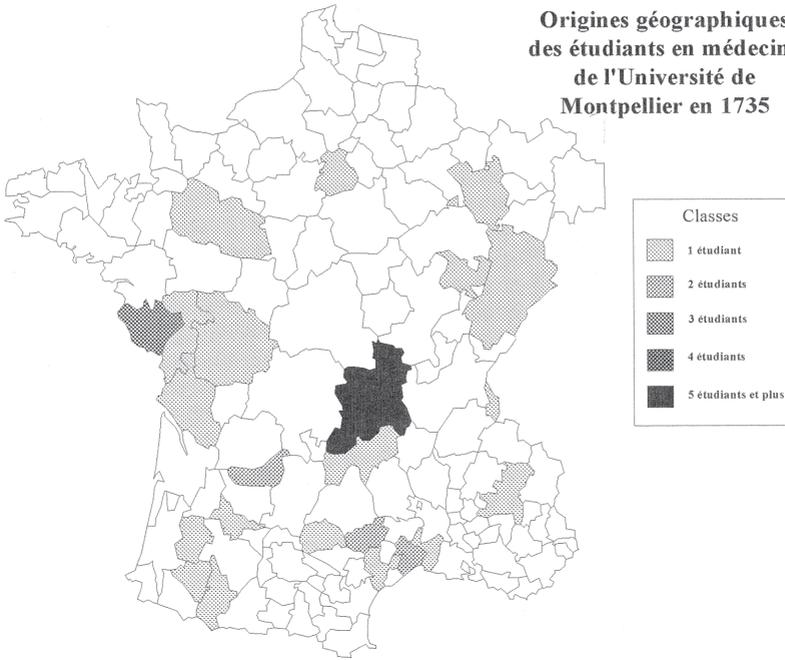
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1731**



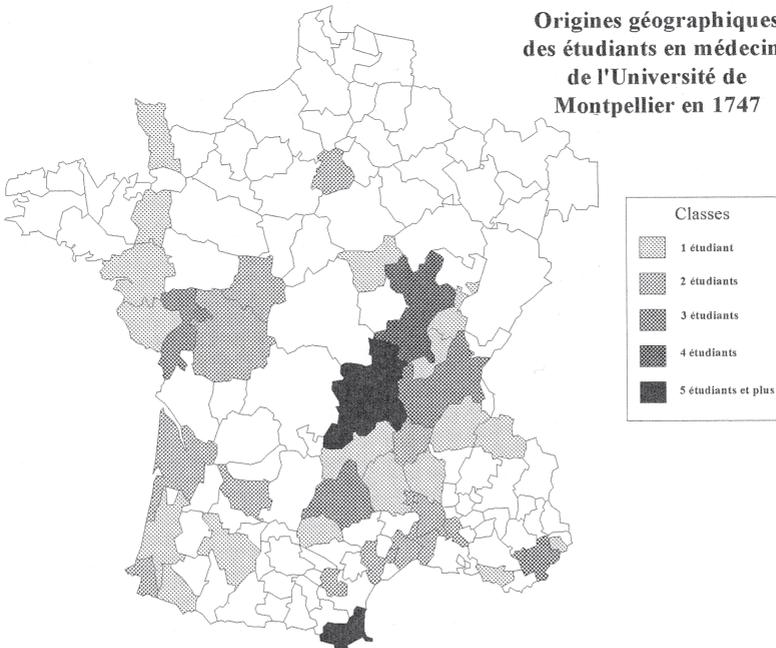
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1734**



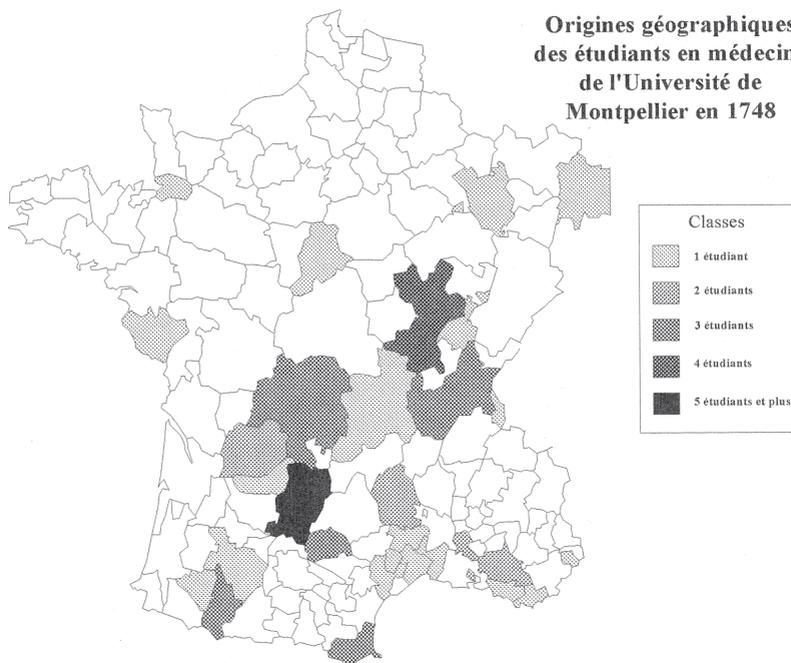
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1735**



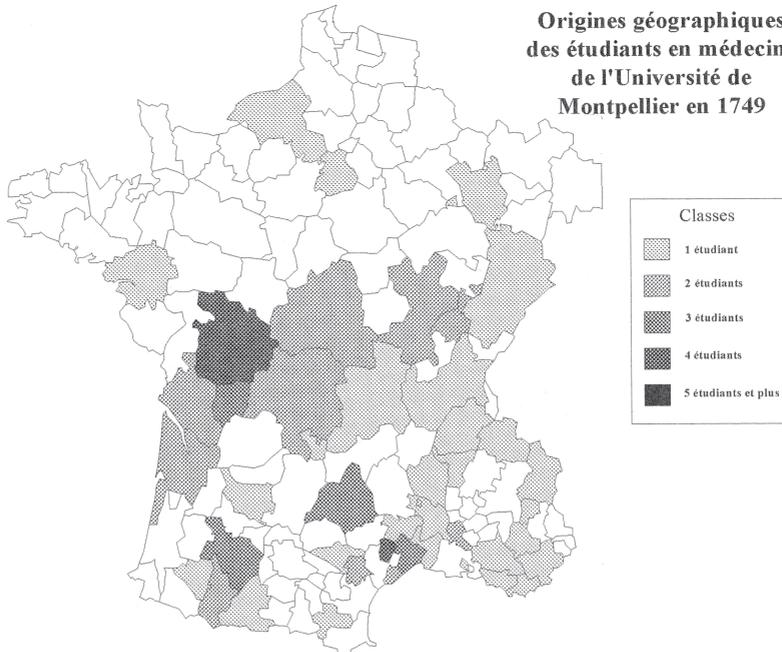
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1747**



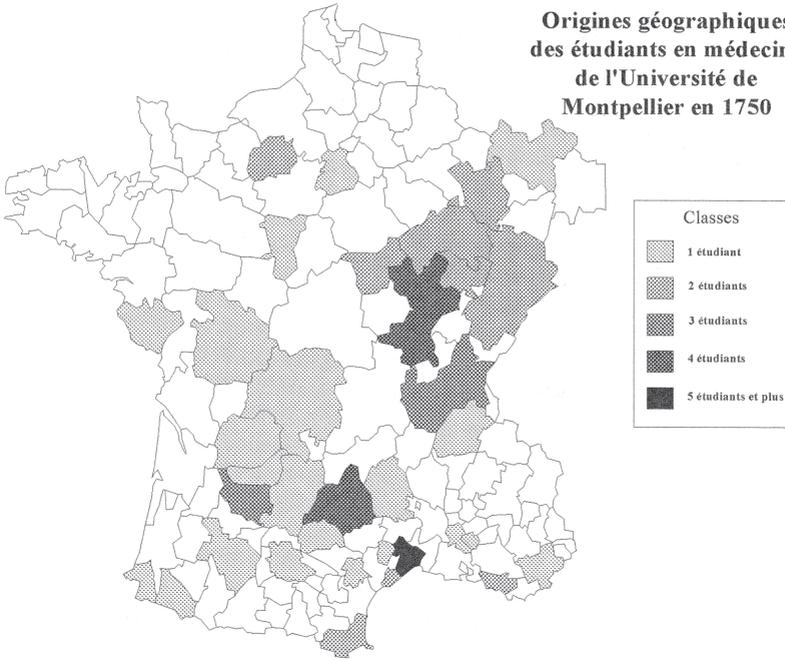
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1748**



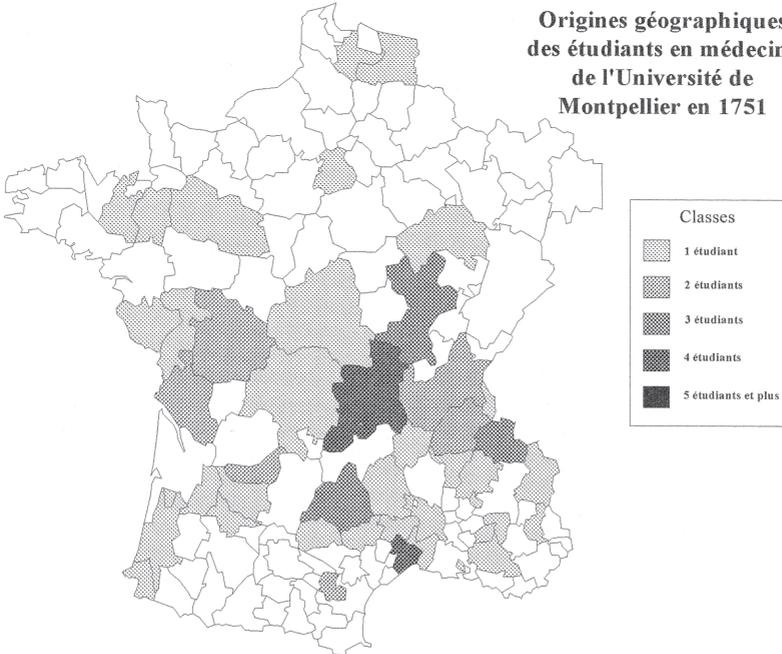
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1749**



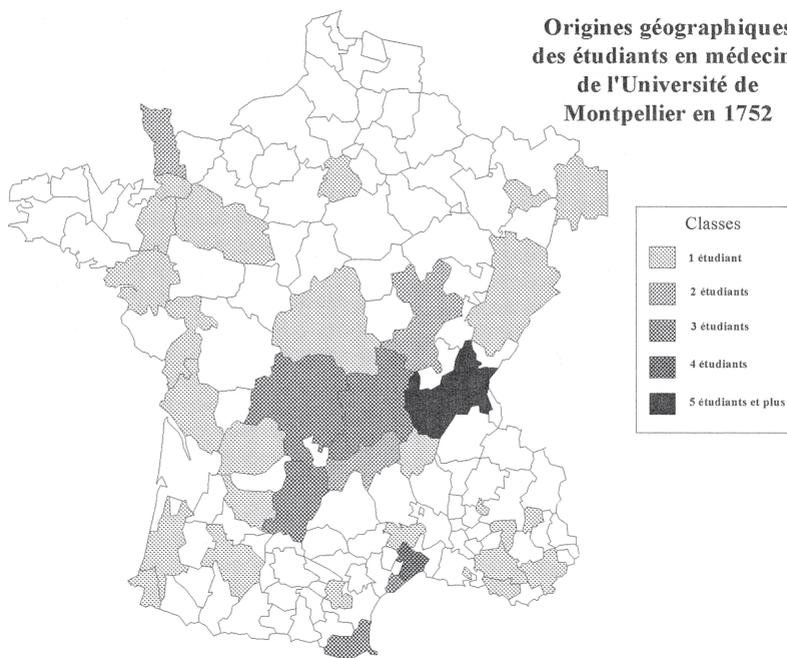
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1750**



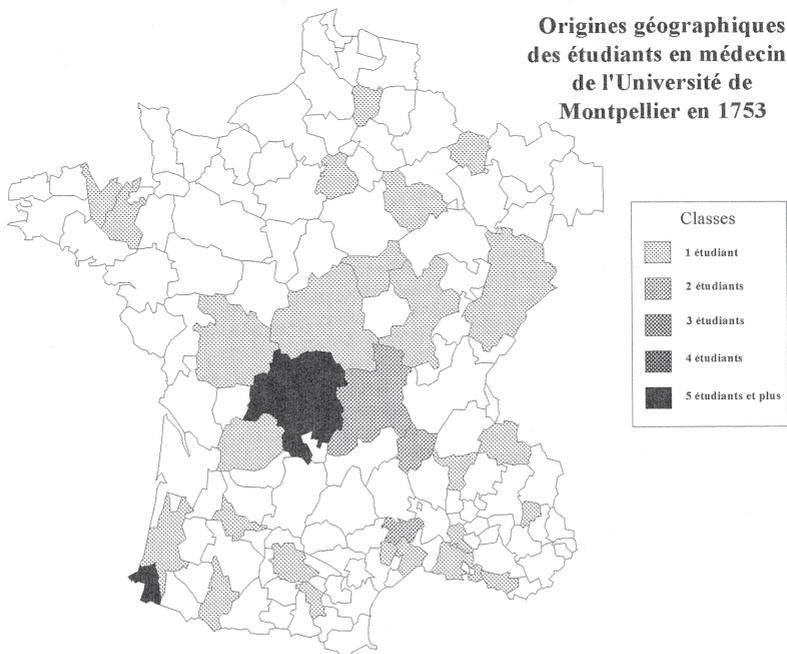
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1751**



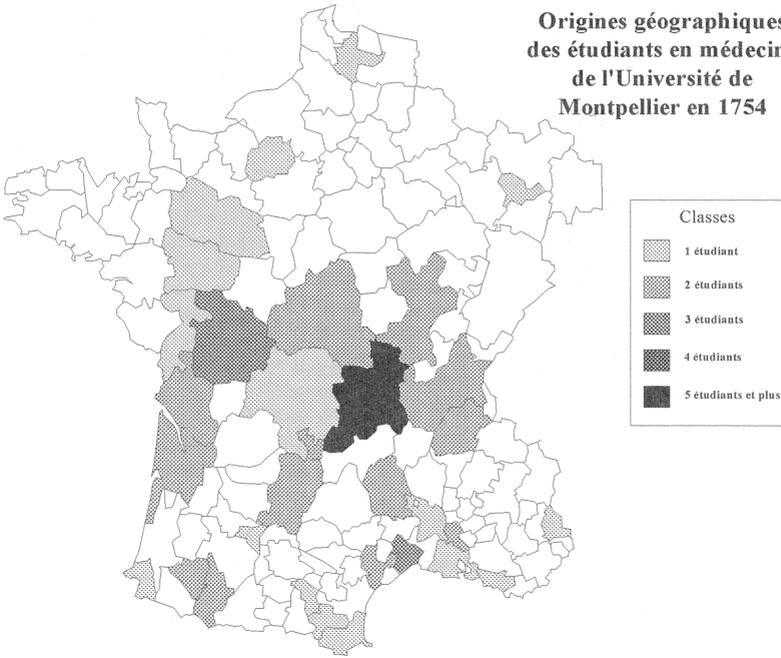
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1752**



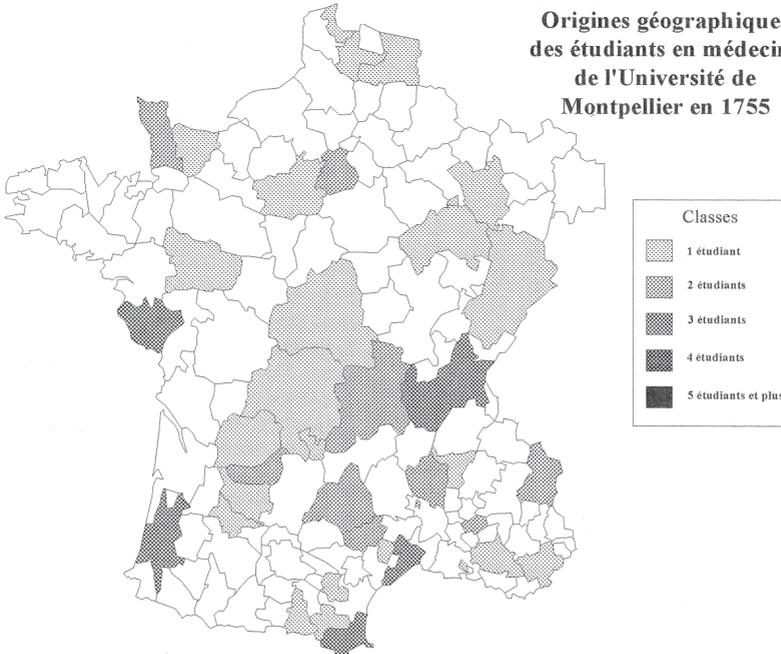
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1753**



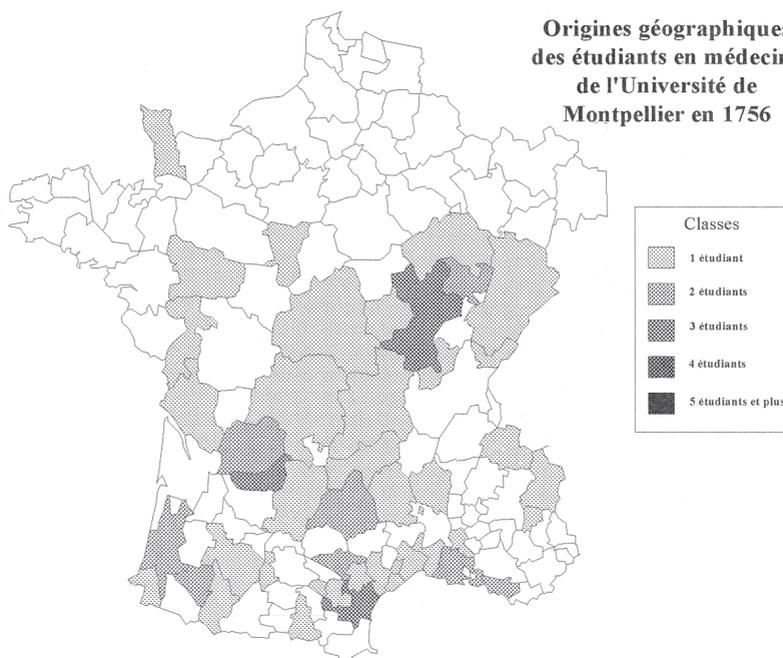
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1754**



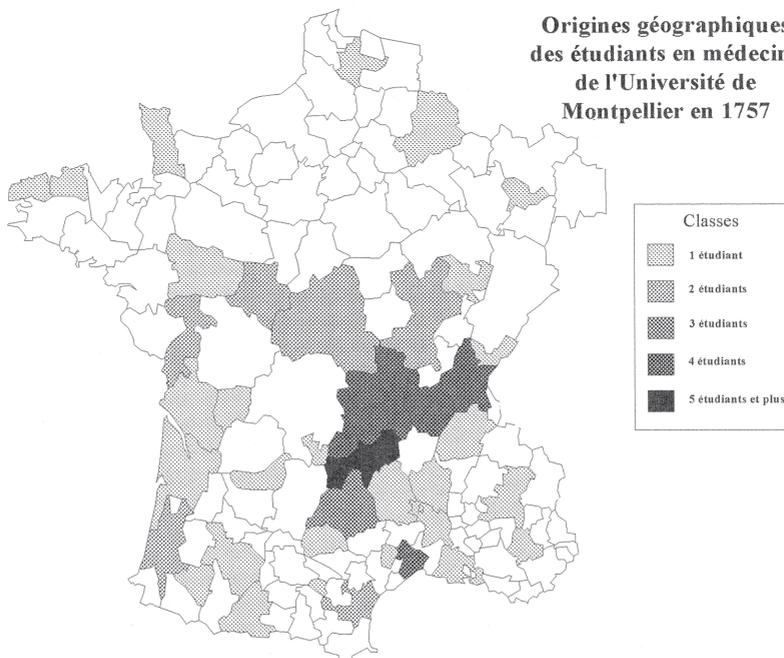
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1755**



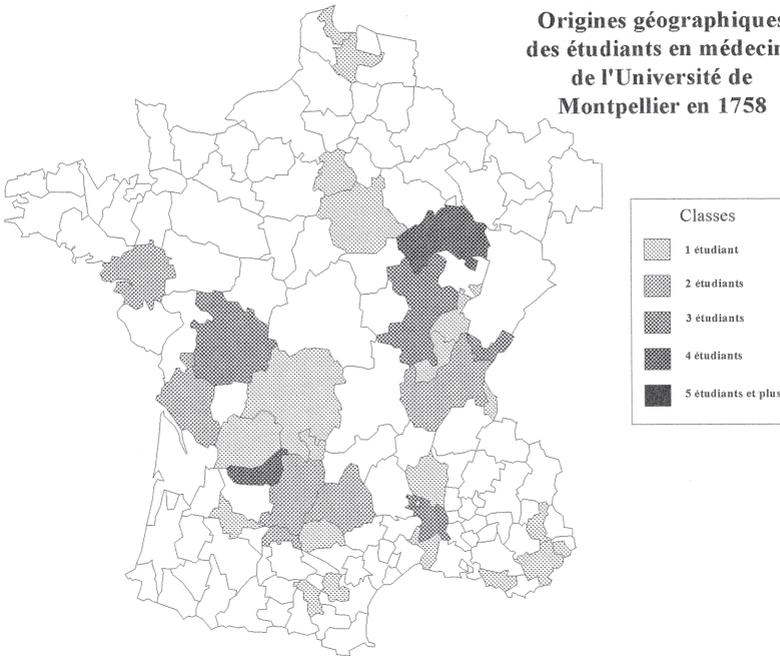
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1756**



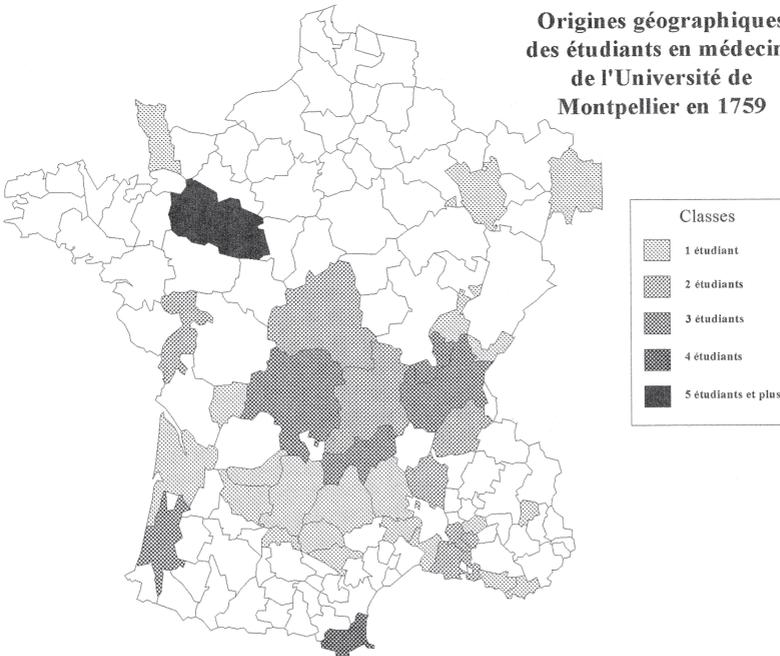
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1757**



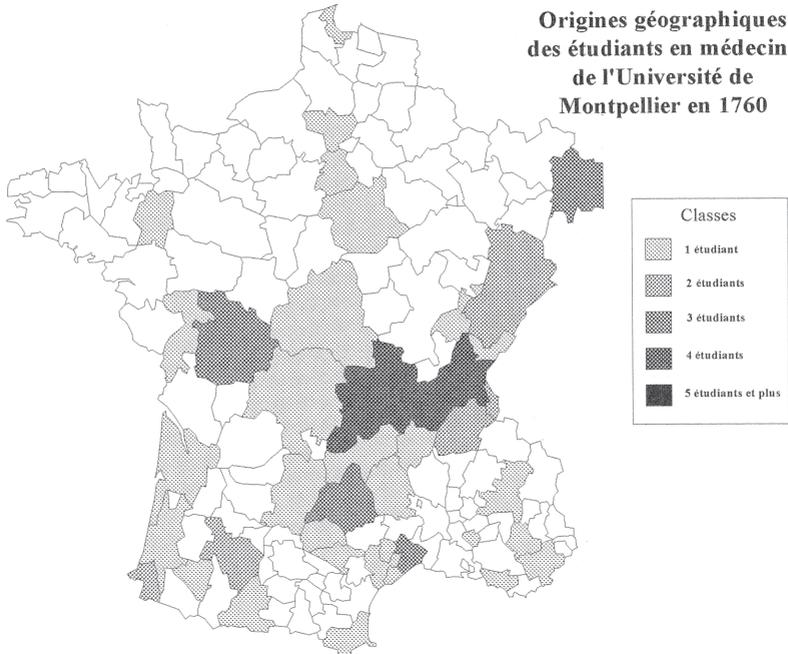
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1758**



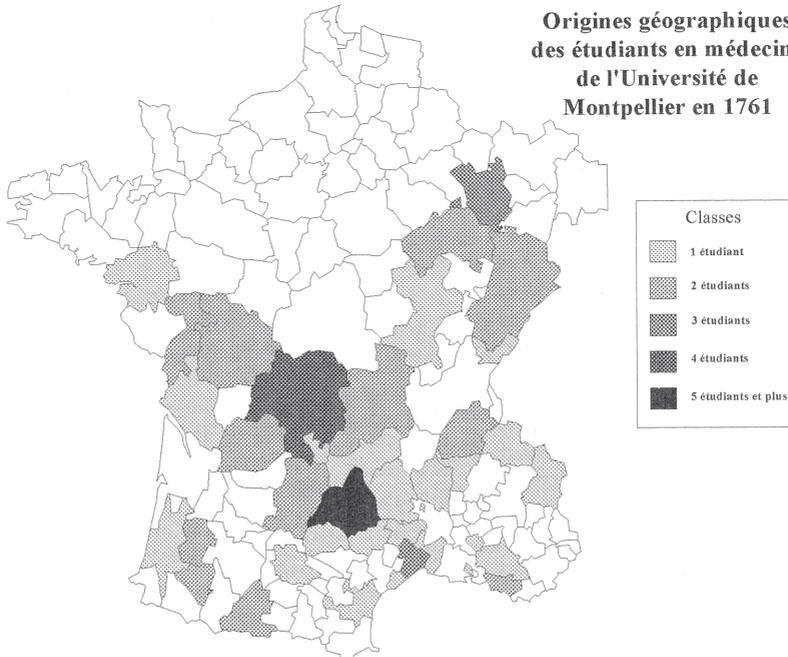
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1759**



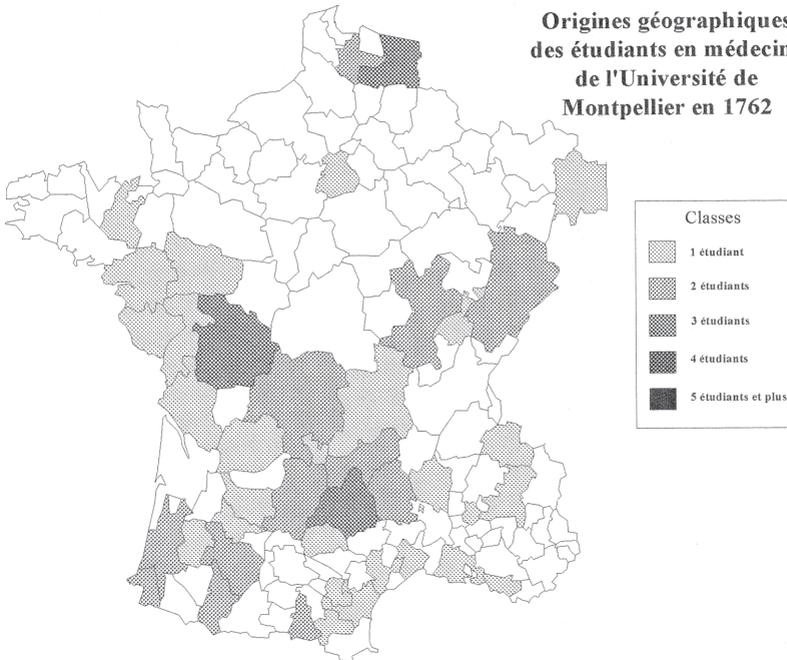
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1760**



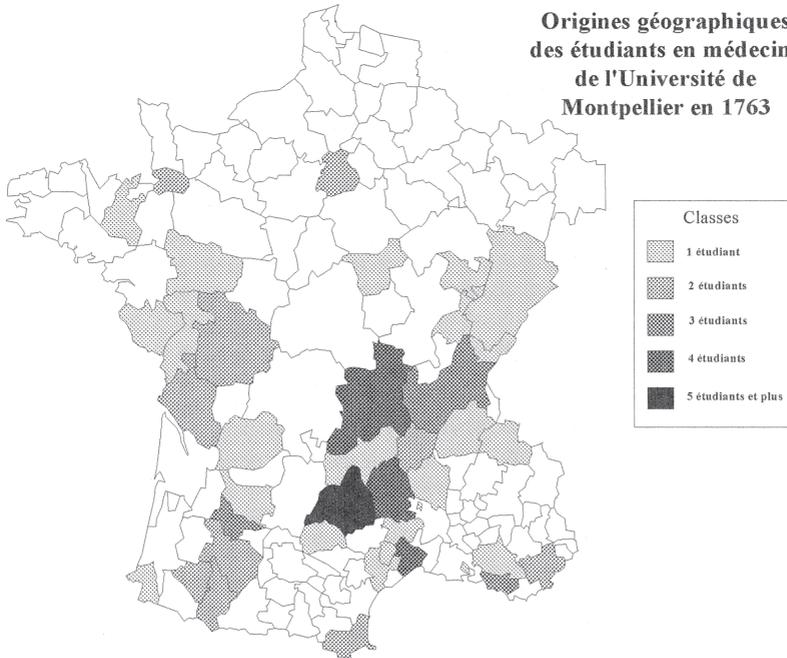
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1761**



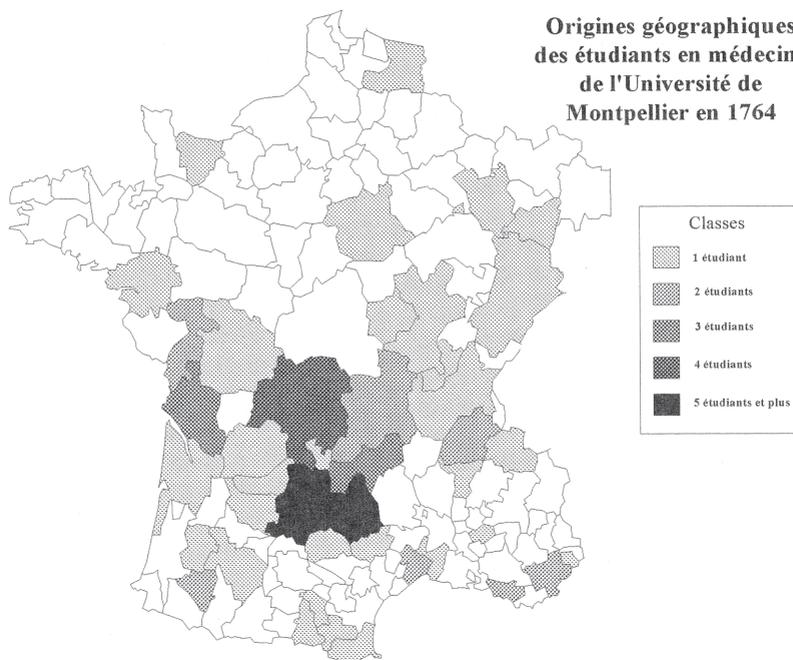
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1762**



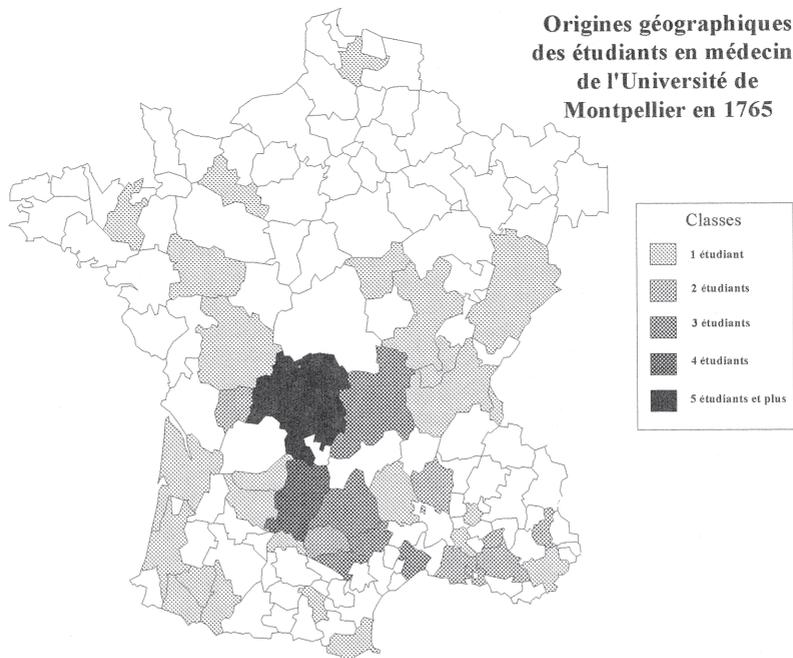
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1763**



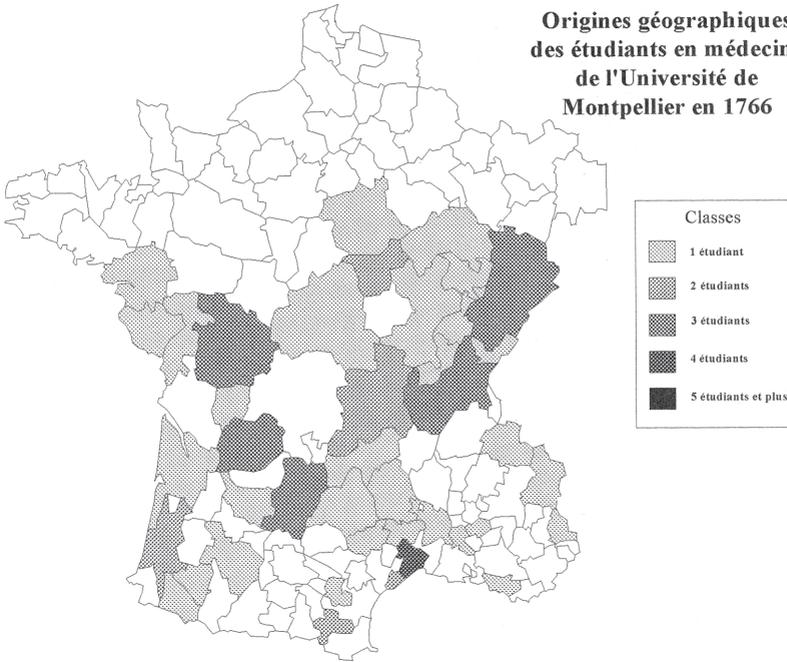
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1764**



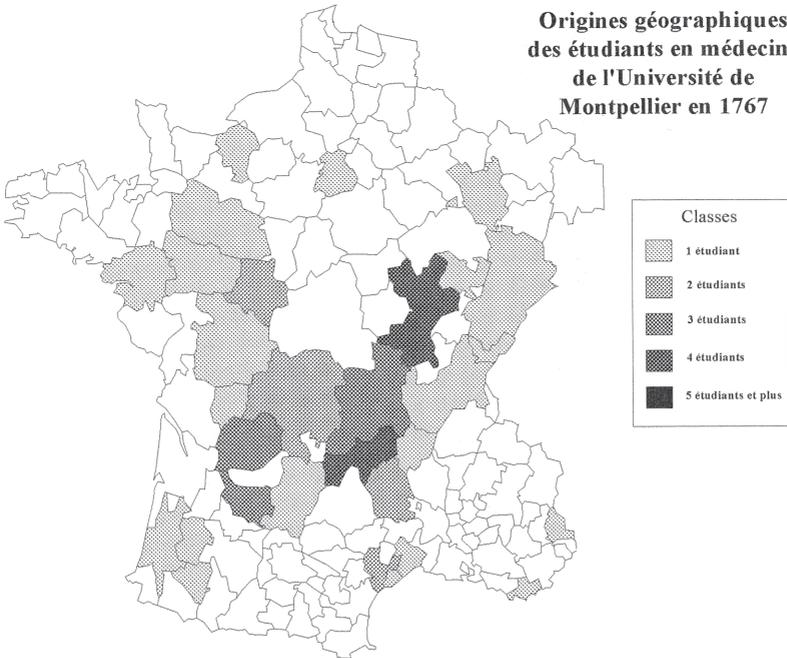
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1765**



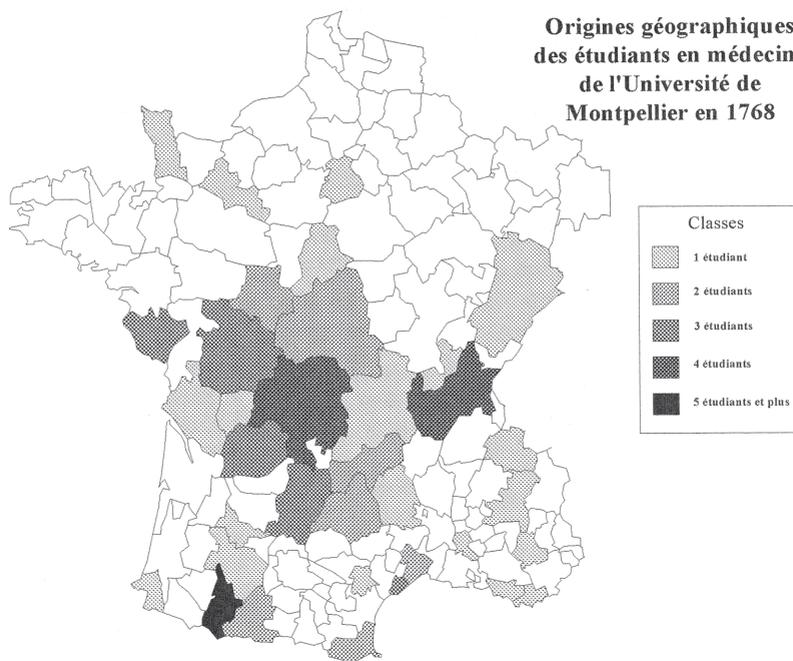
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1766**



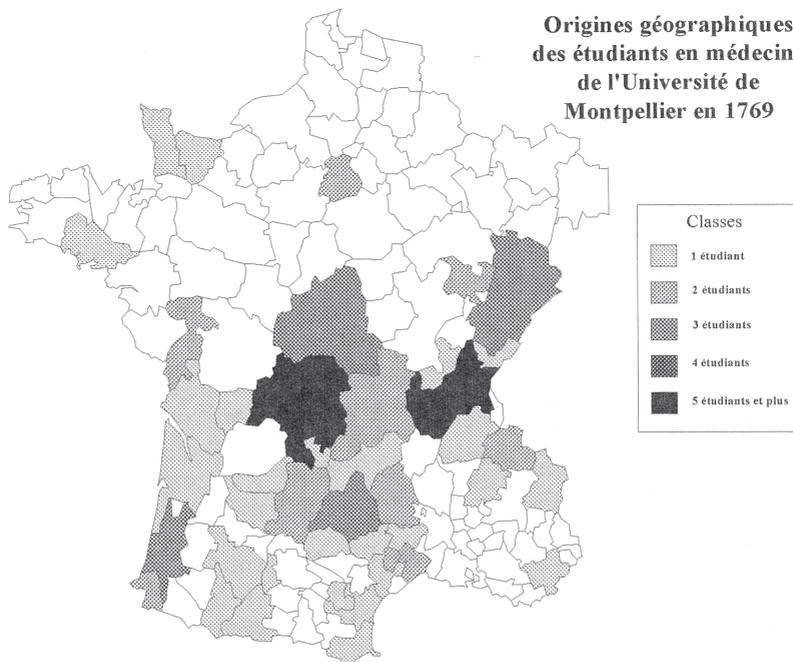
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1767**



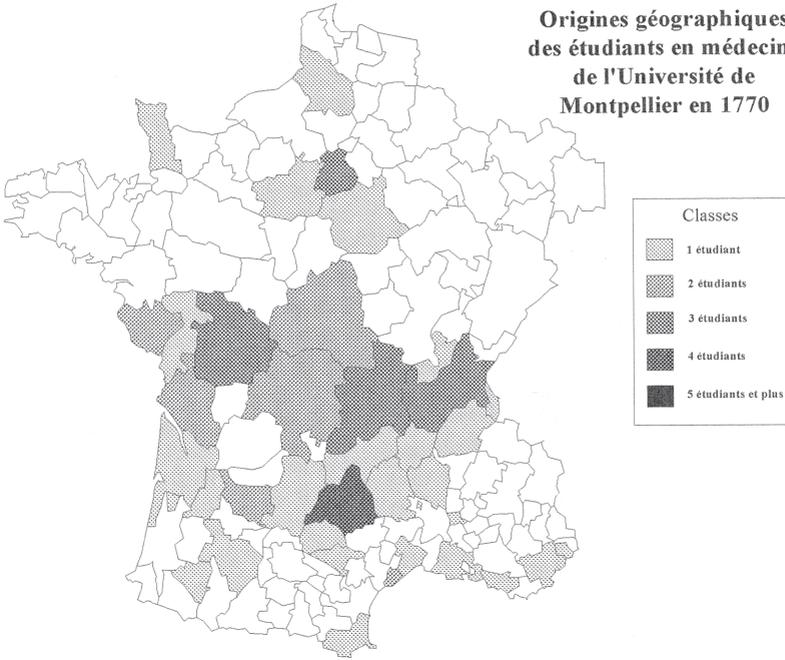
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1768**



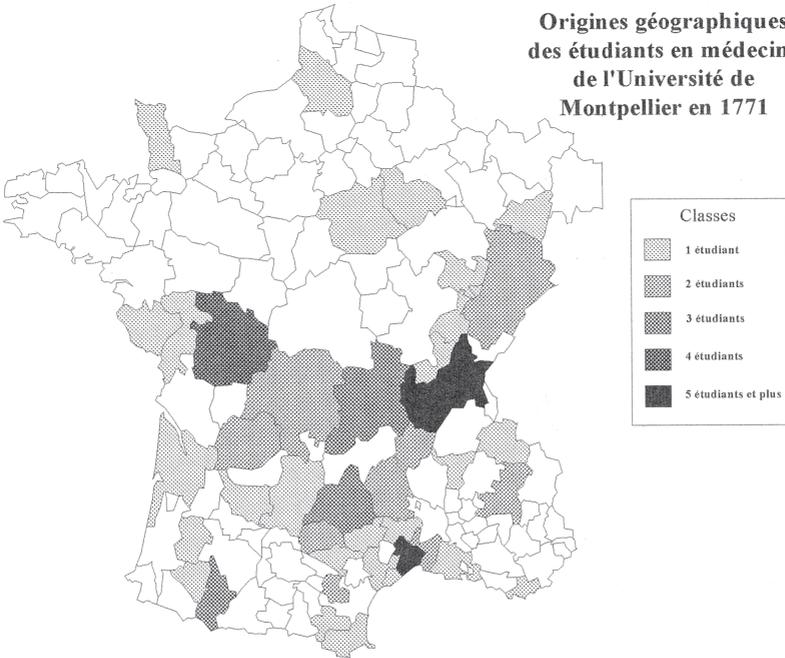
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1769**



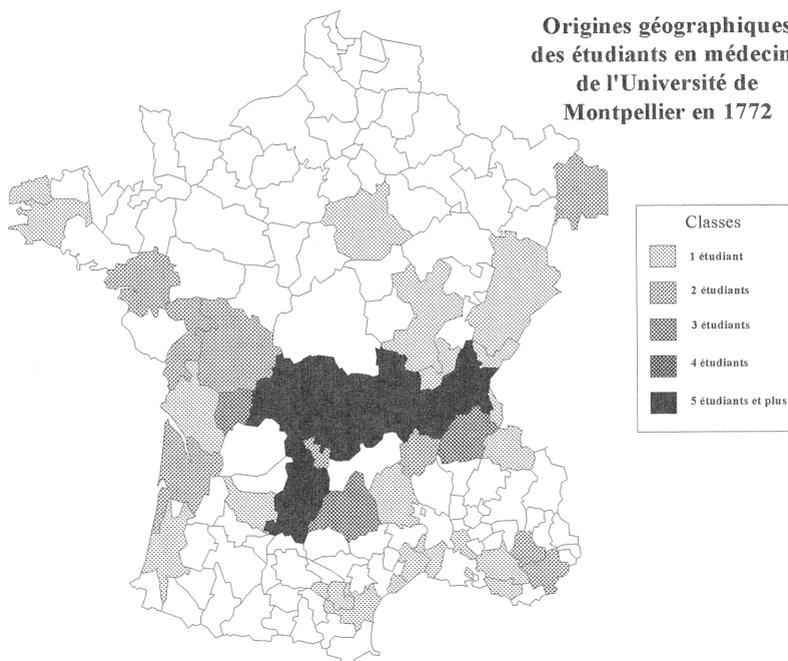
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1770**



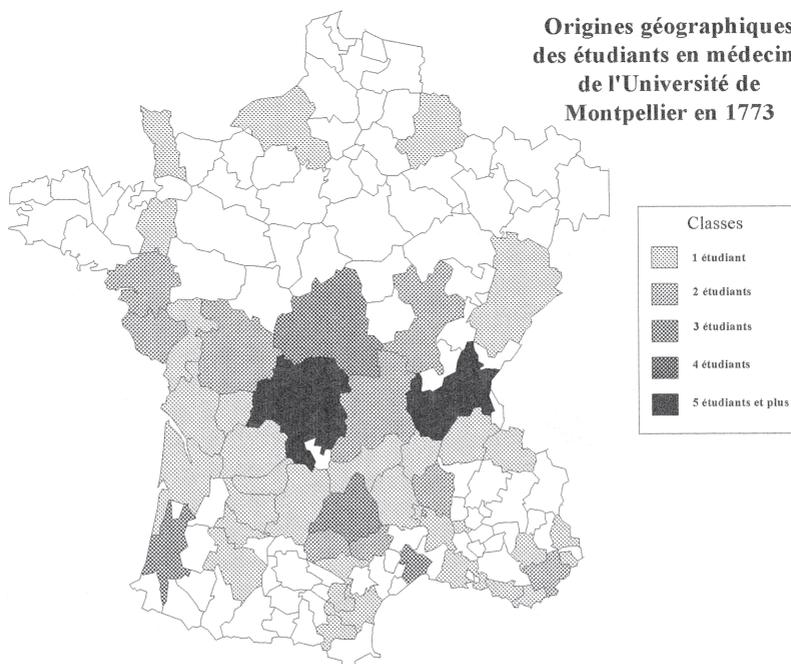
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1771**



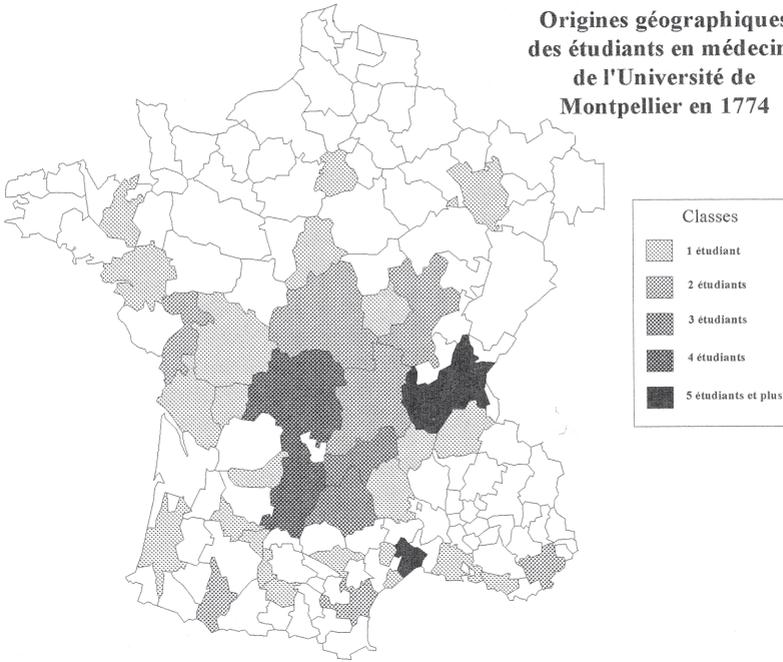
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1772**



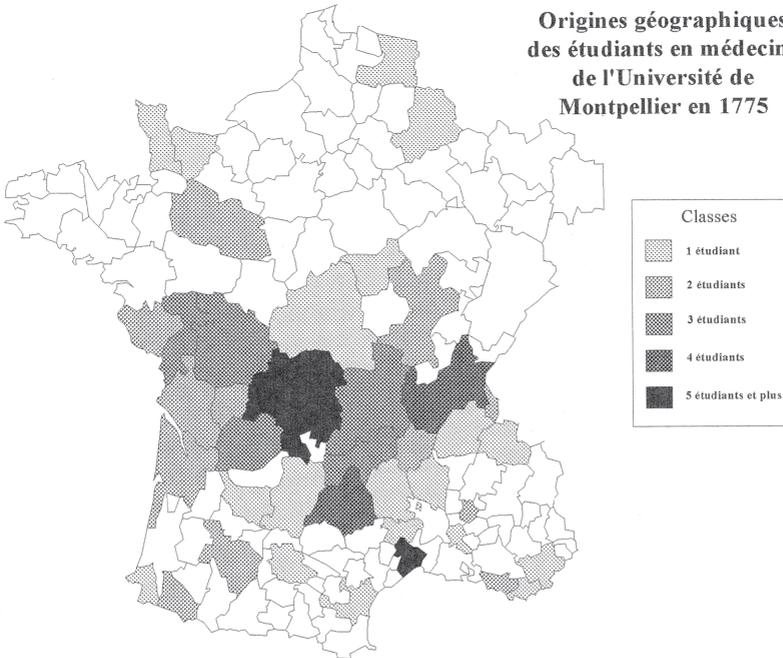
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1773**



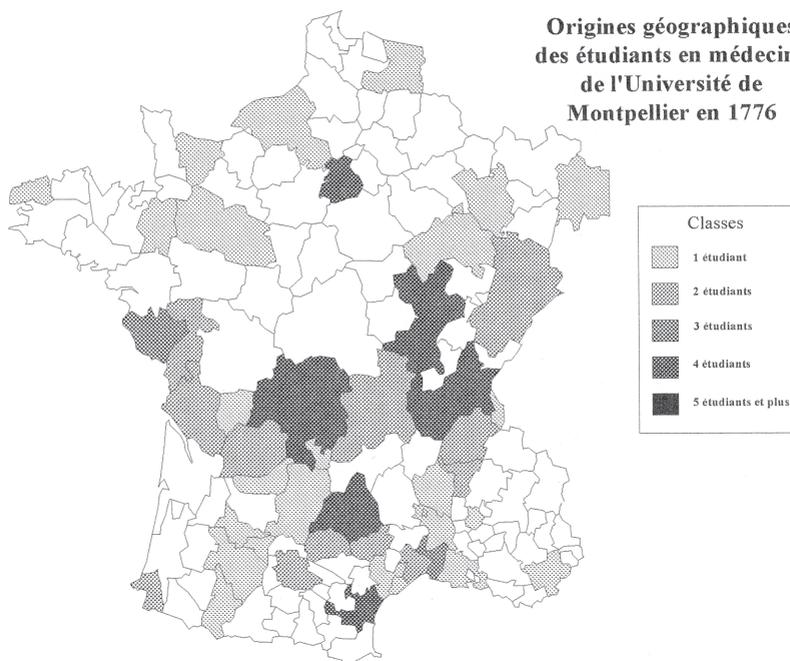
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1774**



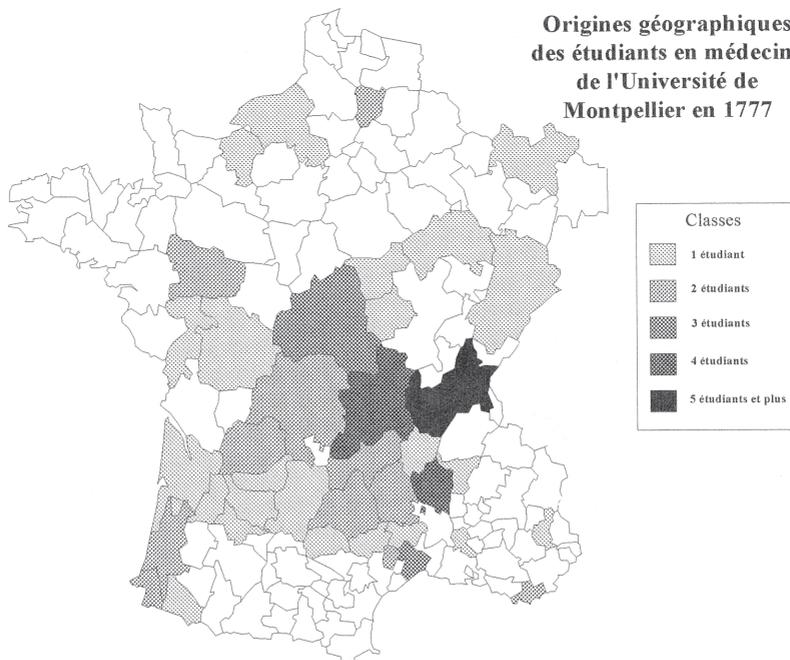
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1775**



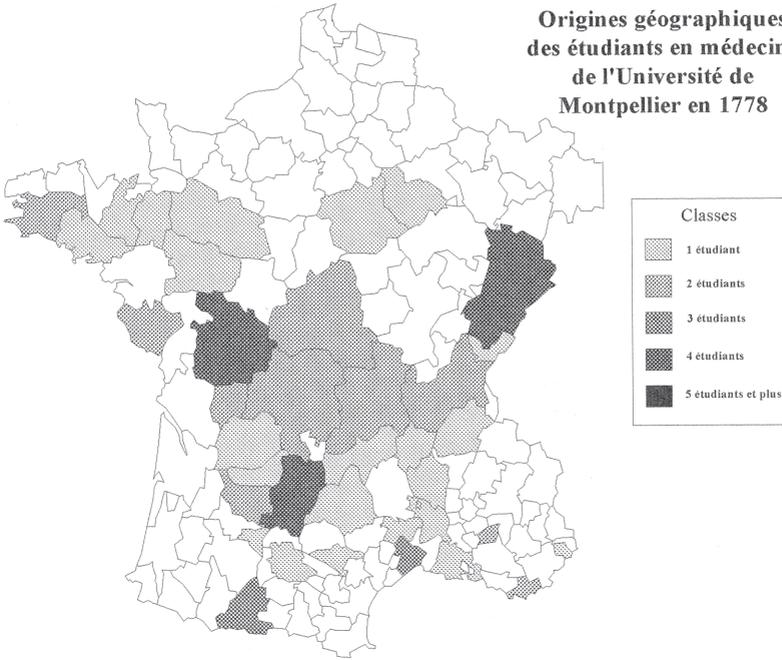
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1776**



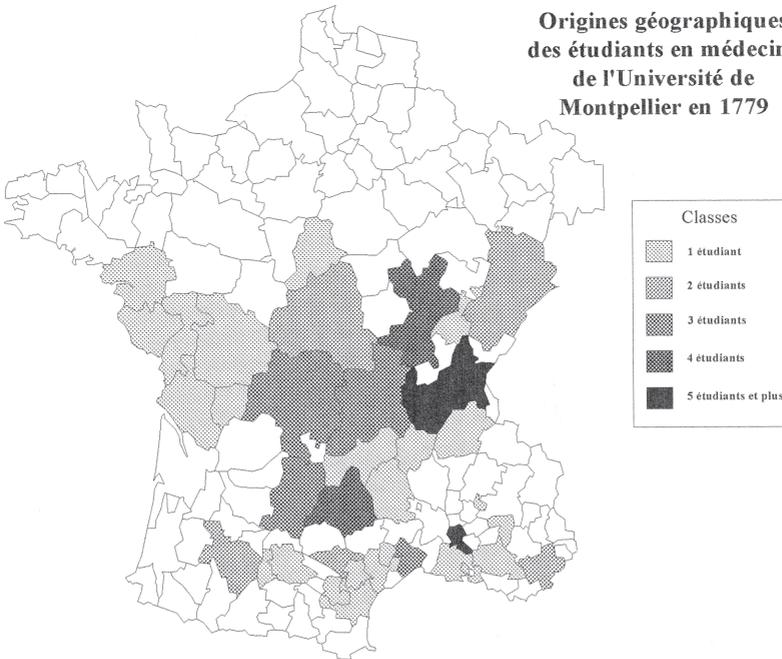
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1777**



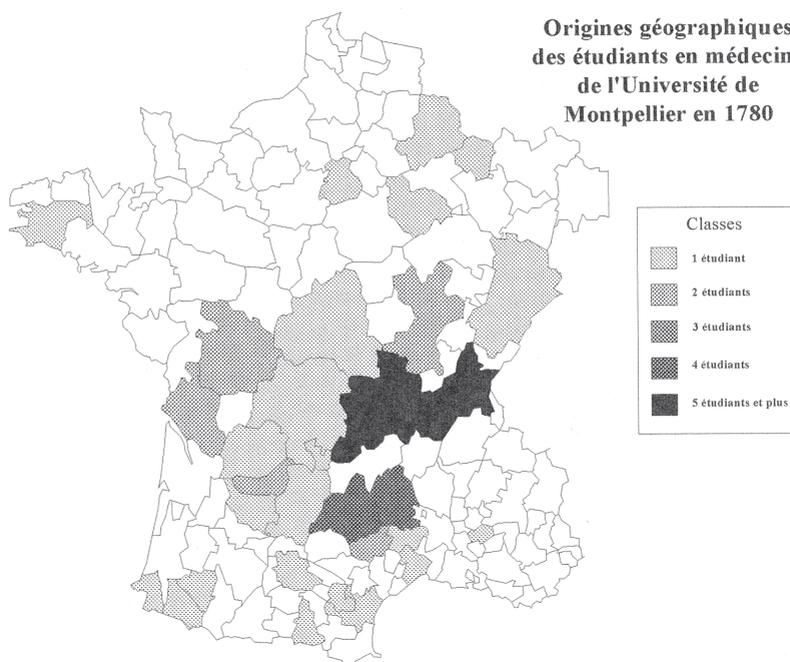
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1778**



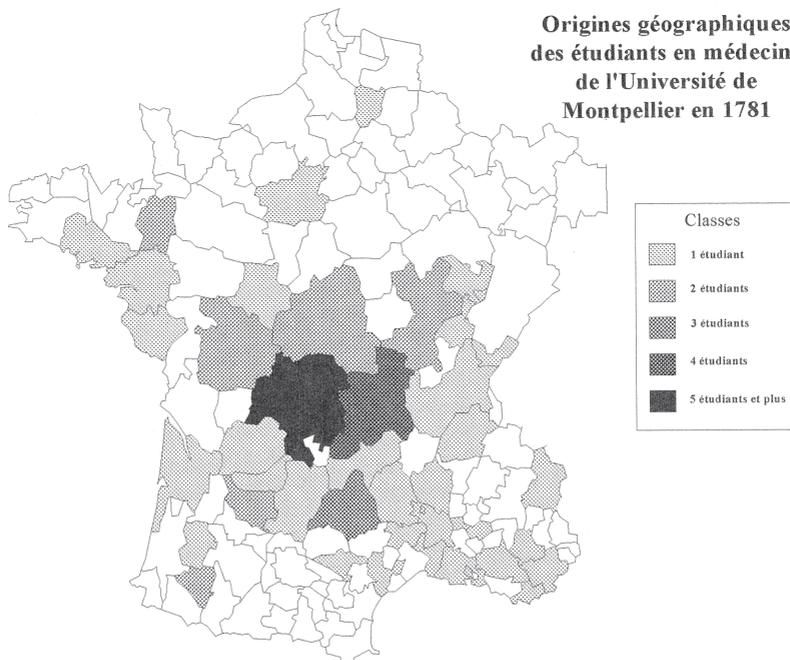
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1779**



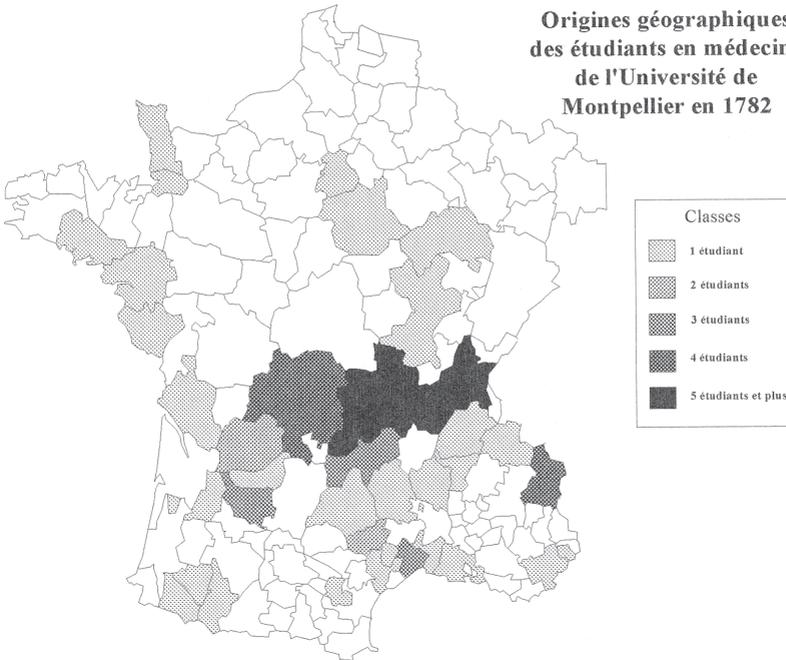
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1780**



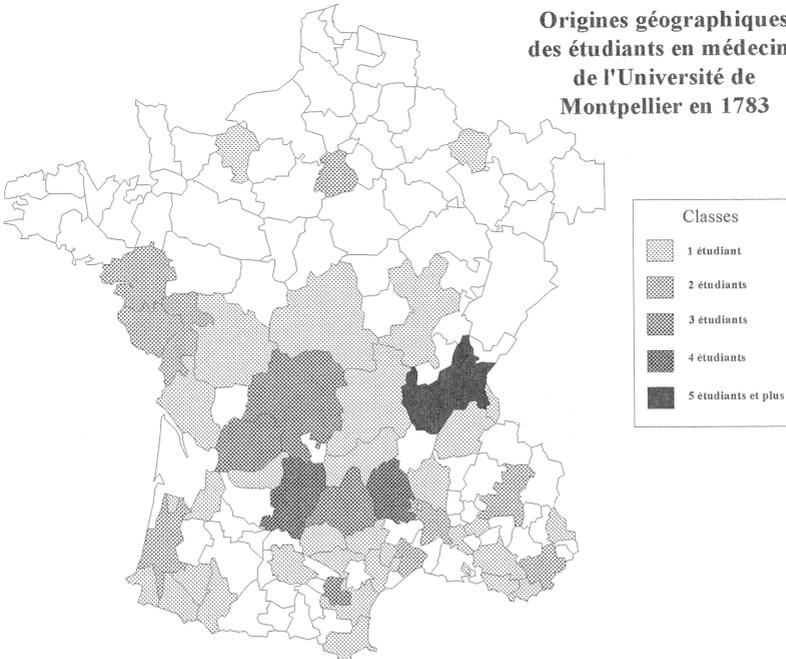
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1781**



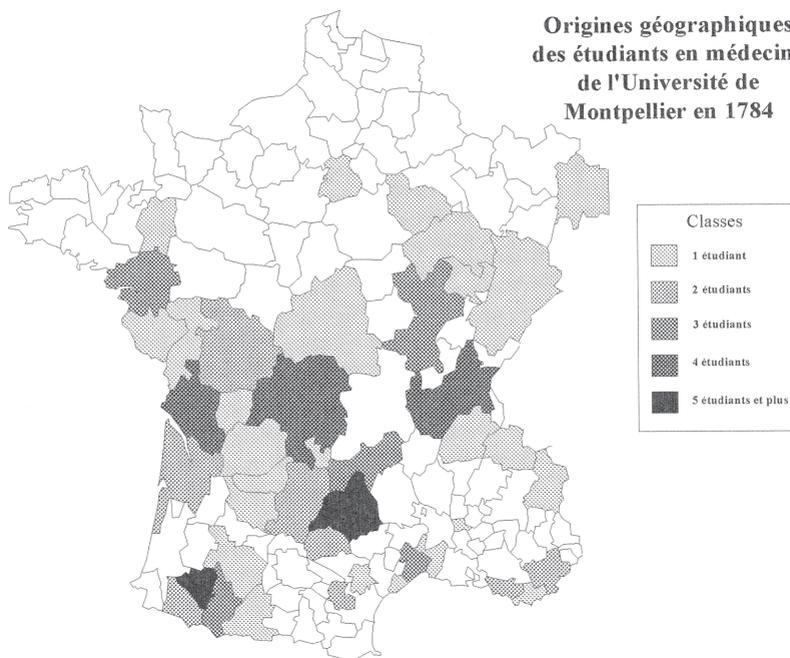
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1782**



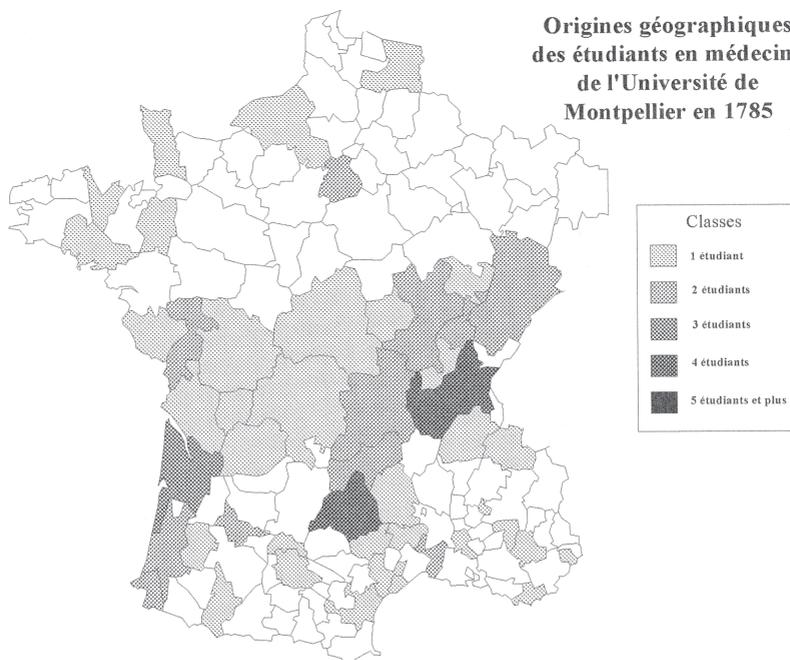
**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1783**

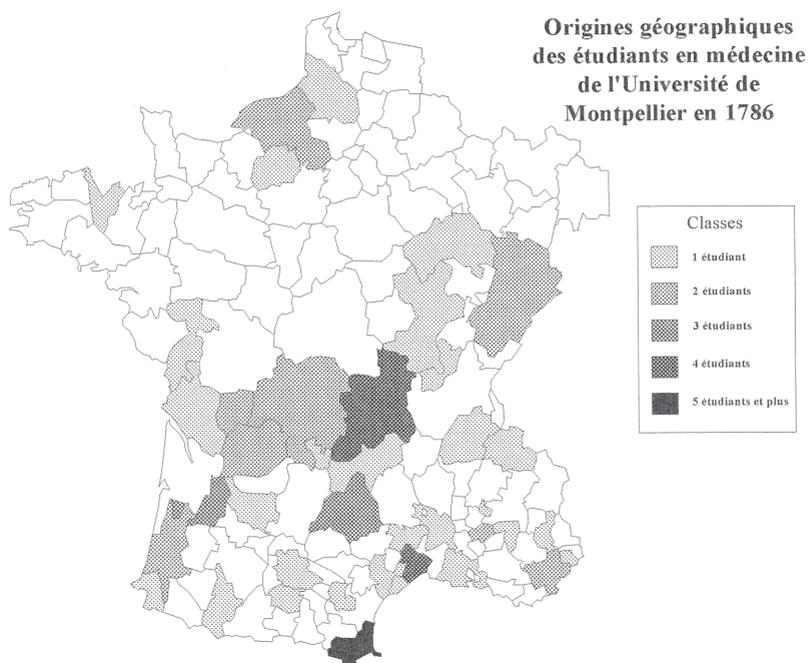


**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1784**



**Origines géographiques  
des étudiants en médecine  
de l'Université de  
Montpellier en 1785**

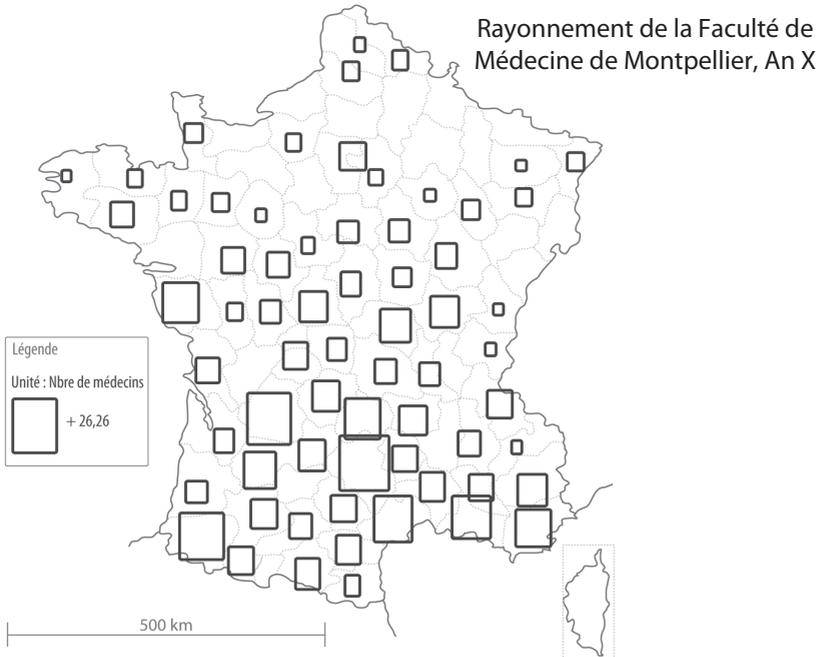
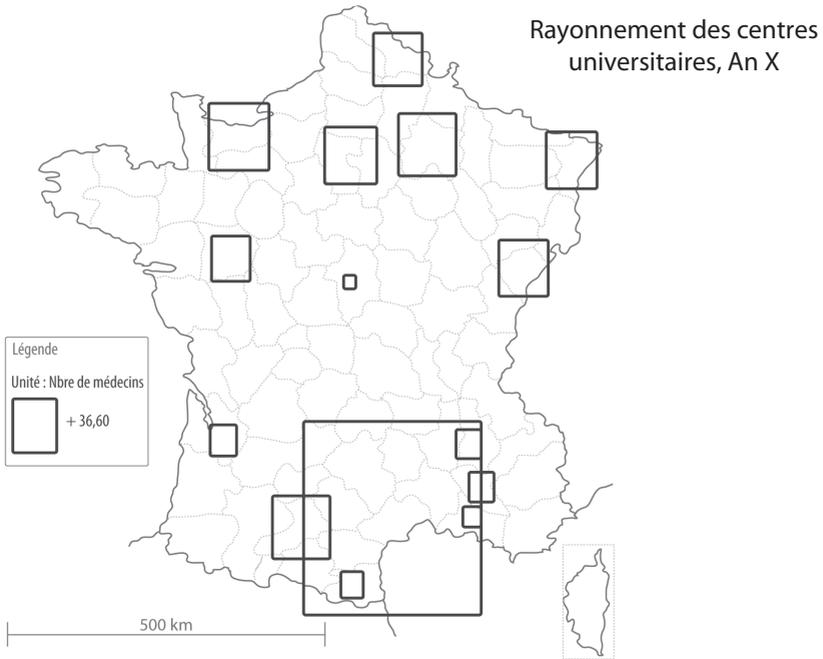




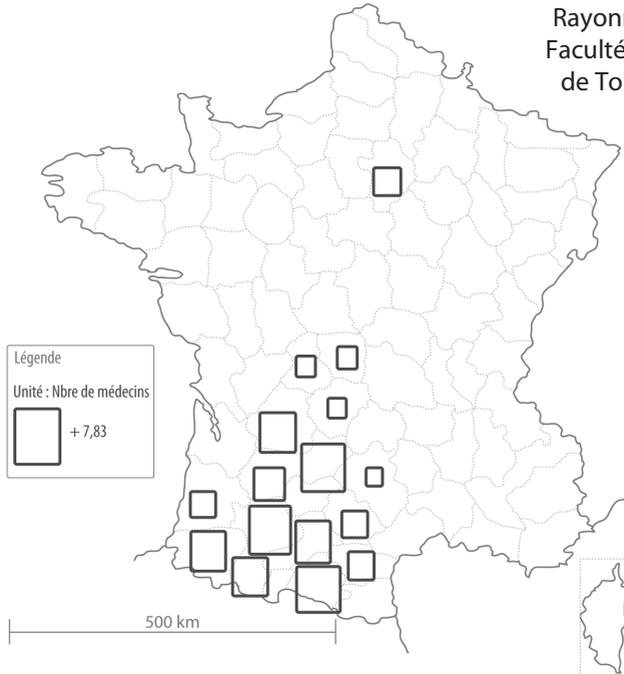


Quelques exemples du rayonnement  
de l'Université de Montpellier  
à partir du *Dictionnaire de l'an X*

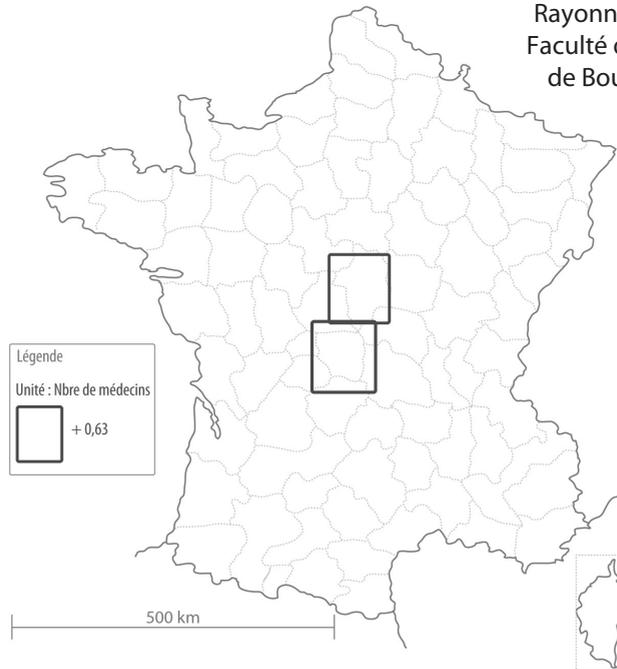




Rayonnement de la  
Faculté de Médecine  
de Toulouse, An X



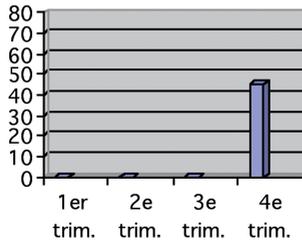
Rayonnement de la  
Faculté de Médecine  
de Bourges, An X



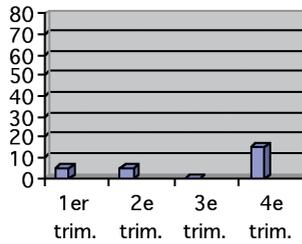


ANNEXE n° 3 : Histogrammes des inscriptions trimestrielles des étudiants à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789

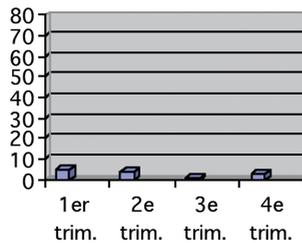
<u>Année 1707.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 45 1 <sup>er</sup> : 0 ; 2 <sup>e</sup> : 0 ; 3 <sup>e</sup> : 0 ; 4 <sup>e</sup> : 45
---	--



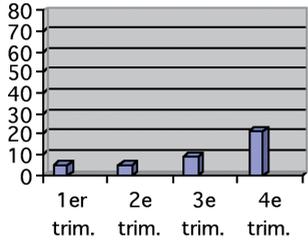
<u>Année 1708.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 25 1 <sup>er</sup> : 5 ; 2 <sup>e</sup> : 5 ; 3 <sup>e</sup> : 0 ; 4 <sup>e</sup> : 15
---	--



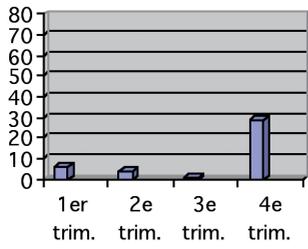
<u>Année 1709.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 13 1 <sup>er</sup> : 5 ; 2 <sup>e</sup> : 4 ; 3 <sup>e</sup> : 1 ; 4 <sup>e</sup> : 3
---	---



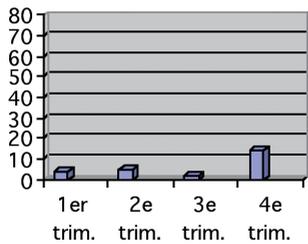
<u>Année 1710.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 31 1 <sup>er</sup> : 5 ; 2 <sup>e</sup> : 5 ; 3 <sup>e</sup> : 0 ; 4 <sup>e</sup> : 21
---	--



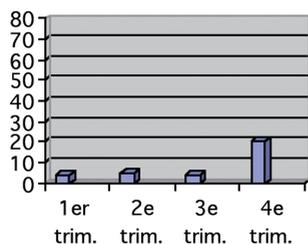
<u>Année 1711.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 40 1 <sup>er</sup> : 6 ; 2 <sup>e</sup> : 4 ; 3 <sup>e</sup> : 1 ; 4 <sup>e</sup> : 29
---	--



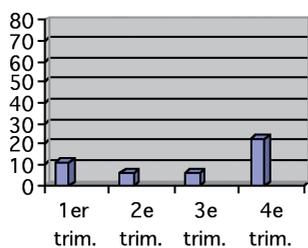
<u>Année 1712.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 25 1 <sup>er</sup> : 4 ; 2 <sup>e</sup> : 5 ; 3 <sup>e</sup> : 2 ; 4 <sup>e</sup> : 14
---	--



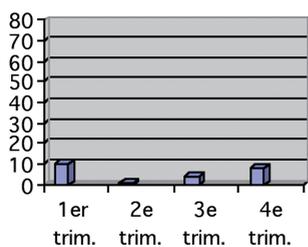
Année 1713. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 33 1 <sup>er</sup> : 4 ; 2 <sup>e</sup> : 5 ; 3 <sup>e</sup> : 4 ; 4 <sup>e</sup> : 20
--	--



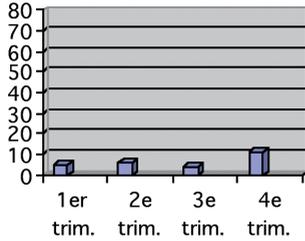
Année 1714. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 45 1 <sup>er</sup> : 11 ; 2 <sup>e</sup> : 6 ; 3 <sup>e</sup> : 6 ; 4 <sup>e</sup> : 22
--	---



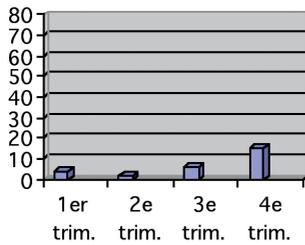
Année 1715. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 23 1 <sup>er</sup> : 10 ; 2 <sup>e</sup> : 1 ; 3 <sup>e</sup> : 4 ; 4 <sup>e</sup> : 8
--	--



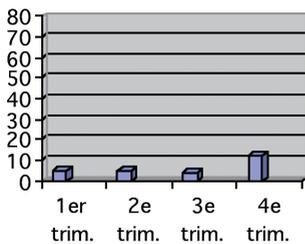
<u>Année 1716.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 26 1 <sup>er</sup> : 5 ; 2 <sup>e</sup> : 6 ; 3 <sup>e</sup> : 4 ; 4 <sup>e</sup> : 11
---	--



<u>Année 1717.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 27 1 <sup>er</sup> : 4 ; 2 <sup>e</sup> : 2 ; 3 <sup>e</sup> : 6 ; 4 <sup>e</sup> : 15
---	--

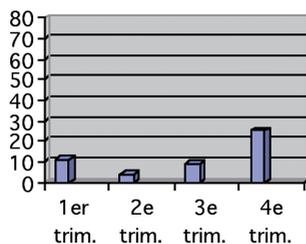


<u>Année 1718.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 26 1 <sup>er</sup> : 5 ; 2 <sup>e</sup> : 5 ; 3 <sup>e</sup> : 4 ; 4 <sup>e</sup> : 12
---	--



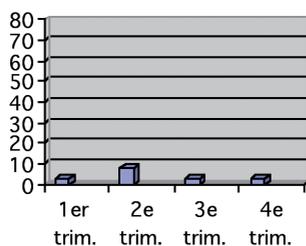
Année 1719. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 49  
1<sup>er</sup> : 11 ; 2<sup>e</sup> : 4 ; 3<sup>e</sup> : 9 ; 4<sup>e</sup> : 25



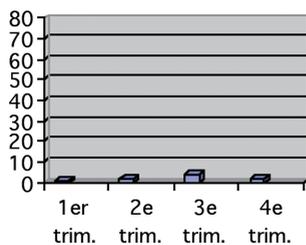
Année 1720. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 17  
1<sup>er</sup> : 3 ; 2<sup>e</sup> : 8 ; 3<sup>e</sup> : 3 ; 4<sup>e</sup> : 3

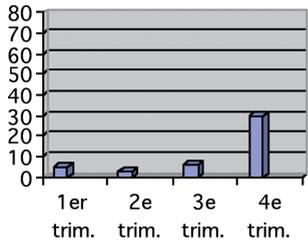


Année 1721. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

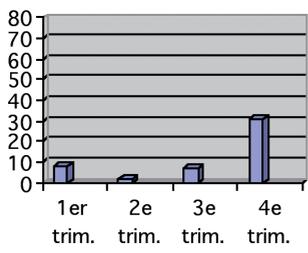
Total des inscrits : 9  
1<sup>er</sup> : 1 ; 2<sup>e</sup> : 2 ; 3<sup>e</sup> : 4 ; 4<sup>e</sup> : 2



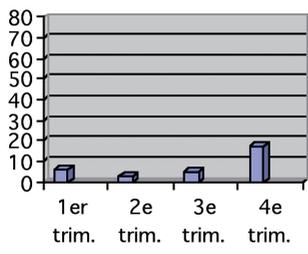
<u>Année 1722.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 44 1 <sup>er</sup> : 5 ; 2 <sup>e</sup> : 3 ; 3 <sup>e</sup> : 6 ; 4 <sup>e</sup> : 30
---	--



<u>Année 1723.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 48 1 <sup>er</sup> : 8 ; 2 <sup>e</sup> : 2 ; 3 <sup>e</sup> : 7 ; 4 <sup>e</sup> : 31
---	--

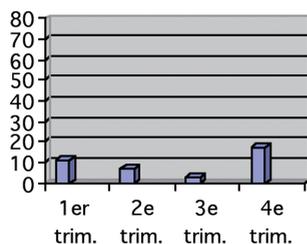


<u>Année 1724.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 31 1 <sup>er</sup> : 6 ; 2 <sup>e</sup> : 3 ; 3 <sup>e</sup> : 5 ; 4 <sup>e</sup> : 17
---	--



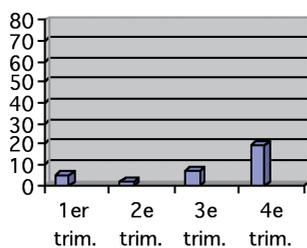
Année 1725. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 38  
1<sup>er</sup> : 11 ; 2<sup>e</sup> : 7 ; 3<sup>e</sup> : 3 ; 4<sup>e</sup> : 17



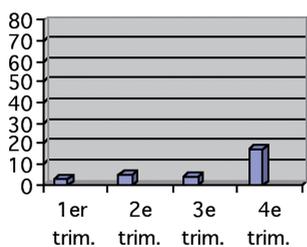
Année 1726. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 33  
1<sup>er</sup> : 5 ; 2<sup>e</sup> : 2 ; 3<sup>e</sup> : 7 ; 4<sup>e</sup> : 19

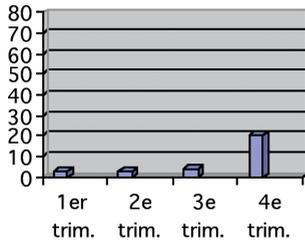


Année 1727. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

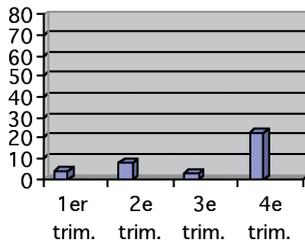
Total des inscrits : 29  
1<sup>er</sup> : 3 ; 2<sup>e</sup> : 5 ; 3<sup>e</sup> : 4 ; 4<sup>e</sup> : 17



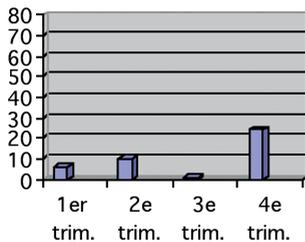
<u>Année 1728.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 30 1 <sup>er</sup> : 3 ; 2 <sup>e</sup> : 3 ; 3 <sup>e</sup> : 4 ; 4 <sup>e</sup> : 20
---	--



<u>Année 1729.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 37 1 <sup>er</sup> : 4 ; 2 <sup>e</sup> : 8 ; 3 <sup>e</sup> : 3 ; 4 <sup>e</sup> : 22
---	--

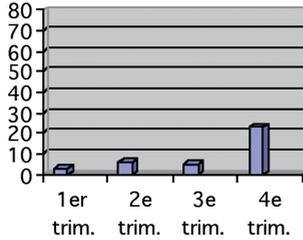


<u>Année 1730.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 41 1 <sup>er</sup> : 6 ; 2 <sup>e</sup> : 10 ; 3 <sup>e</sup> : 1 ; 4 <sup>e</sup> : 24
---	---



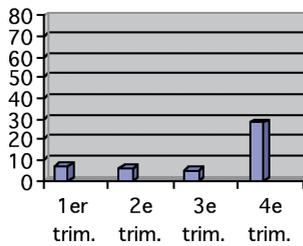
Année 1731. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 37  
1<sup>er</sup> : 3 ; 2<sup>e</sup> : 6 ; 3<sup>e</sup> : 5 ; 4<sup>e</sup> : 23



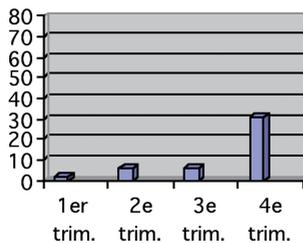
Année 1732. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 46  
1<sup>er</sup> : 7 ; 2<sup>e</sup> : 6 ; 3<sup>e</sup> : 5 ; 4<sup>e</sup> : 28



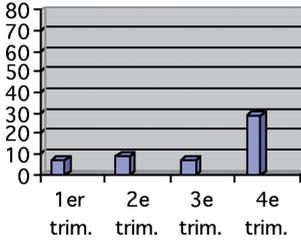
Année 1733. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 45  
1<sup>er</sup> : 2 ; 2<sup>e</sup> : 6 ; 3<sup>e</sup> : 6 ; 4<sup>e</sup> : 31



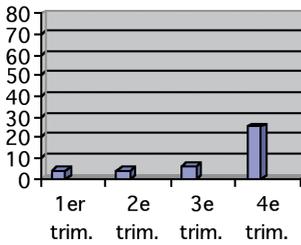
Année 1734. Étudiants inscrits par trimestre à la  
Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 52  
1<sup>er</sup> : 7 ; 2<sup>e</sup> : 9 ; 3<sup>e</sup> : 7 ; 4<sup>e</sup> : 29



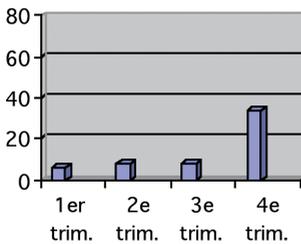
Année 1735. Étudiants inscrits par trimestre à  
la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 39  
1<sup>er</sup> : 4 ; 2<sup>e</sup> : 4 ; 3<sup>e</sup> : 6 ; 4<sup>e</sup> : 25



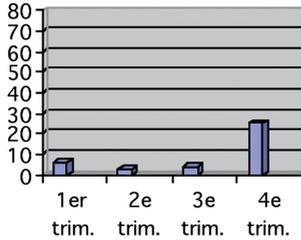
Année 1736. Étudiants inscrits par trimestre à  
la Faculté de médecine de Montpellier.

Total des inscrits : 56  
1<sup>er</sup> : 6 ; 2<sup>e</sup> : 8 ; 3<sup>e</sup> : 8 ; 4<sup>e</sup> : 34



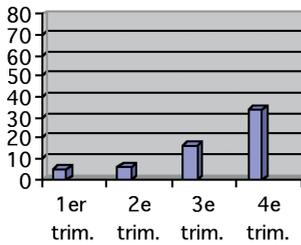
Année 1737. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier.

Total des inscrits : 38  
1<sup>er</sup> : 6 ; 2<sup>e</sup> : 3 ; 3<sup>e</sup> : 4 ; 4<sup>e</sup> : 25



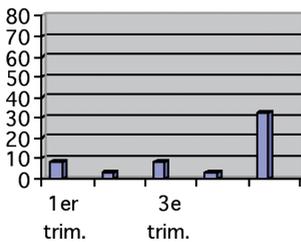
Année 1738. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 61  
1<sup>er</sup> : 5 ; 2<sup>e</sup> : 6 ; 3<sup>e</sup> : 16 ; 4<sup>e</sup> : 34

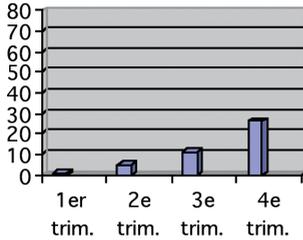


Année 1739. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

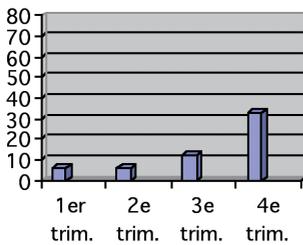
Total des inscrits : 51  
1<sup>er</sup> : 8 ; 2<sup>e</sup> : 3 ; 3<sup>e</sup> : 8 ; 4<sup>e</sup> : 32



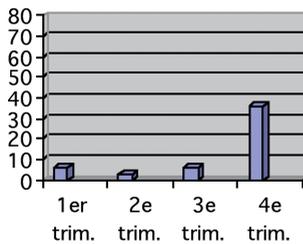
<u>Année 1740.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 43 1 <sup>er</sup> : 1 ; 2 <sup>e</sup> : 5 ; 3 <sup>e</sup> : 11 ; 4 <sup>e</sup> : 26
---	---



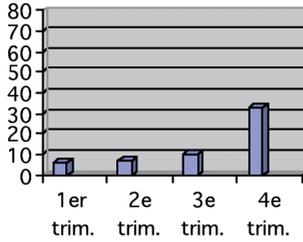
<u>Année 1741.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 57 1 <sup>er</sup> : 6 ; 2 <sup>e</sup> : 6 ; 3 <sup>e</sup> : 12 ; 4 <sup>e</sup> : 33
---	---



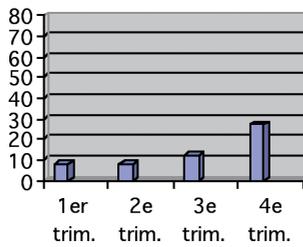
<u>Année 1742.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 51 1 <sup>er</sup> : 6 ; 2 <sup>e</sup> : 3 ; 3 <sup>e</sup> : 6 ; 4 <sup>e</sup> : 36
---	--



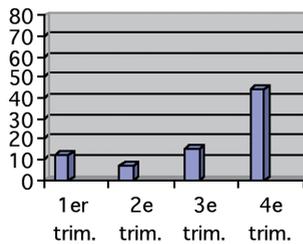
<u>Année 1743.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 56 1 <sup>er</sup> : 6 ; 2 <sup>e</sup> : 7 ; 3 <sup>e</sup> : 10 ; 4 <sup>e</sup> : 33
---	---



<u>Année 1744.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 55 1 <sup>er</sup> : 8 ; 2 <sup>e</sup> : 8 ; 3 <sup>e</sup> : 12 ; 4 <sup>e</sup> : 27
---	---

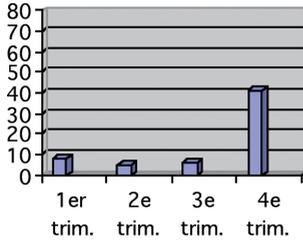


<u>Année 1745.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 78 1 <sup>er</sup> : 12 ; 2 <sup>e</sup> : 7 ; 3 <sup>e</sup> : 15 ; 4 <sup>e</sup> : 44
---	--



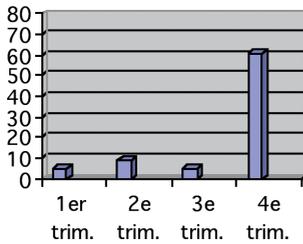
Année 1746. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier.

Total des inscrits : 61  
1<sup>er</sup> : 8 ; 2<sup>e</sup> : 5 ; 3<sup>e</sup> : 6 ; 4<sup>e</sup> : 41



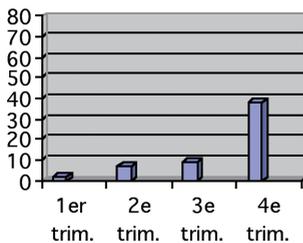
Année 1747. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 80  
1<sup>er</sup> : 5 ; 2<sup>e</sup> : 9 ; 3<sup>e</sup> : 5 ; 4<sup>e</sup> : 61



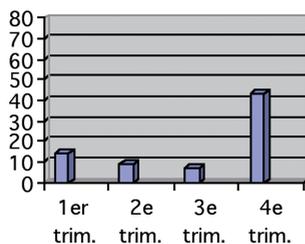
Année 1748. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 56  
1<sup>er</sup> : 2 ; 2<sup>e</sup> : 7 ; 3<sup>e</sup> : 9 ; 4<sup>e</sup> : 38



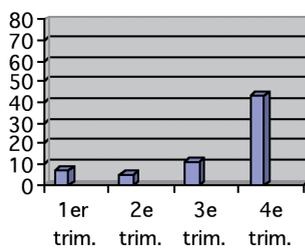
Année 1749. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 73  
1<sup>er</sup> : 4 ; 2<sup>e</sup> : 9 ; 3<sup>e</sup> : 7 ; 4<sup>e</sup> : 43



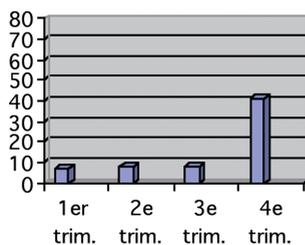
Année 1750. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 67  
1<sup>er</sup> : 7 ; 2<sup>e</sup> : 5 ; 3<sup>e</sup> : 11 ; 4<sup>e</sup> : 44



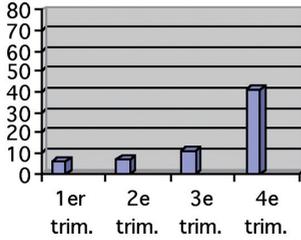
Année 1751. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 64  
1<sup>er</sup> : 7 ; 2<sup>e</sup> : 8 ; 3<sup>e</sup> : 8 ; 4<sup>e</sup> : 41



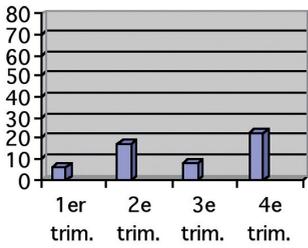
Année 1752. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 65  
1<sup>er</sup> : 6 ; 2<sup>e</sup> : 7 ; 3<sup>e</sup> : 11 ; 4<sup>e</sup> : 41



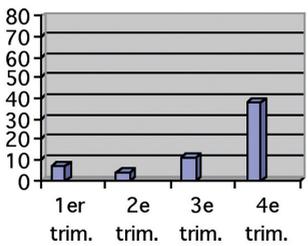
Année 1753. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 53  
1<sup>er</sup> : 6 ; 2<sup>e</sup> : 17 ; 3<sup>e</sup> : 8 ; 4<sup>e</sup> : 22

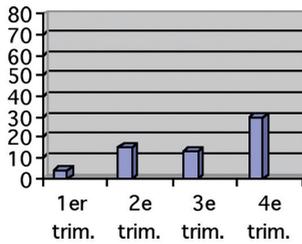


Année 1754. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier.

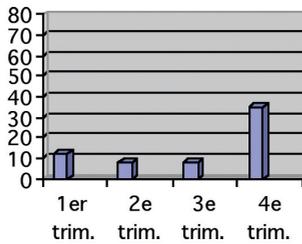
Total des inscrits : 58  
1<sup>er</sup> : 7 ; 2<sup>e</sup> : 4 ; 3<sup>e</sup> : 11 ; 4<sup>e</sup> : 38



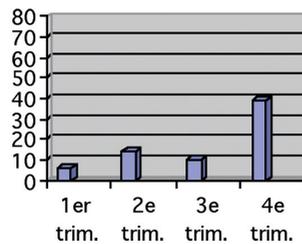
<u>Année 1755.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 62 1 <sup>er</sup> : 4 ; 2 <sup>e</sup> : 15 ; 3 <sup>e</sup> : 13 ; 4 <sup>e</sup> : 30
--	--



<u>Année 1756.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 63 1 <sup>er</sup> : 12 ; 2 <sup>e</sup> : 8 ; 3 <sup>e</sup> : 8 ; 4 <sup>e</sup> : 35
--	---

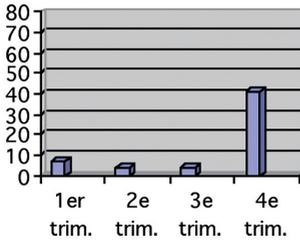


<u>Année 1757.</u> Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 69 1 <sup>er</sup> : 6 ; 2 <sup>e</sup> : 14 ; 3 <sup>e</sup> : 10 ; 4 <sup>e</sup> : 39
--	--



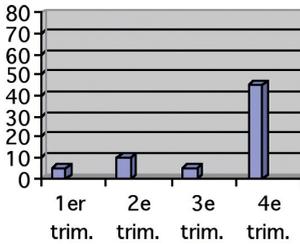
Année 1758. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 56  
1<sup>er</sup> : 7 ; 2<sup>e</sup> : 4 ; 3<sup>e</sup> : 4 ; 4<sup>e</sup> : 41



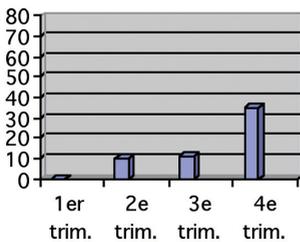
Année 1759. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 65  
1<sup>er</sup> : 5 ; 2<sup>e</sup> : 10 ; 3<sup>e</sup> : 5 ; 4<sup>e</sup> : 45



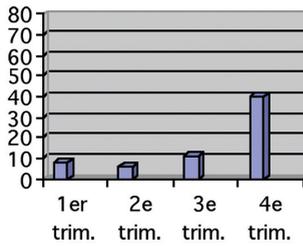
Année 1760. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 65  
1<sup>er</sup> : 9 ; 2<sup>e</sup> : 10 ; 3<sup>e</sup> : 11 ; 4<sup>e</sup> : 35



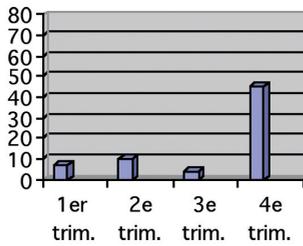
Année 1761. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 65  
1<sup>er</sup>: 8 ; 2<sup>e</sup>: 6 ; 3<sup>e</sup>: 11 ; 4<sup>e</sup>: 40



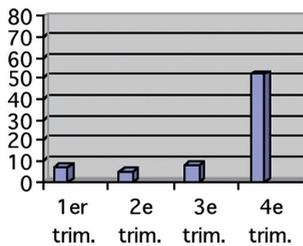
Année 1762. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 66  
1<sup>er</sup>: 7 ; 2<sup>e</sup>: 10 ; 3<sup>e</sup>: 4 ; 4<sup>e</sup>: 45



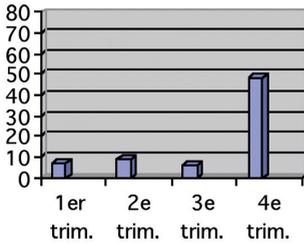
Année 1763. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 72  
1<sup>er</sup>: 7 ; 2<sup>e</sup>: 5 ; 3<sup>e</sup>: 8 ; 4<sup>e</sup>: 52



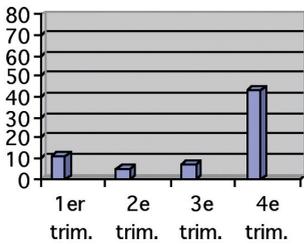
Année 1764. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 70  
1<sup>er</sup> : 7 ; 2<sup>e</sup> : 9 ; 3<sup>e</sup> : 6 ; 4<sup>e</sup> : 48



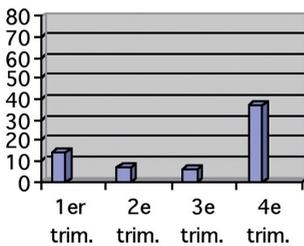
Année 1765. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 66  
1<sup>er</sup> : 11 ; 2<sup>e</sup> : 5 ; 3<sup>e</sup> : 7 ; 4<sup>e</sup> : 43



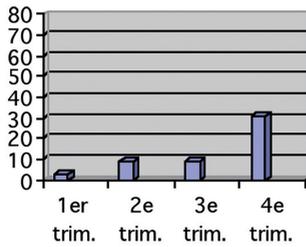
Année 1766. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 64  
1<sup>er</sup> : 14 ; 2<sup>e</sup> : 7 ; 3<sup>e</sup> : 6 ; 4<sup>e</sup> : 37



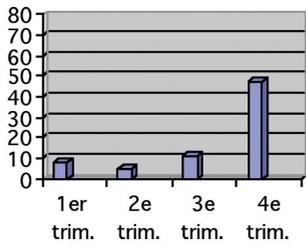
Année 1767. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 52  
1<sup>er</sup> : 3 ; 2<sup>e</sup> : 9 ; 3<sup>e</sup> : 9 ; 4<sup>e</sup> : 31



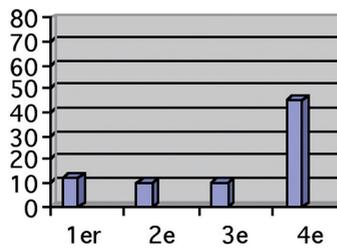
Année 1768. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 71  
1<sup>er</sup> : 8 ; 2<sup>e</sup> : 5 ; 3<sup>e</sup> : 11 ; 4<sup>e</sup> : 47



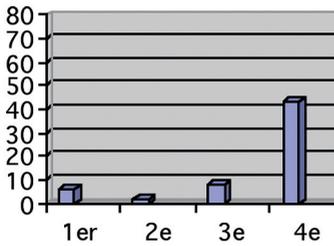
Année 1769. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 77  
1<sup>er</sup> : 12 ; 2<sup>e</sup> : 10 ; 3<sup>e</sup> : 10 ; 4<sup>e</sup> : 45



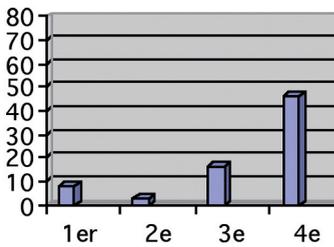
Année 1770. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 60  
1<sup>er</sup> : 6 ; 2<sup>e</sup> : 2 ; 3<sup>e</sup> : 8 ; 4<sup>e</sup> : 43



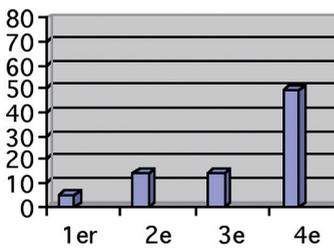
Année 1771. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 73  
1<sup>er</sup> : 8 ; 2<sup>e</sup> : 3 ; 3<sup>e</sup> : 16 ; 4<sup>e</sup> : 48



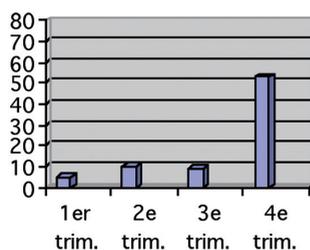
Année 1772. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 82  
1<sup>er</sup> : 5 ; 2<sup>e</sup> : 14 ; 3<sup>e</sup> : 14 ; 4<sup>e</sup> : 49



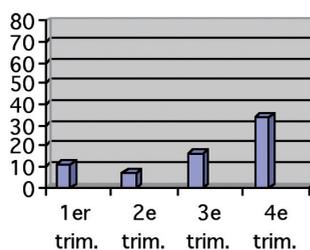
Année 1773. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 77  
1<sup>er</sup> : 5 ; 2<sup>e</sup> : 10 ; 3<sup>e</sup> : 9 ; 4<sup>e</sup> : 53



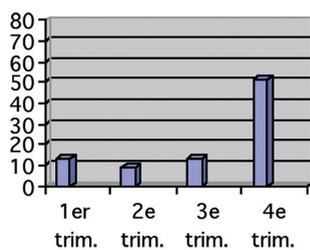
Année 1774. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 68  
1<sup>er</sup> : 11 ; 2<sup>e</sup> : 7 ; 3<sup>e</sup> : 16 ; 4<sup>e</sup> : 34



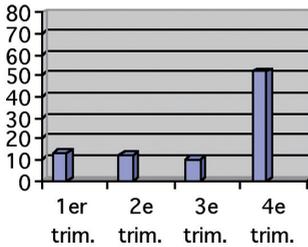
Année 1775. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 86  
1<sup>er</sup> : 13 ; 2<sup>e</sup> : 9 ; 3<sup>e</sup> : 13 ; 4<sup>e</sup> : 51



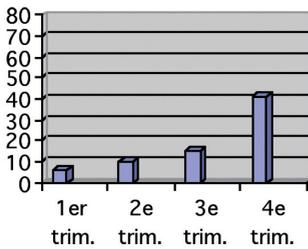
Année 1776. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 87  
1<sup>er</sup> : 13 ; 2<sup>e</sup> : 12 ; 3<sup>e</sup> : 10 ; 4<sup>e</sup> : 52



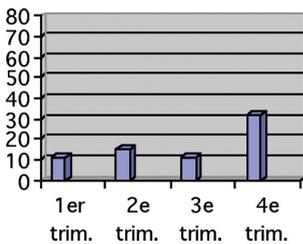
Année 1777. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 73  
1<sup>er</sup> : 6 ; 2<sup>e</sup> : 10 ; 3<sup>e</sup> : 15 ; 4<sup>e</sup> : 41



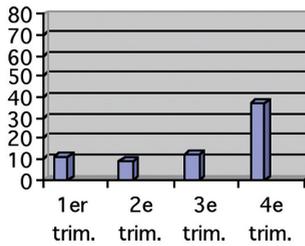
Année 1778. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 69  
1<sup>er</sup> : 11 ; 2<sup>e</sup> : 15 ; 3<sup>e</sup> : 11 ; 4<sup>e</sup> : 32



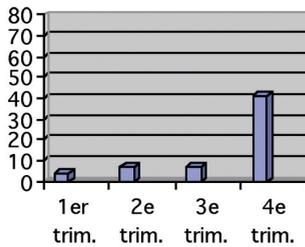
Année 1779. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 69  
1<sup>er</sup> : 11 ; 2<sup>e</sup> : 9 ; 3<sup>e</sup> : 12 ; 4<sup>e</sup> : 37



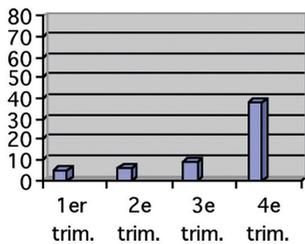
Année 1780. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 59  
1<sup>er</sup> : 4 ; 2<sup>e</sup> : 7 ; 3<sup>e</sup> : 7 ; 4<sup>e</sup> : 41



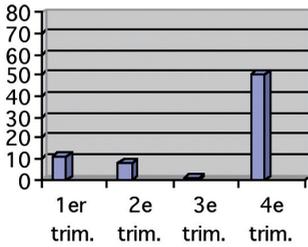
Année 1781. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 58  
1<sup>er</sup> : 5 ; 2<sup>e</sup> : 6 ; 3<sup>e</sup> : 8 ; 4<sup>e</sup> : 38



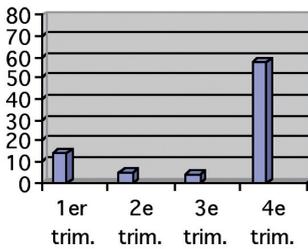
Année 1782. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 70  
1<sup>er</sup> : 11 ; 2<sup>e</sup> : 8 ; 3<sup>e</sup> : 1 ; 4<sup>e</sup> : 50



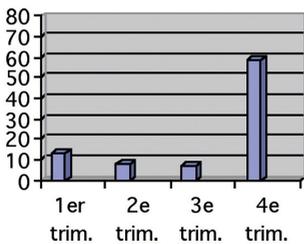
Année 1783. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 81  
1<sup>er</sup> : 14 ; 2<sup>e</sup> : 5 ; 3<sup>e</sup> : 4 ; 4<sup>e</sup> : 58



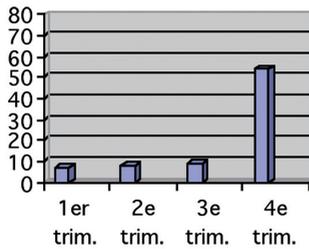
Année 1784. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 87  
1<sup>er</sup> : 13 ; 2<sup>e</sup> : 8 ; 3<sup>e</sup> : 7 ; 4<sup>e</sup> : 59



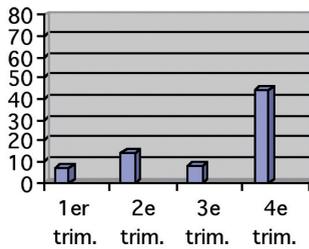
Année 1785. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscrits : 78  
1<sup>er</sup> : 7 ; 2<sup>e</sup> : 8 ; 3<sup>e</sup> : 9 ; 4<sup>e</sup> : 54



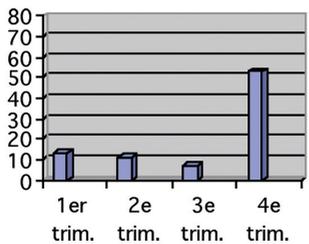
Année 1786. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

Total des inscriptions : 73  
1<sup>er</sup> : 7 ; 2<sup>e</sup> : 14 ; 3<sup>e</sup> : 8 ; 4<sup>e</sup> : 44

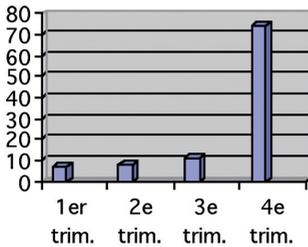


Année 1787. Étudiants inscrits par trimestre  
à la Faculté de médecine de Montpellier

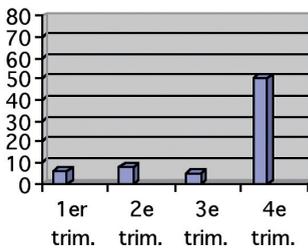
Total des inscrits : 84  
1<sup>er</sup> : 13 ; 2<sup>e</sup> : 11 ; 3<sup>e</sup> : 7 ; 4<sup>e</sup> : 53



Année 1788. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 100 1 <sup>er</sup> : 7 ; 2 <sup>e</sup> : 8 ; 3 <sup>e</sup> : 11 ; 4 <sup>e</sup> : 74
---	--



Année 1789. Étudiants inscrits par trimestre à la Faculté de médecine de Montpellier	Total des inscrits : 69 1 <sup>er</sup> : 6 ; 2 <sup>e</sup> : 8 ; 3 <sup>e</sup> : 5 ; 4 <sup>e</sup> : 50
---	--



ANNEXE n°4 : Édit de 1707 d'après Alexandre-Charles Germain : « L'École de médecine de Montpellier : ses origines, sa constitution, son enseignement », *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 7, Montpellier, 1881, p. 340-348.

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, etc.

L'attention que nous avons toujours eue pour ce qui peut contribuer à la conservation et au bien de nos sujets nous a souvent engagé à employer notre autorité pour empêcher que des personnes sans titre et sans capacité ne continuassent d'exercer la médecine, sans y apporter souvent d'autres dispositions que l'art criminel d'abuser de la crédulité des peuples, pour s'enrichir aux dépens de la santé et de la vie même des

malades qui avaient le malheur de tomber entre leurs mains. Mais nous croirions avoir peu fait pour la santé du public, si nous nous contentions d'avoir exclus ceux qui déshonoraient ainsi la profession de médecine, sans prendre en même temps les précautions nécessaires pour faire en sorte que l'on s'applique sérieusement à former de bons sujets dans les Facultés de médecine, qui n'ont été établies par les roys nos predecesseurs que pour procurer un aussi grand bien ; et comme rien n'est plus opposé à ce dessein que l'extrême relachement qui s'est introduit dans une partie de ces Facultés, soit par rapport à la durée et à la qualité des etudes, soit par rapport au nombre et à la nature des epreuves par lesquelles on doit parvenir aux degrez, nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus convenable pour retablir dans son ancien lustre une profession si nécessaire et si importante, que de renouveler d'un costé les deffenses rigoureuses par lesquelles nous avons interdit l'exercice de la medecine à tous ceux qui n'ont ni le merite ni le caractere de medecin, et de ranimer de l'autre l'attention et la vililance des Facultés établies dans nostre Royaume, en réunissant dans un seul règlement tout ce que nous voulons estre generalement observé dans l'etude de la medecine et pour l'obtention des degrez, affin qu'ils puissent estre dorenavant la preuve et la recompense du travail, et non d'un vain titre d'honneur, plus propre à tromper le public qu'à en meriter justement la confiance.

A ces causes... Voulons et nous plaît.

1)-Qu'à commencer à l'ouverture prochaine des Ecoles, qui sera suivant l'usage des lieux, la medecine soit enseignée dans toutes les Universités de nostre royaume et pays de nostre obéissance où il y aura Facultés de medecine ; et dans celles où l'exercice pourroit en avoir été discontinuité, il y sera retabli, suivant les anciens statuts de chaque Faculté.

2)-Et où il ne se trouvera pas les fonds suffisans pour entretenir les-professeurs qui doivent enseigner la médecine, ordonnons que dans trois mois du jour de la publication de nostre present edit, les docteurs de chaque Faculté s'assembleront, pour délibérer sur les moyens qu'ils estimeront les plus convenables pour assurer la rétribution honneste auxdits professeurs, et enverront leurs délibérations à nostre très cher et feal chancelier, pour y estre par nous pourveu ainsi qu'il appartiendra ; et cependant nul ne pourra estre admis aux degrez dans lesdites Facultés, s'il n'a étudié dans celles où l'on enseigne la médecine, et s'il n'en rapporte des attestations en bonne forme.

3)-Enjoignons aux professeurs d'être assidus à leurs leçons et exercices. Voulons que pour chaque leçon qu'ils auront manqué de faire sans cause légitime il soit retenu sur leurs appointements la somme de trois livres, applicables à moitié à la bourse commune, moitié aux pauvres, suivant la destination qui en sera faite par la Faculté ; et en cas d'absence nécessaire, ou empeschement legitime, qui durera plus de trois jours, le professeur qui ne sera pas en etat de faire lui-même ses leçons, sera tenu de presenter à la Faculté un docteur en medecine, capable d'exercer ses fonctions, lequel sera commis à cet effet par la Faculté.

4)-Permettons à chaque Faculté de suivre les anciens usages sur le temps des vacations, à condition neanmoins qu'elles ne pourront durer plus de trois mois, en quelque temps que soit d'usage de les prendre.

5)-Lorsqu'une des chaires de medecine viendra à vaquer, la Faculté s'assemblera pour nommer un docteur en medecine, qui sera chargé du soin de faire les leçons pendant la vacance, et qui jouira de la moitié des appointements et des droits attribués aux professeurs.

6)-Voulons que toutes les chaires des professeurs qui vaquent actuellement, ou qui vaqueront à l'avenir, soient mises à la dispute, et qu'après que les aspirants aux dites chaires auront fait les leçons, demonstrations, et autres actes probatoires qui leur seront prescrits par les docteurs de chaque Faculté, la chaire vacante soit adjudgée à celui qui sera trouvé le plus digne, à la pluralité des suffrages, lesquels seront donnés par scrutin ; et le procès-verbal de l'élection sera envoyé à celui de nos secrétaires d'Etat dans le departement duquel se trouvera la Faculté où ladite election aura été faite, et à nostre premier medecin, pour nous en rendre compte.

7)-Aucun docteur en medecine ne pourra estra admis à donner son suffrage sur lesdites disputes, si depuis qu'il a acquis le degré de licencié il n'a exercé la profession de medecine pendant dix années au moins.

8)-Lorsqu'il ne se trouvera pas dans une Faculté de médecine jus-qu'à sept docteurs au moins en état d'assister à la dispute des chaires vacantes et d'y donner leurs suffrages, la dispute sera renvoyée de plein droit dans la Faculté la plus prochaine, sans qu'il soit besoin d'aucun jugement qui l'ordonne, si ce n'est que tous les aspirants voulussent consentir egalement qu'elle fut faite dans la Faculté de Paris, ou dans celle de Montpellier.

9)-Nul ne pourra estre admis à aucun degré esdites Facultés, s'il n'a etu-dié pendant trois ans entiers, à compter du jour où il se sera inscrit, en

la manière prescrite par l'article suivant, sur les registres de la Faculté de medecine dans laquelle il aura fait ses études, et si pendant ledit temps il n'a assisté assiduellement aux leçons, et escrit ce qui aura été dicté par les professeurs, desquels il retirera tous les ans des attestations, qui seront registrées dans un registre tenu à cet effet dans chaque Faculté.

10)-Ceux qui etudieront à l'avenir dans les Facultés de nostre Royaume et pays de nostre obéissance seront tenus de s'inscrire de leur main quatre fois par an dans deux registres ou cahiers, qui seront tenus pour cet effet dans chacune desdites Facultés : et sera la premières desdites inscriptions faite dans le premier mois après l'ouverture des Ecoles, et les trois autres dans le premier mois de chaque trimestre ou quartier ; dans toutes lesquelles inscriptions les étudiants seront tenus de marquer precisement le jour auquel ils s'inscriront, ensemble le lieu de leur demeure, qu'ils ne pourront faire ailleurs que dans la ville ou la Faculté dans laquelle ils étudieront sera etablie ; le tout à peine d'estre dechus des trimestres ou quartiers dans lesquels ils auront manqué de satisfaire à la présente disposition, même de nullité des degrez qu'ils pourroient obtenir, sans avoir auparavant recommencé lesdits trimestres.

11)-Lesdits deux registres ou cahiers d'inscription seront cotés, paraphés et datés sans frais, au commencement de chaque trimestre, par les lieutenants generaux des bailliages et senechaussées dans lesquels les Facultés de medecine sont etablies ; et seront aussi clos et arrestés par les mêmes officiers, à la fin du premier mois de chaque trimestre : et l'un desdits registres sera envoyé au plus tard le quinzième du mois suivant à nos procureurs generaux en nos cours de parlement et conseil supérieur de Roussillon, chacun dans son ressort.

12)-La moitié des droits que l'on a accoutumé de recevoir dans chaque Faculté pour l'obtention des degrez de bachelier et de licencié sera apyée dans le temps des inscriptions, et à cet effet partagée en douze portions égales, dont chacune sera payable dans le temps de l'obtention des degrez, moitié pour les lettres de baccalauréat, et moitié pour celles de licencié : et le tarif desdits droits, tant pour les inscriptions que pour les degrez, sera inscrit en un tableau qui demeurera toujours exposé dans les Ecoles de chaque Faculté de medecine.

13)-Nul ne pourra estre reçu à s'inscrire sur les registres de la Faculté de medecine, qu'auparavant il n'ait représenté et fait enregistrer dans lesdits registres ses attestations d'étude de philosophie pendant deux ans dans une des Universités de nostre Royaume, lesquelles attestations

seront certifiées par le recteur desdites Universités, et legalisées par les juges des lieux ; le tout à peine de nullité.

14)-Tous ceux qui voudront prendre les degrez seront tenus de subir à la fin de chacune des trois années d'étude un examen de deux heures au moins sur les parties de la medecine qui leur auront été enseignées pendant le cours de l'année ; et dans le troisième desdits examens ils reprendront sur toutes les leçons qu'ils auront prises pendant le cours entier de leurs études en medecine : et s'ils sont trouvés capables dans lesdits trois examens, ils soutiendront publiquement un acte pendant trois heures au moins, après lequel ils seront reçus bacheliers. Voulons que trois mois après ils subissent un dernier examen sur la matière médicale, après lequel ils soutiendront un second acte public pendant quatre heures au moins, pour estre admis ensuite au degré de licencié ; le tout s'ils sont jugés dignes desdits degrez de baccalauréat et de licence à la pluralité des suffrages ; outre lesquels actes ceux qui voudront estre receus docteurs seront obligez d'en soutenir un troisième pendant cinq heures au moins sur toutes les parties de la médecine, lequel acte ils pourront soutenir dès qu'ils seront receus licenciés, sans estre tenus d'observer aucun interstice, à moins qu'il n'y en ait d'établi entre lesdits degrez de licence et de doctorat par les statuts des Facultés où ils se feront recevoir docteurs.

15)-N'entendons neanmoins déroger aux usages des Facultés où les aspirants aux degrez sont tenus de subir un plus grand nombre d'examens ou autres actes probatoires, pour estre admis auxdits degrez, lesquelles Facultés continueront d'en user ainsi qu'elles en ont fait par le passé.

16)-Les suffrages seront toujours donnés par scrutin, tant aux examens que aux autres actes probatoires, soit pour l'élection des professeurs, soit pour l'admission au degrez.

17)-Pourront les étrangers estre admis aux etudes de medecine dans les Facultés de nostre Royaume, même y prendre les degrez, sans observer les interstices dessus marqués, pourvu qu'ils ayent étudié pendant le temps porté par notre present edit, soit dans les Universités de nostre Royaume, soit dans celles des pays étrangers, dont ils rapporteront des attestations en bonne forme et duement legalisées. Mais ne pourront les degrez par eux obtenus leur servir dans nostre Royaume ; et à cet effet sera fait mention du lieu de leur naissance que desdites attestations, dans les lettres de bachelier et de licence qui leur seront accordées.

18)-Aucun de nos sujets ne pourra estre admis à prendre des degrez dans les Facultés de medecine, s'il n'est maïstre ès arts de quelqu'une des Universités de nostre Royaume, sans neanmoins que les aspirants auxdits degrez de medecine soient tenus de se faire immatriculer dans la Faculté des arts de l'Université dans laquelle ils obtiendront leurs lettres.

19)-Ne pourra pareillement aucun de nos sujets estre admis aux degrez dans une Faculté où la medecine s'enseigne publiquement, s'il n'a étudié une année au moins.

20)-Lorsque ceux qui auront commencé leurs etudes dans une Faculté voudront les continuer dans une autre, ils pourront estre reçus, soit qu'ils soient etrangers ou regnicoles, qu'en rapportant des attestations d'étude de la Faculté de nostre Royaume où ils auront étudié, dans lesquelles attestations ladite Faculté marquera expressement s'ils se sont présentés aux examens et actes probatoires, et s'ils ont ete admis ou refusés. Et à cet effet il sera tenu dans toutes les Facultés de medecine un registre exact des admissions et des refus de ceux qui auront subi les examens, ou soutenu les actes probatoires. Voulons que ceux qui auront ete ou refusés absolument, ou remis en un temps plus long pour subir un nouvel examen, ne puissent jamais estre admis aux degrez dans une autre Faculté, que dans celle où ils auront été refusés ou remis.

21)-Deffendons aux professeurs de dispenser qui que ce soit de l'exécution des statuts ou reglements, et de donner des attestations d'étude qui ne soient veritables, à peine contre lesdits professeurs de privation de leurs chaires, et contre ceux qui se serviront de ces sortes de dispense d'estre dechus de leurs degrez : et à cet egard de ceux qui auront obtenu des fausses attestations, nous les declarons incapables d'estre jamais admis aux degrez ; et voulons en outre que leur procès leur soit fait et parfait, à la requeste de nos procureurs generaux ou de leurs substituts, ensemble à ceux qui auront eu part à la fausseté desdites attestations, suivant la rigueur de nos ordonnances.

22)-Les ecoliers desdites facultés seront tenus d'assister au cours d'anatomie et de pharmacie galenique et chimique, et aux demonstrations des plantes, qui se feront pendant le temps qu'ils sont obligés d'étudier dans les dites Facultés ; et sera fait mention de leur assiduité aux leçons et demonstrations dans les attestations qu'ils retireront des professeurs sous lesquels ils auront etudie.

23)-Les professeurs des Facultés établies dans les villes où il n'y a point encore de jardin des plantes, seront tenus de faire deux fois l'année à leurs ecoliers des demonstrations des plantes usuelles tirées des jardins particuliers, et de les mener herboriser à la campagne, au moins quatre fois par an.

24)-Les Facultés qui manqueront de fonds pour la depense qui est necessaire pour ces sortes de leçons et demonstrations, nous enverront dans trois mois après la publication des presentes, les deliberations qu'elles auront prises sur les moyens les plus convenables pour leur procurer les secours dont elles auront besoin à cet egard ; le tout dans la forme prescrite par l'article second du present edit.

25)-Enjoignons aux magistrats et aux directeurs des hôpitaux de faire fournir des cadavres aux professeurs, pour faire des demonstrations d'anatomie, pour enseigner les opérations de chirurgie.

26)-Nul ne pourra, sous quelque pretexte que ce soit, exercer la medecine, ni donner aucun remede, même gratuitement, dans les villes et bourgs de nostre Royaume, s'il n'a obtenu le degré de licencié dans quelqu'une des Facultés de medecine qui y sont établies, conformément à ce qui est porté par nostre present edit, à peine de cinq cens livres d'amende, applicables moitié à nous, et l'autre moitié à la Faculté, ou Agregation la plus proche du lieu où ceux qui ne sont pas graduez auront exercé la medecine.

27)-Voulons que tous religieux, mendiens ou non mendiens, soient et demeurent compris dans la prohibition portée par l'article precedent. Et en cas de contravention de la part de ceux qui ne sont pas mendiens, voulons que l'amende de cinq cens livres cy dessus prononcée soit payée par le monastère où ils font leur demeure ; et à l'égard des mendiens, ils seront renfermés pendant un an dans une des maisons de leurs ordres, éloignée de vingt lieues au moins du mieu où ils auront pratiqué la medecine ; et en cas qu'ils en sortent par ledit temps, au prejudice de nos deffenses, permettons à la Faculté de medecine la plus prochaine de les faire arrester, en obtenant pralablement la permission par escrit du lieutenant general de police des villes où ladite Faculté seta établie.

28)-Deffendons très expressement à nos juges et à ceux des seigneurs hauts justiciers, sur peine d'interdiction, de permettre l'exercice de la medecine à d'autres qu'à ceux qui justifieront avoir obtenu le degré de licence, suivant les formes prescrites par nostre edit. Declarons les

permissions qu'ils peuvent avoir données pour le passé, et celles qu'ils pourroient donner à l'avenir, nulles et de nul effet. Revoquons même, en tant que besoin seroit, toutes celles que nous aurions cy devant accordées, lesquelles demeureront nulles de plein droit, du jour de la publication des presentes.

29)-Deffendons aussi, sous les mêmes peines que dessus, à tous ceux qui n'auront pas obtenu les degrez de docteur ou de licencié en la forme cy dessus marquée, de prendre la qualité de docteur ou de licencié dans quelque acte que ce puisse estre, même dans les livres et escrits qu'ils pourroient donner au public.

30)-Ayant egard à la très humble supplication qui nous a ete faite par les Provinces des Pays-Bas, et particulièrement par l'Université de Douay, de les maintenir dans leurs anciens usages par rapport à l'exercice de la medecine, nous deffendons très expressement, à peine de cinq cens livres d'amende, à tous docteurs et licenciés de nostre royaume, d'exercer la medecine dans nos provinces de Flandre, Artois, Henault, Tournesis et Cambresis, s'ils ne sont graduez en l'Université de Douay, et ceux ci, à leur tour ne pourront exercer la medecine dans les autres provinces de nostre royaume : sans néanmoins que la prohibition portée par le present article contre les docteurs et les graduez des autres Universités puisse avoir lieu contre les Facultés de Paris et de Montpellier ; le tout ainsi que ladite Université de Douay nous l'a fait très humblement demander et proposer.

31)-Et d'autant qu'après les grands abus qui se sont glissés dans une partie des Facultés de nostre royaume, il est difficile d'espérer que les etudes y soient d'abord assez florissantes pour pouvoir retablir avec une entière sûreté l'ancien privilège des Universités, et qu'en attendant que le temps nous ait fait voir l'effet de nostre present reglement, il paroît plus convenable de ne laisser exercer la medecine dans chaque Faculté que par les docteurs ou licenciés qui y auront ete reçus, ou qui y auront doné les preuves publiques de leur capacité, nous avons fait par provision, et jusques à ce que autrement par nous en ait été ordonné, très expresses inhibitions et deffenses à tous medecins, à peine de cinq cens livres d'amende, applicables comme dessus, d'exercer la medecine dans les lieux où il y a un collègue ou corps de medecine, s'ils ne sont aggregés audit corps ou collègue en la manière accoutumée.

32)-Ordonnons pareillement par provision que ceux qui auront été reçus docteurs ou licenciés dans une Faculté, ne pourront estre aggregés

à une autre Faculté ou corps de médecine, qu'en soutenant préalablement un acte public de quatre heures au moins sur toutes les parties de la médecine, et en payant la somme de cent cinquante livres pour tous droits. Et néanmoins ceux qui auront exercé la médecine pendant dix ans dans la Faculté en laquelle ils auront été reçus docteurs ou licenciés, seront agréés sans être obligés de soutenir aucun acte public, en payant seulement lesdits droits, et en rapportant des attestations de la Faculté de médecine et des juges royaux des lieux où ils auront exercé : et le temps des dix ans de pratique ne pourra être compté que du jour de la publication de notre présent édit.

33)-Voulons que dans les Facultés ou collèges de médecine dans lesquels on exige de plus grandes épreuves de ceux qui y sont agréés, il en soit usé comme par le passé.

34)-Exceptons des défenses portées par l'article trente-deuxième de notre présent édit nos médecins et ceux de notre maison royale, ceux des reines, enfans de France et petits-enfans, et premier prince de notre sang, qui sont employés dans nos Etats, envoyés en notre cour des aides. Voulons qu'ils puissent exercer la médecine dans toute l'étendue de notre Royaume, ainsi qu'ils en ont fait par le passé. Et néanmoins à l'avenir il sera fait mention dans leurs provisions de leurs grades dûment obtenus dans quelque une des Universités de notre Royaume, à peine de nullité desdites provisions.

35)-Dans les lieux où il n'y aura ni Université ni aggrégation, la médecine pourra être exercée par tous docteurs ou licenciés de quelque une des Facultés de notre Royaume, en représentant préalablement leurs lettres de degré au juge de police des lieux où ils voudront s'établir, et en les faisant registrer au greffe de la juridiction desdits juges ; outre laquelle formalité, ceux qui auront obtenu le degré de licencié avant le présent édit dans d'autres Facultés que celles de Paris et de Montpellier, seront obligés de faire viser leurs lettres par les professeurs de médecine de l'Université la plus prochaine, et de subir devant eux un examen sur la pratique, pour lequel, ensemble pour le visa desdites lettres, ils payeront seulement la somme de dix livres.

36)-Ordonnons, ainsi qu'il se pratique dans notre bonne ville de Paris, que toutes les Facultés et collèges de médecine de notre Royaume, quatre docteurs se trouveront avec le doyen dans tous lieux assemblés précisément à dix heures du matin, le jour marqué dans chaque semaine, pour y assister gratuitement de leurs conseils les pauvres

malades qui se presenteront, et qu'ils fassent écrire leurs avis par les bacheliers, licenciés ou jeunes docteurs qui assisteront à ces visites de pauvres. Et pour ce qui regarde les maladies qui ont besoin d'opération manuelle, lesdits docteurs auront soin de la faire faire en leur présence par un chirurgien capable et expérimenté.

37)-Et attendu que par l'examen que nous avons fait faire des statuts et usages de la Faculté de médecine de nostre bonne ville de Paris, il a été reconnu qu'on n'y peut rien ajouter pour le bon ordre de l'utilité publique, nous déclarons que nous n'entendons point comprendre ladite Faculté dans nostre present edit, ni rien changer à ses statuts, que nous voulons à l'avenir estre observés selon leur forme et teneur, comme ils ont été par le passé. Voulons pareillement que les statuts des autres Universités de médecine de nostre Royaume soient executés en ce qu'ils ne sont point contraires à nostre present edit.

38)-Et sur ce qui nous a été représenté, que plusieurs personnes, sans aucunes lettres de maistrise ni certificats de capacité et de service, se faisoient pourvoir des charges de chirurgiens et apothicaires auprès de nostre personne et dans nostre maison et celle des reines, enfans de France et petits enfans et premier prince de nostre sang, ordonnons que nul ne pourra à l'avenir estre pourvu desdites charges et de toutes celles de pareille qualité, s'il n'est reçu maistre, il ne rapporte des certificats de service pendant dix années dans les hôpitaux de nos armées, ou l'hôtel Dieu de Paris ou des austres villes de nostre Royaume, dans lesquelles il y a pareillement un bailliage royal, desquels certificats en bonne forme ou lettres de maîtrise nous voulons qu'il soit fait mention dans leurs provisions, à peine de nullité, sans prejudice de l'examen qu'ils seront obligés de subir en la manière accoutumée devant nostre premier medeci, ou autre par lui commis.

Si donnons en mandement, etc. Car tel est nostre plaisir, etc.

Donné à Marly, au mois de mars, l'an de grace mil sept cent sept, et de nostre regne le soixante quatrième.- Signé *Louis*. Et plus bas : Par le roi. *Phelypeaux*.





## SOURCES



## A Manuscrites

- I Fonds montpelliérains
- II Fonds provinciaux
- III Fonds parisiens

## B Imprimées

- I Sources générales
- II Sources languedociennes
- III Sources montpelliéraines



# SOURCES MANUSCRITES



## I - FONDS MONTPELLIÉRAINS

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

#### *Série C*

- 523 à 531 Médecine et chirurgie (1639-1788).  
Troubles occasionnés dans la Société Royale des Sciences par Barthez (1719-1785).
- 554 Hôpitaux, maladies vénériennes. État des officiers de santé des hôpitaux militaires établis en Languedoc (1772).  
  
Instruction pour le Contrôleur chargé de la visite des malades atteints du mal vénérien (1743-1782).
- 4723 Médecine et médecins (1510-1787).
- 5954 à 5957 Médecine et assistance (1760-1790).  
Heurts entre les Révérends pères jésuites et les étudiants en médecine.  
Supplique de Louis Parent, maître doreur de Montpellier contre Périgault de Grandchamps (1761).

## ÉTATS-GÉNÉRAUX DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC

7681 à 7682 Cahiers des doléances (1776-1789).

Pièces diverses sur l'Université de Montpellier (1620-1770).

### *Série D.*

#### *Université de médecine*

*(Voir les archives particulières de la Faculté de Médecine).*

#### *Société royale des sciences*

116 à 196 Séances et travaux (1706-1793).

197 et 198 Locaux (1706-1788).

199 à 201 Membres de la Société (1706-1790).

202 à 207 Correspondance (1706-1790).

## BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

### *Série A :*

- 4 État des principaux titres et privilèges de l'Université de médecine de Montpellier dressé sur les pièces trouvées dans ses archives et rangé suivant la date des temps avec des notes sur quelques articles.
- 5 Inventaire dressé en conséquence d'une décision prise par la Faculté le 12 septembre 1769. (Papiers, volumineuse liasse contenant les cahiers, feuillets ou fiches qui se rapportent à l'opération de l'inventaire du xviii<sup>e</sup> siècle (245 pièces).

### *Série B : Privilèges, titres et statuts de la Faculté.*

46 1746- 2 septembre.

Extrait des registres du Parlement, portant copie d'arrêt

Ordonnant exécution de la délibération du 24 août précédent

Relative aux droits que sont tenus de payer les étudiants pour parvenir au doctorat. (Parchemin).

48 Arrêt du 23 avril 1760 qui fixe le prix des grades de la Faculté de Médecine de Montpellier les augmente de 100 livres et les porte à 450.

Série C : administration générale des bâtiments.

- 14 1571, 31 mars. Admonestation faite à Jean Ronyé, étudiant, qui avait imaginé d'enlever un manteau de femme en la maison de Laurent Joubert, pour faire « une masque ».
- 16 Pétition des étudiants en faveur du maintien de « la petite mode » pour l'obtention du doctorat.
- 18 [1571]. Requête des étudiants, pour supplier la Faculté de ne point admettre au doctorat Antoine de May, aspirant à ce grade, en raison de ses mœurs et de son caractère, attendu qu'il ne pourrait s'en accommoder pour maître et pour juge, remontrant en outre les avantages de « la petite mode » pour l'obtention du doctorat.
- 19 1573, 20 mars. Ajournement pour deux ans prononcé à l'égard de Gaspard Monteil, bachelier, reconnu inapte à recevoir la licence.
- 50 Vol d'un cadavre déposé dans l'amphithéâtre d'anatomie.
- 53 Opposition de la Faculté de médecine à l'union des Facultés en une seule et même Université.
- 54 Baccalauréat et point rigoureux, formule des serments exigés des candidats et prêtés entre les mains du chancelier (Imprimé).
- 55 *Juramentum matriculae.*
- 56 1739. Enquête concernant la disparition mystérieuse de certaines marchandises prohibées.
- 57 9 août 1740. Avis de règlement affiché à l'Université et portant défense aux étudiants de porter des armes dans l'enceinte de ladite université.
- 58 1744.- Cérémonies et fêtes données à la Faculté pour célébrer le rétablissement de la santé de Louis XV.
- 60 1760.- Avis dûment lu et affiché, par lequel Imbert, chancelier et juge de l'Université, interdit absolument le port d'armes, afin d'assurer la sécurité de la ville et la tranquillité des étudiants.
- 61 1761.- Pétition des étudiants à l'effet d'obtenir une nouvelle et meilleure organisation des cours.
- 62 1762.- Avis de règlement affiché par l'Université, par lequel Imbert arrête certaines dispositions au sujet des démonstrations de botanique.
- 63 1762.- Pétition des étudiants à l'effet d'obtenir :
- 1- Que les cours soient dictés.
  - 2- Que les inscriptions puissent être prises tous les jours à heures fixes.
  - 3- Que des mesures soient arrêtées pour faire cesser les désordres causés par les garçons chirurgiens.
  - 4- Qu'il soit organisé un enseignement pratique au lit du malade.
  - 5- Que les lettres circulaires aux parents des étudiants soient supprimées.
  - 6- Que les conseillers des étudiants soient rétablis sous certaines conditions.

- 64 1762.– Action intentée par le sieur Guillaume Solomiac pour obtenir la délivrance de ses lettres de docteur.
- 65 Vraisemblablement 1762.– Pétition des étudiants pour faire refuser l'Irlandais Cotter, homme de mauvaise conduite, le droit de s'immatriculer à la Faculté.
- 69 Accord relatif à la répartition de « l'argent manuel » entre les professeurs.
- 70 1767.– Affiche des cours de l'année, avec indication des professeurs, titres et horaires de cours (autres cours dans le S 45 et dans le S 62, pour le début et le milieu du XVIII<sup>e</sup>).
- 72 Minute relative à l'absence de Venel, chargé d'une mission officielle à l'effet d'analyser les eaux du royaume.
- 73 1769.– Affiche des cours de l'année.
- 74 1772.– Affaire de l'étudiant Chaussenque tué par un officier de la garnison.
- 76 Pétition des étudiants à l'effet d'obtenir la création d'un « démonstrateur de pharmacie ».
- 77 Pétition des étudiants, à l'effet d'obtenir que Joyeuse, démonstrateur de chimie, soit également chargé de la démonstration des préparations pharmaceutiques, s'engageant à payer trois livres par matricules et par admissions au doctorat pour subvenir aux frais de ce nouveau service.
- 79 Mémoire sur la nécessité d'augmenter les gages des professeurs.
- 80 1778, 11 août. Décharge des professeurs à Barthez pour un registre des délibérations dont celui-ci lui fit remise.
- 81 Pétition des étudiants à Chicoyneau, chancelier, sollicitant la modification du règlement en vigueur touchant le temps de pratique exigée pour l'obtention du bonnet de docteur.
- 88 XVIII<sup>e</sup> siècle. Dossier concernant certains projets pour la réforme et la rédaction sous une forme nouvelle des statuts de l'Université  
1728 : Mémoire au sujet de la fixation nécessaire des droits d'examen, projet et procès-verbal de délibérations sur le même sujet  
1747 : Notes sur certains points de l'ordonnance de 1747.  
1754 : questions que la Faculté de Montpellier prend la liberté de proposer à monsieur le premier médecin, au sujet des réformes désirables.  
1756 : abus qui se sont glissés dans la Faculté et moyens de les faire cesser. Projets et statuts.  
1758-1761 : Projet d'un nouveau règlement.
- 89 Mesures prises à l'égard de *Maître Claude de Montmeyrand*, étudiant, et difficultés soulevées par la prétention des étudiants de se créer un abbé ou procureur.
- 90 Dossier relatif aux conseillers des étudiants et autres institutions similaires.

- 91 *Mémoire sur le conciliariat des étudiants ainsy que sur les créations illicites faites par eux en différents temps d'un roi, d'un abbé, d'un procureur, d'un Comte, d'un Vicomte.*

*Série E : procès de la Faculté.*

- 25 Procédure contre Casserolles, docteur, impliqué dans les troubles causés par les étudiants.
- 27 procès entre les professeurs et les docteurs au sujet de leurs droits respectifs.

*Série F : correspondance de la Faculté.*

- 24 1716, 26 juillet, Gap. Lettre du Lieutenant criminel du Bailliage de Gap, dénonçant les abus causés par les chirurgiens militaires qui se disent faussement chirurgiens.
- 29 Lettre de Mauduyt le jeune, docteur médecin, au sujet de ses lettres d'examen.
- 32 1733, 28 décembre. Circulaire de l'Université de Caen au sujet des « usurpations continuelles des chirurgiens ».
- 33 1734, 26 janvier, Bourges. Lettre de Couthurier, doyen, exprimant l'intention de porter plainte contre les chirurgiens.  
1734, 8 février, Amiens, Lettre de Madier, doyen, sur les plaintes que suscitent les statuts de 1730 et les privilèges excessifs dont se réclament les chirurgiens.
- 35 1747, 30 novembre, Noisy-le-Roy. Lettre de Chicoyneau, rendant compte des démarches qu'il fait pour obtenir une réglementation nouvelle, de nature à résoudre d'une façon favorable les difficultés qui existent entre médecins et chirurgiens.
- 42 1755, 16 mai [Strasbourg]. Mémoire de Schoepplin, professeur à Strasbourg, au sujet des graves soupçons que font naître certaines pièces produites par le sieur Rodolphe-Jérémie Raisin, de Montbéliard qui se réclame de l'Université de Montpellier.
- 45 1759, 17 novembre, Montpellier. Lettre de M. de Saint Priest, demandant le maintien de Willermoz comme suppléant de l'abbé Thoynon dans les fonctions de démonstrateur de chimie.
- 46 1760, 25 mai, Versailles. Lettre de M. de Lamoignon à Chicoyneau lui adressant des félicitations pour l'excellente mesure qu'il a prise en interdisant le port des armes aux étudiants.  
1760, 21 décembre, Versailles. Copie d'une lettre de Senac à Taboureau, maître des requêtes, concernant les abus qui se produisent aux cérémonies de réceptions, la suppression des gants et des violons, la nécessité d'une instruction pratique pour les étudiants.

- 47 1761, 28 novembre, Versailles. Lettre de M. de Lamoignon, refusant la grâce demandée par les sieurs Audon de Florensolles et Noiro, étudiants, attendu que cette grâce est incompatible avec les Règlement concernant les inscriptions.
- 48 1762, 12 mai, Paris. Lettre de M. de Lamoignon, portant sur l'approbation du règlement fait pour les étudiants en botanique.  
1762, 9 juin, [Montpellier]. Minute d'une lettre écrite au Comte de Saint-Florentin, touchant l'institution des conseillers des étudiants.  
1762, 4 juillet, Versailles. Réponse du comte de Saint-Florentin, ordonnant de s'opposer à la création d'un doyen des étudiants.  
1762, 5 août, Montpellier. Lettre de Monceau, établissant l'impossibilité d'admettre l'institution d'un doyen des étudiants, et indiquant les mesures à prendre à ce sujet.
- 54 1769, 4 décembre, Royan. Lettre de Cambres, prieur de Royan en Saintonge, exprimant ses remerciements pour les services rendus à son neveu Durand, naguère étudiant à Montpellier, et donnant des nouvelles de la « malheureuse affaire » Gordon, dans laquelle Durand est impliqué.
- 56 1771, 14 août, Mende. Lettre de Lafont sur certains abus commis au collège de Mende et l'avis qui en a été donné à l'évêque de cette ville.
- 57 1772, 6 février, S. l. Adresse collective de quelques médecins pour réchauffer le zèle de la Faculté dans la défense des privilèges du corps médical.  
1772, 28 mars, Coutras. Lettre de Germillac, « docteur en médecine chirurgical », se plaignant des difficultés qui ont été opposées par les chirurgiens de Périgueux à son installation dans cette dernière ville.  
1772, 15 juillet, Paris. Lettre du comte de Périgord visant l'aventure du sieur Chaussenque, et des difficultés survenues à cette occasion entre l'Université et l'autorité militaire.  
1772, 24 juillet, Langres. Lettre de Montecot, médecin à Langres, se plaignant des vexations que les médecins de Langres subissent de la part des chirurgiens et des apothicaires.
- 58 1772, 24 avril, Cahors. Lettre de Durand, docteur médecin, exprimant sa reconnaissance pour les services qu'il doit à la protection de la duchesse de Fitz-James. Et à la complaisance de la Faculté.  
1773, 20 mars, Troyes. Lettre de Collet, docteur médecin, sur la rivalité universitaire déterminée en Champagne par les prétentions des docteurs de Reims et sur le cas spécial du sieur Dupont, de la Faculté de Reims, qui se réclame d'une scolarité fictive.

- 1773, 8 juin, Troyes. Lettre de Gillet, docteur médecin, sur les prétentions des docteurs de Reims et le cas du sieur Dupont.
- 1773, 2 juillet, Oloron. Lettre de Lazau, médecin, dénonçant les abus commis en Béarn par certains empiriques, et annonçant l'envoi à la Faculté d'un mémoire sur ce sujet (inclus ce mémoire).
- 64 1779, 14 juin, Aix, Lettre de Johannis, doyen et syndic de la Faculté, notifiant la décision prise par la Faculté d'Aix de ne pas intervenir, malgré la demande de celle de Montpellier, dans le « procès de M. Poilroux et ses adherens contre M. Guerin, soit disant médecin de la Faculté d'Orange ».
- 66 1781, 29 avril, Castellane. Lettre de Poilroux, docteur médecin, remerciant la Faculté pour l'assistance qu'elle lui a prêtée dans son procès contre Guérin et envoyant une lettre de change pour rembourser les frais avancés à cette occasion.
- 67 782, 12 juillet, Mâcon. Lettre de Ducray, demandant des détails sur la mort de son frère, étudiant à Montpellier.
- 1782, 11 octobre, Orange. Lettre de Vitalis, pour Augier, sur certains abus survenus à Orange et les mesures prises à cette occasion.
- 1782, 17 décembre, Paris. Lettre de Bouriat, docteur en médecine, sur les persécutions qu'il subit de la part des médecins de Poitiers.
- 68 1783, 27 décembre, Toulouse. Lettre de du Bernard, Doyen de la Faculté de Toulouse, se plaignant des facilités abusives qui auraient été données à Montpellier à des étudiants de Toulouse, et insistant sur la nécessité de tenir la main à l'exécution stricte et loyale de l'édit de 1707.
- 69 1784, 1<sup>er</sup> janvier, Nantes. Lettre de Blein, docteur médecin, au doyen Lamure, adressant à celui-ci ses souhaits de nouvel an, et lui demandant de le défendre contre les attaques injustifiées dont il est l'objet de la part des docteurs de Nantes.
- 1784, 2, 14, 25 février, Toulouse. Lettre de Resseguier, [avocat général à Toulouse], sur le cas du sieur Rousse, ainsi que sur les débats survenus à son occasion entre les Facultés de Toulouse et Montpellier, et sur la nécessité de tenir la main à l'exécution de l'arrêt du 17 janvier 1766.
- 1784, 10 mars ; Toulouse. Lettre de resseguier sur le cas du sieur Rousse.
1784. 21 mars, S.l. Minute d'une réponse à Ressiguier sur le cas du sieur Rousse.
- 1784, 5 avril, Toulouse. Lettre de Ressiguier sur le sieur Rousse.
- 1784, 15 mai, Toulouse. Lettre de Ressiguier, témoignant sa satisfaction de voir l'affaire du sieur Rousse terminée, et exprimant l'espoir qu'il ne surgira plus de difficultés entre les Facultés de Montpellier et de Toulouse.

- 70 1785, 28 mars, Toulouse. Lettre de Ressiguiet, envoyant une réclamation formulée par la Faculté de Toulouse.  
1785, 23 mai, Toulouse. Lettre de Ressiguiet, donnant avis des plaintes formulées par la Faculté au sujet des procédés mis en œuvre par l'Université d'Orange (minute incluse).  
1785, 8 juin, Toulouse. Lettre de Ressiguiet envoyant copie des lettres par lui adressées aux sieurs Lalanne et Lacrabere, étudiants recommandés par la Faculté.
- 72 1787, 23 mars, Édinbourg. Lettre de W. Burke, assurant à la Faculté qu'il est décidé à payer les dettes qu'il a faites à Montpellier pendant ses années d'études.  
1787, 25 octobre, Béziers. Adresse des chirurgiens de cette ville, portant plainte devant la Faculté contre un libelle dont l'auteur est le sieur Bourguet, étudiant en médecine à Montpellier.
- 74 1789, 2 avril, Dreux. Lettre de Galeron, docteur, faisant part à la Faculté des soupçons conçus sur la qualité du nommé Alexandre-Guillaume-Nicolas Huet du Plessis, soit disant docteur de Montpellier et demandant qu'il soit procédé à une vérification sur les registres.
- 75 1790, 11 juin, Montpellier. Lettre de R. Des Genettes, d. m., justifiant sa conduite dans une assemblée tenue à l'occasion « des troubles qui ont agité le corps de M.M. les étudiants ».

*Série Q : dossiers spéciaux et pièces diverses*

Collège de Girone.

- 36 1728-1729. Nomination de Pierre Menjotte, en remplacement de Pelissier, collégié démissionnaire (21 mai 1728) ; - nomination de Jacques Verdellian, en remplacement de Pierre Menjotte, collégié passé docteur.
- 37 1762-1791. Avis de nomination de collégiés par la ville de Girone.

Collège de Mende.

- 46 Dossier contenant une liste des collégiés de 1727 à 1755.  
Mémoire (s.d.), signé par Bes de Plagnes, l'un des collégiés, et relatif au paiement des inscriptions dues par les collégiés.  
École pratique et service de santé.
- 47 1760. Démarches faites par la chancelier Imbert en vue de la réalisation d'un projet pour l'instruction pratique des étudiants en médecine.

Divers.

- 159 Pétition des étudiants, demandant à se concerter pour constituer une caisse de secours, fonder une bibliothèque et organiser des enseignements complémentaires.

*Série R : dossiers individuels d'étudiants et employés.*

*(dossiers qui mentionnent la ou les Facultés fréquentées par les étudiants avant celle de Montpellier)*

R. 16	R. 37	R. 54
R. 19	R. 38	R. 55
R. 21	R. 39	R. 57
R. 22	R. 40	R. 58
R. 23	R. 41	R. 59
R. 24	R. 42	R. 60
R. 25	R. 43	R. 62
R. 26	R. 44	R. 63
R. 28	R. 45	R. 65
R. 29	R. 46	R. 66
R. 30	R. 47	R. 68
R. 32	R. 48	R. 69
R. 33	R. 50	R. 70
R. 34	R. 51	R. 74
R. 35	R. 52	

*Série S :*

## 1- Registres des inscriptions

- S 23, novembre 1707-août 1718.
- S 24, août 1718-novembre 1724.
- S 25, décembre 1724-août 1744.
- S 26, février 1725-mai 1734.
- S 27, mai 1734-mai 1737.
- S 40, 1737-1740.
- S 28, février 1744-novembre 1746.
- S 29, février 1744-novembre 1748.
- S 30, février 1744-septembre 1766.
- S 31, février 1760-août 1762.
- S 32, 1762-1764.
- S 33, février-novembre 1768.
- S 35, février 1771-novembre 1772.
- S 36, octobre 1766-octobre 1781.
- S 38, mai 1768-novembre 1770.
- S 39, février 1773-août 1774.
- S 40, avril 1776-mai 1778.
- S 41, novembre 1774-mai 1776.

- S 42, août 1778-1780.
- S 43, octobre 1780-novembre 1782.
- S 44, octobre 1781-fructidor an XI.
- S 45, 13 novembre 1741 - 30 novembre 1748.
- S 46, mai 1751- février 1754.
- S 47, février 1754- février 1757.
- S 48, mai 1757-novembre 1759.
- S 49, novembre 1748-février 1751.
- S 50, janvier 1783-novembre 1784.
- S 51, janvier 1785-juillet 1786.
- S 52, novembre 1786-novembre 1788.
- S 53, janvier 1789-janvier 1791.
- S 54, avril 1791-messidor an II.

## 2- Registres des examens, baccalauréat, licence et doctorat

- S 56, état des bacheliers qui sont passés, 1706-1733. Mémoires pour la licence.  
État des docteurs qui sont passés, 1706-1733.
- S 57, ACTES, registre des examens (1725-1735).
- S 58, ACTES, registre des examens (1735-1750).
- S 60, ACTES, registre des examens (12 novembre 1742- 9 février 1747).
- S 61, registre des examens, état des bacheliers qui sont passés en 1746 (1747-1759); état des cours que MM; les Etudiants ont fait (1747-1759); état des licences que MM. les Etudiants ont fait (1747-1759); état des docteurs qui sont passés (1747-1759).
- S 64, ACTES, registre contenant l'état des bacheliers, licenciés et docteurs (16 janvier 1759-18 novembre 1779).
- S 66, ACTES, registre contenant : état des bacheliers, 1780-an II; État des licences, 1780-an II; État des docteurs, 1780-an II.

## 3- Manuscrits médicaux

- Ms 544, « Dissertationes medicae, ab auctore Francisco Mazars de Cazelles, Pontano Camaresensi apud Aquitanos, doctore medico, feliciter propugnatae in alma Universitate medicinae Monspeliensi, pro suprema Apollinis laurea consequenda. Monspeli, anno MDCCXLV », Recueil en partie manuscrit et en partie imprimée, XVIII<sup>e</sup> siècle.
- Ms 545, « *Traité de pharmacologie de de Lamure* ». Ce manuscrit a ensuite été publié sous le titre : *Nouveaux éléments de matière médicale*, Amsterdam et Montpellier, F. Tournel, 1784.
- Ms 550, Catalogue des ouvrages contenus dans la bibliothèque de médecine de M. Haguenot, suivant l'ordre des matières. XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ms 556, « Registre des consultations médicales de François Broussonnet (commençant le 25 sept. 1765), continué par son fils Victor en 1795 (terminé le 21 floréal, an 9). »

Sur le I<sup>er</sup> plat, à l'intérieur, le curriculum vitae abrégé des trois Broussonnet, - En retournant le volume, sur le plat, à l'intérieur, une liste de dépenses faites à l'occasion d'une réception au professorat; pages 1 et 2, la liste des différents actes de la Faculté de médecine de Montpellier, depuis l'assemblée *per fidem* du 22 avril 1767 jusqu'au 19 juin de la même année; p. 3 et 4, diverses dépenses de ménage; p. 9 à 16, une liste des clients des Broussonnet avec leurs adresses.

Ms 557, « Topographie botanique du Roussillon, ou catalogue des plantes observées en divers endroits de cette province, avec leurs noms latins, français et vulgaires sous lesquels elles sont connues dans le pays. ». XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ms 561, Trois volumes contenant des manuscrits autographes de P.-J. Amoureux. Dans le I<sup>er</sup> volume se trouvent les pièces suivantes : 1<sup>o</sup> Dissertation sur la question proposée par la Faculté de médecine de Paris : Quelle doit être la nourriture des enfants que l'on sèvre ? Doit-elle être tirée du règne animal ou du règne végétal ? Enfin les aliments de deux différentes espèces doivent-ils être mêlés et en quelle proportion ? (34 p.). 2<sup>o</sup> Quels sont en France les abus à réformer dans l'éducation physique et quel est le régime le plus propre à fortifier le tempérament et à prévenir les maladies des enfants, eu égard aux usages et aux différentes températures ? (48 p.)- Suivent tous les détails de la composition in extenso des 3 volumes.

Ms 561 bis, Manuscrits autographes de P.-J. Amoureux (contenant principalement des mémoires sur la botanique), reliés en 4 volumes.

Ms 562, « Traité de matière médicale, par M. de Lamure, professeur en médecine de l'Université de Montpellier, commencé le 10 juin 1767. »

Ms 563, « Traité de matière médicale, par G.-Fr. Venel. »

Ms 564, « Cours de chimie, extrait des leçons particulières de M. Venel, professeur en l'Université de médecine de Montpellier. »

Ms 565, 3 Chicoyneau (Fr.), Lettres autographes sur la peste de Marseille, écrites de cette ville. »

Treize lettres, plus un journal (de 8 pages) de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle a été affligée de la contagion.

Ms 566, Traité de pathologie interne. Manuscrit de J.-L. Victor Broussonnet. (Inédit).

Ms 569, « Extraits du cours d'Institut de médecine pratique, donné par M. Barthez, professeur, aux étudiants en médecine en 1767. »

Ms 570, « Cours d'opérations de chirurgie, par J.-L.-Victor Broussonnet, à Montpellier, 1796. »

Ms 574, « Notes du cours de matière médicale du professeur Lazerme. Montpellier, 1750. »

Ms 607, Recueil de recettes pharmaceutiques, de remèdes contre diverses maladies etc.

C'est le carnet de notes d'un apothicaire du XVIII<sup>e</sup> siècle. On y trouve en outre un mémoire pour la connaissance des urines, le « Serment que l'apothicaire doit faire entre les mains du Chancelier avant de recevoir le titre de maîtrise », un discours sur la thériaque, « expériences et observations sur la préparation en grand des syrops de raisins, communiqués à Mr. Parmentier par Mr. Laroche, membre de la Société médicale du département de la Dordogne.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONTPELLIER

Mémoires divers de Pierre-Joseph Amoreux (Beaucaire, févr. 1741-Montpellier, 6 mars 1824).

Papiers d'Alexandre-Charles Germain (Paris, 14 déc. 1810-Montpellier, 27 janv).

n° 103-105, Cartulaire de l'École de Médecine de Montpellier  
106-108, Liber congregationum (1557-1795) 1887.

109, Délibérations de l'Université de Médecine de Montpellier (1726-1794).

113, Examens et grades de l'Université de Médecine de Montpellier (1594-1794).

155, Cérémonial de l'Université de Médecine (1701-1791).

285, Mémoire autographe sur la topographie médicale de Montpellier et de son territoire par P.-J. Amoreux (1779).

1- Topographie historique, physique et médicale de la côte marine du diocèse de Montpellier Par P.-J. Amoreux (1787).

382, Lettres de Voltaire et de Jean Lafosse (1765-1766).

## II - FONDS PROVINCIAUX

### ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

\* Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Série C :

4389 État des médecins qui sont en Provence (1776).

\* Archives départementales de la Dordogne

*Série 3 K :*

3 K6 Liste des médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens et sages-femmes qui ont fait inscrire leurs titres dans les bureaux de différentes Sous-Préfectures

\* Archives départementales de la Haute-Garonne

*Série C :*

Médecins et chirurgiens du royaume (1786).

\* Archives départementales de la Lozère

*Série C :*

1786- Bonnel de la Brageresse, fils. Vues patriotiques sur les moyens de perfectionner et de tirer un plus grand part des cours publics sur les accouchements en faveur des sages-femmes de la campagne.

\* Archives départementales du Puy de Dôme

*Série C :*

Août 1741. Épidémies. Rizières de Thiers. Lettre des échevins de Thiers du 3 août 1741, au sujet des fièvres qui désolent la ville. Certificat par MM. Duvergier du Garet et Garnier, médecins.

1749. Épidémies. Lettre de MM. Tixier et Sédillot, médecins rendant compte de leurs opérations ; la maladie est une fièvre putride vermineuse qui attaque surtout les poumons.

Mémoires de M. Monestier, agrégé au Collège de médecine de Clermont des 5 et 12 avril 1758, sur la maladie qui règne à Aubière. Rapports de J.-B. Chambon, docteur en médecine de Montpellier, conseiller médecin du roi, agrégé au Collège des médecins de Clermont, sur l'épidémie de Chapdes « fièvre putride catharrale et inflammatoire ».

Saint-Bonnet et Villejacques : - lettre de M. Tixier, médecin, annonçant qu'il a trouvé un grand nombre de malades atteints de « fièvres malignes pourprées souvent vermineuses ».

Colandres : Mémoire de M. Delalo, médecin à Mauriac, du 27 mars 1763 sur l'épidémie qui règne depuis 14 mois dans la paroisse de Colandres ; c'est une fièvre putride qui n'acquiert son caractère de malignité que faute de soins ; peu de morts, ils sont sans médecin et sans remèdes. M. Delalo a

employé la saignée, les émétiques et les purgatifs.

Sauvagnat : lettre et mémoire de M. Tixier, décembre 1763, il a constaté des dysenteries et des fièvres putrides.

Yronde-et-Buron : lettres de M. Tixier, 1762-1763 ; procès verbal de la maladie épidémique qui a régné dans la paroisse d'Yronde, par M. Tixier, fils, il décrit les effets de la maladie. Il a traité 200 malades, il a dû souvent lutter contre les répugnances des paysans de prendre des remèdes.

État des journées que M. Monestier a employées pour le service des malades des paroisses de Cournon, Lempdes et Allagnat.

### III- FONDS PARISIENS

#### SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE DE PARIS

(Archives conservées à la Bibliothèque de l'Académie nationale de Médecine).

Carton 120 doss. 2, Amoureux fils : « Quels sont en France les abus à réformer dans l'éducation physique et quel est le régime le plus propre à fortifier le tempérament et à prévenir les maladies des enfants (Montpellier, 15 mars 1784).

Carton 140 doss. 24, Lettres et Mémoires de Pierre Cusson, dont « Histoire de l'établissement et des succès de l'inoculation à Montpellier », 1785.

Carton 163 bis doss.12, « Observations pratiques sur l'inoculation » par Christian, médecin à Montpellier.

Carton 167 doss.8, Lettres et Mémoires d'H. René, Docteur en Médecine de Montpellier.

Carton 172 doss.13, (2) « Épidémies de 1764 et 1775 à Montpellier (fièvres malignes par M. Estève à Montpellier » (3) Extr. Du Mémoire de M. Fournier sur la Situation, l'air et les eaux de la ville de Montpellier.

Carton 198 doss. 2, Lettres et Mémoires de Claude et Jean-Antoine Chaptal, dont (2) « Observations de médecine pratique suivies de l'histoire des épidémies de petite vérole qui ont paru à Montpellier depuis 1746 jusqu'en 1770 par Claude Chaptal et rédigé par Jean-Antoine Chaptal Professeur de chimie des États. »

Carton 199 doss. 29, Lettres échangées entre les professeurs de l'Université de Médecine de Montpellier (1782).

(Les références retrouvées pour chaque praticien ayant participé d'une manière ou d'une autre aux activités de la Société Royale de Médecine ont été insérées dans la fiche individuelle à la rubrique « particularité bibliographique »).

## BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE DE MÉDECINE DE PARIS

Ms. 2221 État des médecins et chirurgiens du royaume de France par villes et lieux dits [1780-1785].

### SOURCES MANUSCRITES PRIVÉES

*Recettes médicales*, non folioté. Datation probable de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Anonyme, *Traité complet de matière médicale avec des observations et les formes des remèdes sous lesquelles ils peuvent être ordonnés*, 338 f<sup>o</sup>, + table alphabétique 12 f<sup>o</sup>, + catalogue des plantes usuelles suivant l'ordre de leurs vertus, 8 f<sup>o</sup>. Manuscrit qui présente deux ex-libris, le premier donne comme signature Fournier ou Tournier, le deuxième donne Quinquin. Ce manuscrit semble pouvoir être daté de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

CHABERT (C.), *Thesaurus practicus seu congeries plurimum morborum in schola tam parisiense quam monspeliaca celebrioribus professoribus dictatarum et collectarum a Doctore Claudio Chabert doctore medico monspeliense, volumen primum*, 1741, 286 f<sup>o</sup>, + table par lettre alphabétique + curations diverses en français + tractatus de febris, le tout non folioté, sans indication de lieu.

CHABERT (C.), *Thesaurus practicus seu congeries plurimum morborum in schola tam parisiense quam monspeliaca celebrioribus professoribus dictatarum et collectarum a Doctore Claudio Chabert doctore medico monspeliense, volumen secundum*, 1741, non folioté, sans indication de lieu.

## SOURCES IMPRIMÉES

## SOURCES GÉNÉRALES

### ENCYCLOPÉDIES, ALMANACHS, ANNUAIRES ET DICTIONNAIRES PARTICULIERS

#### a) Almanachs et annuaires

*Almanach historique et chronologique du Languedoc*, Toulouse, 1751-1754.

*Almanach historique de la Province de Languedoc, pour l'année 1775.*

*Annuaire de la Charente de l'An XI.*

#### b) Encyclopédies et dictionnaires

## GÉOGRAPHIE

ANVILLE-BOURGUIGNON de (J.-B.), *Description historique et géographique de la France...*, Paris, Pralard, 1719. 2 t. en 1 vol.

BAUDRAND (M.-A.), *Dictionnaire géographique universel [...]*, Amsterdam, Fr. Halma, 1710, 2 t.

BAUDRAN (M.-A.), *Dictionnaire géographique et historique, etc, avec une table lat. et franç. des noms anciens et modernes de chaque lieu*, Paris, N. Pepie, 1705, 2 vol., in folio.

*Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres contenant 1° Les noms anciens, grecs et latins, de la décadence latine et de la Renaissance, des principales divisions de l'europe, provinces, villes, bourgs, abbayes, etc., avec leur signification actuelle en langues vulgaires; 3° Un dictionnaire français-latin des noms de lieux, destiné à servir de table., Paris, F. Didot frères, 1870, 1591 p. et Supplément au manuel du libraire et de l'amateur de livres, Slatkine Reprints, Genève, 1990, 1591 p.*

EXPILLY, Abbé (J.-J.), *Dictionnaire historique, géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, Dessaint, 1762-1770, 6 vol. in-fol.

HESSELN (R. de), *Dictionnaire universel de la France contenant la description historique et géographique des provinces*, Paris, Dessaint, 1771. 6 vol. in-8°.

- LABORDE (J.-B. de), *Description générale et particulière de la France* [...], Paris, P.D. Pierres, 1781-1784. 2 vol. in-fol.
- PIGANIOL DE LA FORCE (J.-A.), *Nouvelle description de la France*, Paris, T. Legras fils, 1718, 6 vol. in-8°.
- SAUGRAIN (Cl.-M.), *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne et de la Nouvelle France* [...], Paris, Saugrain l'aîné, 1726.-3 vol. in-fol.
- VAISSETTE (Dom J.), *Géographie historique, ecclésiastique et civile...*, Paris, Desaint et Saillant, 1755, 4 vol. in-4°.

## MÉDECINE ET MÉDECINS

- ACHARD (C.-F.), *Histoire des hommes illustres de la Provence*, 2 vol., s.l.n.d. [Marseille, J. Momy, 1785-1787], in-4, 634 p. 523 p.
- BOISSIER DE SAUVAGES (Fr.), *Vocabulaire de nosologie*, Paris, 1775-in-8°, 108 p.
- BOUCHE (H.), *Essai sur l'histoire de la Provence suivi d'une notice des provençaux célèbres*, 2 vol., Marseille, J. Mossy père et fils, 1785, in-4°, XXXIX-452, 566 p.
- Bulletin de la société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*. En particulier la rubrique intitulée « Dictionnaire des médecins du Limousin » :
- Année 1891 (t. 13) p. 336-485 (de A à F).
- Année 1892 (t.14), p. 96, 482, 628 (de F à L).
- Année 1893 (t.15), p. 134, 298, 441, 615 (de L à P).
- Année 1894 (t.16), p. 229, 346 (de P à S).
- Année 1895 (t.17), p. 79, 226, 299, (de S à V).
- Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus, avant et depuis la fondation de la République française, publié sous les auspices du gouvernement, Paris, Moreau, An X, in-8°, 610 p.
- DIDEROT (D.), ALEMBERT (J. d'), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences et des métiers par une société de gens de lettres*, nouv. éd., - Genève, Pellet, 1777, 45 vol. in-4°.
- Dictionnaire des Sciences Médicales, biographies médicales*, 7 tomes, Paris, C.L.F. Panckoucke, ed., MDCCCXX.
- État de la Médecine, chirurgie et pharmacie en Europe et principalement en France, pour l'année 1777*, Paris, Vve Thiboust, 1777, in-12°.
- BOUILLON, *État des médecins et chirurgiens en France*, 1772.
- ELOY (N.-Fr.-J.), *Dictionnaire historique de la médecine*, Liège-Francfort, 1755. 2 vol., in-8°, 108 p.
- ELOY (N.-Fr.-J.), *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne ou mémoires disposés en ordre alphabétique pour servir à l'histoire de cette science, et à celle des médecins, anatomistes, botanistes, chirurgiens et chymistes de toutes nations*, 4 tomes, Mons, H. Hoyois, MDCCLXXVIII.

HORNE (J. de), SERVOLLE (P. de la), *État de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe et principalement en France pour l'année 1777*, Paris, V<sup>ve</sup> Thiboust, 1777, in-8°.

LE FEBVRE DE SAINT ILDEPHONT, CÉZAN (de), *État de la médecine, chirurgie et pharmacie en Europe pour l'année 1776*, Paris, 1776.

TRÉCOURT, *État de la médecine et de la chirurgie en France*, Paris, 1773.

## OUVRAGES RELATIFS AU LANGUEDOC ET À MONTPELLIER.

### a) Languedoc

BAOUR (J.), *Almanach historique de la province de Languedoc*, Toulouse, l'auteur, in-12°, années 1784, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790.

PIGNIOL DE LA FORCE, *Nouvelle description de la France*, Paris, Desprez, 1753, Tome IV (Midi de la France).

### b) Montpellier

BELLEVAL (C. de), *Notice sur Montpellier*, Montpellier, Bonnarc, an II.

CASTELNAU (J.), THOMAS (E.), *Mémoire historique et biographique sur l'ancienne Société Royale des sciences de Montpellier*, Montpellier, 1858.

FLANDIO DE LA COMBE, *Guide de Montpellier ou contrôle manuel et distribution de la ville de Montpellier, en sixains, îles et rues; le nom des îles & leur Numéro, le nom des propriétaires des maisons, & les numéros de chaque porte*, Montpellier, J.-F. Picot, 1788, in-4°, 61 p.

ANONYME, *Lettre d'un Suisse aux Étudiants en médecine de Peironellim*, Glaris, chez Sozok, Montpellier, 1777, in-12°, 11 p.

## OUVRAGES DE MÉDECINE

ANONYME, *Dictionnaire portatif de santé dans lequel tout le monde peut prendre une connoissance de toutes les maladies, des différents signes qui les caractérisent chacune en particulier, des moyens les plus sûrs pour s'en préserver, ou des remèdes les plus efficaces pour se guérir, & enfin de toutes les instructions nécessaires pour être son propre medecin; le tout recueilli des ouvrages de medecine les plus fameux, & composé d'une infinité de recettes particulieres, & de spécifiques pour plusieurs maladies*, Paris, Chez Joseph Barbon, Tome premier, MDCCLXXVII, 6<sup>e</sup> éd., 560 p.

ANONYME, *Lettres de guérison opérées par le remède universel pour servir de suite à celles publiées en 1755, en 1762, en 1763, en 1764, & en 1765*, Sixième partie, A Carpentras, Chez Dominique-Gaspard Quenin, MDCCLXVI, 323 p. in-12°

- ANONYME, *Le manuel des dames de charité ou formules de medicamens faciles à préparer, dressées en faveur des personnes charitables, qui distribuent des remèdes aux pauvres dans les villes & dans les campagnes : avec des remarques utiles pour faciliter la juste application des remèdes qui y sont contenus, et un traité abrégé sur l'usage des différentes saignées. Quatrième édition revue, corrigée, & augmentée de plusieurs remèdes choisis.*, À Paris, Chez Debure l'Aîné, MDCLVIII., in-12°, 481 p.
- BAUDELOCQUE (J.-L.), *L'Art des accouchements; avec fig.*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Méquignon aîné, 1796, 2 vol.
- BAUDELOCQUE (J.-L.), *Recherches et réflexions sur l'opération césarienne etc.*, An VII.
- CHARAS (M.), *Pharmacopée royale galénique et chymique*, Paris, Chez l'Auteur, MDCLXXVI., 1060 p. + table des matières + planches. Ex libris de Joannis Durand Docteur en Médecine.
- CUISSANT-GARENGEOT (R.-J.), *Traité des opérations de chirurgie, suivant la mécanique des parties du corps humain, la théorie & la pratique des chirurgiens de Paris les plus sçavants et les plus expérimentés. Avec les bandages qui conviennent à chaque appareil, & une description succincte des instruments de chirurgie propres aux opérations*, À Paris, chez Guillaume CAVELIER fils, M DCCXX., in-12°, 561 p.
- FOUQUET, veuve, *Recueil des remèdes faciles et domestiques, choisis, expérimentez & très- approuvez pour toutes sortes de maladies internes & externes, & difficiles à guérir. Recueillis par les ordres charitables de l'illustre et Pieuse Madame FOUQUET, pour soulager les pauvres malades. Revû & corrigé, quantité de fautes qui s'étoient glissées dans les précédentes Editions, & augmenté de plusieurs remèdes qui se sont trouvez de plus dans le Manuscrit de ladite dame : avec un traité de l'usage du tabac et de ses propriétés*, À Paris, chez Jean Musier, MDCCXXXIX., 466 p. + table.
- HECQUET (P.), *La Medecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres, avec la vie de l'auteur*, Paris, Veuve Alix, Tome premier, MDCCXL., 446 p. Tome second, *ibid.*, MDCCXL., 404 p. Tome troisième, *ibid.*, MDCCXL., 312 p. in-12°.
- HELVETIUS, *Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes propres à les guerir*. Nouvelle Edition, Paris, Le Mercier, Tome I, MDCCXXXI., 502 p. + table, in-12°.
- LEMERY (N.), *Traité universel des drogues, en ordre alphabétique.*, Paris, L. d'Houry, 1698.,-In-4°, XVI-838 p.
- LEMERY (N.), *Dictionnaire universel des drogues simples, contenat leurs noms, origine, choix, principes, vertus, etimologie, & ce qu'il y a de particulier dans les animaux, dans les végétaux, & dans les minéraux : ouvrage nécessaire à ceux qui ont la pharmacopée du même auteur*, Paris, chez d'Houry, MDCCLX., 884 p. + XXV.

PUBLICATIONS DU CORPS PROFESSORAL ET DES ÉTUDIANTS  
(DOCTEURS) DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

a) Publications des professeurs de la Faculté de Médecine de Montpellier  
ou à propos des professeurs de la faculté de Médecine de Montpellier

ASTRUC (J.), *Tractatus pathologicus*, Genevae, Apud Haered. Cramer & Fratres  
Philibert, 1743, in-8°, (I-I bl.)-VI-232 p.

ASTRUC (J.), *Tractatus de motus fermentativi causa*, Monspelii, Honor. Pech,  
1702, in-8°.

ASTRUC (J.), *Traité de la cause de la digestion*, Toulouse, Colomiez, 1714.

ASTRUC (J.), *Dissertation sur la peste de Provence*, en français et en latin, avec  
des notes par J.-J. Scheuchzer. Tiguri, Bodmer, 1721.

ASTRUC (J.), *De morbis venereis libri VI*, Lutet., Paris, Cavelier, 1736.

ASTRUC (J.), *De morbis venereis libri IX*, Ed. altera, Lutet. Paris, Cavelier, 1740,  
2 vol.

ASTRUC (J.), *Traité des maladies vénériennes*, trad. du lat., quatrième édit.,  
revue et augmentée de remarques par Louis. Paris, P. G. Cavelier, 1777,  
4 vol., in-12°.

ASTRUC (J.), *Tractatus therapeuticus*, Genevae, 1743, in-8°.

ASTRUC (J.), *Tractatus pathologicus*, Genevae, Cramer, 1753, in-8°.

ASTRUC (J.), *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province du Languedoc*,  
fig. et cartes. Paris, G. Cavelier, 1740, in-4°.

ASTRUC (J.), *Traité des maladies des femmes*, Paris, G. Cavelier, 1761, in-12°.

ASTRUC (J.), *Traité des maladies des femmes*, Tomes de I à III, Avignon, 1763,  
t. IV, Paris, 1770, in-12°.

ASTRUC (J.), *Traité des tumeurs et des ulcères*, Paris, G. Cavelier, 1759, 2 vol.,  
in-12°.

ASTRUC (J.), *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de  
Montpellier, revus et publ. par Lorry; avec portrait.*, Paris, G. Cavelier,  
1767, in-4°.

BANAU (J.-B.), *Mémoire sur les épidémies du Languedoc adressé aux États  
de cette province par les sieurs Banau...et Turben... (suivi de Second  
Mémoire sur les épidémies du Languedoc.)*, Paris, chez l'auteur, 1786,  
VII-110 p. -(I-I bl.)-38-(2) p.

BAUMES (J.-B.-T.), *Éloge de Paul-Joseph Barthez*, Montpellier, J.-G. Tournel,  
1816, 132 p.

BARTHEZ (P.-J.), *Nouveaux éléments de la Science de l'homme, par M. Barthez...*,  
Montpellier, J. Martel aîné, 1778, (I-I bl.)-XXVII-(Ibl.-I-I bl.)-348-(6) p.

BARTHEZ (P.-J.), *Traité des maladies gouteuses*, Paris, Deterville, An X, 2 vol.,  
LXXXVIII-37m + 481 p.

- BARTHEZ (P.-J.), *Nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux*, Carcassonne, P. Polere, 1798.
- BARTHEZ (P.-J.), *Théorie du beau dans la nature et les arts*, Paris, 1807.
- BARTHEZ (P.-J.), *Consultations de médecine*, ouvrage posthume, publié par J. Lordat, Paris, Michaud frères, 1810, 2 vol.
- BARTHEZ (P.-J.), *Mémoires sur le traitement méthodique des fluxions et sur les colliques iliaques qui sont essentiellement nerveuses*, Montpellier, Sevalle, 1816.
- BARTHEZ (P.-J.), SENEAX (J.), *Cours théoriques et pratiques de matière médicale thérapeutique sur les remèdes altérans ; récoltés et mis à jour par J. Seneaux, suivi d'un cours de remèdes évacuants*, Montpellier, J. G. Tournel, 1821, 2 vol.
- DESGENETTES (Nicolas-René DUFRICHES des), *Éloge des académiciens de Montpellier, recueillis et abrégés pour servir à l'histoire des sciences pendant le XVIII<sup>e</sup>*, Paris, 1811.
- GOUAN (A.), *Hortus regis Monspelienis, sistens plantas tum ingenas, tum exoticas, n° 2200, ad genera relatas, cum nominibus specificis, synonymis selectis, nominibus trivialibus., habitat. indigenarum, hospitii exoticarum secundum sexualem methodum digestas; avec fig.*, Lugduni, de Tournes, 1762.
- GOUAN (A.), *Flora monspeliaca, sistens plantas n° 1850, ad sua genera relatas et hybrida methoso digestas, etc. avec. fig.*, Lugduni, Bened. Duplain, 1765.
- GOUAN (A.), *Historia piscium, sistens ipsorum anatomen atque genera in classes et ordines redacta ... latine. et Gallia; cum iconibus.*, Argentorati, A. König, 1770.
- GOUAN (A.), *Explication du système botanique du chevalier von Linné, etc.*, Montpellier, J.-F. Picot, 1787.
- GOUAN (A.), *Herborisations des environs de Montpellier ou guide botanique à l'usage des élèves de l'école de santé; ouvrage destiné à servir de supplément au **Flora Monspelica**, avec une carte itinéraire*, Montpellier, G. Izar et A. Ricard, an IV.
- GOUAN (A.), *Traité de botanique et de matière médicale, contenant : 1° L'explication du système de Linné; 2° La nomenclature botanique; 3° L'énumération méthod. des caractères par classes, ordres, genres; 4° L'exposition des vertus des plantes médicinales et économiques à l'usage des étudiants en médecine*, Montpellier, G. Iazard, 1804.
- GRIMAUD (J.-Ch.-M.-G. de), *Mémoire sur la nutrition*, Montpellier, Martel, 1787.
- GRIMAUD (J.-Ch.-M.-G. de), *Second mémoire sur la nutrition*, Montpellier, Martel, 1789.
- IMBERT (Fr.), *Generationis historia, dissertatio inauguralis*, Monspelii, Rochard, in-8°, 1745.

- IMBERT (Fr.), *Tractatus de tumoribus humoralibus*, Monspelii, J. Martel, in-12°, 1753.
- LAMURE (Fr. BOURGUIGNON DE BUSSIÈRE DE), *Dissertatio physiologica de respiratione*, Monspelii, Martel, 1752.
- LAMURE (Fr. BOURGUIGNON DE BUSSIÈRE DE), *Recherches sur la cause de la pulsation des artères, sur les mouvements du cerveau dans l'homme et les animaux trépanés, sur la coëne du sang*, Montpellier, Rochard, 1769.
- LAMURE (Fr. BOURGUIGNON DE BUSSIÈRE DE), *Nouveaux éléments de matière médicale, extrait de ses leçons publiques et rec. par M\*\*\*, docteur*, Amsterdam et Montpellier, F. Tournel, 1784.
- LAZERME (J.), *Tractatus de morbis internis capitis. Access. selectiores quaedam celebriorum medicorum Monspeliensium circa eosdem affectus consultationes, e gallica lingua in lat. conversae. Anstelod., sumpt. Societ., 1748.*
- LAZERME (J.), *Curationes morborum ex scriptis Jac. Lazerme. Monspelii, Is. P. Rigaud, 1750, 2 vol.*
- LEROY (Ch.), *De aquarum mineralium natura et usu propositiones. Monspelii, A.-Fr. Rochard, in 8°, 1758.*
- LEROY (Ch.), *Mélanges de physique et de médecine*, Paris, Cavellier, 1771.
- LEROY (Ch.), *Mémoires et observations de médecine.*  
1<sup>ere</sup> partie : *deux mémoires sur les fièvres aiguës*, Montpellier, A.-Fr. Rochard, 1776.  
2<sup>e</sup> partie : *du pronostic dans les maladies aiguës*, Montpellier, Rigaud, Pons, 1766.
- AMOREUX (P.-J.), *Notice historique sur Antoine Gouan, médecin et professeur de botanique à L'École de médecine de Montpellier, [...], suivie de l'examen de sa correspondance avec Linné et les botanistes les plus illustres de son temps*, Paris, d'Hautel, 1822, in-8°, 77 p.
- AMOREUX (P.-J.), *Notice biographique sur Mr. Guillaume Amoreux, docteur en médecine de la Faculté de médecine de Montpellier (par son fils) [...]*, Montpellier, Imprimerie d'A. Ricard, 1806, in-8°, 46 p.
- BAUMES (J.-B. Th.), *Discours sur la nécessité des Sciences dans une nation libre, et sur leur connexion avec l'Art de guérir, prononcé le 5 pluviôse à l'occasion de l'Inauguration de l'École de santé de Montpellier*, Montpellier, Izar et Ricard, an III, in-8°, 36 p.
- CANDOLLE (A.-P.), *Éloge historique de Mr. Auguste Broussonnet (sic) prononcé dans la séance publique de l'École de médecine de Montpellier, le 4 janvier 1809*, Montpellier, impr. J. Martel aîné, 1809, in-4°, 33 p.
- CHICOYNEAU (F.), *Mémoires présentés au Roy ( sur la subordination du corps des chirurgiens aux Facultés et collèges de Médecine)*, Montpellier, Augustin-François Rochard, 1748, in-8°, 14 p.

- Discours prononcé aux obsèques de M. Barthez par Desgenettes, le 17 octobre 1806*, Paris, Imprimerie de la société de médecine, in-8°, 8 p.
- DUMAS (C.-L.), *Éloge d' Henri Fouquet*, Montpellier, 1807.
- Éloge de M. François Chicoyneau père (né en 1672, mort en 1752) par de Ratte.*
- Éloge de François Boissier de la Croix de Sauvages, par de Ratte.* (Assemblée de la société royale des sciences de Montpellier du 9 décembre 1767).
- Éloge de Paul-Joseph Barthez ... prononcé en séance publique extraordinaire, le 8 avril 1807 devant l'École de médecine de Montpellier, par M. Baumes, Montpellier*, impr. de J.-G. Tournel, 1807, in-4°, 84 p.
- Esquisse du génie médico-philosophique de Sauvages. Dissertation présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier, le 29 août 1833 par Thomas Gomes dos Santos ( de rio-de-Janairo)... pour obtenir le grade de docteur en médecine*, impr. de J. Martel aîné, 1833, in-4°, 23 p.
- FOUQUET (H.), *Essai sur le pouls, par rapport aux affections des principaux organes; augmenté d'un abrégé de la doctrine et de la pratique de Solano, et d'une dissertation sur la théorie du pouls, trad. du latin de Fleming*, Montpellier, Veuve de J. Martel, 1767.
- FOUQUET (H.), *Observations sur la constitution des six premiers mois de l'an V à Montpellier*, etc., Montpellier, Fontenay-Picot, an VI.
- LAZERME ( Jacques). *De morbis internis capitis , Cui accessere Selectiores quaedam Celebriorum Medicorum Monspeliensium circa eosdem affectus Consultationes, à Gallica Linguâ in Latinam conversae.*, Amstelodami : Sumptibus societatis, 1748 .- (12)-537- (1bl.)p. ; in-12°.
- Notice biographique sur M. Baumes, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, par M. Golfin, professeur de Thérapeutique et de matière médicale à la même Faculté*, Montpellier, Veuve Picot, 1828, in-8°, 27 p. (Extrait des *Éphémérides médicales de Montpellier*, tome 8).
- Notice biographique sur François Boissier de la Croix de Sauvages, conseiller-médecin du roi, professeur en la Faculté de Montpellier*, par le Bon L.A. D'Hombres, Firmas, Nîmes, Ballivet et Fabre, 1838, in-8°, 23 p.
- PHÉLIP (M.), « *Éloge de P.-J. Amoureux, lu ... le 6 août 1825* », *Mémoires de l'académie royale du Gard*, 1832, p. 325-342.
- ROUBIEU (G.-J.), *Éloge historique de M. Amoureux, ... lu dans la séance du 19 mai 1825*, Montpellier, impr. d'I. Tournel aîné, s.d., in-4°, 28 p. (On y a joint une liste manuscrite autographe des ouvrages manuscrits ou imprimés de Mr. Pierre-Joseph Amoureux D<sup>r</sup>. en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires).
- ROUSSEL (P.), *Éloge historique de Théophile de Bordeu*, Paris, 1778, in-8°, 57 p. *Séance publique de l'École de santé de montpellier du premier Brumaire*

an V. *Discours du citoyen Chaptal, professeur de Chimie et Président de l'École*, Montpellier, Tournel, in-4°, 15 p.

SERRES (Mr.), *Histoire abrégée de la ville de Montpellier, avec un abrégé de la vie de quelques hommes illustres, tant en Droit civil, qu'en médecine de ladite ville qui s'y sont rendus recommandables...*, Montpellier, impr. de J. Martel, 1719, in-12°.

SOULIER (V. L.), *Liste chronologique des Éloges de nombre de savans nés à Montpellier et de plusieurs savans étrangers, qui y ont fait leur demeure et qui se sont distingués dans les sciences, ou dans les lettres, ou dans les arts*, Montpellier, Picot, 1818, in-8°, 16 p.

*Vie de Paul-Joseph Barthez*, par Barthez de Marmorières, son frère, in *théorie du Beau dans la nature et les arts*, Ouvrage posthume de P.-J. Barthez, Paris, Collin, 1807, in-8°.

b) Publications des étudiants-docteurs de la Faculté de Médecine de Montpellier

AMOREUX (P.-J.), *Tentamen de noxa animalium*, Avignon, 1762.

AMOREUX (P.-J.), *Traité de l'olivier*, 2<sup>e</sup> éd., Montpellier, 1784.

AMOREUX (P.-J.), *Mémoires sur les haies*, Paris, 1787.

AMOREUX (P.-J.), *Notices des insectes de la France, réputés venimeux*, Paris, 1789.

AMOREUX (P.-J.), *Essai historique et littéraire sur la médecine des Arabes*, Montpellier, A. Ricard, s.d.

AMOREUX (P.-J.), *État de la végétation sous le climat de Montpellier*, Montpellier, 1809.

AMOREUX (P.-J.), *Recherches sur la vie et les ouvrages de Pierre Richer de Belleval*, Avignon, J. Alb. Joly, 1786.

AULAGNIER, LABRIC, SEGAUD, TANT, *La Vaccine comparée à la petite vérole inoculée*, Marseille, an X, 23 p.

BAUMES (J.-B.-T.), *Mémoire sur l'ictère des nouveaux-nés*, Nîmes, 1788.

BAUMES (J.-B.-T.), *Mémoire sur les circonstances les plus favorables au développement du vice scrofuleux*, Nîmes, 1789.

BAUMES (J.-B.-T.), *Mémoire sur la question proposée en ces termes : déterminer par l'observation quelles sont les maladies qui résultent des émanations des eaux stagnantes et des pays marécageux*, Nîmes, 1789.

BAUMES (J.-B.-T.), *Des convulsions dans l'enfance, de leurs causes et de leur traitement*, Nîmes, 1789.

BAUMES (J.-B.-T.), *De l'usage du quinquina dans les fièvres rémittentes*, Paris, 1790.

- BAUMES (J.-B.-T.), *Méthode de guérir les maladies suivant qu'elles paraissent dans le cours de l'année médicale, et observations sur les maladies aiguës et chroniques, etc.*, Montpellier, an II.
- BAUMES (J.-B.-T.), *De la phthisie pulmonaire; ouvr. couronné en 1783...*, Montpellier, an III, 2 vol.
- BAUMES (J.-B.-T.), *Essai d'un système chimique de la science de l'homme*, Nîmes, 1798.
- BAUMES (J.-B.-T.), *Traité des fièvres rémittentes et des indications qu'elles fournissent sur l'usage du quinquina*, Montpellier, 1821.
- BERTHE (J.-N.), *Précis historique de la maladie qui a régné dans l'Andalousie en 1800*, Montpellier, G. Izard et A. Ricard, 1802.
- BONNEL DE LA BRAGERESSE, fils, *Dissertation sur la nature, l'usage et l'abus des eaux thermales de Bagnols en Gévaudan*, - A Mende: Chès Claude Bergeron, (ca 1774). -108- (1bl.) p.; 8°.
- BORDEU (Théophile de.), *Recherches sur les maladies chroniques, Leurs rapports avec les maladies aiguës, leurs périodes, leur nature; et sur la manière dont on les traite aux eaux minérales de Barèges, et des autres sources de l'Aquitaine.- Nouvelle édition, augmentée de la Vie de l'Auteur, et de notes psychologiques, Par le cit. Roussel*, À paris : chez Gabon et C<sup>ie</sup> : J.A. Brosson, an XI, in-8°, (4)-LXXX-311-(1) p.
- BOUILLET (Jean), *Les elements de la médecine pratique, tirés des écrits d'Hippocrate et de quelques autres médecins anciens et modernes: Où l'on traite les plus ordinaires à chaque Age, dans les différentes Saisons de l'année, selon les différentes conditions de l'air, sous divers Climats & en particulier sous celui de Bésiers*, À Bésiers : Chez François Barbut, 1744-1746, in-4°, 2 tomes en 2 volumes: XXII-(8)-380-XXVIII-166-(2) p.
- BOUILLET (Jean), *Mémoire où l'on donne une idée générale de quelques maladies qui regnent particulièrement dans la ville de Bésiers; Et que l'on appelle vulgairement Coups de vent. Leu en 1735 a l'académie des sciences et Belles-Lettres de la ville de Bésiers*, À Bésiers: Chez la veuve d'Estienne Barbut, 1736, in-4°, 14 p.
- BOUILLET (Jean), *Memoire de Mr. Bouillet, Intitulé Projet d'observations pour déterminer le Caractère & le Traitement des Maladies aiguës, tant ordinaires qu'extraordinaires, dans la Province de Languedoc.* - À Montpellier : de l'Imprimerie de Jean Martel, 1747, (2) p. ; IN-4°. Extrait de l'Assemblée publique de la Société Royale des Sciences le 23 Décembre 1746.
- BOUILLET (Jean), *Observations sur l'anasarque, avec des réflexions sur cette maladie*, s.l.n.d., in-8°.
- BOUILLET (Jean), *Dissertation sur la cause et la multiplication des ferments*, Béziers, E. Barbut, 1720, in-12°.

- BOUILLET, père et fils, *Observations sur l'anarque, les hydropisies de poitrine, du péricarde, &c. avec des réflexions sur ces maladies*, - À Béziers : Chez François Barbut, et Se vend à Montpellier chez le Sieur Rigaud, 1765, in-8°, 3 parties en 1 vol.: (4)-XV-(3)-154-(6)-54-(2)-164-(4) p.
- BOUTARD (Louis), *De hydrothorace*, Monspelii : Ex Typis Joannis Martel natu majoris, 1782, in-4°, 8 p.
- BOYER (Jean-Baptiste), *De suppuratione et curatione inflammationis per suppurationem terminandae positiones medico-chirurgicae*, Monspelii : Apud Viduam Joannis Martel, 1766, 20 p., in-4°.
- CANDOLLE (A.P. de), *Eloge historique de Mr Auguste Broussonnet, prononcé dans la Séance publique de l'Ecole de Médecine de Montpellier, le 4 janvier 1809, par Mr Aug. Pyramus de Candolle...*, Montpellier, J. Martel aîné, 1809, -33-(1 bl.)-2 p., in-4°.
- CHARDENON (Jean-Pierre), *Éloge de Lavirotte*, [1759].
- CUSSON (Martin-Nicolas), *Observations sur les propriétés fébrifuges de l'écorce du maronnier d'Inde, Et sur les avantages que peut retirer de son emploi la Médecine, dans le traitement des fièvres intermittentes. Par M. Cusson, ...* - À Montpellier : De l'imprimerie de Jean Martel aîné, 1788.-35-(1 bl.) p., in-4°.
- CUSSON (Martin-Nicolas), *Recherches sur les irrégularités que présente quelquefois dans sa marche la petite vérole inoculée, et sur la confiance que méritent ces sortes d'innoculations irrégulières*, Montpellier, J. Martel aîné, 1788.
- CARRIERE (J.F.), *Dissertatio medica de vitali corporis et animae foedere a Joseph-Francisco Carrere...* (Suivi de :) *Dissertatio physiologica digestionis mechanismo...*(Suivi de :) *Dissertatio medica de revultione...* Perpignan, 1765-1770, 4 parties en 1 vol.: 72-61-(1 bl.)-72-98-(2) p., in-8°.
- DESGENETTES (Nicolas-René DUFRICHE des.), *Souvenirs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1835-1836.
- DESGENETTES (Nicolas-René DUFRICHE des.), *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, Paris, Croullebois, 1802, in-8°.
- DUMAS (C.-L.), *Discours sur les progrès futurs de la science de l'homme, prononcé dans l'école de médecine de Montpellier, le 20 germinal an XII, par Charles-Louis Dumas, ...*, Montpellier, Tournel père et fils, (ca 1803). -99 p., in-4°.
- FARJON (J.), *Essai sur les eaux thermales de Balaruc*, Montpellier, Rigaud et Pons, 1773.
- GAY (J.-P.-J.), *Pharmacopée de Montpellier ou Traité spécial de pharmacie*, Montpellier et Paris, 1845-1849, 3 vol.
- GOULARD ( Th.), *Traité sur les effets des préparations de plomb, et principalement de l'extrait de saturne, employé sous différentes formes, et pour*

- différentes maladies chirurgicales. par M. Goulard, ... Tome premier.* À Pezenas : De l'Imprimerie de Joseph Fuzier, et se vend à Montpellier : Chez la Veuve Gontier & Faure, 1760. (12) 322 p., in-12°.
- HAGUENOT (Jean), *Compte rendu a mes concitoyens de mes premiers essais sur la vaccine*, À Pezenas : De l'Imprimerie de P. Daumas, l'an 9 Républicain (1800-1801).- 16 p.; in-4°.
- HAGUENOT (Jean), *Contr'épreuves sur la vaccine*, À Pezenas : De l'Imprimerie de P. Daumas , l'an 9 Républicain) (1800-1801), 4 p.; IN-4°.
- HAUTESIRCK (Richard de), *Recueil d'observations de médecine des hôpitaux militaires*, Paris, impr. roy., 1766-1772, 2 vol., in-4°. En particulier le volume 2 contient des topographies médicales faites par des médecins formés à Montpellier. Bonafos, topographie du Roussillon, Menuret de Chambaud, topographie de Montélimart en Dauphiné.
- ICART (Jean-François), *Mémoire sur le besoin indispensable de quelques Instruments simples & faciles à employer, dont les Sages-femmes de la Campagne devoient être pourvues. Présenté a MM. les Commissaires ordinaires du Diocèse de Castres*, À Castres : De l'Imprimerie de Robert, <ca 1786>.-11- <1bl.-4> p.; in-4°.
- LAMORIER, *Memoire de M.Lamorier, sur l'anchylose de l'os des iles avec l'Os-Sacrum*, À Montpellier, De l'Imprimerie de Jean Martel, 1740. - (7-1bl.) p.; in-4°.  
Extrait de l'assemblée publique de la Société Royale des Sciences, ... Du 12 Mai 1740.
- LAMORIER, *Memoire de M. Lamorier, contenant ses Observations sur l'Usage de l'Eau Commune dans la Chirurgie*, À Montpellier, De l'Imprimerie de Jean Martel , 1732). (6) p. ; in-4°.  
Extrait de l'Assemblée Publique de la Société Royale des Sciences, Du 27 Février 1732.  
*Lettres d'un Suisse aux Étudiants en Médecine de Peironellim* , Glaris, Chez Sozock, Montpellier, 1775, in-12°, 11 p. (Satire contre le professeur Barthez attribuée à P. Estève).
- LIEUTAUD (Joseph), *Précis de matière médicale, ... avec un grand nombre de Formules, & un Traité des aliments. Nouvelle Edition, revue par l'Auteur*, À Avignon, Chez Jean-Albert Joly, 1793. - 4 tomes en 4 vol.; in-12°.
- MENURET DE CHAMBAUD (Jean-Joseph), *Nouveau traité du poul*, Amsterdam et Paris, Vincent, 1768, in-12.
- MENURET DE CHAMBAUD (Jean-Joseph), *Essai sur l'action de l'air dans les maladies contagieuses*, Paris, 1781, in-12°.
- MENURET DE CHAMBAUD (Jean-Joseph), *Essais sur l'histoire médico-topographique de Paris*, Paris, 1786, in-12°.

- MENURET DE CHAMBAUD (Jean-Joseph), *Essais sur les moyens de former de bons médecins, sur les obligations réciproques des médecins et de la société*, Paris, Ph. Pierres, 1791, in-8°.
- MENURET DE CHAMBAUD, *Éloge historique de M. Venel*, (Grenoble, 1777).
- PEYTAL (Bernard-Antoine), *Essai sur la topographie médicale de Mèze*, Montpellier, J. Martel aîné, an X (1801-1802). -51-(1) p. in-4°.
- PLEINDOUX (Alexandre), *Question d'hygiène et de médecine; Importe-t-il au bien de l'espèce humaine que l'inoculation de la vaccine soit préférée à celle de la petite vérole; ou non?*, *Dissertation inaugurale, Présentée à l'École de Médecine de Montpellier, le 25 Nivôse, an X, Par Alexandre Pleindoux, de Beaucaire, ...*, A Montpellier, de l'imprimerie de J. G. Tournel neveu, An X (1801-1802), 34 p.; in-4°.
- POUZAIRE, *Traité analytique et observations pratiques sur les eaux minérales de Balaruc. Deuxième édition Revue, corrigée et augmentée de Notes et de Remarques intéressantes*, À Montpellier, Chez G. Izar et A. Ricard, An VIII, XI-(1bl.)-95 p.; in-8°
- POUZAIRE, *Traité des eaux minérales de Balaruc, Contenant l'origine & la découverte de ces Eaux, leur nature & leur analyse, leurs propriétés, & la manière d'en user*, À Montpellier, Chez Augustin-François Rochard, 1771.- (2)-64 p.; in-8°.
- POUZAIRE, *Mémoire de M. Combalusier, sur les eaux minérales de St. Laurent en Vivarès*, À Montpellier, De l'Imprimerie de Jean Martel, 1743, (8) p.; in-4°.  
Extrait de l'assemblée de la Société Royale des Sciences le 25 Avril 1743.
- VIEUSSENS (Daniel-Louis de), *Observation sur la maladie de M. Manot de Bergerat... attaqué du Ver Solitaire*, À Paris, Chez Laurent-Charles d'Houry Fils, 1743, in-8°, -(4)-54(2) p.
- VIGAROUS (Joseph-Marie), *Rapport sur l'innoculation de la vaccine, Fait à l'École de Médecine de Montpellier*, À Montpellier, chez G. Izar et A. Ricard, an IX) 51800-1801), 56 p.; in-4°.





# BIBLIOGRAPHIE



## INSTRUMENTS DE TRAVAIL

- BAUDRAN (M.-A.), *Dictionnaire géographique et historique, etc, avec une table lat. et franç. des noms anciens et modernes de chaque lieu*, Paris, N. Pepie, 1705, 2 vol., in fol.
- BAYLE et THILLAYE, *Biographie médicale par ordre chronologique d'après Daniel Leclerc, Éloy, etc. Mise dans un nouvel ordre, revue et complétée*, Paris, A. Delahays, 1855, 2 t., 950 p.
- BOUCHUT (E.), DESPRÈS (A.), *Dictionnaire de médecine et de thérapeutique médicale et chirurgicale*, Paris, 1895 (6<sup>e</sup>, éd.).
- DUBOIS (Dom J.), « Histoire et cartographie. La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Annales E.S.C.*, 1965, n° 4, p. 680-691.
- DUBOURG (F.), PÉLIGRY (C.), *Les Livres anciens de médecine et de pharmacie : catalogue de la bibliothèque municipale de Toulouse*, Toulouse, centre régional des lettres Midi-Pyrénées, Privat, 1988, 598 p.
- GORDON (R.), *Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier, catalogue de service*, Montpellier, J. Martel aîné, 1885, in-4°, 603 p.
- Histoire de la Société Royale de Médecine*, 10 tomes de 1776 à 1789.
- LITRÉ (E.), ROBIN (Ch.), *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent*, Paris, J.-B. Baillières, 1878, 16<sup>e</sup> éd., in-8°, 1880 p.

## ÉTUDES PROSOPOGRAPHIQUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES, PÉRIODE MODERNE

- ARAUJO (C.), CARDIM (P.), HESPANHA (A.-M.), « Les juristes portugais de l'Ancien Régime : une banque de données prosopographiques », *L'État moderne et les élites, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, apports et limites de la méthode prosopographique*, Actes du colloque international C.N.R.S., Paris I, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 47-50.
- BOTS (H.), « De Noordbrabantse intelligenstia (1550-1750) nader beschouwd : social positie en culturele ontwikkeling », W. Frijhoff et M. Hiemstra, éd., *Bewogen en Bewege. De historicus in het spanningsveld tussen economie en cultuur. Liber amicorum aangeboden aan Prof. Dr. H.F.J.M. van den Eerenbeemt*, Tilburg, 1986, p. 365-377.
- BOTS (H.), MATHEY (I.), MEYER (M.), *Noordbrabantse studenten 1550-1750*, Tilburg, 1979.
- BRAY (B.), « La louange, exigence de civilité et pratique épistolaire », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 1990, n° 167, p. 135-155.

- CURTIS (M.-H.), « The Alienated Intellectuals of Early Stuart England », *Past and Present*, t. XXIII, 1962, p. 25-43.
- DENTEX (J.), « Nederlandse studenten in de rechten te Padua 1545-1700 », *Medelingen van het Nederlands Historisch Instituut te Rome*, derde reeks, X, 1959, p. 45-165.
- EMDEN (A.-B.), *A Biographical Register of the University of Oxford to A.D. 1500*, 3 vol., Oxford, 1957-1959.
- EMDEN (A.-B.), *A Biographical Register of the University of Cambridge to 1500*, Cambridge, 1963.
- FERTÉ (P.), « La population étudiante du Rouergue au XVIII<sup>e</sup> siècle », D. Julia et J. Revel, éd., *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t. 2, France, Paris, E.H.E.S.S., 1989, p. 527-575.
- FRIJHOFF (W.-Th.-M.), *La Société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814. Une recherche sérielle sur le statut des intellectuels à partir des registres universitaires*, Amsterdam-Maarssen, 1981.
- FRIJHOFF (W.-Th.-M.), « De 'Grote tor' van een Zutphens burgerzoon : Johan Kaldenbach en zijn album amicorum (1604-1609) », *Oudzutphen*, III (2), 1984, p. 38-54.
- GENET (Ph.), LOTTES (G.) (éd.), *L'État moderne et les élites, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles apports et limites de la méthode prosopographique*, Actes du colloque international C.N.R.S.-Paris I, 16-19 octobre 1991, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 488 p.
- JULIA (D.), REVEL (J.), « Les étudiants et leurs études dans la France moderne », D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t. 2, France, Paris, E.H.E.S.S., 1989, p. 25-486.
- KAGAN (R.-L.), *Students and Society in Early Modern Spain*, Baltimore-Londres, The John Hopkins Press, 1974.
- KAGAN (R.-L.), « Law Students and legal carreers in eighteenth century France », *Past and Present*, 68, 1975 (aug.).
- Pour une prosopographie des Élités françaises, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Table ronde, Paris, 27 oct. 1979, Paris, C.N.R.S., 1980, 44 p.
- RIDDERIKHOFF (C.-M.), RIDDER-SYMOENS (H. de), *Premier Livre des procureurs de la nation germanique de l'ancienne université d'Orléans (1444-1546)*, 2<sup>e</sup> partie : *Biographies des étudiants*, I, 1444-1515, Leiden, 1978, II, 1516-1546, Leiden, 1980, Tables, Leiden, 1985.
- STELLING-MICHAUD (S.), « La Suisse et les Universités européennes de 1225 à 1600 », *VII<sup>e</sup> Congrès international des Sciences historiques*, Zurich 1938. Communications présentées, 2 vol., Paris, 1938, p. 504-507.

- VERGER (J.), « Les universités médiévales : intérêt et limites d'une histoire quantitative. Notes à propos d'une enquête sur les universités du Midi de la France à la fin du Moyen Âge », sous la dir. de D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t. 2, France, Paris, E.H.E.S.S., 1989, p. 9-24.
- VERGER (J.), « Prosopographie et cursus universitaires », N. Bulst et J. Ph. Genet éd., *Medieval Lives and the Historian. Studies in Medieval Prosopography*, Kalamazoo, 1986, p. 313-332.
- VERGER (J.), « Peut-on faire une prosopographie des professeurs des Universités françaises à la fin du Moyen Âge ? », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 100, 1988, p. 55-62.
- WATT (D.-E.-R.), *A Biographical Dictionary of Scottish Graduates to A.D. 1410*, Oxford, 1977.

## HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES UNIVERSITÉS

### Histoire générale de l'enseignement et des Universités

- A History of the University in Europe. Vol. 2 : Universities in early Modern Europe*, s.l. dir. Hilde de Ridder-Symoens. New-York, Cambridge University Press, 1996, XXV-693 p.
- Bibliographie internationale de l'Histoire des Universités*, Genève, Droz, t. I, 1967, t. II, 1973.
- CADILHON (F.), MONDOT (J.), VERGER (J.) s.l. dir. de, *Université et institutions universitaires européennes au XVIII<sup>e</sup> siècle : entre modernisation et tradition*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1999, 280 p.
- CHARTIER (R.), REVEL (J.), « Université et société dans l'Europe moderne : position des problèmes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXV, 1978, p. 355-356.
- IRSAY (S. d'), *Histoire des Universités françaises et étrangères, des origines à nos jours*, Paris, Picard, 1933-1935, 2 vol.
- JULIA (D.), REVEL (J.), s.l. dir., *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t. 1, Bohême, Espagne, États italiens, pays germaniques, Pologne, Paris, E.H.E.S.S., 1986, 260 p.
- JULIA (D.), REVEL (J.), s.l. dir., *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t. 2, France, Paris, E.H.E.S.S., 1989, 616 p.
- RINGER (F.K.), « Problems in the history of higher education : a review article », *Comparative studies in society and history*, vol.XIX, n° 2, avril 1977, p. 239-255.

- STONE (L.), « The Educational Revolution in England 1560-1640 », *Past and Present*, XXVIII, 1964, p. 41-80.
- STONE (L.) (éd.), *The University in Society*, 2 vol., Princeton, Princeton University Press, 1974.

## HISTOIRE DEL'ENSEIGNEMENT ET DES UNIVERSITÉS FRANÇAIS

- AIGRAIN (R.), *Histoire des Universités*, Paris, P.U.F., coll. *Que-sais-Je ?*, 1949, 141 p.
- ANTOINE (M.-E.), WAQUET (J.), « La médecine civile en France à l'époque napoléonienne et le legs du XVIII<sup>e</sup> siècle, étude d'un recrutement professionnel », *Revue de l'Institut Napoléon*, 132, 1976, p. 67-90.
- AMZALAC (J.-C.-D.), *Réflexions sur l'enseignement de la médecine en France des origines à la Révolution*, Paris, R. Foulon, 1967, 72 p.
- ANTONETTI (G.), « Universités françaises », *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 1551-1552.
- AUBIN (F.), *Histoire de la Faculté de médecine de Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1947.
- AUDINET, *Histoire de l'Université de Poitiers (1432-1932)*, Poitiers, Impr. Moderne, 1932.
- BARBOT (J.), *Les Chroniques de la Faculté de médecine de Toulouse du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Toulouse, Dirion, 1905, 300 p.
- BARCKHAUSEN (H.-A.), *Statuts et règlements de l'ancienne Université de Bordeaux (1441-1793)*, Bordeaux-Libourne, 1886.
- BARCKHAUSEN (H.), « Statistique des étudiants de l'ancienne Université de Bordeaux [1764] », *Bulletin de la société des amis de Bordeaux*, n<sup>o</sup> 1, 1891, p. 21-23.
- BAUDEL (J.), « L'Université de Cahors et la communauté d'Albi », *Bulletin de la société des études du Lot*, t. I, 1873, p. 57 sq.
- BELIN (F.), *Histoire de l'ancienne Université de Provence. Première période (1409-1679)*, Paris, 1896.
- BEDÉL (Ch.), « L'enseignement des sciences pharmaceutiques », *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de René Taton, Paris, Hermann, 1986, p. 235-257.
- BERGER-LEVRAULT (O.), « La Faculté de médecine de Strasbourg », *Annales des professeurs des académies et universités alsaciennes*, Nancy, 1892.
- BERGOUNIOUX (D<sup>r</sup>. J.), « Concours et thèses de concours pour le professorat en médecine de l'université de Cahors de 1611-1715 », *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine*, 1890, extrait, 41 p.

- BERGOUNIOUX (D<sup>r</sup>. J.), « Les gradués en médecine de l'Université de Cahors », *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine*, t. 28, n° 1-2, janv.-fév. 1924.  
« Bibliographie de l'ancienne Université de Toulouse », *Revue des Pyrénées*, t. 2, p. 603-605.
- BODINAUD (J.), *L'Enseignement et la diffusion de la médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse médecine de Rennes, dactyl. XII-241 p.
- BOISSONADE, ss la dir. de, *Histoire de l'Université de Poitiers (passé et présent) (1432-1932)*, Poitiers, Impr. mod. Nicolas, Renault et Cie, 1932.
- BONNEROT (J.), *L'Université de Paris du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Larousse, 1933.
- BOQUEL (A.), *La Faculté de médecine de l'université d'Angers 1433-1792. Son évolution au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Angers, Éditions de l'Ouest, 1951, 237 p.
- BOUCHET (A.), s.l. dir. *La Médecine à Lyon des origines à nos jours*, Paris, Hervas, 537 p.
- BROCKLISS (L.), *French higher education in the XVIIth and XVIIIth centuries. A cultural history*, Oxford, Clarendon Press, 1987, XVI-544 p.
- BROCKLISS (L.), « L'enseignement médical sous la Révolution : essai de réévaluation », *Histoire de l'éducation*, 42, 1989, p. 79-110.
- BROCKLISS (L.), JONES (C.), *The medical world of early modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997, XVIII-960 p.
- COSTABEL (P.), *L'Enseignement classique au XVIII<sup>e</sup> siècle : collèges et universités*, Paris, Hermann, 1986, 168 p.
- COURY (C.), « The Teaching of Medicine in France from the Beginning of the Seventeenth Century », C.D. O'Malley (éd), *The History of Medical Education*, Berkeley & Los Angeles, 1970.
- CHARLE (C.), VERGER (J.), *Histoire des Universités*, Paris, P.U.F., coll. Que-Sais-Je ?, 1994, 126 p.
- CHARTIER (R.), COMPÈRE (M.-M.), JULIA (D.), *L'Éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, S.E.D.E.S., 1976, 304 p.
- CHATELAIN (E.), « Observations critiques sur les statuts et privilèges des Universités de France », *Revue des bibliothèques*, 1892.  
*Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris, 1777 à 1786, publiés sous les auspices du Conseil de l'Université*, Paris, Steinheil, 1903, 2 vol., 1448 p.
- COMPÈRE (M.-M.), JULIA (D.), *Les Collèges français, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Répertoire*, t. 1., *France du Midi*, Paris, I.N.R.P.-C.N.R.S., 1984, 759 p.
- COMPÈRE (M.-M.), JULIA (D.), *Les Collèges français, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Répertoire*, t. 2., *France du Nord et de l'Ouest*, Paris, I.N.R.P.-C.N.R.S., 1988, 710 p.

- CORLIEU (D<sup>r</sup>. A.), *L'Ancienne Faculté de médecine de Paris*, Paris, A. Delahaye, 1877, IV-287 p.
- DEHILLRIN (B.), GOUBERT (J.-P.), « À la conquête du monopole pharmaceutique : le Collège de pharmacie de Paris, 1777-1796 », *Historical Reflections/ Réflexions historiques*, 9 (1-2), 1982, p. 233-248.
- DEHON (G.), « L'Université de Douai pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai de sociologie historique, données numériques », *Revue du Nord*, 50, 1968, p. 317-350.
- DEHON (G.), « Frontière et culture, le conflit entre l'Université de Douai et l'Autriche (1755-1763) », *Les Facultés catholiques de Lille*, 30 (1973), p. 13-17.
- DEMETS (A.), « L'Université de Douai, 1562-1792 », *Art. médical Anvers*, n<sup>elle</sup> sér., n<sup>o</sup> 3-4, 1938, p. 33-64.
- DESVERNAY (F.), *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, Paris, Plon, 1903, 185 p.
- DINCHER (J.), *L'Université de Dijon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Dijon, Mémoire de maîtrise, 1971.
- DUBARLE (E.), *Histoire de l'université depuis son origine jusqu'à nos jours*, Paris, J.-L.-J. Brière, 1829, 2 vol.
- Institutions, des enseignements. Actes du colloque organisé par le centre d'histoire moderne de l'université Paul-Valéry*, 1985, recueillis par Anne Blanchard, Montpellier, université Paul-Valéry, 1990, 134 p.
- FAVIER (R.), « Valence ou Grenoble ? La question universitaire en Dauphiné au XVIII<sup>e</sup> siècle », *108<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes, Grenoble, 1983, Section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Centre des travaux historiques et scientifiques, 1984, p.53-62.
- FAVIER (R.), « Collèges et réseau urbain en Dauphiné aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Écoles et universités dans la France méridionale. Des hommes, des institutions, des enseignements. Actes du colloque de 1985 recueillis par Anne Blanchard, Université Paul-Valéry*, Centre d'histoire moderne, Montpellier, université Paul-Valéry, 1990, p. 71-91.
- FERTÉ (P.), *L'Université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle (1700-1751): le coma universitaire au Siècle des lumières*, Toulouse, l'auteur, 1974, 376 p.
- FERTÉ (P.), *L'Université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : étude quantitative de la population étudiante de ses trois Facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Toulouse-Le-Mirail, 1978, 2 vol., 477 p.
- FLEURY (G.), *Histoire de l'ancienne Université d'Aix de 1730 à 1793 d'après des documents inédits*, Aix-en-Provence, Impr. universitaire de Provence, Nicollet et C<sup>ie</sup>, 1929, 214 p.

- FOURNIER (M.), *Les Statuts et privilèges des anciennes Universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, t. I, *Universités d'Orléans, Angers et Toulouse*, Paris, Larose et Forcel, 1890-1892.
- FOURNIER (M.), *Les Statuts et privilèges des anciennes universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, t. II, *Universités de Montpellier, Avignon, Cahors, Perpignan, Orange, Grenoble*, 1890-1892.
- GAUBY (D<sup>r</sup>. M.), *La Faculté de Médecine de Perpignan dans l'ancienne Université*, Montpellier, 1922, 32 p.
- GAUTHIER (J.), GUIRAUD (J.), *L'Université de Besançon des origines à la Révolution (Gray, 1287, Dole 1422, Besançon 1691) et de la Révolution à nos jours*, Besançon, Doolivers, 1900, 55 p.
- GREVET (R.), « La réforme des études en France au Siècle des lumières », *Revue historique*, 1997, t. 297, n° 601, p. 85-123.
- GUENÉE (S.), *Bibliographie de l'histoire des universités françaises des origines à la Révolution*, Paris, Picard, 1978, XXI, 495 p.
- HERNÉS (J.-P.), « L'enseignement médical nantais sous l'Ancien Régime », *La Santé en Bretagne*, 1992, p. 207-219.
- HUARD (P.), « L'enseignement médico-chirurgical », *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p.171-236.
- HUARD (P.), IMBAULT-HUART (M.-J.), « Concepts et réalités de l'éducation de la profession medico-chirurgicale pendant la Révolution », *Journal des savants*, 1973, avr.-juin, p. 126-150.
- IZARN (P.), « La faculté de médecine de Perpignan au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire des sciences médicales*, 1992, t. 26, n° 1, p.43-62.
- IZARN (P.), « La faculté de médecine de Perpignan au XVII<sup>e</sup> siècle », *Histoire des sciences médicales*, t. XXVI, n° 1, 1992, p. 43-61.
- JABLONSKI (J.), *Histoire de l'ancienne Faculté de médecine de Poitiers*, Poitiers, 1895.
- JOURDAIN (Ch.), *Histoire de l'Université de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1862-1866, 2 parties en 1 vol. in fol.
- JULIA (D.), s.l. dir. *Atlas de la Révolution française*, t. 2, *L'Enseignement, 1760-1815*, Paris, E.H.E.S.S., 1987, 105 p.
- JULIA (D.), « Les sources de l'histoire de l'éducation et leur exploitation », *Revue française de pédagogie*, (27), avril.-juin 1974, p. 22-42.
- JULIA (D.), « Les institutions et les hommes », *Histoire des Universités en France*, s.l. dir. de Jacques Verger, Toulouse, Privat, 1986, p. 141-197.
- LACOEURET (M.), TER-MENASSIAN (R.), « Les Universités », *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p.125-168.
- LAVAL (D<sup>r</sup>. V.), *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon. Ses origines, son organisation et son enseignement (1303-1791)*, Avignon, Seguin, 1889, in-8°, V-485 p.

- LAVAL (D<sup>r</sup>. V.), *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon. Ses origines, son organisation et son enseignement (1703-1791)*, Avignon-Paris, t. 1., 1889.
- LAVILLAT (B.), EPP (R.), « Les universités de Besançon et de Strasbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Institutions et vie universitaires dans l'Europe d'hier et d'aujourd'hui*, 1992, p. 59-82.
- LEPRINCE (A.), « La Faculté de médecine de Bourges », *France médicale*, 1902, p. 177-180, 207-211, 220-221, 283-290, 307-339
- LIARD (L.), *L'Enseignement supérieur en France, 1789-1889*, Paris, A. Colin, 1888-1894, 2 vol., in-8°.
- LIARD (L.), *L'Université de Paris*, Paris, H. Laurens, 1909, 2 vol., in-8°.
- LIVET (G.), « L'Université de Strasbourg et le journal des savants. Documents inédits (XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin de la société académique du Bas-Rhin*, t. 92-93, 1971-1972.
- LIVET (G.), « Documents sur l'histoire de l'Université de Strasbourg à la veille de la Révolution », *Bulletin de la société académique du Bas-Rhin*, 1959-1961, p. 23-31 et 1962-1963, p. 41-52.
- LIVET (G.), « Strasbourg et le rayonnement européen de l'Université au XVIII<sup>e</sup> siècle : le corps professoral et l'innovation », *Historiens et géographes*, 1994, n° 3, p. 123-131.
- LIVET (G.), « L'Université de Pont-à-Mousson et les problèmes de son temps », *Annales de l'Est*, 1973, t. 47, p. 209-215.
- MAÎTRE (L.), « L'Université de Nantes. La Faculté de médecine », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 43, 1878, P.66-80.
- MARCHAND (J.), *L'Université d'Avignon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Picard, 1900, in-8°, XIII-327 p.
- MINOT (J.), *Histoire des universités françaises*, Paris, P.U.F., coll. *Que-Sais-Je ?*, 1991, 127 p.
- NADAL (J.-C.), *Histoire de l'Université de Valence*, Valence, 1861.
- PECKER (J.), PENNEC (J.), « L'enseignement et l'exercice de la médecine et de la chirurgie à Rennes sous l'Ancien Régime », *La Santé en Bretagne*, 1992, p. 220-229.
- PERY (G.), *Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux et de l'enseignement médical dans cette ville- 1441-1888*, Bordeaux, R. Coussau et F. Coustalet, 1888, XV-439 p.
- PFISTER (Ch.), « Histoire de l'ancienne université de Nancy », *Annales de l'Est*, 1904.
- PIEPENBROCK (N.), DÜRR (M.), MALQUATI (V.), TOELLNER (R.), « L'enseignement médical dans les manuels scolaires en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue de l'histoire des sciences*, 1991, tome 44, p. 447-456.

- PILLEMENT (P.), « L'ancienne Faculté de médecine de Nancy (1768-1793) », *Revue médicale de l'Est*, an. 37, t. 42, 1910, p. 1-17.
- PRÉVOST (A.), *L'École de santé de Paris, 1794-1809*, Paris, Impr. Blais et Roy, 1901, 175 p.
- POUSSOU (A.), « L'enseignement, l'exercice de la médecine et la vie universitaire à Bordeaux avant la Révolution [XV<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles] », *Journal de médecine de Bordeaux*, a. 108, n° 6, 1931, p. 165-175.
- PRÉVOST (A.), *La Faculté de médecine de Paris, ses chaires, ses annexes et son personnel enseignant de 1794 à 1800*, Paris, Maloine, 1900, 295 p.
- RAMBAUD (P.), *Les Statuts de la Faculté de médecine de Poitiers (1533-1616)*, Poitiers, 1913.
- REVEL (J.), « Les universités françaises du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'innovation par surcroît ? », *La Ville et l'innovation. Relais et réseaux de diffusion en Europe*, Paris, E.H.E.S.S., 1987, p. 75-88.
- ROMIEU (M.), « La faculté de médecine d'Aix (1462-1793) », *Marseille médical*, a. 72, n° 11, 1935, p. 499-508.
- SILVY (A.), *Essai d'une bibliographie historique de l'enseignement secondaire et supérieur en France avant la Révolution*, Paris, Société générale d'éducation et d'enseignement, 1894, 149 p.
- SILVY (A.), *L'Histoire de l'éducation et la science sociale. Les universités en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Secrétariat de la société d'économie sociale, 1889, 24 p.
- STEEGMANN (R.), *Le Milieu médical à Strasbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Université de Strasbourg, 1977, mémoire de maîtrise.
- TAMISIER (L.), *Le Collège royal de médecine de la Rochelle, 1681-1782*, Thèse de médecine de Bordeaux II, 1975, 53 p.
- TORREILLES (P.), « L'Université de Perpignan avant et pendant la Révolution française », *Bulletin de la société des Pyrénées orientales*, 1892, n° 33, p. 273-386.
- TRÉNARD (L.), « Culture, alphabétisation et enseignement », *XVIII<sup>e</sup> siècle*, n° 5, 1973, p. 139-150.
- UZUREAU (F.-C.), « À l'Université d'Angers (1773-1786) », *Andegaviana*, 19<sup>e</sup> sér., 1917, p. 529-567.
- VAUGHAN (W.-E.), MOODY (T.-W.) éd., *A New History of Ireland, Eighteenth-Century Ireland 1691-1800*, Oxford University Press, 1986.
- VELUET (D<sup>r</sup>. M.-P.), *Esquisse historique sur l'organisation de l'enseignement médical à Poitiers de ses origines (1432) à nos jours (1932)*, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1933, 108 p.
- VELUET (D<sup>r</sup>. M.-P.), *140 ans de réformes. L'évolution de l'enseignement des sciences médico-pharmaceutiques en France de la Révolution à nos jours, 1794-1934*, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1934, VI-167 p.

- VELUET (D<sup>r</sup>. M.-P.), *L'École de médecine et de pharmacie de Poitiers*, Poitiers, Société française d'imprimerie librairie, 1933, 40 p.
- VELUET (D<sup>r</sup>. M.-P.), *Poitiers, centre d'enseignement médical depuis 519 ans*, Paris, L'expansion scientifique française, 1951, 30 p.
- VERGER (J.) s.l. dir. *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, 432 p.
- VERGER (J.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. 2, *De Gutemberg aux Lumières 1480-1789*, Paris, 1981.
- VIDOR-BORRICAND (M.), *Une Université méconnue, l'Université d'Orange*, Avignon, Borricand, 1977, 129 p.
- VIGUERIE (J. de), « Quelques remarques sur les universités françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, 1979 (3), p.29-49.
- WALSH (T.-J.), « Some records of the Irish college at Bordeaux », *Arch. Hibern*, vol. 15, 1950, p. 92-141.

## Histoire de l'enseignement et des universités étrangères

- ARAUJO (C.), « Reflexos da escola de Montpellier no Brasil », *Compte rendu du XVI<sup>e</sup> Congrès international d'histoire de la médecine, reç. et publ. par F.-A. Sondervorst, Montpellier 22-28 septembre 1958*, vol. I, Bruxelles, Le Scalpel, 1959, in-8°, p. 139-148.
- ARAUJO (C.), « Reflexos de la Escuela de Montpellier en el Brasil », *R. Confederation medica panamerican*, vol. 7, janvier-février 1960.
- BREWER (J.), BUTLER (M.), MC CALMAN (I.) et alii, *An Oxford companio to the Romantic Age, British culture, 1776-1832*, Oxford, Oxford University Press, 1999, 780 p.
- CANALS (E.), « Le collège de Girone », *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 1960, LXXV, p. 167-178.
- CLARK (C.), *A History of the Royal College of Physicians of London*, 2 vol., Oxford, 1964.
- GARRISON (F.-H.), « The medical and scientific periodicals of the XVIIth and XVIIIth centuries », *Bulletin of the History of medicine*, 1934.
- GIROUX (J.), « Échanges culturels entre la Belgique et Montpellier à travers les âges », *Biologisch Jaarboek*, 1960, 11 p.
- GOMOIU (V.), « Les relations de l'école de Montpellier avec les institutions médicales des diverses nations au cours des siècles », *Compte-rendu du XVI<sup>e</sup> Congrès international d'histoire de la médecine, Montpellier 22-28 septembre 1958*, vol. I, Bruxelles, Le Scalpel, 1959, p. 139-148.
- « Les universités et la vie intellectuelle », *British Journal for 18th Century Studies*, 1979.

- NUTTON (V.), PORTER (R.), *The History of medical education in Britain*, Amsterdam, Rodopi, 1995, X-379 p.
- O' MALLEY (C.-D.), éd., *The History of medical education*, Los Angeles, University of California Press, 1970, 548 p.
- SUTHERLAND (L.-S.), MITCHELL (L.-E.) éd., *The History of the University in Oxford*, vol. V, The Eighteenth century, T.-H. Aston, Oxford, 1986.

## Histoire de l'enseignement et des Universités à Montpellier

- « L'Ancienne Faculté de Médecine de Montpellier à l'époque de sa suppression », *Annuaire de l'Hérault*, 1877, p. 833-878.
- ANGLADA (C.), *Notice sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier pour servir à l'histoire de cette Faculté*, Montpellier, Boehm, 1859, in-8°, 55 p.
- BENOÎT (J.), « La faculté de Médecine de Montpellier au point de vue de l'Histoire du Protestantisme, 1547-1761 », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français*, t. 11, 1862, p. 445-463.
- BÉRARD (Fr.-J.), *Doctrine médicale de l'école de Montpellier, et comparaison de ses principes avec ceux des autres Écoles anciennes et modernes*, Montpellier, J. Martel aîné, 1821, T. I.
- BONNET (H.), *La Faculté de médecine de Montpellier, huit siècles d'Histoire et d'éclat*, Montpellier, 1992, 371 p.
- BROCKLISS (L.), « La querelle entre les Facultés de médecine de Montpellier et de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle », *Septième centenaire des Universités de l'Académie de Montpellier, 1289-1989, Actes du 61<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 23 et 24 octobre 1989*, Montpellier, Région Languedoc-Roussillon, 1995, p. 44-49.
- BROUSSONNET (V.), *Notes pour servir à l'histoire de l'école de Montpellier à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, précédées d'une notice sur M. Pierre Roucher, médecin*, Montpellier, Martel, 1842, 12 p.
- BROUSSONNET (V.), *Notes pour servir à l'histoire de l'expérience dans l'École de Montpellier*, Montpellier, J. Martel aîné, 1841, 15 p.
- CAMMAS (S.), *L'Étudiant en médecine et la médecine en langue d'oc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de Toulouse, 1934, multigr.
- CASTAN (A.), « Coup d'œil sur l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier, XIII<sup>e</sup>-fin XVIII<sup>e</sup> siècles », *Montpellier médical*, t. 34, 1875, janv.-juin, p. 489-515.
- CLERGEAC (A.), « La renommée de la Faculté de Médecine de Montpellier », *Revue de Gascogne*, nouv. sér., t. 24, 1929, p. 202-224.

- « Colloque sur le septième centenaire de l'Université de Montpellier, 1289-1989 : une université, ses maîtres et ses étudiants durant sept siècles » : Montpellier, 21-24 octobre 1989, *Histoire de l'éducation*, n° 41, janv. 1989, p. 86.
- COSTE (D<sup>r</sup> U.), *Quelques mots d'histoire sur la Faculté de médecine de Montpellier*, Montpellier, Coulet, 1881, 16 p.
- CROISSET (M.), *Le V<sup>e</sup> centenaire de l'Université de Montpellier. Discours historique*, Montpellier, Firmin et Montane, 1890, 24 p.
- DELMAS (P.), *Un centre d'enseignement médical sous l'Ancien Régime. La Faculté de Médecine de Montpellier. Son évolution à travers les siècles*, Montpellier, Faculté de médecine, 1929, 36 p.
- DELORMEAU (C.), *L'Ancienne Université de Montpellier et le protestantisme*, Montpellier, 1981, 23 p. dactyl.
- DUBOUCHET (A.), *Les Anciens diplômés de l'École de médecine de Montpellier*, Montpellier, C. Coulet, 1884, 42 p.
- DULIEU (L.), *La Médecine à Montpellier, l'époque classique*, t. 3, *Première partie*, Avignon, Les Presses Universelles, 1986, 1246 p.
- DULIEU (L.), *La Pharmacie à Montpellier de ses origines à nos jours*, Avignon, Les Presses Universelles, 1975-1986. 3 t. en 4 vol.
- DULIEU (L.), « La médecine à Montpellier du 12 août 1792 au 14 frimaire an III », *Médecine à Montpellier et Révolution de 1789. Colloque, Faculté de médecine de Montpellier, juin 1989*, Montpellier, Conseil général, 1989, p. 5-9.
- DULIEU (L.), « Les Relations entre la Faculté de médecine d'Avignon et l'Université de médecine de Montpellier au xvi<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèque Humanisme et Renaissance*, t. 28, 1966, p. 91-108.
- DULIEU (L.), *Les Locaux de l'université de médecine de Montpellier au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime*, Montpellier, 1959, Causse graille et Castelnaud, 15 p.
- DULIEU (L.), « Les locaux médicaux d'enseignement à Montpellier à travers les âges », *Monspeliensis Hippocrates*, 1969, p. 647-680.
- DULIEU (L.), « Les diplômés de l'université de médecine de Montpellier », *Bulletin de la société des amis de la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier*, 1982, n° 5, p. 1-9.
- DULIEU (L.), « Les derniers jours d'une fondation d'Urbain V sous la Révolution française », *Annales du Midi*, 1952, p. 67-74.
- DULIEU (L.), « Un projet d'École de Santé de la Marine à Montpellier », *91<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes*, Rennes, 1966, Section sciences, t. I., p. 103-107.
- DULIEU (L.), « Le dialogue et l'autonomie universitaire dans le cadre médical montpelliérain à travers les âges ». *Revue de synthèse*, janv.-juin 1971, p. 27-33.

- GERMAIN (A.-C.), « L'École de médecine de Montpellier : ses origines, sa constitution, son enseignement », *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1<sup>re</sup> sér., t. 7, Montpellier, 1880, in-4°, 152 p.
- GERMAIN (A.-C.), *Le Sixième centenaire de l'Université de Montpellier*, Montpellier, Boehm, 1885, in-4°, 8 p. (Extr. des Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier).
- JULIA (D.), « L'Université de médecine de Montpellier à l'époque moderne », *Septième centenaire des Universités de l'Académie de Montpellier, 1289-1989, Actes du 61<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 23 et 24 octobre 1989*, Montpellier, Région Languedoc-Roussillon, 1995, p. 26-38.
- LAVABRE-BERTRAND (T.), « La philosophie médicale de l'École de Montpellier aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *L'Université de Montpellier ses maîtres et ses étudiants depuis sept siècles 1289-1989, Actes du 61<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier 23 et 24 octobre 1989*, Montpellier, 1995, Région Languedoc-Roussillon, p. 163-178.
- PROUST (J.), « L'université et l'Encyclopédie », *La Médecine à Montpellier du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, s.l. dir. de Louis Dulieu, Paris, Hervas, 1990, p. 135-141.
- TURCHINI (J.), « Aperçu du rayonnement de l'école de Montpellier à travers le monde », *Compte-rendu du XVI<sup>e</sup> Congrès international de l'histoire de la médecine, Montpellier 22-28 septembre 1958*, vol. I, Bruxelles, Le Scalpel, 1959, p. 39-42.
- TURCHINI (J.), « La Faculté de médecine de Montpellier : aperçu historique », *Médecine de France*, 1960, t. 60, fasc. 17, p. 3-14.
- VIDAL (Y.), « La bibliothèque et les archives de la Faculté de médecine de Montpellier », *Montpellier médical*, 1958, p. 77-108.
- VIDAL (Y.), « Les archives de la Faculté de médecine. Historique sommaire », *Montpellier médical*, 1958, t. 54, p. 106-111.
- BOURDELAIS (P.), « L'histoire de la médecine est devenue celle des maladies, du corps et de la santé », *Préfaces*, 15, 1989, p. 87-95.
- BOUTEILLER (M.), *Médecine populaire d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, 1966.

## HISTOIRE DE LA MÉDECINE, DES MALADIES ET DE LA SANTÉ

### Histoire générale de la médecine et de la chirurgie en France

- ADAM (P.), HERZLICH (C.), *Sociologie de la maladie et de la médecine*, Paris, Nathan, 1994, 128 p.

- ARIES (Ph.), *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, nouv. éd. Seuil, 1980, 420 p.
- ARIES (Ph.), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975, 224 p.
- ARIES (Ph.), *L'Homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, 641 p.
- AZOUVI (F.), « La femme comme modèle de la pathologie au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Diogène*, n° 115, 1981, p. 25-40.
- BARIÉTY (M.), COURY (C.), *Histoire de la médecine*, Paris, Fayard, 1963, 1217 p.
- BARIÉTY (M.), COURY (C.), *Histoire de la médecine*, Paris, PUF, coll. *Que-Sais-Je ?*, 1971, 128 p.
- BARRAS (V.), LOUIS-COURVOISIER (M.), *La Médecine des Lumières : tout autour de Tissot*, Genève, Georg, 2001, 358 p.
- BEAUCHAMP (C.), *Le Sang et l'imaginaire médical. Histoire de la saignée aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Desclée de Brouwer, « Esculape », 2000, 268 p.
- BÉGUIN (D.), « Présentation et utilisation de la base de données Esculape », *Nommer la maladie. Recherches sur le lexique gréco-latin de la pathologie*, Centre Jean Palerme. Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998, p. 163-201.
- BERCÉ (Y.-M.), *Le Chaudron et la lancette. Croyances populaires et médecine préventive, 1798-1830*, Paris, Presses de la Renaissance, 1984, 335 p.
- BIRABEN (J.-N.), *Les Hommes et la peste*, Paris-La Haye, Mouton, 1975, 2 vol., 456 p.
- BIRABEN (J.-N.), « La diffusion de la vaccination en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 86 (3), 1979, p. 265-276.
- BIRABEN (J.-N.), « L'inoculation à l'époque de d'Alembert », *Jean d'Alembert, savant et philosophe. Portrait à plusieurs voix, Actes du colloque organisé par le Centre international de synthèse*, Paris, Archives contemporaines, 1989, p. 303-314.
- BIRABEN (J.-N.), « Le médecin et l'enfant au XVIII<sup>e</sup> siècle. Aperçu sur la pédiatrie au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 1973, p. 215-223.
- BIRABEN (J.-N.), « Peste », *Dictionnaire du Grand Siècle*, ss. dir. de François Bluche, Paris, Fayard, 1991, p. 1188-1189.
- BODSON (L.), « Le vocabulaire latin des maladies pestilentiennes et épizootiques », *Le latin médical. La constitution d'un langage scientifique. Centre Jean Palerme*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1991, p. 215-243.
- BONNAFOUS (S.), TEYSEIRE (D.), « Médecine, santé et politique », *Mots, les langages du politique*, 1991, n° 26, 125 p.
- BULST (N.), DELORT (R.), éd., *Maladies et sociétés, XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque de Bielefeld, nov. 1986*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1989, 420 p.

- BRUNET (P.), *L'Introduction des théories de Newton en France au XVIII<sup>e</sup> siècle avant 1738*, Paris, 1931.
- CAMPAN (L.), « La variolisation préventive à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Auta*, 1997, n° 622, p. 11-17, n° 623, p. 42-45
- CASTIGLIONI (A.), *Histoire de la médecine*, Paris, Payot, 1931, 781 p.
- Catalogue de l'exposition La médecine sous la Révolution, Hospice de la Salpêtrière, Paris, 30 septembre-7 octobre 1956*, Paris, Édition de l'Expansion scientifique française, 1956, 72 p.
- CHAUNU (P.), *La Mort à Paris : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1978, 543 p.
- COSMA-MULLER (P.), « Entre science et commerce : les eaux minérales en France à la fin de l'Ancien Régime », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXVI, 1979, n° 2, p. 249-262.
- COUSIN (B.), « Malades et maladies sur l'ex-voto peint provençal », *Études sur l'Hérault*, 1984, p. 53-58.
- COLEMAN (W.), « The People's Health : Medical Themes in Eighteenth-Century Popular Medicine », *Bulletin for the History of Medicine*, 51, 1977, p. 55-74.
- COLNAT (A.), *Les Épidémies et l'histoire*, Paris, Hippocrate, 1937, 191 p.
- COLNAT (A.), « Épidémies, malades, médecins », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 68, 1987, 112 p.
- CORBIN (A.), *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, 334 p.
- CROIX (A.), *La Bretagne aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles : la vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1981, 2 vol.
- CUNNINGHAM (A.), FRENCH (R.), éd, *The medical Enlightenment of the XVIIIth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 352 p.
- DAREMBERG (D<sup>r</sup> C.), *Histoire des sciences médicales comprenant l'anatomie, la physiologie, la médecine, la chirurgie et les doctrines de pathologie générale*, Paris, J.-B. Baillière, 1870, 2 vol.
- DAREMBERG (D<sup>r</sup> C.), *La Médecine, histoire et doctrine*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1865, XXIV-491 p.
- DAREMBERG (D<sup>r</sup> C.), *Notices et extraits des manuscrits médicaux grecs, latins et français des principales bibliothèques d'Europe*, Paris, Imprimerie Impériale, 1853, VIII-243 p.
- DARMON (P.), *La Variole, les nobles et les princes. La petite vérole mortelle de Louis XV*, Bruxelles, Complexes, 1989, 172 p.
- DARMON (P.), « Maladies », *Dictionnaire du Grand Siècle*, ss. dir. de François Bluche, Paris, Fayard, 1991, p 947.

- DARMON (P.), « Variole », *Dictionnaire du Grand Siècle*, s.l. dir. de François Bluche, Paris, Fayard, 1991, p. 1565.
- DARMON (P.), *La Longue traque de la variole. Les pionniers de la médecine préventive*, Paris, Perrin, 1986, 503 p.
- DAVID (H.), « Marchands d'Orviétan », *Mémoires de la société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1907, p. 7-13.
- DELAUNAY (P.), *Le Monde médical parisien au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, J. Rousset, 1906, VIII-479 p.
- DELAUNAY (P.), *La Vie médicale aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Lefrançois, 1935, 557 p.
- DELAUNAY (P.), « L'évolution médicale du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Études d'histoire et de biographie médicales*, 1925, p. 49-88.
- DELUMEAU (J.), LEQUIN (Y.), édés., *Les Malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987, 520 p.
- DESAIVE (J.-P.), GOUBERT (J.-P.), LE ROY LADURIE (E.), *Médecins, climats et épidémies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1972, 254 p.
- DUCHESNEAU (F.), *La Physiologie des Lumières. Empirisme, modèles, théories*, La Haye, Nijhoff, 1982, XXI-611 p.
- DUFFIN (J.), *Laennec : entre la pathologie et la clinique*, Paris, Université de Paris I, 1985, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 599 p., multigr.
- DUMAITRE (P.), SAMION-CONTET (J.), *Histoire de la médecine et du livre médical à la lumière des collections de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris*, Paris, O. Perrin, 1978.
- DURANT (W.), « La Médecine (1715-1789) », *Histoire de la Civilisation*, t. XXVIII, Lausanne, Rencontre, 1966, p. 161-190.
- EHRARD (J.), « Opinions médicales en France au XVIII<sup>e</sup> siècle : la peste et l'idée de contagion », *Annales E.S.C.*, 12, 1957, p. 46-59.
- FAURE (O.), « Demande sociale de santé et volonté de guérir en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Réflexions, problèmes et suggestions », *Cahiers du centre de recherches historiques*, avr. 1994, n° 12, p. 5-11.
- FAURE (O.), ss. la dir. de « Maladies et médecines », *Cahiers d'histoire*, 1992, t. 38, n° 3-4, p. 209-399.
- FAURE (O.) ss. la dir. de *Les Thérapeutiques : savoirs et usages*, Lyon, Fondation M. Mérieux, 199, 485 p.
- FAURE (O.), *Histoire sociale de la médecine XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Anthropos, 1994, 272 p.
- FAUVET (J.), *Histoire de la médecine*, Paris, P.U.F., 1957, coll. *Que-sais-Je ?*, 120 p.
- FERROUL (D<sup>r</sup> Y), DRIZENKO (D<sup>r</sup> A.), BOURY (D.), *Médecin et médecine, manuel d'introduction à l'histoire de la médecine*, Paris, H. Champion, 1997, 167 p.

- FETTER (B.), « Trois siècles de politiques gouvernementales en faveur de la santé publique : un premier aperçu », *Annales de démographie historique*, 1977, p. 27-46.
- FOUCAULT (M.), *Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1963, 212 p. (2<sup>e</sup> éd., 1990).
- FRANKLIN (A.), *La Vie privée d'autrefois : les médecins*, Paris, Plon, 1892, 308 p.
- FRANKLIN (A.), *La Vie privée d'autrefois : l'hygiène*, Paris, Plon, 1890.
- GELFAND (T.), « Public Medicine and Medical Careers in France during the Reign of Louis XV », A.W. Russell (ed.), *The Town and State Physician in Europe from the Middle Ages to the Enlightenment*.
- GELFAND (T.), « The Gestation of the Clinic », *Medical History*, 25, 1981, p. 169-180.
- GELFAND (T.), *Professionalizing Modern medicine : Paris surgeons and medical science and institutions in the 18th century*, London, Greenwood press, 1980, XVIII-271 p.
- GÉLIS (J.), « La pratique obstétricale dans la France moderne : les carnets du chirurgien accoucheur Pierre Robin, 1770-1797 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 86 (3), 1979, p. 191-210.
- GÉLIS (J.), « L'enquête de 1786 sur les sages-femmes du royaume », *Annales de démographie historique*, 1980, p. 299-343.
- GÉLIS (J.), « Miracle et médecine aux siècles classiques : le corps médical et le retour à la vie des morts-nés », *Historical Reflections/ Réflexions historiques*, 9 (1-2), 1982, p. 85-102.
- GÉLIS (J.), *L'Arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1984, 650 p.
- GÉLIS (J.), *La Sage-femme ou le médecin*, Paris, Fayard, 1988, 560 p.
- GÉLIS (J.), « La formation des accouchements et des sages-femmes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Évolution d'un matériel et d'une pédagogie », *Annales de démographie historique*, 1977, p. 153-181.
- GÉLIS (J.), « L'accouchement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pratiques traditionnelles et contrôle médical », *Ethnologie française*, 1976, 6, n° 3-4, p. 325-340.
- GÉLIS (J.), LAGET (M.), MOREL (M.-F.), *Entrer dans la vie. Naissances et enfances dans la France traditionnelle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1978, 245 p.
- GOUBERT (J.-P.), *Essai sur la mortalité en Bretagne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1770-1787*, Rennes, Université de Rennes, mémoire de D.E.S., 1964, 229-XI p. + 31 cartes et graphiques, multigr.
- GOUBERT (J.-P.), « L'art de guérir. Médecine savante et médecine populaire dans la France de 1790 », *Annales E.S.C.*, 32 (5), 1977, p. 908-926.

- GOUBERT (J.-P.), « Les « Marginaux » de la thérapeutique en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Les Marginaux et les exclus de l'histoire*, Paris, 1979, p. 333-353.
- GOUBERT (J.-P.), « The extent of medical practise in France around 1780 », *Journal of social History*, 10, 1977 b, p. 410-427.
- GOUBERT (J.-P.), « Réseau médical et médicalisation en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 86 (3), 1979, p. 221-228.
- GOUBERT (J.-P.), *La Conquête de l'eau. L'avènement de la santé à l'âge industriel*, Paris, Laffont, 1985, 304 p. (Rééd. Paris, Hachette, 1987).
- GOUBERT (J.-P.), « The medicalization of French society at the end of the Ancien Regime », *A Celebration of medical History*, 1982, p. 157-179.
- GOUBERT (J.-P.), « Methodologische Probleme zu einer Geschichte des Gesundheitswesens Frankreich am Ende des XVIII. Jahrhunderts als Beispiel », *Historische Demographie als Sozialgeschichte*, 1975, p. 627-638.
- GOUBERT (J.-P.), « Le phénomène épidémique en Bretagne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (1770-1787) », *Annales E.S.C.*, 1969, n<sup>o</sup> 6, p. 1562-1588.
- GOUBERT (J.-P.) s.l. dir. *La Médicalisation de la société française, 1770-1830*, Waterloo, Historical reflections press, 1982, 304 p.
- GOUBERT (J.-P.), « Position et statut des malades en France à la veille de la Révolution de 1789 », *Le statut du malade, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : approches anthropologiques*, 1991, p. 51-63.
- GOUBERT (J.-P.), *Initiation à une nouvelle histoire de la médecine*, Paris, Ellipses, 1998, 128 p.
- GOUBERT (J.-P.), LEPETIT (B.), « Les niveaux de médicalisation des villes françaises à la fin de l'Ancien Régime », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 9 (1-2), 1982, p. 45-69.
- GOUBERT (J.-P.), REY (R.), BERTRAND (J.), LACLAU (A.), *Atlas de la Révolution française*, t. 7, *Médecine et santé*, Paris, E.H.E.S.S., 1993, 83 p.
- GOUREVITCH (D.), « Bibliographie du vocabulaire de la pathologie en latin ancien », *Nommer la maladie. Recherches sur le lexique gréco-latin de la pathologie*, Saint-Étienne, Centre Jean Palerme. Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998, p. 201-235.
- GRMEK (M.D.), « Géographie médicale et histoire des civilisations », *Annales E.S.C.*, 18 (6), 1963, p. 1071-1097.
- GRMEK (M.D.), « Préliminaires d'une étude historique des maladies », *Annales E.S.C.*, 24 (6), 1969, p. 1473-1483.
- GRMEK (M.-D.) s.l. dir. *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997, 376 p.

- GREMEK (M.-D.), « La dénomination latine des maladies considérées comme nouvelles par les auteurs antiques », *Le latin médical. La constitution d'un langage scientifique*, Saint-Étienne Centre Jean Palerme, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1991, p.195-215.
- GRMEK (M.-D.), REY (R.), éd., *Physiologie et médecine des Lumières*, 1991, (n° sp. de *Dix-huitième Siècle*, 23).
- GROSS (F.), *Les Progrès de la médecine sociale aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de médecine, Paris XI-Kremlin-Bicêtre, 1978, s.l.n.d., 50-VI p.
- GUILLERME (J.), « Oxygène et thérapeutique », *XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1982, n° 14, p. 27-43.
- GUITARD (E.-H.), *Le Prestigieux passé des eaux minérales. Histoire du thermalisme et de l'hydrologie des origines à 1950*, Paris, 1951.
- GUTTON (J.-P.), *Naissance du vieillard. Essai sur l'histoire des rapports entre les vieillards et la société en France*, Paris, Aubier, 1988.
- HAHN (D<sup>r</sup> A.), DUMAÎTRE (P.), SAMION-CONTET (J.), *Histoire de la médecine et du livre médical à la lumière des collections de la bibliothèque de la faculté de Médecine de Paris*, Paris, O. Perrin, 1962, 434 p.
- HAHN (R.), *The Anatomy of a scientific institution : the Paris Academy of Science, 1666-1803*, Berkeley, 1971, 433 p.
- HAIGH (E.-L.), « Vitalisme, the soul and sensibility : the physiology of Theophile Bordeu », *Journal of the history of medicine*, 31, 1976, p. 27-42.
- HANNAWAY (C.), « The Société royale de médecine and epidemics in the Ancien Regime », *Bulletin of the History of Medicine*, 3, 1972, p. 257-273.
- HANNAWAY (C.), *Medicine, public welfare and the State in Eighteenth-century France : the Société royale de médecine of Paris, 1776-1794*, Ann Arbor, MI, John Hopkins University, 1976, Ph. D. thesis, Xerox University Microfilms.
- HERZLICH (G.), *Santé et maladie : analyse d'une représentation sociale*, Paris, E.H.E.S.S., 1992, 210 p.
- HERZLICH (G.), *Médecine, maladie et société*, Paris, Mouton, 1970, 318 p.
- « Histoire des sciences et mentalités », *Revue de synthèse*, n° 111-112, 1983, 445 p.
- HUARD (P.), « Sciences, médecine, pharmacie, de la Révolution à l'Empire (1789-1815) », *Revue de l'Institut Napoléon*, 1970, n° 117, p. 139-141.
- HUARD (P.), GREMEK (M.-D.), *Sciences, médecine, pharmacie de la Révolution à l'Empire, 1789-1815*, Paris, Dacosta, 1970, 379 p.
- HUARD (P.), IMBAULT-HUARD (M.-J.), « Le concept d'Académie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle : son évolution face à la médecine et à la chirurgie », *100<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes*, Paris, 1975, Section histoire moderne, 1976, p. 289-296.

- HUDON (Ph.), *La Gale et les maladies vénériennes de la fin de l'Ancien Régime à la Révolution, 1750-1800*, Montréal, Université de Montréal, 1990, Mémoire de maîtrise, 174 p., multigr.
- HUDON (Ph.), « L'essor de la pratique clinique dans les armées européennes (1750-1800) », *Gesnerus*, 1997, vol. 54, p. 37-58.
- IMBAULT-HUARD (M.-J.), *L'École pratique de dissection de Paris de 1750 à 1822, ou l'influence du concept de médecine pratique et de médecine d'observation dans l'enseignement médico-chirurgical au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, [Paris, Université de Paris I, 1973, thèse de doctorat d'État, 352 p.], Lille, 1975, IV-VI-370 p.
- JACQUART (D.), « Les traducteurs du XI<sup>e</sup> siècle et le latin médical antique », *Le Latin médical. La constitution d'un langage scientifique*, Centre Jean Palerme. Publications de l'université de Saint-Étienne, 1991, p. 417-424.
- JEORGER (M.), « La structure hospitalière de la France sous l'Ancien Régime », *Annales E.S.C.*, (32) 5, 1977, p. 1025-1051.
- JEORGER (M.), « Les enquêtes hospitalières au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société française des hôpitaux*, 1975, n° 31, p. 51-60.
- JONES (C.), « Medical Police and Public Health : Problems of practice and Ideology », *Bulletin of the Society for the Social History of Medicine*, 27, 1980, p. 15-19.
- JOUANNA (J.), *Hippocrate, la nature de l'homme, édité, traduit et commenté, Corpus medicorum graecorum*, T. 1, 3, Berlin, 1975, 331 p.
- JOUANNA (J.), *Hippocrate*, t. X, 2<sup>e</sup> partie, *Maladies II, texte établi et traduit*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Les Universités de France », 1983, 313 p.
- JOUANNA (J.), *Hippocrate*, t. II, 1<sup>re</sup> partie, *De l'ancienne médecine, texte établi et traduit*, Paris, Les Belles Lettres, coll. Les Universités de France, 1990, 237 p.
- JOUANNA (J.), *Hippocrate*, Paris, Fayard, 1995, 648 p.
- JOUANNA (J.), « Remarques sur la valeur relative des traductions latines pour l'édition des textes hippocratiques » *Le Latin médical. La constitution d'un langage scientifique*, Saint-Étienne, Centre Jean Palerme, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1991, p. 11-27.
- KLAIRMONT-LINGO (A.), « Empirics and charlatans in early modern France : the genesis of the classification of the « other » in medical practise », *Journal of social History*, summer, 1986, p. 583-603 p.
- LAGET (M.), *Naissance et conscience de la vie. Procréation, enfantement, obstétrique en Languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, nouv. éd. Montpellier, 1985, 788 p.
- LAGET (M.), « La naissance aux siècles classiques. Pratique des accouchements et attitudes collectives en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales E.S.C.*, 32<sup>e</sup> a., 1977, n° 5, p. 958-992.

- LAGET (M.), « La césarienne ou la tentation de l'impossible, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, 1979, n° 3, p. 177-189.
- LAGET (M.), « Childbirth in Seventeenth-and Eighteenth-Century France : Obstetrical Practices and Collective Attitudes », Foster and Ranum (éd.), *Medicine and Society in France*.
- LAGRET (M.), LEBRUN (F.), *Pour l'histoire de la médecine, autour de l'œuvre de J. Léonard*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1994, 123 p.
- LAIN-ENTRALGO (P.), *Le Médecin et le malade*, Paris, Hachette, 1969, 255 p.
- LAINEL-LAVASTINE (M.) éd., *Histoire générale de la médecine, de la pharmacie, de la chirurgie et de l'art dentaire*, Paris, A. Michel, 1936-1949, 3 vol., in-4°, 681 p. + planches.
- LEBRUN (F.), *Les Hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Essai de démographie et de psychologie historiques*, Paris-La Haye, Mouton, 1971, 562 p.
- LEBRUN (F.), « Les épidémies en haute Bretagne à la fin de l'Ancien Régime, 1770-1789 », *Annales de démographie historique*, 1977, p. 181-207.
- LEBRUN (F.), *Médecins, saints et sorciers aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Se soigner autrefois*, Paris, Messidor/Temps actuels, 1983, 216 p.
- LEBRUN (F.), « Une grande épidémie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle : la dysenterie de 1779 », *Hommage à Marcel Reinhard, sur la population française au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Société de démographie historique, 1973, p. 403-413.
- LEBRUN (F.), « Les crises démographiques en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Annales E.S.C.*, 35, 1980, p. 205-234.
- LEBRUN (F.), « L'intervention des autorités face aux crises de mortalité dans la France d'Ancien Régime », A.-E. Imhof (éd.), *Leib und Leben in der Geschichte der Neuzeit*, Berlin, 1983.
- LÉONARD (J.), « Histoire des sciences médicales et histoire des mentalités », *Revue de synthèse*, 3<sup>e</sup> série, n° 111-112, juil.-déc. 1983, p. 355-362.
- LÉONARD (J.), « La médicalisation en France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle : réalités sociales et mentalités », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1979, p. 177-340.
- LESCH (J.-E.), *Science and medicine in France. The emergence of experimental physiology, 1790-1855*, Cambridge, Harvard University Press, 1984, 276 p.
- LICHTENTHALER (Ch.), *Histoire de la médecine*, Paris, Fayard, 1978.
- LYONS (A.-S.), *Histoire illustrée de la médecine*, Paris, Presses de la Renaissance, 1976, 615 p.
- MAC CLOY (S.-T.), *Government Assistance in Eighteenth-Century France*, Durham, 1946.

- MAITTE (B.), « L'Enseignement des sciences », *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, hors série n° 7*, 1989.
- « Maladies et société (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Actes du colloque de Bielefeld (1986)*, éd. N. Bulst et R. Delort, Paris, C.N.R.S., 1989, 40 p.
- MARCOVICH (A.), « L'introduction de la vaccination jennérienne, un révélateur des idéologies et des politiques de santé », *L'Année sociologique*, 36, 1986, p. 57-73.
- La Médecine des Lumières : tout autour de Tissot*, s.l. dir. de V. Barras et M. Louis-Courvoisier, Genève, Georg éd., 2000, 368 p.
- MERCIER (R.), *L'Enfant dans la société au XVIII<sup>e</sup> siècle avant l'Émile*, Paris, s.n., 1961, 208 p.
- METZGER (H.), *Les Doctrines chimiques en France du début du XVII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, première partie, Paris, 1923.
- MEYER (J.), « Une enquête de l'Académie de médecine sur les épidémies, 1774-1794 », *Annales E.S.C.*, 21 (4), 1966, p. 729-749.
- MILANESI (C.), *Mort apparente, mort imparfaite. Médecine et mentalités au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Payot, 1991, 268 p.
- PANSIER (D<sup>r</sup> P.), *Contribution à l'histoire de l'ophtalmologie française. Histoire de l'ophtalmologie à l'école de Montpellier du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Maloine, 1907, X-404 p.
- PASQUIGNON (A.), « Médecine à la BN, le fonds médical des imprimés et son catalogue », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° spécial, *L'hôpital et la ville*, Paris, A. Colin, n° 36, 1990, p. 44-50.
- PETER (J.-P.), « Médecine, épidémies et société en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les archives de l'Académie de médecine », *Bulletin de la société d'histoire moderne*, 1970, n° 14, p. 2-9.
- PETER (J.-P.), « les mots et les objets de la maladie. Remarques sur les épidémies et la médecine dans la société française de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique*, 246, 1971, p. 13-38.
- PETER (J.-P.), « Une enquête de la Société Royale de Médecine, 1774-1794. Malades et maladies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales E.S.C.*, 22 (4), 1967, p. 711-751.
- PETER (J.-P.), « Le désordre contenu : attitudes médicales face à l'épidémie au Siècle des lumières, Poitou 1784-1786 », *Ethnologie française*, 17 (4), 1987, p. 355-366.
- PETER (J.-P.), « L'imaginaire des maladies », sous la dir. de Jacques Le Goff, J. Cauvin, L. Marin *et alii*, *Histoire et imaginaire*, Paris, 1986, p.41-71.
- PETER (J.-P.), « Aux sources de la médicalisation, le regard et le mot : le travail des topographies médicales », *Populations et cultures, Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, 1989, p. 103-111.
- PETER (J.-P.), « Lingues de souffrance, texture de chair : problèmes et stratégies du pansement », *Ethnologie française*, 1989, p. 75-82.

- PETER (J.-P.), « Le grand rêve de l'ordre médical en 1770 et aujourd'hui », *Autrement*, 4, 1975-1976.
- PETER (J.-P.), « Entre femmes et médecins. Violences et singularités dans le discours du corps et sur le corps d'après les manuscrits médicaux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Ethnologie française*, 6, n° 3-4, p. 341-348.
- PETER (J.-P.), REVEL (J.), « Le corps. L'homme malade et son histoire », J. Le Goff et P. Nora, *Faire de l'histoire*, III, *Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Histoires, 1974, p.169-191.
- PORTER (R.), « La médecine face à la modernité : vision de la médecine, passé, présent et futur à la fin du Siècle des lumières », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, colloque de Lausanne du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, Institut d'histoire de la médecine et de la santé, 1997, p. 24.
- QUEMADA (B.), *Introduction à l'étude du vocabulaire médical (1600-1710)*, Paris, Les Belles Lettres, 1955, 198 p.
- QUÉTEL (C.), MOREL (P.), *Les Fous et leurs médecines, de la Renaissance au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1979, 302 p.
- RAMSEY (M.), « Medical power and popular medicine : illegal healers in XIXth-century France », *Journal of social History*, 10, 1977, p. 560-587.
- RAMSEY (M.), « Sous le régime de la législation de 1803 : trois enquêtes sur les charlatans au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 27 (3), 1980, p. 485-500.
- RAMSEY (M.), « Traditional medicine and medical Enlightenment : the regulation of secret remedies in the Ancient Regime », *Historical Reflection/ Réflexions historiques*, 9 (1-2), 1982, p. 215-232.
- RAMSEY (M.), *Professional and popular medicine in France, 1770-1830. The social world of medical practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, XVII-406 p.
- RAYMOND (J.-Fr. de), *Querelle de l'inoculation ou préhistoire de la vaccination*, Paris, Vrin, 1982, 124 p.
- REY (R.), *Naissance et développement du vitalisme en France, de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du Premier Empire*, Oxford, Voltaire foundation, 200, XII-472 p.
- REY (R.), « La pathologie mentale dans l'Encyclopédie : définitions et distribution nosologique », *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie*, 7, 1989, p. 51-70.
- REY (R.), « L'enseignement de la physiologie à Paris sous la Révolution », *Scientifiques et sociétés pendant la Révolution et l'Empire, 114<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Paris, 3-9 avril 1989*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1989, p. 339-356.

- REY (R.), « La vulgarisation médicale au XVIII<sup>e</sup> siècle : le cas des dictionnaires portatifs de santé », *Revue d'histoire des sciences*, 1991, t. 44, p. 413-433.
- REY (R.), « Anamorphoses d'Hippocrate au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Malades et maladies : histoire et conceptualisation*, 1992, p. 257-276.
- REY (R.), « Hygiène et souci de soi dans la pensée médicale des Lumières », *Communications*, 1993, n° 56, p. 25-37.
- REY (R.), « Le cas des sciences de la vie [dans l'Encyclopédie ] », *Actes du 8<sup>e</sup> Congrès International des Lumières*, Paris, 1992, t.3, p. 1842-1844.
- REY (R.), « L'école de santé de Paris sous la Révolution : transformations et innovations », *Histoire de l'éducation*, 57, 1993, p. 23-57.
- REY (R.), *Histoire de la douleur*, Paris, la Découverte, 1993, 360 p.
- REY (R.), « La transmission du savoir médical », *L'Institution de la raison, la révolution culturelle des idéologues*, ss. la dir. de François Azouvi, 1992, p. 129-149.
- REY (R.), « Vitalism, Disease and Society », R.-S. Porter (éd.), *Medicine in the Enlightenment*.
- ROBERTS (R.-S.), « Epidemics and social history », *Medical history*, 12, 1968, p. 305-316.
- ROCHARD (M.-F.), *Médecine et santé en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Villeurbanne, Bibliothèque interuniversitaire, 1988, 84 p.
- ROFORT (M.-F.), *Les Topographies médicales. Une géographie des maladies et de la santé aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Université de Paris VII, 1987, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 2 vol., multigr.
- ROGER (J.), *Les Sciences de la vie dans la pensée française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1966, 843 p.
- ROGER (J.), « Méthodes et modèles dans la préhistoire du vitalisme français », *Actes du XIII<sup>e</sup> Congrès international d'Histoire des Sciences*, 1971, p. 101-108.
- ROLLET (C.), « Variole et mortalité des enfants au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire*, t. XXIII, 1978, fasc. 4, p. 417-436.
- ROUSSET (Dr. J.), « Essai de pathologie urbaine. Les causes de morbidité et de mortalité à Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers d'histoire*, 1963, n° 1, p. 71-105.
- SALOMON-BAYET (C.), *L'Institution de la science et l'expérience du vivant : méthode et expérience à l'Académie Royale des Sciences 1666-1793*, Paris, 1978.
- STURDY (D.), *Science and Social Status : The Members of the Académie des Sciences, 1666-1750*, Woodbridge, 1995.
- SWAIN (G.), *Le Sujet de la folie. Naissance de la psychiatrie*, Toulouse, Privat, 1978, 174 p.

- TATON (R.), ss. la dir. de., *Enseignement et diffusion des sciences au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hermann, 1986, 778 p. (1<sup>re</sup> éd. 1964).
- TATON (R.), s.l. dir., *Histoire générale des sciences*, tome 2, *La Science moderne de 1450 à 1800*, Paris, PUF, 1958, 800 p.
- SOURNIA (J.-C.), *Histoire et médecine*, Paris, Fayard, 1982, 338 p.
- TEYSSEIRE (D.), *Pédiatrie des Lumières : maladie et soins des enfants dans l'Encyclopédie et le dictionnaire de Trévoux*, Paris, Vrin, 1982, 256 p.
- TEYSSEIRE (D.), « Une étape dans la constitution de la pédiatrie, l'Encyclopédie méthodique », *Dix-huitième siècle*, 1991, n° 23, p. 159-169.
- TEYSSEIRE (D.), BERCHE (C.), NAFILYAN (A.), *La Médecine du peuple de Tissot à Raspail (1750-1850)*, Créteil : Conseil général du Val-de-Marne, Groupe de recherche en épistémologie et histoire de la médecine, Paris, Université de Paris XII, 1995, 137 p.
- TILLES (G.), WALLACH (D.), « Le traitement de la syphilis par le mercure. Une histoire thérapeutique exemplaire », *Histoire des sciences médicales*, 1996, n° 4, t. 30, p. 501-510.
- VERRY-JOLIVET (C.), « Les livres de médecine des pauvres aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les débuts de la vulgarisation médicale », F.-O Touati, ed., *Maladies, médecines, sociétés. Approche historique pour le présent, Actes du colloque Paris, 1990*, Paris, Association Histoire au présent, 1993, L'Harmattan et Histoire au Présent, vol. 1., p. 51-61.
- VIGARELLO (G.), *Le Propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985, 288 p.
- VIGARELLO (G.), *Le Sain et le malsain : santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*, Paris Seuil, 1993, 399 p.
- VITOUX (M.-C.), « Variole et vaccination antivariolique dans le Haut-Rhin au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin historique de la Ville de Mulhouse*, 3, 1987, p. 123-153.

## Histoire générale de la médecine et de la chirurgie à l'étranger

- BARREY (J.), JONES (C.), *Medicine and charity before the welfare state*, London, New-York, Routledge, 1991, X-259 p.
- CIPOLLA (C.-M.), *Miasmas and Disease : Public Health and the Environment in the Pre-Industrial Age*, Londres, 1992.
- COLEMAN (W.), « Health and hygiène in the Encyclopédie: a medical doctrine for the bourgeoisie », *Journal of the history of Medicine*, 29, 1974, p. 399-421.
- KEEL (O.), « The politics of health and the institutionalisation of clinical practices in Europe in the second half of the XVIIIth century », W. Bynum

- et R. Porter, ed. *William Hunter and the 18th-century medical world*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 207-256.
- KEEL (O.), « L'essor de l'anatomie pathologique et de la clinique en Europe de 1750 à 1800 : nouveau bilan », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, colloque de Lausanne du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, résumé des communications, 1997, p. 23.
- KING (L.-S.), *The Road to medical Enlightenment*, Londres-New-York, Macdonald & American Elsevier, 1970, X-209 p.
- KING (L.-S.), *The philosophy of medicine. The early XVIIIth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978, VIII-291p.
- MUDRY (Ph.), « Saisons et maladies. Essai sur la constitution d'une langue médicale à Rome », *Le latin médical. La constitution d'un langage scientifique*, Saint-Étienne, Centre Jean Palerme, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1991, p. 257-271.
- PORTER (R.), WEAR (A.), éd., *Problems and methods in the history of medicine*, Londres, Croom Helm, 1987, IX-262 p.
- PORTER (R.), « The scientific Revolution », *A History of the University in Europe*, vol. II, *Universities in early modern Europe (1500-1800)*, ed. by Hilde de Rydder-Symoens, Cambridge, Cambridge-University Press, 2<sup>e</sup> éd., 1997, p. 531-561.
- PORTER (R.), *The Cambridge illustrate History of medicine*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 399 p.
- PORTER (R.-S.), *A Social History of Madness : Stories of the Insane*, Londres, 1987.
- PORTER (R.-S.) éd., *The Popularization of Medicine, 1650-1850*, London, New-York Routledge, 1992, X-297 p.
- PORTER (R.-S.) éd., *Medicine and the Enlightenment*, Amsterdam, Rodopi, 1995, X-399 p.
- TEMKIN (O.), *The double face of Janus and other essays in the history of medicine*, Baltimore, John Hopkins Press, 1977, 592 p.
- TROYANSKY (D.G.), *Old age in the Old Regime. Image and experience in the XVIIIth century*, Ithaca-New-York-Londres, Cornell University Press, 1989, XIV-260 p. (Trad. fr., Paris, Eshel, 1992.).
- WEAR (A.), « Popularized Ideas of Health and Illness in Seventeenth-Century France », *Seventeenth-Century French Studies*, 8, 1986, p. 229-242.
- WEAR (A.), « Interfaces : Perceptions of health and Illness in Early Modern England », R.-S. Porter (éd.), *Problems and Methods in the History of Medicine*.
- WRIGHT (P.), TREACHER (A.) éd., *The Problem of Medical Knowledge*, Edinbourg, 1982.

## Histoire générale de la pharmacie de la chirurgie et des hôpitaux en France

- BARDEAU (F.), *La Pharmacie du bon Dieu*, Paris, Stock, 1973, 350 p.
- BLOCH (C.), *L'Assistance et l'État français à la veille de la Révolution*, Paris, 1908.
- BOULLE (L.), « La médicalisation des hôpitaux parisiens dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *La Médicalisation de la société française, 1770-1830*, 1980, p. 33-44.
- BOULLE (L.), *Hôpitaux parisiens. Malades et maladies à l'heure des révolutions, 1789-1848*, Paris, Université de Paris I, 1986, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 4 vol., multigr.
- BOULLE (L.), « Recherches pathologiques sur les grands hôpitaux parisiens à l'époque des révolutions, fin XVIII<sup>e</sup> milieu XIX<sup>e</sup> siècle », *Malades et maladies*, Genève-Droz, 1992, p. 313-318.
- BOUVET (M.), *Histoire de la pharmacie en France des origines à nos jours*, Paris, 1937.
- BOYER (A.), *L'Assistance et la vie médicale à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de médecine, Toulouse, 1982.
- CABANIS (Cl.), *Les Apothicaires et la réforme : contribution à l'histoire de la pharmacie française : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Lanore, 1987.
- CHALUMEAU (R.), « L'assistance aux pauvres malades au XVII<sup>e</sup> siècle », *Dix-Septième siècle*, 90-1, 1971, p. 75-86.
- COMYN (J.), « Un recueil de remèdes manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de l'histoire de la pharmacie*, 1993, t. 60, n<sup>o</sup> 297, p. 151-154.
- DAGOGNET (F.), *La Raison et les remèdes*, Paris, P.U.F., 1964, 352 p.
- DAVY DE VIRVILLE (A.), *Histoire de la botanique en France*, Paris, Vrin, 1954, 354 p.
- DEVERGNAS (A.), « Extraits d'un manuscrit de recettes médicinales de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de la société des sciences, lettres, arts de Cholet*, 1989, n<sup>o</sup> 72, p. 29-30, 1990, n<sup>o</sup> 73, p. 37-38, n<sup>o</sup> 74, p. 28-30.
- DOUSSET (J.-C.), *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Paris, Payot, 1985, 405 p.
- EMMANUELI (F.-X.), « De quelle utilité générale peut-être l'histoire de l'assistance avant 1789, L'exemple du midi français », *Mélanges Michel Vovelle. Essai aixois. Sociétés, mentalités, cultures, France (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, 1997, p. 183-194.
- FAURE (O.), « L'hôpital et la médicalisation au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'exemple lyonnais, 1800-1830 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 86 (3), 1979, p. 277-290.

- FAURE (O.), *Genèse de l'hôpital moderne : les hospices civils de Lyon de 1802 à 1845*, Paris, C.N.R.S./Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982, 269 p.
- FAURE (O.), *La Médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIX<sup>e</sup> siècle, 1800-1914*, Lyon, Université de Lyon II, 1989, thèse de doctorat d'État, 3 vol. multigr.
- FRANKLIN (A.), *La Vie privée d'autrefois : les médicaments*, Paris, Plon, 1892.
- GELFAND (T.), « Les caractères originaux d'un hospice à la fin de l'Ancien Régime », *Abhandlungen zur Geschichte der Medizin under der Naturwissenschaften*, 1980, p. 339-335.
- GOUBERT (J.-P.), « Armement hospitalier et structure urbaine en France à la fin de l'Ancien Régime », *Revue de la bibliothèque nationale*, 36, 1990, p. 37-43.
- GUTTON (J.-P.), *La Société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon, 1534-1789*, Paris, Les Belles-Lettres, 1971, LV-504 p.
- GUTTON (J.-P.), « La mise en place du personnel soignant dans les hôpitaux français (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin de la société d'histoire des hôpitaux*, 1987, p.11-19.
- GUTTON (J.-P.), « Les administrateurs d'hôpitaux dans la France de l'Ancien Régime », *Actes des tables rondes des 12 décembre 1997 et 20 mars 1998*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 210 p.
- GUTTON (J.-P.), « Guide du chercheur en histoire de la protection sociale », *Association pour l'étude de la sécurité sociale*, 1994, vol. 2, 1789-1914, 253 p.
- GUTTON (J.-P.), s.l. dir. de, *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982, 559 p.
- HARANT (H.), *Médicaments et médications*, Paris, coll. *Que-Sais-Je ?*, n° 245, 1951, rééd. de 1947, 126 p.
- HARANT (H.), GALAN (G.), *Pharmacologie médicale*, Paris, Maloine, 1950.
- HAVELANGE (C.), « Livre de recettes et auto-médications. Figures de la guérison au XVIII<sup>e</sup> siècle », *La Vie wallonne*, LXIII, 1989, p. 6-15.
- IMBAULT-HUARD (M.-J.), « L'hôpital, centre d'une nouvelle médecine, 1780-1820 », *Zusammenhang Festschrift für Marilene Putter*, Cologne, Wienand, 1984, vol. 2, p. 581-603.
- IMBAULT-HUARD (M.-J.), « Médicaments », *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 1010-1011.
- IMBAULT-HUARD (M.-J.), « Quinquina », *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 1291.
- IMBERT (J.), éd., *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982, 560 p.

- JONES (C.), *The charitable imperative. Hospitals nursing in Ancient Regime and revolutionary France*, Londres, Routledge, 1988, XI-317 p.
- JONES (C.), « Professionalizing Modern Medicine in French Hospitals », *Medical History*, 26, 1982, p. 341-349.
- JONES (C.), « The Filles de la Charité in hospitals », *Actes du colloque international d'études vincentiennes, Paris 25-26 septembre 1981*, Paris, 1983, p. 239-288.
- LAMARRE (C.), « Hôpital et enfance abandonnée à Dijon au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Médecins et soins hospitaliers dans l'histoire de la Bourgogne*, 1994, p. 61-68.
- LAMARRE-TAINTURIER (C.), « Les secours aux malades pauvres des campagnes dans la généralité de Bourgogne au XVII<sup>e</sup> siècle », *97<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Nantes, 1972, Paris, 1977.
- LE GRAND (L.), « Remèdes fournis gratuitement dans les généralités par les soins des intendants au XVIII<sup>e</sup> siècle », *France médicale*, 57, 1910.
- ROCHAIX (M.), *Essai sur l'évolution des questions hospitalières de la fin de l'Ancien Régime à nos jours*, (Paris), Fédération hospitalière de France, 1959, 356 p.
- STERNON (F.), *Quelques aspects de l'art pharmaceutique et du médicament à travers les âges*, Paris, Masson, 1933, 237 p.
- THOMSON (A.R. William), *Les Plantes médicinales. Botanique et ethnologie*, Paris, 1981.
- VOLDMAN (D.), *Les Hôpitaux militaires dans l'espace sanitaire français, 1708-1789*, Paris, Université de Paris VII, 1980, 423 p.
- REUTTER DE ROSEMONT (L.), *Histoire de la pharmacie à travers les âges*, Paris, J. Peyronnet & C<sup>ie</sup>, 1943.

## HISTOIRE DE LA MÉDECINE, DES MALADIES, DE LA PHARMACIE ET DES HÔPITAUX À MONTPELLIER ET EN LANGUEDOC

- AIMES (A.), « Un séjour de Madame Necker à Montpellier. La fondation de l'Hôpital Necker à Montpellier », *Histoire des Sciences médicales*, t. VIII, n° 3, 1974, juil-Sept., p. 477-489.
- AMOURETTI (M.-C.), COMET (G.) éd., *Des hommes et des plantes, plantes méditerranéennes, vocabulaire et usages anciens*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, Cahiers d'histoire des techniques, 1993, 174 p.
- ARNAL (M.), « Le service de santé militaire au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'Hôpital Saint-Louis à Montpellier », *Archives de Médecine et de Pharmacie militaires*, 1932, p. 179-185.

- AUBOUY (F.), « Contribution à l'histoire de la botanique à Montpellier. Note sur un catalogue de plantes du naturaliste Auguste Broussonnet », *Bulletin de la Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers*, t. XX, 1897, p. 5-19.
- BÉNÉZET, (J.-P.), *Pharmacie et médicament en Méditerranée occidentale (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, H. Champion, 1999, 794 p.
- BÉRAL (Ch.-A.), *Histoire de l'Hôpital de la Charité de Montpellier (1646-1682), berceau de l'Hôpital général, Montpellier*, Montpellier, Imprimerie centrale du Midi, 1899, IX-339 p.
- DUBOUCHET (A.), *L'Hôpital Saint-Éloi de Montpellier en 1781*, Montpellier, Boehm et fils, s.d., 7 p.
- DULIEU (L.), « Les débuts de l'électrologie médicale à Montpellier », *Monspelienis Hippocrates*, 1968, n° 42, p. 22-30.
- DULIEU (L.), *Essai historique sur l'Hôpital Saint-Éloi de Montpellier (1183-1950)*, Montpellier, Ch. Déhan, 1953.
- DULIEU (L.), « La peste à Montpellier », *Études sur l'Hérault*, t. 15, 1984, n° 5-6, p. 13-18.
- DULIEU (L.), NOUGARET (J.), « Documents sur la médecine et la chirurgie à Pézenas au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Études sur l'Hérault*, 15, n° 3, 1984, p. 31-34.
- EMBERGER (L.), HARANT (H.), *L'Histoire de la Botanique à Montpellier*, Montpellier, 1959, 69 p.
- GERMAIN (A.-C.), *L'Apothicaire à Montpellier sous l'Ancien Régime Universitaire, étude historique d'après les documents originaux*, Montpellier, Montpellier, Martel, 1882, in-4°, 72 p. (Extr. des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*).
- GRANEL (Fr.), « L'inoculation et l'École de Montpellier », *Montpellier médical*, n° 3, 1956, 3<sup>e</sup> série, t. L., n° 3, nov. 1956.
- GRANEL DE SOLIGNAC (L.), BERTRAND (L.), *Les Herbiers de l'Institut de botanique de Montpellier*, Montpellier, Causse et C<sup>ie</sup>, 1967, 292 p.
- GRMEK (M.), « Le néo hippocratisme montpellierain au XVII<sup>e</sup> siècle : l'énigme Barbeyrac », *Histoire de l'école médicale de Montpellier*, p. 103-116.
- GUIRAUD (L.), *Le Premier jardin des Plantes français*, *Archives de la ville de Montpellier, Inventaires et Documents*, t. IV., Montpellier, Déhan, 1911, p. 297-397.
- HARANT (H.), *Le Jardin des plantes de Montpellier*, Montpellier, 1958, 15 p.
- HARANT (H.), DULIEU (L.), « Les Naturalistes de l'École de Médecine de Montpellier », *Revue médicale de France*, 1948, p. 3-14.
- JONES (C.), *Charity and bienfaisance. The treatment of the poor in the Montpellier region, 1740-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, XV-317 p.

- JONES (C.), « Les filles de la Charité dans l'Hôtel-Dieu Saint-Éloi de Montpellier, 1667-1789 », *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, n° 4, 1985, p. 10-20.
- JONES (C.), « Médecine et commerce en France, au Siècle des lumières », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, colloque du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, 1997, p. 21-22.
- JONES (C.), « The treatment of the insane in eighteenth and nearly nineteenth-century Montpellier. A contribution to the prehistory of the lunatic asylum in provincial France », *Medical History*, 1980.
- KLAIRMONT-LINGO (A.), *The Rise of Medical Practitioners in sixteenth-century France : the case of Lyon and Montpellier*, Berkeley, University of Berkeley, 2000.
- LAGET (M.), « Les fièvres puerpérales en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Colloque de Marseille, La qualité de la vie au XVII<sup>e</sup> siècle, Marseille, Revue de Marseille*, 1977, n° 109, p. 62-68.
- LAGET (M.), « Médecine des campagnes et thérapeutiques savantes au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Études sur Pézenas et l'Hérault*, t. XI, 1980-3, p. 27-29.
- LAGET (M.), LUU (C.), *Médecine et chirurgie des pauvres au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après le livret de Dom Alexandre*, Toulouse, Privat, 1984, 149 p.
- LAVABRE-BERTRAND (T.), « La philosophie médicale à l'école de Montpellier aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », *Septième centenaire des Universités de l'Académie de Montpellier, 1289-1989*, Montpellier, Hervas, 1992, p. 63-69.
- LAVABRE-BERTRAND (T.), « L'École de médecine de Montpellier sous la Révolution », *Nunc Monspelienis Hippocrates*, n° 2, 1994, p. 19-24.
- MIRR (S.), *Médecine des pauvres dans les campagnes en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse de médecine, Montpellier, 1992, 208 p. dactyl.
- La Pharmacie des origines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à travers des documents montpelliérains*, Montpellier, Faculté de pharmacie, 1965, 80 p.
- POSTEL (J.), *Les Livres anciens de médecine et de pharmacie. Catalogue de la bibliothèque municipale de Toulouse*, Toulouse, 1988, 604 p.
- PROUST (J.), « La Mort et le médecin (à propos de Théophile de Bordeu) », *Thèmes et figures du Siècle des lumières : mélanges offerts à Roland Mortier*, Genève, 1980.
- THOMAS (E.), « Notice historique sur les principales pestes, contagions et mortalités qui ont paru dans la province de Languedoc et notamment dans le département de l'Hérault », *Annuaire du département de l'Hérault pour l'année 1833*, p. 30-53.

## HISTOIRE DES ÉTUDIANTS ET DES MÉDECINS

### Histoire générale des étudiants et des médecins en France

- ANTOINE (M.-E.), WAQUET (J.), « La médecine à l'époque napoléonienne et le legs du XVIII<sup>e</sup> siècle : étude d'un recrutement professionnel », *Revue de l'Institut Napoléon*, n° 132, 1976, p. 67-90.
- AUVIGNÉ (R.), KERNEIS (J.-P.), « Nantes, herbier des Isles, ou le rôle joué par les botanistes nantais dans l'introduction en France des végétaux exotiques au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire médicale*, an 6, n° 11, 1956, p. 7-13.
- BARJAVEL (C.-F.-H.), « Une grande figure avignonnaise : Esprit Calvet », *Astrado*, n° 7, 1970, p. 131-137.
- BOISSONADE (P.), « Le personnel de la Faculté de médecine, notices biographiques et bibliographiques [XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>] », *Histoire de l'Université de Poitiers, passé et présent (1432-1932)*, Poitiers, Impr. moderne, 1932, p. 187-209.
- BOISSONADE (P.), « Les étudiants de l'université de Poitiers, leur vie, leurs mœurs et leurs études [XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>] », *Histoire de l'Université de Poitiers, passé et présent (1432-1932)*, Poitiers, Impr. moderne, 1932, p. 71-90.
- BRIVES-CAZES (E.), « Usages des étudiants dans l'ancienne Université de Bordeaux (1725-1751) », *Actes de l'académie des sciences et des Belles-Lettres de Bordeaux*, 3<sup>e</sup> série, 1877-1878, p. 71-133.
- BRÉGEAT (P.), « Antoine Portal, fondateur de l'Académie de médecine », *Bulletin de l'académie nationale de médecine*, 1982, 166, n° 9, p. 1304-1316.
- BROCKLISS (L.), « Curricula », *A History of the University in Europe, vol. II, Universities in early modern Europe (1500-1800)*, éd. by Hilde de Ridder-Symoens, Cambridge, Cambridge-University Press, 2<sup>e</sup> éd. 1997, p. 565-619.
- BROCKLISS (L.), « Les praticiens comme correspondants : les médecins francophones et la République des Lettres au XVIII<sup>e</sup> siècle », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, 1997, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, colloque de Lausanne du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, 1997, p. 12-13.
- BROUSOLE (D<sup>r</sup> E.), « Médecins et chirurgiens lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1899, p. 17-29.
- CABANES (A.), *Mœurs intimes du passé*, 4<sup>e</sup> série. (*La vie d'étudiant*). Paris, A. Michel, s.d., 488 p. [en particulier l'auteur envisage les étudiants en médecine de manière précise dès le XVI<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage comporte également le séjour d'un étudiant en médecine étranger du 1<sup>er</sup> décembre 1770 au 12 juillet 1771, p. 250-282].

- CAREL (P.), *Les Médecins et chirurgiens de Caen avant la Révolution*, Caen, A. Massip, 1888, 42 p.
- Catalogue de l'exposition Apothicaires et médecins, la santé au XVIII<sup>e</sup> siècle, organisée à Saint-Martin-d'Hères (Isère), bibliothèque universitaire des sciences, 14 octobre 1992-28 janvier 1993*, Saint-Martin-d'Hères, Service de coopération documentaire, 1992, 86 p.
- CHAMONAL (F.), *Médecins, chirurgiens et pharmaciens militaires, de la marine et des colonies, savants voyageurs*, Paris, F. et R. Chamonal, 1991, 180 p.
- CHAUSSINAND-NOGARET (G.), « Nobles médecins et médecins de Cour au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales E.S.C.*, 1978, n° 3, p.851-857.
- CROIX (A.), « Médecins et chirurgiens en Bretagne au XVII<sup>e</sup> siècle », *Regards sur la médecine et la pharmacie en Bretagne*, 1991, p. 41-59.
- CULLEN (L.-M.), « The Irish diaspora of the Seventeenth and Eighteenth Centuries », N.-P. Canny (éd.), *European on the Move: Studies on European Migration 1500-1800*, Oxford, 1994.
- DESGRAVES (L.), « Histoire de la médecine. Les thèses de médecine imprimées à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bordeaux médical*, 1977, n° 1, p. 216-225.
- DESPLAT (C.), « L'encadrement médical dans le ressort de l'intendance d'Auch et de Pau au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. 100, n° 184, p. 459-475.
- EMMANUELLI F.-X.), « Le monde médical provençal à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Études sur l'Hérault*, 5-6, 1984, p. 41-45.
- DUMESNIL (R.), BONNET-ROY (F.), s.l. dir., *Les Médecins célèbres*, Paris, Mazenod, 1947, 371 p.
- FAVRE (R.), « Du médico-topographique à Lyon en 1783 », *Dix-huitième Siècle*, 1977 n° sp. n° 9, *Le Sain et le malsain*, p.151-159.
- FERTÉ (P.), *L'Université de Toulouse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Étude quantitative de la population étudiante de ses trois Facultés supérieures de 1679 à la Révolution*, Université de Toulouse-Le Mirail, 1978, 2 vol., dactyl.
- FERTÉ (P.), « La géographie statistique du recrutement des anciennes universités : un révélateur des effets de la conjoncture économique sur la conjoncture étudiante », *Historical Reflections*, 7 (2-3), in Donald N. Backer et P.J. Harrigan, éd, *The Making of Frenchmen, Current Directions in the History of Education in France, 1969-1979*, Waterloo, Ontario, p. 313-326.
- FERTÉ (P.), « La population étudiante du Rouergue au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, t. 2, *France*, s.l. dir. de Dominique Julia et Jacques Revel, Paris, E.H.E.S.S., p. 527-575.
- FERTÉ (P.), « Analyse statistique des étudiants du diocèse de Tarbes à l'Université de Toulouse de 1679 à 1788 », *Congrès de la fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Tarbes, Juin 1978.

- FERTÉ (P.), « Vénéralité et trafic de grades à l'Université de Cahors au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1978, p.11-19.
- FEYEL (G.), « Médecins, empiriques et charlatans dans la presse provinciale à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Le Corps et la santé, Actes du 110<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes, colloque sur l'école médicale, Montpellier, 1985*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1985, p. 78-100.
- FIALON (C.-H.), « Quelques prospectus charlatanesques du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société d'histoire de la pharmacie*, 32, 1921.
- FRAYSSE (A.), « Médecins et thérapeutique sans le diocèse de Toulouse (1770-1790) », *Annales du Midi*, 1988, Tome 100, n° 184, p.477-488.
- GELFAND (T.), « A Monarchical Profession in the Old Regime : Surgeons, Ordinary Practitioners, and Medical Professionalization in Eighteenth-Century France », G.L. Geison (éd.), *Professions and the French State, 1700-1900*.
- GOUBERT (J.-P.), *Malades et médecins en Bretagne, 1770-1790*, Université de Haute-Bretagne, Institut armoricain de recherches historiques, t. 15, Paris, Klincksieck, 1974, 509 p.
- GOUBERT (J.-P.), *Médecins d'hier, médecins d'aujourd'hui. Le cas du docteur Lavergne, 1756-1831*, Paris, Publisud, 1992, 253 p.
- GOUBERT (J.-P.), « Malades, maladies et médecins : étude d'une correspondance bretonne (1783-1830) », *Études sur l'Hérault*, 1984, an. 15, n° 5-6, p. 37-39.
- GOUBERT (J.-P.), « La pénétration du médecin dans le corps social en France 1770-1850 », *Histoire des sciences médicales*, t. XIV, n° 4, 1980, p. 435-438.
- GOUBERT (J.-P.), « L'ennemi de la mort : santé et médecins en France à la veille de la Révolution de 1789 », *La Révolution et la mort*, 1991, p. 37-45.
- GOUBERT (J.-P.), « Les médecins de province au temps de la Révolution française (1730-1830) », *Gé-magazine*, 1993, n° 15, p. 17-20.
- GOUBERT (J.-P.) LEBRUN (F.), « Médecins d'hier et chirurgiens dans la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales cisalpines d'histoire sociale*, 4, 1973, p. 119-144.
- GOUBERT (J.-P.), LORILLOT (D.), 1789. *Le corps médical et le changement : les cahiers de doléances des médecins, chirurgiens, et apothicaires*, Toulouse, Privat, 1984, 142 p.
- GRESSET (B.), « Les praticiens à Besançon au dernier siècle de l'Ancien Régime », *Annales de démographie historique*, 1970.
- HANNIN (V.), *La Ville dans le discours médical, 1760-1830*, mémoire de maîtrise, Paris VII, 1978.
- HARANT (H.), PETIT (G.), « Deux professeurs en médecine de l'Université de Perpignan : Barrère et Carrère », *XVI<sup>e</sup> Congrès international de l'histoire*

- de la médecine, [Montpellier] 22-28 septembre 1958, Montpellier, Causse, Graille, Castelnau, 1958.
- HAVELANGE (C.), *Les Figures de la guérison (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles). Une histoire sociale et culturelle des professions médicales au pays de Liège*, Paris, Belles-Lettres, 1990, 498 p.
- HUARD (P.), IMBAULT-HUART (M.-J.), « Vicq d'Azyr [1748-1794] et la nomenclature des nerfs crâniens », *100<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes*, Caen, 1980, Section des sciences, 1980, fasc. 5, p. 61-83.
- IMBAULT-HUART (M.-J.), « Bayle, Laënnec et la méthode anatomo-clinique », *Revue du palais de la découverte*, 22, 1981, p. 79-90.
- IZARN (P.), « Les médecins de l'université de Perpignan au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, n<sup>o</sup> 100, 1992, p. 205-244.
- JULIA (D.), REVEL (J.), « Les étudiants et leurs études dans la France moderne », *Les Universités européennes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : Histoire sociale des populations étudiantes*, t. 2., France, Paris, E.H.E.S.S., 1989, 654 p.
- KAGAN (R.-L.), *Students and Society in Early Modern Spain*, Baltimore, Md./Londres, 1974.
- KULCZYKOWSKI (M.), éd., *Les Étudiants – Liens sociaux, culture, mœurs du Moyen Âge jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. V<sup>e</sup> session scientifique internationale, Cracovie 28-30 mai 1987*, Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellonskiego CML, Prace Historyczne Z. 93, Warsaw/Cracow, 1991.
- LAFFÉ (R.), « Médecins et société à Saint-Rémy de Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Provence historique*, t. XXXIII, fasc. 134, 1983, p. 461-473.
- LAIGNEL-LAVASTINE (M.), « Les médecins collaborateurs de l'Encyclopédie », *Revue d'histoire des sciences*, 1951, p. 351-358.
- LAVILLAT (B.), « Les étudiants à Besançon au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Société d'émulation du Doubs*, nouv. série, n<sup>o</sup> 5, 1963, p. 3-18.
- LE BRAS (H.), « D'Alembert et la querelle de l'inoculation, le sujet contre la population », *Jean d'Alembert, savant et philosophe. Portrait à plusieurs voix, Actes du colloque organisé par le Centre international de synthèse*, Paris, 15-18 juin 1983, Paris, Archives contemporaines, p. 293-302.
- LEHOUX (F.), *Le Cadre de vie des médecins parisiens aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Picard, 1976, X-611 p.
- LELAGE (A.), *Histoire de la thèse de doctorat en médecine*, Paris, 1913.
- LEMAIRE (J.-F.), « Médecins », *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1989, p. 1156-1158.
- LEVY-VALENSI (J.), *La Médecine et les médecins français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1933.

- LORILLOT (D.), *Essai sur les cahiers de doléances. Médecins, chirurgiens, apothicaires, 1789*, Paris, Université de Paris I, 1975, mémoire de maîtrise, 374 p., multigr.
- LORILLOT (D.), « 1789 : les médecins ont la parole », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 9 (1-2), 1982, p. 153-180.
- MAILLÉ-VIROLE (C.), *Médecins et chirurgiens parisiens dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Université de Paris I, 1977, mémoire de maîtrise, 139 p., multigr.
- MAILLÉ-VIROLE (C.), « La naissance d'un personnage : le médecin parisien à la fin de l'Ancien Régime », *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 9 (1-2), 1982, p.153-180.
- MERLE (D<sup>r</sup> L.), *Médecine de la Rochelle du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, biographie des médecins et chirurgiens qui ont exercé à la Rochelle et tout particulièrement de ceux qui ont été attachés aux hôpitaux et hospices de cette ville*, 1893, 63 p.
- MEYER (J.), « Le personnel médical en Bretagne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Médecins, climats et épidémies à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1972, p.173-224.
- MEYER (J.), « Le personnel médical en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime », *Études rurales*, 1969, p. 7-69.
- MEYER (V.), « Catalogue des thèses illustrées in-folio, soutenues aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles par des Bordelais », *Revue française de l'histoire du livre*, 1991, n° 70-71-72-73, p. 201-265, 1992, n° 74-75, p. 23-51.
- MEYER (V.), « Les thèses, leur soutenance et leurs illustrations dans les universités françaises sous l'Ancien Régime », *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, 1993, t. 12, p. 45-111.
- MEYNIER (J.), « Les médecins de l'Université de Franche-Comté », *Académie des sciences, Belles-Lettres et arts de Besançon*, 1880, p. 47-97.
- MILLEPIERRE (F.), *La Vie quotidienne des médecins au temps de Molière*, Paris, Hachette, 1964, 250 p.
- MULLER (D.), *Les Médecins et chirurgiens à Toulouse de 1740 à 1830*, D.E.S., Toulouse, 1960, dactylogr.
- MURPHY (T.-D.), « The French medical profession's perception of its social function between 1776 and 1830 », *Medical History*, 23 (3), 1979, p. 259-278.
- OLIVIER (P.), « Les diplômés auvergnats de l'université de Toulouse de 1750 à 1790 », *Gonfanon*, 1992, n° 41, p. 16-33.
- PETER (J.-P.), « Les médecins français face au problème de l'inoculation variolique et de sa diffusion, 1750-1790 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 86 (3), 1979, p. 251-264.

- PICHARD (G.), « L'air de Provence : de l'observation aux études ethno-démographiques au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Actes du 110<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes (Montpellier, 1985), section d'histoire moderne et contemporaine*, tome I, *Le corps et la santé*, 1985, p. 9-30.
- PLUCHON (P.), *Histoire des médecins et pharmaciens de marine et des colonies*, Toulouse, Privat, 1985, 430 p.
- POUSSOU (J.-P.), « L'agitation étudiante à Bordeaux sous l'Ancien Régime, spécialement au dix-huitième siècle », *Revue historique de Bordeaux*, t. 19, 1970, p. 79-92.
- RAMSEY (M.), « Le médecin, le peuple, l'État : la question du monopole professionnel », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, Colloque de Lausanne du 7 au 9 octobre 1997*, Lausanne, Institut d'histoire de la médecine et de la santé, 1997, p. 24.
- RIDDER-SYMOENS (H. de), « L'évolution quantitative et qualitative de la pérégrination académique des étudiants néerlandais méridionaux de la Renaissance à l'époque des Lumières », *M. Kulczykowski ed., Pérégrinations académiques. IV<sup>e</sup> session scientifique internationale Cracovie 19-21 mai 1983, Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Jagiellońskiego DCCCLXX, Prace Historyczne, Z. 88 (Warsaw/Cracow, 1989)*, p. 87-97.
- RIDDER-SYMOENS (H. de), « Mobility », *A History of the University in Europe*, vol. II., *Universities in early modern Europe (1500-1800)*, ed. by Hilde de Ridder-Symoens, Cambridge, Cambridge-University Press, 2<sup>e</sup> éd., 1997, p. 416-447.
- RIST (E.), « Une consultation médicale au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue de Paris*, 1956, janvier, p. 112-125.
- ROCHE (D.), « Talents, raison et sacrifice : l'image du médecin des Lumières d'après les Éloges de la Société Royale de Médecine, 1776-1789 », *Annales E.S.C.*, 32 (5), 1977, p. 866-886.
- ROCHE (D.), *Le Siècle des lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1600-1789*, Paris-La Haye, Mouton, 1978, 2 vol. (Réimp., Paris, 1989.)
- ROGER (D<sup>r</sup> O.), *Les Médecins bretons du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Malo, 1987, (Rééd. de l'édition de 1900).
- ROUAULT DE LA VIGNE (R.), « Une correspondance d'étudiants à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : les études et l'installation d'un médecin. Lettres d'étudiants bretons et orléanais à la Faculté de médecine de Paris, 1780-1784 », *Revue des sociétés savantes de Haute-Normandie (Lettres)*, 31, 1963, p. 33-62.
- ROUSET (G.), *Les Thèses médicales soutenues à Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et le Collège royal de chirurgie de 1774 à 1792*, Lyon, Imprimeries réunies, 195<sup>e</sup>, 141 p.

- ROUSSET (D<sup>r</sup> J.), *Ex-libris médicaux lyonnais*, fasc. 4, Les albums du crocodile, 1941.
- RULLIÈRE (R.), « Médecins », *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 1008-1009.
- STEEGMAN (R.), *Le Milieu médical à Strasbourg au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise, sous la dir. de Bernard Vogler, Strasbourg-II, 1977.
- TREUTELL (P.), « Un médecin de Fontenay-le-Comte au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1983.
- UZUREAU (F.-C.), « Les médecins d'Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Andegaviana*, 30<sup>e</sup> série, 1934, p. 291-293.
- VALLETTE (R.), « Un étudiant bas-Poitevin [Charles-Louis Perreau de la Berderie] à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle. À propos des fêtes du centenaire », *Revue du Bas-Poitou*, t. 35, 1922, p. 38-40.
- Vaultier (R.), « La vie des étudiants en médecine à travers les âges », *Presse médicale*, a. 62, n<sup>o</sup> 20, 1954, p. 431-432.

## Histoire des étudiants et des médecins formés à Montpellier

- AGAY (d') (F.), *Grands notables du Premier Empire, Var*, Paris, s.l. dir. de Guy Chaussinand-Nogaret et Louis Bergeron, C.N.R.S., 1988, 296 p.
- ANTHONY (G.), BOUYSSI (M.), CORNET (L.), *Exposition Théophile de Bordeu*, Pau, 1957.
- APPOLIS (E.), « Un grand philologue grec, ancien élève de l'Université de médecine de Montpellier : le docteur Diamantios Corais », *Monspeliensis Hippocrates*, 1963, n<sup>o</sup> 20, p. 25-26.
- APPOLIS (E.), « Un évêque et son médecin au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Monspeliensis Hippocrates*, 1959, n<sup>o</sup> 6, p. 12-20.
- APPOLIS (E.), « Le livre de raison du professeur Haguenot », *Monspeliensis Hippocrates*, 1967, n<sup>o</sup> 37, p. 13-23.
- ARAUJO (C.), « Des Brésiliens se sont instruits au Jardin des Plantes de Montpellier », *J. do Brasil*, 1959.
- ASTRUC (P.), « Une bibliothèque médicale au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Progrès médical, Supplément*, a. 11, 1934, p. 94-96.
- AUBOUY (F.), *Auguste Broussonnet et la flore de Montpellier*, Montpellier, impr. centrale du Midi, 1897, 21 p.
- BARBOT (D<sup>r</sup> J.), *Médecins, chirurgiens et apothicaires mendois*, Mende, s.n., 1952, VI-498 p.
- BARRAL (M.), « Le docteur Pierre-Jean Roucher [1758-1830] et sa famille », *La Médecine à Montpellier et la Révolution de 1789. Colloque de la Faculté de médecine de Montpellier, juin 1989*, Montpellier, Conseil général, 1989, p. 61-74.

- BERLAN (H.), *Faire sa médecine à Montpellier à la veille de la Révolution*, Montpellier, université Paul-Valéry, 1995, Mémoire de D.E.A., ss. la dir. de Joël Fouilleron, 154 p.
- BLANDIN (G.), « Un médecin nantais sous la Terreur, Guillaume Laënnec », *Histoire des sciences médicales*, t. XXVII, n° 2, 1993, p. 105-110.
- BONDURAND (E.), « Une consultation de médecins au XVIII<sup>e</sup> siècle [consultation et ordonnance de Fizes et Montagné de Montpellier] », *Nemausa*, 1883, n° 4, p. 119-123.
- BOSC (R.), « Deux protagonistes de l'inoculation variolique au XVIII<sup>e</sup> siècle : Jean Razoux et Pierre Baux, médecins à Nîmes », *Académie de Nîmes*, 1985, p. 29-51.
- BOULLE (L.), « Présentation de la collection des thèses de médecine de Montpellier », *110<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes. Colloque sur l'école médicale de Montpellier*, Montpellier, 1985, Paris, Centre des travaux historiques et scientifiques, 1985.
- CAILLÉ (J.), *Un savant montpelliérain : le savant Auguste Broussonnet (1761-1807)*, Paris, A. Pédone, 1972, 184 p.
- CAMMAS (J.), *L'Étudiant en médecine et le médecin en Languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1905.
- Catalogue des livres de feu M. Claude Deshais-Gendron, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, médecin de Monsieur, frère de Louis XIV*, Paris, J. Barrois, 1751, in-8°, VIII-72 p.
- Chaptal*, ss. la dir. de M. Péronnet, Toulouse, Privat, 1988, 336 p.
- CAVÉ (B.), *Un Document : le mémoire de Mr Lucadou sur les maladies les plus familières à Rochefort (épidémies des années 1780)*, Thèse de médecine, Université de Nantes, 1977, 252 p.
- CHAUMETON (F.-P.), « Notice sur Menuret », *Journal universel des sciences médicales*, I, 1816.
- CLAP (V.), *Antoine Gouan, professeur et botaniste montpelliérain (1732-1821). Essais et documents inédits*, Montpellier, Déhan, 1955, 153 p.
- COLEMAN (W.), « Menuret de Chambaud, Jean Jacques », *Dictionnaire of scientific biography*, IX, 1974, p. 305-307.
- COPPOLANI (J.-Y.), GEGOT (J.-C.), GAVIGNAUD (G.), GUEYRAUD (abbé P.), *Grands notables du Premier Empire, Corse, Aude, Pyrénées-Orientales, Bouches-du-Rhône*, Paris, ss. la dir. de Guy Chaussinand-Nogaret et Louis Bergeron, C.N.R.S., 1980, 245 p.
- CORNET (L.), « Un ami de Théophile de Bordeu : le médecin Jean de Brumondisse », *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 3<sup>e</sup> série, t. 21, 1961, p. 39-52.
- CORNET (L.), « Un protecteur de Théophile de Bordeu : le médecin Louis Lacaze (1703-1765) », *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau*, 3<sup>e</sup> sér., t. 26, 1965 [1966], p. 55-63.

- COUTURIER (A.), *Les Étudiants en médecine de Montpellier de la Révolution à nos jours*, Montpellier, Montpellier, Faculté de médecine, 1987, Dactyl., 158 p.
- CURBIERES-PALMÉZEAUX (M. de), JENIN de MONTÈGRE (A.-F.), « Notices nécrologiques sur le docteur Ménuret », *Journal général de médecine, chirurgie et pharmacie*, 54, (1815), p. 415-419.
- DELAY (P.), « Théophile de Bordeu, médecin philosophe au siècle de Louis XV », *Garona*, 1993, n° 10, p. 115-130.
- DELMAS (P.), « Les condisciples de Rabelais, la vie médicale de Montpellier au XVI<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, t. XXVI, 1914, p. 310-335.
- DIANOUX (H.-J. de), « Les Saporta, marranes aragonais, professeurs de médecine à Montpellier et leurs descendants marquis de Provence », *Les Juifs à Montpellier et dans le Languedoc à travers l'Histoire, du Moyen Âge à nos jours*, 1988, p.195-255.
- DIECKMANN (H.), « Theophile Bordeu und Diderot », *Rêve de d'Alembert, Romanische Forschungen : Zeitschrift für romanische Sprachen und Literaturen*, 1938, p. 55-122.
- DUCANI (P.), *Un Concours professoral à la Faculté de Médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montpellier, 1953, dactyl., 115 p. (Thèse, Montpellier, Médecine, 1952-1953, n° 109).
- DULIEU (L.), « Le professeur Gérard Fitz-Gérald », *Languedoc médical*, n° 1, 1958, p. 15-22.
- DULIEU (L.), « Antoine Fizes », *Histoire des sciences médicales*, t. 8, 1974, p. 55-66.
- DULIEU (L.), « Quelques figures montpelliéraines dans le monde parisien », *Hommage à Jean Combes (1903-1989), Etudes languedociennes, Société archéologique de Montpellier*, Montpellier, 1991, t. 19, p. 167-170.
- DULIEU (L.), « Bref aperçu sur l'oeuvre de François Boissier de la Croix de Sauvages », *Monpelliensis Hippocrates*, 1963, n° 20, p. 3-8.
- DULIEU (L.), « Fouquet est-il le créateur de la clinique ? », *Languedoc médical*, 32, 1949, p. 118-126.
- DULIEU (L.), « Un médecin montpelliérain méconnu : le professeur Antoine Deidier (1670-1746) », *Bulletin de l'académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. XI, 1980, p. 89-96.
- DULIEU (L.), « J.-A. Chaptal et la fabrique de produits chimiques de La Paille », *110<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Montpellier, Sciences, 1985*, Paris, C.T.H.S., 1985, t. 1., p. 171-175.
- DULIEU (L.), « Sur quelques médecins du nom de Fournier, docteurs de l'Université de Montpellier », *Languedoc médical*, n° 4, 1951, p. 185-204.
- DULIEU (L.), « Un doyen sans histoire : Gaspard-Jean René », *Histoire des sciences médicales*, t. XIII, n° 3, 1979, p. 311-317.

- DULIEU (L.), « Un Parisien, professeur à l'Université de médecine de Montpellier : Charles Le Roy (1726-1779) », *Revue de l'histoire des sciences et de leurs applications*, 1953, t. 15, p. 50-59.
- DULIEU (L.), « Les médecins de la citadelle de Montpellier », *Monspeliensis Hippocrates*, 1962, n° 16, p. 3-9.
- DULIEU (L.), « Guillaume-François Laënnec et Montpellier », *Bulletin de l'académie des sciences et lettres de Montpellier*, 82-83, 1952-1953, p. 107-108. Voir aussi le même article dans la revue *Scalpel*, n° 29, 17 juillet 1954, 12 p.
- DULIEU (L.), « Pierre Chirac, sa vie, ses écrits, ses idées », *Montpellier médical*, 1957, p. 775-783.
- DULIEU (L.), « Le docteur Guillaume Amoreux », *Languedoc médical*, n° 2, 1967.
- DULIEU (L.), « P.-J. Barthez », *Revue d'histoire des sciences*, 1969, p. 149-176.
- DULIEU (L.), « Les articles d'Henri Fouquet dans l'*Encyclopédie* », *Revue d'histoire des sciences*, t. 5, p. 18-25.
- DULIEU (L.), « Les Magnol », *Monspeliensis Hippocrates*, 1966, n° 32, p. 7-17.
- DULIEU (L.), « Une académie d'étudiants en 1682 », *Actas del XV congreso internacional de historia de la medicina (Madrid, Alcalá) 22-29 sept. 1956*, vol. II, s.l. [Madrid], Inst. Arnaldo de Vilanova de Hist. de la Med., Consejo sup. de investigaciones científicas, 1958, p. 141-150.
- DULIEU (L.), « Les Laborie », *Languedoc médical*, n° 5, 1955, p. 183-209.
- DULIEU (L.), « Les Duranc », *Languedoc médical*, n° 4, 1965, 24 p.
- DULIEU (L.), « Le médecin Pierre Roucher », *Languedoc médical*, n° 4, 1958, p. 3-13.
- DULIEU (L.), « Balthazar Gariel ou une belle famille de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires au XVI<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Montpellier médical*, n° 94, sept.-oct. 1950, p. 150-170.
- DULIEU (L.), *Les Étudiants d'origine germanique à l'école de médecine de Montpellier au Moyen Âge*, Hildesheim : Georg Olms Verlagsbuchhandlung, 1968, 5 p.
- DULIEU (L.), « Les «docteurs» de l'Université de médecine de Montpellier », *Revue médicale de France*, 1951, 8 p.
- DULIEU (L.), *Charles-Louis-Dumas (1765-1794-1813)*, Montpellier, Causse, Graille et Castelnaud, 1942, 164 p.
- DULIEU (L.), « Un concours de chimie au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire des sciences*, t. X, 1957, p. 79-85.
- DULIEU (L.), *Les Thèses imprimées de l'Université de Médecine de Montpellier*, s.l.n.d., 15 p. (Extr. Atti del XIV Congresso inter. Di Storia della Medicina, Rome-Samernes, 13-20 sept. 1954.).

- DULIEU (L.), *Aperçu sur les relations entre l'Amérique et l'École de médecine de Montpellier : les thèses médicales montpellieraines imprimées aux XVII<sup>e</sup> XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, P.U.F., 1976, 20 p. *Ibid.* in *Revue d'histoire des sciences*, 1976, XXIX-3, p. 223-242.
- DUPRAZ (D.), « Un manuscrit médical du XVII<sup>e</sup> siècle : le manuscrit Chaumel [texte du docteur François Chomel d'Annonay, Ardèche] », *Revue du Vivarais*, 1991, tome 95, p. 41-56.
- EMCH-DÉRIAZ (A.), *Tissot : Physicians of the Enlightenment*, New-York, 1992.
- ESCHEVANNES (C. d'), « Un martiniquais, professeur de médecine à Montpellier », *Revue d'histoire des Antilles*, 1930, p. 1-12.
- EUZIERE (Pr. J.), « Desgenettes à Montpellier », *Cahiers d'histoire et d'archéologie*, 1948, p. 120-124.
- EUZIERE (Pr. J.), « Les Maîtres de l'École de Médecine de Montpellier et l'expérience », *Monspeliensis Hippocrates*, 1964, printemps, p. 13-23.
- FABRE DE MORLHON (J.), « Médecins conseillers à la Cour des Aides de Montpellier », *Monspeliensis Hippocrates*, 1965, n° 27, p. 13-27.
- FAU (Dr. F.), *Pierre Chirac, 1648-1737. Sa vie, son oeuvre*, Toulouse, Impr. Fournié, 1967, 72 p.
- Félix et Thomas Platter à Montpellier : 1552-1559, 1595-1599 : notes de voyages de deux étudiants bâlois publiées d'après les manuscrits originaux appartenant à la bibliothèque de l'Université de Bâle*, Reprod. en Fac. sim., Montpellier, Pierre Clerc, Espace Sud, 1991, 505 p.
- FILLASTRE (C.), *Jean-Guillaume Chifoliau, chirurgien major navigant de Saint-Malo (1716-1799)*, Thèse de médecine, Université de Nantes, 1979, 215 p. [la thèse est essentiellement consacrée au père, mais la dernière partie est consacrée au fils, Didier-Auguste, p. 147-209].
- FLETCHER (M.), *Théophile de Bordeu, Correspondance, Groupe de recherche sur les textes modernes*, Centre d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle, Édition critique présentée et anotée par Martha Fletcher avec la collaboration de Nadine Labbé et d'Aloys de Laforcade, Centre National de la Recherche Scientifique, Université Paul Valéry, Montpellier, 1979, 4 vol.
- FLETCHER (M.), « Un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle français, Théophile de Bordeu (1772-1776) d'après sa correspondance », *Revue Médicale de France*, n° 226, 1971, p. 16-22.
- FLETCHER (M.), « Deux lettres inédites de Théophile de Bordeu », *Recherches nouvelles sur quelques écrivains des Lumières*, sous la dir. de J. Proust, Genève, Droz, 1972, p. 15-38.
- FRIEDENWALD (H.), « Les Juifs de l'université de Montpellier : Jean Astruc et les Saporta », *Revue d'Histoire de la médecine hébraïque*, n° 1, 1948, p. 21-29.

- GENTRY (S.), « Pierre de la Servolle, médecin ordinaire du Roi (1747-1820) », *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, 1954, t. 81, p. 68-93.
- GERMAIN (A.-C.), *Les Anciennes thèses de l'École de médecine de Montpellier, collation des grades et concours professoraux*, Montpellier, Martel, 1886, 196 p. (Académie de Montpellier, Section Lettres, t. VII, 1882-1886).
- GERMAIN (A.-C.), « Une loge maçonnique d'étudiants à Montpellier », *Mémoires de l'académie des sciences et lettres de Montpellier*, 1876, p. 5-40.
- GERMAIN (A.-C.), « Les Pèlerins de la science à Montpellier suivi de la [liste des] licenciés en médecine 1585-1795 », *Bulletin de la Société languedocienne de Géographie*, 1878, p. 161-181.
- GIDON (F.), « Deux thèses de Caen sur la méthode de Bernard de Jussieu (1747 et 1778) », *Bulletin de la société française d'histoire médicale*, t. 22, 1928, p. 179-184.
- GLOASGUEN (J.), « Les manuscrits de Théophile de Bordeu (1722-1776) à la bibliothèque de Pau », *Bulletin de la société bibliophile de Guyenne*, an. 36, 1967, p. 33-44 [en particulier on trouve dans cet article des rapports médicaux].
- GLOXIN (R.), *La Famille Gloxin*, Paris, 1927-1928.
- GODONNECHE (J.), « Théophile de Bordeu, vitaliste », *Histoire des sciences médicales*, t. 8, 1974, p. 143-146.
- GOEB (Ph.), *Le Docteur Galloys, médecin de la marine et la botanique à Lorient au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nantes, thèse de médecine, 1977, 177 p., dactyl.
- GOUPIL (M.), « Le chimiste Jean-Antoine Chaptal (1756-1832) et l'école médicale de Montpellier », *110<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, colloque sur l'école de médecine de Montpellier*, Montpellier, 1985, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1985, p. 163-173.
- GOURON (M.), *Matricule de l'Université de Médecine de Montpellier, 1503-1599*, Genève-Paris, Bibliothèque Humanisme et Renaissance, 1957, 279 p.
- GRANEL (F.), « Quelques souvenirs sur l'École de Santé et l'École de médecine de Montpellier à la lumière des registres des délibérations (1794-1803-1808) », *Monspeliensis Hippocrates*, 1965, n° 27, p. 7-21.
- GRANEL (F.), « Paul-Joseph Barthez, médecin militaire », *Monspeliensis Hippocrates*, n° 45 (1969), p. 27-32.
- GRANEL (F.) « Un grand naturaliste montpelliérain, Paul-Marie-Auguste Broussonet (1761-1807) », *Pages medico-historiques montpelliéraines*, 1964, p. 119-130.
- GRANEL (F.), « La prestigieuse carrière d'Antoine Portal, docteur de l'université de médecine de Montpellier, (1742-1832) », *Pages medico-historiques montpelliéraines*, Montpellier, Causse et Castelnaud, 1964, p. 99-117.

- GRANEL (F.), « Un médecin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux conceptions biologiques modernes : Théophile de Bordeu (1772-1776), docteur de Montpellier et de Paris », *Pages médico-historiques montpelliéraines*, Montpellier, Causse et Castelnau, 1964, p.141-152.
- GRANEL (F.), « P.-J. Barthez médecin militaire », *Monspeliensis Hippocrates*, 1969, n° 15, p. 27-32.
- GRANEL (F.), « Les étapes scientifiques d'Auguste Broussonnet », *Monspeliensis Hippocrates*, 1967, n° 37, p. 25-34.
- GROSRICHARD (A.), « Rousseau-Tissot. Les grands enseignements d'une petite correspondance », *Les Médecins des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, colloque de Lausanne du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, 1997, p. 19-20.
- GUIRAUD (L.), *Le Collège des douze médecins ou Collège de Mende : 1369-1561*, Montpellier, J. Martel aîné, 1889, 96 p.
- HAIGH (E.), « The Vital Principle of Paul-Joseph Barthez : Clash of Monism and Dualism », *Medical History*, 21, 1977, p. 1-14.
- HARANT (H.), VIDAL (G.), « A propos du nom des Broussonnet », *Monspeliensis Hippocrates*, n° 8, 1960, p. 23-26.
- HERVOT (D<sup>r</sup>), « Mémoire sur la topographie médicale du Clos-Poulet et de la ville de Saint-Malo, par le Docteur Chifoliau, ... 1787 ... », *L'Hermine*, t. XXXIV, juin-août 1906.
- HIVERT-MESSECA (Y.), *Grands notables du Premier Empire, Basses-Alpes*, Paris, ss. la dir. de Guy Chaussinand-Nogaret et Louis Bergeron, C.N.R.S., 1998, 85 p.
- IRISSOU (L.), *Jean Magnol, compagnon apothicaire, Montpellier, Causse-Graille-Castelnau*, 1937.
- JENIN de MONTÈGRE (A.-F.), « Notices nécrologiques sur le docteur Ménuret », *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, 54, 1815, p. 415-419.
- JOLY (A.), « Un étudiant lyonnais à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les lettres inédites de Pierre-Jacques Willermoz (1756-1761) », *Monspeliensis Hippocrates*, 1970, n° 49, p. 11-23.
- JONES (C.), « Les étudiants en médecine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *La Médecine à Montpellier du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hervas, 1990, p. 105-108.
- JONES (C.), « Montpellier medical students and the medicalization of XVIIIth-century France », Roy Porter et Andrew Wear, ed., *Problems and method in the history of medicine*, Londres, Croom Helm, 1987, p. 57-80.
- JONES (C.), « Prostitution and the ruling class in eighteenth century Montpellier », *A Journal of Socialists historians*, 6, 1978, p. 7-28.

- JONES (C.), « La vie et les revendications des étudiants en médecine à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle », *110<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, 1985*, Montpellier, colloque sur l'école médicale, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1985, p. 163-173.
- JONES (C.), « Le monde médical montpelliérain en l'An II et l'An III », *L'Université de Montpellier, ses maîtres et ses étudiants depuis sept siècles 1289-1989, Actes du 61<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 23 et 24 octobre 1989*, Montpellier, Région Languedoc-Roussillon, 1995, p. 141-154.
- KING (L.-S.), « Boissier de Sauvages and XVIIIth-century nosology », *Bulletin of the History of Medicine*, 40, 1966, p. 43-51.
- KUBLER (M.), « Le docteur Joseph-Adam Lorentz (1734-1801), médecin-chef de l'armée de Rhin », *Compte rendu du 86<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Montpellier, 24-28 mars 1961, section histoire*, Paris, Gauthier-Villars, 1962, p. 159-165.
- LANSON (G.), « Étudiants et mœurs universitaires du XVI<sup>e</sup> siècle. (Félix et Thomas Platter à Montpellier, 1552-1557, 1595-1599) », *Hommes et livres*, Paris, 1895, p. 1-24.
- LARRE (J.-P.), *Théophile de Bordeu, médecin béarnais (1722-1776)*, Anglet, Atlantica, 2001, 320 p.
- LAVABRE-BERTRAND (T.), « Barthez et le vitalisme », *La Médecine à Montpellier du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hervas, 1990, p. 142-144.
- LAVABRE-BERTRAND (T.), MANDIN (A.), « Les études de Chaptal et le vitalisme montpelliérain », *Chaptal. Actes de la Table ronde, Montpellier, 28-29 novembre 1986*, Toulouse, Privat, 1988, p. 5-20.
- LE FORT (Ch.), « Les étudiants suisses à Montpellier, 1585-1795 », *Indicateur d'Histoire Suisse*, N.S., n<sup>o</sup> 3, (1877-1881), p. 171-172.
- LE ROY LADURIE (E.), *Le Siècle des Platter 1499-1628, le mendiant et le professeur*, Paris, Fayard, 1995, Tome I, 510 p.
- LE ROY LADURIE (E.), *Le Voyage de Thomas Platter 1595-1599 (Le Siècle des Platter II)*, Paris, Fayard, 2000, 702 p.
- LEENHARDT (A.), *Montpelliérains, médecins des rois*, s.d., Largentière, Mazel, 126 p.
- Lettres de Coray au Protopsalte de Smyrne Dimitrios Lotos sur les événements de la Révolution française (1782-1793), traduites du grec pour la première fois et publiées par le marquis de Queux Saint-Hilaire*, Paris, Firmin Didot, 1880.
- LISANTI (L.), « Recherches sur les étudiants en médecine brésiliens à Montpellier jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *V<sup>e</sup> Congrès international de l'histoire de la médecine [Montpellier] 22-28 septembre 1958*, Montpellier, Causse, Graille et Castelnaud, 1958.

- LONG (D.), « Le vitalisme de P.-J. Barthez », *110<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, colloque sur l'école médicale de Montpellier*, Montpellier 1985, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1985, p. 119-210.
- LORDAT (J.), *Exposition de la doctrine de P.-J. Barthez et mémoires sur la vie de ce médecin*, Paris, Gabon, 1818, 484 p.
- MARTIN (J.), « Sauvage's nosology : medical Enlightenment in Montpellier », Andrew Cunningham et Roger French, ed., *The medical Enlightenment of the XVIIIth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 111-137.
- MASSIE (J.-F.), « Les études et les diplômes d'un médecin landais au XVIII<sup>e</sup> siècle [Étienne Massie] », *Bulletin de la société de Bordeaux*, an. 93, 1969, p. 95-118.
- MAUREAU (A.), PEYRON-MONTAGNON (G.), *Grands notables du Premier Empire, Vaucluse*, Paris, ss. la dir. de Guy Chaussinand-Nogaret et Louis Bergeron, C.N.R.S., 1978, 129 p.
- MICHEL (H.), « Les thèses imprimées de l'ancienne Université de Médecine de Montpellier », *La Médecine à Montpellier du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hervas, 1990, p. 109-111.
- MIROUZE (J.), « De Montpellier à Paris, le parcours sans faute d'Antoine Portal, fondateur de l'Académie nationale de médecine », *Historia*, 1988, n<sup>o</sup> 504, p. 59-67.
- MIROUZE (J.), « Évolution démographique des étudiants en médecine de Montpellier, avant, pendant et après la grande Révolution française », *Médecine à Montpellier et Révolution de 1789. Colloque, Faculté de médecine de Montpellier, juin 1989*. Montpellier, Conseil général, 1989, p.11-30.
- NICQ (C.), « Le souffle de la Révolution française perçu à travers les thèses de médecine de Montpellier de 1789 à 1795 », *Médecine à Montpellier et Révolution de 1789. Colloque Faculté de Médecine de Montpellier, juin 1989, Montpellier, Conseil général, 1989*, p. 41-49.
- OGER (Dr. Y.), « Le docteur Jean-Joseph Briuede », *Revue de la haute Auvergne*, 1993, t. 55, p. 187-215.
- PAGÈS (P.), « Défense et illustration du vitalisme montpelliérain, le double dynamisme barthézien, forme modernisée de l'hippocratisme », *Montpellienis Hippocrates*, 1962, n<sup>o</sup> 15, p. 19-29.
- PEDROSA DE VASCONCELOS (M.-X.), « Estudiantes brasileiros na Faculdade de medicina de Montpellier no sim do seculo XVIII », *R. Inst. Hist. Geogr. Brasileiro [Rio de Janeiro]*, vol. 243 (1959), p. 35-71.
- PÉRONNET (M.), « Un grand chimiste : Jean-Antoine Chaptal », *La Médecine à Montpellier du XI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hervas, 1990, p. 186-188.

- PÉRONNET (M.), ss. la dir. de, *Chaptal*, Toulouse, Privat, Bibliothèque historique Privat, 1988, XII-336 p.
- PLANCHON (J.-E.), *Une Vie inédite de Pierre Magnol par son fils Antoine Magnol avec notes*, Montpellier, Boehm et fils, 1884.
- PLANCHON (J.-E.), *Rondelet et ses disciples ou la Botanique à Montpellier au XVI<sup>e</sup> siècle*, Montpellier, Boehm, 1866, 43 p.
- PROUST (J.), « Les Encyclopédistes, la Société royale des Sciences et l'Université de médecine de Montpellier », *Monspeliensis Hippocrates*, n° 42, p. 3-11.
- PROUST (J.), « La mort et le médecin (à propos de Théophile de Bordeu », *Thèmes et figures du Siècle des lumières : mélanges offerts à Roland Mortier*, Raymond Trousson éd., Genève, 1980, p. 209.
- PUECH (Dr. A.), *Les Médecins d'autrefois à Nîmes. Étude historique d'après les documents inédits*, Paris, F. Savy, 1879, 288 p.
- REY (R.), « Un représentant de l'école de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle, Ménuret de Chambaud : le médecin, le malade et la maladie », *110<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes. Colloque sur l'École médicale de Montpellier*, Montpellier, 1985, Histoire de l'école de Montpellier, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1985, p. 129-140.
- REYNARD (R.), « Recherches sur quelques Brésiliens étudiants en médecine à Montpellier à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Languedoc médical*, n° 98, 1951, p. 162-167.
- RIEDER (Ph.), BARRAS (V.), « Écrire la maladie au XVIII<sup>e</sup> siècle : les malades de Tissot », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut romand d'histoire de la médecine et de la santé, colloque de Lausanne du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, 1997, p. 25-26.
- RIVET (R.), « Un médecin de Perpignan professeur à l'Université de Montpellier : Joseph Anglada (1775-1833) », *Compte rendu du 106<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Perpignan, Section scientifique*, 1982, fasc. 4, p. 111-117.
- ROBINE (P.), *Vitalisme et matérialisme médical : les doctrines de l'école de Montpellier*, Montpellier, 1978, Dactyl, 285 p. (Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Histoire, Montpellier III, 1978).
- ROUGIER (S.), *Éloge de M. le docteur Ch-G. Pravaz*, Lyon, Dumoulin, 1854, 30 p.
- ROUSSEAU (G.-S.), « Tissot et les Lumières sédentaires : la santé des gens de lettres et le mouvement psychiatrique », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, colloque de Lausanne du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, Institut roman d'histoire de la médecine, 1997, p. 26.

- ROUSSET (D<sup>r</sup> J.), « J.-E. Gilibert, docteur de Montpellier, homme politique à Lyon pendant la Révolution », *Monspeliensis Hippocrates*, n° 17, 1962, p. 11-28.
- ROUSSET (D<sup>r</sup> J.), « Trois docteurs de Montpellier, pères de médecins célèbres nés dans la région lyonnaise », *Monspeliensis Hippocrates*, 1965, n° 30, p. 8-11.
- ROUXEAU (A.), *Un étudiant en médecine Quimperrois (Guillaume-François Laënnec) aux derniers jours de l'Ancien Régime (Quimper-Paris-Montpellier-Londres, 1768-1774)*, Nantes, 1926, 147 p.
- RUDOLPH (G.), « Sur quelques conceptions physiologiques de Théophile de Bordeu (1722-1776) », *110<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes. Colloque sur l'école médicale de Montpellier*, Montpellier, 1985, Paris, C.T.H.S., 1985, p. 237-247.
- SARDET (F.), « Consulter Tissot. Usage et sens d'une pratique sociale », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, colloque de Lausanne du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé 1997, p. 27.
- SAUCEROTTE (D<sup>r</sup> C.), *Les Médecins pendant la Révolution*, nouv. éd. commentée et augmentée par Liliane Pariente et Philippe Deville, Paris, 1989, 250 p.
- SAULNIER (N.), « Médecins de Montpellier au temps de Rabelais », *Bibliothèque Humanisme et Renaissance*, t. XIX, 1957, p. 425-479.
- SAUVÉ (D<sup>r</sup> G.), *Les Fils de Saint-Côme. Une dynastie médico-chirurgicale de quatre siècles*, Mayenne, 1987.
- Septième Centenaire des Universités de l'Académie de Montpellier, 1289-1989*, Montpellier, 1992, 291 p.
- SERRAO (J.-V.), *Les Portugais à l'Université de Montpellier (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fundação Gubelkian, Centro cultural português, 1971, 224 p.
- SMEATON (W.-A.), « Venel Gabriel-François », *Dictionnaire of scientific biography*, XIII 1976, p. 602-604.
- STEINKE (H.), « Tissot traducteur de Haller : de l'expérience à la théorie », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut roman d'histoire de la médecine, colloque de Lausanne du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, 1997, p. 28.
- TEYSSEIRE (D.), « Médecins et médecine des Lumières de Tissot à Foucroy : clinique analytique et naturalisme thérapeutique », *La Médecine des Lumières : autour de S.A.A.D. Tissot, Institut roman d'histoire de la médecine, colloque de Lausanne du 9 au 11 octobre 1997*, Lausanne, Institut roman d'histoire de la médecine et de la santé, 1997, p. 28-29.

- TISSOT (S.), *Avis au peuple sur sa santé*, édition présentée par Daniel Teysseire et Corine Verry-Jolivet, Paris, Quai Voltaire, 1993, 432 p.
- THÉORIDÈS (J.), « L'œuvre médicale d'Étienne-Michel Bouteille (1732-1816) », *110<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes, colloque sur l'école médicale*, Montpellier, 1985, Paris, 1985, p. 175-190.
- THOMAS (L.-J.), « La vie universitaire à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Association des amis de l'Université de Montpellier... Conférence de 1913*, Montpellier, Roumégous et Déhan, 1914, p. 129-179.
- TRUC (G.), PANSIER (R.), *Histoire de l'ophtalmologie à l'école de Montpellier du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maloine, 1907, X-404 p.
- VANDEMEULEBROUCK (F.), *Malades et médecins dans le diocèse de Béziers à la fin de l'Ancien Régime*, Montpellier, Mémoire de maîtrise, s.l. dir. de M. Peronnet, 1979, 124 p. dactyl.
- VIDAL (G.), « Le docteur Lafosse, ami et correspondant de Voltaire », *Monspeliensis Hippocrates*, 1962, n<sup>o</sup> 16, p. 15-21.
- VILLARD (H.), « Les honoraires des médecins oculistes dans les temps anciens », *Montpellier médical*, 1954, 3<sup>e</sup> série, t. 65, p. 417-422.
- ZEILER (H.), *Les Collaborateurs médicaux de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, Paris, 1934.

## SOCIÉTÉ, SOCIABILITÉ, POPULATION ET CULTURE DU MONDE MÉDICAL

- AGULHON (M.), *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne France. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1968, 453 p.
- ANDRÉANI (R.), *La Presse quotidienne à Montpellier des origines à 1944*, Toulouse, 1989, thèse d'État, 1273 p.
- ASTRUC (P.), « Une bibliothèque médicale au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Le Progrès médical, Suppl. Ill.*, n<sup>o</sup> 12, 1934.
- BAECQUE (A. de), MÉLONIO (F.), *Histoire culturelle de la France*, tome 3, *Lumières et Liberté, les dix-huitième et dix-neuvième siècles*, Paris, Seuil, 1998, 388 p.
- BARRÈRE (P.), *La Vie intellectuelle en France du XVI<sup>e</sup> à nos jours*, Paris, A. Michel, 1965, 635 p.
- CARRIÈRE (Ch.) *et alii*, *Marseille, ville morte. La peste de 1720*, Marseille, 1968, 137 p.
- CHARTIER (R.), *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990, 249 p.
- CHARTIER (R.), *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1986, 370 p.

- CHARTIER (R.), « Le prince, la bibliothèque et la dédicace », *Le Pouvoir des bibliothèques. La mémoire des livres en Occident*, Paris, 1996, p. 204-223.
- CHARTIER (R.), MARTIN (H.-J.), *Histoire de l'édition française*, t. II, *Le Livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Fayard, 1984.
- CHAUSSINAND-NOGARET (G.), *Une Histoire des élites, 1700-1748. Recueil de textes présentés et commentés*, Mouton, Paris-La-Haye, 1975, 376 p.
- CHAUSSINAND-NOGARET (G.), *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Tallandier, 1991, 436p.
- CHEVALLIER (P.), *Les Ducs sous l'acacia ou les premiers pas de la Franc-Maçonnerie française, 1725-1743*, Paris, J. Vrin, 1964, 232 p.
- CHEVALLIER (P.), *Histoire de la Franc-Maçonnerie française*, Paris, Fayard, 1975, 3 vol.
- CROIX (A.), QUÉNIART (J.), *Histoire culturelle de la France*, t. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1997, 407 p.
- DARNTON (R.), *L'Aventure de l'Encyclopédie, un best-seller au siècle des lumières*, Paris, Perrin, 1982, 440 p.
- DARNTON (R.), *Gens de lettres, gens du livre*, Paris, O. Jacob, 1991, 302 p.
- DARNTON (R.), *Le Grand massacre des chats : attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, R. Laffont, 1985, 343 p.
- DARNTON (R.), *Mesmerism and the End of the Enlightenment in France*, Cambridge, 1968.
- DAUMAS (M.), « La chimie dans l'Encyclopédie et dans l'Encyclopédie méthodique », *L'Encyclopédie et le progrès des sciences et des techniques*, Paris, 1952, p. 131-149.
- DAVID-PEYRE (Y.), éd., *Littérature, Médecine, Société*, Nantes, 1983.
- DERMIGNY (L.), « De Montpellier à la Rochelle : route du commerce, route de la médecine au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, tome 67, 1955, p. 31-58.
- DUPAQUIER (J.), « Sur la population française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue Historique*, t. 239, 1968, p. 43-79.
- DUPAQUIER (J.), « Caractères originaux de l'histoire démographique française au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1976, p. 182-202.
- EHRARD (J.), « La ville dans l'Encyclopédie : ville ouverte, ville fermée », *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, (Université de Clermont-Ferrand), 1979, p. 31-39.
- Les Étrangers en France XVI<sup>e</sup> siècle-1789, Guide des recherches aux Archives nationales*, Paris, Archives nationales, 1993, 315 p.
- FIERRO (A.), TULARD (J.), *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Paris, R. Laffont, 1987, coll. « Bouquins », 1213 p.

- FONVIZINE (D.), *Lettres de France (1777-1778), traduites du Russe et commentées par H. Grosse, J. Proust et P. Zaborov*, Paris, Voltaire Foundation, Oxford, 1995, 211 p.
- FRANÇOIS (É.), REICHARDT (R.), « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXIV, juil.-sept. 1987, p. 453-472.
- « La Franc-maçonnerie », *Dix-huitième siècle*, n° 19, 1987, 552 p.
- GOUBERT (P.), ROCHE (D.), *Les Français et l'Ancien Régime*, t. 2, *Culture et société*, Paris, A. Colin, 1984, 391 p.
- GRELL (C.), *Le Dix-huitième siècle et l'Antiquité en France : 1680-1789*, London, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol., XXIV, 1335 p.
- GUÉDON (D<sup>r</sup>J.-C.), « The still life of a transition : chemistry in the Encyclopédie », University of Wisconsin, 1974.
- HALÉVI (R.), *Les Loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime : aux origines de la sociabilité démocratique*, Paris, 1984, 118 p.
- Histoire de la population française*, s.l. dir. de J. Dupâquier, t. 2, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, 362 p.
- JEANNIN (P.), « Attitudes culturelles et stratifications sociales : réflexions sur le XVII<sup>e</sup> siècle européen. Niveaux culturels et groupes sociaux », *Actes du colloque réuni du 7 au 9 mai 1966 à L'École Normale Supérieure*, Paris-La-Haye, 1971.
- KAFKER (F.-A.), « The influence of the Encyclopédie on the eighteenth-century encyclopedic tradition », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n° 35, 1994, p. 389-399.
- KAFKER (J.-A.), « The encyclopedists as individuals : a biographical dictionary of the authors of the Encyclopédie », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 1988, n° 257, 430 p.
- LE BIHAN (A.), *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand-Orient de France (2<sup>e</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, B.N., 1967, 461 p.
- LIGOU (D.), *Histoire des francs-maçons en France*, Toulouse, Privat, 1981, 412 p.
- LOUGH (J.), *Essays on the Encyclopedie of Diderot and d'Alembert*, London, Oxford University Press, 1968, XIV-552 p.
- MATHOREZ (J.), *Les Étrangers en France sous l'Ancien Régime*, Paris, E. Champion, 1919-1921, 2 vol.
- MICHEL (H.), « Dédicaces et dédicataires à Montpellier de Mazarin à Necker », *Mémoires de la société archéologique de Montpellier*, tome XIX, *Hommage à Jean Combes*, Montpellier, 1991, p. 211-229.
- MORNET (D.), *Les Origines intellectuelles de la Révolution*, Paris, A. Colin, 1967, 552 p.

- MOULINAS (R.), *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, 441 p.
- MULVEY-ROBERTS (M.), PORTER (R.), *Litterature and medicine during the eighteenth century*, London, Routledge, 1993, X-293 p.
- NEXON (Y.), « Les dédicaces au chancelier Seguier », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 1990, n° 167, p. 203-219.
- Niveaux de culture et groupes sociaux, Actes du colloque E.N.S., 7-9 mai 1966*, Paris, Mouton, 1967, 291 p.
- PINE-COFFIN (R.-S.), *Bibliography of British and American travel in Italy 1860*, Firenze, Leo S. Olschki ed., MCMLXXIV, 1994, 567 p.
- POUSSOU (J.-P.), « Recherches sur l'immigration anglo-irlandaise à Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bordeaux et les Iles Britanniques du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1975, p. 61-78.
- PROUST (J.), *L'Encyclopédisme dans le Bas-Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Montpellier, Faculté des lettres et des sciences humaines de Montpellier, Centre d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1968, 243 p.
- ROCHE (D.), « Milieux académiques provinciaux et société des Lumières, trois Académies provinciales au XVIII<sup>e</sup> siècle : Bordeaux, Dijon, Châlons-sur-Marne », *Livre et société dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La-Haye, Mouton, *Civilisations et sociétés*, t. I, 1965, p. 94-184.
- ROCHE (D.), « Académies et académisme : le modèle français au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges École française de Rome, Italie Méditerranée*, 1996, t. 108, n° 2, p. 643-658.
- ROCHE (D.), « Les Académies provinciales du XVIII<sup>e</sup> siècle et la diffusion des sciences », *Actes du 100<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975, colloque interdisciplinaire des sociétés savantes*, Paris, Bibliothèque nationale, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1976, p. 29-40.
- ROCHE (D.), *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1989, 549 p. (chap. XV, « Raison et santé vestimentaire » p. 413-446.)
- ROCHE (D.), *Les Républicains des Lettres, gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, 393 p.
- SACQUIN (M.), « Les Anglais à Montpellier et à Nice pendant la seconde moitié du siècle », *Dix-huitième siècle*, n° 13, 1981, p. 289-296.
- SEGONDY (G.), *La Confrérie des Pénitents bleus de Montpellier (1749-1792)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire moderne, s.l. dir. de Joël Fouilleron, Montpellier, 2000.
- SGARD (J), *Dictionnaire des journaux 1600-1799*, Paris, Universitas, 1991, 2 vol. *Sociabilité, pouvoirs et société*, Actes du Colloque de Rouen, nov. 1983, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1987, 657 p.

*Sur la population française au XVIII<sup>e</sup> siècle et au XIX<sup>e</sup> siècle. Mélanges offerts à M. Reinhard*, Paris, 1973, 597 p.

THORNDIKE (L.), « L'Encyclopédie and the history of science », *Isis*, 6, 1924, p. 380-381, 384-385.

TOUFLAN (V.), « Équipement culturel de la France », *Dictionnaire du Grand Siècle*, ss. la dir. de François Bluch, Paris, Fayard, 1991, p 542-543.

TRÉNARD (L.), « Niveaux de culture du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin d'histoire moderne et contemporaine*, n° 12, 1980, p. 47.

TRUC (G.), « Aperçu historique sur les vieux régimes d'études et les thèses de médecine », *Montpellier médical*, 1904.

VENTURI (F.), *Le Origini dell'Encyclopedia*, Torino, 1963.

*La Vie religieuse dans la France méridionale à l'époque moderne, Actes recueillis par A. Blanchard, H. Michel et É. Pélaquier*, Montpellier, université Paul-Valéry, 1992, 266 p.

WALTER (E.), « Sur l'intelligentsia des Lumières », *XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. 5, 1973, p. 173-201.



# Index des noms de personnes

## A

AGUESSEAU (d'), M<sup>me</sup> : 213.  
AGUILHON, Antoine : 192.  
ALBERT, Jean-François : 387.  
ALLIONI : 274.  
AMAN (favori du roi Assuérus, pièce  
*Esther* de Racine) : 314.  
AMIC, Jean-Marie-Esprit : 269, 270.  
ANDRIEU, Antoine : 187.  
ARCELIN, Pierre : 250.  
ARCHBOLD, Gérard : 113, 129, 323,  
324, 339, 346.  
ARCHBOLD, Patrice : 113, 129, 176,  
178, 339, 346.  
ARCHBOLD, Jean-Baptiste-Gérard :  
113, 129, 323, 324, 339, 346, 395,  
402.  
ARNAULD, Jean : 167.  
ARNAULD-DES-BARRES, André :  
284.  
ASSUÉRUS (roi des Perses, pièce  
*Esther* de Racine) : 314.  
ASTRUC, Jean (professeur à  
la Faculté de médecine de  
Montpellier) : 268.  
AUCLERC-DESCOTTES, Jean-  
Baptiste : 421, 424.  
AUGIER, Antoine-Joseph : 338.  
AUGIER, Charles-Joseph : 338.  
AVEROS, Augustin : 394.  
AVISARD (d'), Guillaume : 189.  
AZAÏS, Antoine : 192.

## B

BAGNION, Barthélémy : 344.  
BAGOT, Jean-Louis : 13, 15.  
BAJAC, ? (prêtre) : 307.  
BALMÈLE, Étienne : 192.  
BARALION DE QUEYRUJET, Jean-  
François : 408.  
BARÉTY, Toussaint : 285.  
BARRÈS, Charles-Claude : 269, 387.  
BARISIUS, Michel : 166.  
BARRY, Thomas : 179, 248.  
BARTHEZ, Paul-Joseph : 22, 212,  
277, 282, 283, 289, 354, 355.  
BATAILLE, Jean-Antoine : 384.  
BAUDELOQUE, Jean-Louis : 35  
BAUDOT, Jean-Marie : 304, 305, 306.  
BAUDOT DE MOLLE, Marc-Antoine :  
304, 342, 419, 420, 426, 427.  
BAUMES, Jean-Baptiste-Thimothée :  
212.  
BAYLE, Jean : 213, 386.  
BELLOC, François : 284.  
BENOID, Jean-Baptiste : 158, 174.  
BERAUD, Albouin-Alexandre : 192,  
193.  
BERDOC, Mamadeus : 135.  
BERNARD, Jean-Baptiste : 155.  
BERNARD DE LAGRÉSIE, Cyprien :  
409.  
BERTHELET DE BARBOT, Pierre-  
Marie : 285.  
BIAILLE DE LA BRISSONIERE,  
Charles-Armand : 172.

- BIESSY, Joseph-Marie-Madeleine : 297, 306.
- BILLARD, Louis-Jean-Baptiste-Marie-Alexandre : 301.
- BILLARD, Ferdinand-Louis : 280.
- BILLEBEAU, dame (logeuse d'étudiants) : 171.
- BILLEBAULT-BOISGIRARD, Jean-François : 384, 429.
- Blanc, Jacques-Augustin : 174.
- BLIN, François-Pierre : 341, 368.
- BLIN, Jean-Charles : 341.
- Bô, François-Jean : 342, 392.
- Bô, Jean-Baptiste-Jérôme : 342, 401, 427.
- BODIN-DESPLANTES, Julien : 156.
- BOERHAAVE, Hermann : 312.
- BOILLIN, Guillaume-Joseph : 413.
- BOISSIER DE SAUVAGES, François (professeur à la faculté de médecine de Montpellier) : 263.
- BONAMY, François-Jean-Victor : 155, 414.
- BONHOMME, Jean-Abraham : 272, 305, 314.
- BONNEL DE LA BRAGERESSE, Claude-Privat : 403, 420.
- BONNERY, Pierre-Antoine : 339.
- BONELLI, Ange-Marie : 31, 297.
- BONONAUD, Elzéard : 59.
- BORDES, Jean-Baptiste (négociant à Cadix) : 309.
- BORDEU (de), Antoine : 69, 280, 283.
- BORDEU (de), François : 69.
- BORDEU (de), Théophile : 69, 102, 168, 169, 170, 277, 297, 292.
- BÔTU, Joseph-Paul : 190.
- BOULET, François-Cécile : 174.
- BOUGAINVILLE (de), Louis-Antoine : 405.
- BOUGOURD, Jean-François : 414.
- BOULET, Étienne : 310.
- BOULY, Jean-Charles-Joseph : 267
- BOUSSION, Pierre : 424.
- BOUTEILLE, Étienne-Michel : 338, 384, 436.
- BOUTEILLE, Joseph-Auguste-Michel : 338, 384, 436.
- BOY, Charles-Casimir : 297.
- BOYSSET, Jean-Guillaume : 340.
- BRAID, James : 415.
- BRAJON, Pierre : 174.
- BRET, Louis (neveu) : 340.
- BRET, Louis (oncle) : 340.
- BRIEUDE, Jean-Joseph : 340.
- BRAID, James : 415.
- BRICKELL, Jean : 176.
- BRIDAULT, Ami-Félix : 370.
- BRISSE, Augustin-Antoine : 171, 172.
- BRISSE, Jacque : 171, 172.
- BRISSE, Paul : 171, 172.
- BRISSE, Paul-Charles : 171, 172.
- BROQUIN, Guillaume-François : 271.
- BROU-CHASSEIGNAC, Jacques : 316.
- BROUSSONNET, François : 289.
- BRUGUIÈRE, Jean-Guillaume : 343.
- BRUMON-DISSE de, Jean : 22, 70, 168, 170, 282.
- BRUN, Jean-Baptiste : 272.
- BURON, François : 307.

## C

- CAILLÉ, Pierre : 156.
- CAILLETEAU, Joseph-Marie-René : 270.
- CALAS, Jacques (chirurgien dans la paroisse d'Olonzac, diocèse de Saint-Pons (Hérault)) : 437.
- CALVET, Esprit (professeur à la faculté de médecine d'Avignon) : 292.
- CALVIN, Jean : 427.

- CAMBOIS DE CHENEUZAC, Mathieu-Rémi : 273.
- CANTWELL, André : 176.
- CARMOY, François : 404.
- CARAYON, Jean-Pierre : 398, 413.
- CARPI (da) Jacopo-Berengario (médecin de Bologne) : 292.
- CARQUET, Isaac : 342.
- CARQUET, Pierre : 342, 343, 344.
- CARQUET, Samuel : 342.
- CARRASCO, Antoine : 310.
- CARRÈRE, Dominique (chirurgien) : 344.
- CARRÈRE, Jean-Pierre-Norbert : 344, 399.
- CARRÈRE, Joseph-Barthélémy-François : 300, 407.
- CARRETIER, Louis (chirurgien dans la paroisse d'Olonzac, diocèse de Saint-Pons (Hérault)) : 437.
- CASTAING DE LABARTHE, Étienne : 286, 287, 288, 289.
- CASTANET, Jean-Baptiste : 270.
- CHABERT, Claude : 35, 102, 222.
- CHAMBON, Jean-Baptiste : 135.
- CHAPMAN, Guillaume : 135.
- CHAPOUILLE, Joseph-Bertrand : 340.
- CHAPTAL, Jean-Antoine : 209, 210.
- CHARCELAY DE LA GATLINIÈRE, François : 285, 290.
- CHARLES V, (Empereur du Saint-Empire Romain Germanique) : 110, 140.
- CHAUSSENQUE, Jacques-Henri : 191, 356, 357.
- CHAUVOT DE BEAUCHÈNE, Pierre-Edme : 236, 237.
- CHAZELEDES, Jean-François : 346.
- CHÉRON, Pierre (fils) : 338.
- CHÉRON, Pierre (père) : 338.
- CHEVANDIER, Jean-Antoine (fils) : 338.
- CHEVANDIER, Jean-Antoine (père) : 338.
- CHEVETEL, Valentin-Marie-Magloire : 345.
- CHICOYNEAU, François (professeur à la faculté de médecine de Montpellier) : 268.
- CHOTARD (médecin en Bretagne) : 14.
- CHIVAUD, Jean-Antoine : 346.
- CHOUSSY, Claude : 246, 247.
- CHOUSSY-LAVILLE, Jean-Baptiste : 246, 247.
- CICÉRON : 312.
- CLEMENCEAU, Pierre-Paul : 429.
- CLERCY, François : 248.
- COLLIN, ? : 312.
- COLLINET, François : 154, 164.
- COLTMAN, Georges : 135.
- COMBRES, André : 362, 364.
- COMTE, François-Joseph : 192.
- COOK, James : 405.
- CORAY, Diamantios : 125, 295, 297, 310, 315, 346.
- CORNACHINI (inventeur de la poudre cornachine) : 374.
- CORTADE, Jean-François-Hilaire : 340.
- CORTADE, Louis-Thimothée : 340.
- COUGUET, ? (médecin à Brioude) : 416.
- COURTIVE (de), Jean-Baptiste : 307.
- COTTER, Jacques : 190, 366, 367.
- COURTÈS (de), Paul : 278.
- CRACHET, Pierre-Marie : 280.
- CRADOCK, m<sup>me</sup> (voyageuse anglaise ayant séjourné à Montpellier) : 112.
- CROS, Jacques : 342, 343.
- CREPPEL DE LA TOUCHE, Antoine : 173.
- CULLEN, William : 312.

CURSACH (de), Jean : 134.  
CUSSON, Pierre-Nicolas : 399, 400,  
401, 402.

## D

DAGRAFFEILH DU PIGNIER, thomas :  
174.  
DALMAS, Jean-Baptiste-Antoine :  
303, 304.  
DANTON, Georges-Jacques : 427.  
DARANCETTE, Sauveur : 297.  
DAUDÉ, Jean : 212.  
DAUDÉ, Louis : 212.  
DAVON, Jean-Pierre-Jacques : 199.  
DEGUERRE, Antoine-Romain-  
Sylvestre : 172.  
DEGUERRE, Jean-François-André :  
172.  
DEHENNE, Jacques-François : 371,  
372, 373, 374, 375.  
DELAGE, Jean : 286.  
DELFIN, Eleutherios : 139.  
DELPECH, Jean-Baptiste (charlatan) :  
409.  
DÉMOCRITE : 312.  
DENIAU, Armand : 362, 364.  
DEQUEN, Jean-Emmanuel : 158.  
DESEZE, Paul-Victor : 342.  
DESHAIRES, Claudine : 305.  
DESPLANS, Pierre-Jacques : 362, 363.  
DESTRAPIERES, Guillaume-Martin :  
370.  
DETCHEVERS, Jean : 314.  
DEVILLANTROY, François : 386.  
DEVILLE, Isaac : 342.  
DHORTE, Jean-François : 343.  
DIDEROT, Denis : 315.  
DIRIARD, Guillaume : 160.  
DOLHAGARAY : 301.  
DOMERGUE DE LAMATTE, Jacques :  
173.  
DUBOIS, René : 154, 155.

DUCCO, Bernard-Clément : 343.  
DUFRESNOY, André-Ignace-Joseph :  
387, 388.  
DUFRICHE-DESGENETTES, René-  
Nicolas : 388, 438.  
DULUC, Jean : 361.  
DUMAS, Charles-Louis : 343.  
DUPERRON-DUCHENE, Jean-  
Baptiste : 386.  
DUPONT, ? (bachelier de Besançon) :  
88.  
DUPUY, Pierre-François : 284.  
DUPUY DE LA PORCHERIE, Martin :  
370.  
DUROUSSEAU DE LAGRANGE, Jean  
(fils) : 69.  
DUROUSSEAU DE LAGRANGE, ?  
(père) : 69.  
DUVIVIER, Louis-Édouard : 252.

## E

EGAN, Thomas : 176, 178.  
ELIGE, Jean-Pierre : 135.  
ERGAND, René : 155.  
ESCALAPE : 305, 373.  
ESPARRON, Jean-Pierre : 251.  
ESSERTEAU DES HANTES, Louis-  
Pierre : 174.  
EXPILLY, Jean-Joseph (abbé) : 79.

## F

FANTONI : 274.  
FARJON, Henri (marchand de  
produits d'apothicairerie) : 156.  
FARJON, Jacques : 346.  
FAUCHER, Claude : 144.  
FAURIE, Barthélémy : 273.  
FERGUS, Patrice : 178.  
FERRAN, Antoine : 362.  
FERRAN, Joseph-Narcisse : 272.  
FITZ-GERALD, Gérard (professeur

à la faculté de médecine de  
Montpellier) : 178, 284.  
FITZGERALD, Patrice : 176.  
FITZ-MAURICE, Thomas (professeur  
à la faculté de médecine  
Montpellier) : 113, 129, 171, 178,  
378.  
FIZES, Antoine (professeur à  
la faculté de médecine de  
Montpellier) : 284.  
FLEURY, Gabriel : 155.  
FORDYCE : 274.  
FOURNEAU, Pierre-Simon : 155.  
FOURNÈS, Pierre-Joseph-Frédéric :  
299.  
FOURNIER, Jean : 251, 252.  
FOUQUET, Henri (professeur à  
la faculté de médecine de  
Montpellier) : 272, 277, 402.  
FOUQUET, Veuve : 35, 409.  
FRADIN, Savin-Modeste : 285, 290.  
FRENCH, Domondus : 176.

## G

GACHET, Claude-François : 180.  
GALIEN : 321.  
GALLET-DUPLESSIS, Jean : 292, 399.  
GALLO, Daniel-Jean : 125, 346.  
GALLOT, Jean-Gabriel : 422, 423,  
424.  
GARNIER, Guillaume-Étienne : 252.  
GARDÈS DE VILLEDIEU, Alexandre :  
173.  
GATEREAU, Jean-Pierre : 305.  
GAUDIN, Guillaume : 135.  
GAULES, ? (médecin à Lodève,  
diocèse de Lodève) : 323.  
GAY, Jean-Antoine : 213.  
GELCEN, Joseph : 301, 306.  
GELCEN-VILAR, Jacques : 337.  
GERMANEIX, André : 297, 314.  
GERMILLAC, François : 375, 376.

GIBELOT, ? (médecin à Mirepoix) :  
323.  
GILIBERT, Jean-Emmanuel : 69, 70,  
88, 103, 213, 237, 241, 289.  
GILLET, ? (médecin à Troyes) : 428.  
GINHOUX DE LA LIQUIERE, Pierre-  
Joseph : 173.  
GIRARD, Barthélémy (médecin à  
Marvejols, diocèse de Mende) :  
330, 331.  
GIROD, ? (médecin en Franche-  
Comté) : 402.  
GLOXIN, Benjamin : 116, 345.  
GLOXIN, Benjamin-Pierre : 116, 345.  
GLOXIN, Georges-André : 116.  
GOMES DA SILVA, Vincent : 139.  
GOUIN DE L'ARDOUINIÈRE, Gabriel-  
Jacques : 173, 267.  
GOURRAIGNE, ? (apothicaire  
à Montpellier et logeur  
d'étudiants) : 169, 170.  
GROZIEUX DE LAGUERENNE,  
François-Augustin : 250.  
GUÉRIN, Jean : 166.  
GUILLEMEAU, Jean : 396.  
GUILLET, Augustin : 172.  
GUILLOTIN, Joseph-Ignace : 423,  
424.  
GUISCHARD, Marc-Antoine : 273.  
GRAME, Guillaume-Alexis : 136.

## H

HAGUENOT, Jean : 368, 369, 380.  
HAMILTON : 274, 287.  
HARRIET, Bernard : 160.  
HAURIE, Jean (négociant à Xérès) :  
310.  
HECHT, ? (apothicaire à Strasbourg) :  
200.  
HELVETIUS : 14, 374.  
HENRIOT, Jean-François : 357, 358,  
359.

HERBELOT, Jean-Paul-Médard-  
Antoine : 303, 313.

HIPPOCRATE : 296, 305, 307, 312.

HIRIART, Dominique-Fabien : 160.

HIRIART, Jean-Baptiste : 160.

HOFFMAN, Frédéric : 274, 287, 374.

HORNE (DE), Jean : 320.

HOULSTON, Thomas (praticien  
anglais) : 401.

HOUSSET, Étienne-Jean-Pierre : 396.

HUGUET, Jean : 157.

### I

IMBERT, Jean-François (professeur  
à la faculté de médecine de  
Montpellier) : 350, 351, 352, 353,  
354.

INGLEBY, Jean : 136.

ISAÏE : 312, 313.

ISSANCHON, Pierre : 136.

### J

JALABERT, ? (médecin à Mirepoix) :  
323.

JARD-PANVILLIER, Louis-Alexandre :  
424.

JÉSUS : 427.

JOLY-DELAGRYE, Jean-Baptiste : 267.

JOUBERT, Laurent (professeur  
à la faculté de médecine de  
Montpellier) : 265.

JOUVEL, Antoine (charlatan) : 409.

JOYEUSE, Abraham-Moïse : 386.

### K

KENNEDY, Pierre : 178.

KEUN, Bernard : 310.

KEYSER : 282.

KIRWAN, Jacques : 113, 129, 178,  
251.

### L

LABONNARDIERE, Joseph : 298.

LABRETOIGNE DE LAVALETTE,  
François-Ignace : 193, 212, 213.

LABRIC, Pierre-Louis : 284.

LACOSTE, ? (médecin aux armées du  
Rhin) : 427.

LACRABÈRE, Jean-Joseph : 308, 309,  
310.

LAËNNEC, Guillaume-François : 20,  
21, 69, 70, 102, 168, 171, 204,  
205, 219, 220, 236, 260, 261, 286,  
346, 368, 369.

LAËNNEC, Théophile : 204.

LAFFITTE, Jean-Joseph : 299, 300,  
301, 309, 313.

LA FONTAINE, (DE) Jean : 187.

LAFOURCADE, Martin : 160.

LANGLADE, Charles : 407.

LA PÉROUSE (DE), Jean-François :  
405.

LARIVIERE, Jean-Louis (diplômé  
de la faculté de médecine de  
Toulouse, Intendant des eaux  
minérales de la vallée d'Ossun) :  
301.

LASCOUX DE GERMIGNAC, François-  
Jacques : 404.

LASSIS, Jean : 247.

LASSIS, Jérôme : 247.

LAPAPIE, ? (chirurgien) : 410.

LATHOUMETHIE DE L'ESTANG, Jean-  
Guillaume : 174, 271.

LAUDUN (DE), Jean-André : 278.

LAUSSEL, Antoine : 244.

LAVELLE, Jacques : 267.

LAVENÈRE, Jean-Marie : 280.

LAVERGNE DE LA FERRIÈRE, Jean-  
Étienne : 361.

LAVIROTTE, Louis-Anne : 342.

LAVOISIER (DE), Antoine-Laurent :  
424.

LAXALDE, Jean-Baptiste : 273.  
LE BRETON, Laurent-Jean-Baptiste :  
171, 205, 236, 346.  
LEAL DA CAMMERA-RANGEL DE  
GUSMAN, Joseph-Marin : 138.  
LEFEBVRE, François-André : 154,  
164.  
LEGRAND, François : 166.  
LEMORT-DEMETIGNY, Marc : 316.  
LEPECQ, ? : 274.  
LEROUX DE GRANDMAISON, Nicolas :  
155, 156.  
LEFEBVRE DE LA CHAUVIÈRE,  
Régulus-Urbain : 368.  
LESTRE, Jean-François : 271.  
LOPES, Pedro : 138.  
LORENTZ, Joseph-Adam : 404.  
LOUIS XIV : 116.  
LOUIS XVI : 415, 419.  
LUCIEN : 312.  
LUTHER, Martin : 427.  
LYNCH, Ambroise : 176, 250.

## M

MACNEMARA, Dominique-Michel :  
129, 178.  
MAGAUD, Jean-Baptiste : 158.  
MAGNOL, Antoine (professeur  
à la faculté de médecine de  
Montpellier) : 202.  
MAILLOCHEAU DE LA DAUMIERE,  
Augustin : 173.  
MALET, Paul : 157.  
MALLET DE LA BROSSIÈRE, Julien :  
404, 405, 406.  
MANILEVE (famille de chirurgiens  
de la paroisse d'Olonzac,  
diocèse de Saint-Pons  
(Hérault)) : 437.  
MARAT, Jean-Paul : 425.  
MARCESCHEAU, François-René-  
Marie : 172.

MARCESCHEAU, Jean-René-  
François : 172.  
MARIANNA, Joseph : 138.  
MARINIER, Pierre : 245.  
MARLET DE LA CHAUMETTE, Jean-  
Baptiste : 174.  
MARTEAU, ? : 274.  
MARTEL aîné, Jean (imprimeur  
montpelliérain) : 292, 294.  
MARTIN DE GIMARD, JEAN : 189.  
MARTIN DE GYMARD, Pandulphe :  
189.  
MARTINEAU, Pierre : 416.  
MARTINENQ, Laurent : 305.  
MASIN, Paul : 166.  
MATHIEU, Jean-Paul : 192.  
MAURIN, Françoise (épouse  
d'Étienne-Michel Bouteille) : 338.  
MAYA-BARBALLIUS, Joachim : 138,  
299.  
MASARS DE CAZELLES, François :  
402, 403.  
MEJAN, Thomas : 278.  
MÉNARD, Jean-Louis : 296.  
MÉNART, Jean : 189.  
MENURET DE CHAMBAUD, Jean-  
Jacques : 100, 285.  
MERCURIN, Louis-Étienne : 281,  
340.  
MESMER, Franz-Anton : 413, 414,  
415.  
MESSANCE, Louis : 79.  
MESTIVIER, René : 154.  
MICHEL, Jean dit Pascade  
(charlatan) : 409.  
MIGNOT DE GENETY, Philippe-  
Augustin : 404.  
MINVIELLE, Bernard : 339, 395.  
MOLIÈRE : 101, 342, 420.  
MOLLINARI : 287.  
MOLLET DE BELLEY, Joseph : 410.  
MONESTIER, Michel : 158.

MONESTIER DE BALAURY, Joachim-  
Barthélémy-Robert : 174.  
MONIGHAN, Jean : 176.  
MONTABRÉ, Antoine-Louis : 362.  
MONTAIGNE (DE), Michel : 312.  
MONTPLANQUA (DE), ? : 395.  
MOORE, Ambroise : 189.  
MOREAU, ? (libraire à Paris) : 210,  
211.  
MOUBLET, François : 395.  
MOUSSON, Jean-Moise : 248.  
MOULON, ? (médecin à Agde) : 323.  
MOURAIN DE BEAUREGARD, René :  
156.  
MOURGUES, Jacques-Augustin  
(membre de la Société Royale des  
sciences de Montpellier) : 401.  
MUNTZINGER, Joseph-Henri : 166.

## N

NAUDEAU, Charles : 172.  
NAUDEAU, François : 172.  
NECKER, Jacques : 425.  
NETO, Jean : 134.  
NICOLAS, Jean : 384.  
NOGAROLES, ? (marchand à Xérès,  
Espagne) : 308.  
NOUGUES, Joseph : 191.

## O

O' BRIEN Guillaume : 175, 178.  
O' FLAHERTY, André : 176, 179, 267.  
O' HEA, Denis : 179.  
O' LEYN, Jacques (neveu) : 129.  
O' LEYN, Mathieu (oncle, médecin et  
prêtre) : 129.  
O' REILLY, Edmond : 113, 129, 178,  
415, 420.  
O' RYAN, Michel : 175.  
OLIRÈS, ? (charlatan à Dôle) : 413.  
OLIVIÉ, ? (bedeau à la faculté de

médecine de Cahors) : 204.  
OLIVES, ? (médecin à Mirepoix) :  
323.  
OUSTRY, Antoine (chirurgien de la  
communauté d'Olonzac, diocèse  
de Saint-Pons (Hérault) : 437.  
OVIDE : 314.

## P

PANCKOUCKE, Charles-Joseph : 68.  
PARACELSE : 374.  
PARAT, Philippe : 236, 237.  
PARENT, Louis (maître doreur à  
Montpellier) : 359.  
PARIAT DE CYVEN, Joseph-Marie :  
272.  
PASCAL, Jean-Joseph : 385.  
PASTOREL, Jean : 166.  
PATRIS, Jean-Baptiste : 250.  
PAULET, Jean-Jacques : 303, 403.  
PECH, Honoré (imprimeur à  
montpellier) : 290.  
PEFFAULT DE LA TOUR, Dominique :  
428.  
PELLET, François : 379.  
PERERIEUS, François : 166.  
PÉRIGAULT DE GRANDCHAMPS,  
Jacques : 359.  
PERONCELY, Jean-François : 296.  
PERRAU, Augustin : 172.  
PERRAYNE, Jean-Louis : 385.  
PERREAU, Charles-Louis : 385.  
PERROTEAU, Jean : 154.  
PESTALOZZI, Antoine-Joseph  
(médecin à Lyon) : 380.  
PHILIPPE II (roi d'Espagne) : 107,  
110, 132, 133, 134.  
PHILIPPE V (roi d'Espagne) : 133.  
PICARD, Barthélémy : 298.  
PICHARD, Antoine-Nicolas : 337.  
PICHARD, Jacques-François-  
Venance : 306, 337.

PICHARD, Jean-Baptiste-Alexis : 306, 337.  
PICHARD, Jean-Baptiste-Antoine : 370.  
PICHARD, Venance : 306.  
PICHARD DU PATY, Antoine-Nicolas : 306, 337.  
PICOT, Jean-François (imprimeur à Montpellier) : 292.  
PILLÉ, Alexandre-Louis : 286, 287, 288, 289.  
PIRON, Alexis : 315.  
PLATTER, Félix : 106, 131, 280.  
PLATTER, Thomas : 106, 131.  
PLINE L'ANCIEN : 312, 313.  
PLUTARQUE : 312.  
PLUVINET, Bernard-Nicolas : 362, 407.  
POISSONNIER, ? (médecin des hôpitaux de la marine et des colonies) : 424.  
POITROUX, Charles-François : 339, 385, 386.  
POITROUX, Jacques : 339, 385, 386.  
POITROUX, Jean-Antoine : 339, 385, 386.  
POITROUX, Jean-Antoine-Maurice-Alexandre : 339, 385, 387.  
POUZAIRE, François : 342.  
POURCIN, Suzanne : 338.  
PRADAL, Philippe-François : 285.  
PRIOUR DE BOCERET, Antoine-Jacques : 173.  
PUEL, Jean-Jacques : 295.

## Q

QUETIN DE, Jean-Baptiste : 135.  
QUIN, Valentin : 129, 178.

## R

RABACHE-DUCORROY, Furseus-Charles-Michel : 285.

RACINE, Jean : 313, 314, 315.  
RAISIN, Rodolphe-Jérémie : 200, 201, 202, 203, 204.  
RASIGLIA, ? (charlatan) : 410.  
RELIQUET, Julien : 156.  
RENÉ, Gaspard-Jean (professeur à la faculté de médecine de Montpellier) : 289.  
REMY, Paul : 158.  
RENCUREAU, François : 299.  
RESSEGUIER, ? (avocat Général, Parlement de Toulouse) : 200.  
REYNAULD-LAMONTAGNONE, Sébastien : 157.  
RICHARD, Georges : 280.  
RIGAUD, Jean-Cyrille : 342.  
ROBERT, Joseph : 88.  
ROBESPIERRE, Maximilien : 425.  
RODTMÜND, Félix : 106.  
RODTMÜND, Laurent : 106.  
RONDEAU, Pierre-Damien : 270.  
RONNAT, Dominique : 340.  
ROS Y COQUET, Ignace : 286.  
ROUSSE, Jean-Marie : 86, 199, 200, 201.  
ROUSSEAU, Jean-Jacques : 113, 171, 177, 315, 378, 379.  
ROSTAIN, Antoine : 340.  
ROSTAIN, Claude : 340.  
ROUBAUD, François-Yves (fermier) : 342.  
ROUJET DE LASCOLS, ? (docteur en médecine de Toulouse) : 346.  
RUY, Jean-Benoît : 267.

## S

SABATER DE GOBERT, Joseph : 248.  
SABATIER DE BELMATY, Paul : 346.  
SACOMBE, Jean-François : 35, 342.  
SAILLANT, ? (militaire à Montpellier) : 191, 356.  
SAINT-CHAMAS (COMTE DE) ? : 327.

SAUGRAIN, Claude-Marie : 79.  
SAWYER, Joseph : 135.  
SCALIGER, Jules-César : 312, 313.  
SCHOEPHLIN, ? (professeur à la faculté de médecine de Strasbourg) : 200.  
SCHUELER, Laurent : 180.  
SEBIRE DE LOMPRES, Gilles : 252.  
SEGUE DE BUSCEROLLE, Martial : 161, 172, 173.  
SEGUE DE BUSCEROLLE, Pierre : 161, 172, 173.  
SEIGNETTE-DESMARAIS, Paul-Louis : 370.  
SERANE, Jeannne (épouse de Jacques Cros, médecin de Montpellier et fille d'un professeur de la faculté de médecine de Montpellier) : 343.  
SÉRÉE, Pierre : 167.  
SERVOLLE (DE LA), Pierre : 320.  
SEVENNE, Raymond : 346.  
SEVERIN, Jean : 278.  
SILVESTRE, Pierre : 167.  
SIMONNET, Jean-François : 299.  
SOUZA-FERRAS, Joachim : 139.  
SYDENHAM, Thomas : 13.

## T

TALAMON, Pierre : 291.  
TANT, Jacques-Joseph : 332.  
TERRAY (Abbé) : 13.  
TEYSSEREINC, Étienne-Laurent-Fulcrand : 323.  
TIOCH, Pierre : 397.  
TISSOT, Samuel-David : 298, 303, 304.  
TOUZARD DE LA MALLIARDIÈRE, Charles-Joachim : 285.  
TUBINI, Bernard : 125.  
TUJAT, Jean-Baptiste : 362.  
TREMOLLET, Pierre (professeur

à la faculté de médecine de Montpellier) : 351.  
TRIÈS, André : 133.  
TRUBLET, abbé (*Le Pauvre Diable*, Voltaire) : 354.  
TURGOT, Anne-Robert-Jacques : 425.  
TYRELL, Jacques : 174.

## U

URBAIN V (pape) : 114, 191, 192, 212, 213.  
USSEL, Jean : 166.

## V

VALENTIN, Guillaume : 174.  
VALLETON DE LA BOISSIÈRE, Jean : 414.  
VALLS, Pierre : 134.  
VAN DEN BUSSCHE, Jean-François : 332.  
VANEL, Jean : 191.  
VAUCHER DE ROTALIER, François : 401.  
VELAY, Jean-Pierre : 174.  
VENEL, Gabriel-François : 318.  
VIC, Jean-Joseph : 297, 314.  
VICQ D'AZYR, Félix (secrétaire perpétuel de la Société Royale de Médecine de Paris) : 12, 13, 14, 15, 16.  
VIDAL, Jean-David : 338.  
VIDAL, Pierre : 339.  
VINCENT, ? (bedeau à la faculté de médecine de Montpellier) : 203.  
VIGAROUS, François : 318.  
VITALIS, François (professeur à la faculté de médecine de Toulouse) : 197, 198.  
VITET, Louis : 425.  
VOLTAIRE : 312, 315, 354.

**W**

WATON, Denis-Pierre-Antoine : 304.

WEISCH : 274.

WILLERMOZ, Pierre-Jacques : 168,  
169, 190.

WILLOUGHBY, Robert : 136.

WOLFIUS, Henri : 166.

**Y**

YOUNG, Arthur : 112.

**Z**

ZIMMERMAN, G.-V. : 346.



# TABLES



# Table des annexes

ANNEXE n° 1 : Tableau des inscriptions, baccalauréats, licences et doctorats des étudiants de la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 . . .	445
ANNEXE n° 2 : Cartes des origines géographiques des étudiants . . . . .	448
ANNEXE n° 3 : Histogrammes des inscriptions trimestrielles des étudiants à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 . . . . .	490
ANNEXE n° 4 : Édité de 1707 . . . . .	517

## Table des graphiques

Graphique n° 1 : Les premières inscriptions à la faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 .....	44
Graphique n° 2 : Répartition décennale des étudiants originaires du diocèse de Poitiers de 1707 à 1789 .....	97
Graphique n° 3 : Répartition décennale des étudiants originaires du diocèse de Clermont-Ferrand de 1707 à 1789 .....	98
Graphique n° 4 : Les étudiants originaires d'Irlande inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 .....	127
Graphique n° 5 : Les étudiants originaires des Cantons suisses inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 .....	130
Graphique n° 6 : Les étudiants originaires des royaumes espagnols inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 .....	132
Graphique n° 7 : Les étudiants originaires des îles britanniques inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 .....	134
Graphique n° 8 : Les étudiants originaires du Portugal inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 .....	137
Graphique n° 9 : Les étudiants originaires du Saint Empire inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1789 .....	139 et 140

## Table des tableaux

Tableau n° 1 a : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la première moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	46
Tableau n° 1 b : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la deuxième moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	47
Tableau n° 2 a : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la première moitié du XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	51
Tableau n° 2 b : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la deuxième moitié du XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	51
Tableau n° 3 a : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la première moitié du XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	53
Tableau n° 3 b : Moyennes annuelles des premières inscriptions à Montpellier au cours de la deuxième moitié du XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	54
Tableau n° 4 : Villes rattachées à un nouveau diocèse aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles . . .	81
Tableau n° 5 : Nations d'origine des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier au XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	106
Tableau n° 6 : Nations d'origine des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier au XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	109
Tableau n° 7 : Nations d'origine des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	114
Tableau n° 8 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1707 à 1716 . . . . .	118
Tableau n° 9 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1717 à 1726 . . . . .	119
Tableau n° 10 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1727 à 1736 . . . . .	120
Tableau n° 11 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1737 à 1746 . . . . .	121
Tableau n° 12 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1747 à 1756 . . . . .	122
Tableau n° 13 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1757 à 1766 . . . . .	123

Tableau n° 14 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1767 à 1776 . . . . .	124
Tableau n° 15 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1777 à 1786 . . . . .	125
Tableau n° 16 : Les origines géographiques des étudiants étrangers inscrits à la Faculté de médecine de Montpellier de 1787 à 1789 . . . . .	126
Tableau n° 17 : Binômes et trinômes probables au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	142
Tableau n° 18 a : Binômes et trinômes vraisemblables au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle	145
Tableau n° 18 b : Binômes et trinômes vraisemblables au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle	145
Tableau n° 19 a : Binômes et trinômes hypothétiques au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle	146
Tableau n° 19 b : Binômes et trinômes hypothétiques au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle	147
Tableau n° 20 : Binômes et trinômes au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle à la Faculté de médecine de Montpellier par équipes . . . . .	150
Tableau n° 21 : Les équipes étudiantes pour la période 1721-1730 . . . . .	153
Tableau n° 22 : Les équipes étudiantes pour la période 1731-1740 . . . . .	154
Tableau n° 23 : Les équipes étudiantes pour la période 1741-1750 . . . . .	158
Tableau n° 24 : Les équipes étudiantes pour la période 1751-1760 . . . . .	159
Tableau n° 25 : Les équipes étudiantes pour la période 1761-1770 . . . . .	161
Tableau n° 26 : Les équipes étudiantes pour la période 1771-1780 . . . . .	162
Tableau n° 27 : Les équipes étudiantes pour la période 1781-1789 . . . . .	163
Tableau n° 28 : Les équipes étrangères à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	175
Tableau n° 29 : Les différents stades de l'abandon des études médicales à Montpellier au cours de la première moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	195
Tableau n° 30 : Les différents stades de l'abandon des études médicales à Montpellier au cours de la deuxième moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	196
Tableau n° 31 : La « mobilité en creux » à la Faculté de médecine de Montpellier dans la première moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	229
Tableau n° 32 : La « mobilité simple » des étudiants. . . . .	234
Tableau n° 33 a : Les étudiants passés par le centre d'Orange avec le nombre de leurs inscriptions au cours de la première moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	239
Tableau n° 33 b : Les étudiants passés par le centre d'Orange avec le nombre de leurs inscriptions au cours de la deuxième moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	240
Tableau n° 34 : Répartition des étudiants de la période 1729-1739 ayant fait le choix de la mobilité Orange-Montpellier . . . . .	244
Tableau n° 35 : La « mobilité double » des étudiants montpelliérains au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	254

Tableau n° 36 : Les domaines d'études des étudiants en médecine montpelliérains au XVIII <sup>e</sup> siècle d'après leurs thèses de baccalauréat . . . . .	264
Tableau n° 37 : Les pathologies d'après les thèses de baccalauréat des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	266
Tableau n° 38 : Les pathologies des organes et des systèmes . . . . .	268
Tableau n° 39 : Les pathologies de l'appareil génital . . . . .	268
Tableau n° 40 : Les pathologies des maladies épidémiques, contagieuses et des carences alimentaires . . . . .	273
Tableau n° 41 : La thérapeutique . . . . .	276
Tableau n° 42 : La physiologie. . . . .	277
Tableau n° 43 : La chirurgie. . . . .	278
Tableau n° 44 : La matière médicale. . . . .	279
Tableau n° 45 : L'hygiène. . . . .	280
Tableau n° 46 : Les imprimeurs des thèses de baccalauréat de la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	293
Tableau n° 47 : Les impressions des thèses de baccalauréat des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier au XVIII <sup>e</sup> siècle par provinces. . .	294
Tableau n° 48 : Les liens familiaux des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier. . . . .	337
Tableau n° 49 : La loge des Cœurs Réunis en 1781 . . . . .	363
Tableau n° 50 : Les Collèges de médecins d'après <i>L'État de la médecine de 1777</i> et la part des médecins formés à Montpellier. . . . .	371
Tableau n° 51 : La mobilité géographique des praticiens formés à Montpellier au XVIII <sup>e</sup> siècle d'après le <i>Dictionnaire de l'An X</i> . . . . .	385
Tableau n° 52 : Les préoccupations des praticiens formés à Montpellier d'après leurs travaux envoyés à la Société Royale de Médecine de Paris . . .	398



# TABLE DES MATIÈRES



## INTRODUCTION

<i>Abréviations</i> .....	7
<i>I- État de la question.</i> .....	9
<i>II- La nécessaire recherche prosopographique</i> .....	19
<i>III- Méthode de recherche et présentation de la fiche individuelle</i> .....	29
1- Le nécessaire recours à l'outil informatique. ....	29
2- Les critères retenus pour la création de la fiche individuelle des étudiants .	30
a) Origine de l'étudiant. ....	30
b) Le cursus universitaire d'un étudiant en médecine . ....	32
c) Les informations obtenues à partir du croisement de diverses sources .	34

## PREMIÈRE PARTIE

### LES EFFECTIFS À LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

#### CHAPITRE I : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS À LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER

43

<i>I- La tendance générale au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i> .....	43
1- La courbe des inscriptions .....	43
2- Les moyennes décennales des premiers inscrits .....	46
a) Première moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	46
b) Seconde moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle. ....	47
3- Les inscriptions trimestrielles à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII <sup>e</sup> siècle. ....	48
<i>II- Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.</i> .....	50
1- Les inscriptions au XVI <sup>e</sup> siècle à la Faculté de médecine de Montpellier .	50
a) La tendance générale .....	50
b) Les moyennes décennales .....	51
2- Les inscriptions au XVII <sup>e</sup> siècle à la Faculté de médecine de Montpellier .	52
a) La tendance générale .....	52
b) Les moyennes décennales .....	53
Conclusion .....	54

#### CHAPITRE II : LES CAUSES

57

<i>I- La disparition des obstacles</i> .....	57
1- Les derniers accidents conjoncturels et leurs conséquences sur le recrutement étudiant au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	58
2- Les modifications de la structure universitaire .....	60

<i>II- Augmentation de la population et croissance économique</i> . . . . .	60
<i>III- L'amélioration des communications.</i> . . . . .	62
<i>IV- Les progrès dans la diffusion des sciences médicales</i> . . . . .	67
<i>V- Engouement pour les sciences médicales</i> . . . . .	68
<i>VI- La réputation et l'effet boule de neige.</i> . . . . .	69
Conclusion . . . . .	72

## DEUXIÈME PARTIE — LES ORIGINES

### CHAPITRE I : LES RÉGNICOLES AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE 77

<i>I- La méthode de traitement des données.</i> . . . . .	77
<i>II- Le recrutement de la Faculté de médecine de Montpellier aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles</i> . . . . .	80
1- Le recrutement au XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	80
2- Le recrutement au XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	82
<i>III- Les origines géographiques des étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier de 1707 à 1789</i> . . . . .	84
1- Tendances générales . . . . .	84
2- Les évolutions décennales . . . . .	91
a) 1707 à 1716 . . . . .	91
b) 1717 à 1726 . . . . .	92
c) 1727 à 1736 . . . . .	93
d) 1737 à 1746 . . . . .	94
e) 1747 à 1756 . . . . .	95
f) 1757 à 1786 . . . . .	95
Conclusion . . . . .	99

### CHAPITRE II : LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS INSCRITS À LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER 105

<i>I- L'évolution au cours des trois siècles</i> . . . . .	105
1- Le XVI <sup>e</sup> siècle . . . . .	105
2- Le XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .	107
3- Le XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	109
Conclusion . . . . .	115
<i>II- Évolutions de l'effectif étudiant étranger par décennies</i> . . . . .	118
1- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1707 à 1716 . . . . .	118
2- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1717 à 1726 . . . . .	119

3- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1727 à 1736	120
4- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1737 à 1746	121
5- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1747 à 1756	122
6- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1757 à 1766	123
7- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1767 à 1776	124
8- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1777 à 1786	125
9- Les étudiants étrangers à Montpellier de 1787 à 1789	126
<b>III- Les étudiants étrangers inscrits à Montpellier par « nation » d'origine.</b>	<b>127</b>
1- Les étudiants irlandais à Montpellier de 1707 à 1789	127
2- Les étudiants suisses à Montpellier de 1707 à 1789	130
3- Les étudiants « espagnols » à Montpellier de 1707 à 1789	132
4- Les étudiants des îles britanniques à Montpellier de 1707 à 1789	134
5- Les étudiants portugais à Montpellier de 1707 à 1789	137
6- Les étudiants du Saint Empire à Montpellier de 1707 à 1789	139

### **CHAPITRE III : BINÔMES ET TRINÔMES ÉTUDIANTS DANS LA VILLE UNIVERSITAIRE**

**141**

<b>I- Binômes et trinômes sur l'ensemble de la période</b>	<b>142</b>
<b>II- Les diocèses donneurs d'équipes à la Faculté de médecine de Montpellier</b>	<b>152</b>
1- Analyse décennale et répartition diocésaine	152
a) Les équipes étudiantes 1721 à 1730	153
b) Les équipes étudiantes 1731 à 1740	154
c) Les équipes étudiantes 1741 à 1750	158
d) Les équipes étudiantes 1751 à 1760	159
e) Les équipes étudiantes 1761 à 1770	161
f) Les équipes étudiantes 1771 à 1780	162
g) Les équipes étudiantes 1781 à 1789	163
<b>III- Y a-t-il des antécédents à la pratique des binômes et des trinômes?</b>	<b>165</b>
1- Au XVI <sup>e</sup> siècle	165
2- Au XVII <sup>e</sup> siècle	166
<b>IV- Les raisons d'un choix en binômes ou trinômes au XVIII<sup>e</sup> siècle.</b>	<b>167</b>
1- S'adapter à un nouvel environnement	167
2- Des spécificités dans les équipes étudiantes	171
<b>V- Les équipes étrangères à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle</b>	<b>175</b>
1- Des spécificités dans les équipes étudiantes	175
2- Les équipes irlandaises	175
3- Les autres étrangers en équipes	180
4- Les réussites	180
Conclusion	181

**TROISIÈME PARTIE — LES ÉTUDES À LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
DE MONTPELLIER AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE**

<b>CHAPITRE I : LES CURSUS</b>	<b>185</b>
<i>I- Les cursus complets</i> . . . . .	186
1- Les cursus normaux . . . . .	187
2- Les cursus apparemment rapides . . . . .	187
3- Les cursus longs . . . . .	188
4- Les « abandons » ? . . . . .	190
a) Quelques motifs d'abandons . . . . .	190
b) Les divers stades des abandons montpelliérains . . . . .	194
<i>II- La fraude existe-t-elle dans les cursus montpelliérains ?</i> . . . . .	196
1- Une fraude institutionnalisée ? . . . . .	196
2- Les fraudes estudiantines . . . . .	198
a) L'affaire Jean-Marie Rousse . . . . .	199
b) L'affaire Rodolphe-Jérémie Raisin . . . . .	200
c) L'affaire Laennec . . . . .	204
Conclusion . . . . .	205
 <b>CHAPITRE II : ÂGE À L'ENTRÉE, ÂGE À LA SORTIE</b>	 <b>207</b>
<i>I- Méthode suivie</i> . . . . .	207
<i>II- Âge à l'entrée</i> . . . . .	211
<i>III- Âge à la sortie</i> . . . . .	215
<i>IV-Essai de comparaison de l'âge à la sortie pour quelques centres universitaires d'après le Dictionnaire de l'an X</i> . . . . .	216
1- À la Faculté de médecine de Reims . . . . .	217
2- À la Faculté de médecine de Paris . . . . .	219
3- À la Faculté de médecine de Toulouse . . . . .	220
4- À la Faculté de médecine d'Angers . . . . .	221
5- À la Faculté de médecine de Nancy . . . . .	221
Conclusion . . . . .	222
 <b>CHAPITRE III : LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE À MONTPELLIER AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE</b>	 <b>225</b>
<i>I- L'état de la question</i> . . . . .	225
<i>II- Les sources montpelliéraines pour appréhender la mobilité étudiante</i> . . . . .	226
<i>III- La mobilité en chiffres</i> . . . . .	229
1- La première moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	229

2- Une approche plus fine ? . . . . .	230
3- La mobilité étudiante dans la deuxième moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	231
4- Vers une réduction de la mobilité estudiantine au XVIII <sup>e</sup> siècle ? . . . . .	232
<i>IV- La mobilité étudiante d'après les Facultés fréquentées . . . . .</i>	<i>234</i>
1- Analyses générales de la « mobilité simple » des étudiants en médecine montpelliérains . . . . .	234
2- Analyse générale de la mobilité double . . . . .	236
3- La mobilité Orange-Montpellier . . . . .	237
<i>V- Existe-t-il une logique géographique particulière pour la mobilité Orange-Montpellier ? . . . . .</i>	<i>243</i>
1- La mobilité Orange-Montpellier dans la première moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	244
2- L'itinéraire Orange-Montpellier dans la deuxième moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	245
3- Autres aspects de la mobilité étudiante dans la deuxième moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	247
a) La mobilité Paris-Montpellier . . . . .	247
b) La mobilité Toulouse-Montpellier . . . . .	248
c) La mobilité Valence-Montpellier . . . . .	249
<i>VI- Validation des acquis . . . . .</i>	<i>249</i>
1- La première moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	250
a) Le circuit Orange-Montpellier et Paris-Montpellier . . . . .	250
b) Les autres types de circuits . . . . .	251
2- La « mobilité double » des étudiants qui viennent s'inscrire à Montpellier au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	253
Conclusion . . . . .	254

## QUATRIÈME PARTIE — LA THÈSE DE BACCALAURÉAT

### CHAPITRE I : ANALYSE GÉNÉRALE 259

<i>I- La thèse de baccalauréat, seule trace tangible du travail estudiantin à la Faculté de médecine de Montpellier . . . . .</i>	<i>259</i>
1- Un corpus inégal . . . . .	259
2- Comment traiter ce corpus ? . . . . .	261
<i>II- Éventail des sujets retenus par les candidats au grade de bachelier à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle . . . . .</i>	<i>264</i>
1- Généralités . . . . .	264
2- Les pathologies au XVIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	266
a) Les pathologies de l'appareil génital . . . . .	268
b) Les maladies vénériennes . . . . .	271
c) Maladies épidémiques, contagieuses et des carences alimentaires . . . . .	273

3- La thérapeutique. . . . .	276
4- La physiologie. . . . .	277
5- La chirurgie. . . . .	278
6- La matière médicale. . . . .	279
7- L'hygiène. . . . .	280
8- Peut-on parler d'une médecine « innovante » à Montpellier au XVIII <sup>e</sup> siècle ? . . . . .	281

*III- La thèse de baccalauréat en médecine est-elle un exercice stéréotypé ? . . . . .* 281

1- Les « faiseurs de thèses ». . . . .	281
2- La thèse, un simple exercice de style ? . . . . .	284
3- Les imprimeurs au service des étudiants en médecine . . . . .	290

**CHAPITRE II : LA PROMOTION DE L'ANNÉE 1786** **295**

*I- Le cérémonial de la soutenance de thèse relaté par Diamantios Coray . . . . .* 295

*II- Les thématiques . . . . .* 296

1- Les pathologies . . . . .	296
2- Les thérapeutiques . . . . .	299

*III- Les dédicaces des thèses des étudiants en médecine pour l'année 1786 . . . . .* 304

1- La gratitude envers la famille . . . . .	305
2- Des oncles remerciés . . . . .	307
3- Des mécènes particulièrement sollicités. . . . .	309

*IV- Les épigraphes des thèses médicales en 1786. . . . .* 311

1- Caractéristiques . . . . .	311
2- L'épigraphe, un souci d'expliciter le choix de thèse de l'étudiant . . . . .	312
3- L'épigraphe : une convention. . . . .	314
Conclusion . . . . .	315

**CINQUIÈME PARTIE — LES ATOUTS**

**CHAPITRE I : LE RAYONNEMENT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE  
DE MONTPELLIER : ESSAI DE COMPARAISON** **319**

*I- Trois sources pour mesurer la part prise par la Faculté de Montpellier  
dans la formation des praticiens du royaume . . . . .* 319

1- Les trois sources utilisées . . . . .	319
2- Les avantages de ces trois sources . . . . .	321
3- Les limites de ces trois sources. . . . .	321
4- Les résultats obtenus d'après les différentes sources : la part de la formation montpellieraine dans le royaume de France . . . . .	324
a) La part des médecins formés à Montpellier d'après l'État de la médecine de 1777. . . . .	324

b) La part des médecins formés à Montpellier d'après le manuscrit 2221, [1780-1785] . . . . .	324
c) La part des médecins formés à Montpellier d'après le <i>Dictionnaire de l'an X</i> . . . . .	325
II- <i>Vitalité des centres universitaires français</i> <i>d'après le Dictionnaire de l'an X</i> . . . . .	326
1- La moitié sud du pays . . . . .	326
2- La moitié nord du pays . . . . .	328
III- <i>Étude du rayonnement des Facultés de médecine et tentative</i> <i>de typologie d'après le Dictionnaire de l'an X</i> . . . . .	330
1- Un centre hypertrophié à recrutement national : La Faculté de médecine de Montpellier . . . . .	330
2- Neuf centres à rayonnement régional : Caen, Reims, Paris, Nancy, Strasbourg, Angers, Douai, Besançon et Toulouse . . . . .	330
3- Trois centres à rayonnement local : Bordeaux, Valence et Perpignan . . . . .	333
4- Cinq centres à rayonnement peu significatif : Aix, Avignon, Pont-à-Mousson, Bourges et Orange . . . . .	333

**CHAPITRE II : LES « FILIATIONS MÉDICALES » 335**

I- <i>Les familles et leurs liens avec la Faculté de médecine de Montpellier</i> . . . .	336
1- Les « dynasties médicales » à Montpellier au cours du XVIII <sup>e</sup> siècle . . . .	336
2- Le type « père-fils » . . . . .	337
3- Le type « oncle-neveu » . . . . .	339
4- Les binômes de frères . . . . .	340
II- <i>Les stratégies professionnelles à Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> <i>dans le monde médical</i> . . . . .	341
1- La médecine : une carrière nouvelle . . . . .	341
2- Des familles qui « accaparent » les métiers de la médecine . . . . .	342
3- Quelques stratégies ascensionnelles dans la carrière médicale . . . . .	343
III- <i>La fidélité des étudiants à la Faculté de Montpellier</i> . . . . .	344
1- Le type « père-fils » . . . . .	344
2- Les autres types . . . . .	345
3- L'enracinement dans des pays et des terroirs . . . . .	347

**CHAPITRE III : D'UNE SOCIABILITÉ D'ÉTUDES  
À UNE SOCIABILITÉ DE CORPS 349**

I- <i>Un comportement frondeur</i> . . . . .	350
1- La fronde dans l'espace universitaire . . . . .	350
2- La fronde dans la cité . . . . .	356
a) L'affaire Chaussenque . . . . .	356

b) L'affaire Henriot . . . . .	357
c) L'affaire Périgault de Grandchamps. . . . .	359
II- <i>L'affirmation d'une sociabilité de corps</i> . . . . .	360
1- Le transfert des espaces de sociabilité . . . . .	360
2- La défense du corps . . . . .	365
III- <i>Le « lobby » montpellierain</i> . . . . .	367
1- Les professeurs et leurs étudiants, le nécessaire esprit de corps . . . . .	367
2- Les Collèges de médecins . . . . .	369
3- Les « groupes de pression montpelliérains » et la défense du corps. . . . .	371
a) Le Lillois Jacques-François Dehenne accusé de charlatanisme . . . . .	371
b) Les tracasseries subies par Germillac, médecin-chirurgien de Montpellier de la part des autorités de la ville de Périgueux. . . . .	375
Conclusion . . . . .	377

## SIXIÈME PARTIE — LES DEVENIRS

### CHAPITRE I : EXISTE-T-IL UNE MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE POUR LES PRATICIENS FORMÉS À MONTPELLIER AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE? 383

I- <i>Une quasi absence de mobilité pour les praticiens montpelliérains d'après le Dictionnaire de l'an X</i> . . . . .	383
1- Une majorité « d'immobiles » . . . . .	383
2- Des déplacements, mais dans un rayon proche. . . . .	384
II- <i>Une mobilité exceptionnelle</i> . . . . .	386
1- La relativisation de cette mobilité interdépartementale. . . . .	386
2- Une mobilité conjoncturelle : les médecins aux armées. . . . .	387

### CHAPITRE II : LES PRATICIENS MONTEPELLIÉRAINS ET LEUR PARTICIPATION AU MOUVEMENT SCIENTIFIQUE DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE 391

I- <i>Les médecins formés à Montpellier et leur participation aux Sociétés et Académies au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> . . . . .	392
1- La Société Royale de Médecine de Paris . . . . .	392
2- Le mouvement académique, les praticiens montpelliérains et la Société Royale des Sciences de Montpellier . . . . .	393
a) Un monopole médical au sein de la Société Royale des Sciences de Montpellier ? . . . . .	393
b) Les travaux des académiciens montpelliérains. . . . .	394
II- <i>L'éventail des travaux des médecins formés à Montpellier à la Société Royale de Médecine de Paris</i> . . . . .	397
1- Tableau général . . . . .	397

2- Les épidémies, un sujet amplement développé par les docteurs de Montpellier .....	398
3- Les autres sujets .....	403
a) Topographies médicales .....	403
b) Les curiosités .....	406
<i>III- Les revendications des praticiens à l'aube de la Révolution</i> .....	407
1- La lutte contre le charlatanisme .....	407
2- Les projets de réforme de la médecine à la veille de la Révolution .....	415
<b>CHAPITRE III : LES PRATICIENS FORMÉS À MONTPELLIER ET LA RÉVOLUTION</b> .....	<b>419</b>
<i>I- La participation des praticiens aux assemblées du nouveau régime</i> .....	422
1- La représentation des médecins formés à Montpellier aux diverses assemblées : Constituante, Législative et Convention .....	422
2- Le travail de réforme des « Montpelliérains » .....	422
a) Les espoirs dans une réforme du système universitaire : le travail de Jean-Gabriel Gallot dans le Comité de Salubrité, juin 1789-septembre 1791 .....	422
b) Les praticiens modérés et leur action à la Convention .....	425
<i>II- Des praticiens plus « extrémistes »</i> .....	426
1- Marc-Antoine Baudot de Molle .....	426
2- Jean-Baptiste-Jérôme Bô .....	427
Conclusion .....	428
<b>CONCLUSION</b> .....	431
<b>ANNEXES</b> .....	443
<b>SOURCES</b> .....	529
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	565
<b>INDEX DES NOMS DE PERSONNES</b> .....	621
<b>TABLES</b> .....	633
Table des annexes .....	635
Table des graphiques .....	636
Table des tableaux .....	637
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	641



Collection « Histoire et sociétés »

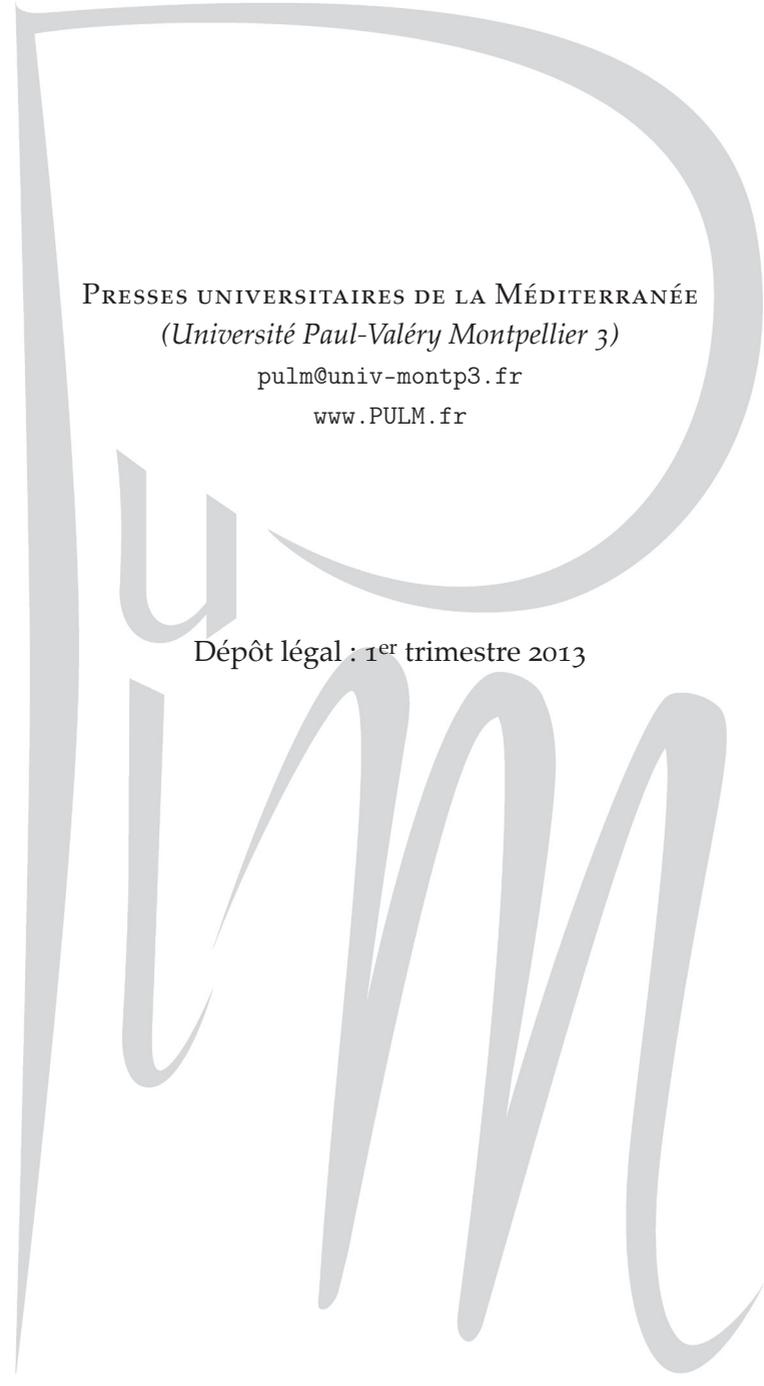
TITRES DÉJÀ PARUS DANS LA MÊME COLLECTION

- Le Languedoc et la mer (xvi<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècle)*, LOUVIER P., 2012.
- Terroirs et marchés des vins dans un siècle de crises. 1907-2007 en Languedoc et Roussillon*, GAVIGNAUD-FONTAINE G., 2012.
- Sciences du vivant et représentations en Europe (xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles). Transferts culturels, ordonnancements des savoirs et visions des mondes*, JEANBLANC H., 2011.
- La Bible et la guerre, la non-violence*, MARCONOT J.-M. & TABUCE B., 2011.
- Le Midi viticole au Parlement. Édouard Barthe et les députés du vin de l'Hérault (années 1920-1930)*, BAGNOL J.-M., 2010.
- Le gouvernement pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie (fin xii<sup>e</sup>-mi-xiv<sup>e</sup> s.)*, GILLI P. & THÉRY J., 2010.
- Le mouvement des ouvriers agricoles mexicains et mexicains-américains au Texas (1966-1986)*, NÉRAUD L., 2009.
- L'Église et les Noirs dans l'audience du Nouveau Royaume de Grenade — xvii<sup>e</sup> siècle*, VIGNAUX H., 2008.
- Les ports dans l'Europe Méditerranéenne — Trafics et circulation, images et représentations, xvi<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècles*, DUMOND L., DURAND S. & THOMAS J., 2008.
- Les élites lettrées au Moyen-Âge — Modèles et circulation des savoirs en Méditerranée occidentale (xii<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècles)*, GILLI P., 2008.
- Le lien armée-nation — Historique et perspective*, CASSAGNE A. de & RUFFET M., 2008.
- Le soldat volontaire en Europe au xx<sup>e</sup> siècle — De l'engagement politique à l'engagement professionnel*, HEYRIÈS H. & MURACCIOLE J.-F., 2007.
- Villageois sans agriculture ! — Observations sur les mutations rurales de notre temps*, GAVIGNAUD-FONTAINE G., 2007.
- Mélanges Michel Péronnet — L'Église*, FOULLERON J. & MICHEL H., 2007.
- Esclavage et rébellion — La construction sociale des Noirs et des Mulâtres (Nouvelle Grenade — xvii<sup>e</sup> siècle)*, VIGNAUX H., 2007.
- Mélanges en l'honneur du Professeur Roland Andréani — Presse, politique, culture et société du xviii<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle (France-Languedoc)*, JACOUTY J.-F., 2007.
- L'épreuve de la bataille 1700-1714*, MALFOY-NOËL D., 2007.
- Côte d'Ivoire 1993-2003 — Autopsie d'une déchirure.*, BAYLE B. & DOMERGUE-CLOAREC D., 2007.
- Le Languedoc viticole, la Méditerranée et l'Europe au siècle dernier (xx<sup>e</sup>) (2<sup>e</sup> édition complétée)*, GAVIGNAUD-FONTAINE G., 2006.
- Mélanges Michel Péronnet — La Révolution*, FOULLERON J. & MICHEL H., 2006.
- Naissance d'une société métisse — Aspects socio-économiques du Paraguay de la Conquête à travers les dossiers testamentaires*, DOMINGO P., 2006.
- Hautes et basses terres languedociennes — Mélanges offerts à Yvette Maurin*, ANDRÉANI R. & MICHEL H., 2006.

*De l'OSS à la CIA — La centralisation du renseignement américain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à travers l'expérience du Central Intelligence Group*, RAMOS R., 2006.

*La crise ivoirienne de novembre-décembre 2004*, DOMERGUE-CLOAREC D., 2005.

*Vignerons — Histoire languedocienne et roussillonnaise*, GAVIGNAUD-FONTAINE G., 2005.



PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MÉDITERRANÉE

*(Université Paul-Valéry Montpellier 3)*

pulm@univ-montp3.fr

www.PULM.fr

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2013

